



Franck Ferrand

présente

*De quoi sont-ils
vraiment morts ?*

par le Dr JACQUES DEBLAUWE



Pygmalion

DR JACQUES DEBLAUWE

DE QUOI SONT-ILS
VRAIMENT MORTS ?

Présentation de Franck Ferrand



Pygmalion

Deblauwe Jacques

De quoi sont-ils vraiment morts ?

Pygmalion

Collection : FRANCK FERRAND PRESENTE

Maison d'édition : Flammarion

© 2013, Pygmalion, département de Flammarion

Dépôt légal : mai 2013

ISBN numérique : 978-2-7564-1099-9

ISBN du pdf web : 978-2-7564-1100-2

Le livre a été imprimé sous les références :

ISBN : 978-2-7564-1002-9

Ouvrage composé et converti par [Nord Compo](#)

Présentation de l'éditeur :

De quoi sont-ils vraiment morts... ou de quelles maladies souffraient-ils ? La médecine fait sans cesse des progrès. Désormais, au vu des documents dont on dispose (rapports d'autopsie, témoignages, tests ADN, etc.), il est possible de remettre fondamentalement en cause les diagnostics qu'établirent les médecins d'alors sur la mort de grands personnages. Le docteur Jacques Deblauwe s'est ainsi penché sur près d'une trentaine de cas. Et ses découvertes sont saisissantes : saint Louis n'est pas mort de la peste ni François Ier de la syphilis, comme on l'a toujours dit. L'auteur enrichit aussi nos connaissances : il analyse le genre de folie dont souffrit Charles VI et les causes de l'impuissance de Philippe Auguste. Autre découverte : ce fut un infarctus du myocarde qui emporta Charles V en 1380. En se mettant au chevet de l'Histoire, Jacques Deblauwe rouvre ainsi de célèbres dossiers et bouleverse bien des idées acquises.

Hyacinthe Rigaud, Portrait en pied de Louis XIV (détail), huile sur toile, 1702, Château de Versailles © Photo Josse / Leemage. Portrait de Franck Ferrand par David Ignaszewski / Koboy © Flammarion

Le docteur Jacques Deblauwe exerce la médecine depuis 35 ans. Il est diplômé d'Histoire de la Médecine depuis 1985, et de pathologie Interne générale, et est passionné de médecine légale. Il exerce à Lille, dans le Nord de la France.

Présentation

Les amoureux d'histoire – certains diraient « de petite histoire » – savent un gré infini au docteur Cabanès d'avoir, à la Belle Époque, donné ses lettres de noblesse au genre, jusque-là balbutiant, de la critique médicale historique. Certes, avant lui, un docteur Corlieu s'était penché déjà sur l'autopsie de l'Enfant du Temple ; un docteur Chéreau, bibliothécaire de la Faculté de Médecine, avait analysé les circonstances de la mort de Jean-Jacques Rousseau – sujet repris par un professeur Lacassagne, en attendant Cabanès lui-même... Aucun grand clinicien n'avait encore eu l'idée, pour autant, d'exercer son diagnostic sur des cas médicaux remontant, parfois, à plusieurs siècles.

Augustin Cabanès le fit par curiosité, goût de la chronique et plaisir de conter. Son *Cabinet secret de l'histoire entr'ouvert par un médecin* propose, en quatre volumes, avec beaucoup de science et non moins de style, des points de vue souvent audacieux sur l'« anaphrodisie » – c'est-à-dire le défaut d'appétence sexuelle – de Louis XVI, la maladie de peau dont souffrait Marat, ou encore l'accouchement difficile de l'impératrice Marie-Louise... Ces études se précisent dans *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, en deux tomes, qui essaient de déceler en détail, avec les moyens de la médecine moderne, les causes exactes du décès des rois, des reines et des princes... Précisons que le docteur Cabanès ne s'est pas intéressé seulement aux puissants ; ses *Mœurs intimes du passé*, notamment, fourmillent de données concrètes et insolites sur le quotidien des gens d'autrefois, issus de tous milieux. Mais il est vrai que la santé des membres de familles régnantes a laissé, dans les archives, infiniment plus de traces détaillées que celle des simples mortels.

Avec le *Cabinet secret* naissait donc un genre où devait s'illustrer, dès 1903, Auguste Brachet, auteur d'un ambitieux essai sur l'hérédité de Louis XI : *Pathologie mentale des rois de France. Louis XI et ses ascendants. Une vie humaine à travers six siècles d'hérédité*. À propos de ce travail, l'archiviste Jules Viard louait alors « l'emploi simultané de trois disciplines fort dissemblables les unes des autres : la critique historique, la clinique moderne et la pathologie médiévale. Le chartiste trouve les textes ; l'historien médiéval les interprète conformément aux systèmes de la médecine ancienne et le clinicien les explique selon les données de la symptomatologie moderne », écrivait-il. « L'étude de la pathologie historique exige la réunion de ces trois disciplines dans la personne d'un seul et même savant. » Autant dire : un seul et même oiseau rare !

Plusieurs générations de cliniciens devaient, par la suite, se faire un défi de reprendre et de préciser les plus anciens diagnostics. Leur travail, souvent pointu, ne doit pas être confondu avec des évocations plus anecdotiques, comme celles du docteur André Soubiran, célèbre auteur des *Hommes en blanc*. Dans les années 1980, le docteur Pierre Rentchnick, auteur de *Ces malades qui font*

l'Histoire, étendrait le diagnostic aux personnages contemporains, d'Indira Gandhi au Shah d'Iran. Et plus près de nous encore, mon ami Philippe Charlier, paléopathologiste, pour avoir autopsié le corps d'Agnès Sorel et analysé les restes de Diane de Poitiers, entre autres, livrerait le récit de ses investigations dans un étonnant ouvrage : *Médecin des morts*.

Comment cette approche médicale n'aurait-elle pas les faveurs d'une époque férue d'énigmes et d'enquêtes, époque où se développe le recours à la science en général, et aux analyses de l'ADN en particulier ? Les grands débats historiques, ultra-médiatisés, sur les causes de la mort de Napoléon I^{er}, en 1821, les circonstances de la disparition de la famille impériale de Russie, en 1918, ou les dessous de l'assassinat du président Kennedy, en 1963 – pour ne citer que ces grands exemples parmi des dizaines de cas étranges ou propices au doute – font la part belle aux avis des anatomo-pathologistes. Oserai-je prétendre qu'il faut même, pour décrypter certains ouvrages – à charge ou à décharge – sur l'éventuel empoisonnement de l'Empereur, à Sainte-Hélène, de solides bases médicales ?

Le docteur Jacques Deblauwe, dont je suis heureux de présenter ce premier livre, s'inscrit à l'évidence dans la tradition de noble vulgarisation ouverte par Cabanès. Mais il m'a semblé qu'il allait plus loin. Certes, comme le bon Quercynois, il relit les textes anciens, à la recherche du moindre indice propre à éclairer la médecine. Très au fait de l'historiographie, il n'ignore rien des conclusions livrées par ses devanciers quant aux causes de la mort de tel ou tel grand personnage. Seulement, il dispose aujourd'hui, à l'appui de diagnostics parfois neufs, de tous les perfectionnements, de tous les affinements, qu'a connus la science médicale depuis un bon siècle.

Deblauwe pourrait s'en tenir à cela ; ce serait mal connaître son goût du contexte et sa passion pour l'histoire du quotidien – tellement développée en Allemagne, tellement négligée de ce côté du Rhin... Ses différents chapitres sont autant de plongées dans le passé, à la recherche des pratiques d'autrefois, des croyances, du rapport au corps, à l'hygiène, à la pharmacopée... Qu'il évoque les misères génitales de François I^{er} ou le suicide manqué de Robespierre, la pleurésie purulente de Mlle de Fontanges ou la tuberculose pulmonaire massive du malheureux Aiglon, ce médecin se fait volontiers sociologue ou ethnographe ; il ne manque pas une occasion de nous faire toucher du doigt l'épaisseur de chaque époque.

Me permettrai-je seulement une réserve ? Elle a trait à la mort de Louis XVII. Comme la plupart de nos contemporains, Jacques Deblauwe me paraît accorder une importance excessive aux analyses de l'ADN de ce fameux cœur, censé provenir de l'autopsie pratiquée au Temple par le chirurgien Pelletan. Il ne se pose pas, me semble-t-il, assez de questions quant à la provenance exacte de cet organe. Dès lors – en contradiction avec ce qu'il écrit lui-même, plus haut, dans son chapitre –, il en vient à conclure que l'énigme du Temple serait à jamais résolue... Je suis loin de le suivre sur ce terrain, et regrette d'autant plus cette – unique – dissension entre nous que son ouvrage s'inscrit directement dans la lignée de ces recueils d'érudition aimable et vive qu'écrivaient jadis – notamment sur le cas Louis XVII – un Lenôtre ou un Castelot.

Si l'on excepte donc ces trois ou quatre paragraphes, je souscris volontiers aux analyses du docteur Deblauwe et m'en remets aveuglément à ses avis pour tout ce qui regarde un art médical où je n'ai nulle compétence. Puissent les lecteurs qui viennent d'ouvrir cet ouvrage prendre à le lire autant de plaisir que j'en ai eu moi-même ! Et qu'ils gardent bien à l'esprit que, derrière les examens médicaux, indiscrets voire impudiques, auxquels le diagnosticien soumet nos grands ancêtres, ce

n'est pas la mort qui se cache, mais bien la vie – la vie persistante, la vie résistante, la vie sous ses multiples facettes.

FRANCK FERRAND

I

« Elle m'a noué l'aiguillette »

Août 1193, non loin d'Amiens

LE ROI DE FRANCE N'A PAS PRIS L'ORIFLAMME, ni convoqué l'ost, et pourtant cette troupe rutilante, qui compte en son sein nombre de seigneurs, revient presque du bout du monde : Étienne de Tournai, évêque de Noyon, le comte de Nevers et le sire de Montmorency, ramènent du lointain Danemark une princesse, la sœur du roi Knud, pour devenir reine de France.

Dix-huit ans, non la beauté du diable mais celle d'un ange, Ingeborg de Danemark apporte à la cour un parfum d'exotisme : jamais roi de France n'a pris pour épouse une princesse nordique¹. Blonde, élancée, svelte, un visage d'une parfaite régularité encadrant des yeux verts, Ingeborg² a tout pour séduire le roi de France Philippe II (que l'histoire a retenu sous le nom de Philippe Auguste). D'ailleurs, les messagers ont précédé le cortège princier et sont entrés à bride abattue en ville pour rejoindre le palais de l'archevêque où loge Philippe. Impatient de connaître enfin sa fiancée, dont chacun lui a fait un portrait idyllique, le roi se précipite à ses devants avec toute la cour.

La rencontre tant attendue se déroule à quelques lieues d'Amiens, sous un soleil radieux qui rehausse encore la blondeur d'Ingeborg : tous les portraits n'étaient que pâles copies. La princesse danoise, véritable déesse, a la beauté parfaite des statues antiques. Face à elle, du haut de ses vingt-huit ans, un fier chevalier casqué d'or, à la stature imposante et au visage énergique, sourit puis ôte son casque pour la saluer. Hélas, une calvitie avancée, laissant en arrière des mèches d'un roux vif, altère quelque peu le charme du souverain. Dans son plus jeune âge, Philippe était surnommé « le vallet maupeigné » en référence à une toison rousse hirsute et peu fournie. Mais surtout, il a perdu nombre de ses cheveux du fait de la « suette » contractée deux ans plus tôt à la croisade sous les murs de Saint-Jean-d'Acre.

Veuf depuis trois années d'Isabelle de Hainaut, Philippe espère beaucoup de ce mariage, et accueille sa future épouse avec chaleur. Ingeborg sourit mais ne semble pas comprendre, et lui adresse quelques mots dans une langue inconnue. Stupeur du roi ! La princesse ne parle-t-elle pas du tout le français ? L'évêque de Noyon le lui confirme, mais le rassure : Ingeborg connaît un peu le latin, et d'ailleurs elle apprendra très vite. Subjugué par elle, et désireux de la posséder charnellement au plus vite, Philippe ordonne que le cortège prenne illico le chemin de la cathédrale. La cérémonie religieuse se déroule aussitôt, présidée par Guillaume de Champagne, archevêque de Reims et oncle du roi.

Le sacre de la reine et son intronisation officielle sont prévus pour le lendemain et toute la ville

est en liesse. Pour l'heure, les tonneaux sont mis en perce et les agapes traditionnelles clôturent cette journée mémorable. Le repas terminé, les dames d'honneur de la reine, conduites par la reine mère Adèle de Champagne, emmènent Ingeborg vers la chambre nuptiale afin de l'aider à se dévêtir et à se parer pour la nuit de noces. Et bientôt, son royal époux la rejoint.

Le lendemain, la cathédrale d'Amiens est pleine à craquer de tout ce que le royaume compte de seigneurs laïcs et ecclésiastiques pour le sacre de la reine (Philippe a déjà été sacré du vivant de son père). Les souverains font leur entrée dans les superbes tenues de parade créées tout exprès pour cette cérémonie, et vont s'agenouiller devant le même Guillaume, l'archevêque de Reims. Celui-ci connaît bien son neveu, et n'a nul doute, quelque chose ne va pas : le roi est fébrile, le regard fixe, les mains tremblantes, et la reine a manifestement pleuré. Que s'est-il donc passé ?

Qu'importe, l'archevêque et les douze pairs évêques qui l'assistent doivent poursuivre la cérémonie, tout au long de laquelle Philippe évite soigneusement de regarder son épouse. Le moment suprême du sacre arrive : Guillaume prend les Saintes Huiles, afin de réaliser les onctions rituelles sur le corps et le visage de la reine. Pour ce faire, les officiants diacres dénouent légèrement et respectueusement les vêtements de la reine, et l'émoi s'empare alors des hauts personnages et barons présents aux premiers rangs de l'assistance : Philippe est pris de tremblements, ses mains s'agitent, une sueur profuse coule sur son visage, et ses yeux semblent se révolter. Il esquisse un geste pour repousser Ingeborg avec terreur !

Guillaume pense que la « fièvre quarte » qui a frappé le roi devant Saint-Jean-d'Acre le reprend à nouveau, et il cherche à l'apaiser pour reprendre la cérémonie. Le sacre se termine péniblement, mais les rituels sont respectés jusqu'à leur terme et le roi et la reine sortent ensemble de la cathédrale sous les acclamations des Amiénois³. Le cortège reprend à vive allure le chemin du palais, mais à peine arrivé, sans un mot ni un regard pour son épouse, Philippe se réfugie dans ses appartements et fait mander d'urgence son conseil.

Le conseil royal est alors composé, entre autres, de l'archevêque Guillaume, de l'évêque de Noyon (qui a amené Ingeborg en France), du chancelier, de Guillaume Le Breton le chapelain du roi, et du médecin du roi, un moine nommé Ricord⁴. Par l'intermédiaire des écrits de ces deux derniers personnages, le déroulement de cette dramatique séance est parvenu jusqu'à nous. Devant ses conseillers stupéfaits, Philippe annonce sa décision de renvoyer sur-le-champ Ingeborg à son frère le roi de Danemark ! Selon le roi, Ingeborg l'a ensorcelé, il est victime d'un maléfice « qui lui a noué l'aiguillette », c'est-à-dire, selon l'expression du temps, qui l'a rendu impuissant ! Pressé de s'expliquer, le roi relate longuement la nuit nuptiale et son échec : quand il a contemplé le corps parfait de la reine et qu'il s'est glissé dans son lit, le désir s'est envolé. À trois reprises, il a tenté de la posséder, sans le moindre résultat. Alors, Philippe s'est relevé pour marcher à travers la chambre, puis a vainement renouvelé sa tentative. Enfin, certain d'être la victime du sort de « l'aiguillette nouée », il s'est éloigné le plus possible d'elle dans le lit, pour essayer de dormir⁵. Mais, alors pourquoi avoir laissé se dérouler la cérémonie d'intronisation ? Philippe explique à ses conseillers qu'il a pensé que les sacrements et les Saintes Huiles chasseraient le diable et feraient disparaître le maléfice.

Guillaume est chargé d'annoncer à la reine la volonté de son époux : le renvoi immédiat au Danemark ! Devant l'archevêque, Ingeborg, qui a compris le sens de la décision grâce au latin, ne s'en laisse pas conter : Philippe l'a épousée, elle a été sacrée reine de France, et selon elle le devoir

conjugal a bien été rempli. Alors, quand Guillaume, porteur de la réponse de la reine, rentre au palais, la fureur royale s'abat : Ingeborg sera conduite sans délai à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, pour y être désormais recluse. Dès cet instant, Philippe n'a plus qu'une seule idée en tête : faire annuler son mariage. Aussi ne cesse-t-il de faire pression sur son oncle pour trouver un motif valable aux yeux de l'Église, pour rompre ce lien encombrant et briser le maléfice !

Avec des trésors de persuasion, l'archevêque de Reims arrive à convaincre le roi qu'on ne peut ainsi briser les liens sacrés du mariage et risquer un conflit grave avec le roi de Danemark pour une seule nuit ratée : que Philippe veuille bien effectuer une nouvelle tentative. Le roi accède à son désir de très mauvaise grâce, mais y pose ses conditions : cette « entrevue » aura lieu, non au Palais-Royal, mais à l'abbaye de Saint-Maur où est enfermée Ingeborg. Cette singulière proposition d'une nouvelle nuit de noces dans une cellule monacale contient en elle-même les germes de son échec ; mais sans doute Philippe craint-il qu'un nouvel essai dans la chambre royale ne rende le maléfice définitif ! Bien entendu, Philippe voit sa tentative couronnée d'aussi peu de succès que la première. Comment s'en étonner, dans le contexte d'un couvent dont l'érotisme n'est sans doute pas le climat essentiel ?

Le roi prend ainsi désormais son épouse en horreur, et décide d'obtenir l'annulation salvatrice à tout prix, fût-ce à celui de se fâcher avec le pape. Ne pouvant arguer de la non-consommation du mariage sans se ridiculiser auprès des autres souverains de la chrétienté, il fait rechercher et découvrir un lien de parenté lointain d'Ingeborg avec sa première épouse, Isabelle de Hainaut (chose aisée en ce temps où les mariages royaux se concluaient entre un nombre très restreint de familles princières). Et, le 5 novembre 1193 (soit moins de trois mois après le sacre), le mariage est annulé par le tribunal ecclésiastique de Compiègne, après une parodie de justice à laquelle Ingeborg, témoin muet, est tenue d'assister. À l'issue de cette mascarade, Ingeborg est emmenée au couvent de Cysoing (près de Tournai), alors situé hors des frontières du royaume, d'où elle en appelle de la décision dudit tribunal auprès du pape Célestin III. Ironie de l'histoire, Philippe Auguste restera célèbre dans la mémoire des écoliers pour la victoire de Bouvines (1214), dont Cysoing n'est éloigné que de quelques kilomètres !

Le pape Célestin III refuse de ratifier le jugement d'annulation, mais, d'un âge avancé (plus de quatre-vingts ans, fait rarissime pour l'époque), hésite à jeter l'interdit sur le royaume de France dont il a, par ailleurs, grand besoin des subsides ! Entre-temps, Ingeborg va séjourner à Cysoing dans un dénuement progressivement croissant, car Philippe ne daigne lui accorder aucune pension, et elle se trouve entourée d'étrangers, dont nul ne parle sa langue maternelle. En 1196, Knud de Danemark obtient enfin de Célestin III l'annulation de la sentence du tribunal de Compiègne. Mais Philippe ignore superbement toutes les missives et admonestations transmises par les légats du pape : il a d'autres projets matrimoniaux en tête ! Agnès de Méranie, fille du duc de Berchtold (qui a accompagné Philippe aux croisades), vient de conquérir le cœur du roi.

Aussi brune qu'Ingeborg est blonde, Agnès la fait oublier à Philippe sans difficulté, et le roi, afin de mettre le souverain pontife devant le fait accompli, épouse solennellement Agnès en mai 1196, sur les lieux mêmes du procès inique : à Compiègne. Nul témoin n'assiste à la nuit de noces, mais au matin le roi apparaît fort différent du pâle amant d'Amiens : l'aiguillette est dénouée.

Le bonheur est de courte durée : en janvier 1198 arrive à la cour la nouvelle du trépas du pape Célestin III. Son successeur, Innocent III⁶, auquel Ingeborg continue à écrire pour l'informer de son sort, n'hésite guère. À la fin de l'année 1198, il décrète l'interdit sur le royaume de France et

l'excommunication personnelle de Philippe, au motif que : « ... la dignité du Roi de France ne le place pas au-dessus des devoirs chrétiens du plus simple de ses sujets ». Selon le droit canon, le roi de France est désormais bigame, et c'est le message que le légat du pape, Pierre de Capoue, vient porter à Philippe.

À cette époque, « l'interdit » est la pire catastrophe qui puisse s'abattre sur le royaume d'un roi chrétien : cela signifie que, pour toute la durée de cet *interdit*, il est défendu au clergé de célébrer les offices religieux et d'administrer les sacrements (baptême et extrême-onction notamment) sur l'ensemble du territoire frappé par cette sanction. Aux yeux de l'Église, si cette interdiction est bafouée, les sacrements administrés n'ont aucune valeur. De plus, célébrants et fidèles sont passibles d'excommunication (et donc promis à la damnation éternelle). Peut-on réellement mesurer, à l'heure actuelle, le poids d'une telle décision, à une époque où la religion chrétienne est le pilier de toute vie sociale ?

La situation devient vite délicate pour Philippe en son propre royaume, alors qu'il se trouve de surcroît en lutte avec le roi d'Angleterre, Jean Sans Terre, et le comte de Flandre. Aussi en 1200, sur le conseil des évêques du royaume, Philippe, après avoir amèrement reproché à son oncle, l'archevêque de Reims, le procès de Compiègne, accepte de se séparer d'Agnès de Méranie, dont il reste cependant toujours fort amoureux. Elle lui a déjà donné un fils Philippe et une fille Marie, et est de nouveau enceinte. Elle se retire au château de Poissy, en octobre 1200.

Sans reprendre officiellement Ingeborg comme épouse, Philippe la rappelle néanmoins et l'installe au château de Saint-Léger, près de Rambouillet. Devant cette preuve de bonne volonté, le nouveau légat du pape, le cardinal Ottaviani, lève l'interdit qui frappait le royaume et annonce la convocation d'un concile qui jugera le procès en annulation de mariage du roi de France. Ce concile s'ouvre à Soissons, au début de l'année 1201 et s'éternise en palabres, troublé par la clarté des arguments d'Ingeborg (qui réside dans l'abbaye Notre-Dame toute proche). Aussi, pressentant la décision défavorable, à la veille de celle-ci, Philippe déclare qu'il reprend Ingeborg comme épouse, et l'emmène aussitôt au château d'Étampes. Mais, quelques semaines plus tard, Agnès met au monde un fils, prénommé Tristan, et meurt en couches. Son fils la rejoint dans la tombe quelques jours après. Philippe ne manque pas d'attribuer à Ingeborg la responsabilité morale de cette double perte, et la pauvre reine sera gardée en recluse dans la forteresse d'Étampes durant douze années entières⁷.

En 1213 enfin, Philippe, réconcilié avec le pape Innocent III, et avant de déclarer la guerre au roi d'Angleterre Jean Sans Terre (lui-même excommunié à son tour par le pape), annonce qu'il rend à Ingeborg le titre de reine de France. À trente-huit ans, elle sort enfin de sa prison d'Étampes pour retrouver la cour, son rang et son statut, mais pas le cœur de son époux. Peut-être Philippe, alors âgé de près de cinquante ans, a-t-il voulu mettre le ciel de son côté à la veille de la bataille de Bouvines (1214) ? Lorsqu'en septembre 1222, Philippe, sentant la fièvre qui le mine, rédige ses dernières volontés, il appelle pour la première fois Ingeborg « Ma très chère épouse » sur ce testament écrit de sa propre main⁸. Philippe n'expirera que le 14 juillet de l'année suivante, victime après le « maléfice de l'aiguillette », des saignées intempestives de ses médecins et de leurs lacunes. Huit siècles après la nuit de noces désastreuse, comment peut-on expliquer « l'ensorcellement » du roi ?

L'origine organique (due à une maladie) de cette impuissance est pratiquement à exclure. En effet, Philippe a été marié une première fois le 28 avril 1180 à Isabelle de Hainaut, fille du comte Baudouin V, et cette union fut fertile. Le futur Louis VIII est né en septembre 1187 et la reine Isabelle mourut en mettant au monde des jumeaux mort-nés, le 15 mars 1190. D'autre part, nous avons vu

qu'Agnes de Méranie a été enceinte à trois reprises des œuvres du roi. Ainsi, avant et après la nuit de noces d'Ingeborg, le roi ne semble pas avoir souffert de difficultés à accomplir l'acte sexuel.

L'impuissance d'origine psychologique est donc le seul diagnostic plausible. Mais quels sont les facteurs, ou les conjonctions de circonstances qui peuvent constituer des arguments en faveur de ce diagnostic ?

En premier lieu, il faut rappeler que, dès son enfance, Philippe s'est montré d'une nervosité extrême lors des moments importants de son existence. En août 1179, le roi Louis VII décide de le faire couronner quand il vient d'avoir quatorze ans, et il convoque tous les dignitaires du royaume pour le 15 dudit mois, en la cathédrale de Reims. L'avant-veille de la cérémonie, Philippe, qui se rend à Reims par étapes, est à la chasse dans les bois de Guise-la-Motte (près de Compiègne déjà !). Il perd son escorte, s'affole, erre dans les bois durant toute la nuit, pour être retrouvé à l'aube par des charbonniers, tremblant, hagard, incapable de s'exprimer. Les nerfs du jeune homme ont été sérieusement ébranlés, et ramené à Compiègne, il reste couché plusieurs semaines, dans un si triste état que l'on craint pour sa santé mentale et pour sa vie. Louis VII annule le couronnement, et part même pour Londres, en pèlerinage sur le tombeau de Thomas Becket (l'archevêque de Canterbury, assassiné dans sa cathédrale à l'instigation du roi d'Angleterre, neuf années plus tôt) afin de prier pour le rétablissement de son fils. Un si long voyage à l'époque traduit bien l'inquiétude du roi Louis VII quant à la santé de son fils et à sa guérison. Philippe se rétablit progressivement, mais le couronnement ne se déroule qu'à la Toussaint de 1179.

D'autre part, il faut rappeler la « suette » contractée à la croisade, sous les murailles de Saint-Jean-d'Acre, qui, dans un tableau de fièvre et d'épuisement, avait vu le jeune roi perdre ses cheveux et sa peau se desquamer par lambeaux (ce qui rend probable le diagnostic rétrospectif de scarlatine)⁹. Si cette affection ne peut expliquer l'impuissance, elle a sans doute épuisé fortement le souverain, et, par sa calvitie, l'a privé d'une partie de son charme pour sa future épouse. En ce qui concerne son premier mariage avec Isabelle de Hainaut, il faut bien dire que le tableau ne fut pas toujours aussi idyllique qu'on a pu l'écrire, et que certains signes précurseurs peuvent semer le doute dans les esprits.

Marié à quinze ans en 1180, Philippe, quatre années plus tard, songe à répudier Isabelle ! De surcroît, les motifs de ses intentions restent très obscurs. En 1184, il réunit une assemblée d'évêques à Senlis, pour envisager l'annulation de son mariage. Isabelle n'est pas femme à se laisser chasser ainsi sans réagir. En signe de pénitence, elle décide de parcourir à pied, en distribuant l'aumône, toutes les rues de Senlis, alors que se déroule cette assemblée. Elle s'arrête pour prier dans toutes les églises de la ville, et la ferveur populaire la ramène au château, en réclamant au roi miséricorde pour son épouse. Sur les recommandations des évêques et de ses conseillers, Philippe annonce alors qu'il renonce à l'annulation et reprend son épouse, à la grande joie de son peuple. Comment ne pas voir dans cet épisode la préfiguration de celui du concile de Soissons¹⁰ ? Le jeune Louis VIII ne naquit qu'en 1187 (sept ans après le mariage de ses parents). On est ainsi en droit de penser qu'Isabelle bénéficia de la part de Philippe d'une patience qu'Ingeborg ne rencontra certes pas !

Pour en revenir à la nuit de noces elle-même, il semble bien qu'il n'y ait pas eu consommation du mariage, contrairement aux affirmations d'Ingeborg. Cela s'explique sans doute par la méprise des termes entre une jeune princesse danoise, ne parlant pas français, et ignorante de ces choses, et un évêque de Reims, soucieux d'atténuer les paroles du roi et la dureté de sa décision. Bien entendu,

Ingeborg porte sans doute sa part de responsabilité dans l'échec du roi : la barrière de la langue, l'incapacité ainsi créée de toute communication, son jeune âge et son inexpérience ne favorisaient guère les élans de tendresse. Cette passivité probable a pu en imposer à Philippe pour de la froideur ou même de la frigidité, voire de la répugnance à son égard.

À la décharge de la princesse danoise, rappelons qu'elle s'est trouvée en quelques jours arrachée à sa famille, conduite dans un pays inconnu à la langue incompréhensible, mariée en une journée dès son arrivée, et mise aussitôt dans le lit d'un homme dont elle ignorait tout la veille, qu'elle n'avait même jamais vu ! Les psychiatres modernes ne manqueraient pas de citer nombre de causes à une éventuelle frigidité de sa part. Pour Philippe, nerveux, instable, pressé de posséder son épouse, la vue d'une femme superbe, mais passive, avec laquelle il ne pouvait même échanger un mot, ne correspondait sans doute pas à l'idée qu'il s'était faite de sa nuit de noces (lui qui avait déjà été marié et qui avait dix ans de plus qu'Ingeborg). Qu'une impuissance passagère ait conclu cette première nuit commune n'étonnera point les sexologues du XXI^e siècle, qui conseilleraient sans doute la patience. Mais pour Philippe, roi très chrétien, de retour des croisades, par ailleurs fier de sa virilité comme tout chevalier de cette époque, l'impuissance ne peut lui être imputable. Seul le diable peut réaliser un tel maléfice, alors qu'il désire sa femme, et son épouse a commerce avec le Malin, ou à tout le moins lui a jeté un sort !

Ce sort de « l'aiguillette nouée » (du nom de la partie du vêtement fermée par un lacet au niveau des organes génitaux masculins) est redouté par tous les maris du Moyen Âge, et seule la religion peut en délivrer le malheureux époux. Sans doute cela explique-t-il que le roi ait espéré être libéré du maléfice par le sacre du lendemain. Enfin, comment s'étonner de l'échec de la seconde entrevue nuptiale quand on connaît les circonstances dans lesquelles elle s'est déroulée ? Ainsi, il est licite de penser que l'impuissance de Philippe fut psychologique, et sans doute explicable aisément par le contexte. Mais est-il possible d'oublier qu'Ingeborg paya pour l'échec d'une nuit de noces le prix exorbitant d'une existence de recluse, traînée de couvent en château durant vingt années, sans l'ombre d'une chance de se faire aimer, ni même écouter de son époux ?

1. La seule princesse non originaire d'Europe occidentale, appelée à devenir reine de France avant Ingeborg, fut Anne de Kiev, originaire de l'Ukraine actuelle, devenue en 1051 l'épouse du roi de France Henri I^{er}.

2. Ingeborg est également parfois appelée Ingeburge de Danemark. Nous avons préféré garder la dénomination nordique.

3. Sur le déroulement de la cérémonie, voir A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour* (tome 2).

4. Ricord, *Gesta Philippi-Augusti*.

5. « Son désir est comme égaré dans un désert de beauté... », écrit le duc de Lévis-Mirepoix.

6. Le nouveau pape, qui a pris le nom d'Innocent III, est le cardinal Lothaire de Segni, qui n'a que

trente-huit ans ! (Ce qui ne permet guère à Philippe de compter sur un nouveau trépas à Rome.)

[7.](#) Voir dans *Histoire de la France et des Français*, *op. cit.*, tome 2, p. 48, le texte de l'une des lettres adressées par Ingeborg au pape Innocent III, pour se plaindre de l'attitude de son époux et de ses conditions d'existence.

[8.](#) Voir la reproduction photographique partielle du testament autographe dans *Histoire de la France*, *op. cit.*, tome 2, p. 94.

[9.](#) Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'histoire*.

[10.](#) *Histoire de la France et des Français*, *op. cit.*, tome 2, p. 15.

II La croisade des reliques

Notre-Dame de Paris, 21 mai 1271

SUR LES PILIERS DE LA NEF, les ombres tremblantes des frères se contorsionnent sous la lueur de centaines de petites flammes qui illuminent le chœur. Au milieu des cierges, le cercueil repose sur un catafalque semé de fleurs de lys, dressé face à l'autel. Au pied des marches, deux autres bières semblent le veiller respectueusement, sous le murmure régulier des moines en prière. À l'extérieur, les premiers rayons du soleil colorent de rose les tours de Notre-Dame, en ce samedi de Pentecôte 1271.

Dans quelques heures va débiter l'office de funérailles du roi de France. Le défunt, objet de toutes les prières de la nuit, n'est autre que le roi Louis IX (qui sera canonisé vingt-sept années plus tard, devenant ainsi pour l'histoire saint Louis). À l'issue de la cérémonie, son corps sera emmené à Saint-Denis pour y rejoindre la sépulture traditionnelle de ses ancêtres... son corps, ou plus exactement ses ossements, car le cercueil du chœur ne contient plus que des os : nous sommes le 21 mai 1271, et le roi est mort depuis neuf mois ! Le 25 août 1270, loin d'ici, devant les murs de Carthage, notre sire Louis a succombé à la maladie qui a dévasté les troupes des croisés. L'ont accompagné pour se présenter devant Dieu, victimes du même mal, son fils Jean-Tristan et Pierre de Villebeon le chambellan, dont les dépouilles continuent à le suivre, dans la mort comme dans la vie.

Lorsque s'éteignent sous les voûtes les dernières notes des chants solennels qui clôturent la messe, le roi Philippe III, aidé des grands du royaume, prend sur les épaules le cercueil de son père, jusqu'au parvis de la cathédrale où l'attend le char funèbre, pour une lente et majestueuse procession vers Saint-Denis. Suivi de la famille royale, escorté de tous les archevêques, évêques, abbés, et dignitaires ecclésiastiques du royaume, rivalisant de luxe avec leurs crosses et leurs chasubles, mais aussi de nombreux moines et frères « mendiants » qu'il chérissait tant, le défunt roi rejoint ainsi sa dernière demeure. À l'arrivée, un incident éclate : les moines de l'abbaye, abbé en tête, sont venus accueillir le corps du roi sur le parvis de la basilique aux portes closes. Les religieux de Saint-Denis ne sont soumis à aucune autre juridiction ecclésiastique que celle du souverain pontife à Rome, et de fait, exigent que l'archevêque de Paris et celui de Sens quittent leurs luxueux habits de chœur, afin de n'avoir point de différence avec leurs hôtes, avant que d'ouvrir les portes de l'église. Après discussion, les prélats doivent s'incliner, et la dépouille royale peut ainsi entrer dans la nef pour un dernier office et son inhumation sous une simple dalle de pierre (en attendant la plaque de cuivre émaillée prévue).

L'année précédente, le 14 mars 1270, le roi Louis IX a franchi ce même porche en grand appareil, pour prendre l'oriflamme sur l'autel de l'abbaye, tradition respectée par tous les rois de France avant de partir en guerre. En 1248, une première fois, il avait déjà « pris la croix » contre les infidèles, pour délivrer le tombeau du Christ à Jérusalem alors aux mains d'Eiyoub, sultan d'Égypte, neveu du célèbre Saladin¹.

Cette croisade (septième du nom) s'était achevée par la terrible bataille de Mansourah (1250), à l'issue de laquelle Louis IX s'était retrouvé prisonnier. À titre de rançon personnelle, il avait dû restituer Damiette (occupée par les troupes croisées) où son épouse Marguerite de Provence venait de donner le jour à un fils (qui reçut de ce fait le prénom de Jean-Tristan). Depuis son retour en France, saint Louis n'a cessé de songer à une nouvelle expédition contre les infidèles ! Ainsi, en ce mois d'avril 1270, le roi et ses troupes s'apprêtent à passer les fêtes de Pâques à Lyon, sur le chemin d'Aigues-Mortes, port d'embarquement pour rejoindre la Terre Sainte. Forts de la réputation de leurs marins, les ateliers de Gênes ont obtenu la commande des vaisseaux destinés aux troupes croisées : le roi emmène outre-mer près de cinq mille hommes d'armes !

Arrivé à Lyon, Louis IX est averti du retard pris dans la construction : seules cinq nefs sur les sept prévues sont prêtes, les dernières ne le seront que dans six semaines. Impossible de laisser en France une partie de l'armée : le roi se résigne à passer à Nîmes les fêtes de Pentecôte. Enfin, le 25 juin 1270, les vaisseaux rejoignent Aigues-Mortes où les attendent les troupes royales. Le temps d'embarquer vivres, chevaux, écuyers et soldats, et le 1^{er} juillet, après avoir écouté la messe à l'aube dans l'église Notre-Dame du Sablon, Louis IX monte à bord de la nef royale *La Montjoie*, et donne le signal du départ vers la Sardaigne. Sous la tempête, l'armada croisée a quelques difficultés à rester soudée, et les navires rejoignent tant bien que mal Cagliari, où la flotte entière fait relâche le 10 juillet². Lors de son conseil en présence des principaux barons, le roi révèle la destination de l'expédition : ce ne sera pas Damiette et l'Égypte, comme chacun le pensait, mais Tunis !

Après quatre jours de mer, à l'aube du 18 juillet, la rade de Tunis est en vue, et saint Louis pose à nouveau le pied en terre infidèle à la tête de ses troupes. Seuls quelques vaisseaux appartenant à des marins génois sont encore ancrés dans le port. La population et les soldats musulmans se sont retranchés derrière les fortifications renforcées sur ordre de l'émir Al-Mustansir « le Commandeur des Croyants », ou à l'abri des remparts de Carthage à quelques lieues de là. La seule défense du port, la tour de la Goulette, est conquise sans effort par les soldats. Les croisés apprécient les réserves d'eau potable que constituent les citernes de la tour. Le temps d'effectuer le débarquement complet des hommes, des chevaux et des vivres, et le 22 juillet, les troupes du roi de France se mettent en route vers Carthage. En dépit du harcèlement de petits groupes de Sarrasins sur l'arrière-garde croisée, les pertes sont infimes et, le 27 juillet, Louis IX s'empare de la ville où il décide d'installer le camp dans l'attente des renforts commandés par Charles d'Anjou, roi de Naples, son plus jeune frère.

Mais un ennemi plus redoutable et plus sournois que les infidèles guette les vainqueurs : la chaleur insupportable, les eaux fétides, et les fièvres. Comme souvent dans les campements improvisés, les épidémies de dysenterie s'abattent brutalement sur les armées de la chrétienté. Le 1^{er} août, le comte de Nevers, Jean-Tristan, quatrième fils du roi (et second dans l'ordre de succession de la couronne, du fait du décès en bas âge de ses deux frères), est frappé « de fièvre et

flux de ventre ». En deux jours, la maladie l'emporte, et Jean-Tristan, vingt ans à peine, retourne à Dieu sur la terre même où il avait vu le jour, à des milliers de lieues de son royaume !

Déjà son père présente les mêmes symptômes, qu'il ne reconnaît que trop bien pour les avoir ressentis en 1250, sous les murs de Damiette³. À cette époque, la maladie l'avait tant affaibli que, selon les propres termes du sire de Joinville son historien : « Les os de l'échine de son dos estoient merveilleusement aiguz⁴. » Son confesseur tente de lui cacher la mort de son fils, mais saint Louis ne tarde guère à l'apprendre, et son chagrin ne fait qu'altérer encore son état. Comble d'inquiétude, le lendemain du trépas de son frère, Philippe, l'héritier de la couronne, est lui aussi atteint par la dysenterie ! Seul le plus jeune des fils présents, Pierre, comte d'Alençon, échappe au massacre. Durant trois semaines, Philippe résiste à la maladie, et sa robuste constitution finit par prendre le dessus : il succédera à son père sur le trône de France.

Pendant ce temps, notre sire Louis s'affaiblit de jour en jour. Il s'est alité et ne se lève plus guère. Tout juste réussit-il à s'agenouiller pour recevoir l'Eucharistie, que lui présente son confesseur, Geoffroy de Beaulieu, mais « ses serviteurs le portèrent ensuite dans son lit, car il n'avait plus la force d'y aller seul ». Le lit est détrempé des sueurs profuses du roi, terrassé par ses accès de fièvre. La dysenterie s'est à peine calmée et, sous la chaleur moite et étouffante de la tente royale, sa respiration semble bien faible. Nous sommes le dimanche 24 août 1270, et il y a plus de trois semaines que le roi lutte pour garder un peu de la vie qui lui file entre les doigts comme grains de sable.

Quatre jours auparavant, il a demandé à recevoir l'extrême-onction, puis « la parole lui manqua, mais à ses mouvements on voyait qu'il conservait la mémoire et la connaissance. Il prenait encore quelques aliments et quelques boissons, faisant très bien comprendre par signes ce qui lui plaisait ou non⁵ ». Le 25 au matin, Louis IX demande qu'on le porte hors du lit, et qu'on le couche à même le sol, sur un lit de cendres en forme de croix ! La parole lui est revenue, et il murmure prières et invocations à saint Jacques et saint Denis, et récite le psaume *Introïbo in domum tuam Domine*. (« J'entrerai dans ta maison, Seigneur. ») Doucement, le souffle de vie s'échappe des lèvres pincées, et « à la neuvième heure » (trois heures de l'après-midi), le roi de France remet son âme entre les mains du Seigneur, « à l'heure même où, sur le Golgotha, le Christ dont il voulait délivrer le tombeau avait rendu la sienne⁶ ». À peine deux heures plus tard, Charles d'Anjou accoste en rade de Tunis, et se précipite vers le campement royal, pour n'y trouver malheureusement que le corps encore chaud de son frère aîné. Avec lui étaient arrivés les renforts attendus, mais aussi le prince Édouard, fils aîné du roi Henry III d'Angleterre et son armée.

Devant la situation, Charles s'emploie à convaincre son neveu, devenu le roi Philippe III, et le prince Édouard de négocier avec les musulmans pour regagner au plus tôt la Sicile : les troupes sont décimées par la maladie, le moral au plus bas après la mort du roi, et les attaques incessantes des soldats du sultan occasionnent des pertes régulières dans les rangs de l'armée croisée. Entre-temps, il reste à régler le problème de la sépulture du défunt roi. Impossible de laisser reposer en terre païenne le corps du plus chrétien des monarques d'Occident ! Nul ne pourrait garantir son tombeau des profanations des infidèles.

Philippe III désire ardemment ramener en France les restes de son père, mais même l'embaumement ne permettra pas de conserver suffisamment longtemps le corps pour un tel voyage. Alors, en accord avec son oncle Charles, il décide que seuls les ossements de Louis IX seront

rapatriés en France, pour être inhumés à Saint-Denis selon la tradition royale. Afin que chairs et entrailles se détachent, le cadavre du roi défunt est mis à bouillir dans du vinaigre durant plusieurs heures puis celles-ci sont placées dans un coffret en vue d'être mises en terre rapidement lors de l'arrivée en Sicile. De leur côté, comme pour la dépouille du prince Jean-Tristan quelques jours auparavant, les os sont embaumés et placés dans un cercueil de plomb pour le long voyage de retour⁷. À l'issue des négociations, le 15 novembre, toutes les troupes croisées réembarquent à Tunis et font route vers la Sicile.

Malgré une très violente tempête, la flotte française réussit à rejoindre le petit port de Trapani, tandis que son homologue anglaise et le prince Édouard accostent à Palerme. Celui-ci a décidé de maintenir le plan initial de la croisade et prépare pour le printemps 1271 le débarquement et l'attaque vers Saint-Jean-d'Acre. Dès l'arrivée sur l'île, Philippe III fait inhumer solennellement les restes (chairs et entrailles) de son père dans une urne de marbre blanc en la basilique de Monreale, non loin de Palerme⁸. Soucieux d'écourter au maximum son séjour à Trapani, Philippe fait réviser et préparer à nouveau les navires.

Mais la maladie continue à faire des ravages dans les rangs des alliés : « Le jeudi d'avant la Saint-Nicolas [4 décembre] Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre rendit l'âme. » Thibaud était le gendre du défunt roi : époux d'Isabelle, seconde fille de Louis IX, il comptait parmi ses aïeux le roi Louis VII, grand-père dudit saint Louis. Quelques jours plus tard, Pierre de Villebeon, chambellan du roi, meurt lui aussi d'épuisement. La croisade n'est plus qu'un cortège funèbre qui s'allonge de jour en jour ! Désormais, Philippe III et son armée escortent quatre cercueils, et le voyage par mer jusqu'à Aigues-Mortes s'annonce fort long. En outre, l'hiver déjà bien installé présage de furieuses tempêtes, aussi, fort sagement, Philippe décide de mettre voile vers la Calabre toute proche.

Dans son for intérieur, une raison bien plus personnelle dicte sa décision : son épouse, Isabelle d'Aragon, est enceinte pour la quatrième fois. À quelques semaines de l'accouchement, la route terrestre de l'Italie paraît plus sûre. Le dimanche après l'Épiphanie 1271, les armées françaises abordent à Cosenza. Le malheur continue à planer tel un vautour au-dessus de la tête du roi de France. À peine débarquée, la reine Isabelle se met en route vers Naples. En voulant franchir un gué aux eaux gonflées par les pluies, son cheval fait un écart et la jette au sol. Ramenée à Cosenza, Isabelle accouche le soir même d'une petite fille mort-née. Accablée de chagrin, la jeune mère a beaucoup de mal à récupérer, et il semble que des complications infectieuses soient survenues. Selon Pierre de Condé : « Son enfant passa aussitôt du sein de sa mère au tombeau, la laissant dans les larmes et l'affliction. Mais Dieu permit dans sa clémence que cette princesse mourût dans l'excès de ses douleurs au milieu de la nuit du mercredi d'avant la Chandeleur⁹. »

Ainsi, le 28 janvier 1271, Philippe III, après avoir perdu son père, son frère, son beau-frère et sa fille, voit à son tour son épouse rendre l'âme peu après ses vingt-quatre ans ! Pour les mêmes motifs, les chairs d'Isabelle sont inhumées dans la cathédrale de Cosenza, tandis que ses ossements se joignent à la litanie des reliques du convoi. Le désespoir s'est emparé du roi, et via Naples, Rome et Gênes, le funèbre cortège regagne sans plus attendre le sol français. Franchissant le col du Mont-Cenis, la caravane rejoint Lyon, puis Cluny et enfin Paris : en mai 1271, le roi Philippe le Hardi retrouve enfin sa capitale, et peut confier à Notre-Dame le cercueil de son père. La croisade des ossements est terminée : notre bon sire Louis n'aura pu réaliser son rêve : délivrer le tombeau du

Christ ! Mais les infidèles ne l'ont point vaincu, seule la maladie l'a terrassé. A-t-elle seulement un nom, cette maladie ?

Pour des générations d'écoliers et leurs manuels d'histoire de France, saint Louis est mort de la peste à la croisade. Faut-il souscrire sans réserve à cette tradition ? Rien n'est moins certain !

Pour autant que l'on puisse identifier correctement dans les rares témoignages d'époque les symptômes présentés par saint Louis, le tableau clinique associe une fièvre, assez élevée dans les premiers jours, mais surtout de durée prolongée (cinq semaines), « un flux de ventre » ou dysenterie chronique, en apparence contemporaine de la fièvre, améliorée lors des derniers jours, des sueurs très abondantes, trempant le lit royal, et une certaine obnubilation, une torpeur allant en phase terminale jusqu'au coma. À ces éléments cliniques, il faut ajouter la notion de contagion, sinon directe, du moins de type épidémique. Seule une origine infectieuse ou parasitaire peut rendre compte du caractère répétitif et contemporain des divers décès enregistrés dans la famille royale et son entourage (à l'exception, naturellement, du trépas de la reine Isabelle).

Avant d'examiner en détail ces hypothèses, il importe de retracer brièvement les antécédents médicaux du roi de France, car s'ils sont limités, on verra qu'ils n'en sont pas moins instructifs. Joinville, le fidèle chroniqueur, ne mentionne aucune maladie dans l'enfance, et parle pour la première fois à vingt-sept ans d'un érysipèle de la jambe droite (dermatose d'origine infectieuse), dont le roi de France va souffrir à répétition durant toute sa vie¹⁰. En juillet 1242, alors qu'il poursuit les armées anglaises dans les marais de Saintonge et du Poitou, Louis IX contracte une « fièvre tierce » ressemblant fortement au paludisme, qui le laisse très affaibli jusqu'en septembre. En décembre 1243, une violente rechute le mène durant trois semaines près du trépas, et les moines de Cîteaux prient sans relâche pour sa guérison. À l'aube de l'année 1244, sa « fièvre double tierce » daigne lui accorder enfin une trêve¹¹.

Cinq années plus tard (1249), à peine débarqué à Damiette pour la croisade, une nouvelle poussée de fièvre éclate, accompagnée cette fois de dysenterie. À Senlis, en 1256, puis à Pont-de-l'Arche en 1264, deux nouvelles rechutes le clouent au lit pour plusieurs jours. Jusqu'à cette fatale année 1270, cette affection ne semble plus avoir fait parler d'elle (quoiqu'au départ de Saint-Denis, Joinville indique que le roi est si faible qu'il a grand-peine à monter à cheval). Pourtant, en un peu plus d'un mois, la maladie va terrasser le roi de France, son fils, son gendre, sa bru et nombre de ses compagnons. Sous quel masque la camarade a-t-elle ouvert le bal à des milliers de kilomètres de Paris ?

Au fil des siècles, tous les historiens ont attribué la mort du *Roi-Chrestien* à la peste, au point que saint Louis a rejoint saint Roch et saint Sébastien dans la litanie des saints évoqués lors des épidémies et dans la statuaire votive des églises. Dans les manuels scolaires, l'image de la peste de Tunis côtoie celle du chêne sous lequel saint Louis rendait sa justice ! À l'origine de cette confusion, se trouve sans doute l'utilisation du mot « peste » par les chroniqueurs du temps, mais il faut savoir que celui-ci était employé comme significateur « d'affection pestilentielle épidémique », quelle qu'en soit l'origine exacte, et non comme diagnostic précis.

La peste (qu'elle soit bubonique ou pulmonaire) possède un caractère contagieux beaucoup plus marqué, et surtout beaucoup plus effrayant ! Une épidémie de peste noire aurait entraîné une telle panique dans l'armée royale, que même saint Louis n'aurait pu garder autour de lui ses serviteurs. Un siècle plus tard, Boccace écrira : « Elle faisait abandonner les malades, et mettait une telle terreur

dans le cœur des hommes, que même le père et la mère avaient peur de veiller sur leur enfant¹². » Dans le même ordre d'idée, il est impossible d'imaginer que les serviteurs aient accepté de toucher le cadavre de pestiférés pour réaliser le découpage et la cuisson des corps lors de l'embaumement du roi défunt et de son fils !

Sur le plan médical, l'évolution est beaucoup plus rapide (deux à trois jours) et enfin les signes digestifs (diarrhée) n'existent pratiquement pas. Mais un argument massue plaide contre le diagnostic de peste : l'absence du bubon pesteux caractéristique ! Abscès purulent au niveau de l'aîne ou de l'aisselle, ce bubon est la signature de la peste, et tant les médecins que les profanes craignent son apparition, signature de la mort. Impossible d'admettre qu'aucun chroniqueur ne l'ait mentionné, ni chez le roi, ni même chez aucun des soldats malades ! Enfin, dernier argument épidémiologique, la grande épidémie européenne de « Peste Noire » n'a éclaté que près d'un siècle plus tard, en 1347¹³.

Le choléra, de survenue beaucoup plus brutale, associe à une diarrhée incontrôlable, des vomissements incoercibles, entraînant en l'absence de traitement une déshydratation mortelle en quelques jours ou même quelques heures ! L'évolution traînante sur plusieurs semaines et l'absence de vomissements permettent de douter également de ce diagnostic, ceci d'autant plus que le contraste entre la fièvre et le refroidissement important des extrémités (signe majeur du choléra) n'est mentionné nulle part (et aurait sans nul doute été remarqué par les proches du roi). D'autre part l'histoire ne retrouve aucune épidémie de choléra en Europe ou en Égypte avant le XIX^e siècle¹⁴. Il semble donc logique d'éliminer le choléra du nombre des suspects !

Le typhus se caractérise par une fièvre et des signes digestifs analogues, mais d'une part la fièvre reste très élevée et d'autre part il existe une éruption cutanée généralisée (exanthème) rapide, très visible et caractéristique (que n'auraient pas manqué de signaler les proches du roi). De surcroît, l'évolution est beaucoup plus aiguë, avec souvent des complications hémorragiques et rénales rapidement fatales.

On le voit, ces trois maladies, terreur des armées en campagne, doivent être radicalement exclues de la responsabilité de la mort du roi de France. Seules trois maladies d'origine microbienne et deux affections parasitaires sont susceptibles d'induire une histoire clinique proche de celle de saint Louis : la brucellose, la fièvre typhoïde (salmonellose), les shigelloses, et enfin l'amibiase et le paludisme.

La brucellose, encore appelée « fièvre de Malte », est due à une bactérie de type Brucella, responsable de fièvre, de sueurs très abondantes, et parfois de signes digestifs. Elle peut évoluer par poussées, durant plusieurs mois ou années. Si une partie du tableau clinique peut correspondre, deux types d'arguments s'opposent à cette hypothèse. Dans la brucellose, la contamination originelle du malade se fait à partir du contact avec les produits d'avortements des vaches ou des brebis, et on imagine mal le mode de contact initial possible pour le roi de France. D'autre part, les signes digestifs restent très souvent au second plan, et des symptômes ostéo-articulaires (arthrites) apparaissent rapidement et deviennent le centre de la symptomatologie. Aucun auteur ne souffle mot, dans le cas de saint Louis, de l'apparition de douleurs osseuses ou articulaires. Aussi, il paraît scientifiquement irréaliste de vouloir maintenir ce diagnostic pour la mort de dizaines de soldats croisés et de leur chef.

La fièvre typhoïde (due à une bactérie du genre Salmonella) correspond sans nul doute bien mieux aux données historiques. Après une incubation assez longue (vingt à quarante jours) elle

associe une fièvre progressivement croissante et stable, une diarrhée d'intensité variable, une fatigue extrême, et une obnubilation plus ou moins marquée. L'infection se propage essentiellement par les eaux et les aliments souillés par des germes présents dans les selles des malades. Dans une armée en campagne, à l'hygiène précaire et sous une chaleur torride, la contagion est très rapide. La fièvre typhoïde concorde bien avec le tableau clinique des dernières semaines de saint Louis, la chronologie des divers décès de la famille royale, et les conditions sanitaires des armées de la chrétienté sous les murs de Carthage. Tout au plus peut-on remarquer contre ce diagnostic la longueur d'évolution (cinq semaines), et l'absence durant toute cette durée de signes abdominaux pseudo-chirurgicaux, très fréquents dans l'évolution spontanée¹⁵.

Les shigelloses sont dues à une bactérie du genre *Shigella*, très voisine de la *Salmonella*, et qui engendre des symptômes très proches de ceux de la typhoïde. La diarrhée est plus violente et quasi constante (« dysenterie bacillaire ») et la maladie plus rapide dans son évolution.

Le paludisme est très répandu en zone méditerranéenne et nord-africaine, avec sa transmission par un moustique. Au temps de saint Louis, toute la région de Tunis et Carthage n'était que marécages où pullulaient des insectes de toute sorte. Sur le plan clinique, l'accès palustre associe une fièvre continue, mais évoluant par poussées (fièvre tierce), des sueurs très abondantes, des ennuis digestifs fréquents à type de diarrhée et des troubles de la conscience allant de l'obnubilation au coma. Il est facile de retrouver tous ses signes dans le récit de la maladie terminale du roi de France. Seuls éléments manquants : une anémie progressive et un ictère (jaunisse) peuvent accompagner l'accès. Toutefois, la déshydratation et l'anémie ne pouvaient être diagnostiquées à l'époque, et l'extrême faiblesse et l'apathie du malade n'en étaient sans doute que les seuls signes visibles.

Le fait d'avoir déjà souffert de paludisme n'est en rien une protection contre un accès palustre de réinfestation lors d'un nouveau séjour en pays d'endémie. Aussi, l'épisode des marais de Saintonge ne permet pas d'exclure ce diagnostic. Par contre, l'intensité relative des signes digestifs est inhabituelle dans le tableau de l'accès palustre de réinfestation, et la durée d'évolution assez longue.

L'amibiase digestive est une parasitose (liée à une amibe *Entamoeba histolytica*) qui dans sa forme aiguë donne un tableau de dysenterie avec selles nombreuses et douleurs abdominales, associées à une déshydratation. Si ces signes correspondent aux symptômes présentés par le roi, d'une part la fièvre est généralement absente ou très modérée, et d'autre part les selles sont faites de glaires et surtout de sang, ce qui n'aurait pas manqué de choquer les serviteurs, et n'est nullement mentionné.

Que conclure de tout cela ? Dans le cas du roi de France, et contrairement à nombre de ses successeurs, nous ne disposons d'aucune donnée autopsique pour orienter notre choix, puisque la décision de ne ramener que les os du roi (après cuisson du cadavre) fut appliquée sans délai, et sans ouverture médicale préalable du corps. La peste, le choléra et le typhus peuvent être éliminés. La brucellose et l'amibiase ne correspondent que trop partiellement au tableau clinique pour être valablement défendues. Par contre, les séquelles fréquentes sous forme d'amibiase chronique, avec diarrhée épisodique et amaigrissement important, permettent de penser que ce diagnostic pourrait correspondre à la maladie de saint Louis lors de la croisade précédente à Damiette, et expliquer la dégradation de son état de santé depuis cette date.

Deux diagnostics restent en présence : la fièvre typhoïde ou le paludisme (car il est impossible de différencier a posteriori shigellose et fièvre typhoïde, réunies sous le terme commun de dysenterie bacillaire). Si le paludisme ne peut être formellement exclu pour les raisons mentionnées plus haut, il

nous semble plus logique d'attribuer le décès de saint Louis à la fièvre typhoïde, ou à tout le moins à une dysenterie bacillaire. En faveur de cette hypothèse, milite également le caractère épidémique et ultra-contagieux de la maladie, notamment par contact direct (au contraire du paludisme, transmis par la piqûre d'un moustique, n'expliquant pas les cas familiaux concomitants). Ainsi, ce n'est point la peste, mais bien un autre microbe qui fit périr le chef des armées de la chrétienté¹⁶.

Mais le destin des reliques de saint Louis ne s'arrêta pas là. Si Philippe III avait tenu à ramener les ossements de son père à Saint-Denis, ceux-ci furent ensuite exhumés à plusieurs reprises, et lors de chaque transfert le squelette royal perdait quelques os, retenus comme reliques. En 1298 (année suivant la canonisation de son grand-père), Philippe le Bel fit ouvrir la sépulture pour inhumer les restes de saint Louis à la Sainte Chapelle à Paris.

Lors de l'opération, la distribution des reliques commença, comme l'indique la « liste des reliques de saint Loys¹⁷ » :

« La Sainte Chapelle à Paris : le chief (la tête) ;
L'emperiez (l'empereur) aura une jointe (articulation) d'un des doigts ;
Les professeurs de Paris un des os de sa main ;
Les frères du Val-des-Escholiers-les-Compiègne une jointe ;
L'abbesse de Pontoise une des costes ;
L'abbé de Reaumont (Royaumont) une pièce de l'épaule ;
L'abbesse du Lys un des os de la main. »

Un autre transfert eut lieu sous le règne de Charles VI, occasion d'une nouvelle distribution¹⁸. Les précieuses reliques ramenées par Philippe III de terre infidèle furent ainsi l'objet d'une sorte de « répartition au mérite ». En cette époque d'extrême dévotion catholique, la France avait la chance de pouvoir s'enorgueillir d'un saint dans la lignée royale. Comment mieux justifier la légitimité divine des rois de France ? Dès lors, chaque personnage important, chaque abbaye rêvait de posséder une relique, si petite soit-elle, mais du moins quelque chose de saint Louis.

Après une croisade mouvementée, le squelette royal allait ainsi laisser échapper, tel le Petit Poucet, des os aux quatre coins de son royaume. Après ce puzzle macabre, et malgré l'impossibilité de diagnostic de certitude, du fait de l'absence d'autopsie et de la cuisson du corps, il reste au moins une vérité médicale, contraire à la tradition historique : le bon roi saint Louis n'est pas mort de la peste aux croisades !

¹. Jacques Le Goff, *Saint Louis*, pp. 185-188.

². Durant cette escale à Cagliari, saint Louis écrivit un codicille à son testament, confiant à son fils aîné Philippe la garde de ses deux plus jeunes frères Jean-Tristan et Pierre (J. Le Goff, *op. cit.*, p. 295).

³. Guillaume de Saint-Pathus (confesseur de la reine Marguerite), *Vie de saint Louis*, p. 71.

⁴. Joinville, *Histoire de saint Louis*, p. 60.

[5.](#) Ce mutisme dura quatre jours, puis la parole revint. A. Brachet lui attribue pour origine l'émotion devant la réception des derniers sacrements (A. Brachet, *Pathologie mentale des rois de France*).

[6.](#) Joinville, *op. cit.*, p. 406.

[7.](#) Pour les détails de l'opération, voir Geoffroy de Beaulieu, *Vita*, p. 24 et Primat, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, tome XXIII, pp. 87-88.

[8.](#) L'incertitude demeure en ce qui concerne le destin du cœur de saint Louis : pour certains il fut inhumé avec les entrailles à Monreale, pour d'autres, il fut ramené avec les ossements et inhumé à Saint-Denis. Une inscription du XVII^e siècle sur le tombeau du roi à Saint-Denis en affirmait la présence, tandis que sur le monument funéraire de la basilique de Monreale (à côté de Palerme), on peut encore lire à l'heure actuelle qu'il abrite le cœur de « San Luigi dei Francesi »...

[9.](#) J. Le Goff, *op. cit.*, p. 301.

[10.](#) Guillaume de Saint-Pathus, *op. cit.*, p. 105.

[11.](#) Pour le détail évolutif de cette affection, voir A. Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, *op. cit.*, pp. 85-87.

[12.](#) Johannes Nohl, *La Mort noire - Chronique de la peste*, pp. 28-32, à la fois pour le récit de Boccace, et pour la chronologie de l'épidémie de « peste noire ».

[13.](#) H. Mollaret et J. Brossolet, *Sur la mort de saint Louis*, La Presse Médicale, 74/n°55 du 25 décembre 1966. Le problème de l'absence du bubon pesteux et de la non-concordance du diagnostic de peste avec les symptômes y sont remarquablement étudiés.

[14.](#) H. Mollaret et J. Brossolet, *op. cit.*

[15.](#) La dysenterie bacillaire (autre appellation de la typhoïde) sévit notamment également lors des batailles historiques d'Azincourt (1415) et de Valmy (1792).

[16.](#) Ce diagnostic semble avoir été évoqué pour la première fois en 1930 par le grand bactériologiste Charles Nicolle : « La lecture des textes relatifs à l'épidémie dont saint Louis fut la plus marquante victime montre qu'il s'agissait de dysenterie (bacillaire) » (voir dans H. Mollaret et J. Brossolet, *op. cit.*).

[17.](#) Trésor des Chartes, cote 19.

[18.](#) Certaines reliques quittèrent même la France, offertes au roi de Norvège, à la reine Blanche de Suède, à l'empereur Charles IV pour la cathédrale de Prague, ou au duc Louis VII de Bavière (voir J. Le Goff, *op. cit.*, pp. 306-310).

III Le tribunal de Dieu

Paris, Palais de la Conciergerie, 18 mars 1314

« SIRE, LE GRAND-MAÎTRE ET LE PRÉCEPTEUR de Normandie ont été déclarés relaps... L'Église les a remis entre vos mains afin que justice soit rendue. »

Par ces mots, Enguerrand de Marigny, coadjuteur du royaume, vient d'informer son souverain, Philippe le Bel, que l'ultime épisode du procès des Templiers ne s'est nullement déroulé comme prévu. Après sept années d'interrogatoires, de tortures, de procédures et de jugements¹, ce 18 mars 1314, le podium a été dressé sur le parvis de Notre-Dame de Paris. Face à leurs juges, devant la foule contenue par les archers du roi, quatre silhouettes amaigries écoutent le cardinal Arnaud Nouvel, légat du pape, égrener la litanie des accusations portées contre l'Ordre.

Au centre, la barbe hirsute, les cheveux en broussaille, le regard de feu, tel Don Quichotte face aux moulins, le Grand-Maître de l'Ordre des Chevaliers du Temple, Jacques de Molay, se retient de répliquer. À ses côtés, presque sous sa protection, sont rassemblés les derniers dignitaires du Temple, emprisonnés avec lui en 1307 : Geoffroy de Charnay, précepteur de Normandie ; Hugues de Pairaud, visiteur général de France ; et Geoffroy de Gonnevillle, le précepteur d'Aquitaine. À droite du légat, siègent deux autres cardinaux : Nicolas de Fréauville (représentant du roi Philippe) et Arnaud d'Auch (envoyé par le pape Clément V) ainsi que Jean de Marigny, archevêque de Sens, le propre frère du coadjuteur². « Entendu le frère... », le long récit des accusations, dont semble se délecter Arnaud Nouvel, répète à l'infini les mêmes mots d'introduction de chaque témoignage. Telle une ronde infernale, ces paroles reviennent lancinantes, aux oreilles du Grand-Maître. Comment a-t-il pu en arriver là, laisser échapper de ses lèvres des aveux mensongers, par lassitude, faiblesse ou épuisement ?

Depuis ce matin du 13 octobre 1307³, où à travers tout le royaume baillis et sénéchaux ont investi les commanderies et arrêté tous les Templiers, Jacques de Molay a dû répondre de toutes les accusations lancées contre l'Ordre : hérésie, blasphème, cérémonies initiatiques où il fallait renier le Christ et cracher sur la Croix, homosexualité des frères. Ils sont les quatre derniers représentants des chevaliers qui commandaient à l'ensemble de la confrérie ; sans nul doute, leur vie ne vaut plus cher et le roi Philippe les a déjà condamnés depuis longtemps. Tout en songeant à cela, Jacques de Molay écoute la fin du long monologue et la sentence qu'est en train de révéler au peuple de Paris le cardinal-légat. Des mots étranges frappent son esprit : ce n'est pas possible ! Ne vient-il pas d'entendre : « ... condamnons lesdits accusés au mur, pour le reste des jours qu'il plaira à Dieu de

leur accorder, afin qu'ils rachètent leurs égarements par les larmes du repentir » ?

La prison à perpétuité en remerciement de l'aveu de leurs crimes ! Voilà la clémence du tribunal⁴. Alors le Grand-Maître se redresse et, face à la foule, lance d'une voix forte : « Mensonges, mensonges ! La règle du Temple est sainte, juste et catholique », aussitôt accompagné dans ses dénégations par le seul Geoffroy de Charnay. Trop heureux d'avoir la vie sauve, les deux autres dignitaires se taisent tandis que les sergents du roi s'emparent des deux renégats pour les emmener au plus tôt. L'archevêque de Sens s'empresse de déclarer à voix haute que les deux accusés sont retombés dans l'hérésie, et que le tribunal ecclésiastique les déclare relaps (ce qui les remet de fait entre les mains de la justice royale)⁵.

Le même soir, Philippe le Bel réunit autour de lui son conseil, au cours duquel Enguerrand de Marigny prend la parole. Il ne peut tolérer qu'après sept années d'instruction obstinée, la décision du tribunal soit ainsi remise en cause, et qu'il soit nécessaire de reprendre de zéro toute la lutte entamée contre l'Ordre tout-puissant. L'indulgence n'est plus de mise, seule la sévérité peut asseoir définitivement le pouvoir royal : le bûcher attend les deux dignitaires ! Aucune autre issue n'est possible : en matière de religion, toute renonciation et retour à l'hérésie sont synonymes de condamnation à mort. L'insulte et le reniement ont été publics, le châtiment le sera aussi ! Ainsi en décide Philippe le Bel⁶.

Sans attendre, les sergents du roi font dresser le bûcher sur la petite île aux Juifs, située en aval de l'île de la Cité, à l'extrémité des jardins du palais royal. Conformément aux instructions du roi, tous les membres du conseil, les princes Louis, Philippe et Charles ses fils doivent assister à ses côtés à l'exécution. En cette soirée de printemps du 18 mars 1314, le soleil couchant ne suffit plus à éclairer l'île, et les archers royaux, munis de torches, forment cercle autour du bûcher d'où émergent deux poteaux de bois. Vêtus d'une simple chemise et coiffés de la dérisoire mitre de papier des renégats, les deux suppliciés viennent de descendre de la charrette et gravissent le tas de rondins. Alors qu'on les attache au poteau, le Grand-Maître demande qu'ils soient tournés une dernière fois vers l'Orient, afin de mourir en contemplant les tours de Notre-Dame, que l'on aperçoit au-dessus des toits. Cette ultime faveur leur est accordée et, sur un geste du roi, Alain de Pareilles, commandant des archers, ordonne que le feu soit mis aux brandons d'étoffe et à la paille du dessous du bûcher.

La fraîcheur du soir et l'humidité montant de la Seine ont imprégné le bois. En lieu et place d'une grande flamme, une fumée épaisse et âcre vient sourdre peu à peu entre les rondins. Pris à la gorge, les badauds venus voir « griller les chevaliers » reculent de quelques pas. Soudain, la flamme jaillit du bûcher et atteint alors le précepteur de Normandie, qui n'est bientôt plus qu'une silhouette recroquevillée sur le poteau. Déjà, la mitre de papier de Jacques de Molay s'enflamme, embrasant les cheveux. Au milieu des flammes le Grand-Maître de l'Ordre prend une allure quasi diabolique. Il crie de toutes ses forces : « Nos corps sont au roi mais les âmes sont à Dieu ! » avant de s'effondrer, lui aussi⁷. Selon la légende, ces paroles ne furent pas les dernières du Grand-Maître. Juste avant de s'écrouler dans les flammes, Jacques de Molay aurait hurlé une ultime malédiction en ces termes : « Pape Clément, roi Philippe, avant un an, je vous cite au tribunal de Dieu ! Maudits, maudits, vous serez maudits jusqu'à la treizième génération de vos races ! »

Tout est fini. L'Ordre du Temple est décapité en cette fin de mars 1314. Qu'importent les menaces lancées par un hérétique ? Faute de concordance dans les témoignages, il est impossible de savoir si ces termes ont été proférés pendant les interrogatoires, lors du verdict sur le parvis de

Notre-Dame, ou lors du supplice, ou s'il ne s'agit pas d'une légende posthume. Certains ajoutent même au nombre des maudits le « Chevalier Guillaume » (Guillaume de Nogaret, garde des Sceaux, responsable des interrogatoires) alors que celui-ci est déjà mort une année plus tôt⁸ !

Un mois plus tard, à Maubuisson où il aime séjourner, le roi Philippe s'entretient avec Marigny lorsque arrive un messenger aux armes d'Avignon. À peine introduit auprès du roi, le « courrier du pape » lui tend le bâton qui contient la missive, et se contente de quelques mots : « Sire, notre Saint-Père le pape Clément est retourné à Dieu ! » Le 20 avril 1314, non loin de Carpentras au château de Roquemaure, le pape Clément V, qui se rendait d'Avignon vers sa Gascogne natale, a rendu, en effet, le dernier soupir⁹. Le souverain pontife, qui dépérissait depuis plusieurs semaines, avait entrepris ce voyage sur le conseil de ses médecins pour lesquels un changement d'air était salutaire. À peine le trajet entamé, il fut pris de sueurs, de faiblesse et de crises d'étouffements et, en quelques jours, passa de vie à trépas. Le roi Philippe et Marigny n'ont guère besoin de mots pour se comprendre, un regard suffit : le premier cité vient de comparaître au tribunal de Dieu, à peine un mois après le bûcher de l'île aux Juifs.

Six semaines plus tard, en plein mois de mai 1314, un scandale éclabousse la cour : les brus du roi ne sont que des catins ! Louis, roi de Navarre, fils aîné du roi (et futur Louis X), a épousé en 1305 Marguerite, fille du duc Robert de Bourgogne. Le second fils, Philippe, comte de Poitiers (et futur Philippe V), a convolé en 1307 avec Jeanne, fille d'Othon, comte palatin de Bourgogne, et de la comtesse Mahaut d'Artois. Enfin, le benjamin, Charles, comte de la Marche (futur Charles IV), a pris pour épouse en 1308 Blanche de Bourgogne, sœur de la précédente. Pour éviter toute confusion, il faut préciser qu'en 1314, coexistent le duché de Bourgogne (Bourgogne actuelle) et le comté palatin de Bourgogne (actuelle Franche-Comté). Lors de son séjour en France, Isabelle, reine d'Angleterre, mais surtout fille du roi Philippe, a acquis la conviction que ses belles-sœurs (ou du moins deux d'entre elles) avaient des amants : deux chevaliers, les frères Philippe et Gautier d'Aulnay. Elle en a informé Philippe le Bel qui, très strict en ce domaine (nul ne lui connaît de liaison féminine depuis la mort de la reine Jeanne, neuf années plus tôt), n'a pu supporter la honte de ce qui se dirait à travers tout le royaume : les princes héritiers sont cocus comme des manants !

En cette époque de chevalerie, il n'est pire crime d'honneur que de séduire la femme de son suzerain et les deux chevaliers appartiennent l'un à la maison du comte de Poitiers, et l'autre à celle de Charles de Valois, frère du roi. Assimilé à de la haute trahison, ce forfait constitue de plus un crime de lèse-majesté, car commis sur la personne de princesses royales ! La justice du roi frappe comme l'éclair. L'ordre d'arrestation immédiate des princesses et de leurs amants tombe comme un couperet. Entre les mains des tourmenteurs, les deux frères ne résistent pas longtemps au chevalet et ils confient tous les détails de leur coupable liaison.

Depuis trois ans au moins, Philippe d'Aulnay serait l'amant de Marguerite (la future reine), tandis que Gautier son frère serait celui de Blanche. Jeanne, leur sœur et cousine, s'est contentée de favoriser et de protéger le secret de leurs rencontres¹⁰. Philippe le Bel possède un sens aigu de la justice, mais aussi une fermeté à toute épreuve. Son contemporain Bernard de Saisset dira de lui : « Ce n'est ni un homme, ni une bête, c'est une statue ! » Le « roi de Fer », comme le surnomment ses ennemis, ne peut pardonner un tel affront. Le cas des frères d'Aulnay ne lui pose aucun problème de conscience : il les tient déjà pour morts ! Mais dans son esprit, leur crime fait peser sur le royaume une menace bien plus grande que le ridicule.

Or, en 1311, année qui aurait marqué le début de sa liaison avec Philippe d'Aulnay, Marguerite a donné le jour à une petite Jeanne, un jour reine de Navarre, qui apparaît comme la seule héritière de Louis, futur roi de France. Elle était alors mariée depuis six ans sans avoir encore eu d'enfant. De qui la petite Jeanne est-elle donc la fille ? La transmission du sang royal, sur laquelle est fondée toute la succession à la couronne de France, pourrait-elle impunément être mise en péril ? D'anecdotique et conjugal, l'événement en devient politique et successoral. Philippe le Bel doit trancher dans le vif, et rapidement, afin que les bases même de son trône demeurent solides.

De fait, dès le lendemain à Pontoise, les deux chevaliers sont exécutés avec une rare cruauté : d'abord émasculés (« Fut leur nature coupée, aux chiens et aux bêtes jetée ») puis partiellement écorchés avec des tenailles, ils sont traînés par des chevaux sur un champ de chaume fraîchement coupé. Placés sur une roue, leurs corps sanguinolents sont brisés à coups de massue, et on peut entendre le craquement de leurs os. Ils sont enfin décapités et pendus par les aisselles au gibet ! Sommées d'assister à l'exécution, les princesses royales, en robe de bure et le crâne rasé, sont ensuite conduites sous bonne escorte vers la destination choisie par Philippe : le couvent de Dourdan pour Jeanne (pour laquelle seule la complicité a été retenue), et l'emprisonnement à la forteresse de Château-Gaillard pour Marguerite et Blanche, les deux princesses adultères¹¹.

Sur la base des principes déjà exposés, Philippe le Bel veut écarter ses deux brus de la transmission du sang royal. Leur condamnation à mort est impossible sans dresser contre lui le pape, les cours étrangères et les hauts seigneurs de Bourgogne. De plus, la Bourgogne et la Franche-Comté quitteraient alors le giron royal pour retourner aux familles duciales (faute de descendance à leurs filles). La forteresse reste la seule solution, associant châtiment et maintien des possessions de la couronne, car le pardon est exclu ! Pourtant, le roi de France, seul à Maubuisson, sait que l'adultère de ses brus et ses décisions portent un grave préjudice à sa succession : ses trois fils n'ont aucun héritier, à l'exception de la petite Jeanne de Navarre (Philippe et Charles n'ont pas d'enfant). Or, leurs épouses étant condamnées à la forteresse ou au couvent, ses fils n'ont plus aucun espoir d'avoir une descendance. De surcroît, il est impossible de songer à nouer d'autres unions : l'adultère n'est pas un motif d'annulation du mariage aux yeux du droit canon et de l'Église. La malédiction du Grand-Maître planerait-elle sur sa postérité ?

Toutes ces sombres pensées occupent l'esprit de Philippe, alors qu'il passe l'automne 1314 à Maubuisson. Seule la chasse parvient encore à le distraire pour un court moment. En octobre, il se rend à Compiègne où les forêts giboyeuses sont légion.

Le 4 novembre, alors qu'il chasse en forêt d'Halatte, près de Pont-Sainte-Maxence, le roi, peut-être à la suite d'un malaise, fait une chute de cheval, dont on le relève avec une blessure à la jambe (une fracture ?)¹². Il demande à être transporté auprès des moines de l'abbaye de Poissy, qu'il a lui-même fondée en mémoire de son grand-père saint Louis. Par crainte des cahots du trajet à cheval ou en litière, Philippe est descendu par bateau, au fil de l'Oise et de la Seine, jusqu'à Poissy. Il parle peu et semble chercher ses mots. Il ne mange plus guère, mais se plaint de douleurs gastriques, et d'une sécheresse de la bouche avec une soif perpétuelle. De violents maux de tête surviennent par accès.

Dix jours plus tard, la situation semble s'être rétablie, mais Philippe sent bien que ses forces l'abandonnent petit à petit. Il demande à être ramené à Fontainebleau où il est né, il y a quarante-six ans ! Porté en litière jusqu'au château, il ne se plaint ni de fièvre ni d'aucune douleur, seulement

d'une grande lassitude et toujours de cette soif impossible à satisfaire. Le 26 novembre, il s'alite et, pendant plusieurs heures, ne répond plus à son entourage. Nul ne sait s'il a perdu l'usage de la parole ou s'il n'a plus toute sa connaissance. Lorsqu'il émerge de ce long silence, il s'adresse à son confesseur : « Je vous reconnais bien... Me reste-t-il si peu à vivre ? » Conscient que les heures lui sont désormais petitement comptées, il dicte un dernier acte officiel, le 28 novembre¹³ : le comté de Poitiers, confié en apanage à son fils Philippe, retournera à la couronne royale si celui-ci meurt sans héritier mâle. Pour la première fois, la notion de masculinité intervient dans l'héritage de terres royales. A-t-il pressenti les conflits qui émailleront la succession de ses fils, et notamment celle de Louis X, pour laquelle on exhamera la fameuse « loi salique » ?

Ensuite, il fait appeler à son chevet Louis, son fils aîné, qui doit lui succéder sur le trône, afin de lui révéler en secret les gestes conférant aux rois de France leur pouvoir thaumaturge : la guérison des écrouelles. Devant toute la famille royale, à nouveau admise dans la chambre, il lui confie ce qui résume tout l'enseignement de vingt-neuf années de règne : « Aimez Dieu en toutes choses... Sachez par vous-même, à votre pouvoir, l'état de votre royaume, et le plus tôt que vous pourrez¹⁴ ! » Le lendemain, Philippe le Bel sent son bras engourdi. Ses médecins veulent lui faire prendre comme remède un lait de poule ; il refuse car c'est jour de jeûne ! Seule, l'insistance de son confesseur obtient raison de lui. Se tournant vers Louis, toujours à son chevet, il murmure : « Pesez Louis, pesez ce que c'est que d'être roi de France¹⁵ ! » Ce sont là ses ultimes paroles. Quelques heures plus tard, alors que les moines récitent l'Office du Saint-Esprit, Philippe rend le dernier soupir. En ce 29 novembre 1314, il entre dans l'éternité, les yeux grands ouverts : toutes les tentatives effectuées pour clore ses paupières sont vaines et il faut se résoudre à placer un bandeau noir sur ses yeux.

À peine six mois plus tard, Philippe a donc rejoint le pape Clément au tribunal de Dieu ! Sa dépouille mortelle est ramenée de Fontainebleau à Paris, au couvent des Bernardins, en bateau. Dès son arrivée, le corps est embaumé mais, le lendemain, le résultat se révèle fort médiocre et il devient difficile d'exposer le corps. Les obsèques royales sont avancées au 2 décembre. Célébrées par l'archevêque de Sens, elles emplissent Notre-Dame de Paris d'une foule de chevaliers et de seigneurs du royaume.

Quel pouvoir était donc celui de Jacques de Molay, pour annoncer ainsi les funestes événements du reste de cette année maudite ? En réalité, la malédiction des Templiers n'est sans doute qu'une légende construite à l'issue du trépas, pour fustiger l'ignominie de leur condamnation. Guillaume de Nogaret est mort en 1313, avant même de voir la fin du procès qu'il avait entamé contre les Templiers (et avant la malédiction !).

Le pape Clément V, mort en avril 1314, se plaignait de troubles digestifs de longue date et dépérissait rapidement. Le voyage en Gascogne, préconisé par ses médecins, reflétait parfaitement leur impuissance. Les ultimes symptômes décrits évoquent une insuffisance respiratoire progressivement et rapidement fatale, sans aucun signe infectieux (pas de fièvre). Deux hypothèses totalement différentes peuvent expliquer son trépas : une insuffisance cardiaque, compliquée d'un œdème du poumon en phase terminale, ou encore une insuffisance respiratoire fatale, liée à des métastases pulmonaires ou pleurales d'un cancer à point de départ digestif. En faveur de la première hypothèse (insuffisance cardiaque), militent l'âge du pape (cinquante-quatre ans) et l'évolution finale à type d'étouffement. Dans la seconde, le diagnostic, compatible sur le plan respiratoire, se fonde sur la coexistence de troubles digestifs anciens et, surtout, sur un amaigrissement progressif. Pour notre

part, le diagnostic de métastases pulmonaires (localisation favorite) d'un cancer digestif semble le plus logique et probable, compte tenu du contexte, mais l'absence de documents autopsiques ne permet pas de trancher de manière définitive. Quelle qu'en soit la cause, le trépas de Clément V, à un âge déjà avancé à cette époque où la durée moyenne de vie n'excède guère quarante-cinq ans, ne relève en rien d'une anomalie et d'une malédiction quelconque !

Pour le roi de France, si le diagnostic de sa mort est plus complexe, son affection ne semble pas non plus nécessiter l'intervention du surnaturel. Il meurt à quarante-six ans, mais si son grand-père saint Louis a atteint cinquante-six ans, son père Philippe III n'a vécu que quarante ans, et ses propres fils moururent respectivement à vingt-sept ans (Louis X), vingt-neuf ans (Philippe V) et trente-quatre ans (Charles IV). On le voit, mourir à quarante-six ans n'a, pour l'époque, rien d'un trépas précoce ! Beaucoup plus difficile est de connaître le nom de l'affection fatale qui emporta Philippe le Bel. Là non plus, aucune donnée autopsique n'est disponible. Du tableau clinique terminal, seuls nous sont connus avec certitude l'évolution assez rapide (un peu plus de trois semaines), une chute à l'origine des troubles (avec un malaise dont on ne peut dire s'il est antérieur, contemporain ou consécutif à ladite chute), un épisode de difficultés d'élocution ou d'aphasie partielle, une soif constante, une diminution nette de l'appétit, l'absence de fièvre et de signes infectieux¹⁶, des épisodes de somnolence ou de conscience très réduite et, en phase ultime, des difficultés motrices au niveau d'un bras.

Devant cette énumération de symptômes, il est possible d'identifier deux entités cliniques : une atteinte cérébrale (maux de tête, troubles de la conscience, difficultés d'élocution ou perte de la parole et atteinte motrice d'un membre) et une altération de l'état général (soif, perte d'appétit) sans signes infectieux. L'atteinte cérébrale semble avoir une origine vasculaire caractéristique, avec évolution par accès et rémission temporaire, d'autant que nul ne signale de traumatisme au niveau crânien avant l'épisode de la chute de cheval. Cet accident vasculaire cérébral (« congestion cérébrale ») évolue à partir d'un accident ischémique initial en forêt d'Halatte, d'une phase de rémission partielle, d'un nouvel accès à Fontainebleau et enfin d'une hémiparésie terminale (paralysie partielle d'un côté).

Reste une énigme sur le plan médical : est-ce l'accident vasculaire qui a provoqué une perte de connaissance et la chute dans la forêt d'Halatte ou, à l'inverse, est-ce la chute qui est à l'origine d'un traumatisme crânien et de l'accident vasculaire ? Nous retrouvons là le célèbre dilemme de l'œuf et de la poule : lequel est à l'origine de l'autre ? Hélas, aucun élément historique ou médical parvenu jusqu'à nous n'est susceptible d'ouvrir la moindre piste. L'atteinte de l'état général est liée sans doute aux difficultés d'alimentation du roi lors des trois semaines d'évolution chronique, soit du fait des troubles de la conscience répétés, soit peut-être d'accidents de déglutition, sans oublier également des facteurs sociaux associés (diète demandée par les médecins, ou jeûne lié à des prières ou des motivations religieuses).

Dans ce contexte, la soif inextinguible et permanente rapportée par les témoins s'expliquerait volontiers par les difficultés d'hydratation du royal patient, ou éventuellement par un diabète méconnu, facteur associé potentiel dont le diagnostic n'était pas accessible aux médecins de l'époque. Ainsi, le roi de Fer fut terrassé par ses artères, et la malédiction du Grand-Maître de l'Ordre, n'en déplaise à la légende et au romanesque, vole en éclats sur le plan scientifique ! Jacques de Molay ne fut pas l'huissier du tribunal de Dieu.

[1.](#) Sur le récit détaillé de l’instruction du procès, voir I. Gobry, *Le Procès des Templiers*, pp. 215-250, et A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, *op. cit.*, tome 2, Grand écran : le procès des Templiers, pp. 256-279.

[2.](#) Jean de Marigny, le plus jeune frère d’Enguerrand de Marigny, fut d’abord évêque de Senlis puis obtint, grâce à son frère, l’archevêché de Sens.

[3.](#) Le texte de l’ordre royal d’arrestation de tous les Templiers du 13 octobre 1307 est donné par I. Gobry, *op. cit.*, pp. 54-57.

[4.](#) Duc de Lévis-Mirepoix, *Philippe le Bel*, p. 217.

[5.](#) Sur l’explication juridique de la condamnation royale, voir J. Favier, *Philippe le Bel*, p. 556.

[6.](#) Pourtant le Grand-Maître de l’Ordre pouvait penser que le roi n’oserait condamner au bûcher celui qui faisait partie de sa famille au sens chrétien du terme : Philippe le Bel avait choisi Jacques de Molay pour parrain de son fils aîné Louis (qui lui succéda sous le nom de Louis X le Hutin).

[7.](#) G. Bordonove, *Les Rois qui ont fait la France : Philippe le Bel*, p. 257.

[8.](#) Si le texte exact de cette malédiction reste plus qu’incertain, le chroniqueur Godefroy de Paris, présent lors du supplice, confirme l’appel à la vengeance du Grand-Maître : « Sur cels qui nous damnent à tort, Dieu en vengera nostre mort... » (I. Gobry, *op. cit.*, p. 308).

[9.](#) Le pape Clément V avait succédé en juillet 1304 à Benoît XI, dont le pontificat très court (huit mois) avait fait la transition avec celui de Boniface VIII, grand ennemi du roi de France. De son vrai nom Bertrand de Got, Clément V était archevêque de Bordeaux lors de son élection au trône de saint Pierre. Il choisit de quitter Rome, de recevoir la tiare à Lyon, et de s’installer le premier en Avignon.

[10.](#) Duc de Lévis-Mirepoix, *op. cit.*, pp. 246-249 et A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, *op. cit.*, tome 2, Grand écran : *Le Scandale des brus de Philippe le Bel*, pp. 288-294.

[11.](#) J. Favier, *op. cit.*, p. 610.

[12.](#) A. Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l’histoire*, *op. cit.*, p. 112.

[13.](#) Pour le texte du décret concernant la clause de masculinité dans l’apanage du comté de Poitiers, voir J. Favier, *op. cit.*, pp. 612-613.

[14.](#) Duc de Lévis-Mirepoix, *op. cit.*, p. 264.

[15.](#) Duc de Lévis-Mirepoix, *op. cit.*, p. 265.

[16.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 114 : « Ce n’est pas d’une pyrexie infectieuse, puisque durant tout son cours sa maladie est restée apyrétique. »

IV « Pour avoir bu l'eau de son royaume »

Château de Vincennes, 5 juin 1316

LE ROI DE FRANCE LOUIS LE DIXIÈME EST MORT... Voilà à peine plus de dix-huit mois que Louis X, le Hutin (le turbulent), a succédé à son père, le roi de Fer, et, déjà, le trône est de nouveau vide. Plus grave encore, pour la première fois dans la lignée des Capétiens, le roi défunt ne laisse aucun héritier mâle direct. Depuis treize générations, jamais roi de France n'est mort sans laisser la couronne à son fils aîné ! Que n'a-t-il fallu aussi que le jeune roi se ruât sur une coupe de vin dans une cave glacée, sa partie de jeu de paume à peine achevée, par une chaude journée de juin qui l'a laissé tout en sueur ? À coup sûr, cette imprudence lui a été fatale selon les médecins, bien que dans les couloirs du château circule l'horrible rumeur : le roi a été empoisonné¹ !

Pour ajouter encore au désarroi général, la question de la succession se révèle compliquée. Louis X n'a qu'un seul enfant vivant : la petite Jeanne², âgée de cinq ans, mais que l'on surnomme Jeanne la Bâtarde. Sa mère, Marguerite de Bourgogne, emportée par la tourmente du scandale des brus royales à Maubuisson en mai 1314, convaincue d'adultère, est morte dans la forteresse de Château-Gaillard en août 1315, emportant son secret dans la tombe³. Entre les mains des tourmenteurs de Guillaume de Nogaret, Philippe d'Aulnay avait reconnu entretenir des relations adultérines avec la future reine depuis près de quatre années (dès 1310). La petite Jeanne, née en 1311, est-elle donc la fille du roi ou celle du chevalier ? Louis X, lui-même, semblait douter de sa paternité et maintenait l'enfant loin de lui. Seule note d'espoir, la seconde épouse de Louis, la reine Clémence de Hongrie, est enceinte. Les matrones l'ont certifié, et l'accouchement est prévu dans six mois. Dieu veuille que ce soit un fils !

En attendant, en ce début de juin 1316, la chrétienté n'a plus ni roi de France, ni souverain pontife : le pape Clément V est mort en avril 1314, et depuis plus de deux années les cardinaux se déchirent entre partisans pour le retour du Saint-Siège à Rome et ceux qui veulent le maintenir en Avignon. Jamais, depuis cette date, ils n'ont même accepté de rentrer en conclave ! Le défunt roi, Louis X, a envoyé en Avignon Philippe comte de Poitiers, son frère puîné, pour tenter de réunir les cardinaux qui se sont éparpillés tout au long de la vallée du Rhône mais la désignation d'un régent ne peut attendre pour le bien du royaume.

À Paris, Charles, comte de Valois, frère du feu roi Philippe le Bel, et oncle du dernier souverain, s'estime tout désigné pour ce rôle et l'absence de son neveu Philippe de Poitiers lui semble une

aubaine. Ce dernier est à Lyon, où il a enfin réussi à rassembler les cardinaux, sans pour autant obtenir l'ouverture d'un conclave. Quatre jours francs après le trépas de son frère, un chevaucheur royal lui apporte la triste nouvelle. Aussitôt, Philippe ordonne de fermer toutes les portes de la ville, et le lendemain fait lire devant tous les notables cette proclamation : « La nature humaine est ainsi faite qu'elle ne peut dépasser le terme qui lui est fixé ; aussi, sans plus de phrases, avons-nous décidé de sécher nos larmes, de prier avec vous le Christ pour l'âme du défunt Roi mon frère, et de nous montrer empressé au gouvernement des royaumes de France et de Navarre, afin que leurs droits ne dépérissent pas, et que les sujets des deux royaumes vivent heureux sous le bouclier de la paix et de la justice⁴. »

Pour tous, Philippe est désormais le régent du royaume et, dans la ville, nul ne doute qu'une telle décision ne soit le fait des grands dignitaires du royaume à Paris... alors que tout reste à faire ! Mais, avant de regagner la capitale pour les obsèques de son frère, il tient à obtenir la tenue d'un conclave : réussir à donner un pape à la chrétienté serait un atout décisif dans la course à la régence. Un habile stratagème lui permet d'arriver à ses fins : le 19 juin, il convoque dans la cathédrale l'ensemble des cardinaux à une messe solennelle pour le repos de l'âme du roi Louis X. Bien entendu, aucun conclaviste n'ose décliner l'invitation. Et, tandis que l'office se déroule avec force chants et cantiques, Philippe de Poitiers s'éclipse et fait murer toutes les portes et issues de la cathédrale ! Puis, il enjoint aux cardinaux, puisqu'ils sont réunis en conclave comme le prévoit la constitution de Boniface VIII, de s'astreindre à l'élection d'un souverain pontife ; faute de quoi ils resteront emmurés et jeûneront jusqu'à ce que la lumière divine les inspire ! Pris au piège, ceux-ci comprennent vite qu'ils n'ont aucune échappatoire et, le 28 juin, Jacques Duèse, évêque d'Agen, coiffe la tiare sous le nom de Jean XXII⁵.

Philippe peut prendre la route de Paris. Il fait étape à Fontainebleau où Charles de Valois, son oncle, est venu l'attendre, accompagné du plus jeune frère du défunt, Charles de France, et des comtes de Saint-Paul, d'Artois et autres barons. Ils veulent obtenir de Philippe qu'il cède à Charles de Valois comme « son oncle, le plus âgé de la couronne » le gouvernement du royaume. Prétextant la fatigue de la chevauchée, celui-ci réserve sa réponse pour le lendemain. Tandis que tous dorment, il repart à bride abattue pour Paris où il arrive au petit matin et, avec l'aide des troupes du connétable Gaucher de Châtillon et des bourgeois de Paris qui ont pris son parti, il chasse les soldats du comte de Valois du palais du Louvre (où il s'était déjà installé), et se fait reconnaître comme régent par les notables de la capitale. Lorsqu'il rejoint Paris à son tour, Charles de Valois sait qu'il s'est fait jouer et doit s'incliner face à celui que tous ont déjà reconnu comme régent.

Le 16 juillet 1316, l'assemblée des grands du royaume, le Parlement, décide : « que ledit Philippe défendrait et gouvernerait le royaume de France et celui de Navarre, pendant dix-huit années, quand même la reine Clémence, que son frère avait laissée grosse, accoucherait d'un enfant mâle. C'est pourquoi sur son grand sceau était écrit : Philippe, fils du roi des Français, régent des royaumes de France et de Navarre⁶ ».

En termes clairs, Philippe de Poitiers est nommé régent de France jusqu'à la naissance de l'enfant de Clémence de Hongrie ; si c'est un garçon, il continuera à assurer sa mission jusqu'à ce que le fils de Louis X atteigne l'âge de la majorité requis pour monter sur le trône. Si c'est une fille, alors la couronne lui reviendra. La petite Jeanne est ainsi écartée de la succession au trône sans autre forme de procès. Grave et curieuse décision qui ne s'appuie sur aucun texte, ni aucune coutume

royale. Le duc Eudes de Bourgogne s'oppose immédiatement à cette décision, faisant valoir les droits de la princesse Jeanne, sa nièce, en tant que seule héritière du sang du défunt roi Louis X son père⁷ ! Que voilà Philippe en mal de justifier la décision qui lui confie la régence, voire le trône si l'enfant de Clémence est une fille !

Dans maints royaumes voisins, les femmes peuvent hériter de la couronne : Louis X lui-même n'avait-il pas reçu de sa mère, Jeanne, le titre de roi de Navarre ? Pourtant, le royaume de France « ne saurait tomber de lance en quenouille » ! Ou, en d'autres termes : « les lis ne filent point » et couronne de France ne saurait à femme être confiée⁸. Car, au cas contraire, entre quelles mains tomberait le royaume de France si la petite Jeanne, devenue reine, épousait un prince étranger ?

À l'inverse, pour défendre sa cause, Philippe dispose de son propre exemple : lorsque son père, le roi Philippe le Bel, lui a confié l'apanage du comté de Poitiers (et la pairie), il a bien stipulé qu'en cas d'absence d'héritier mâle de son fils, le comté retournerait à la couronne de France. Mais la cause paraît bien légère ! Alors les juristes vont chercher à exhumer d'anciennes coutumes allant dans ce sens, en remontant même jusqu'aux Francs saliens (dont descendent les rois de France). Encore va-t-il falloir torturer un peu lesdites coutumes pour leur faire s'appliquer au plus près à la cause voulue : la coutume salienne n'évoque pas la succession des rois francs, elle précise simplement que l'héritage des terres est le seul fait des mâles, et que les filles ne peuvent en hériter⁹.

La question semble se résoudre d'elle-même puisque, le 14 novembre 1316, la reine Clémence donne naissance à un garçon, aussitôt déclaré roi sous le nom de Jean I^{er}. Mais l'enfant est fragile : l'accouchement a été prématuré et le petit prince ne vit que cinq jours, allant rejoindre son père à Saint-Denis, sous le titre de Jean I^{er} le Posthume. Ce trépas arrange bien Philippe et la légende ne s'est pas faite avare de rumeurs d'empoisonnement. La vérité est sans doute plus simple et plus naturelle. La reine Clémence a accouché avant terme, alors qu'elle présentait un tableau d'infection : « La reine Clémence en sa gésine souffrait de fièvre quarte », selon les témoins qui ont également remarqué des convulsions chez le nouveau-né, dès le lendemain de sa naissance.

L'infection maternelle ne fait aucun doute (comme l'indique la fièvre) même si, faute de signes plus précis, on ne peut trancher entre affection virale et septicémie à point de départ urinaire, par exemple : la pyélonéphrite, infection rénale, est connue pour sa fréquence pendant la grossesse¹⁰. Les convulsions révèlent sans aucun doute l'état infectieux du petit Jean, fragile prématuré de surcroît. Dans le contexte sanitaire de l'époque et quand on connaît l'énorme mortalité néonatale au XIV^e siècle, point n'est besoin d'imaginer le poison pour trouver la cause du décès du nouveau-né. La route du trône est désormais libre et, le 6 janvier 1317, Philippe V est sacré dans la cathédrale de Reims, non sans qu'on eût fermé les portes de la ville pour éviter toute intervention intempestive des partisans de Bourgogne. Désormais, on l'appellera Philippe V le Long à cause de sa grande taille et de sa minceur !

Son premier souci est de réunir, le 2 février 1317 à Paris, en états généraux, un grand nombre de seigneurs du royaume, de prélats et de docteurs de l'université, assemblée qui va confirmer sa préséance dans l'ordre de succession sur la petite princesse Jeanne, au double motif qu'il n'est séparé de saint Louis que par deux générations au lieu de trois pour sa nièce, et qu'il s'agit désormais non plus de la succession de Louis X, mais de celle de Jean I^{er} ! Ces états vont confirmer le principe de masculinité dans la succession au trône de France. Si le sacre lui a désormais assuré la couronne, Philippe V sait qu'il n'en a pas moins un adversaire sérieux avec le duc Eudes IV de Bourgogne. Il

lui importe donc de pacifier au plus tôt son royaume et, pour ce faire, il sollicite l'aide du pape Jean XXII qui menace les rebelles d'excommunication, sans obtenir de grands résultats.

Mettant en œuvre les qualités de négociateur qu'on lui connaît, il trouve une solution bien plus habile. Par son mariage avec Jeanne de Bourgogne en 1308, il est devenu comte palatin de Bourgogne. Son épouse lui a donné quatre filles : Jeanne (en 1308), Marguerite (en 1310), Isabelle (en 1312), Blanche (en 1313), puis enfin, après les deux années de séparation due à la réclusion de la reine Jeanne à Dourdan (à la suite de l'adultère des brus du roi Philippe le Bel), un fils, Louis-Philippe, en 1316. Il donne sa fille aînée, Jeanne, en mariage au duc Eudes de Bourgogne en lui accordant en dot le comté de Bourgogne. Ainsi ce dernier devient-il seul possesseur des deux Bourgognes : le duché et le comté¹¹. L'ancien adversaire du roi se retrouve son gendre, son allié, et il a, de surcroît, établi au mieux son domaine : la paix est assurée.

Philippe, comme son père, a le goût de l'ordre et le désir d'assurer au mieux la prospérité de ses sujets dans le respect de la chrétienté. Il l'affirme clairement : « Messire DIEU tient dans sa main tous les rois, et ne les a établis sur terre qu'afin qu'ordonnés premièrement en leurs personnes, ils gouvernent ensuite dûment et ordonnent leurs royaumes et leurs sujets. » Très vite, il règle la querelle de succession du comté d'Artois et négocie en Flandre une paix qui donne à la couronne de France les villes de Lille, Douai et Orchies. Il offre en mariage (encore !) sa fille Marguerite à Louis, comte de Nevers, héritier du comte de Flandres. Cette paix met fin à seize années de guerre avec les Flamands, une guerre qui a débuté avec la désastreuse bataille des Éperons d'or à Courtrai en 1302¹².

La tranquillité établie aux frontières, Philippe V se consacre à l'organisation et la centralisation des institutions du royaume, poursuivant ainsi l'œuvre de son père. De l'avis même des historiens : « Le règne de Philippe V est comme le tournant de l'histoire des institutions capétiennes. Il avait le génie organisateur. Il a laissé un nombre incroyable d'ordonnances, de règlements et de lettres¹³. » Il réorganise les fonctions des magistrats, réglemente le fonctionnement de la Chambre des Comptes et déclare l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité du domaine royal. En clair, il garantit les ressources de la monarchie en s'assurant que le domaine royal ne pourra être ni morcelé, ni éclaté pour raison de succession : confirmant la disposition qui avait été sienne pour le comté de Poitiers, il décrète le retour des apanages à la couronne en cas d'absence d'héritier mâle.

Pour assainir les finances royales, Philippe V forme le dessein d'unifier la monnaie qui circule au sein de son royaume. En effet, depuis Charlemagne, le droit de battre monnaie a été concédé à nombre de seigneurs, et même d'évêques ! Le roi veut désormais se réserver à lui seul ce privilège. L'intention est louable mais son application est difficile, car il lui faut racheter nombre d'étalons fort disparates selon les régions... Une autre ambition du jeune souverain est d'unifier les poids et mesures à travers tout le royaume « tant pour le vin, le blé que toutes marchandises ». Mais la maladie ne lui laisse pas le temps de réaliser une réforme qui ne verra le jour que quatre siècles et demi plus tard, lors de la Révolution ! Les nuages commencent à s'accumuler au ciel du jeune souverain. En 1317, son seul héritier mâle, le petit Louis-Philippe, meurt peu après son premier anniversaire.

En 1319, il annonce « qu'il veut entreprendre, avec l'aide de Dieu, le passage de Terre Sainte », qu'il va réunir la croisade. Mais le pape Jean XXII lui conseille d'y renoncer, le moment lui semblant mal choisi du fait des tensions entre les différents royaumes chrétiens... Un pape demandant

à un roi chrétien de s'abstenir de la croisade, c'est le monde à l'envers ! L'année suivante, une étrange troupe de gueux et de vagabonds, menée par un moine apostat et un curé défroqué, dévaste le royaume de ses pillages et malversations. On les nomme les Pastoureaux, ils vont traverser le pays du nord au sud, pourchassant les juifs qu'ils contraignent au baptême ou qu'ils massacrent sous le prétexte de « croisade », multiplient les exactions avant d'être enfin cernés et massacrés ou dispersés dans les marais d'Aigues-Mortes. Une vague d'antisémitisme balaie le royaume : on accuse les juifs de pactiser avec les musulmans (!), de ruiner les populations et d'empoisonner la nourriture. À Chinon, cent soixante d'entre eux sont brûlés dans une fosse commune.

En 1321, Philippe V visite le Poitou, où règnent à la fois la révolte et la terreur. La rumeur accuse les lépreux d'être, sous l'instigation des juifs, responsables des épidémies en empoisonnant l'eau des puits et des rivières. On les accuse de jeter dans les citernes, les puits et les fontaines, une mixture dont le diable lui-même leur aurait donné la recette où entrent « herbes magiques, pieds de crapauds, têtes de couleuvres, cheveux de jeune vierge, sang humain... et, suprême abomination, des hosties transpercées¹⁴ » ! en vue de faire périr tous les chrétiens ou de les faire devenir lépreux comme eux. Le roi cède à la panique générale, publie une ordonnance où il prescrit que les lépreux suspectés du crime d'empoisonnement devront être mis à la torture. Seront brûlés tous ceux qui avoueront. Il décide de rentrer à Paris au plus tôt. Lors de son retour, en visite chez son frère Charles (le futur Charles IV) à Crécy, il doit s'aliter, victime d'une « fièvre quarte » et « grief d'un flux de ventre qu'on appelle dissintère ». Nous sommes en août 1321 et la maladie ne va plus quitter le jeune souverain.

À la cour, la phobie du poison s'installe et, durant plusieurs semaines, le roi et son entourage ne veulent plus boire que l'eau de la Seine, celle des sources et des puits étant devenue suspecte ! Mais l'état du souverain s'aggrave, la dysenterie ne le quitte pas et, le 26, entre deux poussées de fièvre, il rédige son testament. Durant cinq longs mois, il voit ses forces glisser comme sable entre les doigts. La chronique de Flandre rapporte « que son beau corps petit à petit se consume comme à néant, si enfin on ne voit de lui fors la peau et les os¹⁵ ». Tous les jours, il fait ouvrir les portes de sa chambre et invite à son chevet les passants et tous les officiers de son hôtel. Devant tous, il répète : « Mes amis, voici le roi de France, votre souverain seigneur, voirement le plus pauvre de tout son royaume, car il n'est nul pour vous à qui je ne voulusse avoir changé. »

Les religieux de l'abbaye de Saint-Denis viennent en procession lui apporter la relique du bois de la Sainte Croix, et un mieux semble se produire. Hélas, ce n'est qu'un pâle sursis, et Philippe V se croit cause de cette rechute : « Je sais que j'ai été guéri par les mérites et les prières de saint Denis, mais que ma rechute est venue de mon mauvais gouvernement. » Alors, ses médecins vont tenter à nouveau l'intercession divine : à Longchamp, on lui amène le bras de saint Siméon et même le saint Clou¹⁶. Rien n'y fait et, le dimanche 3 janvier 1322, peu après minuit, Philippe V le Long rend son âme à Dieu pour avoir bu l'eau de son royaume, et être ainsi victime de la conspiration des lépreux, selon la croyance des bonnes gens de Paris.

Avant de discuter les diagnostics envisageables, faisons table rase de la rumeur d'empoisonnement : le poison n'est pour rien dans le trépas de Philippe V ! Aucune substance chimique ou végétale toxique ne pourrait expliquer l'association de la fièvre et de la dysenterie sur une aussi longue période, ni voir son effet se prolonger plus de six mois. Nous disposons de peu d'éléments cliniques et, surtout, nous n'avons aucune information donnée par l'autopsie du souverain

mais la durée prolongée, la dysenterie permanente, les poussées de fièvre répétées et, surtout, l'amaigrissement progressif et extrême menant à la cachexie limitent les possibilités.

On peut évoquer un cancer du côlon à partir des arguments suivants : les troubles du transit (dysenterie), une évolution chronique, une cachexie progressive et la durée d'évolution, ainsi que sur le fait que ce mal est prédominant chez le sexe masculin. Mais, d'une part, Philippe est très jeune (vingt-huit ans) pour ce type de cancer qui atteint surtout l'homme de plus de cinquante ans et, d'autre part, ce diagnostic n'expliquerait pas les poussées de fièvre. On pourrait aussi songer à une maladie de Crohn (affection intestinale auto-immune chronique présentant des formes mortelles) en se fondant sur les arguments d'âge (c'est une maladie de l'adulte jeune), de retentissement majeur sur l'état général, d'épisodes diarrhéiques de type dysentérique très fréquents et se répétant sur plusieurs mois. En revanche, dans cette pathologie, les poussées de fièvre sont rares quoique non exceptionnelles, mais surtout les selles sont de type glaireux et hémorragique, souvent mêlées de sang, ce que ne signale aucun des chroniqueurs de l'époque, alors que ce symptôme n'aurait pas manqué d'être repéré et indiqué par les médecins en un temps où l'examen des selles était un élément important du diagnostic et du traitement des dysenteries¹⁷.

Une fièvre typhoïde ou d'autres étiologies infectieuses (salmonellose, amibiase), si elles sont compatibles avec l'association fièvre et diarrhée brutale, sont à exclure du fait de la durée trop longue de l'évolution (près de six mois)¹⁸, de surcroît en dehors de tout contexte d'épidémie.

Le diagnostic qui semble s'imposer est celui d'une tuberculose intestinale. En effet, on y retrouve la longueur d'évolution, l'amaigrissement extrême et l'altération importante de l'état général menant à la mort et, surtout, les troubles du transit à type de dysenterie permanente, de durée prolongée, avec une fièvre non constante mais évoluant par poussées, avec des périodes de rémission totale. La fréquence de cette affection durant toute la période médiévale renforce la probabilité de ce diagnostic. La tuberculose pulmonaire est à l'origine du décès de nombre d'enfants et d'adultes jeunes, et on connaît son caractère contagieux, même en milieu « favorisé » : les exemples de tuberculose dans les familles royales abondent dans toutes les cours d'Europe et à toutes les époques.

Philippe V n'est pas mort d'avoir bu l'eau de son royaume ou, du moins, pas au sens où l'entendaient les bonnes gens, car on ne peut exclure que la contamination tuberculeuse ait été d'origine alimentaire. En attendant à son tour, il ne laisse aucun héritier mâle, et seulement quatre filles. Selon la coutume qui l'a amené sur le trône, c'est son frère Charles qui lui succède sous le nom de Charles IV le Bel, pour les dernières années du règne de la dynastie capétienne au royaume de France¹⁹.

1. Selon Guillaume de Nangis, Louis X le Hutin aurait succombé à « un flux de ventre et une fièvre violente » survenus après une partie de paume où il se serait fort échauffé, puis aurait absorbé une coupe de vin dans une cave très fraîche... Si le « flux de ventre » évoque une diarrhée massive, compatible avec une intoxication par le poison, la fièvre violente contre-indique ce diagnostic, et évoque une étiologie infectieuse, sans doute affection virale ou microbienne aiguë d'origine soit ORL et respiratoire, soit digestive (les deux diagnostics étant compatibles avec la rapidité d'évolution : trois jours).

2. Née en 1311, elle prit le nom de Jeanne II de Bourgogne, puis de Jeanne II de Navarre, lorsqu'à la mort de Charles IV, Philippe VI de Valois lui donna l'héritage du royaume de Navarre en échange de son renoncement à ses droits sur la couronne de France.

3. Marguerite de Bourgogne aurait été étranglée dans sa prison sur ordre, ou du moins avec l'assentiment tacite, de Louis X qui souhaitait ardemment être libre pour épouser Clémence de Hongrie, devant l'impossibilité aux yeux du droit canon d'obtenir l'annulation de son mariage au motif de l'adultère de son épouse.

4. A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, op. cit., tome 2, p. 331.

5. Le cardinal Jacques Duèse est, à soixante-douze ans, le doyen des cardinaux, et c'est semble-t-il le motif de son élection. Les cardinaux sont persuadés qu'à cet âge avancé pour l'époque, il ne saurait rester très longtemps sur le trône de saint Pierre (et que le régent Philippe serait ainsi à son tour joué...). L'avenir se chargea de les démentir, puisque Jean XXII resta pontife durant dix-huit années et ne mourut qu'en 1334 à l'âge de quatre-vingt-dix ans !

6. Texte du Parlement, rapporté par le Continuateur de la *Chronique Universelle* de Guillaume de Nangis.

7. La petite Jeanne descend doublement du sang de saint Louis, à la fois par son père et par son arrière-grand-mère maternelle, Agnès, dernière fille du monarque.

8. Ce qui de surcroît n'est pas vérité au royaume de France même, puisqu'à la même période, la succession du comté d'Artois a été accordée par Philippe le Bel à la comtesse Mahaut de Bourgogne (devenue Mahaut d'Artois), en lieu et place de son neveu Robert III.

9. Sur la loi salique, voir l'exposé très complet des dispositions bien autres que celles-ci (la succession des terres n'est qu'un point accessoire) dans A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, op. cit., tome 1, pp. 190-193.

10. L'infection et la poussée de fièvre maternelle peuvent également correspondre à une listériose (infection responsable de fièvre, d'accouchement prématuré ou de mort fœtale, et d'infection néonatale), une grippe, ou une septicémie... Il est indiscutable que l'accouchement prématuré s'est passé dans un contexte infectieux grave.

11. Le duché de Bourgogne correspondait à peu près à la région Bourgogne actuelle, et le comté de Bourgogne deviendra la Franche-Comté.

12. Le 11 juillet 1302, « toute la fleur de la baronnie et chevalerie française ordonnée en belle bataille », commandée par le comte Robert II d'Artois, neveu de saint Louis, et cousin du roi Philippe le Bel, est attirée dans le piège marécageux de la plaine de Grœninghe, désarçonnée, empêtrée dans ses armures, et poignardée : « Et là on put voir toute la noblesse de France gésir en de profonds fossés, la gueule bée, et les grands destriers les pieds amont et les chevaliers dessous. » À

l'issue de cette bataille, les Flamands ramassèrent des milliers d'éperons d'or qui furent suspendus dans la cathédrale de Courtrai, et donnèrent leur nom à la bataille.

[13.](#) Coville, Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, tome III, pp. 57 et 60.

[14.](#) A. Cabanès, *Mœurs intimes du passé*, 5^e série, pp. 212-213.

[15.](#) A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, *op. cit.*, tome 2, p. 342.

[16.](#) Le saint Clou est l'un des clous de la crucifixion du Christ (gardé à Saint-Denis). Son origine est néanmoins douteuse : avec le nombre de clous de la crucifixion répertoriés à travers toute l'Europe à cette époque, on aurait sans nul doute pu supplicier l'ensemble des Apôtres également...

[17.](#) À titre d'exemple, le caractère hémorragique des selles est clairement évoqué lors de la typhoïde de son arrière-grand-père saint Louis, et de manière beaucoup plus proche lors du trépas de son frère Louis X le Hutin, où les médecins disent clairement « qu'il fait le sang sous lui ».

[18.](#) Pour saint Louis, mort de la typhoïde sous les murs de Carthage, la durée totale de l'affection fatale a été de vingt-quatre jours, ce qui montre déjà une résistance étonnante.

[19.](#) La dynastie des rois capétiens directs s'éteignit en 1328 avec ce même Charles IV le Bel, qui mourut, lui aussi, sans héritier mâle. La couronne passa à son cousin Philippe VI de Valois.

V

On l'appelait Charles le Sage

« QUAND LES ACTES DU PRINCE NE TENDENT PAS au profit commun, mais à son propre et singulier profit, il doit être appelé tyran. » Cette maxime, prononcée devant ses conseillers par le roi Charles V, justifie à elle seule qu'il ait été surnommé Charles le Sage mais, au XIV^e siècle, le sage n'avait pas le sens qu'on lui donne de nos jours, mais plutôt celui de savant, car le roi était réputé pour l'ensemble de ses connaissances.

Lorsque le 19 mai 1364, il reçoit l'onction du sacre à Reims, il est âgé de vingt-six ans et n'est pas un jeune homme inexpérimenté : il a assuré la régence durant cinq années, lors de la captivité de son père Jean II, à Londres. Il sait à quel point le royaume de France est en crise et quelle immense tâche l'attend pour lui redonner sa grandeur. Le pays est exsangue, saigné à blanc par le règne désastreux de son prédécesseur, tant sur le plan militaire et diplomatique que sur celui de la démographie, de la misère et du respect de la monarchie. La chevalerie française a été décimée par les archers gallois lors de la bataille de Crécy (sous le règne de son grand-père Philippe VI) en 1346, désastre complété par celui de Poitiers, dix ans plus tard, où le roi Jean II lui-même a été fait prisonnier par les Anglais et emmené outre-Manche.

Le traité de Brétigny (1360) a littéralement dépecé le royaume : le roi d'Angleterre garde en possession ou récupère la Guyenne, la Gascogne, le Poitou, l'Aunis, le Limousin, l'Agenais et le Rouergue¹. Il autorise le roi Jean à rentrer en France, mais pour y réunir une rançon de trois millions d'écus (payable en six ans), et en laissant en otage ses deux plus jeunes fils, Louis, duc d'Anjou, et Jean, duc de Berry, ainsi que son frère Charles d'Orléans ! Les prétentions anglaises au trône de France ont engendré cette guerre qu'on a appelée la guerre de Cent Ans. Pour trouver son origine, il faut remonter au trépas du roi Charles IV, en 1328 : faute d'héritier, la couronne, au nom de la « loi des mâles », est passée à son cousin germain, Philippe de Valois, qui est devenu Philippe VI. Mais le roi d'Angleterre, Édouard III, a contesté cette dévolution avec un argument de taille : par sa mère Isabelle de France, il est le petit-fils du roi Philippe IV le Bel, père du défunt roi Charles IV, et donc héritier en ligne directe, alors que Philippe VI n'en était qu'un neveu²; Édouard est de la race des Capétiens, du sang de saint Louis !

Voilà que resurgit l'épineux problème de la succession des femmes au trône de France. Si la question a été réglée sur l'impossibilité, pour elles, de ceindre la couronne royale, rien n'a été clairement indiqué sur un autre point crucial : peuvent-elles transmettre le sang des rois et les droits à la couronne ? Une réponse affirmative entraînerait de facto la reconnaissance logique d'Édouard III

comme roi de France et d'Angleterre ! Alors on va à nouveau exhumer la coutume des Francs, appelée cette fois clairement *loi salique* pour répondre par la négative, et confirmer les droits de Philippe VI.

Mais Édouard III n'entend pas se laisser ainsi dépouiller³ et, le 19 octobre 1337, adresse à Philippe une véritable déclaration de guerre : « Édouard, par la grâce de Dieu, roy d'Angleterre et d'Irlande, à Philippe de Valois, écrivons : ... Comme ainsi soit que par la succession de notre cher oncle monseigneur Charles, roy de France, nous soyons héritier de la couronne de France comme plus près degré que vous soyez, qu'en la possession de cet héritage vous vous êtes mis et tenez de force, que nous l'avons fait remontrer par plusieurs avis comme du Saint Collège de Rome et du noble empereur auxquelles choses vous n'avez rien voulu entendre, mais vous tenez à tort en votre opinion, en conséquence, nous vous certifions que nous conquerrons par notre puissance notre héritage de France, et de ce jour, nous vous défions et vous tenons pour ennemy et adversaire⁴. » Et la guerre de Cent Ans commence.

Moins de trente années plus tard, si Charles V est sur le trône, le déficit de légitimité subsiste pour lui et assombrit l'horizon, inclinant toujours à la reprise des hostilités et fragilisant l'autorité royale, dès lors qu'on s'éloigne un peu de la capitale. En outre, la population du pays est décimée. Si les batailles et les pillages ont coûté la vie à nombre de paysans, les soldats anglais se révèlent, à tout prendre, moins redoutables que ce grand fléau qui frappe et qu'on appelle la Mort noire : la peste arrive en Europe occidentale en 1347 et 1348, couvrant progressivement tout le royaume, villes et villages, petits et grands, serfs et seigneurs⁵. Elle sévit à Paris pendant une année entière et tue alors le tiers de sa population ! En 1360, l'épidémie revient et l'Hôtel-Dieu compte jusqu'à soixante-dix à quatre-vingts morts par jour. La contagion est extrême, seule la mise en quarantaine et l'isolement la restreignent, mais les derniers devoirs rendus aux morts, preuve de la solidarité dans le malheur, sont aussi un des meilleurs vecteurs de propagation.

Cette omniprésence de la mort et l'impossibilité d'accomplir les rites funéraires vont influencer de manière très marquée le comportement du peuple : en 1349, apparaissent, dans le nord du pays, les Flagellants, hordes de pénitents qui veulent obtenir du ciel la rémission de l'épidémie en se flagellant jusqu'au sang avec des lanières de cuir, garnies de fer ! De leur côté, les ordres mendiants prêchent le repentir par les pèlerinages que doivent effectuer les indemnes et les survivants... C'est à cette époque qu'apparaît le mot *macabre*, et que vont progressivement surgir sur les murs des églises les « danses macabres », où la mort saisit le vif, qu'il soit noble, prince, religieux, prostituée, marchand ou paysan. L'une des plus belles de ces danses macabres, celle du cimetière des Innocents, date de 1424.

La France est comme morte : durant toute une année, on ne laboure ni ne sème ni ne récolte. 1349 est une année de terrible famine. Un chroniqueur du temps en révèle toute l'atrocité : « Les loups, pressés par la faim entraient dans les villages et pénétraient jusqu'auprès des berceaux que les mères n'avaient pas la force de défendre. On vit des pères tuer leur enfant, des enfants tuer leur père ; on vit des malheureux détacher les corps suspendus aux gibets pour se procurer une exécration nourriture. Des hameaux entiers disparurent jusqu'au dernier homme⁶. » L'hiver 1364 est particulièrement rigoureux, suivi de bien d'autres (la Seine charrie des glaçons, et « coqs et gélines ont les crêtes gelées jusqu'à la tête ») et les étés sont pluvieux : les récoltes sont médiocres, les loups déterrent les morts.

En 1374-1375, une nouvelle vague mortelle s'abat sur le royaume. Comme l'explique très bien C. Gauvard⁷, c'est la succession de ces épidémies, bien plus que l'épidémie elle-même, qui cause une chute démographique dramatique : en trente ans, la France perd près du tiers de ses habitants. Le jeune Charles commence ainsi son règne dans un royaume qui a payé un lourd tribut humain à ces malédictions que sont guerres, famines et épidémies.

Un véritable « portrait écrit », tant physique que moral nous en est donné par Christine de Pisan : « De corsage estoit haut et bien formé, droit et large d'épaules, étroit par les flancs. Le visage de beau tour, un peu longuet, grand front et large, les yeux de belle forme, bien assis, châains de couleur, haut nez assez et bouche non trop petite, le poil ni blond ni noir, la charnure claire brune mais il eut la chair assez pâle et je crois que le fait qu'il était si maigre était venu par accident, non par tempérament. Sa physionomie était sage, raisonnable et rassise, à toute heure en tous états et en tous mouvements ; on ne le trouvait furieux et emporté en aucun cas, mais modéré dans ses actions, contenance et maintien⁸. »

Charles V se sait peu à l'aise dans le maniement de l'épée et le métier des armes, d'autant qu'il souffre du bras droit : « Toute sa vie demeura très pâle et très maigre et sa complexion moult dangereuse de fièvre et de froidure d'estomac et, avec ce, resta de sa dite maladie la main droite si enflée que pesante chose lui était non possible à manier⁹. » Mais il peut compter sur un célèbre capitaine pour conduire ses armées : Bertrand Du Guesclin ! Déjà dans la corbeille du sacre, celui-ci lui apporte la Normandie, reconquise lors de la bataille de Cocherel, les jours précédents. En 1370, Charles V lui confiera même l'épée de connétable de France.

Sur le plan diplomatique, profitant du mécontentement des nobles de Guyenne écrasés d'impôts par leur suzerain, le Prince noir, fils d'Édouard III, il somme celui-ci de lui rendre hommage pour le duché de Guyenne, et profite de son refus pour le confisquer. N'ignorant pas que la réaction du souverain anglais se traduira par une reprise des combats, et afin de mettre de son côté le peuple de France, Charles V demande aux prêtres du royaume de faire connaître à tous la bonté de ses droits, et d'ordonner des jeûnes et des prières pour attirer sur ses armées la protection du ciel. Aux grandes batailles, il préfère les actions discrètes et répétées. Sa devise est « mieux vaut pays pillé que terre perdue » : tandis qu'Édouard III lance son armée vers la Champagne et la Brie, sans trouver bataille rangée à livrer, Charles V ne lui oppose que de petites troupes dispersées mais mobiles et efficaces, et laisse le royaume à la merci des pillages anglais. À chaque chevauchée, le roi ordonne aux campagnards de se réfugier dans les villes avec toutes leurs réserves et de pratiquer la tactique de la terre déserte. Plus les Anglais avancent dans les terres, plus leur ravitaillement est difficile ; harcelés par des Français qui leur tendent de nombreuses embuscades, leurs effectifs sont vite réduits à néant et ils sont obligés de se replier afin d'éviter le désastre. La tactique et la ténacité du souverain lui valent de récupérer tour à tour par des actions militaires limitées, souvent menées par Du Guesclin, le Maine en 1370, La Rochelle et le Poitou en 1372.

En 1374, ne restent plus aux Anglais que Calais, Cherbourg, Bordeaux, et Bayonne ! Édouard III, très âgé¹⁰, ayant perdu son fils le Prince noir en 1376, n'a pour héritier que son petit-fils, le jeune Richard, qui n'a pas dix ans. Il consent donc à accepter une trêve.

À la reconquête du territoire, Charles V ajoute la réorganisation de la paix intérieure du royaume. Lors de son accession au trône, des bandes de routiers pillent et dévalisent le pays, tant en Normandie, dans le Maine, la Touraine, l'Auvergne qu'en Bourgogne et en Languedoc : on les

nomme les compagnies. Le roi a alors une idée de génie : il confie à Du Guesclin dont le prestige est énorme dans ces compagnies et qui vient de payer sa rançon après avoir été capturé à Auray, le soin de les réunir et de les emmener au-delà des Pyrénées pour y conquérir le royaume de Castille !

À ses qualités de diplomate, Charles V associe celles d'un administrateur sage et prudent. Tout d'abord, il décide d'asseoir la succession royale et de limiter les périodes de régence, toujours instables et incertaines. En 1374, il promulgue deux ordonnances capitales. La première commente la loi salique, reprend la généalogie des rois de France qui confirme la descendance masculine depuis les Mérovingiens et établit les règles de succession à la couronne : le trône reviendra à l'héritier mâle le plus proche. La seconde ordonnance modifie l'âge de la majorité pour ses successeurs. Avant lui, la régence du royaume était assurée par un ou plusieurs des proches du jeune roi jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de vingt ans. Charles V établit désormais cette majorité à quatorze ans, et le roi pourra alors décider de la date de son sacre et s'asseoir sur le trône pour recevoir les hommages de fidélité de ses vassaux. Enfin, pour finir de consolider le prestige royal, il décide que les armes de France, qui auparavant étaient un semis de fleurs de lys d'or sans nombre précis sur fond d'azur, seront désormais de trois fleurs en triangle sur ce même fond.

Sur le plan des finances également, il va justifier son surnom de Sage. Les États d'Amiens en 1363 ont créé le fouage¹¹, impôt devant être limité à une année et devenu permanent (déjà !) ; Charles V allège ce fouage, perçu par le peuple comme une grande injustice, ainsi que la taille royale (autre impôt direct) mais seulement après que les caisses du royaume ont été à nouveau remplies¹². Ce n'est pas là goût de l'enrichissement, mais une sage précaution en un temps où les souverains ne sont maîtres que de l'argent qu'ils ont en caisse, et que seul, celui-ci peut leur permettre de mener à bien projets pour le royaume ou campagne militaire pour le défendre. Surtout, il met fin aux perpétuelles fluctuations monétaires en frappant durant quinze ans, de 1365 à 1380, la même monnaie d'or, portant effigie du roi debout dans un champ de lys et valant une livre tournois : il crée le franc, la monnaie stable dont le royaume a besoin.

Enfin, par-dessus tout, l'image qui reste de Charles V est celle d'un souverain à la culture et au savoir immenses, bâtisseur, patron des arts et des livres. En 1367, il fait agrandir le château du Louvre¹³ qui devient palais royal, et l'inclut dans le système défensif créé par la nouvelle muraille qu'il fait dresser sur la rive droite pour doubler celle de Philippe Auguste. Il permet ainsi à la capitale d'être mieux défendue : à l'ouest, se dresse le Louvre ; à l'est, la Bastille Saint-Antoine (celle-là même qui tombera le 14 juillet 1789) et, près du Grand-Pont, le Châtelet ! La surface de la ville ainsi protégée passe de 200 à 400 ha¹⁴.

Dans la tour de la Fauconnerie, il fait aménager une bibliothèque (une « librairie » selon le terme médiéval), qui comporte près de mille manuscrits¹⁵, dont on dit que le roi les a tous lus. Il en confie la gestion à Gilles de Malet, et y fait entrer des traductions d'Aristote, de saint Augustin, des traités d'histoire, scientifiques ou d'astrologie. On y retrouve également de superbes ouvrages enluminés comme le *Livre des Propriétés des Choses* de Barthélemy l'Anglais. Charles V croit beaucoup à la nécessité du savoir et à la formation pour de nombreux clercs afin que le royaume soit bien administré : « ... tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité, mais quand déboutée y sera, il décherra¹⁶ ».

Le roi n'est guère attiré par les voyages mais il aime à se reposer et à s'instruire dans les

différentes résidences royales qu'il a fait aménager ou rénover non loin de Paris : l'hôtel Saint-Pol, les châteaux de Vincennes, Saint-Germain-en-Laye, Beauté-sur-Marne ou Melun. Son intérêt ne se limite d'ailleurs pas aux seuls bâtiments royaux, puisqu'il fait également rénover l'hospice des Quinze-Vingts, fondé par son ancêtre le roi saint Louis¹⁷, et décorer l'église de cet hospice, figurant à ce titre, avec la reine, sur son portail¹⁸. En 1380, Charles V sent ses forces décliner doucement. La mort de sa femme Jeanne de Bourbon, deux années plus tôt, tandis qu'elle venait d'accoucher d'un neuvième enfant (une petite fille prénommée Catherine), l'a grandement affecté.

Le 13 juillet, Bertrand Du Guesclin expire sous les remparts de Châteauneuf-de-Randon, non loin de Beaucaire. Il a été terrassé non par les coups de ses ennemis mais par la maladie (sans doute une pneumonie). Comme le disent les *Grandes Chroniques* : sa mort « cause grand dommage au royaume et au roy car estoit un moult bon chevalier et qui moult de biens avoit faits au royaume et plus que chevalier qui lors vécust ». Fort affecté par la mort de son connétable, de près de vingt ans son aîné, le roi adresse à la rencontre du convoi qui ramène sa dépouille vers la capitale des lettres indiquant que son désir est que le défunt soit inhumé à Saint-Denis, nécropole royale, dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste où repose déjà la reine Jeanne, et où le roi lui-même la rejoindra ! Un tel honneur ne s'était encore jamais produit. Il exprime à quel point Charles V tenait Du Guesclin en estime. Il ordonne de plus qu'une lampe ardente soit entretenue jour et nuit par-devant le tombeau¹⁹.

Le 13 septembre, deux mois jour pour jour après le dernier soupir de son connétable, Charles V, affaibli, est pris d'une douleur brutale dans la poitrine qui lui arrache des cris. Dans son château de Beauté-sur-Marne, il demande à communier et décide, ultime ordonnance royale, d'abolir totalement les fouages, geste généreux envers son peuple, mais qui prive son successeur de subsides nécessaires aux finances royales !

Durant deux jours, les douleurs se maintiennent, s'accompagnent de crises d'étouffement, nécessitant qu'on le maintienne assis dans son lit. Ses médecins ne savent guère le soulager malgré deux ponctions (sans doute au niveau de la plèvre). Le 16 septembre, après une agonie de près de soixante heures, tandis que, selon ses ultimes volontés, on lui lit l'*Évangile de la Passion selon saint Jean*, Charles V remet son âme à Dieu. Le premier souverain que, de son vivant, on nomma « Très Chrestien²⁰ » laisse le royaume aux mains de son fils, Charles VI, qui n'a que douze ans, soit deux de moins que la majorité fixée par son père. Pour franchir ces deux années, ultime preuve de sa sagesse, Charles V confie la régence à Louis d'Anjou mais la tutelle aux ducs de Berry et de Bourgogne, ce qui oblige ces trois princes à composer ensemble et ce qui protège ainsi indirectement son fils. Le roi a voulu éviter la trop grande influence qu'aurait prise un régent unique.

Ainsi, Charles le Sage a redonné sa place à l'autorité royale, au sentiment patriotique, et appliqué ses convictions de mécène et d'érudit. Mais quarante-trois ans n'est certes pas un âge avancé au point d'expliquer à lui seul ce trépas. Alors, comment relier le tableau douloureux thoracique final à un diagnostic ? Charles V présente une fistule au niveau du bras gauche, qui s'écoule depuis de nombreuses années. L'origine de cette fistule est discutée : certains auteurs ont évoqué la conséquence d'une maladie survenue dans sa jeunesse, accompagnée de chute des ongles et des cheveux²¹, tandis que d'autres détectent une origine médicale : « Ce prince avait dans sa jeunesse été empoisonné par Charles le Mauvais. Longtemps ses jours avaient été menacés ; il n'avait dû sa guérison qu'aux soins assidus d'un médecin de l'empereur Charles IV, qui avait conseillé un cautère au bras en annonçant que, quand le cautère cesserait de couler, sa vie serait en danger, et

qu'il mourrait peu après. Ce fut en 1380 que Charles s'aperçut de cette suppression, triste présage de sa fin²². »

Le cautère était effectivement une méthode thérapeutique fort employée à l'époque médiévale pour assurer l'évacuation, par la brûlure cutanée, des humeurs mauvaises et surtout des poisons. Néanmoins, la persistance d'une fistule cutanée et d'un écoulement lié à ce seul geste durant près de trente-cinq années paraît peu vraisemblable... Très probablement, cette fistule est liée à une ostéomyélite de l'humérus, infection osseuse chronique, avec écoulement chronique du pus à la peau. L'étiologie de cette ostéite reste incertaine, mais il faut évoquer trois hypothèses :

— une ostéomyélite consécutive à une fièvre typhoïde (vers laquelle ferait incliner la notion de maladie grave et longue, et de chute des cheveux et des ongles) ;

— une ostéite à staphylocoques, évoluant de manière chronique faute de traitement anti-infectieux efficace, est possible ;

— une tuberculose osseuse de l'humérus, avec fistulisation chronique à la peau, hypothèse de loin la plus probable si l'on se fonde à la fois sur la fréquence de la tuberculose à l'époque, et surtout celle qui peut le mieux expliquer un écoulement chronique sur de si nombreuses années, sans tableau infectieux aigu récurrent (ce qu'aurait dû donner l'ostéite, au moins par accès).

Quel que soit le diagnostic retenu, cette ostéomyélite chronique n'est en rien responsable du décès du roi.

En effet, le tableau clinique des derniers moments de Charles V associe des douleurs thoraciques rétro-sternales violentes, ayant eu une apparition brutale, accompagnées d'une sensation d'angoisse. Dans les heures suivantes, apparaissent une dyspnée (sensation d'étouffement), une orthopnée (impossibilité de respirer en position allongée, et nécessité de rester en position semi-assise) et vraisemblablement un œdème des membres inférieurs (on parle « d'hydropisie »), au point que ses médecins vont essayer de faire une double ponction latérale pour « vider les humeurs de ses poumons ». Tous ces symptômes permettent de conclure sans hésitation à un accident coronarien aigu compliqué d'insuffisance cardiaque.

On peut, sur ces arguments, conclure que Charles V a succombé à un infarctus du myocarde, compliqué très rapidement d'un œdème aigu du poumon (O.A.P.), responsable d'une défaillance cardiaque fatale. La logique médicale et la fréquence de l'infarctus du myocarde chez l'homme inciteraient à ne pas chercher plus loin. Pourtant, un autre diagnostic peut être évoqué de manière très sérieuse : la dissection aortique. Il s'agit de la constitution brutale d'une hémorragie à l'intérieur de la paroi de l'aorte. Cette hémorragie intra-pariétale entraîne soit la rupture de l'artère (et la mort immédiate) si elle est brutale, soit l'obturation progressive de l'aorte, et des artères coronaires qui naissent à ce niveau, entraînant un tableau clinique tout à fait identique à celui de l'infarctus du myocarde...

Deux indices cliniques tendent à orienter vers cette étiologie. En premier lieu, la dissection aortique entraîne un tableau de douleur thoracique extrêmement brutale et violente, et c'est le cas pour Charles V, dont les témoins disent « que la maison entière retentissait de ses cris tant la douleur était forte ». En second lieu, la dissection aortique peut survenir sur un tableau d'anévrisme aortique préexistant, connu ou non. Dans le cas du roi, il nous faut revenir sur un détail apparemment éloigné et sans rapport : la faiblesse de son bras droit. Les chroniqueurs indiquent que Charles V avait une impotence permanente de la main droite avec un œdème chronique (des incisions furent même pratiquées entre les doigts pour tenter de le diminuer). À cela, ils ajoutent un affaiblissement de la

force musculaire, toutefois conservée pour les efforts moindres (écriture). En outre, le roi se plaignait en permanence de sensation de froid dans cette main, quelle que soit la saison.

Tous ces signes évoquent clairement un ralentissement majeur de la circulation sanguine au niveau de ce bras droit, traduisant un obstacle artériel en amont. Il serait tout à fait possible que cet obstacle soit situé à l'origine de l'artère sous-clavière droite, et qu'un anévrisme de l'aorte débutant à ce niveau ait été ignoré. Au fil du temps, cet anévrisme aurait évolué vers une dissection progressive de la paroi. Alors bien sûr, il ne s'agit que de petits indices, et non de certitude, mais la dissection aortique nous paraît un diagnostic extrêmement séduisant pour expliquer le trépas de Charles V.

Seules des constatations, lors de l'autopsie, nous auraient permis de trancher mais nous n'en possédons pas de relation, sinon l'information que le cœur de Charles V a été prélevé séparément pour être inhumé à l'abbaye de Maubuisson où reposait sa mère, afin que, conformément à la volonté de celle-ci, un peu de son fils repose auprès d'elle. Quel que soit le diagnostic choisi, le trépas de Charles le Sage est bien lié à un accident coronarien aigu, un tableau d'infarctus, ce qui montre, si besoin en était, que cette maladie dite « des temps modernes », est bien plus ancienne que l'on ne le pense habituellement puisque plus de six siècles nous séparent de Charles V.

1. Soit presque le quart sud-ouest de la France actuelle, et près du tiers du royaume ! Sur les conditions du traité de Brétigny, voir A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, *op. cit.*, tome 2, pp. 486-487.

2. Philippe VI est le fils de Charles de Valois, frère cadet de Philippe le Bel, et oncle du défunt roi Charles IV.

3. Il était poussé par Robert d'Artois, beau-frère et ancien soutien de Philippe VI, auquel celui-ci avait repris le comté d'Artois en raison d'usage de

4. Voir le texte et la reproduction du parchemin in A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, *op. cit.*, tome 2, pp. 368-369.

5. Jeanne d'Évreux, reine de France, épouse de Philippe VI, en fut l'une des victimes.

6. A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, *op. cit.*, tome 2, p. 419.

7. Le rôle des épidémies dans la crise est très bien détaillé et expliqué dans C. Gauvard, *La France au Moyen Âge du ^ve au ^{xv}e siècle*, pp. 348-352.

8. Ce portrait du roi est dû à Christine de Pisan, chroniqueuse de l'époque, presque la « biographe officielle » de Charles V et de son fils Charles VI.

9. A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, *op. cit.*, tome 2, p. 508.

[10.](#) Édouard III va d'ailleurs mourir l'année suivante en 1377.

[11.](#) Impôt direct par « feu » (foyer) prélevé par le roi, et destiné en théorie à payer la rançon du roi Jean le Bon.

[12.](#) À la mort de Charles V, on trouva dans les caisses du royaume pas moins de 17 millions d'écus !

[13.](#) À la suite des travaux d'aménagement du Grand Louvre, les bases du donjon du Louvre de Charles V sont désormais visibles dans la crypte.

[14.](#) Pour le plan détaillé des aménagements, et celui de la ville, voir C. Gauvard, *La France au Moyen Âge du ^v^e au ^{xv}^e siècle*, p. 328.

[15.](#) Ce qui en fait l'égale de celle du collège de la Sorbonne, la bibliothèque la plus importante de ce temps étant la Librairie pontificale, forte du double de manuscrits.

[16.](#) A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, *op. cit.*, tome 2, p. 509.

[17.](#) L'hospice des Quinze-Vingts, ainsi nommé parce qu'il comprenait trois cents lits (15 x 20 = 300 en système vicésimal), avait été fondé en 1260 par saint Louis au retour de la 7^e croisade, pour s'occuper des aveugles de Paris. Le roi avait été frappé, dit-on, par le retour, avec lui, de nombreux croisés avec les yeux crevés... L'hospice se trouvait alors à l'emplacement actuel de la rue Saint-Honoré ; il fut transféré, en 1780, rue de Charenton.

[18.](#) On peut voir au musée du Louvre une statue de Charles V, et une autre de son épouse, Jeanne de Bourbon, exécutées en 1390, après leur mort. Elles décoraient le portail de l'église des Quinze-Vingts. Le roi tient dans sa main gauche une réplique de ladite église.

[19.](#) Y. Jacob, *Bertrand Du Guesclin, connétable de France*, p. 247.

[20.](#) Ce terme de « Très Chrétien » ne figurera dans la titulature officielle des rois de France qu'à partir de Louis XI. Charles V est le premier pour lequel ses contemporains l'aient utilisé de manière régulière.

[21.](#) A. Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, *op. cit.*, p. 138.

[22.](#) Berthevin, *Recherches historiques sur les derniers jours des rois de France*, p. 29.

VI « Le rire des fols »

ENFIN LA FORÊT ET SA FRAÎCHEUR TANT ATTENDUE ! Depuis le matin, le soleil brûle les chaumes des blés à peine moissonnés et écrase de chaleur la campagne du Maine. Une fine poussière rougeâtre colle au poitrail des chevaux et au front des hommes, et l'air surchauffé semble sirupeux. L'incessant bourdonnement des insectes, l'herbe jaunie, l'horizon tremblant, tout se ligue pour donner à cette riche terre l'aspect d'un désert. Pas une goutte d'eau n'est tombée depuis la Trinité, et nous sommes le 5 août 1392 !

En pénétrant dans la forêt de Pont-Vallain, à près de trois jours de marche de la Bretagne, l'armée royale semble entrer au paradis. Au milieu de ses troupes, Charles VI transpire à grosses gouttes sous son pourpoint de velours noir mais son visage reste de marbre. Peut-être songe-t-il aux événements qui l'ont conduit à prendre les armes : une nuit de juin, Olivier de Clisson, son connétable, a été attaqué en plein Paris par les sbires de Pierre de Craon, seigneur à la solde du duc Jean IV de Bretagne. Atteint à la tête par l'épée de l'un des assassins et laissé pour mort, le connétable ne dut son salut qu'aux secours du roi et de ses hommes d'armes. Pierre de Craon se réfugia auprès de son commanditaire, et l'entourage du roi le poussa à monter une expédition punitive... qui lui vaut aujourd'hui de cheminer ainsi dans une fournaise¹ !

Mais notre sire n'est pas bien vaillant : quatre mois plus tôt, dans sa bonne ville d'Amiens, Charles VI a été pris d'une fièvre brutale qui a inspiré les plus vives inquiétudes, d'autant qu'il s'est mis à délirer durant plusieurs jours. La phase aiguë passée, on l'a conduit en litière jusqu'à Beauvais puis, pour sa convalescence, au château de Gisors, avant de rentrer à Paris en mai. Cette maladie du roi « fut tant angoisseuse qu'il en perdit les ongles et les cheveux² ». La récupération n'a guère été facile, si l'on en croit Froissart, qui décrit le roi comme « foible de chief, en challeur de fievre et de chaulde maladie, l'esprit troublé et desvoyé ». Devant son état, ses médecins lui ont déconseillé le départ en campagne pour une telle chevauchée, mais le roi n'a pas voulu les entendre : « Je me trouve assez en meilleur point en chevauchant et travaillant qu'en séjournant ! Qui me conseille le contraire ne me conseille pas à ma plaisance³. »

Pendant ce temps, en l'église Saint-Julien du Mans, s'annonce une calamité pour le royaume : une statuette de la bienheureuse Vierge Marie, appartenant au trésor de l'église, s'est mise à tourner sur elle-même pendant une demi-heure, sans que personne y touchât ! Selon le Religieux de Saint-Denis, rapportant l'épisode, un malheur allait frapper le royaume, sans que l'on sache ni où, ni quand ni comment⁴. Pour l'heure, l'escorte royale s'égrène lentement au long des sentiers de la forêt. Soudain,

quelques pas au-devant du roi, jaillit des fourrés une sorte de mendiant, un gueux au visage marqué, la barbe hirsute « et vestu d'une povre cotte de burel blancq⁵ ».

Il se précipite vers lui en agitant ses mains aux phalanges déjà rongées par la terrible maladie : c'est un lépreux ! Sur sa lancée, il parvient à s'approcher de Charles VI, à saisir le harnais de son cheval, pour se mettre à hurler : « Roy, ne chevauche plus avant, mais retourne car tu es trahy⁶. » Mais le roi reste sans réaction et ne cherche même pas à repousser l'intrus. Aucun des gardes ne prend l'initiative de s'emparer de l'énergumène. Tout juste l'oblige-t-on à s'écarter du cheval, laissant la troupe royale poursuivre son chemin. Le dément aux allures de prophète biblique suit le roi en vociférant un long moment, pour finir par se lasser et disparaître dans les fourrés, et « oncques depuis ne fut veu ».

En retrouvant la fournaise à l'orée de la forêt, Charles VI reste impassible, comme absent. Soudain, terrassé par la chaleur, l'un des soldats s'assoupit et laisse échapper sa lance qui heurte le bassinet pendu à la selle du chevalier qui le précède. Au milieu de la torpeur, le fracas métallique résonne comme le tonnerre. Le roi sursaute violemment, tire brusquement son épée du fourreau, en frappe le garde à ses côtés, puis se rue sur son escorte en criant : « Sus aux traîtres ! » Avant que l'on puisse intervenir, il a déjà blessé ou occis quatre hommes d'armes, dont un chevalier nommé Polignac. Puis il se précipite vers son frère Louis d'Orléans ! Son oncle, le duc de Bourgogne, n'a que le temps de crier « Fuyez ! Monseigneur vous veut occire », pour que ce dernier se mette à l'abri. Durant une heure, Charles VI, pris de folie, « chevauche de costé et d'autre », fendant l'air à grands moulinets de son épée, en hurlant : « On veut me livrer à mes ennemis ! » Heureusement, la fatigue du cheval aidant, un cavalier arrive à le désarçonner. L'épée du roi s'est brisée. Vite ceinturé et maîtrisé par les hommes d'armes, il est solidement ligoté sur un chariot. Aussitôt, ses oncles donnent l'ordre de rebrousser chemin pour rejoindre Le Mans, à quelques lieues de là.

La crise de fureur passée, Charles VI reste prostré, hébété, ne semblant plus reconnaître ni frère ni famille : « Il avoit perdu la congnoissance d'eulx, ne nul semblant d'amour ne leur faisoit, ne à nulluy il ne parloit⁷. » De retour au Mans, chacun craint pour sa vie. Ses oncles ne sont pas les derniers à professer cette opinion et à avouer leur impuissance et leur pessimisme (et comprenons : à reprendre le pouvoir !) : « Nous n'avons icy que faire... Il est en très mauvais estat. Nous l'avons recommandé à ses chambrellans et ses mesdecins. Ceulx s'en occuperont. Il nous faut maintenant veiller à ce que le royaulme soist bien gouverné⁸. »

Et le roi, dans tout cela ? Selon le Religieux de Saint-Denis, « ses forces étaient tellement épuisées qu'il resta deux jours sans connaissance et privé de l'usage de ses membres. Bientôt son état empira. Le corps commença à se refroidir. La poitrine seule gardait un reste de chaleur et de vie qu'on distinguait à peine aux battements de son cœur... Les médecins déclarèrent que le roi allait mourir ». Il mentionne même l'application d'un ancien usage qui, selon lui, porte grand tort au prestige de la royauté en France : « Les ducs et les princes, conformément aux anciens usages, laissèrent chacun entrer dans la chambre du roi, afin qu'il pût compatir à son état désespéré. Les ambassadeurs du roi d'Angleterre vinrent comme les autres à ce triste spectacle. Leur présence excita la colère de tous les gens de cour, et particulièrement du duc de Bourgogne. Il disait que c'était une occasion de joie pour le roi d'Angleterre et tous les ennemis du royaume⁹. »

Pourtant, en trois jours, Charles VI retrouve les forces et la raison mais sombre dans le désespoir lorsqu'on lui relate ses gestes (dont il ne garde aucun souvenir) et demande constamment à Dieu

pardon des blessures et crimes qu'il a commis. Sur le conseil de ses médecins qui ont diagnostiqué, selon les préceptes d'Hippocrate et de Galien, « un épanchement de bile noire et échauffée », il décide d'aller se reposer à Creil, après un crochet par la cathédrale de Chartres, où il veut implorer la Vierge Marie pour sa complète guérison. À son arrivée, le sire de Coucy lui conseille de consulter un très réputé médecin, fort âgé et grand connaisseur des médecines hébraïque et arabe, Guillaume de Harcigny. Celui-ci estime que « le Roi tienst trop de la moisteur de sa mère » et prescrit repos, calme, reprise progressive des activités entre autres sages conseils¹⁰. Le roi retrouve rapidement un meilleur moral et ordonne que quatre chevaux soient mis en permanence à disposition du médecin pour qu'il puisse, en cas de besoin, le rejoindre rapidement !

Charles VI oublie peu à peu l'épisode dramatique de la forêt grâce aux divertissements organisés chaque jour. Toutefois, les médecins restent méfiants et des grilles sont posées aux fenêtres de son appartement afin de prévenir toute velléité de suicide¹¹. Au début de novembre 1392, il rentre à Paris pour reprendre les rênes du royaume mais, conscient de sa santé encore précaire et du trouble causé par son « absence », il rédige une ordonnance royale fixant les mesures à prendre en cas de vacance du trône. Dans cette hypothèse, ses deux oncles, les ducs de Bourgogne et de Berry, et son épouse, la reine Isabeau de Bavière, assureraient la tutelle du jeune dauphin jusqu'à sa majorité ; en revanche, la régence du royaume irait à son frère Louis d'Orléans, jusqu'à l'âge requis pour le sacre de son fils (quatorze ans).

En janvier 1393, une dame d'honneur de la reine, Catherine de Hainceville, se remarie après un veuvage précoce. Belle occasion de réjouissance ! Le bal nuptial est prévu dans l'hôtel de la reine Blanche (ainsi nommé car il a été construit pour la mère de saint Louis, Blanche de Castille). À la cour, un groupe de jeunes seigneurs rivalise d'excentricité pour rompre l'oisiveté et la monotonie de l'entourage royal et le roi apprécie leur compagnie, d'autant qu'ils ont le même âge que lui ! L'un d'entre eux, Hugues de Guisay, est l'organisateur des festivités de ce remariage et il lui vient l'idée de créer un groupe de « sauvages », surgissant au beau milieu des danseurs. Emery de Poitiers, Jobbain, Nantouillet et le comte de Joigny, les autres membres du groupe, sont emballés par cette idée et proposent à Charles de se joindre à cette mascarade : « Le jour des noces, un mardi avant la Chandeleur, le roi fit pourvoir six cottes de toile, puis les fit porter, et semer sur les cottes du délié de lin en forme et couleurs de cheveux¹². »

Afin de ressembler aux sauvages, les danseurs enfilent une cote de lin, largement enduite de poix et de résine, sur laquelle viennent se coller l'étope et la bourre de lin. La cote est cousue dans le dos, une fois enfilée, et un masque réalisé de la même façon complète le déguisement ! Parmi ces diables, nul ne pourrait reconnaître un visage ou une démarche, d'autant que la salle de bal n'est éclairée que par des suspensions à chandelles, complétées par des torches portées par les serviteurs. Justement, l'un des « sauvages » s'inquiète : « Sire, faites que nous ne soyons approchés d'aucune torche, car si l'air du feu entrait dans ces cottes, le poil happerait les flammes et nous serions brûlés sans remède ! »

Charles VI, conscient du danger, rétorque : « En nom Dieu, vous parlez bien et sagement, et ce sera fait. Huissier ! va-t'en à la chambre où sont les dames, et commande de par le roi que toutes torches se retirent, et que nul ne se place entre les hommes sauvages qui doivent venir¹³ ! » Aussitôt les ordres du roi exécutés à la lettre « avec moult rigueur », la danse débute au son des luths et, soudain, « tous velus et faisant des postures, poussant des cris horribles », six démons jaillissent au

milieu des danseurs. Après un instant de stupéfaction, éclatent les exclamations et les rires devant les contorsions et les mimiques obscènes de ces sauvages, que chacun cherche à identifier... La jeune duchesse de Berry saisit le bras du plus proche en lui disant : « Je ne vous lâcherai que vous ne m'ayez dit qui vous êtes ! »

À cet instant, arrive Louis d'Orléans qui veut, lui aussi, essayer de reconnaître les danseurs. Pour mieux y voir, le frère du roi prend une torche des mains d'un de ses serviteurs (arrivés avec lui et ignorant la consigne royale), et s'approche du groupe. Immédiatement l'étope s'enflamme, et transforme les « sauvages » en torches vivantes ! La duchesse de Berry a le réflexe de jeter son manteau sur son voisin et d'éteindre les flammes : « Calmez-vous ! Qui êtes-vous ? — Je suis le roi ¹⁴ ! » Fous de douleur, cherchant en vain un secours, cinq « diables ardents » courent de tous côtés, se jettent sur les danseurs parmi la fumée noire et âcre qui obscurcit la salle, dans un tableau de panique générale. Seul Nantouillet a le réflexe de se précipiter vers l'office et de plonger dans un grand baquet d'eau destiné à laver les gobelets. Avec Charles VI, il sera le seul survivant de ce « Bal des Ardents » ; sous l'étope enflammée, la poix a fondu sur la peau des corps et des visages, bien avant que l'on ne songe à éteindre les flammes à l'aide des tentures : « C'estoit grande pitié et hideur de les ouïr et de les veoir. Des quatre qui ardoient, il y en eut deux morts et esteint en la place, les deux autres furent portez en leurs hostels et moururent dedans deux jours après, à grande peine et martire ¹⁵. »

Alors qu'à Notre-Dame, « pour remercier Dieu d'avoir sauvé le roi », une messe d'actions de grâce est célébrée en présence des oncles et du frère du roi (venus en cette fin de janvier, pieds nus du palais royal en signe de pénitence), Charles VI se remet rapidement des quelques brûlures et ne semble pas très marqué par le drame : « Le roy a passé le temps d'iver en bonne santé. » Ce n'est qu'un illusoire sursis puisqu'en juin 1393, à Abbeville, un nouvel accès de folie se déclare : la raison du roi a chaviré et, dès le 1^{er} juillet, on le ramène à Paris. Dans le même temps Guillaume de Harcigny, qui s'est retiré sur ses terres à Laon, s'éteint de vieillesse : « Le bon médechyn estoit mort. » Ses confrères parisiens restent désemparés devant l'état du roi et, malgré leur nombre (un mandement royal du 19 juillet ordonne de verser cent francs à chacun des vingt-deux médecins énumérés pour leur consultation !), l'efficacité n'est guère patente si l'on en croit Froissart : « Ores estoit regretté grandement de tous ceulx qui aymoient à voir le roy en bonne disposition et santé de sa personne, maistre Guillemme de Harselly, le bon mesdechyn, qui mort nouvellement estoit, et ne sçavoient bonnement les prochains du roy où recouvrer de médechyns sages et prudents et qui bien se congneussent en la maladie du roy ¹⁶. » Ce n'est qu'en janvier suivant que le roi « recouvre la santé ». Désormais, il va alterner période de conscience claire et de délire durant près de trente années !

Parfaitement calme et sensé durant plusieurs mois, il dirige au mieux les affaires du royaume (comme le prouvent les textes et les comptes parvenus jusqu'à nous) ; puis, soudain, sans prémices, il bascule dans le délire et son état est tel qu'il inspire la plus vive inquiétude à son entourage. Le Religieux de Saint-Denis évoque « les épaisses ténèbres qui lui couvrent l'esprit », et « les extravagances indignes de la majesté royale ». Lors de ses crises, Charles VI semble transporté dans un monde qui lui est propre, peuplé d'ennemis et d'idées fixes. Alors qu'il reconnaît parfaitement ses serviteurs et ses gens qu'il appelle par leur nom, « il oublie jusqu'aux choses que la nature aurait dû lui rappeler ». Sous cette litote, le chroniqueur cache, pour ne pas porter atteinte à la majesté royale,

une situation bien plus alarmante : le roi affirme qu'il ne se prénomme pas Charles, mais Georges, et affirme ne s'être jamais marié ni avoir eu d'enfant¹⁷ ! Il n'est pas le roi de France ! Il ne connaît pas la reine Isabeau et interdit à ses gens qu'elle l'approche : « Quelle est cette femme dont la vue m'obsède ? Voyez si elle a besoin de quelque chose et délivrez-moi comme vous le pourrez de son importunité. »

Lorsqu'il aperçoit, gravées sur une porte, sur des meubles ou sur de la vaisselle, ses propres armoiries aux fleurs de lys, il tente de les détruire, car selon lui, les siennes représentent « un lyon d'or percé d'une épée ». Il « danse de façon burlesque et obscène sans souci de sa dignité » durant des heures et sa folie l'entraîne alors dans une course effrénée à travers tout l'hôtel Saint-Pol, le logis royal, dont il a d'ailleurs fallu murer les fenêtres, par précaution. Nicolas de Baye précise que « le roy est encloz et enfermez malade¹⁸ ». Sa grande crainte est de se briser à la moindre chute car il est persuadé d'être fait de verre ! Aussi interdit-il à chacun de le toucher et se fait-il commander des attelles de fer ! La crise ne cesse que six mois plus tard (en janvier 1394) et Charles VI retrouve alors tous ses esprits, reprenant en personne la direction des affaires du royaume (comme le prouvent plusieurs ordonnances « de par le roy en son conseil »).

Il se rend à Saint-Denis ou à Notre-Dame pour demander pardon à Dieu de ses actes qui le laissent très affecté : il a peur de tuer de nouveau et ordonne à ses gens d'enlever leurs couteaux en sa présence et de lui retirer le sien. Pourtant, les crises réapparaissent : en 1395, Froissart écrit « Vous scavés comment le roy de France estoit tous les ans enclin de rencheir en une maladie que on dist frenaisie. » *Frenaisie* (frénésie), le mot est prononcé et, en langage du temps, il est celui que l'on emploie pour désigner la folie ! D'abord longues (quatre à six mois), mais espacées, les crises vont se raccourcir à partir de 1400, mais devenir plus fréquentes. S'il est difficile de les relever toutes avec certitude, Brachet, au début du ^{xx}e siècle, n'en évoque pas moins de quarante-quatre, entre l'épisode de la forêt du Mans et la mort du roi en 1422 (soit en trente années)¹⁹. Après une recherche exhaustive dans les diverses chroniques, B. Guénée en dénombre cinquante-deux jusqu'à fin mars 1416, puis trois années où les chroniqueurs ne les évoquent plus que très vaguement : « Le roi est assez en santé », une crise très prolongée de mai 1419 à décembre 1420, puis plus rien jusqu'à sa mort²⁰.

À Pâques 1402, « le roy Charles, qui grant espace de temps avoit esté malade, retourna en santé » et il se laisse convaincre d'assister aux « Mystères » donnés par les Confrères de la Passion, une compagnie à laquelle il a conféré le droit de jouer par une ordonnance de la même année. Sur le perron de l'hôpital de la Trinité, une « Passion du Christ » comporte cinq jours entiers de représentation, des dizaines de comédiens, de multiples décors et, bien sûr, la foule des spectateurs, petites gens ou nobles de la cour. Alors le roi redevient pour son peuple Charles le Bien-Aimé, le roi frappé dans sa chair pour expier leurs erreurs, comme l'écrit Christine de Pisan : « Pour nos péchiez si porte la pénance, nostre bon Roy, qui est en maladie. » Et chacun peut entendre le roi de France « rire tristement, du rire des fols » !

Lors des crises, seule trouve grâce aux yeux de Charles VI une jeune fille nommée Odinette de Champdivers, à laquelle le duc de Bourgogne a confié le soin de s'occuper de lui et de tenter de le calmer et de le divertir. Tâche bien ardue que d'essayer de le sortir des ténèbres où sa raison s'égare durant plusieurs mois ! Pourtant le miracle s'accomplit : le roi se prend d'affection pour cette douce et jolie blonde qui sait si bien apaiser ses tourments. Pour le distraire, elle l'initie aux jeux de cartes,

d'invention récente (les comptes du trésorier royal mentionnent le paiement de trois jeux à un enlumineur nommé Jacquemin Grisonneur). Charles VI aime à contempler longuement les différentes figures dessinées, plus proches des images du tarot que des cartes actuelles²¹. Par ce biais, OdINETTE arrive même à calmer ses crises de boulimie où il se met « à manger gloutonnement et loupvissement ». En revanche, le convaincre de se laisser laver et habiller est une entreprise beaucoup plus délicate : durant les semaines de pleine crise délirante, il refuse de quitter ses vêtements qui en tombent en lambeaux (d'autant qu'il lui arrive de les lacérer dans ses accès de folie). OdINETTE doit alors déployer des trésors de persuasion pour que celui qui est toujours le roi de France accepte « d'être despouillé et habillé ». En mars 1405, un de ses médecins parvient, au bout de trois semaines, à le convaincre « de changer de chemises et de draps, de prendre bain et de se laisser raser la barbe. Il y avait cinq mois qu'il se refusait à tout cela, et la crasse produite par les humeurs fétides avait fait venir des pustules sur des parties [de son corps]... il était tout rongé de vermine²² ». À cette occasion, on s'aperçoit qu'il présente à la cuisse un ulcère infecté, causé par un morceau de fer qu'il s'est introduit sous la peau lors d'une de ses crises. Il gardait toujours avec lui ce fragment d'un meuble avec lequel il se grattait parfois jusqu'au sang²³ !

À la Pentecôte suivante²⁴, le roi et la cour assistent au prêche d'un moine augustin nommé Jacques Legrand, qui dénonce avec véhémence les mœurs et travers des courtisans et les vices des gouvernants. Charles VI se lève et vient se placer face au moine pour l'écouter attentivement puis, à la fin du sermon, « contre l'attente des gens de la cour qui ne cherchaient qu'à le perdre, le roi prit Jacques Legrand sous sa protection et résolut de mettre un terme aux excès qu'il avait signalés. Mais il ne put accomplir cette résolution. Le 9 juin il retomba en son mal habituel²⁵ ». Lorsque lui fut confiée la garde du malade, OdINETTE fut-elle informée que le roi « aux joutes amoureuses portait une ardeur excessive » ? Nul ne sait, mais une année plus tard, elle accouche d'une petite fille que Charles, redevenu parfaitement conscient, reconnaît pour sa fille et fait baptiser sous le nom de Marguerite de Valois !

Comme on peut le voir, des périodes de rémission tantôt de longue durée (plusieurs mois), tantôt de quelques jours permettent à Charles VI de mener une vie normale. Mais quelle pouvait bien être l'origine d'une maladie qui, depuis plus de vingt années, refusait de laisser le roi ? La réponse devint évidente au début pour chacun : le poison ! Aussitôt, on évoqua le procès de Jean le Porchier, au Châtelet de Paris, en 1390, deux années avant les premiers troubles du roi. Ce charretier normand, devenu ermite, mendiait et volait en parcourant sa région et, rencontrant à Boulogne un autre ermite douteux, versé dans les herbes médicinales et vénéneuses, s'était mis en route en sa compagnie pour Paris afin de venir empoisonner le roi Charles VI et son frère Louis²⁶. L'ivresse aidant, dans une taverne de la capitale, il avait livré ses intentions, vite rapportées à qui de droit, et il fut arrêté sur-le-champ en possession de deux petites boîtes pleines d'herbes, dont un herboriste confirma que si la première pouvait guérir de la folie la seconde était à coup sûr venimeuse ! Les juges du Châtelet ne tinrent aucun compte des rétractations de l'accusé et Jean le Porchier fut « traîné et pendu comme larron et meurtrier », le 26 juillet 1390. Mais le mal était fait : il n'était pas inconcevable qu'on ait pu empoisonner le roi.

D'ailleurs, après l'épisode de la forêt de Pont-Vallain, le 6 août 1392, « l'on murmure en plusieurs lieux sur ceulx qui ont eu l'administration et la garde de la personne du roy ». Ainsi,

Froissart relate que « les seigneurs et les prochains de son sang, [étaient] tout troublés de la commune renommée qui court. Les médecins furent mandés²⁷ ». Mais l'absence d'explication plausible, de personnes suspectes, et la longue évolution font abandonner cette hypothèse pour se rabattre vers une cause plus surnaturelle et diabolique : les sortilèges et les maléfices ! Dès 1392, le Religieux de Saint-Denis rapporte : « On assurait communément que la maladie du roi était l'effet de maléfices et de sortilèges, que le roi avait été ensorcelé²⁸. » Cette opinion va persister fort longtemps puisqu'en 1408, Jean Petit attribue encore la même origine à la maladie du roi, en accusant de surcroît le duc d'Orléans d'être l'instigateur de cet envoûtement. Le roi étant « possédé du démon », dès lors, le mieux ne serait-il pas de tenter de le guérir par les mêmes moyens qui l'ont rendu malade ? Et voici venir le temps des sorciers au chevet de Charles VI ! De 1393 à 1403, en employant tour à tour la magie, la sorcellerie, l'astrologie, l'incantation des démons, d'étranges personnages vont mettre en œuvre toutes les ressources de l'*ars magica*.

C'est Arnaud Guillaume qui, en 1393, entre en scène le premier : clerc errant venu de Guyenne, il prétend posséder un livre nommé *Smagorad*, dont l'original aurait été donné à Adam par Dieu lui-même ! Grâce à lui, il affirme pouvoir faire apparaître une planète inconnue des astrologues, qui neutraliserait les effets des autres planètes. Juvénal écrit de lui « qu'il était un meschant homme, un trompeur, un sorcier ». On n'en sait guère plus sur ses résultats, décevants à coup sûr, puisque la même année « fut faite punition telle qu'au cas appartenait²⁹ », ce qui laisse augurer de fort désagréables supplices ! En 1397, venus de Guyenne eux aussi, apparaissent Pierre Tosant et Lancelot Martin, ermites de Saint-Augustin. On les dit « très calés en médecine et magie », eux-mêmes proclament qu'ils ont la science infuse et que leurs pouvoirs leur permettent de commander aux démons et aux éléments ! Là aussi, l'échec de leur magie est très cher payé : le 30 octobre 1398, ils sont « dépouillés des ordres sacrés, décapités, puis le bourreau planta leurs têtes au bout de deux piques. Leurs membres furent coupés et suspendus au-dessus des portes de la ville. Leur tronc conduit au gibet³⁰ ». Dans le même temps, un Champenois nommé Jean de Bar, qui possède, lui, un livre nommé *Seminaforia*, inspiré de la Kabbale juive et hérité du roi Salomon, fait célébrer des messes où l'on invoque le diable pour la guérison du roi. Il y ajoute des figurines de cire façonnées pour le désenvoûter. Même épilogue et même punition mais la mise en scène diffère : il est « brûlé vif, comme nigromancien et invocateur de diables ». Le même mois, fruit de l'exemple ou absence de candidats, les apprentis sorciers disparaissent durant cinq années... le temps de l'oubli, avant que n'entrent en scène Poncet du Solier et Jean Flandrin, qui font construire un cercle de fer énorme, soutenu par des colonnes à hauteur d'homme et au sein duquel douze hommes enchaînés de fer dans le cercle magique doivent guérir le roi par des incantations. Hélas pour eux, leur tentative échoue parce que « les hommes avaient fait le signe de croix avant d'entrer dans le cercle ». Peu importe, eux aussi « furent publiquement preschez, et les punitions faites selon le cas, c'est à sçavoir ards et brulez ».

Toutes les solutions surnaturelles ayant laissé Charles VI en l'état, on se retourne de nouveau vers les médecins. Selon eux, la crise de la forêt du Mans et ses suites sont dues « à un épanchement de bile noire échauffée par la colère du roi³¹ ». Pour y remédier, les praticiens essayent bien des remèdes et, en premier lieu, l'ellébore qui, dans la mythologie, a permis au médecin Mélampe de guérir de leur folie les filles de Prœtus, sans autre résultat que l'effet purgatif important dudit ellébore ! Les comptes de l'apothicaire du roi, dénommé Marle, mentionnent « une aulne de toile de

Bruxelles pour confectionner coiffes et enveloppes où il a mis médecines pour être posées sur la teste de nostre seigneur le roy ». Curieux traitement que celui des coiffes imprégnées de substances médicinales, dont on espère qu'elles pénétreront dans le cerveau du malade ! Dans le même ordre d'idée, les médecins essayent « la purgation par la tête ». Cette thérapeutique barbare consistait à inciser largement le cuir chevelu du patient en laissant les plaies béantes, dans l'espoir que le mal sortirait du crâne par cette voie. Sans doute faut-il voir là l'idée originelle, dont naquit deux siècles plus tard « l'excision de la pierre de la folie », représentée par de nombreux peintres ! En attendant, cette pratique fait fort souffrir Charles VI : « Au nom de Jésus-Christ, s'il en est parmi vous qui soient complices du mal que j'endure, je les supplie de ne point me torturer plus longtemps et de me faire promptement mourir³². » Devant l'inefficacité de cette mesure, on conclut au caractère incurable de la folie, et chacun s'en remet à la divine providence et aux prières.

Les archives royales de Bruxelles nous révèlent la persistance de mesures diététiques : en 1421, Philippe le Bon, le duc de Bourgogne, ordonne à son bailli de l'eau de L'Écluse (port de la mer du Nord) et à son homologue de Bruges de faire parvenir à Arras des oranges douces et des grenades pour le roi de France, car on ne peut s'en procurer à Paris (elles arrivent par bateau des rivages méditerranéens)³³. Seule OdINETTE accompagne le malheureux roi au bout de son chemin, dans sa chambre de l'hôtel Saint-Pol, ce 21 octobre 1422³⁴, et, quand le peuple de Paris voit passer le corps du roi mené à Saint-Denis, il pleure Charles le Bien-Aimé « comme s'il eût vu mourir ce qu'il aimoit le plus ».

Le *Journal d'un bourgeois de Paris* qui relate les funérailles de Charles VI le dit bien : « Ah très cher prince ! Jamais n'arons si bon, jamais ne te verrons. Maldict soit la mort !... jamais n'arons que guerre, puisque tu t'en vas en repos... Nous demourons en toute tribulacion et en toute douleur³⁵. » Il faut dire qu'entre le bal des ardents et la mort du roi, presque trente années se sont écoulées, où le peuple de France a plongé dans le malheur et la guerre. Guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons (assassinat de Louis d'Orléans), guerre de Cent Ans avec les Anglais (désastre d'Azincourt) : rien n'a été épargné au royaume laissé aux mains d'un roi fol et d'une reine tombée dans la débauche³⁶. Isabeau a même réussi à convaincre son époux de désavouer son propre fils, Charles (futur Charles VII), pour livrer la couronne au roi d'Angleterre ! Le deuil du roi Charles VI est celui de tout un peuple, profondément attaché à son roi (qui souffrait dans sa chair et son esprit pour chacun au royaume et était enfin délivré). Bien qu'il n'ait plus paru en public de longue date, tous le pleurent : « Tous les gens d'église de Paris, avec peuple infiny faisans dueil, lamentations et pleurs... C'estoit grande pitié d'ouyr les douloureuses complaints du peuple³⁷. »

Un roi fou sur le trône de France durant plus de trente années ? Voilà une réalité historique, mais que dire de cette folie ? Était-elle inévitable, inscrite dans les gènes de la famille royale³⁸ ? Ou n'est-elle que la conséquence d'une succession d'événements malheureux ? Ou encore s'agit-il d'un complot familial organisé et préparé ? Pour pouvoir essayer de répondre à cette double interrogation, il nous faut d'abord mieux préciser l'affection mentale du roi et, si possible, y mettre un diagnostic précis. De manière schématique, les maladies mentales se divisent en deux grandes catégories : les névroses (troubles de la personnalité sans atteinte du sens de la réalité) et les psychoses (perte du sens de la réalité ou délire survenant sur une personnalité désorganisée). À l'évidence, la maladie de Charles VI entre dans la seconde catégorie.

Les psychoses aiguës ont souvent un début très brutal (quasi instantané) avec un épisode de délire, associant hallucinations, illusions, idées de persécution auxquelles le sujet adhère totalement, avec un vécu très important, qui peut comporter une composante agressive. Une émotion, une fatigue importante ou un épisode infectieux favorisent la survenue d'un tel tableau. L'accident initial de la forêt de Pont-Vallain est typiquement de type délire (début soudain, idée de trahison, non-reconnaissance de l'entourage, conduite agressive), de surcroît déclenché par un facteur émotif (apparition du lépreux, bruit soudain de la lance) sur un terrain d'asthénie postinfectieuse : la maladie d'Abbeville était sans doute une fièvre typhoïde³⁹. La psychose peut passer à la chronicité par répétitions des accès de délire, entrecoupés de périodes de rémission. La psychose délirante chronique est indubitable chez Charles VI, mais on peut évoquer une affection bien particulière à l'intérieur de ce groupe nosologique général : la schizophrénie.

Au tableau des accès de délire de la psychose chronique, la schizophrénie associe des éléments plus spécifiques : un repli marqué sur soi-même (schizoïdie), un détachement affectif avec ambivalence et brusquerie dans ce domaine, un trouble du cours de la pensée, une dissociation du comportement ou de la mimique (gestes inadéquats, rire immotivé) et, pour les épisodes de délire, la prépondérance des thèmes corporels et relationnels. Le repli sur soi de Charles VI est évident lors des crises et sa manifestation la plus évidente concerne le refus de l'hygiène, des soins corporels ou médicaux durant des semaines. Le plan affectif est, lui aussi, riche d'enseignements : l'ambivalence transparaît dans le rejet de la reine Isabeau et de ses enfants lors des crises et le fait qu'entre elles, il ne donnera pas moins de douze enfants à son épouse ! De même, il reconnaîtra la fille d'Odinette de Champdivers lors de ses moments de lucidité. En revanche, le décalage affectif persiste hors des crises : l'épisode du bal des ardents et la mort affreuse de ses amis ne semblent pas le toucher dans l'immédiat ; au cours de l'évolution, on voit même le roi donner une fête pour le décès d'un proche parent ! Les chocs émotifs ne déclenchent les crises que dans la mesure où ils le concernent lui-même et non son entourage, si proche soit-il.

Le trouble du cours de la pensée et la dissociation du comportement ne font aucun doute : souvenons-nous des courses effrénées à travers le palais, des crises de boulimie sauvage et du « rire des fols ». Les thèmes corporels du délire se retrouvent tant au propre (idée d'être fait de verre, attelles de fer) qu'au figuré (destruction des armoiries, création d'armoiries imaginaires). N'oublions pas également les blessures volontaires faites avec le morceau de fer (tentatives d'automutilation, très révélatrices à la fois du thème corporel, mais aussi de la déviation délirante à partir de la « purgation par la tête »). Ainsi, le diagnostic de schizophrénie devient d'une grande pertinence⁴⁰.

Sur l'apparition et l'évolution de cette schizophrénie, il semble acquis que divers événements ont eu une influence déterminante. Lors de la prime enfance, Charles VI a sans doute manqué de repères affectifs puisqu'il a été orphelin de mère à dix ans et de père à treize, mais ce fait n'était pas rare à l'époque, et n'a pu jouer qu'un rôle tout à fait mineur. La phase clé du déclenchement paraît bien être l'incident de la forêt de Pont-Vallain, quoiqu'il ne faille pas oublier l'épisode de délire antérieur, survenu lors de la typhoïde. Mais cette rencontre était-elle réellement le fruit du hasard ? Au XIV^e siècle, l'existence d'une léproserie entre Le Mans et la forêt est confirmée par les archives mais, pour éviter toute contagion, les lépreux devaient se déplacer avec une claquette de bois annonçant leur arrivée, afin que chacun ait le temps de s'écarter de leur chemin.

La coïncidence du trajet avec celui de l'armée royale, la reconnaissance immédiate de

Charles VI (dont la tenue n'est guère différente de celle des autres princes, et dont la ressemblance avec Louis est attestée), d'autant plus surprenante que son seul portrait courant figure sur la monnaie frappée à l'époque, l'absence d'intervention de la garde ou des proches du roi, l'appel à la trahison (le sentiment d'honneur le plus aigu du temps) sont autant d'éléments qui incitent à se demander si la rencontre n'a pas été purement et simplement organisée par l'entourage royal, plus précisément ses oncles et son frère Louis d'Orléans ! Lorsque l'on se rappelle que le frère du roi n'est nul autre que le principal acteur de la tragédie du bal des ardents, le doute s'installe. D'autre part, Louis d'Orléans devient, quelques années plus tard, l'amant de la reine Isabeau (parmi bien d'autres, puisque la reine « en avait tout un chapelet »). Dans le secret des alcôves de l'hôtel Barbette, où elle logeait depuis 1402, Isabeau lui accorda ses faveurs jusqu'au 23 novembre 1407. Cette nuit-là, à la sortie dudit hôtel où il venait d'assister à l'accouchement de son douzième enfant, le plus célèbre des grains de ce chapelet, le duc d'Orléans, succomba sous les poignards de tueurs à la solde de Jean Sans Peur, duc de Bourgogne ! À moins d'accepter le nombre de coïncidences, il paraît licite de penser que l'entourage de Charles VI a sans doute profité de sa fragilité nerveuse pour tenter d'en accentuer les manifestations aiguës afin de pouvoir diriger le royaume, en son lieu et place. Néanmoins, il est impossible de le rendre responsable de la survenue de la schizophrénie, même si dire que Charles n'a pas bénéficié de leur part d'attentions ou de soins éclairés est un doux euphémisme⁴¹ !

Un schizophrène sur le trône de France durant quarante-deux ans⁴², voilà qui explique sans doute que le royaume connut ainsi une guerre civile et un démantèlement comme il n'y en eut pas d'équivalent avant près de quatre siècles. Pourtant, tout au long de son règne, le peuple de France ne se révolta jamais contre Charles VI ! Bien au contraire, prières et processions furent légion pour demander à Dieu la guérison de celui qui portait dans sa chair et dans sa tête les malheurs de son peuple. Toute la rancœur et toute la haine se cristallisèrent sur l'entourage royal, et particulièrement sur la reine Isabeau de Bavière dont chacun maudissait l'inconduite ! Et alors que Charles le Bien-Aimé, le Roi-Fol passait dans l'autre monde, une petite bergère de Domrémy, du haut de ses dix ans, menait ses moutons aux prés ! Jeanne était son nom.

1. Sur les motifs de cette expédition, voir J. Favier, *La Guerre de Cent Ans*, p. 405.

2. A. Brachet, *Pathologie mentale des rois de France*, p. 215.

3. A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, *op. cit.*, tome 2, p. 594.

4. B. Guenée, *La Folie de Charles VI*, pp. 9-10.

5. Froissart, *Chroniques*, cité par B. Guenée, *La Folie de Charles VI*, p. 10.

6. Froissart et le Religieux de Saint-Denis, seuls chroniqueurs contemporains du roi, et même présents dans la suite du roi ce jour-là pour le second, rapportent la même traduction latine de la phrase !

[7.](#) Froissart, *Chroniques*, et le Religieux de Saint-Denis, cités par B. Guenée, *La Folie de Charles VI*, pp. 16-18. Froissart fait mention de mouvements oculaires anormaux : « Les yeux moult merueilleusement en la teste. »

[8.](#) B. Guenée, *La Folie de Charles VI*, p. 18.

[9.](#) Le Religieux de Saint-Denis, cité par B. Guenée, *La Folie de Charles VI*, p. 18.

[10.](#) I. de Bures, *La Folie de Charles VI en son temps*, Journal de Médecine Légale et droit médical, 1999, 42, pp. 195-205. Guillaume de Harcigny reçut 1000 couronnes d'or pour prix de sa consultation !

[11.](#) Voir A. Castelot et A. Decaux, pp. 594-597, et P. Gascar, *Le Bal des ardents*, pp. 79-82.

[12.](#) Pour les détails du bal des ardents, voir P. Gascar, *op. cit.*, pp. 90-96.

[13.](#) P. Gascar, *op. cit.*, pp. 94-95.

[14.](#) A. Castelot et A. Decaux, *op. cit.*, p. 597.

[15.](#) P. Gascar, *op. cit.*, pp. 94-95.

[16.](#) Froissart, cité par B. Guenée, *La Folie de Charles VI*, p. 120.

[17.](#) Charles VI était marié depuis huit ans (en 1385) à Élisabeth de Bavière, que les Français nomment Isabeau de Bavière. Elle lui a déjà donné six enfants à cette date (fin de 1393), et ils en eurent six autres !

[18.](#) B. Guenée, *La Folie de Charles VI*, p. 37.

[19.](#) A. Brachet, *Pathologie mentale des rois de France...*

[20.](#) B. Guenée, *La Folie de Charles VI Roi Bien Aimé*, annexe, pp. 293-297. Il s'agit là de la chronologie la plus documentée et la plus exacte possible, compte tenu des divers témoignages recueillis. Son auteur est la référence historique du règne de Charles VI.

[21.](#) Sur les actes de la vie quotidienne de Charles VI, et sur les symptômes psychiques du roi à cette époque, voir A. Castelot et A. Decaux, *op. cit.*, tome 3, pp. 12-13.

[22.](#) P. Rentchnick. *Ces malades qui font l'histoire*, p. 25.

[23.](#) Sur l'épisode du morceau de fer gardé sur lui en permanence, voir P. Gascar, *op. cit.*, p. 133.

[24.](#) Le 7 juin 1405.

[25.](#) Selon le Religieux de Saint-Denis, rapporté par B. Guenée, *op. cit.*, p. 52.

[26.](#) B. Guenée, *op. cit.*, p. 78.

[27.](#) L'épisode de l'interrogatoire des médecins et des officiers de bouche du roi, et de l'enquête des proches de Charles VI est retranscrit de manière détaillée et savoureuse par B. Guenée, *op. cit.*, pp. 78-79.

[28.](#) Rapporté par B. Guenée, *op. cit.*, p. 95.

[29.](#) B. Guenée, *op. cit.*, p. 83.

[30.](#) B. Guenée, *op. cit.*, p. 82.

[31.](#) Les médecins disciples d'Hippocrate fondaient alors leurs explications des maladies sur la théorie de la combinaison des quatre humeurs (sang, bile jaune, bile noire ou mélancolie, flegme) et des quatre qualités premières (froid, chaud, humide, sec).

[32.](#) La thérapeutique par les coiffes imbibées de médicaments, et celle de la purgation par la tête sont confirmées *in* A. Castelot et A. Decaux, *op. cit.*, tome 3, pp. 12 et suivantes.

[33.](#) P. Rentchnick, *op. cit.*, p. 26.

[34.](#) Pour l'affection terminale, P. Gascar (*op. cit.*, pp. 272-273) parle du Mal Saint-Fiacre, qui désignait en ce temps principalement les hémorroïdes mais aussi, de manière secondaire, les diarrhées aiguës de type dysenterie. Voir A. Castelot et A. Decaux, *op. cit.*, tome 3, p. 60.

[35.](#) B. Guenée, *op. cit.*, p. 91.

[36.](#) Isabeau était surnommée « la grande gaupe » (la grande putain) tant on lui prêtait d'amants...

[37.](#) Juvénal des Ursins, rapporté par B. Guenée, *op. cit.*, p. 265.

[38.](#) La théorie de l'hérédité de la folie de Charles VI est le thème central du chapitre qui lui est consacré dans l'ouvrage de A. Brachet. Sa mère Jeanne de Bourbon a présenté des signes de démence dans les deux dernières années de sa vie, et son petit-fils, Henry VI d'Angleterre, présentera, lui aussi, des crises démentiennes.

[39.](#) La typhoïde est le diagnostic également retenu par A. Cabanès *in Les Morts mystérieuses de l'histoire*, *op. cit.*, p. 146.

[40.](#) C. Koupernik et J.-J. Schneider, *Psychiatrie - Pathologie Médicale*, pp. 120-126. Les psychiatres modernes discutent ce diagnostic avec celui d'affection « borderline », forme atypique de la schizophrénie.

[41.](#) La théorie du complot familial est abondamment évoquée dans l'ouvrage de P. Gascar, pp. 79-90.

[42](#). Voir le remarquable chapitre consacré à la maladie du roi par F. Autrant, pp. 305-317.

VII

La damoiselle de beauté

LA VIERGE À L'ENFANT DE JEAN FOUQUET¹ a les traits de la plus belle dame du royaume : Agnès Sorel, mais aussi ses audaces vestimentaires. Le roi Charles VII n'eut d'yeux que pour elle, pour son visage à l'ovale parfait et ses cheveux blonds au point d'en oublier son épouse, la reine Marie d'Anjou, et d'en faire sa maîtresse officielle, première à la cour de France.

Agnès est née en 1422, non en Lorraine ou en Touraine comme l'ont d'abord discuté les historiens, mais dans un petit village de Picardie². Son père, Jean Soreau³, est de petite noblesse, seigneur de Coudun (près de Compiègne). Sa mère, Catherine de Maignelais, appartient à la maison de Bourbon et un de ses ancêtres a combattu aux côtés du roi Jean le Bon à la bataille de Poitiers. Seule fille de la famille, elle reçoit une éducation au sein de la cour d'Isabelle de Lorraine, épouse de René d'Anjou, roi de Sicile, avant de devenir l'une de ses dames de compagnie... Au début du printemps 1443, la cour du roi René quitte son comté de Provence pour Toulouse où elle est rejointe par celle du roi Charles VII. Dans la suite de la reine Isabelle⁴, une *damoiselle* marque tant Charles « qu'il ne put fermer l'œil de la nuit » : la jeune Agnès ! En septembre, le roi la retrouve à Saumur, sur les terres du roi René dont il est l'hôte, tandis que la reine Marie est restée à Tours, car elle est sur le point d'accoucher.

À quarante et un ans, le roi n'est guère jovial : si, avec l'aide de Jeanne d'Arc, il a pu bouter les Anglais hors du royaume quinze ans plus tôt, la guerre (de Cent Ans) s'éternise, et les Anglais ont repris le duché du Maine. Le sourire a disparu de son visage, d'autant que son mariage avec la reine Marie d'Anjou n'est guère un mariage d'amour... de raison, de tendresse peut-être, mais rien de plus. Il a fait le nécessaire pour assurer sa descendance, mais on ne peut voir chez lui la flamme de la passion. Cette flamme, Pierre de Brézé, son conseiller, l'a vue enfin briller dans ses yeux quand il a aperçu cette nouvelle silhouette à la cour, et il ne tarde guère à présenter Agnès à son souverain. Tous s'accordent à louer le charme de la jeune fille, même ses adversaires. Olivier de La Marche (qui appartient à la suite de Bourgogne) ne peut cacher sa réprobation : « Le roi avait nouvellement élevé une pauvre demoiselle, gentille femme nommée Agnès du Soret, à un tel triomphe et tel pouvoir, que son état était à comparer aux grandes princesses du royaume⁵ », pour avouer ensuite « certes, une des plus belles que je vis oncques ».

Charles VII a déjà succombé mais la jeune fille résiste, et les avances du roi restent lettre morte dans un premier temps. Mais le coup de foudre royal ne laisse guère de répit et de liberté à Agnès qui finit par céder. Charles VII se retrouve bientôt devant un dilemme : comment concilier son bonheur

tout neuf et le fait de devoir quitter tôt ou tard la cour du roi René ? La solution vite trouvée : il exige qu'Agnès quitte le service d'Isabelle d'Anjou pour devenir dame de compagnie de son épouse, la reine Marie. Ainsi sera-t-elle toujours non loin de lui ! Et voilà, en une année, Agnès passée de la Picardie au statut de dame de compagnie de la reine, et surtout de favorite officielle, une première au royaume de France, où les maîtresses royales étaient priées de rester discrètes.

Charles est fou amoureux : en quelques mois, il lui offre le château de Beauté-sur-Marne⁶ (« le plus bel chastel et le mieux assis qui fut dans toute l'isle de France »), résidence favorite de son grand-père, le roi Charles V, avec sa splendide bibliothèque. Ensuite, les seigneuries de Rocquezezières, d'Issoudun, de Vernon et d'Anneville tombent dans l'escarcelle de la dame de Beauté ! En outre le roi lui octroie trois mille livres de pension annuelle (une somme considérable pour l'époque). Rien n'est trop beau pour elle, ni parures ni bijoux : sur la seule année 1444, il lui offre pour vingt mille six cents écus d'or (soit soixante mille livres) de bijoux, et même une rareté : le tout premier diamant taillé connu à ce jour. « En chrétienté, n'y avait princesse qui à hautement parée, ne se fût tenue d'avoir été en tel état⁷. » La grande révolution que fait Agnès est vestimentaire : elle peut se permettre toutes les audaces et bousculer toutes les habitudes de la cour. Elle fait trembler mais on l'admire, et toutes les femmes n'ont de cesse de l'imiter. Finis les voiles et les guimpes qui enserrant et cachent visage et épaules ! Agnès ne porte que des chemises de toile fine et, surtout, elle est la première à montrer ses épaules et même plus, en inaugurant l'une des armes de l'élégance féminine : le décolleté. Ces épaules nues (comme sur le tableau de Fouquet⁸) déclenchent le scandale, les chroniqueurs n'y voyant que « ribaudise et dissolution ».

Les prédicateurs se déchaînent en chaire, lui promettant tous les feux de l'enfer, jusqu'à Juvénal des Ursins, l'archevêque de Reims et membre du conseil du roi, qui menace son maître de la vengeance céleste, en lui conseillant « ... de ne pas souffrir en son hostel ou celui de la reyne hommes ou femmes diffamés de puterie ou de ribauderie et tous autres péchés, car par les souffrir on a vu inconveniens advenir et punitions divines⁹ » ! Charles, tout à son bonheur, n'en a cure. Agnès continue de révolutionner le charme féminin et la « mode » à la Cour : elle s'épile les sourcils (du jamais vu), porte des colliers impressionnants, des ceintures richement orfévrées, des robes de tissus précieux, des coiffures immenses tenues par des hennins... bref, le jour et la nuit avec les tenues sages et voilées des princesses médiévales. En outre, elle adore les fourrures (notamment martres et zibelines, qu'on faisait à l'époque venir de la lointaine Scandinavie).

Certes, l'attitude de Charles est loin d'être bien perçue : « De cette femme nommée Agnès, fut le roi durement assoté, y mit de grands et innombrables frais contre l'honneur, et se faisait grandement blâmer du pied qu'il lui baillait¹⁰. » Les deux amants sont inséparables. Le pape Pie II n'écrit-il pas dans ses mémoires : « Le roi ne peut supporter qu'elle lui manquât un seul instant : à table, au lit, au conseil, il fallait toujours qu'elle fût à ses côtés. » Forte de son emprise, Agnès Sorel aurait sans nul doute pu en profiter sans limite et mener le royaume sur de dangereux chemins. Or, elle s'en garde bien, utilisant son influence pour aider Charles dans la conduite des affaires et lui présenter d'utiles conseillers (et notamment son ami Jacques Cœur). Olivier de La Marche n'a vraiment aucune raison de flatter Agnès, bien au contraire. Pourtant, il va reconnaître qu'« Agnès fit en sa qualité beaucoup de bien au royaume. Elle prenait plaisir à avancer devers le roy jeunes gens d'armes et gentils compagnons dont le roy fut depuis bien servi ». Venant d'un adversaire, le compliment est de taille !

Charles VII nage dans le bonheur et ne laisse passer aucune occasion de vivre seul avec sa bien-

aimée : jusqu'à huit mois sans revoir son épouse, en 1448. Marie d'Anjou, la reine délaissée (mais auquel son époux, à peine revenu, fait un nouvel enfant), force l'admiration par sa douceur et sa résignation : « C'est mon roy et mon seigneur. Il peut tout sur moy, et n'ay aucun droit d'examiner ses actions¹¹. » Vis-à-vis de son ex-demoiselle de compagnie, devenue sa rivale, son attitude reste absente de rancœur au point que ses historiens ont pu écrire que, dans sa sagesse, Marie préféra une rivale soucieuse du bien de l'État à une femme ambitieuse qui aurait dilapidé les biens du royaume.

Cette attitude n'est certes pas celle du dauphin Louis (le futur Louis XI) qui déteste Agnès parce qu'il lui reproche d'avoir pris la place de sa mère et d'avoir conduit à l'abandon de celle-ci par le roi. Il en vient même à insulter la favorite et, dit-on, à la menacer l'épée à la main dans les couloirs, l'obligeant à se réfugier dans la chambre de Charles VII. C'en est trop, et le roi décide d'éloigner au plus tôt un fils porté à la rébellion : il l'envoie prendre le titre de Dauphin de Viennois et gouverner le Dauphiné. Ainsi, il disparaîtra de la cour pour quelques mois. Commynes rapporte le départ de Louis en mentionnant clairement qu'il est dû « aux bandes et brouillis de la maison du roi, son père¹² ».

Les années de bonheur s'installent pour les deux amants et Agnès donne très vite à Charles trois filles, Marie, Charlotte et Jeanne, qu'on surnommera « les bâtardes de France¹³ ». On sait que la troisième, Jeanne, naît à la fin de 1445 au château de Beauté où Agnès s'est réfugiée pour se protéger d'une épidémie de variole apparue en Touraine. Contrairement aux idées reçues, elle est très pieuse et très généreuse. Le clergé de Loches où le roi et elle séjournent régulièrement peut en témoigner. Un autre de ses détracteurs (Monstrelet) le confirme : « Et si était icelle Agnès de vie moult charitable et large en aumônes et distribuait du sien largement aux eglises et aux mendiancts. » Le pape Nicolas V lui accorde même un privilège rarissime : celui de posséder un autel portatif, exceptionnel pour une personne privée. Il lui donne également une absolution pontificale plénière par anticipation (qu'elle invoqua lors de ses derniers instants).

Au printemps de 1449, la Normandie, aux mains des Anglais depuis le début de la trêve signée cinq ans plus tôt, se révolte et en appelle au roi de France. Vivement encouragé par Agnès, Charles VII prend la tête d'une campagne de reconquête triomphale. Tour à tour, Pont-Audemer, Pont-l'Évêque, Lisieux, Verneuil, Louviers et l'imprenable Château-Gaillard tombent sans véritable résistance au mois d'août. Seul Rouen où se retranche le régent Somerset échappe au roi. Mais la population se soulève, ouvre les portes et les troupes françaises forcent à la capitulation, le 29 octobre. Le 10 novembre, Charles VII entre dans Rouen en liesse : toute la Normandie est libérée après trente années d'occupation anglaise. Charles s'inquiète des menées de son fils : Louis, exilé en Dauphiné, adresse une lettre pour le moins compromettante sur ses intentions au grand argentier Jacques Cœur ; cette lettre, tombée entre les mains d'Agnès, puis celles de la reine, termine sa course dans celles du roi qui n'apprécie ni les idées de son fils ni l'attitude équivoque de Jacques Cœur (dont, de surcroît, il jalouse les richesses amassées dans le commerce des tissus, bijoux, épices, etc.). La défense ardente du grand argentier ne le convainc pas vraiment.

Pendant ce temps, Agnès, enceinte pour la quatrième fois, se morfond au château de Loches et décide de prendre la route de Normandie pour rejoindre le roi et l'informer des machinations ourdies contre lui par son fils. Sa grossesse est bien avancée puisqu'elle en est, semble-t-il, à plus de sept mois. Le voyage est rude en cet hiver 1450 (nous sommes en janvier) mais elle arrive à bon port. Le roi l'installe au manoir de Mesnil-la-Belle, près de l'abbaye de Jumièges où il a établi ses quartiers.

Au début de février, Agnès met au monde une quatrième fille¹⁴ qui décède très vite en quelques jours pour les uns, qui ne vit même pas pour les autres. Le 9 février, elle est prise « d'un flux de ventre » et sent très vite la mort arriver : « Elle eut moult contrition en repentance de ses péchés, lui souvenant de Marie-Madeleine qui fut une grande pescheresse au peché de chair, et invoquait Dieu moult dévotement et la Vierge Marie en son aide¹⁵. »

Elle réclame son autel portatif afin de réciter ses prières. À l'abbé de Jumièges, venu la confesser, elle rappelle l'indulgence absolutoire *in articulo mortis* (à l'heure de la mort), accordée par le pape Nicolas V, et murmure : « C'est peu de choses et orde et puante que notre fragilité. » Elle fait mander son notaire et lègue diverses sommes à ses serviteurs, de nombreuses aumônes à l'Église pour le salut de son âme et désigne comme exécuteurs testamentaires Étienne Chevalier (son ami, trésorier du roi, commanditaire du tableau de Fouquet), Jacques Cœur (le grand argentier) et Robert Poitevin (son médecin personnel). Mais elle précise « que le roi seul, et pour le tout, fût par-dessus les susdits ». Enfin, « après qu'elle eut fait un fort haut cri en appelant Dieu et invoquant la Vierge Marie, son âme se sépara de son corps le lundy neuvième jour de Février à environ six heures après midi ».

La dame de Beauté n'a vécu que vingt-huit ans. Sa mort est si rapide que les bruits courent aussitôt : elle a été victime d'un empoisonnement ! Avant de mourir, elle a eu le temps de léguer ses biens à la collégiale de Loches afin que messes soient dites pour le repos de son âme, et ses bijoux à son roi bien-aimé. Conformément aux usages du temps pour les personnes appartenant à l'entourage royal, son cœur est prélevé et inhumé dans la collégiale de Jumièges. Le reste du corps est embaumé, mené jusqu'à Loches et inhumé dans la collégiale Saint-Ours.

Son monument funéraire, un gisant d'albâtre sur un socle de marbre noir, peut encore être contemplé de nos jours malgré des dégradations partielles causées par la Révolution française, grâce une restauration sous le Premier Empire. Agnès y figure allongée, le visage serein et parfait, la tête ceinte de la couronne de duchesse¹⁶, reposant sur un coussin porté par deux anges ; à ses côtés apparaissent deux agneaux partiellement cachés par les replis de son manteau (allusion à son prénom). Sur la dalle noire, on pouvait lire en lettres d'or : « Cy gist noble damoyse Agnès Seurelle, en son vivant Dame de Beaulté, de Roquesserrière, d'Issouldun et de Vernon sur Seine, piteuse envers toutes les gens et qui largement donnoit de ses biens aux eglises et aux pauvres, laquelle trespasa le IX^e jour de février de l'an de grâce MCCCCXLIX¹⁷ ; Priies Dieu pour lame d'elle. Amen. »

La dépouille fut placée dans un triple cercueil de chêne, de plomb et, à nouveau, de chêne, et inhumée sous le gisant. Mais, très vite, les chanoines de la collégiale, se plaignant de la présence de cet « exemple de lubricité » dans le chœur de l'édifice religieux, veulent organiser son transfert vers la nef. Louis XI (qui pourtant ne l'aimait guère), devenu roi, s'y oppose, ou plutôt leur répond qu'il acceptera si les chanoines lui restituent l'héritage qu'ils ont reçu d'Agnès pour le repos de son âme ! Ceux-ci font marche arrière très vite. La question revient sous le règne de Louis XV, sans plus de succès, et ce n'est que Louis XVI, en 1777, plus de trois cents ans plus tard, qui autorise le transfert. On déplace donc le gisant et on ouvre le caveau : on y trouve les os du crâne, les cheveux (et même une tresse), les dents et on place le tout dans une urne, en fait un simple pot de grès¹⁸, qui n'a coûté aux chanoines de la cathédrale que « 2 livres et 2 sols » ; ceux-ci ne sont pas prêts à engager des frais pour la nouvelle sépulture ! Après la réduction du corps, l'urne est replacée sous un monument situé

désormais dans un bas-côté, à droite du chœur. À la Révolution, les volontaires du régiment de l'Indre (en route pour combattre les chouans en Vendée) prennent le gisant d'Agnès pour celui d'une sainte, et le saccagent. Mais l'urne est sauvée par le conventionnel Pocholle qui prélève au passage des dents et une partie de la tresse...

Lors de la réfection du tombeau, sous Napoléon I^{er}, l'urne est à nouveau ouverte avant que la sépulture soit réinstallée en 1809, non dans la cathédrale, mais dans une pièce du donjon du château. Le gisant y reste jusqu'en 1970, où il est placé dans le logis royal. En 2004, le conseil général d'Indre-et-Loire décide de respecter les dernières volontés d'Agnès et de la replacer dans la collégiale Saint-Ours. Le 28 septembre 2004, le mausolée est à nouveau ouvert et les restes d'Agnès¹⁹, confiés au docteur Philippe Charlier²⁰, médecin légiste et paléontologue du CHU de Lille car celui-ci doit coordonner une équipe de vingt-deux scientifiques et dix-huit laboratoires pour une étude anatomopathologique et paléopathologique complète. Nous reviendrons plus loin sur les prodigieux renseignements fournis par cette étude.

Avant d'en arriver là, il nous faut reprendre les derniers moments de la vie d'Agnès : le 3 ou le 5 février, elle accouche d'un enfant, à coup sûr prématuré, sans doute au début de son huitième mois de grossesse²¹. Il ne faut pas s'étonner qu'un prématuré de huit mois, né après un accouchement difficile, dans les rigueurs du plein hiver, et dans le contexte sanitaire du milieu du xv^e siècle, n'ait pas survécu plus de quelques heures ou de quelques jours. Après cette mise au monde, Agnès est prise d'un « flux de ventre » : il ne s'agit pas là d'un diagnostic mais juste d'un symptôme, d'ailleurs de signification peu claire : il indique un écoulement de matières, sans pouvoir préciser si cet écoulement se fait par le vagin ou par l'anus.

Dans la première hypothèse, l'écoulement par le vagin pourrait correspondre aux sanies suivant un accouchement, ou à un écoulement purulent à la suite d'une infection utérine. Ainsi, le premier diagnostic qui vient à l'esprit serait celui d'une infection puerpérale, cause d'une mortalité redoutable avant la découverte de l'asepsie, liée peut-être à une rétention placentaire (morceau du placenta resté emprisonné dans l'utérus, responsable de l'infection). À l'appui de cette hypothèse, il faut citer le court laps de temps entre l'accouchement et le décès (trois jours environ), la rapidité d'évolution par choc septique ; en revanche, l'absence de fièvre (symptôme majeur souvent signalé à l'époque) ne plaide pas en faveur de ce diagnostic. Dans la seconde hypothèse, le flux de ventre correspondrait à une dysenterie et à un syndrome diarrhéique qui ne seraient pas d'origine infectieuse et pourraient donner du crédit aux bruits qui coururent immédiatement après le trépas d'Agnès, ceux d'un empoisonnement.

Jusqu'en 2004, nous étions réduits à ces deux hypothèses sans pouvoir trancher entre elles jusqu'à ce qu'une étude coordonnée par le docteur Charlier ait apporté une somme énorme d'éléments. Les restes qui ont été examinés comprenaient des os du crâne, de la mandibule, des cheveux, des dents, des restes de peau et de muscles, et du jus de putréfaction. Le crâne, ou plutôt la tête momifiée, reposait sur une couche de poussière et de débris grisâtre, dont l'analyse stratigraphique montra qu'elle correspondait aux différentes couches lors de la réduction du corps, celle-ci ayant été faite des pieds vers la tête. Première étape importante qu'il a fallu franchir du fait des pérégrinations de l'urne : identifier ces restes comme étant bien ceux d'Agnès Sorel. C'est ce qu'il en est ressorti :

— Tout d'abord, des débris de bois identifiés comme du chêne, et des minuscules lamelles de

plomb figurent parmi les restes, correspondant à la composition des trois cercueils décrits.

— La forme du crâne, et surtout l'analyse de l'ADN des os du crâne, en vue de détermination génétique du sexe, confirment qu'il s'agit d'un sujet de sexe féminin.

— L'état des sutures crâniennes, la faible usure dentaire et l'absence d'arthrose permettent d'estimer l'âge au moment du décès entre vingt-cinq et trente ans (Agnès avait vingt-huit ans au moment de sa mort).

— L'analyse des cheveux, débarrassés de leur gangue de jus solidifié qui les fait paraître bruns, montre qu'ils sont de type européens, blonds, longs (jusqu'à vingt-trois centimètres) et coiffés tirés en arrière.

— La très faible teneur en mélanine de l'épiderme confirme un teint très pâle et une peau très blanche, très conforme aux portraits.

— La datation au carbone 14 des petits os (phalanges)²² indique qu'il y a 94 % de probabilités que ces restes soient ceux d'une jeune femme morte entre 1400 et 1480 (Agnès est morte en 1450).

— La reconstitution du visage à partir des reliefs du crâne et sa comparaison avec des représentations contemporaines d'Agnès Sorel²³ ont montré une correspondance à 100 %, ce qui exclut l'hypothèse d'une coïncidence.

— Enfin, on a également retrouvé dans l'urne le squelette partiel (os du crâne et deux corps vertébraux) d'un fœtus de sept mois, ce qui indique que le corps d'un fœtus mort-né ou d'un prématuré a été enseveli avec la jeune femme. Celle-ci venait donc d'accoucher d'un enfant non viable ou mort rapidement.

Tous ces résultats concordent pour permettre d'attribuer sans aucun doute ces restes à Agnès Sorel de manière scientifique. Reste maintenant à essayer de trouver des éléments nous éclairant sur les causes de la mort de la Dame de Beauté.

Première découverte : l'examen parasitologique du liquide de décomposition²⁴ a révélé de nombreux œufs d'ascaris. L'ascaridiose est une parasitose digestive liée à la présence de vers blanchâtres, longs de deux à vingt-cinq centimètres, pouvant s'éliminer dans les selles, mais aussi par la bouche ou le nez, responsables de douleurs abdominales, d'anémie, de syndromes diarrhéiques avec selles sanglantes. Cette parasitose était très fréquente à l'époque d'Agnès, comme l'ont confirmé les études des latrines d'époque, et peut parfois être mortelle. Mais son évolution ne peut être aussi rapide que dans le cas de la favorite. Signalons aussi que l'étude du même liquide a mis au jour de multiples pollens de fougère mâle. Or, depuis l'Antiquité romaine, la fougère mâle était utilisée en thérapeutique comme dépurative, et destinée à éliminer tous les vers. Ce constat confirme qu'Agnès avait connaissance de sa parasitose (sans doute par l'expulsion de vers dans les selles) et était traitée par ses médecins pour cette ascaridiose.

La seconde découverte inattendue et capitale est apportée par l'analyse des cheveux retrouvés²⁵ : la présence de doses massives (8,2 % en valeur massique) de mercure, au niveau des racines au centre des phanères. Très vite, la possibilité d'une contamination extérieure, par le cercueil de plomb par exemple, ou par les soins funéraires d'embaumement, a été éliminée : le liquide de décomposition ne contenait pas de plomb. De même, le mercure n'aurait pu être utilisé pour l'embaumement que d'une seule manière : selon le traité de Guy de Chauliac (un célèbre chirurgien de l'époque), lorsque le cerveau n'était pas extrait, on coulait du mercure dans les fosses nasales que l'on obturait avec des bouchons de soie. Les vapeurs de mercure étaient censées

empêcher la putréfaction cérébrale. Or, dans le cas d'Agnès, les taux de mercure mesurés dans les résidus prélevés au niveau des fosses nasales, des sinus et des orbites sont insignifiants, confirmant ainsi l'absence de soins funéraires de ce type. En conclusion, les taux retrouvés dans les cheveux et au centre des racines impliquent avec certitude deux faits :

— L'absorption du mercure est *ante mortem*, du vivant d'Agnès.

— Les doses absorbées sont massives et expliquent le syndrome dysentérique brutal. Une telle intoxication ne permet une survie que de quarante-huit à soixante-douze heures !

Le diagnostic s'impose de lui-même : Agnès Sorel est morte d'une intoxication mercurielle aiguë massive, mais le mystère s'épaissit : cette intoxication fut-elle accidentelle ou criminelle ? En d'autres termes Agnès a-t-elle été empoisonnée ? Avant d'envisager sérieusement l'hypothèse du meurtre, le mercure a-t-il pu être utilisé par le médecin dans le cadre d'un traitement ?

Les sels de mercure sont utilisés depuis l'Antiquité pour leur vertu purgative (les écrits de Dioscoride le mentionnent déjà chez les Romains), en association avec la fougère mâle dans le traitement des parasites digestifs. Cette plante paralyse les muscles des vers qui ne peuvent plus s'accrocher à la paroi intestinale, puis le mercure provoque une purge qui les élimine. Dans le cas d'Agnès, l'utilisation de cette thérapeutique est indubitable. Les sels de mercure sont également prescrits pour les accouchements longs et difficiles et dans les suites d'accouchement. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le médecin d'Agnès les ait prescrits. Il reste une question majeure : les doses utilisées. En effet, les concentrations retrouvées dans les cheveux d'Agnès sont massives, bien au-delà des doses thérapeutiques habituelles, et son médecin personnel, Robert Poitevin, est l'un des plus réputés de la cour à l'époque. L'hypothèse d'une telle erreur de dosage dans la prescription est donc difficile à retenir, alors... ? Une erreur de dosage dans la préparation par l'apothicaire ou un de ses aides ? Le médecin n'aurait alors pas manqué de se disculper en la rendant publique ! Une autre idée vient alors à l'esprit : et si l'intoxication n'était pas accidentelle, s'il s'agissait tout simplement d'un meurtre ?

Le mercure, qu'on appelle alors vif-argent, est déjà cité comme poison par Pline l'Ancien à Rome. Il a été utilisé au XIV^e siècle dans les cours européennes, à Florence notamment. Si Agnès a été empoisonnée, deux questions viennent immédiatement à l'esprit : par qui, sur l'initiative de qui et pourquoi ? Par qui, tout d'abord : indiscutablement, le mieux placé pour perpétrer ce meurtre, c'est, bien sûr, le médecin Robert Poitevin lui-même, qui décide et administre les thérapeutiques, surtout dans la phase qui suit l'accouchement. Son silence sur les causes de la mort (qu'il continue à appeler flux de ventre, alors qu'il ne pouvait méconnaître les signes d'un empoisonnement mercuriel) le rend suspect de couvrir soit une erreur thérapeutique de sa part, soit un geste criminel. Mais pour quel motif ? Excluons tout d'abord celui d'enrichissement personnel : bien qu'il soit exécuteur testamentaire, il est loin d'être l'héritier principal d'Agnès d'une part et, d'autre part, son statut de médecin du roi et de la reine lui assure une position assurée à la cour et le met à l'abri du besoin.

Alors, soit l'empoisonnement s'est déroulé à son insu et, après avoir reconnu les symptômes, il a caché ce qu'il n'a pu éviter, soit il s'est laissé convaincre que l'intérêt supérieur du royaume nécessitait un tel geste. Mais dans ce cas, qui a pu être aussi persuasif auprès de lui, et dans quel but ? Dès la mort d'Agnès, un premier coupable est désigné, d'abord sous le manteau, puis bientôt plus ouvertement : son ami, le grand argentier Jacques Cœur. Avoir accumulé tant de richesses (« Il était si riche qu'on dit qu'il faisait ferrer ses chevaux et haquenées de fers d'argent²⁶ »), il attise les jalousies : il possède une flotte en Méditerranée, des comptoirs dans toutes les grandes villes

d'Europe et une immense fortune. Bien sûr, on voit mal quel mobile il aurait pu avoir, d'autant qu'Agnès maintenait sa faveur auprès du roi dont dépendait tout son commerce.

Dès l'année suivante, il est traîné en justice, pour falsification de monnaies, utilisation du sceau royal, commerce avec le sultan d'Égypte, enrôlement forcé dans ses galères et, surtout, confusion de ses finances avec celles du royaume. Quoi de plus facile que d'ajouter à tous ces chefs d'accusation l'empoisonnement d'Agnès, ce qui est chose faite avec la dénonciation de la femme d'un de ses créanciers ? Mais, si Jacques Cœur est bien condamné à mort, peine commuée en détention perpétuelle en 1453, pour tous les autres griefs, les juges l'innocentent clairement de l'empoisonnement : « et au regard des poisons, parce que le procès n'est pas en état de juger pour le présent, nous n'en faisons à présent aucun jugement, et pour cause ». Il aurait pourtant été facile au moindre doute d'accabler le grand argentier.

Second suspect sur notre liste, celui-là beaucoup plus sérieux : le futur Louis XI qui entretenait des relations tendues avec la favorite de son père. Le cœur des intrigues de la cour est la « guerre » que se livrent les partisans du roi Charles VII et d'Agnès, et ceux du dauphin Louis qui intrigue depuis longtemps pour « renverser » son père ! Il a déjà vingt-sept ans et sait que la longévité n'est pas rare dans sa famille (son grand-père Charles VI est mort à cinquante-quatre ans et son grand-oncle, Jean de Berry, a atteint soixante-seize ans !). Son père n'a que quarante-six ans et lui-même risque donc d'attendre encore avant de s'asseoir sur le trône. A-t-il pu passer aux actes et commanditer un crime qui le libérait d'une adversaire dont l'influence sur le souverain était évidente ? Un chroniqueur du temps en est persuadé : « Le dauphin avait déjà fait mourir une damoiselle nommée la belle Agnès, laquelle était la plus belle femme du royaume, et totalement en amour avec le roi son père²⁷. » Monstrelet renchérit même : « La haine de Charles VII contre Louis venait de ce que ce prince avait plusieurs fois blâmé et murmuré contre son père pour la Belle Agnès, qui était en la grâce du roi beaucoup plus que ne l'était la reine dont le dauphin eut grand dépit, et par dépit lui fit la mort avancer²⁸. »

Il existe une autre piste, celle d'Antoinette de Maignelais. Cousine d'Agnès Sorel par sa mère, c'est elle qui remplace Agnès dans le cœur de Charles VII, trois mois à peine après les tristes événements de Jumièges. Ne dit-on pas qu'elle a déjà pris sa place bien auparavant dans le lit royal, et que la liaison a débuté dès avant la mort d'Agnès ? Certains historiens ont même voulu voir là le motif qui a poussé la Dame de Beauté à entreprendre le voyage en Normandie où Antoinette se trouvait. En septembre 1450, Charles (peut-être instruit par l'expérience) fait épouser sa nouvelle maîtresse par un de ses chambellans, André de Villequier, qu'il nomme aussitôt gouverneur de La Rochelle et auquel il donne « les îles et dépendances d'Oléron et de Marennes ». Quant à Antoinette, elle reçoit ensuite la seigneurie d'Issoudun, précédente propriété d'Agnès ! Antoinette aurait donc eu un double mobile : éliminer une rivale pour prendre sa place et la cupidité ; en outre réaliser l'empoisonnement en étant présente à la cour et, de surcroît, avec un futur époux chambellan et sans doute complice, ne paraît pas présenter de difficulté insurmontable. Dans cette hypothèse, il est alors plus que probable que le médecin ne soit pas complice, mais simplement silencieux devant un crime qu'il ne peut prouver et dont la dénonciation lui aurait coûté au moins sa place à la cour, sinon plus.

Faute d'éléments plus précis, il nous faut laisser les recherches aux historiens, et nous contenter des seules certitudes médicales : Agnès Sorel a été victime d'une intoxication massive au mercure, peut-être criminelle, et tout le mérite de cette découverte en revient à l'équipe du docteur Charlier.

« La damoiselle de Beaulté » n'eut que six années de bonheur avec le roi mais, première maîtresse « officielle » d'un roi de France, elle fut sans doute un ange gardien pour lui, et pour le royaume, ce que ne furent pas souvent ses homologues des règnes futurs !

1. La *Vierge à l'Enfant* a été peinte par Jean Fouquet en 1455 à la demande d'Étienne Chevalier. Ce tableau constitue le volet droit d'un diptyque de l'église Notre-Dame de Melun, et se trouve actuellement au Musée Royal des Beaux-Arts d'Anvers.
2. À Froitmantel, dans le canton de Péronne selon certains historiens, à « petit lieu d'en vers Trott (aujourd'hui Thourotte) », près de Compiègne pour d'autres.
3. Son nom Soreau, sera féminisé en Sorel ou Seurelle selon l'usage du temps. Agnès avait quatre frères, Charles, André, Jean et Louis...
4. Dans les livres de comptes d'Isabelle, on peut lire ces lignes : « pour six mois finis en juillet 1444 : Agnès Sorel, dix livres ».
5. F. Kermina, *Agnès Sorel*, p. 27.
6. Le château de Beauté-sur-Marne, qui appartenait depuis toujours à la maison de Valois, se trouvait près du bois de Vincennes, sur la commune actuelle de Nogent-sur-Marne. La date de cette donation (1444) est confirmée par le cadeau d'une statuette d'or à la cathédrale de Loches par Agnès : « en l'honneur et révérence de Sainte Marie Madeleine, noble demoiselle de Beaulté a donné cette image en cette église du château de Loches, en l'an de grâce 1444. »
7. Selon Georges Chastellain, historiographe du temps, rapporté par F. Kermina, *Agnès Sorel*, p. 46.
8. Quelle différence avec les vierges de Jan Van Eyck et Roger Van Der Weyden, alors peintres officiels à la cour de Bourgogne !
9. F. Kermina, *Agnès Sorel*, p. 69.
10. Toujours selon Georges Chastellain...
11. A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, op. cit., tome 3, p. 146.
12. J. Favier, *Louis XI*, p. 112.
13. Charles VII ne légittima l'aînée, Marie, qu'après la mort d'Agnès, en 1458, à l'occasion de son mariage. Ses deux sœurs ne furent légitimées que par son successeur, Louis XI.
14. Le 3 février, selon certains chroniqueurs... qui se disputent également sur le sexe de l'enfant,

certains évoquant un fils.

[15.](#) Elle avait offert à la collégiale de Loches une statue de Marie-Madeleine en or ! Cette opinion sur Agnès est rapportée par F. Kermina, *Agnès Sorel*, p. 139.

[16.](#) La couronne ducale était celle du titre de duchesse, que Charles VII lui avait accordé, mais qu'elle avait refusé pour ne pas engendrer de jalousies à la cour.

[17.](#) On remarquera que le tombeau porte comme date de décès le 9 février 1449 et non 1450. Cela s'explique par le décompte des années à cette époque : l'année civile commençait non le 1^{er} janvier (il faudra attendre pour cela un édit de Charles IX), mais le jour de Pâques, qui est une fête mobile... Ainsi, le 9 février correspondait à la fin de l'année 1449, alors qu'avec le calendrier actuel, il est déjà dans l'année 1450...

[18.](#) En réalité, ce n'était qu'un vulgaire « saloir à cochon » en grès, neuf, de 43 x 35 cm...

[19.](#) Ces restes furent après l'étude, en avril 2005, replacés sous le mausolée dans la collégiale.

[20.](#) Le docteur Philippe Charlier était à l'époque médecin légiste au CHU de Lille, chargé de cours de paléopathologie et histoire de la médecine aux facultés de Lille 2 et de Paris 7. Il est aujourd'hui au service de médecine légale et d'anatomie / cytologie pathologique de l'Hôpital universitaire de Garches. Il est l'auteur d'un remarquable ouvrage intitulé *Médecin des morts* (Fayard, 2006), où il relate les résultats de son étude.

[21.](#) Certains historiens affirment que l'enfant n'était pas viable, et qu'il n'a pas vécu.

[22.](#) Réalisée par le laboratoire Archéolabs à Grenoble.

[23.](#) Réalisée par l'anthropologue Jean-Noël Vignal, et comparée au gisant de Loches, au buste d'Agnès Sorel conservé au musée de Bourges, et au tableau de Jean Fouquet, elle conclut à la compatibilité parfaite, de l'implantation de la base du nez, des yeux, des conduits auditifs externes, de l'implantation des sourcils et de l'ouverture des narines, entre autres.

[24.](#) Réalisation du professeur Françoise Bouchet à Reims.

[25.](#) Réalisée par trois laboratoires différents : au Synchrotron de Grenoble, au laboratoire de toxicologie de l'Hôpital Lariboisière à Paris, et au Centre de restauration et de recherche des Musées de France au Louvre.

[26.](#) F. Kermina, *op. cit.*, *Agnès Sorel*, p. 153.

[27.](#) Selon les propres termes de Jacques Du Clercq, chroniqueur contemporain de Louis XI.

[28.](#) Monstrelet, *Chronique*, rapporté par F. Kermina *in Agnès Sorel, op. cit.*, p. 16.

VIII

Une porte trop basse

Amboise, 30 juin 1470

LE GOÛT SUCRÉ DU MIEL SUR LE DOIGT de la sage-femme a stoppé ses cris. Baigné, délicatement massé à l'huile rosat « afin de luy donner force et vie », emmailloté de bandelettes, le nouveau-né s'est endormi dans son berceau semé de lys d'or. Au-dehors, sous les murs du château, à la lueur des torches, la procession, partie de l'église Saint-Florentin, se dirige vers Saint-Sauveur-en-l'Île tandis que déjà l'aube naissante colore de rose l'horizon par-delà la Loire. Dans toute la ville, « de la dite nativité fut grande joye ». Michelle Allain, femme d'un écuyer de la reine, a rejoint le château : elle a été choisie pour « donner lait à fils de France¹ ». Enfin, après d'innombrables vœux et pèlerinages, et tout autant de dons aux églises, ce 30 juin 1470, le roi Louis XI vient d'avoir un héritier mâle ! Derrière les épaisses murailles du château d'Amboise, vers trois heures cette nuit, la reine Charlotte de Savoie a donné le jour à un fils². La Vierge a exaucé ses prières : le petit Charles dort dans un berceau douillet.

Pour avoir enfin un fils, Louis XI n'a négligé aucune intercession potentielle auprès du Seigneur, et particulièrement auprès de Notre-Dame-du-Puy (en Anjou) qui passait pour « protéger les femmes grosses et veiller sur les délivrances ». Il a fait enchâsser d'or la « Vraie Ceinture de la Vierge » (arrachée autrefois aux mains des Turcs) et a promis à Notre-Dame la statue d'un enfant d'argent ! Avant même de songer à tenir ses promesses, Louis XI n'a qu'une idée en tête pour remercier Dieu : lui consacrer son fils. Pour mieux comprendre le souverain, il faut préciser qu'un précédent dauphin, prénommé François, n'a vécu que quelques heures en décembre 1466. Le jour même de la naissance de Charles, Jeanne de France, duchesse de Bourbon, sa marraine, le tient sur les fonts baptismaux. En guise de parrain, Louis a porté son choix sur le jeune prince de Galles, Édouard de Lancastre, héritier de la couronne d'Angleterre³. Surnommé « l'universelle araigne », il ne perd jamais de vue la politique ! Depuis quinze ans, l'Angleterre est déchirée par la Guerre des Deux Roses (ainsi nommée en raison des armoiries des deux maisons qui se disputent la couronne : la rose blanche d'York et la rose rouge de Lancastre). La naissance de l'héritier du trône est pour son père une excellente occasion de confirmer ses alliances sur l'échiquier politique : son principal ennemi, Charles le Téméraire, a épousé, deux années plus tôt, Marguerite d'York.

Avant de rejoindre son château de Plessis-lès-Tours, Louis XI organise minutieusement la vie quotidienne du petit dauphin à Amboise, dont il ne veut pas qu'on le sorte. Il est conforté dans sa décision par deux motivations fort différentes. D'une part, le nouveau-né est « de complexion fort

délicate », et le roi est intimement persuadé de la qualité de l'air de la région d'Amboise « en ce chastel, auquel avons été nourriz dès nostre jeunesse⁴ ». D'autre part, le futur héritier de la couronne pourrait devenir la cible de ses ennemis, et notamment du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Atteindre son fils ne serait-il pas frapper le roi en plein cœur ?

Louis XI met Amboise sous la garde permanente de quatre cents arbalétriers et ordonne que nul, hormis ses gens, ne puisse approcher le dauphin. Où qu'il soit à travers tout le royaume, il se tient informé de la santé de son fils : à la fin de 1471, une fièvre, due à une éruption dentaire, et des coliques ramènent Louis auprès du petit Charles en compagnie de maître Adam Fumée, son médecin personnel. L'épidémie de peste qui sévit à travers le pays n'est sans doute pas étrangère à ce retour précipité. Le roi aura la hantise de la maladie jusqu'à son dernier souffle. Durant toute la prime enfance du dauphin, Louis s'inquiète en permanence pour lui : « Que l'on prenne garde, est-il bien couvert durant la nuit ? » L'un des précepteurs est durement rappelé à l'ordre pour avoir osé « conduire l'enfant voler au perdreau hors les murs d'Amboise⁵ ».

Louis connaît bien son ennemi et sait qu'un tel luxe de précautions n'est pas inutile... d'autant qu'en 1474, le cadet de Charles, nommé de nouveau François, décède brutalement alors que le roi chasse en forêt de Loches. Quelque temps plus tard, un nommé Jehan Bon qui rôde autour du château est arrêté, soupçonné de vouloir empoisonner le dauphin sur ordre du duc de Bourgogne. Livré à la question ordinaire, il ne tarde pas à avouer tout ce que l'on veut. Condamné, il lui est laissé le choix de son châtiment : la mort ou la cécité ! Jehan opte pour la vie et le premier prévot de l'hôtel du roi est chargé de lui crever les yeux sur-le-champ⁶. Puis le roi décide d'emmener le dauphin avec lui au Plessis. Est-il convaincu d'un danger réel pour son fils s'il restait à Amboise, ou ce séjour n'est-il qu'une simple fantaisie ? Nul ne peut le dire, mais la méfiance malade de Louis XI a sans doute repris le dessus.

De retour, quelques mois plus tard, Charles retrouve ses deux sœurs, aussi différentes l'une de l'autre qu'il est possible de l'être. Anne l'aînée, née en 1461, est la préférée de Louis XI qui dresse d'elle ce portrait laconique mais flatteur : « Elle est la moins folle femme de France, car de sages, je n'en connais point⁷. » Belle, sage, décidée et habile négociatrice, elle épouse en 1474 Pierre de Beaujeu, fidèle conseiller de son père, et règne sur la cour. Plutôt que ce fils d'aspect malingre, sans doute le roi aurait-il souhaité que puisse lui succéder sa fille aînée, dont il dit encore « qu'elle est la seule femme avec un cœur d'homme ». À ses côtés, Jeanne, la cadette de trois années, fait figure de déshéritée : chétive, bossue, elle est, de surcroît, affligée d'un pied bot qui lui attire le surnom de Jeanne la Boiteuse. Son père qui la retrouve au retour d'un long voyage a cette remarque cruelle : « Je ne me souvenais point qu'elle fut si laide⁸. » En 1476, bien que la sachant contrefaite, il oblige le jeune Louis d'Orléans, son cousin et filleul, à l'épouser. Si Louis XI venait à disparaître sans héritier, la couronne passerait sur sa tête. Le caractère retors de Louis XI éclate au grand jour dans le commentaire qu'il fait de cette union entre un prétendant à la couronne et sa fille qu'il pense stérile : « les enfants qu'ils auront ensemble ne leur coûteront guère à nourrir⁹ ». L'avenir déjouera les manigances de Louis XI : Louis d'Orléans montera sur le trône de France sous le nom de Louis XII, et Jeanne la Boiteuse, après avoir été répudiée par celui-ci, sera canonisée sainte Jeanne de France par le pape Pie XII en 1950 !

Pendant ce temps, le petit Charles, malgré son aspect chétif et de fréquentes poussées de fièvre

qui inquiètent fort son père, poursuit sa croissance à Amboise auprès de la reine Charlotte. En mars 1481, alors qu'il séjourne à Chinon, Louis XI est victime, au sortir de la messe, d'un accident vasculaire cérébral qui entraîne une perte de la parole et la paralysie de la moitié du corps (hémiplégié gauche), régressive en quelques jours. Première alerte pour le roi de France ! Malgré une récupération complète et rapide, il prend conscience de la nécessité d'associer son fils à la marche du royaume. D'autant qu'en septembre de la même année, au Plessis, survient une nouvelle attaque qui le laisse « fort malade durant près d'un mois ». Aussi, le 21 septembre 1482, Louis XI réunit les seigneurs et conseillers du royaume pour leur présenter son fils Charles et donner à celui-ci ses conseils, sorte de testament politique, que le dauphin jure solennellement de suivre à la lettre.

À l'orée de l'été suivant, le 22 juin 1483, paré de ses plus beaux atours, le prince quitte le château en grand équipage pour rejoindre le lieu-dit « La métairie de la reine ». Il doit y accueillir sa future épouse, Marguerite d'Autriche. Selon les termes du traité d'Arras, signé six mois plus tôt, il est officiellement fiancé à cette princesse, fille de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne (sœur du défunt Charles le Téméraire, elle vient de trépasser, victime d'une chute de cheval)¹⁰. Louis XI n'a pas laissé passer l'occasion d'accroître ainsi le patrimoine de la couronne en y agrégeant la Franche-Comté et l'Artois. Le dauphin Charles n'a que treize ans à peine, et il semble fort jeune pour un mariage. Et que dire de la fiancée ? Elle arrive dans les bras de sa nourrice : âgée de trois ans seulement, elle sera élevée à la cour de France.

Deux mois plus tard, le 30 août 1483, Louis XI rend le dernier soupir en son château du Plessis-lès-Tours. Le petit Charles devient Charles VIII. À treize ans et quelques mois, il ne peut encore monter sur le trône : depuis Charles V, son trisaïeul, la majorité des rois de France est fixée à quatorze ans ! Mais, tandis que les partis en présence règlent leur querelle sur le nom du régent, Charles VIII est, comme ses ancêtres, sacré à Reims le 30 mai 1484. Les premières années de son règne sont marquées par la *Guerre Folle* qui oppose les deux anciens prétendants à la régence : Anne de Beaujeu, sa sœur aînée, et Louis d'Orléans, époux de son autre sœur, Jeanne. Jusqu'à la fin de l'année 1488, trahisons et réconciliations se succèdent entre les deux camps autour de la succession du duc de Bretagne. François II n'a que deux filles, promises à Maximilien d'Autriche (désormais veuf) et au fils de celui-ci. Si les deux partis s'entendent sur la nécessité de garder les états de Bretagne sous la suzeraineté du roi de France, chacun rêve de pouvoir en être le maître ! En septembre 1488, François II meurt, laissant pour héritière sa fille Anne (treize ans), devenue désormais l'un des partis les plus convoités.

À la fin de l'année 1490, s'ouvre un véritable imbroglio matrimonial avec le mariage d'Anne et de Maximilien d'Autriche. En réalité, il s'agit d'un « mariage par procuration » car l'époux est absent. Maximilien a envoyé à Rennes son mignon, Wolfgang de Polhain, pour le représenter, glisser la jambe droite dans le lit nuptial (en prenant bien soin de tenir en main la lettre de procuration de son seigneur), puis quitter aussitôt la chambre de la mariée. À l'issue de cette comédie, la Bretagne devient possession autrichienne. Mais Charles VIII exhume fort à propos le traité du Verger, signé le 20 août 1488 avec François II, le défunt père de la mariée, lequel prévoit que les filles du duc de Bretagne ne peuvent convoler sans le consentement du roi de France. Cette union n'a donc aucune valeur !

Pour Charles, le problème ne fait que se déplacer : annuler le mariage honni avec l'Autrichien, fort bien, mais qui donner alors comme époux à la petite duchesse ? Il pense à Louis d'Orléans, premier prince du Sang de France... mais celui-ci est déjà marié à sa sœur Jeanne. Pendant ce temps,

Anne de Bretagne est retranchée dans Rennes et Charles VIII qui « possédait le duché de Bretagne, fors la ville de Rennes et la fille qui est dedans », selon un chroniqueur du temps, marche à la tête de l'armée royale aux côtés de La Trémoille vers les murs de ladite ville. Après une résistance acharnée et trois mois de siège, Anne accepte de traiter. Mais Charles a changé d'avis : la Bretagne doit rester française et, pour l'obtenir, c'est lui qui épousera la duchesse Anne !

Bien sûr, il est déjà fiancé depuis sept ans avec Marguerite d'Autriche, la propre fille de Maximilien... mais qu'importe ! Il fait au roi des Romains l'affront suprême : il lui renvoie sa fille, et épouse sa femme¹¹ ! Fortement occupé par la révolte des Flamands, Maximilien ne peut se permettre de se lancer dans une autre guerre, et se contente de protester... ce qui fera s'indigner un chroniqueur autrichien : « Vit-on jamais en pays allemand un empereur tolérer une telle honte ? » Dieu merci, il ignore que la robe de drap d'or et les cent soixante zibelines de la tenue de mariée d'Anne ont été payées avec l'argent de sa dot ! Le 6 décembre 1491, le contrat de mariage d'Anne et du roi de France est signé dans le château de Langeais, contrat aux clauses curieuses puisqu'il stipule que, si Anne meurt la première, le duché de Bretagne reviendra à la couronne tandis que, si Charles meurt sans héritier mâle, il appartiendra de nouveau à Anne, qui s'engage alors à épouser le successeur de Charles ! Pour prévenir les protestations de Maximilien et témoigner « qu'il n'y eut ni rapt, ni viol », la nuit de noces a de bien étranges témoins. Dans la pièce voisine de la chambre nuptiale, six bourgeois de Rennes passent la nuit avec l'oreille aux aguets pour rédiger au matin un procès-verbal affirmant qu'Anne « est devenue librement et pour la première fois¹² » l'épouse du roi Charles VIII !

Ainsi s'achèvent sept années de querelles et d'intrigues conjugales, laissant les jeunes mariés prendre le chemin du château de Plessis-lès-Tours. Toute l'attention de Charles VIII va désormais se porter au-delà des Alpes, plus précisément vers le royaume de Naples qui est occupé par Ferdinand I^{er} d'Aragon et dont le roi de France s'estime le légitime héritier. Plus encore que la guerre avec l'empereur d'Autriche ou avec le roi d'Angleterre, le royaume de Naples hante les rêves de Charles VIII qui, jusqu'en octobre 1495, va s'épuiser en campagnes militaires incessantes en Italie. Il ne rentre à Lyon qu'en novembre 1495 pour apprendre la mort de son fils, le petit dauphin Charles-Orland, quatre jours plus tôt à Amboise. Malgré les défaites et les trêves signées, il passe les années 1496 et 1497 à rechercher alliances et promesses pour lui promettre de reprendre son épopée napolitaine. En janvier 1498, il déclare vouloir commencer la campagne « avant la Saint-Jean » mais il ne sait pas encore que les jours qui lui restent à vivre sont petitement comptés.

Pour l'heure, il séjourne avec la reine Anne dans ce château d'Amboise qui a retenti de ses tout premiers cris et que les artistes italiens, venus dans son sillage, ont embelli à souhait. Pas moins de cent cinquante tapis « venus de Turquie » recouvrent les planchers et les murailles intérieures disparaissent sous des tapisseries longues, toutes ensemble, « de plus de cent et cinquantes aunes de France », soit un peu moins de cent quatre-vingts mètres ! Lors des fêtes données en 1494, les comptes de l'intendant répertorient quatre mille crochets pour les suspendre aux murs décorés des lys de France et des hermines de Bretagne¹³.

À l'orée du printemps 1498, la reine se remet doucement de son dernier accouchement... et de son chagrin de n'avoir toujours pu donner d'héritier à son royal époux. Il y a quelques jours, le 20 mars, elle a mis au monde prématurément une petite fille, prénommée Anne comme sa mère, hélas morte quelques heures après la naissance. La série noire continue ! Le premier dauphin Charles-Orland a succombé à la rougeole en 1495, son frère Charles, né en septembre 1496, n'a même pas

atteint l'âge d'un mois, et François, né en juillet 1497, n'a vécu que quelques jours et a rejoint la sépulture de ses frères aînés dans la cathédrale de Tours. De toutes ces disparitions, et notamment pour son fils aîné, la reine « eut le plus grand deuil que femme puisse faire, et longuement lui dura¹⁴ » (Commynes).

Le samedi 7 avril, afin de distraire la reine, Charles décide de l'emmener voir disputer une partie de jeu de paume dans les fossés du château. Pour y accéder du logis royal (le « Logiz des Sept-Vertus »), il faut descendre dans les assises du château et emprunter un couloir étroit et nauséabond, la galerie Haquelebac (du nom d'un des anciens gardiens) qui s'ouvre sur l'enceinte par une porte très basse. En raison des travaux d'embellissement entrepris à la demande du roi, elle est encombrée de matériaux remisés là provisoirement (Charles est si pressé de transformer Amboise qu'il a ordonné que les travaux se poursuivent même la nuit à la lueur des chandelles !). Selon Commynes, « c'estoit le plus deshonnête lieu de céans, car tout le monde y pissoit¹⁵ ». Inutile de dire que Charles VIII ne tient pas à s'y attarder et presse le pas pour accéder aux fossés. Dans la pénombre du couloir, sans doute gêné par sa myopie et malgré sa petite taille, il heurte violemment du front le linteau massif de la porte. Il chancelle mais ne perd pas connaissance et poursuit sa route pour rejoindre les joueurs.

Une fois installé, il commente la partie avec les gentilshommes présents et avec Jean de Rely, son confesseur (auquel la tradition prétend qu'il aurait confié ces derniers mots : « J'espère ne plus commettre de péché mortel ni véniel »). Soudain, vers deux heures de l'après-midi, Charles VIII s'écroule brutalement à la renverse sur le sol. Chacun se précipite pour lui porter secours mais il semble avoir perdu l'usage de la parole. Dans la panique générale qui s'ensuit et en attendant l'arrivée de ses médecins, on l'étend sur « une paille dont jamais il ne partit jusqu'à ce qu'il eût rendu l'âme¹⁶ ». Nul n'en rapporte la raison mais le roi agonise sur cette couche misérable durant neuf longues heures ! À trois reprises, il arrive à marmonner quelques paroles, où l'on croit reconnaître : « Mon Dieu, Vierge Marie, saint Claude et saint Blaise me soient en aide¹⁷ ! » Puis il perd définitivement connaissance et expire vers onze heures du soir, tandis que la reine Anne s'est réfugiée dans ses appartements sur l'insistance des médecins. La branche directe des Valois vient de s'éteindre par le fait d'une porte trop basse ; la couronne passe à Louis d'Orléans, sous le nom de Louis XII. Mais est-ce bien le linteau de chêne qui a tué Charles VIII ?

Avant d'étudier les éléments médicaux les plus significatifs sur le décès du roi, il nous faut d'abord faire table rase d'une légende reprise par certains auteurs : celle de l'empoisonnement. En effet, ce funeste samedi, Charles VIII a passé la matinée à la chasse, puis s'est restauré d'une collation avant de se diriger vers le jeu de paume. Ce frugal repas s'est terminé par une orange d'Italie, commandée tout exprès pour le roi par Louis d'Orléans.

Celui-ci n'aurait-il pas empoisonné ladite orange pour accéder plus vite au trône tant désiré, avant que la venue d'un nouvel héritier ne l'en prive ; ou encore les Napolitains ne se seraient-ils pas vengés des campagnes militaires de Charles ? À l'appui de ce mobile, ses partisans rappellent qu'à cette époque en Italie, la science des poisons était florissante, notamment au sein de la famille Borgia ! Mais avant même de regarder tout élément médical, il faut indiquer un premier écueil : Louis d'Orléans n'était pas présent à Amboise ce jour-là, puisqu'il résidait depuis quelques semaines au château de Blois. Ensuite, dans la description clinique des derniers moments de Charles VIII, on ne retrouve aucun signe d'empoisonnement par voie digestive (nausées, vomissements, diarrhée ou

douleurs abdominales) que n'aurait pas manqué d'entraîner l'utilisation d'arsenic ou de mercure. Qu'à cela ne tienne, les partisans de cette thèse invoquent un poison mystérieux, volatil, accompagnant le parfum de l'orange et mortel par voie respiratoire. Nous entrons là dans le domaine du roman, bien loin de la médecine : seule une substance de type acide cyanhydrique peut s'absorber par cette voie et on se heurte alors à deux invraisemblances : une forte odeur d'amandes amères et, surtout, un effet foudroyant en quelques secondes. Nous sommes bien loin des neuf heures d'agonie du pauvre roi !

La totale discordance clinique conduit donc à reléguer catégoriquement cette hypothèse dans le domaine des légendes. En l'absence de données anatomiques et autopsiques, sur quels symptômes peut-on se fonder pour tenter de trouver la cause du décès ? En premier lieu, il existe indiscutablement un traumatisme crânien direct, sans doute violent, lors du choc contre le linteau de la porte. Ensuite, surviennent un intervalle libre de durée modérée puis une chute, sans disparition complète de la conscience mais avec perte de la parole (aphasie) et, enfin, apparition d'un coma suivi du décès après environ neuf heures. La première certitude est la cause neurologique centrale du décès : le tableau clinique est caractéristique d'une atteinte cérébrale vasculaire soit par thrombose, soit par hémorragie ou hématome intracrânien. L'accident vasculaire cérébral par thrombose d'une artère entraîne une possible perte de connaissance, une aphasie (si elle atteint la zone temporale gauche) et s'accompagne alors d'une paralysie plus ou moins complète du côté droit. L'atteinte hémorragique, comme peut le causer un hématome sous-dural, a souvent pour origine un traumatisme suivi d'une période de latence (ou intervalle libre), puis une atteinte neurologique progressive dont les symptômes résultent de la localisation de l'hématome. Lors de l'évolution, la survenue de crises convulsives (épilepsie) n'est pas rare.

Sur ce plan, il faut rappeler qu'il existe un terrain familial chez le jeune roi : son père Louis XI était sujet à de fréquentes crises d'épilepsie et a présenté plusieurs épisodes d'hémiplégie, dont le dernier a été fatal. Seul, parmi les auteurs modernes, Jean Markale rapporte que Charles VIII aurait présenté une année auparavant (printemps 1497) « une attaque avec hémiplégie temporaire ». D'autre part, dans la semaine précédente, le roi est décrit comme congestionné, se plaignant de maux de tête incessants au point que ses médecins veulent lui faire prendre des remèdes, le 3 avril : ce témoignage évoque fortement l'existence d'une hypertension artérielle (dont on connaît le caractère favorisant sur les accidents vasculaires). Parmi tous les récits contemporains du drame, nul n'évoque une paralysie, même partielle, ni la survenue de convulsions. Le tableau reste bien indigent ! Pourtant, certains indices indirects ne manquent pas d'intérêt : Commines, qui reprend les dires d'un témoin oculaire, l'évêque d'Angers, raconte « qu'il fut tout à coup atteint d'un catarrhe qui lui tomba dans la gorge. Ce prince vesquit dans l'effort de ce catarrhe environ neuf ou dix heures¹⁸ ». Il nous confirme du même coup trois éléments importants : le caractère subit de l'accident, les neuf heures d'agonie et, surtout, l'emploi du mot catarrhe qui, à l'époque, était parfois employé comme synonyme d'apoplexie. Un quatrième point est plus incertain : « qui lui tomba dans la gorge ». Signifie-t-il des troubles de la déglutition ou des troubles respiratoires ou encore, plus simplement, la perte de la parole ? En reprenant la chronologie des événements, le comportement étrange de l'entourage du roi est, lui aussi, fort révélateur. Charles VIII perd connaissance à deux heures de l'après-midi et reste étendu sur une paille jusqu'à onze heures du soir. Où se trouvait-il étendu ? Certes pas dans les fossés au-dehors du château où la fraîcheur des premières journées de printemps et l'obscurité vite tombée n'auraient pas permis de le laisser dans la soirée. Vraisemblablement, la paille a été jetée dans la galerie

Haquelebac !

Pour quelle raison les serviteurs et les médecins ont-ils laissé agoniser le roi dans cette galerie nauséabonde alors qu'il suffisait de le transporter dans le logis royal pour retrouver un lit correct et une pièce chauffée ? Cette attitude reste totalement incompréhensible à moins d'admettre qu'un symptôme alarmant ne les ait convaincus de n'en rien faire. Il s'agirait alors très probablement des crises convulsives ! En effet, l'épilepsie, encore appelée « haut mal », provoquait la terreur des assistants, et les médecins de l'époque se gardaient bien de toucher au malade, persuadés que le « haut mal » est l'œuvre du diable ! Ceci explique d'autant mieux que personne ne le mentionne : comment avouer que le roi de France, quelques heures avant sa mort, est aux mains du Malin ?

Que faut-il conclure ? Charles VIII a des antécédents paternels d'épilepsie et d'hémiplégie. À vingt-huit ans, il est vraisemblablement hypertendu depuis quelques semaines. Sur ce terrain, survient l'accident idiot de la porte. La coïncidence avec une apoplexie classique est fort improbable. En revanche, la clinique ne permet pas d'incriminer directement le traumatisme sous forme d'un hématome cérébral sous-dural consécutif au choc : en effet, si l'intervalle libre et la perte de connaissance y font penser, l'aphasie évoque une lésion temporale gauche, alors que l'impact a certainement eu lieu en région frontale. Ainsi, le diagnostic le plus plausible, sans que l'on dispose d'éléments de certitude, est celui d'une hémorragie cérébrale par rupture vasculaire, favorisée par l'hypertension, dont le facteur déclenchant est le choc frontal contre le linteau de la porte. Cette version permet de concilier l'aphasie, les crises convulsives et le choc initial avec les antécédents et la durée d'évolution.

Seules des constatations anatomiques auraient valeur de certitude, mais l'autopsie du roi ne fut pas effectuée. Il n'en reste pas moins qu'il n'est pas exagéré de dire qu'une galerie obscure et une porte trop basse sont responsables de l'extinction de la dynastie des Valois !

[1.](#) J.-A. Néret, *Charles VIII*, p. 29.

[2.](#) Le petit Charles fut le seul des quatre héritiers mâles de Louis XI à atteindre l'âge adulte.

[3.](#) P. Murray Kendall, *Louis XI*, p. 262.

[4.](#) A. Castelot, *Les Grandes Heures des cités et châteaux de la Loire*, p. 57.

[5.](#) J.-A. Néret, *op. cit.*, p. 38.

[6.](#) Anecdote également rapportée par J.-A. Néret.

[7.](#) P. Murray Kendall, *op. cit.*, p. 299.

[8.](#) A. Castelot, *op. cit.*, p. 70.

[9.](#) P. Murray Kendall, *op. cit.*, p. 405 : « Je me suis délibéré de faire le mariage de ma petite fille Jeanne et du petit duc d'Orléans, pour ce qu'il me semble que les enfants qu'ils auront ensemble ne leur coûteront guère à nourrir... »

[10.](#) Sur le mariage de Charles VIII, voir A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France...*, *op. cit.*, tome 3, p. 365.

[11.](#) L'épisode du double mariage est fort bien raconté par A. Castelot, *op. cit.*, pp. 59-60, auquel nous avons emprunté les détails de l'anecdote.

[12.](#) Sur le mariage de Charles et d'Anne, voir A. Castelot et A. Decaux, *op. cit.*, pp. 388-389.

[13.](#) Sur la décoration intérieure du château, voir A. Castelot et A. Decaux, *op. cit.*, pp. 412-413 ou A. Castelot, *Les Grandes Heures...*, *op. cit.*, pp. 65-66.

[14.](#) Remarque rapportée par J.-A. Néret, *Charles VIII*, et A. Castelot, *op. cit.*, p. 66.

[15.](#) A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France...*, *op. cit.*, p. 414.

[16.](#) A. Castelot, *Les Grandes Heures...*, *op. cit.*, p. 68.

[17.](#) A. Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, *op. cit.*, p. 229.

[18.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 229.

IX Jeanne la Boiteuse

17 décembre 1498, église Saint-Denis d'Amboise...

LE TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE NOMMÉ par le pape Alexandre VI rend son verdict : « Au nom de Dieu et de la Sainte Trinité, ainsi soit-il. Vu le procès pendant par-devant nous, juges délégués en cette partie, entre Louis, douzième du nom, très chrétien, Roy de France, demandeur d'une part, et illustre dame, Madame Jeanne de France, d'autre part déclarons et prononçons le mariage fait entre les deux parties être nul, et ordonnons congé ou licence audit demandeur de pouvoir prendre femme et épouse telle que bon lui semblera¹. » Cette sentence clôt un procès qui a débuté le 10 août dans la cathédrale Saint-Gatien de Tours : celui de la demande d'annulation de mariage du roi Louis XII et de Jeanne de France.

Le roi attend impatiemment d'être libéré de ses chaînes matrimoniales pour épouser Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur, Charles VIII. Curieuse demande que celle-là : le souverain veut faire annuler un mariage qu'il a contracté vingt-deux ans plus tôt ! Et ne parlons pas des fiançailles qui sont encore plus lointaines. Remontons donc en l'an de grâce 1464 : le roi de France a pour nom Louis XI, et son fils premier-né n'a vécu que quelques mois en 1459. Puis, lui est venue une fille, Anne, en 1461, mais aucun fils ! Son successeur serait le vieux duc Charles d'Orléans, revenu de vingt-cinq années de captivité outre-Manche après la défaite d'Azincourt, déjà sexagénaire, mais à qui sa jeune épouse Marie de Clèves a donné un fils, le petit Louis d'Orléans, un an plus tôt...

Nouvel espoir pour Louis XI, la reine Charlotte de Savoie est à nouveau enceinte mais, le 23 avril 1464, elle accouche d'une fille, prénommée Jeanne. Sa déception surmontée, Louis XI, qui n'est jamais à un calcul près, décide d'offrir la main de cette fille au petit Louis d'Orléans, faisant ainsi une seule de leurs deux lignées. Flatté de cet honneur, le duc Charles signe dès le 19 mai à Blois le contrat de mariage, ou plus exactement de fiançailles *per verba de futuro* (engageant solennellement l'acte de mariage futur). Il y est prévu que le duché de Berry sera constitué en douaire pour Jeanne ! Voilà donc Louis d'Orléans et Jeanne de France fiancés... et pour le moins à un âge précoce : lui n'a que vingt-trois mois et elle va sur ses vingt-sept jours !

Jusqu'à l'âge de cinq ans, la petite Jeanne est élevée à Amboise, auprès de sa mère. Ensuite, comme le veut la coutume, elle doit rejoindre son futur époux qui réside alors au château de Blois. Pourtant Louis XI décide que, future duchesse de Berry, elle sera élevée au château de Lignières (non loin de Bourges) où toute une maisonnée est installée à son service. Curieuse décision, contraire aux usages du temps, d'autant plus étrange que sa sœur aînée Anne reste à Amboise².

Quelle raison impérieuse peut avoir le roi pour justifier une telle transgression ? La réponse nous est donnée par les chroniqueurs du temps : la laideur de la petite Jeanne. Les témoignages recueillis sont très disparates et il n'est guère facile d'en juger. Les contemporains de Louis XI lui trouvent « des défauts dans la taille... et un nez fort et volontaire qu'elle tient de son père ». Les chroniques de l'Annonciade (couvent qu'elle a fondé après l'annulation de son mariage) parlent « d'une légère claudication, compensée par la douceur d'un visage encadré de cheveux blonds et illuminé par des yeux verts ». En revanche, les chroniqueurs de Louis XII, œuvrant pour l'annulation, dressent de Jeanne un portrait apocalyptique, la décrivant comme boîteuse, bossue, atteinte d'un pied bot, et ressemblant à sa grand-mère, Marie d'Anjou, dont la laideur était telle qu'elle faisait fuir les Anglais eux-mêmes !

La jeune princesse continue à grandir dans son château, montrant une grande piété, mais en révélant des infirmités de plus en plus difficiles à cacher. Bien sûr, on la surnomme Jeanne la Boiteuse, mais d'autres reines de France ont porté ce surnom³. Entre-temps, un petit dauphin, Charles, est né à Louis XI en 1470, mettant fin à son angoisse sur sa succession. Néanmoins celui-ci ne veut pas renoncer au mariage de Louis et de Jeanne, d'une part pour tenir plus serrés ses cousins d'Orléans dont il ne goûte guère l'arrogance, et, d'autre part, de manière plus machiavélique, persuadé que la stérilité future de sa fille⁴ conduira à l'extinction de leur lignée ! En douterait-on encore que sa missive au comte de Dammartin, datée du 27 septembre 1473, balaie toute arrière-pensée : « Je me suis délibéré de faire le mariage de ma petite fille Jehanne et du petit duc d'Orléans, pour ce qu'il me semble que les enfants qu'ils auront ensemble ne leur coûteront guère à nourrir, vous avertissant que j'espère faire ledit mariage, ou autrement ceux qui iraient au contraire ne seraient jamais assurés de leur vie en mon royaume⁵. »

Cette lettre fait suite à la visite que lui a rendue Marie de Clèves, veuve du duc Charles d'Orléans et mère de Louis, venue émettre ses doutes sur la possibilité de mariage de son fils avec une femme qu'on dit infirme. Louis XI la rassure par de bonnes paroles puis, devant l'insuccès de sa dialectique, passe aux menaces : le mariage est signé et, si Louis n'épouse pas sa fille, il finira ses jours dans un couvent ! Enfin, il reprend la manière douce en accordant en dot à Jeanne cent mille écus d'or, à verser comptant, et dont le tiers sera propriété personnelle du futur époux. Marie cède, mais veut se rendre au château de Linières pour voir enfin cette fiancée que ni elle ni Louis n'ont encore aperçue. Selon la rumeur, elle se serait presque évanouie en apercevant sa future belle-fille ! Le 28 octobre 1473, Marie de Clèves signe l'acte de mariage de l'héritier des Orléans avec la fille cadette du roi de France, acte qui, toutefois, ne précise pas la date de la célébration, le futur marié n'ayant qu'à peine onze ans, et Jeanne neuf ans et demi (à cette époque, la nubilité légale était fixée à douze ans pour les filles et quatorze pour les garçons). Entre-temps, il importe de respecter les règles de l'Église et le droit canon : les grands-pères de Louis et de Jeanne étant frères, il est donc indispensable de demander au pape Sixte IV une dispense. Le souverain pontife délègue aux évêques de Bourges, d'Orléans et de Blois le soin de la délivrer.

8 septembre 1476, chapelle du château de Montrichard : presque trois années ont passé. En l'absence de Louis XI, représenté par la reine Charlotte, l'évêque d'Orléans recueille le consentement des deux fiancés (consentement arraché du bout des lèvres à Louis à l'issue d'un long entretien avec le prélat) et prononce le mariage. Au cours du banquet, celui-ci n'a pas un seul regard pour celle qui est désormais son épouse, et il repart dès le lendemain pour Blois ! Jeanne retourne à

Lignières où elle attend les rares visites de son époux sur l'insistance de Louis XI, persuadé que son gendre n'a pas encore accompli son devoir conjugal... au point qu'un jour, le médecin personnel de Louis XI, Jacques Coictier, et deux notaires l'y attendent pour constater que les époux sont bien couchés dans le même lit ! Au fil des années, Jeanne supporte les colères et les sarcasmes de Louis, adolescent capricieux et lunatique, et ses frasques extraconjugales qu'il raconte à plaisir. Elle tente néanmoins de se comporter en épouse aimante et attentive, comme en avril 1483, où elle le rejoint à Bourges. Louis est atteint de la petite vérole (variolo) et elle le soigne avec attention, sans recueillir un seul remerciement.

Louis XI meurt le 30 août et le jeune Charles n'étant pas encore majeur, c'est sa sœur Anne qui devient régente⁶. Durant son gouvernement et les premières années du règne, Louis d'Orléans se révolte contre la couronne en s'alliant au duc de Bretagne, François II, ce qui lui vaut d'être emprisonné au château de Bourges en 1488, à la suite de la défaite de Saint-Aubin-du-Cormier. C'est dans sa « prison », la grosse tour du château, que pendant deux ans, il reçoit les visites de Jeanne qui multiplie les démarches pour obtenir sa libération. Elle écrit à Anne, sa sœur, sans succès, puis à son frère Charles : « Croyez-moi, vous acquerrez plus de gloire en tendant la main à un vaincu, que vous n'en avez acquis en triomphant de lui. » En juin 1491, Charles VIII, en quittant le château de Plessis-lès-Tours cher à son père pour prendre la tête de l'armée qui marche sur Rennes et le duché de Bretagne, cède à la requête de sa sœur, non sans un avertissement dont la nature prémonitoire ne saurait échapper : « Vous aurez, ma sœur, celui qui cause vos regrets ; veuille le Ciel que vous ne vous repentiez pas un jour de ce que vous avez fait pour lui⁷. »

En décembre 1491, le roi Charles VIII épouse Anne de Bretagne à Langeais, avec un contrat de mariage original, qui prévoit que si Charles meurt sans héritier, Anne devra épouser son successeur pour que la Bretagne reste dans le giron du royaume de France ! La naissance d'un petit dauphin, Charles-Orland, dix mois plus tard, semble régler le problème. Hélas, en 1495, celui-ci succombe à la rougeole ! Le 7 avril 1498, une porte trop basse fait basculer Jeanne dans le drame, et la tragédie de la galerie Haquelebac vaciller la couronne de France : Charles VIII meurt sans héritier mâle, la reine Anne est veuve, la dynastie des Valois n'a plus d'héritier direct, et la couronne passe à son cousin Louis d'Orléans ! Voici désormais Louis XII, roi de France ! Jeanne comprend vite que la disparition de son frère bien-aimé sonne aussi le glas de son mariage ! Louis est le roi et le pouvoir lui appartient. D'ailleurs, même si elle est son épouse, il ne lui confère pas le titre de reine mais l'appelle Madame Jeanne de France. Elle ne paraît pas à son sacre à Reims, le 27 mai !

Louis XII est impatient de se libérer de ses chaînes pour pouvoir épouser la veuve de Charles VIII, et ainsi, respecter le traité de Langeais afin de maintenir l'intégrité du royaume. Pour cela, il décide de demander à Rome l'annulation de son mariage et, pour mettre tous les atouts de son côté, tente d'abord d'obtenir l'accord amiable de Jeanne confirmant la nullité.

Il lui envoie Louis de La Trémoille avec ce message : « Madame, le Roi se recommande très fort à vous, et m'a chargé de vous dire que la dame de ce monde qu'il aime le plus est vous, sa proche parente, pour les grâces et vertus qui vous en resplendent ; et est fort déplaisant et courroucé que vous n'êtes disposée à avoir lignée, car il se sentirait curieux [désireux] de finir ses jours en si sainte compagnie que la vôtre⁸. » Arguer de l'absence de lignée pour un mariage que l'on n'a point consommé est pour le moins étrange !

Mais Louis XII continue : « ... pour empêcher le royaume de tomber en des mains étrangères lui

a été conseillé prendre autre épouse, si vous plaît y donner consentement, jaçoit que [bien que], de droit n'y aît vray mariage entre vous deux, parce qu'il dict n'y avoir donné aucun consentement, mais l'avoir fait par force et pour la crainte qu'il avait que feu monseigneur votre père, par furieux courroux, attentât en sa personne ; toutefois, il a tant d'amour pour vous que mieux aimerait mourir sans lignée de son sang que vous déplaire ». Le roi effectue un curieux mélange : le mariage ne lui a pas permis d'avoir d'enfant, mais il est nul puisque réalisé sans consentement et sous la contrainte. Néanmoins, c'est un consentement à sa proposition qu'il lui demande ! Étrange imbroglio.

La réponse de la reine Jeanne est un modèle d'intelligence et de diplomatie. Elle indique qu'elle partagerait tout à fait ses désirs et préoccupations... s'il n'y avait pas eu mariage entre lui et elle : « Monseigneur, quand je penserois [si je pensais], que mariage légitime ne seroit entre le roy et moy, je le prierois de toute mon affection me laisser vivre en perpétuelle chasteté, car la chose que plus je désire est... vivre spirituellement avec l'éternel Roy et Empereur [avec Dieu]. Et d'autre part, je serois heureuse, pour l'amour que j'ay au Roy et à la couronne de France dont je suis yssue, qu'il eust espouse à lui semblable pour luy rendre le vray fruict de loyal et honneste mariage, la fin duquel est d'avoir lignée. » Louis XII ne tarde pas à comprendre que Jeanne estime son mariage légitime et irrévocable et qu'il ne lui reste que la voie de l'annulation. Certes, le pape Alexandre VI a déjà accordé les dispenses nécessaires à son mariage avec la veuve de Charles VIII, mais sous condition que sa première union soit annulée selon les règles de la sainte Église. Le souverain pontife ne peut guère être exigeant sur la moralité : issu de la famille des Borgia, il a deux enfants naturels de sa maîtresse, dont un fils, le célèbre César Borgia, qu'il a fait cardinal sans lui conférer la prêtrise, et pour lequel il souhaite une union avec une jeune princesse napolitaine, dame d'honneur d'Anne de Bretagne ! Mais de là à accorder une annulation de complaisance, il y a un fossé qu'il ne franchira pas. Alexandre VI se contente de signer le 29 juillet 1498 une bulle dans laquelle il rappelle les divers motifs de nullité reconnus aux yeux du droit canon et désigne les juges appelés à examiner la cause⁹.

Louis XII invoque trois motifs pour demander l'annulation de son mariage :

- Il existe une « parenté spirituelle » entre les deux époux, Louis XI, père de Jeanne, ayant été le parrain de Louis XII (parenté à laquelle l'Église attache une grande importance).
- Le consentement a été obtenu par la force et les menaces de Louis XI.
- Louis XII affirme qu'en dépit des pressions (et du témoignage des notaires de Louis XI), le mariage n'a jamais été consommé.

Il se rend très vite à l'évidence : le premier motif est annulé par les dispenses accordées par le pape Sixte V en 1476. Pour soutenir le non-consentement, il dispose de témoignages mais les juges pourraient lui rétorquer que cette contrainte n'a pas perduré pendant vingt-deux ans et que sa révélation est tardive et opportune : la cohabitation ultérieure avec son épouse, même épisodique, « purge » ce motif et le rend aléatoire. Aussi le roi va-t-il axer l'essentiel de son argumentation sur la non-consommation du mariage. Selon l'usage du temps, l'instruction du procès est écrite, et presque totalement en latin. Jeanne a beaucoup de difficultés à trouver des défenseurs qui craignent de subir ultérieurement le ressentiment du roi de France.

Conformément à la tactique choisie, le procureur du roi expose « qu'il est nécessaire, pour le bien du royaume et pour avoir un successeur », que le roi obtienne la dissolution de son mariage « avec, sans vouloir attenter à l'honneur et à l'honnêteté d'une fille de France, une femme imparfaite, viciée et maléficiée de corps et inapte à un commerce avec l'homme¹⁰ ». Ainsi, selon Louis XII, les

infirmités de son épouse rendent toute relation sexuelle impossible ! De ce fait, le mariage n'a pu être consommé réellement.

La reine Jeanne est tout aussi catégorique sur la position opposée : le mariage a bien été consommé (« *Dixit quod... fuit carnaliter cognita a prefato Domino nostro Rege, matrimonium consummando* »), et elle n'a aucun défaut corporel qui aurait pu l'empêcher (« *Nec fuit aliquo vicio impedita quominus potuerit matrimonialiter copulari* »). Elle précise même ultérieurement que « couchés nus dans le même lit, [lors de l'épisode des notaires ?], il l'avait chevauchée pendant la nuit trois ou quatre fois, et réclamait à boire à la suite de cet exploit ». Les juges se retrouvent perplexes, n'ayant à se fier qu'à la parole de chacun des plaignants. Aussi envisagent-ils le seul moyen de vérifier les dires de chacun : faire examiner Jeanne par des femmes honnêtes et expertes afin de savoir si elle est vierge ou non : « *referre examini et visitacioni honestarum mulierum et in talibus expertarum* », proposition aussitôt reprise par le procureur du roi. Mais Jeanne, curieusement, refuse de se soumettre à cet examen, prétextant : « qu'elle est pudique et de sang royal, simple et honteuse », qu'un tel examen est indigne d'une princesse de France, qu'elle réclame un délai d'un mois pour donner sa réponse, et que, d'ici là, son mari aura peut-être choisi de dire la vérité, ce qui rendrait cet outrage inutile.

Entre-temps, l'épidémie de peste arrive aux portes de Tours et les juges se transportent à Amboise. Le pape Alexandre VI décide, devant la difficulté de la cause, d'adjoindre Philippe de Luxembourg, cardinal du Mans, au tribunal (prélat favorable au roi) pour lui permettre peu après de retirer le nonce apostolique (et ainsi prendre ses distances avec la suite des décisions). Devant les juges, le procureur du roi sort de sa manche le fameux courrier de Louis XI au comte de Dammartin (cité plus haut), évoquant son opinion sur le mariage et les disgrâces de sa fille. Aussi, la nécessité d'un examen corporel revient à l'ordre du jour mais Jeanne considère toujours qu'étant de sang royal, elle a droit à un minimum de déférence, ce qui exclut la réalisation d'un tel acte. Alors, elle choisit une autre voie, celle du « serment décisive » : pour éviter l'humiliation de l'examen et trancher leur différend, elle s'en remet au serment sur l'honneur du roi, son époux ! Son défenseur, dans un long mémoire, reprend en détail la liste des moments de vie commune et des nuits passées ensemble avec force détails (« seul à seule, nus tous les deux, afin de rendre le devoir conjugal par union charnelle... avec rires, baisers, étreintes et autres signes de désir »), rappelle les paroles du roi au sortir de la chambre conjugale (« J'ay bien gagné à boire parce que j'ay chevauché ma femme ceste nuyt trois ou quatre fois ») et présente la proposition de la reine sur le serment décisive.

Louis XII voit que le procès s'enlise et craint que, de l'autre côté, son union future avec Anne de Bretagne ne parte à vau-l'eau. Alors, il se résigne à accepter la proposition de Jeanne. Devant ses juges, il reconnaît avoir rendu de fréquentes visites à son épouse mais « qu'il croyait bien ne l'avoir jamais connue charnellement, autrement il eust esté afollé ». Curieuse formule que ce « croyait bien » : même si, à l'époque, elle pouvait prendre le sens d'« être persuadé », elle laisse place au doute. Le 4 décembre 1498, le cardinal de Luxembourg fait prêter serment au roi sur l'Évangile, en lui rappelant : « que la vraye gloire d'un roy est de craindre Dieu et de dire la vérité, à l'exemple de Nostre Seigneur Jésus-Christ, qui est la vérité mesme ». Devant le tribunal, Louis XII jure « que jamais ne fus avecques elle [avec Jeanne], comme avecques sa femme, ni ne s'efforça icelle congnoistre par affection maritalle, et si ne la congnut realement et que, plus est, ne coucha jamais avecques elle nu à nu¹¹ ». Aussi étrange que soit ce serment, on ne met point en doute la parole d'un roi et le sort en est jeté : les juges ne peuvent que conclure à l'annulation du mariage pour non-

consommation.

Et nous revoilà au 17 décembre 1498 dans l'église d'Amboise. Le ciel ne semble d'ailleurs pas apprécier ce verdict : un orage effrayant éclate « comme un tourbillon de tempête... et changea la clarté d'un plein midi en l'obscurité triste et affreuse d'une sombre nuit ». Il fallut même emplir l'église de torches pour permettre la lecture du jugement. D'un trait de plume, les prélats viennent d'annuler vingt-deux ans d'histoire ! Louis XII est libre et peut épouser Anne de Bretagne. Jeanne, à qui le roi a accordé le duché de Berry, va se retirer à Bourges et se consacrer à la vie monastique qu'elle a appelée de ses vœux. En 1501, elle fonde la congrégation de l'Annonciation et de l'Incarnation (les Annonciades), et prend le voile à la Pentecôte 1503. Nous restons devant un mystère : le mariage de Louis et Jeanne a-t-il vraiment été consommé ? D'entrée, se pose à nous le problème déjà évoqué de la confusion à l'époque entre stérilité et impossibilité de relations sexuelles. Si l'on suit les conclusions du tribunal d'Amboise concluant par la négative à cette question, il faut alors s'en poser immédiatement une autre : l'état de Jeanne était-il médicalement incompatible avec la possibilité d'un coït ?

D'abord, il importe d'essayer de mettre un diagnostic sur les infirmités de Jeanne la Boiteuse. Il semble n'y avoir eu aucune anomalie congénitale vraie : lors de l'accouchement de la reine Charlotte en avril 1464, les chroniqueurs parlent « d'une fort belle fille », ce que, même par politesse, ils auraient évité de dire en cas de malformations évidentes. Pourtant, les disgrâces physiques sont précocement visibles puisqu'à l'âge de cinq ans, on évite de l'élever dans la famille du futur mari, ce qui est contraire à tous les usages du temps. Enfin, le courrier de Louis XI au comte de Dammartin date de septembre 1473. Jeanne a atteint alors neuf ans et demi et ses infirmités sont suffisamment visibles pour convaincre son père de sa stérilité future. Il nous faut donc envisager des affections d'expression précoce (néonatales ou de la petite enfance), entraînant des troubles morphologiques et de la statique constitués avant même l'âge de la puberté et la fin de la croissance.

Aucune description physique de Jeanne dans la petite enfance n'est parvenue jusqu'à nous (ce qui confirme la volonté de dissimulation et le caractère précoce de l'apparition des infirmités), mais voici l'un des portraits les plus complets, datant de l'époque de son mariage¹² : « Il n'y avait trop rien à dire de sa figure, qui n'avait rien d'extraordinaire... c'était une taille entièrement difforme... elle avait un pied bot, la moitié du corps rachitique, une taille contournée qui lui donnait l'aspect le plus misérable, une épaule plus basse que l'autre, une hanche resserrée et rapprochée de la jambe. Son dos, mal équilibré, formait une bosse accentuée... La poitrine par-devant donnait l'idée d'une gibbosité pareille. »

On y retrouve la description de trois anomalies distinctes :

- Un pied bot, sinon congénital, sans doute d'apparition précoce.
- Une gibbosité dorsale majeure (« bossue et difforme »).
- Une anomalie de la hanche, avec bascule du bassin et boiterie.

Le pied bot, s'il n'est pas toujours très évident dans sa forme primaire en période néonatale, le devient vite dès les premiers essais de station debout et de marche, soit avant l'âge d'un an. La gibbosité dorsale est manifestement acquise chez la princesse et, apparemment, plus tardivement dans son enfance puisqu'elle semble avoir été progressive avec la croissance, probablement au cours du séjour à Lignières, soit vers les neuf-dix ans.... À l'origine de cette déformation, une tuberculose osseuse vertébrale (mal de Pott) semble à exclure. Par ailleurs, on ne signale ni épisode fébrile de longue durée ni symptômes respiratoires associés ni surtout douleurs et impotence dorsale majeure

que n'auraient pas manqué de réaliser un abcès tuberculeux vertébral entraînant un tassement et une déformation. De surcroît, le bon état général et la longue survie, en une époque où la tuberculose est un fléau mortel, contre-indiquent cette hypothèse.

Une scoliose idiopathique est plus que probable si l'on se repose, d'une part, sur l'âge de sa survenue, ensuite sur sa vitesse d'évolution et enfin sur l'association d'une gibbosité et d'une déviation latérale importante (épaule plus basse), le mal de Pott donnant plus volontiers des tassements antérieurs et des cyphoses. De plus, la scoliose peut accompagner toute bascule du bassin. Cette scoliose peut être très accentuée, très déformante et être majorée par un rachitisme lié aux carences alimentaires de l'enfance que l'on peut également soupçonner comme facteur aggravant. Mais l'affection initiale la plus probable est la luxation congénitale de hanche. Inconnue et de diagnostic précoce impossible à cette époque¹³, cette affection atteint plus fréquemment les petites filles et ne se manifeste cliniquement que lors de la marche, où elle entraîne une boiterie importante (la tête du fémur se situe en dehors de son logement normal dans le bassin), liée au raccourcissement du membre inférieur, avec déformation progressive du bassin et aggravation au fil de la croissance. Les termes employés « une hanche resserrée et rapprochée de la jambe » militent en faveur de ce diagnostic. En outre, le fait que ce type de boiterie ait existé chez des femmes de la famille royale est un argument complémentaire quand on sait le caractère familial et génétique de cette affection.

Que faut-il donc conclure pour Jeanne de France ? Elle a vraisemblablement été victime d'une luxation congénitale de hanche entraînant, dès l'âge de la marche, une boiterie majeure, un raccourcissement de la jambe (peut-être majoré par un pied bot) et une déformation rapide du bassin qu'un rachitisme infantile a pu encore accentuer. Ensuite, cette bascule du bassin et les troubles de la marche ont provoqué l'apparition ou accentué la gravité d'une scoliose, responsable de la gibbosité et de la difformité.

Et les problèmes conjugaux dans tout cela ? Les voici qui s'éclairent d'un jour nouveau : si ces anomalies entraînent bien évidemment une disgrâce physique, elles n'ont aucune conséquence gynécologique et, hormis le préjudice esthétique, n'excluent en rien une vie de femme normale sur le plan sexuel. La déformation du bassin poserait indiscutablement un problème sur le plan obstétrical, imposant sans nul doute un accouchement par césarienne, mais il n'est en aucun cas une cause de stérilité.

Nous en revenons à la confusion entre procréation et maternité à la période médiévale. De nos jours, les arguments physiques de Louis XII tomberaient d'eux-mêmes. Mais, alors, pourquoi Jeanne a-t-elle refusé l'examen clinique qui aurait confirmé ses dires ? Pour comprendre son comportement, il faut sans doute essayer de se mettre « dans sa tête ». Sa vocation religieuse date de l'enfance et, pour elle, le mariage est un sacrement éternel et indissoluble. Pourtant, elle est fille de roi et sait l'importance d'assurer la pérennité de la lignée dynastique. Elle sait aussi que, du fait de son état, un accouchement serait très difficile, voire fatal, et qu'elle ne peut pas réellement envisager de donner de descendance à Louis... En clair, elle sait qu'elle n'est pas la reine qu'il faut pour le royaume. Mais sa conscience lui interdit de donner son accord pour rompre un sacrement divin. Elle comprend que Louis le souhaite mais à lui d'en assumer la responsabilité.

Dans ce cadre, l'examen corporel qui lui est demandé devient un problème majeur, insoluble, qui va bien au-delà de la simple pudeur : il devient un piège ! En effet, soit les matrones choisies, pour ne pas déplaire au roi, la déclarent vierge, et elle sera alors publiquement convaincue de mensonge, péché mortel, ce que sa foi religieuse ne peut tolérer ; soit elles confirment que le mariage a bien été

consommé et c'en est fini de l'annulation, le mariage sera irrévocablement confirmé, et Louis dans l'impossibilité d'espérer une descendance (et pour Jeanne, être obstacle à la volonté divine, qui exige descendance pour le royaume, est un péché égal...). Il ne lui reste qu'une seule solution pour sortir de ce traquenard, celle qu'elle a choisie, avec l'intelligence héritée de son père : le refus, et l'initiative laissée à Louis par l'intermédiaire du serment décisore. Sa sagesse lui a fait faire le bon choix.

Jeanne de France ne reste pas longtemps en religion puisque, usée par le jeûne qu'elle s'impose, elle meurt dans son monastère le 4 février 1505, à peine âgée de plus de quarante ans. Après sa mort, on découvre qu'elle porte à même le corps un étrange cilice, fait d'un morceau du luth dont elle jouait étant enfant, auquel on avait fixé cinq clous d'argent, en souvenir des cinq plaies du Christ ! Elle a été béatifiée en 1776 et canonisée en 1950 par le pape Pie XII. Jeanne la Boiteuse est devenue ainsi sainte Jeanne de France.

1. J. Levron, *Les rois de France ne divorcent jamais*, p. 162.

2. Le dauphin Charles (futur Charles VIII), qui naquit un an plus tard, fut, lui aussi, élevé à Amboise.

3. Jeanne d'Évreux, épouse de Philippe VI de Valois, était également surnommée Jeanne la Boiteuse, Anne de Bretagne, future épouse de Charles VIII et de Louis XII était « boiteuse d'un pied », et Claude de France, fille de Louis XII et future épouse de François I^{er}, était elle aussi atteinte de claudication.

4. À cette époque, une bonne conformation physique était gage, pour la future épouse, de bonne santé et de fécondité. A contrario, les déformations physiques ou disgrâces, même sans rapport avec le domaine gynécologique ou obstétrical, étaient réputées être cause de stérilité.

5. S. Bertièrre, *Les Reines de France au temps des Valois*, p. 94.

6. S. Bertièrre, *Les Reines de France au temps des Valois*, *op. cit.*, p. 102.

7. Anne de Beaujeu, fille aînée de Louis XI, dont il disait qu'elle était « la moins folle femme », assura la régence au nom de son frère Charles qui n'avait que treize ans, jusqu'au couronnement de celui-ci le 30 mai 1484.

8. Dans le *Panégyric du Chevalier sans reproche*, de Jean Bouchet, rapporté par S. Bertièrre in *Les Reines de France au temps des Valois*, *op. cit.*, p. 109.

9. Les juges du tribunal ecclésiastique nommés par Alexandre VI sont le nonce pontifical en France (Fernando D'Almeida, évêque de Ceuta au Portugal), et Louis d'Amboise, archevêque de Rouen.

10. « *Imperfecta, corpore viciat et maleficiata, non apta viro* » : B. Quilliet, *Louis XII*, p. 201.

[11.](#) B. Quilliet, *Louis XII*, p. 211-212.

[12.](#) Ces propos sont ceux de l'érudit du XIX^e René Alphonse Maulde La Clavière, rapportés par B. Quilliet dans son ouvrage. Ils s'appuient vraisemblablement sur les témoignages d'époque.

[13.](#) À l'heure actuelle, la luxation congénitale de hanche est recherchée systématiquement par les médecins au moyen de la manœuvre du ressaut lors de l'examen des nouveau-nés, et un cliché radiologique du bassin est effectué au moindre doute, permettant le diagnostic et le traitement précoce par l'usage en abduction.

X

Le démon de midi... et demi !

Château de Blois, 9 janvier 1514

DANS UNE CHAMBRE DU PREMIER ÉTAGE DU CHÂTEAU, la reine Anne de Bretagne lutte contre la mort. Veuve à vingt et un ans du roi de France Charles VIII, elle n'a, malgré de nombreuses grossesses et de non moins nombreuses fausses couches, pu lui donner d'héritier mâle vivant. Selon les termes des accords de Langeais, signés lors de son premier mariage, elle a ensuite épousé en secondes noces le successeur de son défunt mari, Louis d'Orléans, sacré sous le nom de Louis XII. Encore a-t-il fallu pour cela attendre que celui-ci obtienne l'annulation de son premier mariage avec Jeanne de France (sœur de Charles VIII), surnommée Jeanne la Boiteuse. Et maintenant, dans ce château, la « maladie de la pierre », la gravelle (terme utilisé pour les calculs rénaux), l'a prise depuis une année entière, à la suite de sa dernière fausse couche, et la mène au tombeau à trente-huit ans¹.

Chacun s'attendait plutôt à ce que son époux Louis XII, bien plus âgé qu'elle (il a cinquante-deux ans), disparût le premier. Lorsqu'elle rend le dernier soupir, en début de soirée, celui-ci s'effondre en sanglots : « Il était si affligé que huit jours durant ne faisait que larmoyer. » Pendant ce temps, les chirurgiens embaument la dépouille de la reine et prélèvent son cœur qui sera inhumé auprès de son père, en l'église du Couvent des Carmes de Nantes. Approchant de Jean Perréal, le peintre occupé à réaliser la remembrance de la reine (effigie peinte à l'image du défunt, utilisée dans l'attente et lors des obsèques, afin que le pouvoir royal ne connaisse pas de vacance), Louis XII contemple une dernière fois le visage de son épouse... et soupire : « Faites un caveau assez grand pour elle et pour moi. Devant que l'an ne soit passé, je serai avec elle et lui tiendrai compagnie². » Les funérailles d'Anne de Bretagne sont somptueuses, comme l'a ordonné le roi qui se retire dans ses appartements, où quiconque n'est admis désormais qu'en velours de deuil noir.

Comme son prédécesseur Charles VIII, Louis n'a pas d'héritier mâle : malgré huit grossesses, Anne ne lui a donné que deux filles : Claude de France et Renée (deux garçons sont morts à la naissance, respectivement en 1503 et 1512). Sans nul doute, Dieu l'a puni du parjure : pour obtenir l'annulation de sa première union avec Jeanne, il a juré que ce mariage n'avait jamais été consommé ! Parmi tous les princes de la cour, un seul jubile en secret : François d'Angoulême. Cousin du roi, il en devient l'héritier direct. Assistant avec toute la cour au requiem en l'église Saint-Florentin, il songe que désormais le trône lui tend les bras. Que n'a-t-il pas tremblé à chaque grossesse de la reine ! Sa position est d'autant plus forte que, le 18 mai, il prend pour épouse Claude

(de quatre années sa cadette), la fille de Louis XII et d'Anne, dans une ambiance très particulière. La cour porte encore le deuil de la reine et le roi ordonne qu'il n'y ait ni musique ni tournoi : une simple messe et un repas. Dans ces sinistres noces qui se tiennent à Saint-Germain-en-Laye, même la mariée est vêtue de noir ! La seule touche de blanc est celle des draps du lit nuptial, blancs brodés de dentelle, que Claude a apportés de Blois³. À l'issue de la cérémonie, Louis s'en retourne au palais des Tournelles à Paris. Malgré son âge, le fait de n'avoir pas de fils le tourmente comme jamais. L'idée de voir François d'Angoulême, solide gaillard de dix-neuf ans, lui succéder ne l'enchanté guère : « Ce gros garçon gâchera tout », affirme-t-il. Et s'il se cherchait une troisième épouse ? Certes, il n'est plus tout jeune (il a cinquante-deux ans, et il en paraît bien dix de plus) mais son propre père, le duc d'Orléans, n'avait-il pas soixante-sept ans lors de sa naissance ? Et la reine Anne n'était-elle pas enceinte de ses œuvres, l'année précédente ?

Sa santé n'est guère florissante : des épisodes d'hémorragies rectales l'affaiblissent, qui l'ont déjà mené à deux pieds du trépas. En 1505, il a même fait son testament et, durant plusieurs jours, chacun l'a donné pour mort. Sa décision est prise, le temps presse et il importe de trouver au plus tôt une nouvelle épouse. On dit que la plus jeune sœur du roi d'Angleterre Henry VIII, la princesse Mary, est ravissante. Tandis que Louis XII songe à sa succession, d'autres y ont déjà pensé et leurs manigances sont en cours. En premier lieu, le pape Léon X dont les États sont menacés par l'Autriche et l'Espagne nouvellement alliées, et qui verrait bien une coalition franco-anglaise voler à son secours ! Quel meilleur moyen d'obtenir cette alliance qu'un mariage ? Une jeune princesse anglaise pour réchauffer les vieux os du roi de France, n'est-ce pas une solution⁴ ?

Le pape confie l'affaire au cardinal Wosley, légat et archevêque d'York, ami personnel du roi Henry VIII. Nul doute qu'il sera de taille à lever l'ultime obstacle : la promesse de mariage faite, il y a plusieurs années, entre la princesse Mary et Charles de Luxembourg. Le cardinal archevêque va se découvrir un allié inattendu : le duc de Longueville, ami de Louis XII et prisonnier d'Henry VIII. Prisonnier est un bien grand terme puisque le duc a réussi à payer sa rançon et à gagner sa liberté en jouant à la paume avec le roi d'Angleterre ! De partie de paume en entretien amical, l'archevêque et le duc ne tardent pas à convaincre Henry, d'autant que les avantages financiers de l'opération sont un argument auquel le souverain est plus que sensible ! Reste à transmettre la proposition à Louis XII, ce que Longueville s'empresse de faire. Inutile de dire que le vieux roi n'y voit aucun inconvénient ! Il s'empresse d'écrire au cardinal Wosley : « Faites mes recommandations au roy, mon bon frère, et lui dites que je lui prie de m'envoyer sa sœur le plus tôt que faire se pourra, et qu'il me fera, en ce faisant, singulier plaisir⁵. »

Lorsque la nouvelle est claironnée dans tout le royaume sur ordre du roi, François d'Angoulême reste abasourdi : le veuf inconsolable veut convoler à nouveau ! Si la nouvelle épouse de Louis vient à lui donner un fils, le trône de France lui glissera des mains. Dès le 13 août, le mariage est célébré par procuration dans la chapelle royale du château de Greenwich. Qui donc a l'honneur de représenter Louis XII ? Le duc de Longueville, décidément cheville ouvrière de cette union. En septembre, la princesse Mary prend le chemin de la France. Henry VIII a fait miroiter à sa sœur la splendeur de la cour et, pour la convaincre de prendre ce peu reluisant époux (Mary n'a que seize ans), il lui a fait valoir la quasi-certitude d'un veuvage précoce. Louise de Savoie, la mère de François, écrit dans son journal le 22 septembre : « Le roy Louis, fort antique et débile, sortit de Paris pour aller au-devant de sa jeune femme. » Arrivé à Abbeville le 2 octobre, Louis XII charge

son héritier d'aller accueillir sa « belle-mère » sur le sol de France. En marchant vers Saint-Valéry où celle-ci débarque, ce dernier n'est guère enclin à sourire mais il se rassure tant bien que mal : dans l'état où se trouve le roi, il ne craint pas grand-chose.

Pourtant, lorsqu'il voit arriver vers lui les deux cents archers qui précèdent la litière royale, ce 7 octobre, il se dit que la princesse de seize ans qui se tient dans la litière semée de fleurs de lys et de roses d'York ne doit pas être repoussante. Arrivé à sa hauteur, François reste coi : avec des cheveux d'or, des yeux bleu clair, un sourire enjôleur et une silhouette ravissante, la princesse Mary a tout pour ranimer les ardeurs de Louis XII, aussi éteintes soient-elles. C'est littéralement Miss Angleterre qui débarque⁶ ! À peine entré dans Abbeville, François aperçoit le roi venu à la rencontre de son épouse sur sa monture préférée (qui répond au nom de Testegaie), toute caparaçonnée d'or. Pour bien montrer à sa jeune épouse qu'il est encore vigoureux malgré son âge et son visage marqué (on lui donne volontiers soixante-dix ans), Louis éperonne Testegaie, s'élanche vers son épouse, et sans quitter sa monture l'embrasse tendrement comme s'il avait trente années de moins.

Le 9 octobre 1514, le mariage royal est célébré par le cardinal de Bayeux. Après le festin traditionnel, les deux époux prennent le chemin de la chambre nuptiale. Selon un chroniqueur, « La nuit venue, se couchèrent le roy et la reyne, et le lendemain, le roy disoit qu'il avoit faict merveille⁷ ». Louis XII est enchanté de sa nuit de noces, répétant à chaque seigneur de la cour rencontré : « Suis tout vaillant ! Suis vraiment tout vaillant⁸. » Démon de midi, regain de jeunesse ou persuasion à la limite de l'autosuggestion, nul ne sait... et surtout la jeune reine se garde bien d'émettre quelque opinion sur sa nuit de noces ! Une reine discrète, un roi fou de sa « poupée anglaise », un dauphin de plus en plus sombre, tel est le tableau du retour à Paris.

Malgré ces nouvelles, François ne pense guère courir de dangers : le roi n'a-t-il pas été terrassé par une crise de goutte dès le lendemain du mariage ? Comme il le confie : « Il est impossible que le roy et la reyne puissent avoir enfant, ce qui est une chose qui viendrait fort à mon désavantage. » Pour le roi et la reine, François a sans doute raison mais pour la reine avec un autre ? La question n'est pas innocente car, dans sa suite, Mary a emmené le duc de Suffolk, dont on murmure qu'il est son amant depuis deux ans. Au courant, Henry VIII n'en a pas moins favorisé ce départ : si Mary avait un héritier (quel que soit son père biologique), elle deviendrait à coup sûr régente, puisque le trépas de Louis XII ne saurait tarder. Une princesse anglaise régente de France, cela ne saurait déplaire au roi d'Angleterre... Louise de Savoie n'a aucun mal à convaincre son fils du danger que représente Suffolk. La réaction ne se fait pas attendre : Claude de France, son épouse, ne quitte plus la reine, et lui-même emmène Suffolk chasser à Amboise et en profite pour le jeter dans les bras d'une jolie dame du cru. Pour parfaire la manœuvre, il dote le duc anglais d'une terre en Saintonge et de 50 000 livres de rente, à condition qu'il veuille bien rester sur ses terres jusqu'au trépas du roi... Ensuite, peu importe qu'il renoue relation avec Mary s'il le désire !

Il faut dire que le roi Louis décline à vue d'œil : il maigrit, prend un teint terreux, voit se répéter ses crises de goutte, et réapparaître ses hémorragies intestinales. Tournois, banquets et fêtes le font coucher fort tard, abuser de la chère et, de plus, il est tellement envoûté par sa jeune épouse qu'il n'a pas cessé depuis les noces « de faire le gaict compagnon⁹ ». Ce comportement ne semble pas répondre à l'attente de Mary, et Suffolk est désormais étrangement distant. Qu'importe ! Comme le dit un proverbe espagnol : « Jamais femme habile ne mourut sans héritier ! »

Changeant de tactique, Mary multiplie œillades et mignardises envers celui qu'elle appelle

« Monsieur mon beau-fils », et ne manque pas de l'accueillir en l'embrassant tendrement. Robuste gaillard à la sensualité débordante, François ne tarde pas à succomber à son charme, et Mary pense bien pouvoir arriver à ses fins. Intervenant à nouveau, Louise de Savoie ouvre les yeux de son fils, ainsi que le raconte Brantôme : « Ne voyez-vous pas que cette femme veut vous attirer à elle afin que vous l'engrossiez ? Vous vous approcherez d'elle et elle prendra comme a glu : elle fera un enfant, et vous voilà simple comte d'Angoulême, et jamais roi de France, comme vous l'espérez¹⁰. » Arguant du fait que la reine de France ne doit point coucher seule, elle obtient que Claude occupe la chambre de Mary dès lors que le roi n'y dort pas ! Voilà qui met fin à toute supposition.

Louis XII est au plus mal au mois de décembre 1514 : ses hémorragies reviennent à un rythme de plus en plus rapide (tous les trois jours, selon un témoin). Épuisé, il ne quitte plus le Louvre ou les Tournelles, passant le plus clair de son temps, alité. À la mi-décembre, c'est presque un squelette que Mary veille en jouant du luth. Le 31 décembre, il fait appeler François : la fièvre, les hémorragies ont eu raison de lui, il est temps de passer le sceptre. Nul ne connaît les termes de leur dernier entretien... Le 1^{er} janvier 1515, Louis XII se fait transporter aux Tournelles pour fuir les chambres glaciales du Louvre. Le soir, Mary le quitte comme toujours pour retourner dormir au Louvre. Elle ne le reverra plus vivant car il s'éteint vers minuit. Comme il l'avait lui-même indiqué, il est parti rejoindre Anne de Bretagne en moins d'une année, même si « Miss Angleterre » l'a supplantée quelques mois dans ses pensées. Peut-on pour autant la rendre coupable de la mort de son époux ? Il faudrait alors quitter la rigueur scientifique pour le romanesque.

D'un âge avancé pour l'époque (cinquante-trois ans), Louis XII est, à coup sûr, atteint de goutte. Toutefois, même si les complications rénales de cette affection sont connues, il est difficile d'admettre qu'elle soit à l'origine du trépas. Élément beaucoup plus intéressant dans le tableau clinique, les hémorragies intestinales constituent l'indice principal. Faites de sang rouge, à extériorisation rectale, elles peuvent traduire une pathologie anorectale (hémorroïdes, cancer) ou colique (cancer, tuberculose intestinale, polypose colique ou même rectocolite hémorragique). Quelle qu'en soit l'étiologie, il est plus que probable que c'est l'anémie consécutive à ces hémorragies qui a été fatale à Louis XII (même si les perturbations diététiques et d'habitudes de vie n'ont sans doute pas amélioré l'état d'épuisement).

La longueur d'évolution¹¹, de 1505 à 1515, semble mettre hors de cause les cancers, qu'ils soient anal ou rectal (plus rapides). Les hémorroïdes étaient déjà bien connues à cette époque et, en cas d'extériorisation, il est plus que probable qu'un contemporain de Louis XII les aurait mentionnées. Seules restent en lice trois affections coliques qu'il est malheureusement impossible de départager :

— La rectocolite hémorragique peut être d'évolution aussi longue avec les mêmes hémorragies mais son diagnostic n'est possible que sur des données anatomo-pathologiques. La fièvre peut exister dans les poussées. L'amaigrissement est la conséquence de la dénutrition et de la malabsorption. Toutefois, il s'agit d'une affection de l'adulte jeune, qui commence plus tôt dans la vie mais les symptômes étant apparus chez Louis XII à quarante-deux ans, ce constat ne permet pas d'exclure ce diagnostic.

— La tuberculose intestinale a, pour elle, l'argument de grande fréquence à cette époque (un des fils de François I^{er} en mourut) mais l'évolution semble un peu longue. En revanche, l'amaigrissement et la fièvre des derniers mois concordent totalement avec ce diagnostic.

— La polypose colique expliquerait les hémorragies primitives et leur faible évolution durant plusieurs années. L'évolution terminale serait alors consécutive à une transformation maligne et à un cancer colique fatal, expliquant hémorragies et amaigrissement.

Faute de données autopsiques ou de précisions sur l'histoire clinique des derniers mois, nous ne pouvons que rester sur ces trois hypothèses (dont le mécanisme reste toutefois le même : l'anémie peu à peu fatale¹²). Toutefois, le cancer du côlon, par dégénérescence maligne d'un des polypes, nous paraît la conclusion la plus pertinente si l'on se fonde sur la chronologie des symptômes : hémorragies épisodiques révélatrices des polypes tout d'abord, puis transformation maligne au bout de quelques années, et évolution rapide avec amaigrissement et rectorragies quasi permanentes.

François d'Angoulême, en ce 1^{er} janvier 1515, voit enfin son rêve près de se réaliser : monter sur le trône de France. Il lui faut pourtant patienter encore un peu : il ne sera roi que si Mary n'est pas enceinte ! Entièrement vêtue de blanc (la couleur du deuil pour les reines de France), elle est conduite à l'hôtel de Cluny qu'elle ne quittera sous aucun prétexte durant quarante jours. De plus, ses volets resteront hermétiquement clos et seules des chandelles brilleront car telle est la loi du royaume de France. Le motif de cette mesure draconienne est simple : tout enfant conçu avant ou durant cette période de quarante jours serait légalement le fils du roi défunt. Ce n'est qu'à l'issue de cette période, et si aucune grossesse n'est constatée, que le duc d'Angoulême deviendra officiellement François I^{er}. D'autant que Mary, peut-être sincèrement, refuse de jurer qu'elle n'a aucun motif de se croire enceinte de Louis XII.

Pourtant, François n'attend point et, vers le 20 janvier, en violation de la règle, il se présente à l'hôtel de Cluny pour demander à Mary « s'il pouvait se faire sacrer roy ». Celle-ci a alors la réponse qu'il attendait : « Sire, je ne connais point d'autre roy que vous et ne pense avoir fruit au ventre qui pût l'en empêcher. » Cet ultime élan de sincérité est tout à l'honneur de cette reine à laquelle il est difficile de reprocher d'avoir voulu jouer sa propre carte dans un jeu où elles étaient biseautées dès le départ... Quelle princesse de seize ans aurait accepté de gaieté de cœur de convoler avec un souverain plus âgé que son père, paraissant septuagénaire de surcroît ? Voilà qui incite à la clémence dans le jugement qu'on peut porter sur elle, d'autant que, contrairement aux dires des romanciers, elle ne peut être tenue pour responsable du décès de son époux : l'honnêteté médicale nous oblige à innocenter Mary, et à dire clairement : « Non, Miss Angleterre n'a pas tué le roi de France¹³ ! »

1. Bien que la « gravelle » (calculs urinaires) d'Anne soit certifiée depuis plusieurs années, A. Cabanès penche plutôt pour le diagnostic de colique hépatique et de calcul biliaire (A. Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, *op. cit.*, p. 240).

2. A. Castelot, *François I^{er}*, p. 25.

3. A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France*, *op. cit.*, tome 3, p. 476.

4. Sur les propositions de remariage de Louis XII, voir l'encadré qui y est consacré in A. Castelot et A. Decaux, *op. cit.*, p. 480.

[5.](#) A. Castelot, *op. cit.*, *François I^{er}*, p. 31.

[6.](#) Pour le récit de la rencontre d'Abbeville et du remariage de Louis XII, voir A. Castelot et A. Decaux, *op. cit.*, tome 3, pp. 477-481.

[7.](#) Mémoires de Fleurange, rapportés par A. Cabanès, *op. cit.*, p. 244.

[8.](#) A. Castelot, *op. cit.*, p. 134.

[9.](#) « Il avoit voulu faire le gaict compagnon avec sa femme, mais s'abusoit car il n'était pas homme pour ce faire » (Fleurange *in* A. Cabanès, *op. cit.*).

[10.](#) A. Castelot, *op. cit.*, pp. 36-37.

[11.](#) N'oublions pas que, déjà en 1504, Louis XII a présenté de telles hémorragies que chacun le donnait pour mort !

[12.](#) Sur le détail de ces trois diagnostics possibles, voir Bouvenot et coll., *Pathologie Médicale*, tome 4, pp. 126-164.

[13.](#) Même si Brantôme pourra écrire : « la belle Mary d'Angleterre fut cause de sa mort [Louis XII] pour l'embrasser trop souvent. »

XI L'apostume du galant

Château de Rambouillet, 31 mars 1547

SEULES QUELQUES CHANDELLES GROUPÉES au chevet du lit apportent un peu de lumière dans la chambre. Penché sur le visage du défunt, l'homme s'applique en gestes lents et précis : le masque mortuaire doit être la perfection même ! Dans la grosse tour du château de Rambouillet, ce vendredi 1^{er} avril 1547, François Clouet, le peintre attitré du roi, déploie toutes les ressources de son art : la remembrance lui a été confiée... Cette empreinte du visage, il lui faudra ensuite la peindre et fixer barbe et cheveux : alors seulement revivra pour quelques jours l'image du défunt roi.

Deux semaines plus tard, à Saint-Cloud, les murs de la salle sont tendus de velours bleu, orné de lys et de salamandres d'or. Torchères d'argent et chandeliers noirs éclairent doucement le lit royal, tendu de draps tissés d'or. Mains jointes, tunique de satin bleu, manteau de velours violet parsemé de fleurs de lys d'or, la *remembrance* repose, encadrée de coussins de velours cramoisi, où brillent la main de justice et le sceptre des rois de France. Dans l'angle de la pièce, la table royale, dressée, attend l'heure du dîner et le début d'une funèbre et oppressante cérémonie : à l'heure du repas, l'effigie royale est installée à la table, les couverts bénis par le cardinal et viennent s'y installer tour à tour, en grands vêtements de deuil, les gentilshommes présents aux repas du vivant du roi. Alors, dans le silence, les maîtres d'hôtel apportent les mets et vins des trois services traditionnels « avec la présentation de la coupe aux endroicts et heures que le feu Roy estoit accoutumé de boire ». Après le *De profundis* récité par le cardinal, le repas (auquel nul n'a touché) est distribué aux pauvres et la *remembrance* retrouve place sur le lit royal¹. Deux fois par jour, durant onze jours, cette scène hallucinante va se répéter, jusqu'au jour des obsèques... Selon l'antique croyance, l'âme du défunt roi ne quitte pas immédiatement son corps et reste en ce monde : aussi faut-il poursuivre la vie quotidienne du roi jusqu'à l'inhumation, au travers de sa représentation fidèle.

Le corps lui-même repose dans son cercueil en la chapelle voisine, veillé et prié en permanence par les chapelains. Parmi la foule des gentilshommes et des petites gens qui défilent devant la remembrance, entre les sanglots, d'aucuns s'extasiaient : « On dirait tout juste notre bon sire François ! » Clouet a réussi son œuvre : son maître, François I^{er}, revit sous les yeux attristés et rougis de ses ouailles ! Pourtant, Dieu l'a bien rappelé à lui, ce 31 mars 1547, cinquante-deux ans après avoir vu le jour, sous un vieil orme, non loin du château de Cognac. Vaillant combattant, grand protecteur des arts et des lettres, François I^{er} reste l'une des plus illustres figures de la Renaissance. Mais il laisse aussi l'image d'un amoureux passionné, voire insatiable, et la légende s'empare vite de

son trépas pour le rattacher à ses prouesses amoureuses. Le grand Rabelais, lui-même, s'en fait l'écho, dans un célèbre tercet :

*« L'an mil cinq cent quarante-sept
François mourut à Rambouillet
De la vérole qu'il avait. »*

La vérole (ou pour reprendre son appellation moderne, la syphilis) est alors évoquée pour toute affection des organes génitaux. Les Français la nomment « mal de Naples » tandis que toute l'Europe la qualifie de « mal français » ! Chacun la redoute car la grande épidémie de la fin du xv^e siècle est restée gravée dans les mémoires des sujets du roi François. Survenue en 1493, simultanément à Barcelone et à Naples, l'apparition de la syphilis coïncida avec le retour des navires de Christophe Colomb des « Indes orientales ». Très vite, les armées du roi Charles VIII, en guerre dans le Milanais et la région de Naples, la rapportèrent dans leurs bagages, ou plus exactement dans leurs chausses !

En 1495, on la signale à Strasbourg et Mayence à la suite des lansquenets germaniques qui servent dans les armées royales ; puis en 1496, la « maladie d'amour » atteint Paris, comme en témoignent les livres de comptes de l'Hôtel-Dieu, qui mentionnent une facture de « quatre-vingts livres parisis pour le linge des vérolés² ». Dans ce début du xvi^e siècle, elle fait des ravages, atteignant sans plus d'égards nobles seigneurs et petites gens, de l'Espagne aux rives de la Baltique et de Naples à Paris. Le peuple y voit un châtement divin pour le péché de chair et l'adultère, dont l'exemple vient parfois de si haut. Comment s'étonner, dès lors, que ses contemporains aient compté François I^{er} au nombre des victimes du fléau ? Et pourtant, il est pratiquement certain de nos jours que la syphilis n'est pour rien dans le trépas du roi ! Alors, la « vérole de François » n'est-elle que légende, fruit de l'imagination de Rabelais ? Médecin lui-même, l'un des premiers à employer le terme de « la chaulde pisse », le grand écrivain se serait-il trompé à ce point ? Comment mieux en juger qu'en reprenant minutieusement le cours des dernières années de l'existence du défunt roi, en y guettant les symptômes qui peuvent nous mettre sur la piste du diagnostic ?

Le 20 septembre 1539, François I^{er} qui vient de quitter Villers-Cotterêts (où il a promulgué son *Ordonnance générale sur le fait de la justice et police*, véritable création de l'état civil dans le royaume) pour Compiègne, se plaint pour la première fois d'ennuis génitaux, dans une lettre à son ambassadeur à Londres : « Je vous avise que j'ai été bien fort tourmenté d'un rume qui m'est tombé sur les génitoires, et vous assure que la maladie m'en a été tant ennuyeuse et douloureuse qu'il n'est pas croyable. » Son grand rival Charles Quint doit traverser le royaume afin de rejoindre ses États de Flandres où les bourgeois de Gand sont en pleine rébellion. François veut en profiter pour l'éblouir et lui faire visiter ses châteaux sur la Loire. Mais, en ce début décembre, sa santé lui cause souci : Martin Du Bellay parle « d'un apostume [un abcès] qui descend au bas-ventre du roi, dont il fut en danger de mort ». Selon Ambroise Paré, « la tumeur du fondement s'engendre comme pour avoir été trop longtemps à cheval ou pour estre tombé à chevauchons sur quelque chose de dur qui aurait contus et meurtri le fondement et les parties voisines d'iceluy³ ».

Après une arrivée nocturne à Amboise où ils entrent à cheval par la tour Heurtault à la lueur des torches, François emmène l'empereur à Chambord où le célèbre escalier central en double hélice laisse celui-ci pantois : « C'est l'abrégé de ce que peut effectuer l'industrie humaine ! » Tandis que

les deux souverains rejoignent Fontainebleau et sa forêt giboyeuse, François invite son hôte aux plaisirs cynégétiques, mais l'informe qu'il chassera en litière, incapable de monter à cheval, du fait « d'une fistule entre les testicules et l'anus⁴ ».

La guérison de cet abcès semble acquise au printemps 1540 bien que, selon Gaillard, « il lui resta tristes symptômes » (sans préciser plus avant lesquels). À la même époque, l'ambassadeur du doge de Venise écrit à son Maître : « Le roi est d'une excellente complexion, d'une constitution vigoureuse et gaillarde que n'ont pas ébranlée les soucis, disgrâces et fatigues qu'il n'a cessé d'endurer dans tant de voyages à travers ses provinces... Il mange et boit fort bien, et dort on ne peut mieux. » Il est pour le moins difficile de voir dans ce portrait de François I^{er} celui d'un malade chronique dont les médecins désespèrent de la santé⁵ ! Durant cinq années entières, nul ne fait plus mention d'ennuis urinaires chez le roi. Pourtant, en 1542, lors de son séjour à La Rochelle pour mater la révolte des sauniers refusant d'être soumis à la gabelle (l'impôt sur le sel), alors qu'il s'agit de leur propre production et de leur principal revenu, François fait acheter « du gayet ou palme sainte », du bois de gaïac aux navires corsaires de retour du Brésil⁶. Connu pour ses propriétés sudorifiques, ce bois est utilisé depuis une vingtaine d'années par les médecins comme remède de la syphilis. Faut-il en conclure que les médecins du roi pensent à ce diagnostic (en l'absence de tout témoignage) ou, plus simplement, ce remède est-il destiné à une autre personne de l'entourage royal ?

Au mois de juillet 1545, l'ambassadeur d'Espagne, Jean de Saint-Mauris, écrit : « Le roi de France a une veine rompue et pourrie dessous les parties basses, par où les médecins désespèrent de sa longue vie... disant être celle de laquelle dépend la vie de l'homme, et que, si elle se rompt, elle le suffoquera⁷. » Atteint physiquement, François I^{er} est, de surcroît, très éprouvé par la mort de son fils aîné Charles, emporté par une pneumonie en septembre 1545. La maladie ne l'arrête cependant pas. Durant l'été et l'automne 1546, une interminable chevauchée l'emmène à travers les vallées de la Marne, de la Meuse et de la Saône pour inspecter ses garnisons frontalières. Peut-on imaginer le supplice que doivent représenter ces journées entières à cheval ? La plaie n'est pas refermée, et suinte toujours en abondance. À la fin de l'année 1546, l'abcès a pris d'effroyables proportions : « L'apostume avoit cinq pertuys » et les médecins « appliquèrent certain cautère sur ledit apostume, afin de le faire mûrir. » François demande que l'on cautérise quatre des cinq pertuys et ses médecins n'osent refuser mais hésitent à se prononcer sur « l'avenir d'un homme fort pourri dedans le corps ». Après une légère amélioration, « il retombe en son mal accoutumé de l'apostume », le lendemain de Noël. Les médecins rouvrent alors la plaie « de laquelle il sortit une grande infection dont il eut grand soulagement⁸ ».

En dépit de ses ennuis urinaires, François I^{er} ne renonce ni à la chasse où il se déplace en litière, ni à ses conquêtes féminines ! Au début de janvier 1547, M. de Saint-Mauris rapporte : « Malgré cela, le roi est toujours fort amoureux. » La duchesse d'Étampes restera fort discrète à ce sujet et l'histoire ne rapporte pas les impressions de ses partenaires féminines ! Aux premiers jours de février, François apprend la mort du roi Henry VIII d'Angleterre « duquel trépas le roi porta grand ennui, parce qu'ils étaient presque d'un même âge et de même complexion, et eut doute qu'il fust bientôt pour aller après⁹ ». En route pour Saint-Germain, le roi passe une nuit fort fiévreuse, et décide, le 1^{er} mars, de faire halte à Rambouillet où il s'installe dans la grosse tour crénelée du château.

Son état empire bientôt et, le 20 mars, les médecins décident de rouvrir l'apostume « duquel il se retrouve telle pourriture que les médecins désespèrent de la curation¹⁰ ». Le roi soupire : « Dieu me punit par où j'ai péché ! » De jour en jour, son état empire et, le 29 mars, il fait mander son confesseur et réclame l'extrême-onction. Après avoir ordonné à la duchesse d'Étampes de quitter le château, il fait appeler son fils Henri : « Mon fils, vous m'avez été bon fils, et je m'en contente... Il vous souviendra de moi... Je n'ai point de remords en ma conscience pour choses que j'ai pu faire. » Après une nuit pénible où il est « pris de frissons et de fièvre », la messe est dite au pied du lit royal. Celle-ci achevée, François se tourne vers son fils pour lui donner sa bénédiction et ajoute ces simples mots : « Mon fils, faites votre devoir. Dieu vous le rendra. » Chacun comprend que l'heure du roi a sonné et on rapporte les propos cyniques du duc François de Guise : « Il s'en va, le galant. » Le lendemain 31 mars 1547, après une dernière messe, François serre dans ses mains un crucifix en murmurant : « Je l'ai dit Jésus, je l'ai dit » puis, vers deux heures de l'après-midi, il remet son âme entre les mains du Seigneur. Le roi de France a désormais pour nom Henri II.

À l'évidence, l'évolution d'un abcès périnéal fistulisé a été fatale à François I^{er}. Avant de discuter cette pathologie ultime, il nous faut prendre connaissance des constatations effectuées lors de l'autopsie. Ce texte, écrit en latin par l'un des médecins, Jean-Cosme Haltzachus, n'a été publié qu'en 1856¹¹ : « La dissection du cadavre a été faite. L'abdomen ouvert, l'épiploon s'est montré rompu du pubis à l'estomac, de sorte que les intestins apparaissaient à nu. À l'endroit du duodénum et du pylore, elle avait un aspect noirâtre et corrompu, le duodénum était putréfié et purulent. L'enveloppe intérieure de l'estomac offrait au regard une rougeur mêlée à la couleur noire, et contenait un liquide noir. L'œsophage atteint d'ulcères rejetait un pus rougeâtre. Le poumon putréfié adhérait en sa partie droite aux côtes jusqu'à l'épine dorsale, si fortement qu'il ne put en être séparé sans être déchiré : là où l'incision fut réalisée, un liquide corrompu s'écoula. Le cœur, le foie, la rate et le rein gauche étaient sans aucune lésion. Le rein droit suintait en son extrémité ; l'uretère qui en sortait avait disparu, et avait complètement souillé d'ordures les parties contiguës. Dans le col de la vessie était un large ulcère plein de pus abondant. Sous le pubis, toutes les parties droites étaient purulentes et la substance même en était gangréneuse. Le scrotum, la verge et toutes les parties entourant les testicules avaient contracté le même mal. »

Au vu de ce texte, le doute n'est pas permis : François I^{er} a succombé à une septicémie (confirmée par la fièvre et les frissons), associée à une insuffisance rénale grave, due à une néphrite ascendante (infection rénale dont le point de départ se situe au niveau du bas appareil urinaire). Sans nul doute, l'apostume du roi, cet « abcès urinaire », constitue l'élément clé, responsable du décès. Mais quelle peut être l'origine de cet abcès ? La syphilis évoquée par Rabelais est-elle en cause ? À cette question, il est permis de nos jours de répondre formellement par la négative. Ambroise Paré, et d'autres après lui, localise nettement l'abcès du roi au périnée (« meurtri le fondement et les parties voisines d'iceluy »). Aucune confusion n'est possible avec le bubon syphilitique, sorte d'abcès situé au niveau de l'aîne, et jamais en zone périnéale. En outre, le bubon syphilitique ne passe jamais au stade de suppuration (et donc d'écoulement), alors que l'apostume du roi va couler sans discontinuer durant au moins deux années entières !

Ceci n'exclut pas chez François I^{er} l'existence d'une syphilis antérieure (lors du siège de La Rochelle par exemple) mais les arguments en faveur de cette hypothèse restent bien minces (l'achat du bois de gaïac) et l'évolution terminale ne peut absolument pas s'expliquer par un tel

diagnostic¹².

Alors, cet abcès périnéal, sans doute secondaire à une prostatite, quelle en est l'étiologie ? Un tel abcès survient le plus fréquemment, voire quasi exclusivement, en cas d'infection sur un rétrécissement de l'urètre. Tous les urologues modernes s'accordent à reconnaître trois causes principales aux rétrécissements urétraux (outre le rétrécissement congénital qui ne peut être envisagé ici) : les traumatismes, la gonococcie (blennorragie) et la tuberculose urinaire. L'origine traumatique du rétrécissement urétral de François I^{er} semble à exclure. En effet, s'il est possible qu'un traumatisme périnéal (de type chute à califourchon) puisse entraîner une rupture de l'urètre membraneux et un rétrécissement cicatriciel, il n'en est fait nulle mention par les contemporains du roi. Or, le tableau clinique impressionnant et les complications liées à un tel accident (rétention d'urine) n'auraient pu passer inaperçus. De plus, la simple notion d'hématurie (saignement urinaire) n'aurait pas manqué d'alarmer à une époque où l'examen des urines est un geste primordial chez tout médecin.

En revanche, les indices en faveur des deux autres étiologies ne manquent pas lorsque l'on reprend la biographie du roi. Tout d'abord, il est probable que François I^{er} a été atteint de blennorragie : dans son journal, Louise de Savoie, alors que son fils n'est encore que duc d'Angoulême, écrit : « Le septième jour de septembre 1512, mon fils passa à Amboise pour aller en Guyenne contre les Espagnols... Trois jours avant, il avait eu mal en la part de secrète nature¹³. » Le nombre des maîtresses royales est également un argument supplémentaire et, enfin, souvenons-nous du « rume qui m'est tombé sur les génitoires ». Jean Fernel (1497-1558), médecin de François I^{er}, accéda d'ailleurs à une certaine notoriété dans le traitement de ces maladies en publiant un traité consacré aux affections génitales¹⁴.

Le rétrécissement urétral d'origine blennorragique est favorisé par les irritations locales et, notamment, par les manœuvres endoscopiques susceptibles de favoriser la survenue locale d'un abcès. Or, le sondage urinaire est connu de longue date dans la blennorragie : Héliodore (x^e siècle) préconise déjà le sondage et l'injection urétrale par seringue dans la gonorrhée ! Peu avant la Renaissance, Guy de Chauliac (1300-1368), le célèbre chirurgien de Montpellier, en recommande la pratique avec le grattage des *carosités*, responsables du rétrécissement. Enfin, Ferri de Naples (1500-1564) et Ambroise Paré réalisent lavages et sondages dans les infections urinaires. Il est donc plus que vraisemblable que François I^{er} a été soumis à des gestes de ce type par ses médecins¹⁵.

À l'opposé, les arguments en faveur d'une origine tuberculeuse de l'abcès existent bel et bien. En premier lieu, les constatations de l'autopsie montrent des lésions du rein droit et, surtout, de l'uretère droit, très évocatrices de tuberculose urinaire de même que l'ulcère purulent de la vessie et des parties voisines. De plus, la coexistence d'une atteinte pulmonaire indiscutable, de lésions péritonéales, et le caractère fibreux et adhérent des lésions pulmonaires droites incitent nettement à envisager une tuberculose généralisée.

Le récit de l'évolution clinique terminale nous apporte également deux éléments en faveur de cette dernière hypothèse. L'abcès périnéal de François I^{er} est bien décrit comme ayant plusieurs orifices (« cinq pertuys ») ; classiquement, l'abcès urinaire tuberculeux est dit « en pomme d'arrosoir » du fait de son caractère pluri-fistuleux, par opposition à l'abcès à germes banaux, à orifice unique. D'autre part, au cours de l'évolution et à l'exception des derniers jours, il n'est fait nulle mention, dans les premiers temps, de poussées de fièvre qui n'auraient pas manqué d'émailler

l'évolution d'un abcès classique. Dernier point en faveur de cette hypothèse : l'existence de cas de tuberculose dans la famille proche : plusieurs enfants de François I^{er} (notamment le dauphin François) décèdent en bas âge ou à l'adolescence de tuberculose pulmonaire.

Que peut-on en conclure pour retrouver les causes du trépas de François I^{er} ? Tout d'abord que l'insuffisance rénale et la septicémie terminale sont indiscutables ; ensuite, que la syphilis ne correspond nullement au tableau clinique. L'atteinte blennorragique et la tuberculose urinaire recueillent toutes deux nombre d'arguments en leur faveur et, contrairement aux apparences, ne s'excluent pas mutuellement : il n'est pas illicite de penser que ces deux affections aient pu coexister chez le roi ! Peut-être, dès 1512, François contracte une blennorragie soignée par les techniques en usage à cette époque, et notamment le sondage. Au fil des années, il développe un rétrécissement urétral, complication classique de cette affection. En 1539, survient un premier abcès périnéal avec prostatite, plus probablement à germes classiques que tuberculeux (comme incite à le penser la rémission de quatre années avant la récurrence). En 1545, il présente son abcès pluri-fistuleux qui ne guérira plus et il s'agit, sans doute là, du point de départ d'une tuberculose urinaire, favorisée par le point d'appel que constituent le rétrécissement et les lésions fibreuses séquellaires du premier abcès. L'atteinte tuberculeuse se généralise au cours de l'année 1546 (notamment sur le plan pulmonaire) et le début de l'année 1547 voit se développer la gangrène au niveau de l'abcès, puis une surinfection à germes banaux (responsable de la fièvre), aboutissant à la néphrite ascendante et à la septicémie fatale.

Ce résumé évolutif permet d'expliquer la pathologie terminale de François I^{er} en conciliant l'ensemble des symptômes, même s'il persiste des éléments évolutifs qui nous sont inconnus et qui ne peuvent permettre de conclure avec certitude mais seulement avec une très forte probabilité.

Dans tous les cas, le « mal de Naples » peut être écarté des causes du trépas du roi et Rabelais accusa à tort la syphilis. Mais la légende est tenace et n'est-ce pas elle qui évoque le mieux dans l'esprit populaire la vie amoureuse et échevelée du bon roi François ?

1. Sur les détails de la *remembrance* et de son rituel, voir A. Castelot, *François I^{er}*, pp. 450-455.
2. Voir M. Martiny et coll., *Histoire de la médecine...*, tome 4, *Histoire des maladies vénériennes*, p. 283, et A. Castelot, *op. cit.*, p. 399.
3. Rapporté par J. Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, p. 251.
4. J. Jacquart, *François I^{er}*, p. 378.
5. A. Castelot, *op. cit.*, p. 419.
6. Détail retrouvé par J. Cabanès, *op. cit.*, p. 247, à partir de *L'Histoire de la Marine Française de La Roncière*, 1906, p. 291.
7. P. Rentchnick, *Ces malades...*, *op. cit.*, p. 47.

[8.](#) A. Castelot, *op. cit.*, p. 443.

[9.](#) J. Jacquart, *op. cit.*

[10.](#) A. Castelot, *op. cit.*, p. 446.

[11.](#) La traduction de ce texte écrit en latin est donnée par P. Rentchnick, *op. cit.*, pp. 49-50 ; elle est également intégralement rapportée dans la thèse de M. Fraisse.

[12.](#) Cullerier met très justement l'accent sur la non-suppuration du bubon, et la présence de fièvre, qui sont deux arguments majeurs. Ajoutons également qu'une syphilis évoluant sur tant d'années aurait dû donner des signes cutanés (roséole syphilitique) que nul ne signale, et qu'un simple traitement par le bois de gaïac n'aurait pu suffire à éviter.

[13.](#) A. Castelot, *op. cit.*, p. 454.

[14.](#) La blennorragie et la syphilis ont longtemps été considérées comme des formes précoces et retardées de la même maladie. Elles ne seront différenciées formellement que par Ricord au début du XIX^e siècle.

[15.](#) M. Martiny et coll., *Histoire de la médecine, op. cit.*, tome 4, *Histoire de l'Urologie*, pp. 229 et ss.

XII

« Le lyon jeune, le vieux surmontera »

Paris, rue Saint-Antoine, 30 juin 1559

COMME UNE COULEUVRE PARESSEUSE QUI S'ÉTIRE sous la chaleur oppressante, la rumeur se glisse dans toutes les échoppes de la rue Saint-Antoine¹ : le bon roi Henri a fait « crier le défi² ». Un gigantesque tournoi, qui doit durer cinq jours francs, va couronner les festivités prévues pour un double mariage princier : Élisabeth, fille aînée du roi, épouse Philippe II, roi d'Espagne, et Marguerite, sœur du roi, convole avec Philippe-Emmanuel, duc de Savoie. Par chance, le champ clos sera installé dans ladite rue : proche du palais des Tournelles, demeure royale, elle est l'une des plus larges de Paris. À son extrémité, les sergents royaux surveillent déjà la construction de la lice et de l'échafaud (terme qui, en ce temps, n'avait pas la sinistre signification actuelle, mais indiquait simplement la tribune où prenaient place les invités royaux).

Suprême honneur, le roi Henri II en personne doit participer au tournoi. Fort amateur de joutes, excellent cavalier et, de plus, très adroit à cet exercice, il compte bien en sortir vainqueur ! Cette passion n'enchant guère son épouse, la reine Catherine de Médicis. De ses origines florentines, elle a gardé un penchant marqué pour tout ce qui touche de près ou de loin au monde de l'occultisme. Curieuse de son avenir et de celui de son royal époux, elle ne perd aucune occasion de solliciter l'opinion du moindre devin, mage ou astrologue venant à paraître à la cour. Et, bien entendu, les prédictions concernant Henri II ne manquent pas... L'une d'entre elles l'inquiète beaucoup : en 1556, un clerc nommé Luc Gauric, astrologue réputé venu de Rome où les souverains pontifes le consultent régulièrement, s'est penché sur le destin du roi. Il lui a alors fermement conseillé « d'éviter tout combat singulier en champ clos, notamment aux environs de la quarante et unième année³ ». La vie du souverain serait en danger, surtout en cas de blessure à la tête, a même précisé l'astrologue. Mis au courant de cette prédiction, Henri l'a rapportée au connétable de Montmorency de manière assez désinvolte : « Voyez, mon compère, quelle mort m'est présagée ! » Trois années ont passé depuis ce funeste présage et seule Catherine le garde encore bien vivace dans un coin de sa mémoire. De fait, ce tournoi ne lui plaît guère : en cette fin du mois de juin 1559, le roi est certes toujours aussi solide et vaillant, mais il a dépassé les quarante ans (il est né le 31 mars 1519).

À la grande joie du peuple de Paris, les joutes débutent le mardi 28 juin et un soleil radieux s'est invité à la fête. La lice est une grande allée, divisée sur toute sa longueur par une barrière de bois haute comme la croupe d'un cheval. Les deux cavaliers, revêtus d'une solide armure et munis d'une

longue lance de bois pointée de fer, s'élançant l'un vers l'autre au son des trompettes. Chacun cherche à désarçonner son adversaire par le choc de son arme contre le plastron de l'armure. Le vainqueur est celui qui reste en selle même si les lances se rompent.

À ce jeu, le roi se révèle de première force et figure parmi les vainqueurs des deux premières journées. Au matin du 30 juin, il est donc « le tenant⁴ ». Selon la règle du tournoi, chaque tenant doit affronter successivement (et victorieusement) trois adversaires pour garder son titre. Toujours selon la tradition chevaleresque, les cavaliers portent au casque et sur leur armure les couleurs de leur dame. Dix heures viennent juste de sonner lorsque se présentent à l'entrée de la lice les quatre tenants du jour : le duc de Guise (en incarnat et blanc), le duc de Nemours (en jaune et noir), le duc de Ferrare (en jaune et rouge) et le roi lui-même, empanaché de noir et de blanc, couleurs de sa maîtresse la duchesse de Valentinois (plus connue sous son patronyme de Diane de Poitiers)⁵. Depuis plus de vingt-cinq ans, celle-ci porte le deuil de son mari, Louis de Brézé, sénéchal de Normandie, et le roi a décidé de faire siennes lesdites couleurs et de n'en plus porter d'autres !

Diane de Poitiers vient tout juste d'arriver dans la tribune pour s'y installer auprès de la reine Catherine de Médicis : l'épouse et la maîtresse officielle du roi assises côte à côte... Singulier contraste que celui de ces deux femmes ! Bien qu'âgée de soixante ans, Diane est toujours aussi belle et fraîche, comme l'attestent tous les chroniqueurs du temps : « si belle encore que je ne sache cœur de rocher qui ne s'en fut ému », dit même Brantôme. De vingt années sa cadette, Catherine ne peut rivaliser : son embonpoint, ses « gros yeux globuleux » (selon un ambassadeur) sont un handicap insurmontable. En son absence, on ne craint pas d'affirmer « qu'elle ressemble au pape Léon X », ce qui ne peut guère passer pour un compliment : mais quoi de plus naturel puisque le souverain pontife (de son nom Jean de Médicis) est son oncle⁶ ! Catherine, tout en faisant figure honorable en public, ne manque aucune occasion de lancer en privé les piques les plus vives à sa rivale détestée. Un soir où Diane, l'apercevant plongée dans un livre, lui demande ce qu'elle lit, la reine lui répond en souriant : « Je lis les histoires de ce royaume, et j'y trouve que de tous temps, les putains ont dirigé les affaires des rois ! »

Dans la loge royale, le dauphin François et sa jeune épouse, Marie Stuart, ont rejoint les invités : la troisième journée de tournoi peut commencer. Peu coutumiers de ces joutes, les Espagnols ont fait piètre figure lors des deux premiers jours, et se sont montrés « si maladroits qu'on pensait à toute heure qu'ils dussent tomber ». Déjà le duc de Savoie, premier adversaire du roi, se présente à l'extrémité de la lice. En croisant son futur beau-frère, Henri II lui lance en riant : « Serrez bien les genoux, car je vous veux bien ébranler sans respect pour l'alliance et la fraternité ! » M. de Vielleville, qui lui sert d'écuyer, l'aide à enfourcher sa monture, un superbe alezan offert par le duc. Ironie de l'histoire, ce cheval répond au nom de « Malheureux⁷ » ! Dans le vacarme des trompettes et des clairons, les deux cavaliers s'élancent de toute la vigueur de leur monture. Sous le choc, le duc de Savoie manque de peu de mordre la poussière, laissant indiscutablement la victoire au roi. Les autres tenants entrent alors en piste tour à tour, à la grande joie des Parisiens venus participer à la fête.

Déjà, Henri II se prépare pour son second assaut, qui doit l'opposer à un des autres tenants, le duc François de Guise. Surnommé « le Balafre », à cause d'une blessure au visage reçue au siège de Boulogne en 1545, c'est un colosse dont l'habileté en tournoi est connue de tout le royaume. La violence de l'assaut est telle qu'un frémissement parcourt les tribunes, tandis que la poussière

soulevée par les sabots des chevaux masque les deux cavaliers. Lorsqu'elle se dissipe, chacun peut constater que les deux hommes sont toujours en selle : il n'y a pas de vainqueur !

Le soleil a quitté le zénith depuis bien longtemps lorsque le roi s'apprête pour son troisième assaut. Quatre heures viennent de sonner et le duc de Savoie, qu'il vient de complimenter pour son cheval, lui fait dire « de ne plus travailler à cette heure tardive et par ce temps si chaud ». Henri lui rétorque qu'il est « tenant » et qu'à ce titre, selon l'usage, il doit courir une troisième course. D'ailleurs, son futur adversaire est déjà prêt : Gabriel de Lorges comte de Montgomery, commandant de la garde écossaise (dont les armes sont « d'or, au lyon d'Écosse passant de gueule »). Au signal des clairons, chacun éperonne son cheval et charge : le choc est effroyable et les deux lances volent en éclats mais aucun des deux chevaliers n'est jeté au bas de sa monture. Le roi peut s'arrêter là : il est toujours tenant.

Mais il estime « qu'il a branlé sur sa selle » et veut rompre une nouvelle lance pour prendre sa revanche de manière éclatante ! Montgomery tente de l'en dissuader, appuyé par Vielleville dont les prémonitions sont fort inquiétantes : « Sire, je jure le Dieu vivant que voilà trois nuits que je ne fais que rêver qu'il doit vous arriver quelque malheur, et que ce dernier de juin vous est fatal⁸. » La reine Catherine a elle-même rêvé la nuit précédente que son époux « avait un œil crevé, et qu'on le relevait couvert de sang », c'est du moins ce qu'affirme la tradition postérieure à l'événement (ce qui laisse une large place au doute).

Henri II donne l'ordre formel à Montgomery de se préparer à entrer en lice une seconde fois. Impossible de désobéir au roi ! Déjà les deux combattants virent au bout de la lice et s'élancent. Fort curieusement, selon les témoins, les fanfares qui sonnent à tue-tête chaque assaut restent muettes et nul n'en connaît la raison. Un silence de mort plane sur le champ clos, ce qui selon Vielleville « fit présager avec horreur le malheureux désastre qui en advint ». Seul le martèlement des sabots sur le sable rythme la course des deux hommes, ponctuée par un claquement sinistre. Sous un choc effroyable, les deux lances se brisent net comme fétus de paille ! Surpris, Montgomery n'a pas le temps de redresser le tronçon qui lui reste en main, qui vient glisser sur l'armure, soulever la visière de l'armet (malheureusement mal fixé) et entrer dans le casque doré du roi. De la foule monte un cri : chacun comprend la gravité de l'accident.

Le roi glisse sur l'encolure de son cheval mais reste en selle et garde la force d'étreindre sa monture jusqu'à ce qu'elle rejoigne l'extrémité de la lice. Avec mille précautions, on le descend et on lui ôte son casque : le sang coule à flots du visage. Aussitôt, malgré la foule qui s'agglutine au rebord de la lice, on le transporte au château des Tournelles tout proche. Médecins et chirurgiens sont appelés d'urgence et, notamment, le célèbre Ambroise Paré. D'après les écrits qu'il a laissés, la blessure est très sérieuse : Henri II souffre d'un traumatisme facial ouvert grave avec atteinte oculaire. Le tronçon de bois a frappé le front, juste à la racine du nez au-dessus du sourcil droit, puis a glissé sur l'os, déchiré la paupière supérieure droite et pénétré dans l'orbite par la partie externe, entraînant plusieurs éclats de bois de grande taille dans l'œil et l'orbite⁹.

Le roi semble ne pas avoir perdu connaissance, du moins totalement. Il parvient juste à murmurer : « Je suis mort. » Ambroise Paré n'ose appliquer au roi la manière brutale mais efficace qui lui a permis de sauver le duc François de Guise lors de sa blessure du siège de Boulogne : avec une tenaille de maréchal-ferrant en maintenant du pied la tête du duc, il a arraché le tronçon resté fiché dans la tête, permettant ainsi le nettoyage de la plaie, l'absence d'infection, et la survie du patient.

Lors du premier pansement, les chirurgiens retirent de la plaie de l'œil cinq grands éclats de bois (dont la taille va de 5 à 9 cm), ce qui fait « que le roi s'évanouit sous la douleur ». Puis la plaie est lavée au blanc d'œuf sans qu'aucun auteur mentionne une quelconque tentative de suture. Vers seize heures, le roi vomit et « du sang aqueux » s'échappe de la blessure et du nez. Devant cet état, Chapelain, le premier médecin, et ses confrères prescrivent une saignée de douze onces et de l'orge mondé (remède de l'époque contre la fièvre). Henri II s'endort et passe une nuit calme. Le lendemain, 1^{er} juillet, il ne répond que par murmures et reste très somnolent. Lors du pansement, les médecins constatent que l'os frontal n'est pas atteint mais que l'œil est perdu ! Le pouls est à peine accéléré et la température un peu élevée, mais toute la cour prie pour que le souverain en réchappe. Par bonheur, la fièvre tombe en fin d'après-midi et la nuit est calme. Le 2 juillet, l'état du royal patient est plus qu'encourageant : il est conscient et parle normalement. Lors du pansement, devant ses cris de douleur, les chirurgiens se contentent d'un lavage superficiel de la plaie, renonçant à toute nouvelle tentative de sondage en vue d'extraire d'éventuelles échardes restantes.

Montgomery, conscient de l'accusation de régicide qui plane sur sa tête comme l'épée de Damoclès, s'est enfui de la cour. Henri répète clairement à son entourage qu'il pardonne à son adversaire dont le seul crime est d'avoir obéi à son souverain et que rien ne doit lui être reproché. Le duc de Savoie a écrit au roi d'Espagne Philippe II pour l'informer de l'accident et le prier d'envoyer auprès du roi son chirurgien, l'un des plus réputés d'Europe : André Vésale (qui séjourne alors à Bruxelles)¹⁰. Le 3 juillet, l'amélioration se poursuit et le roi dicte même une lettre à destination de son ambassadeur à Rome auprès du Saint-Père pour l'informer de ses intentions dans sa lutte contre l'hérésie protestante : Henri fait le vœu d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Cléry pour sa guérison. Ne perdant pas de vue les affaires du royaume, il ordonne que le mariage de sa sœur et du duc de Savoie soit célébré dans les prochains jours (celui de sa fille s'était déroulé dès le 24 juin).

Ne sachant plus que faire pour venir en aide au roi, le connétable de Montmorency fait décapiter quatre condamnés à mort emprisonnés au Châtelet et porter leurs têtes à Ambroise Paré. L'arme de Montgomery ayant été récupérée, on enfonce violemment le tronçon restant dans l'œil droit de chacune des têtes, afin que Paré puisse ensuite les disséquer et tenter de comprendre les subtilités anatomiques de la blessure royale¹¹. Le connétable est en plein désarroi car lui est revenue en mémoire une autre prophétie non moins inquiétante que celle de Gauric : en 1555, Michel de Nostredame, plus connu sous le nom de Nostradamus, a publié la première édition de ses *Centuries*. L'une d'entre elles (I, 35) semble s'appliquer parfaitement au tournoi tragique :

*« Le lyon jeune, le vieux surmontera
En champ bellique par singulier duelle
Dans cage d'or les yeux lui crèvera
Deux classes une, puis mourir : mort cruelle¹². »*

Comment ne pas y voir une vision fulgurante des événements des dernières heures : « le lyon jeune » (le lion d'Écosse, armes de Montgomery), « dans cage d'or » (le casque doré du roi), « en champ bellique par singulier duelle » (le tournoi), « les yeux lui crèvera » (l'atteinte de l'œil). La précision des détails est troublante. Alors, Henri II est-il condamné ? Le 4 juillet au soir, la fièvre revient au grand dam des médecins mais elle disparaît au cours de la nuit. Au matin du 5 juillet,

l'espoir renaît, d'autant que Vésale vient d'arriver au chevet du roi. Même si l'œil est perdu, les médecins français sont optimistes pour la survie. Deux des sommités médicales de l'époque ne sont-elles pas présentes : le père de la chirurgie et l'un des anatomistes les plus célèbres de la Renaissance (peut-être pour la seule fois) ? Vésale ne tarde pas à doucher leur enthousiasme : pour lui, le roi est perdu !

Il vient de constater, lors de son examen, une raideur de nuque, qui confirme pour lui la lésion cérébrale ou méningée. Le lendemain, la plaie rend des petites échardes et « des flots de sang vicié ». La raideur de nuque se confirme par épisodes de plus en plus fréquents et le roi commence à délirer. Selon les notes de Vésale, après une longue discussion entre tous les praticiens, l'opération « du trépan » est évoquée puis récusée afin d'épargner au roi un supplice sans doute inutile. Au réveil le 8 juillet, la plaie est fort vilaine et tout le côté droit du visage est œdématié et infiltré. La fièvre a redoublé durant la nuit et plus aucune médication ne semble efficace. Le roi se plaint « de ne presque plus y voir » et de mouvoir difficilement son bras droit comme s'il était d'une lourdeur extrême. Sentant sa fin proche, il fait appeler à son chevet le dauphin François. Après lui avoir murmuré quelques conseils, l'émotion l'étreint. Incapable de lever le bras pour donner sa bénédiction à son fils, il se contente de lui serrer les mains. Terrifié par l'état de son père, François se sent mal et s'effondre : les courtisans l'emmènent rapidement hors de la chambre. À son épouse Catherine, il confie son fils aîné et la direction du royaume, avant de lui demander « qu'elle et eux (ses enfants) priassent et fissent prier Dieu pour son âme ; car, de son corps, il sentait bien, par l'horrible mal qu'il souffrait, que c'était fait de sa vie ». Renouvelant son ultime commandement, il ordonne que le mariage de sa sœur et du duc de Savoie (dernière décision de son règne) soit célébré sans délai !

Peu après minuit, le 9 juillet, un bien sinistre cortège passe sous le porche de l'église Saint-Paul, à la lueur des torches et des flambeaux. La noce du duc de Savoie et de Marguerite « ressembloit mieux à un convoi mortuaire et à des funérailles qu'à tout autre chose... car au lieu de hautbois et violons, ce n'était que pleurs et sanglots¹³ ». Dans la journée, le roi « ne présente plus que brèves secousses d'intelligence » et ses médecins incisent l'abcès qui s'est formé sous la plaie. Un pus abondant s'en échappe, ce qui le soulage nettement. Il semble avoir perdu la parole et, en début de soirée, une crise convulsive hémicorporelle droite survient, suivie quelques heures plus tard d'une paralysie complète du côté gauche (hémiplegie gauche). Le roi entre en agonie et ses médecins discutent à nouveau de l'indication de la trépanation mais la mort les prend de vitesse : au matin du 10 juillet, Henri II est dans le coma. Vers treize heures, onze jours après le coup de lance fatal, il expire « avec spasme et une extension monstrueuse et hideuse des pieds et des mains, donnant signes évidents de la véhémence du mal » sans avoir repris connaissance, laissant le royaume aux mains de son fils François II.

Avant de rejoindre Saint-Denis pour les obsèques, la dépouille des rois de France faisait toujours l'objet d'une autopsie (afin d'éliminer tout doute sur l'origine criminelle du décès). De cet examen nécropsique ne sont parvenues jusqu'au xx^e siècle que la transcription de Vésale¹⁴ (rédigée bien des années plus tard) et une double relation d'Ambroise Paré : quelques notes prises à l'époque de l'examen et l'un des chapitres de son traité de chirurgie où il évoque la blessure. La peau du front est arrachée, laissant l'os de la racine du nez à nu, jusqu'au niveau de l'orbite droite, et « plusieurs petits fragments ou esquilles de l'éclat demeurèrent en la substance dudit œil, sans faire aucune fracture aux os ». En regard du front et de l'orbite droite, les méninges sont intactes, et le tissu cérébral ne présente aucun signe pathologique. En revanche, « on lui trouva en la partie opposée du

coup, comme environ le milieu de la commissure de l'os occipital, une grande quantité de sang, espendue entre la dure-mère et la pie-mère ». Au même niveau, face à l'hématome collecté, le cortex cérébral montre une zone fort suspecte, « altération en la substance du cerveau, qui estoit de couleur flave ou jaunastre, environ la grandeur d'un pouce, auquel lieu fut trouvé commencement de putréfaction, qui furent causes suffisantes de mort advenue au dict seigneur¹⁵ ».

Ambroise Paré attribue ainsi très clairement la mort du roi à l'hématome cérébral consécutif au coup de lance. Bien que datant de plus de quatre siècles, ce diagnostic reste tout à fait exact. Pourtant, il nous est possible d'explicitier un peu mieux le déroulement des dernières heures d'Henri II sur le plan médical. Le traumatisme initial est certes grave (plaie oculaire avec corps étrangers) mais n'a entraîné aucune fracture au niveau du crâne et ne comporte en lui-même comme pronostic fâcheux que la perte probable de l'œil. Il n'y a aucun signe d'atteinte cérébrale puisque les témoins ne rapportent ni perte de connaissance immédiate (elle ne surviendra qu'au cours du nettoyage de la plaie, sous l'effet de la douleur et non du choc) ni signe neurologique majeur (paralysie, perte de la parole ou cécité). Mais une irritation méningée est possible car on note des vomissements et l'irruption de « sang aqueux » par la plaie et le nez (mélange de sang et de liquide céphalo-rachidien).

Près de quatre journées entières se passent sans altération neurologique puisque le roi est conscient, lucide, et parle normalement jusqu'au 3 juillet au soir. Cet espace de temps constitue « l'intervalle libre », délai de rémission classique dans les hématomes intracrâniens (correspondant à leur formation). Les symptômes de cet hématome sous-dural se mettent en place progressivement : somnolence, paralysie progressive du bras, troubles visuels, difficultés de parole puis aphasie. Le tableau clinique s'achève sur une crise d'épilepsie hémicorporelle, puis une hémiplegie traduisant la compression cérébrale progressive et, enfin, la phase de coma avec ultime crise spastique. D'autre part, la fièvre et la raideur de nuque signent l'atteinte méningée et la surinfection probable à ce niveau. Comme on peut le constater, l'histoire clinique concorde parfaitement avec le diagnostic de l'autopsie : hématome sous-dural occipital gauche, progressivement mortel par compression, avec lésion cérébrale en regard de la collection sanguine.

Compte tenu du caractère septique de la blessure et de l'impossibilité de lutter contre l'infection, il est probable qu'une méningite microbienne soit venue compliquer l'évolution. Néanmoins, l'hématome reste le facteur majeur dans l'étiologie du décès. Mais il est possible de se poser une autre question : les deux grands spécialistes appelés au chevet du roi pouvaient-ils effectuer le bon diagnostic et, dans l'affirmative, l'opération du trépan évoquée aurait-elle pu sauver le blessé ?

À la décharge de Vésale et Paré, il faut préciser immédiatement que l'hématome sous-dural était fort mal connu à leur époque et, si les trépanations étaient parfois tentées, c'était souvent en dernier recours. D'autre part, le diagnostic d'hématome sous- ou extra-dural est encore, à l'heure actuelle, un piège difficile pour lequel la clinique est insuffisante. C'est l'apparition du scanner et de l'imagerie magnétique (I. R. M.) qui a permis le diagnostic à la fois de certitude et de localisation. Même pour les neurochirurgiens modernes, ce cas reste difficile et il n'est possible d'intervenir chirurgicalement qu'avec des données radiologiques précises. Alors, bien entendu, la trépanation est le geste qui aurait éventuellement pu sauver le roi, mais encore faut-il pouvoir localiser exactement l'hématome. Or celui-ci, né du contrecoup, se situe à l'opposé de la zone de choc vers laquelle se seraient dirigés naturellement les chirurgiens de l'époque. La trépanation, effectuée en zone erronée, tandis que l'effraction des méninges constitue presque un arrêt de mort, aurait condamné le patient de manière quasi certaine. L'abstention des chirurgiens est donc fort compréhensible : ne les aurait-on pas alors

accusés d'avoir fait périr le roi ? Enfin, dernier élément et non le moindre, la surinfection méningée, sans doute déjà en cours à partir de la blessure et majorée par l'opération, aurait très certainement entraîné une méningo-encéphalite mortelle (aucun traitement anti-infectieux efficace n'existe au XVI^e siècle). La mort d'Henri II était donc inéluctable, sinon dans les textes et les prophéties, du moins du fait des connaissances médicales de la Renaissance. En dépit de la rencontre du père de la chirurgie et de celui de l'anatomie, l'heure du vieux lion avait bien sonné...

1. De la rue Saint-Paul jusqu'à la Bastille, la rue Saint-Antoine est la plus large de Paris, et il est de coutume de dépaver la partie de la rue proche des Tournelles pour permettre de réaliser le « champ clos » (A. Castelot, *Drames et Tragédies de l'histoire*, p. 69).

2. Le roi a fait crier, dès le 22 mai, que lui-même et les ducs de Ferrare, de Guise, de Lorraine et de Nemours « combattraient en champ clos contre tout venant, prince ou gentilhomme, chevalier ou écuyer, pour inciter les jeunes à vertu » (I. Cloulas, *Henri II*, p. 589).

3. Cette prédiction avait paru à Venise en 1552. Gauric avait été consulté par les papes Jules II, Léon X, Clément VII et Paul IV (rapporté par Berthevin).

4. Sur les règles du tournoi, voir A. Cabanès, *op. cit.*, p. 270.

5. Sur les couleurs de chacun des chevaliers, voir I. Cloulas, *op. cit.*, p. 590.

6. A. Castelot, *op. cit.*, p. 74.

7. I. Cloulas, *op. cit.*, p. 590.

8. Les paroles de Vielleville sont rapportées par A. Castelot, *op. cit.*, p. 76, et par I. Cloulas, *op. cit.*, p. 590.

9. Ambroise Paré, le père de la chirurgie de la Renaissance, décrit la blessure du roi au chapitre IX du livre X de ses *Œuvres*, et reprend cette description dans une lettre adressée à Chapelain, premier médecin ordinaire du roi (texte donné en annexe par A. Cabanès, *op. cit.*, pp. 286-287).

10. Philippe II, roi d'Espagne et des Pays-Bas, avait pour médecin Vésale qui passait pour le plus compétent des médecins de son temps (grâce essentiellement à ses remarquables planches anatomiques).

11. L'anecdote des têtes de condamnés est rapportée par A. Castelot, *op. cit.*, p. 79, et A. Cabanès, *op. cit.*, p. 275. L'origine s'en trouve dans les mémoires de Vielleville (livre VII, chapitre 28) : « Durant quatre jours, les chirurgiens anatomisèrent quatre testes de criminels, que l'on avoit décapitez en la conciergerie du Palais et aux prisons du Grand-Chastelet, contre lesquelles testes on coignoit le tronsson par grande force au pareil costé qu'il estoit entré dedans celle du Roy. »

[12.](#) Nostradamus, *Centuries*, I,35 (rapporté par Pichon, *Nostradamus en clair*, p. 41). Il faut préciser que les *Centuries* de Nostradamus ont été publiées pour la première fois à Lyon, chez un imprimeur nommé Macé Bonhomme, en mars 1555 (soit plus de quatre années avant le tournoi tragique).

[13.](#) A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France*, *op. cit.*, tome 3, p. 97.

[14.](#) Les données de la transcription de Vésale sont fournies par P. Rentchnick, *Ces malades qui nous gouvernent*, *op. cit.*, pp. 69-70, et dans la thèse de M.-C. Courlet de Vrégille.

[15.](#) Voir le texte de la lettre d'Ambroise Paré à Chapelain et son traité de chirurgie (*cf.* ci-dessus).

XIII

« Jamais il ne se mouchoit »

LE 10 JUILLET 1559, LE COUP DE LANCE de Montgomery a laissé le royaume de France orphelin du roi Henri II. Doit lui succéder son fils aîné François, déjà majeur aux termes de l'ordonnance de son aïeul Charles V qui a fixé la majorité d'un futur roi à quatorze ans. Né en janvier 1544, François II est un adolescent insouciant, passionné de chasse, aux préoccupations très éloignées du trône ! Dès le lendemain de la mort de son père, sa première décision est de confier à sa mère, la reine Catherine de Médicis, le soin de gouverner en son nom¹. Le principal centre d'intérêt du jeune roi a deux années de plus que lui, un teint de lis et un visage angélique : sa jeune épouse, la reine Marie Stuart. Toute la cour est tombée sous le charme, tandis que Du Bellay ne tarit pas d'éloges : « Contentez-vous mes yeux ! Vous ne verrez jamais chose plus belle. »

Érudite (elle parle parfaitement le latin), musicienne, souriante et enjouée, la jeune reine paraît toutefois de santé fragile et s'évanouit à tout propos « tant elle est de pâle couleur ». François est follement amoureux d'elle et elle le lui rend bien : les tourtereaux ne se quittent guère dès que le jeune roi est rentré de chasse. D'aucuns prétendent même que ses ardeurs sont telles qu'elles le minent (alors que le protestant Régnier de La Planche affirme que le roi « a les parties génératives constipées et empêchées »). Tandis que son fils file le parfait amour, la reine Catherine prend en main les destinées du royaume. Son premier souci est d'écarter au plus tôt Diane de Poitiers, la favorite de son défunt époux, et ses partisans. Elle ordonne à celle qui a été sa rivale détestée de rendre à la couronne les bijoux qu'Henri II lui a offerts, puis de lui vendre le château de Chenonceau (cadeau de son royal amant). En échange, elle lui octroie le château de Chaumont-sur-Loire, qui est sa propriété personnelle. Selon la maréchale de Retz, celui-ci a été le siège, quelques années plus tôt, d'une séance de magie peu ordinaire : « La reine Catherine, désireuse de savoir ce que deviendraient ses enfants et qui leur succéderait, celui qui entreprenait de l'en assurer les lui fit voir en un miroir représentant une salle, en laquelle chacun fit autant de tours qu'il devait régner d'années. » François disparaît après un seul tour, Charles (Charles IX) effectue treize rotations, puis Henri (Henri III) tourne quinze fois ; enfin apparaît son cousin, le prince Henri de Navarre (futur Henri IV) qui virevolte vingt-deux fois. L'auteur de cette fantasmagorie est sans nul doute l'astrologue et magicien florentin Ruggieri, hôte permanent du château qui est sa véritable résidence plutôt que celle de la souveraine².

Catherine s'empresse également d'écarter du pouvoir le connétable Anne de Montmorency au bénéfice des ducs de Guise. Le germe des guerres de religion est déjà bien ancré au sein du royaume.

Henri II a entamé, peu avant son fatal accident, la chasse aux hérétiques (les protestants). Ceux-ci considèrent d'ailleurs le trépas royal comme une juste vengeance céleste ! Le conseiller au Parlement, Anne du Bourg, a osé demander la clémence contre eux, ce qui lui a valu d'être aussitôt emprisonné par Henri II quelques jours avant le tournoi fatal. En ce mois de septembre 1559, François II ordonne que le procès du conseiller soit instruit tandis qu'il part se faire sacrer à Reims, le 18. La tension monte entre les deux factions rivales : depuis le début de l'année, treize protestants, dont une femme, ont été exécutés à Paris.

Le 23 décembre, Anne du Bourg est brûlé en place de Grève (seule clémence, le bourreau l'étrangle avant de mettre le feu au bûcher !). Deux jours plus tard, alors qu'il célèbre la messe de minuit de Noël en l'église Saint-Marceau à Paris, un prêtre est poignardé au pied de l'autel³. Pour les réformés, le jeune roi est soumis aux Guises et tout le mal vient de là. Ainsi émerge peu à peu l'idée d'un fol complot : enlever le roi pour l'obliger à les renvoyer et à nommer à leur place le prince de Condé, favorable à leurs idées ! En janvier 1560, sentant le danger, Catherine emmène toute la cour au château d'Amboise aux fortifications rassurantes. Consciente de la nécessité de pratiquer une politique de modération, elle conseille à son fils des mesures d'apaisement et, le 2 mars 1560, François II promulgue l'édit d'Amboise qui suspend les poursuites envers les protestants et surtout dissocie la notion d'hérésie de celle de complot contre l'État.

Mais l'engrenage infernal est en marche : le 10 mars, les conjurés se regroupent près de Tours et marchent sur Amboise avec Godefroy de Barry, seigneur de La Renaudie, à leur tête. Dix jours plus tard, en forêt de Château-Renaud, la bataille s'engage avec les patrouilles royales. La Renaudie est tué dès les premiers affrontements et plusieurs centaines de ses compagnons se rendent devant l'inutilité du combat. À peine de retour à Amboise, son cadavre est pendu aux arches du pont sur la Loire, face aux fenêtres du château. Les conjurés ayant eu la chance de ne pas être égorgés sur place sont entassés dans les cachots en attente d'un jugement sommaire. La sentence est unique : la mort. Seul varie le mode d'exécution : décapitation, pendaison ou noyade. Tant est grand le nombre de condamnés que l'on se met à les pendre au balcon de fer du château, aux voûtes des portes, et même à des perches plantées dans la Loire. La cruauté de la répression des Guises semble ne pas connaître de frein : pendant un mois, les pendus se balancent par grappes aux balcons, faute de pouvoir dresser suffisamment de gibets. La grande distraction de la cour royale devient une promenade à la lueur des flambeaux, le soir, au milieu des pendus ! Ainsi François II et la jeune reine Marie peuvent-ils admirer, eux aussi, la sinistre décoration de leur résidence.

Que peut donc en penser un jeune roi de seize ans, pris entre sa mère, des conseillers fanatiques et une guerre religieuse qui le dépasse ? Eût-il émis des ordres contraires qu'il aurait été incapable de les faire appliquer sans que son entourage et sa mère les atténuassent ou les rendissent inefficaces. Lorsque, trois jours avant Château-Renaud, le duc de Guise lui amène une vingtaine de huguenots arrêtés alors qu'ils rôdent près du château, François les sermonne de sa fenêtre puis ordonne de les libérer après leur avoir fait remettre à chacun un écu ! Lorsque le complot devient évident et que les premiers conjurés sont ramenés sous bonne escorte au château, le roi demande la voix brisée : « Mais qu'ai-je donc fait à mon peuple⁴ ? »

Au début d'avril, lassée du sang et des cadavres, la cour prend le chemin de Chenonceaux pour y passer l'été. Depuis son plus jeune âge, François II est de santé fragile : de fréquents et violents maux de tête l'empêchent d'accorder toute son attention à l'étude. Dès 1549, alors qu'il n'a que cinq ans, son père Henri II écrit : « Mon fils le Dauphin se trouvoit mal d'un flux de ventre, procédé ainsy que

disent les médecins, des humeurs accumulées dedans son corps pour ne se moucher point la plus-part du temps⁵. » Vers l'âge de dix ans, tandis qu'il ne se mouche toujours pas, se déclare une otite gauche et un abcès se forme dans l'oreille, qui devient ainsi le siège d'une otorrhée chronique (écoulement purulent de l'oreille).

Régnier de La Planche confirme que le roi « dès son enfance avait montré de grandes indispositions pour n'avoir ni craché, ni mouché, et se formait une corruption en l'une de ses oreilles, qui faisait l'office du nez, lequel il avait fort camus⁶ ». Vers quatorze ans, apparaissent sur son visage des plaques rouges fort vilaines qui font craindre dans le peuple qu'il ne soit atteint de la lèpre ! Les huguenots s'empressent de propager la nouvelle en affirmant que, pour le soigner, on lui baigne le visage avec le sang de jeunes enfants. La haine et la calomnie poursuivent leur ouvrage pour ce qui n'est sans doute qu'un banal eczéma rapidement guéri⁷. Après un été 1560 passé à Chenonceaux et Loches, François II s'installe à l'automne à Orléans où doivent se tenir les états généraux.

Le 7 novembre, ses maux de tête recommencent et l'abcès de l'oreille gauche se remet à couler. Quelques jours plus tard, tout rentre dans l'ordre et le roi reprend la chasse et le jeu de paume. Vers la mi-novembre, le froid s'installe et la Loire est gelée, ce qui ne l'empêche nullement de sacrifier à sa passion cynégétique. Le dimanche 16 novembre, alors qu'il assiste aux vêpres en l'église des Jacobins, il tombe en syncope. Ramené en hâte dans ses appartements, il se plaint à nouveau de ses maux de tête mais aussi d'une douleur de l'oreille gauche, dont la violence est à l'origine de sa perte de connaissance. Ladite oreille « était enflée, et distillait une humeur fort puante » tandis qu'apparaît une fièvre élevée. Dès le lendemain, il vomit son repas et ses médecins lui administrent comme seul remède de la rhubarbe ! Comme l'on peut s'en douter, l'état du patient ne fait qu'empirer : « Le roi est en grandes douleurs, inquiétude et rêveries. »

Durant deux semaines, le château résonne des cris et gémissements du jeune roi pour lequel les céphalées sont devenues un vrai supplice. L'abcès progresse inéluctablement, même si « le pus s'écoulait par l'oreille et la bouche ». Furieux de voir le pouvoir lui échapper, le duc de Guise promet la potence (une véritable obsession chez lui) aux médecins impuissants. Obnubilé par sa haine des protestants, il affirme qu'un poison a été versé dans l'oreille du roi par un barbier huguenot ou un valet de chambre écossais⁸ ! Au début de décembre, la souffrance du jeune monarque est telle que les médecins ne savent plus que faire. En désespoir de cause, ils proposent timidement l'opération du trépan sans pouvoir en affirmer le succès. La jeune Marie Stuart qui veille avec tendresse son mari depuis plus de quinze jours, en accord avec la reine mère, refuse l'intervention : ne serait-ce pas ajouter des souffrances plus atroces pour un bénéfice plus qu'incertain ? Il est vrai qu'en 1560, la trépanation, effectuée avec des instruments chirurgicaux restreints à une époque où, bien entendu, l'anesthésie n'existe pas, est une intervention extrêmement douloureuse.

L'agonie se prolonge jusqu'au 5 décembre : dans la matinée, on administre à François II les derniers sacrements et, vers cinq heures du soir, il rend le dernier soupir. À trois jours de son dix-huitième anniversaire, la reine Marie Stuart est veuve. Moins de dix-huit mois après son père, François II expire à presque dix-sept ans, après le plus court règne de l'histoire de France (si l'on excepte celui de Jean I^{er} le Posthume). Apprenant sa mort, Calvin a l'épithète vengeresse : « Dieu, qui avait frappé le père à l'œil, a frappé le fils à l'oreille. »

Dans le cas de François II, l'histoire clinique est si précise qu'elle permet un diagnostic quasi

certain malgré l'absence de données autopsiques. Dès sa plus tendre enfance, il souffre d'une sinusite chronique (maux de tête, absence d'évacuation des mucosités nasales) sans doute favorisée par une déviation de la cloison nasale (« le dauphin avait le nez fort camus ») et de végétations adénoïdes (le dauphin respirait toujours bouche ouverte)⁹. Très précocement, surviennent des otites répétées avec perforation tympanique passant très vite à la chronicité, avec écoulement purulent permanent (« l'oreille gauche lui faisait office du nez »).

À l'entrée de l'hiver 1560, une nouvelle poussée infectieuse survient, accompagnée de mastoïdite aiguë traduite par les douleurs et l'écoulement. « L'humeur fort puante » évoque fortement une infection à germes anaérobies, d'autant plus grave. Rapidement, cette mastoïdite se complique de propagation méningée et d'un probable abcès intracérébral avec méningo-encéphalite terminale. Cette évolution classique, heureusement disparue de nos jours avec l'avènement des antibiotiques¹⁰, bien connue de tous les pathologistes, est habituelle à l'époque médiévale. Une seule question reste en suspens : comme pour son père, la trépanation aurait-elle pu sauver François II ? Indiscutablement la réponse est non. Au stade infectieux atteint, la trépanation, même si elle avait permis l'évacuation de l'abcès (et encore eût-il fallu qu'elle soit réalisée au bon endroit), aurait sans nul doute accéléré la propagation méningée et cérébrale de l'infection. En l'absence de tout traitement anti-infectieux efficace, cette dissémination bactérienne équivaut à un arrêt de mort. Inutile sur le plan thérapeutique, le trépan n'aurait fait qu'ajouter aux souffrances du jeune monarque.

Ainsi, en une seule année de règne, François II a vu naître, entre catholiques et protestants, une haine prodigieuse qui connut l'apogée de l'horreur douze années plus tard, sous le règne de son frère Charles IX, avec le tristement célèbre massacre de la Saint-Barthélemy. Même par-delà la mort, le jeune souverain n'est pas épargné puisqu'en avril 1562, alors qu'ils saccagent les églises d'Orléans, les huguenots brûlent son cœur (inhumé en l'église des Jacobins), ultime manifestation du climat de fanatisme de cette époque.

¹. Et non, comme ont pu l'écrire certains, d'assurer la régence puisque le jeune François est déjà majeur.

². Sur l'épisode du château de Chaumont, voir I. Cloulas, *Catherine de Médicis*, pp. 129-130.

³. A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France et des Français*, op. cit., tome 4, p. 126.

⁴. Sur la répression de la conjuration d'Amboise, voir *Les Derniers Valois*, pp. 61-63.

⁵. Le texte original de la lettre d'Henri II concernant son fils est reproduit par A. Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, op. cit., pp. 309-310.

⁶. Les termes de Régnier de La Planche, confident du connétable de Montmorency, appelé à la cour vers 1560, sont rapportés par le docteur Potiquet dans son ouvrage *La Mort de François II*.

⁷. A. Cabanès, op. cit., p. 300.

8. « Un valet de chambre, huguenot déguisé, empoisonna la coiffe de son bonnet de nuit, à l'endroit qui répondoit à son oreille, en le luy mettant sur la teste, ce qui auroit enflammé cette fistule et provoqué par ce moyen un abcès dans le cerveau du prince » (A. Cabanès, *op. cit.*, p. 302).

9. Sur l'influence des végétations adénoïdes, qui correspondait aux données physiopathologiques très en vogue au début du xx^e siècle, voir l'étude extrêmement détaillée des docteurs Potiquet et Meyer, rapportée par A. Cabanès dans son ouvrage maintes fois cité.

10. La découverte de la pénicilline par Sir Alexander Fleming ne date que de 1928 !

XIV

« Hic est manus Dei »

**Paris, Palais du Louvre,
le 23 février de l'an de grâce 1599...**

À LA TABLE DU ROI, FORCE GÂTEAUX et pièces montées attendent de combler l'appétit de ses proches et de ses invités avant d'entamer le carême ! En ce Mardi gras, toutes les conversations tournent autour de l'événement du début de l'année : la nouvelle grossesse de la duchesse de Beaufort, Gabrielle d'Estrées, la maîtresse « officielle » du roi Henri IV.

Soudain, le bourdonnement cesse brutalement : le roi vient de prendre Gabrielle par la main pour la mener siéger auprès de lui et il prononce ces mots d'une voix claire, afin que les convives n'en perdent rien : « Madame, voici l'anneau de mon sacre, celui de mes noces avec le royaume de France, je vous le donne¹. » Au grand dam de l'assistance où nul n'ose ouvrir la bouche, il passe lui-même l'anneau du sacre de Chartres au doigt de sa maîtresse ! Pire encore, il poursuit à mi-voix : « Nous célébrerons nos noces après Pâques, à la Quasimodo. »

Ainsi, le roi a bien l'intention de faire annuler son mariage avec Marguerite de France (la célèbre reine Margot). Aucun doute ne peut subsister à ce sujet puisque, au début de janvier, le roi a envoyé Brulart de Sillery à Rome, auprès du pape Clément VIII, afin d'obtenir l'annulation et l'autorisation de se remarier. Pour Gabrielle, c'est la consécration suprême alors qu'elle attend un quatrième enfant du roi (après César, Catherine-Henriette, et Alexandre). Elle ne peut se retenir de confier : « Il n'y a plus que Dieu et la mort du Roi pour m'empêcher d'être reine de France² ! » À Rome, Clément VIII ne l'entend pas de cette oreille : il a décrété un jeûne général dans toute la ville et a entamé une retraite afin que le roi de France renonce à son projet ! Trois jours plus tard, au sortir de sa chapelle où, prostré en prières, il a reçu l'illumination divine, il énonce cette prédiction sibylline : « Dieu y a pourvu³ ! »

Apparemment, Gabrielle a tous les atouts en main et son royal amant ne jure que par elle. Pourtant, une étrange angoisse la poursuit tout au long de sa grossesse. Comme nombre de nobles dames de cette époque, elle consulte moult devins sur son avenir royal et, si l'on en croit ce qu'écrit Sully, leurs réponses ne sont guère rassurantes : « Les uns lui disoient qu'elle ne devait jamais être mariée qu'une seule fois, les autres qu'elle mourroit assez jeune, les autres qu'un enfant lui feroit perdre le fruit de ses espérances. » (Gabrielle a vu son premier mariage avec Nicolas d'Amerval, sieur de Liancourt, annulé pour « impuissance aux choses du mariage » à la suite d'une blessure de guerre⁴ !)

Pâques approche et Gabrielle est désormais enceinte de plus de sept mois. En ce début de Semaine Sainte (le lundi 5 avril ou le mardi 6 selon les sources), elle quitte Fontainebleau pour rentrer à Paris. Henri accompagne la litière jusqu'à Savigny-le-Temple où un bateau attend la favorite. Vers trois heures de l'après-midi, les tours de Notre-Dame sont en vue et le navire accoste près de l'Arsenal d'où la duchesse de Beaufort rejoint le cloître Saint-Germain, calme demeure adossée à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Le mercredi, Gabrielle décide de suivre l'office des Ténèbres à l'église du Petit-Saint-Antoine : cet hospice, ainsi nommé car l'on y soigne surtout les malheureux atteints du « feu Saint-Antoine » (le mal des ardents ou ergotisme), est le décor de l'un des plus beaux concerts donnés lors de la Semaine Sainte⁵. Après la cérémonie, à laquelle assiste la meilleure société de la capitale, il est prévu qu'elle aille souper rue de la Cerisaie, chez un banquier italien du nom de Sébastien Zamet, sorte de surintendant officieux.

À la sortie de l'office, elle monte en carrosse en compagnie de Mlle de Guise mais « à peine y fut-elle, qu'elle se plaignit d'un grand mal de tête, et il lui prit une convulsion dont elle ne revint qu'à force de remèdes⁶ ». Selon le chancelier de Cheverny, c'est dans le jardin du sieur Zamet que « la maladie la surprit comme par une forme d'apoplexie, telle qu'elle pensa l'emporter du premier coup ». Enfin, Agrippa d'Aubigné indique pour sa part : « Elle vint de Saint-Antoine pour se rafraîchir chez Zamet, où ayant mangé d'un poncire (sorte de gros citron), elle sentit un tel feu au gosier et des tranchées à l'estomac⁷. » À peine remise de son malaise, elle exige d'être ramenée en son logis du cloître Saint-Germain. Selon La Varenne, son intendant, « elle ne fut pas sitôt arrivée que, s'étant mise au lit, elle eut des redoublements de son premier mal tellement fréquents que je me résolus d'avertir le roi⁸ ». Cheverny confirme cette évolution : « Au lieu d'adoucir et soulager son mal en changeant de logis, elle se trouva plus pressée et attaquée de sa maladie. »

Dès quatre heures, les premières douleurs de l'accouchement se déclenchent avant de s'apaiser rapidement, si l'on en croit Bassompierre : « Sur les quatre heures, elle commença à endurer les douleurs de son fruit qui lui apaisèrent sur les huit. » Appelés à son chevet, les médecins du roi restent perplexes et, surtout, prudents : « Les médecins et chirurgiens n'ont pas osé lui faire remèdes du fait de sa grossesse », affirme L'Estoile⁹. Pourtant, Gabrielle semble reprendre le dessus, puisqu'à trois reprises en cette journée de jeudi (dont une en soirée), elle écrit à Henri IV pour lui demander de venir au plus tôt. Le doute l'assaille : il a déjà dû être prévenu par ses gentilshommes et, pourtant, elle n'en a nulle nouvelle. Méfiante, elle confie son dernier message à Bernard de Puypeyroux, gentilhomme de la chambre du roi, qui part au galop pour Fontainebleau.

Quelques heures plus tôt, La Varenne a, lui aussi, écrit au roi, mais son message est tout différent : s'il l'informe de l'état de sa maîtresse, il tente aussi de le dissuader de venir « de crainte que, la voyant tellement changée et empirée, cela ne l'en dégustât pour jamais si tant était qu'elle pût venir à convalescence¹⁰ ». Le soir même, à Fontainebleau, Henri IV reçoit la missive et envoie, dans la nuit, Pierre de Beringhen, son valet de chambre, pour s'enquérir de l'état de Gabrielle, comptant se mettre en route lui-même au petit matin du Vendredi Saint.

Beringhen arrive au cloître Saint-Germain vers cinq heures du matin. Durant la nuit, les douleurs ont repris Gabrielle mais surtout les convulsions sont revenues. Elle en a même perdu la vue et l'ouïe selon certains témoins. Pour Bassompierre, « la seconde convulsion lui prit si violente qu'elle ne revint plus à elle. Elle dura en cet état toute la nuit et tout le lendemain qu'elle accoucha d'un enfant

mort¹¹ ». Les convulsions de plus en plus violentes, notamment au niveau du visage, impressionnent tous les témoins. Cheverny parle « d'un visage si beau, devenu tout hideux et effroyable », d'Aubigné poursuit en décrivant Gabrielle « la tête tournée presque devant derrière » et, enfin, Matthieu relate « des convulsions si cruelles qu'elles portèrent la bouche en la nuque du col¹² ». Devant ce tableau quasi démoniaque, les médecins du roi se sentent dépassés. Le plus renommé d'entre eux, La Rivière, après quelques instants dans la chambre, s'en retourne en disant à ses confrères : « *Hic est manus Dei.* » (« Ceci est la main de Dieu¹³. »)

Mme Dupuy, la sage-femme qui a heureusement accouché Gabrielle lors de ses trois premières grossesses, est à son chevet lorsque, vers deux heures de l'après-midi, une hémorragie génitale importante se déclare. Dans l'affolement général, les médecins décident l'évacuation de l'utérus et « peu après, on lui tira, à pièces et à lopins, un enfant mort-né¹⁴ ». Après quoi, le recours à la traditionnelle saignée n'arrange rien : « fut saignée trois fois, reçut trois clystères et quatre suppositoires mais n'eurent aucun effet pour attirer le second flux après le fruit » (pour évacuer le placenta¹⁵). Trois courriers partent pour Fontainebleau afin d'avertir le roi de l'hémorragie et de l'agonie de sa maîtresse. Au relais de Villejuif, le chancelier de Bellièvre l'arrête alors qu'il chevauche vers Paris : « Sire, la duchesse est mourante. Il m'a été rapporté que les convulsions l'ont défigurée et que son visage semble avoir été tordu par une invisible main... Quel déplaisir extrême serait le vôtre, voyant en si déplorable état et sans remède une personne que Votre Majesté a tant aimée. » Arrive sur ces entrefaits Beringhen, de retour vers Fontainebleau, avec des nouvelles toutes fraîches : « Sire, Madame la duchesse est devenue aveugle et sourde... Elle se frappe elle-même le visage et le corps... Les médecins et chirurgiens désespèrent de la violence de son mal¹⁶. »

Accablé de chagrin, Henri se laisse convaincre de s'arrêter à l'abbaye de Saussaye toute proche, puis de rentrer à Fontainebleau. Il est plus que vraisemblable que nul parmi les témoins de l'agonie de Gabrielle ne tient à ce que le roi atteigne Paris. Que ne pourrait-il commettre comme aberration au chevet de sa maîtresse mourante ? (Souvenons-nous de l'épisode de l'anneau de Chartres.) N'ayant pas d'héritier, ne risque-t-il pas de décider de légitimer César de Vendôme, l'aîné de ses bâtards nés d'elle ? Selon certains auteurs, La Varenne aurait même fait transmettre au roi une lettre l'informant de la mort de sa maîtresse alors que Gabrielle avait encore devant elle douze longues heures de souffrance ! L'agonie est si pénible, les convulsions si effroyables que le curé de la paroisse ne peut lui administrer les derniers sacrements. Pire encore, malgré tous les efforts du prêtre et des médecins, les mâchoires sont tellement serrées qu'il est impossible de passer entre elles la moindre miette d'hostie ! Pour rassurer l'assistance qui y voit présage de damnation éternelle, le curé dit à voix haute : « Cela n'est point si grave, la duchesse vient de faire ses Pâques. » Et vers six heures du matin, le lendemain, Samedi Saint 10 avril 1599, Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, rend son âme à Dieu !

Telle une reine de France, elle a droit à la *remembrance*, cette effigie posthume sur le lit de parade mortuaire où elle paraît vêtue de la robe qu'elle a commandée pour ses futures noces ! À l'issue de ses funérailles, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois toute proche, tendue de velours noir aux armes de Gabrielle, le corps de celle qu'Henri IV a aimée durant neuf années est inhumé à l'abbaye royale de Maubuisson, dont l'abbesse est Angélique d'Estrées, la sœur de Gabrielle. À sa sœur Catherine, Henri écrit : « Mon affliction est aussi incomparable, comme l'estoit le sujet qui me

la donne... Les regrets et les plaintes m'accompagneront jusques au tombeau... La racine de mon amour est morte, elle ne rejettera plus¹⁷ ! » Il suffira d'attendre la Saint-Jean (24 juin) pour que Gabrielle soit remplacée par la jeune Henriette d'Entraques dans le cœur du Vert-Galant, au point qu'il lui signera une promesse de mariage, le 1^{er} octobre de la même année¹⁸ !

Durant ces funestes journées, le cloître Saint-Germain, logis de la tante de Gabrielle, Mme de Sourdis, demeure ouvert à la foule des badauds. Chacun a pu voir le terrible spectacle de l'agonie de la maîtresse royale, et les langues ne tardent pas à distiller leur venin. Tantôt l'on affirme qu'elle avait signé un pacte avec le diable¹⁹, tantôt on accuse le poison, seule explication à de telles souffrances ! Et l'on reparle à voix basse du souper chez le financier Zamet et du poncire déjà évoqué. Cette piste serait-elle bonne ? D'entrée, il nous faut répondre clairement par la négative et ce, pour trois motifs différents. Tout d'abord, les témoignages diffèrent sur les premiers symptômes présentés par Gabrielle, et leur survenue : seul d'Aubigné mentionne le début des troubles après le repas alors que Cheverny les situe dans le jardin de Zamet, avant le repas et, surtout, que Mlle de Guise, témoin oculaire, indique clairement qu'ils ont débuté dans le carrosse, avant même l'arrivée chez le banquier italien. Ensuite, la durée même de l'affection, du mercredi soir au samedi matin (soit soixante-douze heures), vient contredire l'hypothèse d'un empoisonnement aigu dont l'issue avec les substances connues de l'époque eût été plus rapide. Enfin, dernier élément, l'autopsie de la malheureuse Gabrielle, effectuée rapidement après son décès (l'après-midi même), révèle « le poumon et le foie gastés, une pierre en pointe dans le rognon, et le cerveau offensé ». Les médecins n'évoquent pas la moindre lésion de l'estomac, ce qui n'aurait pas manqué d'exister tant avec l'arsenic qu'avec le sublimé (poisons favoris du XVI^e siècle)²⁰.

En réalité, l'affection fatale à la maîtresse du roi est bien connue des gynécologues et des obstétriciens modernes : nous sommes en présence d'un tableau typique d'éclampsie gravidique. L'éclampsie, devenue plus rare de nos jours, est une affection survenant dans le dernier trimestre de la grossesse ou lors de l'accouchement, liée à des complications rénales se traduisant par la présence d'albumine dans les urines et associant hypertension et crises convulsives majeures qui en l'absence de traitement conduisent au coma et à la mort. En reprenant l'histoire de Gabrielle, on retrouve le début brutal, marqué par un mal de tête (révélateur d'une hypertension probable), et des douleurs de l'estomac en barre, connues des accoucheurs actuels sous le nom de barre épigastrique ou signe de Chaussier²¹.

Dans les dictionnaires médicaux du début du XX^e siècle, l'éclampsie est ainsi décrite : « L'éclampsie débute brutalement, par un nombre variable d'accès convulsifs, accompagnés d'une suspension complète des sens, avec des contractions rapides des muscles de la face, des paupières et des yeux. Ces mouvements saccadés donnent à la figure une expression grimaçante des plus pénibles à voir, avec déviation de la bouche, et contracture des muscles du cou, entraînant une déviation de la tête vers l'épaule. L'agitation des membres et du tronc se compose de violents soubresauts qui ébranlent le corps tout entier. Enfin, quand le désordre cérébral est porté au plus haut degré, le coma reste profond, et cet état se prolonge jusqu'à la mort²². »

Peut-on trouver meilleure concordance, meilleure description des derniers moments de Gabrielle ? Tous les signes cliniques figurent dans les récits des témoins oculaires de l'époque : les convulsions, la perte des sens (vue et ouïe), les mouvements de la bouche et du visage, les horribles

contractures du cou et de la face et le coma terminal. Si un doute subsistait, le même ouvrage précise qu'à l'autopsie, on découvre des lésions hémorragiques au niveau du foie ainsi que des lésions cérébrales à type de congestion vasculaire diffuse, toutes mentionnées par les médecins chargés de l'ouverture du corps. La présence d'un calcul rénal (« pierre dans le rognon ») évoque, de surcroît, une atteinte rénale, cause première de la complication rénovasculaire que constitue l'éclampsie.

Était-il médicalement possible de sauver Gabrielle de l'issue fatale ? Avec les connaissances des médecins de 1599, on peut répondre sans aucun doute par la négative. De nos jours, outre la prévention par la détection précoce de l'hypertension et de l'albuminurie chez la femme enceinte, le traitement de la pré-éclampsie associe le repos, des antihypertenseurs associés à des sédatifs à forte dose en cas de crise éclampsique. Les obstétriciens modernes réalisent en urgence une césarienne pour sauver l'enfant, assurant du même coup la vacuité de l'utérus, qui favorise la cessation des crises. Notons au passage que les médecins de Gabrielle prirent là leur seule bonne décision, lorsqu'« ils tirèrent à pièces et à lopins un enfant mort-né ». Cette expression ne laisse malheureusement aucun doute sur le fait que pour arriver à extraire l'enfant mort (un garçon, assurément non viable, vu l'âge de la grossesse), il fallut avoir recours non à la césarienne mais à l'affreuse embryotomie²³. Cette technique obstétricale « de sauvetage », décrite dès le XII^e siècle et destinée à extraire un enfant mort de l'utérus pour sauver la mère, consiste à découper le fœtus *in utero* afin de permettre son évacuation par fragments, notamment en séparant la tête du reste du corps (le crâne étant la partie la plus large). Compte tenu du fait que la césarienne était pratiquement toujours mortelle pour la mère, l'embryotomie fut longtemps le seul recours pour évacuer l'enfant mort afin de préserver la vie de la mère, et pratiquée jusqu'à l'extrême fin du XIX^e siècle.

Pour en revenir à Gabrielle d'Estrées, son trépas est sans nul doute l'une des plus anciennes descriptions aussi précises pour laquelle le diagnostic d'éclampsie soit indiscutable. Et contrairement aux paroles sybillines du pape Clément VIII, il semble bien que la nature et l'état rénal de la malheureuse duchesse soient bien plus à l'origine du trépas qu'une miraculeuse intervention divine en récompense du jeûne et des prières pontificales.

1. A. Castelot, *Henri IV*, p. 346.

2. I. Murat, *Gabrielle d'Estrées*, p. 383.

3. A. Castelot, *op. cit.*, p. 346.

4. Sully ajoute même que « tous [les devins] ne voyaient ni marques ni signes, ni en sa nativité, ni es lignes et linéaments de sa personne qui la destinassent à porter ni sceptre, ni couronne royale, pas même aucuns enfants venant d'elle » (I. Murat, *op. cit.*, p. 385, et J.-P. Desprat, *Les Bâtards d'Henri IV*, p. 73).

5. F. de Bassompierre, *Mémoires*, tome I, p. 70.

6. Sully, *Mémoires*, p. 313.

[7.](#) D'Aubigné, *Histoire*, tome IX, p. 297.

[8.](#) Le récit de La Varenne se trouve relaté dans les *Mémoires* de Sully.

[9.](#) Dans les *Mémoires* de Sully, rapporté par J.-P. Desprat, *op. cit.*, p. 78.

[10.](#) F. de Bassompierre, *op. cit.*, p. 71.

[11.](#) I. Murat, *op. cit.*, p. 391.

[12.](#) D'Aubigné, *op. cit.*, p. 297.

[13.](#) I. Murat, *op. cit.*, p. 393.

[14.](#) L'enfant était semble-t-il un garçon. Madame Dupuy fut accusée de négligence par Louise Boursier, sa rivale, future accoucheuse de Marie de Médicis.

[15.](#) Le placenta ne fut pas expulsé, et cette rétention favorisa les manifestations de l'éclampsie. (Témoignage du président Vernhyes repris par Loiseleur, p. 19.)

[16.](#) A. Castelot, *op. cit.*, p. 349.

[17.](#) Lettre du 15 avril 1599, à sa sœur Catherine, duchesse de Bar, reproduite par I. Murat, *op. cit.*, p. 405.

[18.](#) Le texte intégral de cette promesse est reproduit *in* A. Castelot, *op. cit.*, p. 357.

[19.](#) Le peuple de Paris se passionnait alors pour l'affaire Marthe Brossier, dont les docteurs en théologie et les médecins discutaient de la possession démoniaque.

[20.](#) Les renseignements autopsiques sont donnés par Loiseleur, *op. cit.*, p. 21-22, et repris par J.-P. Desprat, *op. cit.*, p. 87.

[21.](#) R. Merger et coll., *Précis d'Obstétrique*, p. 380.

[22.](#) Cette description est reprise de A. Cabanès, *Les indiscretions de l'histoire*, *op. cit.*

[23.](#) Les témoignages permettent d'hésiter entre l'accouchement par embryotomie avant la mort de Gabrielle (voir Vernhyes) et l'extraction de l'enfant mort par césarienne *post-mortem* (voir Cheverny). En réalité, seul Cheverny indique que « son corps fut ouvert et son enfant trouvé mort » et tous les autres textes rapportés parlent de l'enfant tiré « à pièces et à lopins », ce qui ne laisse guère de doutes sur la réalité de la technique obstétricale employée.

XV
**« Entre le treizième
et le quatorzième »**

L'EXÉCUTEUR L'AYANT FENDU ET MIS EN QUARTIERS , des personnes de toutes qualités se jetèrent avec épées, couteaux et bâtons sur les quatre membres et les ravirent à l'exécuteur... ils les traînèrent qui çà qui là, par les rues de tous côtés avec une telle fureur que rien ne les en put arrêter... Aucuns en allèrent traîner hors et le long des fossés de la ville, les brûler jusques en leur village... Ainsi finit ce misérable, de taille assez haute, puissant et gros de membres, ayant le poil de la couleur de roux noir, comme on dit avoir été celle de Judas¹ » (*Mercurie Français*, 1610).

À lire le récit de cette exécution en place de Grève, comment ne pas frémir devant la folie bestiale de l'assistance ? Quel forfait a donc commis ce malheureux pour justifier ainsi une vengeance qui se poursuit jusque sur sa dépouille ? Pourtant, comme le prévoit le texte de l'arrêt de la Grand'Chambre portant condamnation à mort, rien n'a été oublié dans le registre des supplices légaux du temps : « L'a condamné à... sur un échaffaut, estre tenaillé aux mammelles, bras, cuisses et gras des jambes... sa main dextre y tenant le couteau, duquel il avoit commis le dict parricide, ard et brûlée de feu de soufre... et sur les endroicts où il seroit tenaillé, estre jetté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix-raisine brûlante, et de la cire et soufre fondus ensemble². » Même pour un parricide par coups de couteau, que voilà donc un bien sévère arrêt ! D'autant qu'il est même précisé « qu'avant l'exécution d'icelui, est ordonné qu'il sera appliqué la question pour la révélation de ses complices ».

La question ordinairement appliquée par la juridiction de Paris est le supplice des brodequins : les jambes sont enserrées et liées entre deux planches de bois, puis le bourreau enfonce avec force coups de maillet des coins de bois dans les intervalles à hauteur des genoux et des chevilles, ce qui écrase progressivement les jambes du condamné... qui ne tarde guère à avouer tout ce que l'on peut lui demander ! Selon la gazette, notre supplicié a supporté trois coins entiers avant de perdre connaissance... tout en jurant « par la damnation de son âme, qu'il n'y avait eu ni homme ni femme ni autre que lui ». Pourquoi donc faut-il s'assurer que notre homme n'a aucun complice ? Quelle importance vitale y a-t-il à obtenir la certitude qu'il a agi seul pour une banale affaire de meurtre ?

La suite de la lecture du *Mercurie* nous apporte la solution : « Ce fait, son corps estre tiré et démembré à quatre chevaux » : l'écartèlement, c'est-à-dire le supplice des régicides ! Alors, la victime ne peut être qu'un roi de France. Et le nom du condamné, resté gravé dans la mémoire de tous les écoliers de France, est « l'horrible monstre de nature, natif d'Angoulmois, suscité par les Furies

d'Enfer, ayant malheureusement et proditoirement tué de deux coups de couteau dans le corps, le défunct roy Henry le quatrième, de très haute et très louable mémoire. Jean-Francois Ravaillac ».

Ce 27 mai 1610, l'assassin du roi Henri IV, tenaillé sur tout le corps, la main droite rôtie, à demi écorché, est attaché solidement à deux pieux plantés au centre de l'échafaud, et l'on amène quatre vigoureux chevaux pour l'écartèlement. Durant près d'une heure, sa solide charpente résiste avant de rendre l'âme ; et c'est son cadavre que le bourreau commencera à démembrer avant que la foule ne s'en empare !

Revenons trois semaines plus tôt, alors que le Louvre ressemble à une énorme ruche, toute bourdonnante des préparatifs du sacre de la reine Marie de Médicis. Depuis son mariage, Henri IV repousse cette cérémonie. À Sully, il confie un jour la raison profonde de cette décision : « Pour ne rien vous celer, on m'a prédit que je devais être tué à la première grande magnificence que je ferai et que je mourrai dans un carrosse³. » Marie voit enfin arriver son jour de gloire : entrer dans Paris au bras de son royal époux, après son sacre officiel ! Le roi, quant à lui, pense déjà à son départ en campagne vers les Pays-Bas espagnols. À cinquante-sept ans, le Vert-Galant s'est enflammé pour la jolie duchesse Charlotte de Montmorency (une jeune fille de seize ans) et, pour mieux arriver à ses fins, l'a mariée à son neveu Henri de Condé, premier prince du sang, qui passe pour préférer la compagnie des jeunes gens. Mais, peu décidé à jouer le rôle du cocu, le prince s'est réfugié avec sa toute récente épouse hors du royaume, à Bruxelles, chez l'ennemi abhorré : la maison d'Habsbourg qui règne sur le trône d'Espagne et des Pays-Bas.

Avant de partir en guerre, Henri IV se doit d'assurer la stabilité de son royaume et d'accepter le sacre afin qu'en cas de malheur, son épouse soit nommée régente. La cérémonie est prévue pour le mardi 11 mai mais de discussions de préséance en détails vestimentaires et décoratifs, rien n'avance comme le souhaite la reine. Le roi est de plus en plus maussade, obsédé par la prédiction. À l'Arsenal, auprès de Sully, il se laisse aller aux confidences : « Mon ami, que ce sacre me déplaît ! Je ne sais ce que c'est, mais le cœur me dit qu'il m'arrivera malheur⁴. » Finalement, la date du 13 mai est retenue car tout est prêt à Saint-Denis où Marie se rend la veille en grand équipage. Dès minuit, à peine les portes de la basilique ouvertes, les sept mille invités se disputent les places pour la cérémonie. Marie porte un manteau de velours brodé de fleurs de lys d'or, prolongé d'une traîne de sept aunes, ce qui fait dire au roi : « Je n'ai jamais rien vu de si beau que ma femme ! » Henri est d'ailleurs d'humeur fort joyeuse durant toute la journée et lors du retour en soirée au Louvre.

Pendant ce temps, erre dans Paris, un géant à la barbe rousse, « une espèce de fainéant aux cheveux tant soit peu dorez, et qu'on remarquait à cause qu'il était habillé à la flamande plutôt qu'à la française », décrit ainsi par Tallemant des Réaux. Depuis plusieurs jours, la rumeur court dans la capitale : « Le roi va être tué ! L'assassin est ici, c'est un grand diable roux vêtu à la flamande. » Curieuse prémonition collective ou signe que l'assassinat est projeté, que le complot n'est plus un secret et que Ravaillac est manipulé ? Pour l'heure, celui-ci traîne dans le quartier de la porte Saint-Honoré, près des Quinze-Vingts ; dans la soirée, il s'attable à l'auberge des Cinq Croissants pour écouter les derniers ragots sur la guerre que le roi doit livrer aux parpaillots (les huguenots, ses anciens condisciples)⁵. Sur une table, brille à la lueur des chandelles un coutelas abandonné. C'est un signe de Dieu qui l'invite à aller au bout de sa mission. S'emparant prestement du couteau, Ravaillac s'esquive et disparaît dans la nuit.

Selon les astres, ce vendredi 14 mai est fort néfaste pour le roi. En outre, il y a déjà quelques

années, un astrologue nommé Thomassin a prédit au roi sa mort « entre le treizième et le quatorzième quantième, lors d'un voyage en carrosse⁶ ». Dans la matinée, Henri IV entend la messe à deux pas du Louvre, rue Saint-Honoré, à la chapelle des Feuillants. À la même heure, le géant roux assiste à l'office en l'église Saint-Benoît. Alors que Bassompierre évoque devant lui le manteau aux fleurs de lys porté par la reine la veille, le roi répond qu'il voudrait une casaque identique pour porter par-dessus son armure puis se reprend : « Cela n'est peut-être point utile... les rois sont ensevelis dans le manteau de leur sacre⁷ ! » Pour calmer ces angoisses irraisonnées, Henri ne connaît qu'un homme : son ministre et confident Sully. Mais, indisposé, le duc prend un bain. Or, selon les croyances de l'époque, un bain nécessite une journée entière au chaud pour en récupérer sans risques ! Qu'à cela ne tienne, le roi décide de se rendre chez son ministre à l'Arsenal, après déjeuner.

Vers trois heures, il ordonne de préparer son carrosse et descend dans la cour carrée du Louvre, au bas du Petit Degré du roi. Au marquis de Vitry, capitaine des Gardes, qui se prépare à l'accompagner, il répond qu'il ne souhaite point d'escorte et demande : « Quel quantième du mois sommes-nous donc ? » ; « Le treizième, Sire » ; « Non, le quatorzième », reprend le duc d'Épernon à ses côtés. Le roi sourit : « Il est vrai que vous savez votre almanach mieux que moi⁸ ! » Henri fait quelques pas vers la voiture, et lorsqu'il s'y installe, le duc d'Épernon l'entend murmurer « entre le treizième et le quatorzième ». Aux côtés des deux hommes sont montés les ducs de La Force, de Montbazou, et le maréchal de Lavardin. Le soleil est de la partie et Henri fait relever les mantelets de cuir des portes afin de pouvoir admirer les arcs de triomphe et les décorations érigées en ville pour l'entrée solennelle de la reine.

« Par la Croix-du-Tahoir⁹ », décide le roi, en réponse à la demande d'itinéraire de ses valets. Sortant du Louvre entre les deux grosses tours, le carrosse emprunte la rue de l'Arbre-Sec puis la place de la Croix-du-Tahoir (ainsi nommée à cause de sa forme en T et de la potence dressée en permanence). Les six valets de pied qui accompagnent la voiture n'ont guère remarqué un énergumène vêtu de vert, caché sous le porche, qui se met à courir à travers la foule pour suivre le carrosse. Après la rue Saint-Honoré, il faut contourner le cimetière des Innocents et son charnier (on y enterre depuis plus de cinq siècles) par une venelle étroite, bordée d'échoppes adossées au charnier : la rue de la Ferronnerie. Afin de gagner du temps, les valets de pied décident de couper par le cimetière pour rejoindre l'équipage à l'extrémité de la ruelle. Cela leur sera aisé, puisqu'une charrette de foin et une autre de vin bloquent provisoirement le passage que les valets restants aident à dégager.

Le carrosse royal est immobilisé devant l'auberge à l'enseigne « D'un cœur couronné percé d'une flèche ». À l'intérieur, le duc d'Épernon lit au roi une lettre du comte de Soissons. Soudain, prenant appui sur l'essieu de la voiture, un homme bondit à la portière et frappe le roi de deux coups de couteau « comme dans une botte de foin ». Le duc parvient à en détourner du bras un troisième mais la lame a par deux fois pénétré jusqu'au manche dans le corps du roi ! Henri soupire : « Ce n'est rien » mais aussitôt un flot de sang s'échappe de sa bouche et il s'effondre ; le duc de La Force l'exhorte : « Sire, souvenez-vous de Dieu ! » mais il est déjà trop tard pour que le roi puisse l'entendre.

Ravaillac est resté immobile face au carrosse et les gardes brandissent leur épée mais d'Épernon hurle : « Ne le tuez point ! Il y va de votre vie¹⁰ ! » À toute allure, le carrosse reprend le chemin du Louvre. Afin d'essayer de ranimer le roi, on lui glisse un peu de vin entre les lèvres puis on le monte dans sa chambre, assis sur un fauteuil ! Hélas, toute vie a quitté son corps. Marie de Médicis s'écrie :

« Est-ce possible ? Le roi est-il donc mort ? » Le chancelier de Sillery lui répond placidement : « Excusez-moi, Majesté, mais en France les rois ne meurent point ! Voici le roi, Madame », désignant du geste le jeune dauphin qui vient d'entrer¹¹. Il est quatre heures et quart, ce 14 mai 1610, et le jeune Louis XIII mourra comme son père dans l'après-midi d'un 14 mai, trente-trois années plus tard.

Le poignard de Ravailiac n'a pas laissé la moindre chance au roi de France : la mort est presque instantanée dans un tableau hémorragique cataclysmique. L'autopsie royale est pratiquée le lendemain par dix-huit médecins et douze chirurgiens qui, tous, signent le procès-verbal ! Guillemeau, l'un des leurs, qui fut aussi un célèbre accoucheur, rapporte dans ses *Œuvres de Chirurgie* les constatations de cette autopsie : « Rapport de l'ouverture du corps du roy deffunct Henry le Grand, quatrième de ce nom, roy de France et de Navarre, qui a esté faite le quinzième jour de may mil six cent dix... S'est trouvé par les médecins et chirurgiens sous-signez ce qui s'ensuit : Une playe au costé gauche, entre l'aisselle et la mammelle, sur la deux et troisième coste d'en haut, d'entrée du travers d'un doigt, coulant sur le muscle pectoral vers la dite mammelle, de la longueur de quatre doigts, sans pénétrer au-dedans de la poitrine... L'autre playe en plus bas lieu, entre la cinq et sixième coste, au milieu du mesme costé, d'entrée de deux travers de doigt, pénétrant la poitrine, et perçant l'un des lobes du poumon gauche, et de là coupant le tronc de l'artère véneuse, à y mettre le petit doigt, un peu au-dessus de l'oreille gauche du cœur... De cet endroit, l'un et l'autre poumon a tiré le sang, qu'il a jetté à flots par la bouche, et du surplus se sont tellement remplis, qu'ils s'ent sont trouvés tous noirs... Il s'est trouvé aussi grande quantité de sang caillé en la cavité de la dicte poitrine et au ventricule droict du cœur... les grands vaisseaux qui en sortent estoient tous affaissez de l'évacuation... et la veine cave au droict du coup (fort près du cœur) a paru noircie et contuse de la pointe du couteau... Par quoy tous ont jugé que cette playe estoit seule et nécessaire cause de la mort. »

Que faut-il conclure à partir de ces éléments ? Tout d'abord que Ravailiac a plus ou moins raté sa cible lors du premier coup de couteau : la lame a frappé trop haut (2^e côte) et, de surcroît, tangentiellement à la poitrine, n'entamant que le muscle pectoral sans pénétrer à l'intérieur du thorax. Une telle blessure n'aurait à coup sûr pas été mortelle mais le second coup est mieux ajusté : pénétrant dans le thorax dans le sixième espace intercostal gauche, la lame sectionne successivement la plèvre, le lobe moyen du poumon gauche, la veine pulmonaire (« l'artère véneuse ») au ras de son abouchement dans l'oreillette gauche, ne s'arrêtant qu'au contact de la veine cave supérieure et de l'oreillette droite. À l'évidence, l'hémorragie interne immédiate et cataclysmique est confirmée par le sang retrouvé dans la cavité médiastinale et l'aspect vidé des gros vaisseaux (aorte et tronc de l'artère pulmonaire). L'issue immédiate d'un flot de sang par la bouche s'explique par la section de la veine pulmonaire et du poumon gauche, associée à une lésion plus que probable de la bronche souche gauche par laquelle le sang s'est extériorisé par voie trachéale. De fait, il est certain que la mort a été quasi instantanée et que c'est un cadavre que le carrosse a ramené au Louvre ! Le coutelas du géant roux a fait mouche au second coup, et Ravailiac est sans doute devenu l'assassin le plus ancré dans la mémoire des écoliers français.

1. A. Rossel, *Histoire de France à travers les journaux du temps passé*, tome 1, extrait du *Mercure Français*, à la date du 30 mai 1610.

[2.](#) Le *Mercure Français* de la même date donne le texte de l'arrêt de la Grand'Chambre.

[3.](#) A. Castelot, *Henri IV*, *op. cit.*, p. 513.

[4.](#) Sully, *Mémoires*, rapporté par Ph. Erlanger.

[5.](#) A. Castelot, *op. cit.*, pp. 508 et 515.

[6.](#) À la fin de l'année 1609, « le dit Thomassin lui dit qu'il avait à se garder du mois de mai 1610, jusques à lui désigner le jour » (J.-P. Desprat, *Les Bâtards d'Henri IV*, p. 138). Henri avait d'ailleurs vertement renvoyé le devin : « Le roi, se moquant de lui, le prenant tantôt aux cheveux, tantôt à la barbe, lui fit faire deux ou trois fois le tour de la chambre » (*idem*).

[7.](#) A. Castelot, *op. cit.*, p. 518.

[8.](#) A. Castelot, *Drames et tragédies de l'histoire*, p. 107.

[9.](#) A. Castelot et A. Decaux, *Histoire de la France au jour le jour*, tome 4, p. 413. Pour l'itinéraire détaillé, voir aussi A. Castelot, *Henri IV*, p. 522.

[10.](#) A. Castelot, *Drames et tragédies*, *op. cit.*, p. 109.

[11.](#) Épisode rapporté par la quasi-totalité des historiens, même s'il semble enjolivé.

XVI

« Couvrez ce sein que je ne saurais voir »

Versailles, 7 mai 1664

AU DÉBUT DE MAI 1664, VERSAILLES est en effervescence : Louis XIV s'apprête à inaugurer les fêtes les plus somptueuses jamais vues au château : *Les Plaisirs de l'île enchantée*¹. Toute la cour est installée à Versailles depuis le 5 mai car, durant une semaine, les six cents invités du roi trouveront jour et nuit de nouveaux divertissements. Défilés, ballets nautiques, fontaines musicales, théâtre, musique, bals, feux d'artifice vont se succéder sans interruption jusqu'au 14 pour éblouir la cour et, surtout, la favorite du roi : Louise de La Vallière. Parmi ces réjouissances, le 12 mai, Molière a l'honneur de jouer au théâtre de verdure la première de *L'Imposteur* (il s'agit de *Tartuffe* dans sa mouture initiale, c'est-à-dire limitée aux trois premiers actes).

Anne d'Autriche, la reine mère, est entourée d'une cour de dévots, de bigots et de gens d'Église. Tous ceux-ci prennent très mal la nouvelle pièce et font le siège de la souveraine pour qu'elle obtienne son interdiction immédiate. Avec l'appui pressant de l'archevêque de Paris, elle intercède auprès de son fils pour que Molière ne puisse continuer à jouer cette œuvre. Réfugiée dans la dévotion depuis l'avènement de son fils, elle a presque basculé dans le fanatisme religieux ; lors du Carême précédent, en 1663, elle a jeûné avec tant de rigueur qu'elle en est tombée malade. Atteinte d'une grande fatigue, de douleurs dans les membres et de nausées, elle semble anémique. De surcroît, de fortes poussées de fièvre inquiètent ses médecins qui n'en viennent à bout qu'après force saignées et doses massives d'émétique et de purgatif².

Durant toute sa maladie, le roi lui-même a veillé et dormi auprès de son lit tandis que son autre fils, Philippe, était aux petits soins pour elle. Finalement, la robuste nature de la reine mère reprend le dessus, mais celle-ci se persuade devoir cette guérison aux secours de la religion. Inutile de dire que ce *Tartuffe* ne peut trouver grâce à ses yeux. Elle finit par obtenir ce qu'elle veut : Louis XIV interdit la pièce en public mais ne se prive pas de dire tout haut devant la cour « qu'il se privait lui-même de ce plaisir pour n'en pas laisser abuser à d'autres, moins capables d'en faire un juste discernement ». (Voilà qui laisse clairement comprendre que le roi n'abandonne pas Molière³.)

Peu avant ces fêtes, Anne a été tracassée par l'apparition d'une petite glande au niveau du sein. Mais cette grosseur semble s'être résorbée et l'ambiance joyeuse de la cour, la grossesse de sa belle-fille la reine Marie-Thérèse contribuent à effacer de ses préoccupations cet incident. Au début d'octobre, elle rend visite aux Petites Carmélites du Val-de-Grâce, auprès desquelles elle aime méditer et prier. Dans ce lieu, elle a apporté en personne le cœur de sa petite-fille Anne-Élisabeth de

France, morte en décembre 1662 âgée de quelques mois⁴.

Lors de la prière, elle ressent brusquement une grande faiblesse qui l'oblige à passer la nuit au couvent. Le soir, elle s'aperçoit d'une nouvelle grosseur au sein gauche, qui semble douloureuse au toucher. Bien qu'instruite de la possibilité d'une tumeur du sein dont elle a déjà pu voir l'éclosion et l'évolution chez certaines religieuses du Val-de-Grâce, elle a d'autres sujets de préoccupation : la conduite de son fils est, pour elle, un sujet de scandale. Le Roi-Soleil s'affiche publiquement avec sa maîtresse, Louise de La Vallière, et elle le supplie de cesser cette liaison étalée sous les feux de la cour. Excédé, Louis XIV lui fait un jour remarquer que son attitude passée devrait valoir à sa mère plus d'indulgence à ce sujet. C'est lui jeter au visage les bruits qui ont couru des années auparavant sur la liaison supposée entre sa mère et le duc de Buckingham ! Folle de rage impuissante, Anne d'Autriche court se réfugier chez Monsieur (son cadet, Philippe d'Orléans) en se plaignant amèrement de son fils aîné : « Voyez comme il me traite⁵. » Elle menace de se retirer définitivement au Val-de-Grâce mais, sur les instances de son fils, reste à la cour.

Vers la Noël, la glande a nettement grossi et Vallot, son premier médecin, décide d'appliquer sur la poitrine de la ciguë (ce qui, compte tenu de la pharmacopée de l'époque, prouve qu'il a déjà pensé au cancer du sein). Les médecins s'avouent vite impuissants et font appel aux chirurgiens du roi qui n'hésitent pas un instant avant de confirmer le funeste diagnostic. Le curé d'un petit village d'Eure-et-Loir (Voves), l'abbé François Gendron, se prétend l'auteur d'un remède infailible contre ce cancer de la reine, qui doit « durcir son sein, à ce point de le rendre dur comme de la pierre ». Cet onguent miraculeux se compose de belladone et d'une poudre grise obtenue en pilant une pierre de la Beauce, préalablement calcinée⁶. Sensible à la qualité de religieux de Gendron, Anne d'Autriche accepte les applications quotidiennes de ce remède dont le seul résultat tangible est d'entraîner des douleurs intolérables.

Devant l'impuissance des médecins et l'inanité des remèdes empiriques, la reine mère et son entourage sont prêts à croire n'importe qui. L'un des plus célèbres médecins de la cour, Gui Patin, écrit à un confrère : « On parle d'un moine, et d'un charlatan que l'on veut faire venir de Hollande... De quelque côté qu'ils viennent, il m'importe fort peu, mais je ne pense pas qu'ils la guérissent... Mon Dieu, qu'il y a de sottises gens, particulièrement chez les grands seigneurs, de croire que de telles buses puissent guérir les maladies que les médecins n'ont pas pu guérir⁷. » En février 1665, un médecin de Bar-le-Duc du nom d'Ailhaut propose son purgatif à base de scammonée, de suie et de colophane, sans plus de succès que ses prédécesseurs⁸. Tout cela n'empêche pas Anne d'Autriche de s'habiller élégamment, de participer aux fêtes de la cour en tâchant de masquer ses souffrances et de rassurer son entourage. À la fin d'avril, elle décide de faire son testament et d'y avantager un peu son fils cadet, Philippe, puisque son aîné a déjà la couronne. Elle lègue tous ses bijoux et pierreries à sa petite-fille, Marie-Louise, fille de Philippe et d'Henriette d'Angleterre. Parmi ces bijoux, figurent de splendides grosses perles que Louis espérait bien récupérer après le trépas de sa mère pour en doter la reine Marie-Thérèse (ou une de ses favorites). Devant les rebuffades du roi, et après un pénible débat, il est finalement convenu entre les deux frères que Louis aurait les perles mais les paierait en totalité à Monsieur.

Le 6 mai, Gui Patin, dont la correspondance est un véritable « journal de la maladie de la reine », écrit : « J'ai appris aujourd'hui que la reine empire. On a parlé d'une grande consultation qui doit se faire à Saint-Germain, pour savoir si on lui ouvrira la mamelle pour en tirer du pus et de la sérosité

maligne qui en consume la substance de jour en jour⁹. » Une tumeur semble s'être formée sous l'aisselle gauche et les chirurgiens décident finalement d'inciser cet abcès supposé. Sans aucune anesthésie, ils taillent profondément de leurs rasoirs la masse dont il sort : « une grande quantité de pus et de sang ». Blafarde, une sueur glacée lui coulant sur le visage, Anne d'Autriche reste stoïque durant toute l'opération, se contentant de répéter plusieurs fois : « Ah, Seigneur, je vous offre ces douleurs, recevez-les pour la satisfaction de mes péchés. » Son fils Philippe est le plus assidu à son chevet. Très marqué, il confie à sa mère : « Je voudrais supporter la moitié de vos souffrances ! » pour s'entendre répondre doucement par sa mère : « Cela ne serait pas juste... Dieu veut que je fasse pénitence. »

La reine mère reste très faible et la plaie causée par les chirurgiens refuse de se refermer. Le 27 mai, alors qu'elle assiste à la messe, elle est prise d'un grand frisson qui dure six heures bien qu'elle se soit mise au lit aussitôt. L'explication survient dès le lendemain : un érysipèle couvre le sein, l'épaule et le bras gauche (sans aucun doute une surinfection de la plaie par un streptocoque, due aux divers onguents appliqués dont la stérilité n'est certes pas la qualité première¹⁰ !). Gui Patin confie : « J'appréhende qu'il ne s'y mette bientôt la gangrène, qui lui ouvrira le ciel pour l'éternité. On dit aujourd'hui (le 9 juin) qu'elle est encore plus mal et qu'elle a reçu l'extrême-onction... Cette nouvelle sent le sapin et le plomb. » Les douleurs deviennent quasi permanentes et la plaie ne cicatrise toujours pas. Alors, les médecins décident de la transporter de Saint-Germain à Paris. En chemin, Anne ordonne que l'on s'arrête au Val-de-Grâce où elle soupire : « Me voilà contente ! Que Dieu dispose de moi. » Elle choisit d'y rester tant elle est fiévreuse et épuisée. Le roi, la cour et les médecins font chaque jour le trajet du Louvre au Val-de-Grâce pour la voir et s'en lassent très vite : le faubourg Saint-Jacques est bien éloigné et il faut sans cesse parlementer devant les portes du couvent avant de pouvoir les franchir. Alors, pour plaire à Louis XIV, la Faculté impose le retour au Louvre, sans tenir compte de l'avis de la malade¹¹.

Dès son arrivée, les praticiens de la reine badigeonnent la plaie de l'aisselle avec de l'eau de chaux en vue de la désinfecter ! Les douleurs deviennent intolérables et la patiente en perd totalement le sommeil. Suprême raffinement dans la torture, les chirurgiens viennent chaque matin nettoyer la plaie et taillader les chairs mortes et gangrenées au rasoir ! Anne, d'ordinaire si prude, se voit ainsi obligée d'exposer sa poitrine à toute la cour quotidiennement. Au début d'août, Gui Patin signale « l'apparition de glandules douloureuses sur l'autre mamelle. La reine mère se porte mieux depuis l'ouverture de son abcès, duquel on tire beaucoup de boue¹² ». Le 22, Anne se trouve beaucoup mieux : la fièvre a disparu et l'aspect de sa plaie s'améliore de jour en jour. Il faut néanmoins continuer à tailler chaque jour les chairs mortifiées, ce qui arrache à la patiente cette remarque : « On ne pourrit qu'après sa mort, et pour moi, Dieu me condamne à pourrir pendant ma vie. »

Dans le courant de septembre et au début d'octobre, la reine se met à tousser fréquemment, notamment la nuit en position allongée. Pour calmer ces quintes, on lui donne un peu d'opium. Ce jus de pavot a également pour avantage de calmer un peu les douleurs de la plaie, lesquelles s'avivent de jour en jour à mesure que le bistouri des chirurgiens atteint les chairs encore saines et vives¹³. Son état général s'altère rapidement et, aux derniers jours de 1665, Gui Patin affirme : « La reine mère est extrêmement exténuée... de grasse qu'elle était, elle n'est qu'un squelette¹⁴. » Le moral n'est guère meilleur, puisqu'elle a appris quelques mois plus tôt le décès de son frère Philippe IV d'Espagne

(qui était aussi le père de la reine Marie-Thérèse). Elle a ce simple commentaire: « Je le suivrai bientôt. »

Le 5 janvier 1666, Monsieur donne un grand bal à la cour, où le roi et les invités s'amuse^{nt} allégrement. Seules sont absentes la reine mère, toujours alitée, et la reine Marie-Thérèse qui porte encore le deuil de son père. Au retour, les nouvelles ne sont guère brillantes : la fièvre redouble et la gangrène a envahi la plaie au point que l'odeur en est insupportable. Pour la reine mère, grande fanatique de la propreté et experte en parfums, cette situation est une véritable punition ! Il est permis de penser que les chroniqueurs de l'époque exagèrent quelque peu le tableau mais la Grande Mademoiselle (cousine du roi) confie dans sa correspondance à une amie : « C'était une telle puanteur qu'on ne pouvait quasi souper quand l'on s'en retournait après l'avoir vue panser. » Mme de Motteville, la dame de compagnie de la reine mère, le confirme dans ses mémoires : « Sur la fin, quand on la pansait, on lui tenait des sachets de senteur auprès du nez, pour la soulager de la mauvaise odeur qui sortoit de la plaie¹⁵. »

Le 6 janvier, tandis que de nouvelles plaques d'érysipèle couvrent bras et épaules, plusieurs abcès éclosent aux aisselles, au cou et en région préclaviculaire. Le 18 janvier, Anne d'Autriche reçoit les derniers sacrements en présence de ses fils et de la reine Marie-Thérèse. Même dans son état, elle a un dernier sursaut de coquetterie, demandant à Mme de Motteville, alors que l'officiant s'apprête à réaliser les onctions d'huile sainte : « Levez bien ma cornette de peur que cette huile n'y touche, car cela sentirait mauvais. » Gui Patin rapporte les termes de l'ambassadeur d'Espagne qui affirme que la reine mère n'en a plus que pour huit jours¹⁶ ! Contemplant son bras gonflé d'œdème et sa main déformée (elle qui a toujours été si fière de ses mains !), la mourante murmure : « Ma main est enflée, oui-da... il est temps de partir. » La famille royale ne quitte pas la chambre de la nuit tant elle pressent une fin prochaine. Soudain, Anne laisse retomber en arrière sa tête sur les oreillers. Les cris de ses dames : « La reine se meurt ! » la tirent du sommeil brutalement.

Mais le roi n'a pu le supporter, et il est victime d'un étourdissement. On le transporte dans la pièce de bains voisine, lui asperge les tempes d'eau glacée mais, par crainte des effets de l'émotion, les médecins ne le laissent pas retourner auprès de la malade. Seul, Monsieur son frère ne quitte pas le chevet de leur mère. Devant son corps déformé dont la tête est si gonflée qu'elle ne peut plus la tenir droite, dans une odeur putride, il glisse à la dame de compagnie : « Ah ! Madame de Motteville, est-ce là la reine, ma mère ? »

Par deux fois, Louis, jaloux de la présence de son frère mais incapable de retourner auprès de sa mère, fait ordonner à Philippe de ne pas rester dans la chambre. Celui-ci lui fit dire « qu'il ne pouvait obéir à cet ordre, mais que ce serait le seul qu'il enfreindrait ». Agenouillé auprès du lit de sa mère, il pleure à chaudes larmes, témoignant de la plus sincère affection. Le désespoir l'amène même à demander à sa mère : « Madame, vous m'avez tant aimé ici-bas, aimez-moi encore quand vous serez là-haut dans le ciel, et priez Dieu pour moi¹⁷ ! » Et, vers cinq heures du matin, le 20 janvier 1666, Anne d'Autriche rend le dernier soupir. Embaumée dans la journée, sa dépouille est conduite à l'abbaye de Saint-Denis et son cœur, à son cher Val-de-Grâce. Louis pleura, dit-on, toute la nuit, et Philippe courut se réfugier à Saint-Cloud dont il ne prétendit pas sortir durant plusieurs jours. Ainsi s'achèvent pour l'épouse de Louis XIII près de quatorze mois de souffrances.

Le cancer du sein a fini par vaincre la résistance de la reine. Ce diagnostic ne souffre aucune hésitation : on retrouve, en effet, l'existence d'une tumeur dure du sein, progressivement croissante et

résistant à tous les traitements de l'époque. Tout au plus peut-on ajouter que les divers traitements locaux (baumes, poudres et onguents) n'ont fait que déclencher et renforcer le processus infectieux, responsable de l'érysipèle et des abcès. Ces abcès du sein, ainsi que celui lié à une adénopathie au niveau de l'aisselle (ganglion sentinelle), ont nécessité leur évacuation par les chirurgiens. La description de l'écoulement et le soulagement à l'issue de l'incision ne font que confirmer la surinfection autour de la lésion cancéreuse initiale. L'évolution finale est émaillée de plusieurs métastases de ce cancer : le lymphœdème du bras (gros bras) est consécutif à une propagation métastatique aux ganglions axillaires. De même, la toux incessante et les difficultés respiratoires en position couchée à partir d'octobre 1665 indiquent des métastases pulmonaires de manière quasi certaine. Enfin, il est logique de suspecter un envahissement métastatique de la veine cave supérieure, responsable de l'œdème de la tête, du cou et des épaules signalé dans les derniers jours (que les médecins appellent syndrome de compression cave supérieure).

Contrairement à une opinion souvent entendue, le cancer du sein n'est donc pas un mal né avec notre siècle, et l'une des plus célèbres reines de France y a succombé avec une évolution et des complications identiques à celles que malheureusement nous rencontrons encore de nos jours.

[1.](#) Pour les détails de ces fêtes, voir F. Bluche, *Louis XIV*, pp. 264-284.

[2.](#) R. Kleinman, *Anne d'Autriche*, p. 499.

[3.](#) C. Dulong, *Anne d'Autriche*.

[4.](#) La liste des morts de sang royal dont les cœurs ont été déposés et conservés au Val-de-Grâce est donnée par A. Cabanès (*Les Morts mystérieuses de l'histoire*, *op. cit.*, pp. 61-66).

[5.](#) P. Erlanger, *Monsieur, frère de Louis XIV*.

[6.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 43.

[7.](#) Gui Patin, *Correspondance* (lettre du 2 janvier 1665 à son confrère Falconet).

[8.](#) Pour la composition exacte du remède d'Ailhaut (nommé Aillot par Gui Patin, qui le tient pour « un grand charlatan, disciple de Van Helmont »), voir A. Cabanès, *op. cit.*, p. 44.

[9.](#) G. Patin, *op. cit.*, lettre du 6 mai 1665.

[10.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 46. Le diagnostic d'érysipèle est confirmé par Gui Patin dans une lettre du 9 juin : « La reine-mère est empirée ; il est survenu des érysipèles à ses deux mammelles avec de grandes douleurs et mauvaises nuits. »

[11.](#) Voir l'ouvrage du docteur Servier : *Histoire du Val-de-Grâce* (dans lequel on retrouve également la liste des cœurs royaux).

[12.](#) G. Patin, *op. cit.*, lettre du 4 août 1665.

[13.](#) G. Patin, *op. cit.*, lettre du 4 septembre 1665 : « Elle toussait si fort avant-hier qu'on fut obligé de lui donner de l'opium. »

[14.](#) G. Patin, *op. cit.*, lettre du 8 janvier 1666, où il en profite pour régler ses comptes avec Alliot : « On est fort mal content de M. Alliot, et même on dit qu'il n'y fait plus rien. »

[15.](#) Mme de Motteville, *Mémoires*, p. 287.

[16.](#) G. Patin, *op. cit.*, lettre du 19 janvier 1666.

[17.](#) Mme de Motteville, *op. cit.*, p. 294.

XVII

« Madame se meurt !... Madame est morte... »

EN CE 4 JUILLET DE L'AN DE GRÂCE 1670, toute l'église de Saint-Denis résonne des ciseaux des marbriers et des allées et venues des frères dans un étrange bourdonnement où se mêlent patenôtres murmurées et conversations à voix basse. La veille, le père abbé a reçu un messenger aux armes du roi et toute l'abbaye semble être entrée en ébullition. De quelles extraordinaires nouvelles était-il porteur ? Cette missive de Louis XIV, fermée du sceau royal, confiait à l'abbaye une mission bien pénible mais qui l'honore grandement : « Aux Abbé, Prieur et religieux de l'Abbaye de Saint-Denys. De par le Roy, Chers et bien aimez, le sensible regret que nous cause la mort de notre chère et très aimée belle-sœur, la duchesse d'Orléans, nous oblige de faire rendre à sa mémoire tous les honneurs qui sont dus à une princesse qui nous touche de si près, et d'une si illustre naissance.

Nous avons résolu de faire inhumer son corps dans l'église de Saint-Denys : c'est pourquoy, nous vous mandons et ordonnons que vous ayez à la recevoir avec toutes les marques d'honneur et de piété que vous devez, et qui sont accoustumées en pareilles occasions, et que vous ayez à ouvrir le tombeau où reposent les princes de nostre sang de la branche de Bourbon, pour l'y inhumer le jour que nous avons destiné pour faire célébrer le service solennel que nous voulons qui soit fait dans vostre église, pour le repos de son âme, ainsi que le grand maistre de nos cérémonies vous dira plus particulièrement de nostre part. Si n'y faites faute, car tel est nostre bon plaisir... Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 4^e juillet 1670. Louis¹. »

Si l'ouverture du tombeau peut attendre les jours précédant les obsèques solennelles, le père abbé s'attend à recevoir rapidement le corps de la défunte et il faut dresser au plus tôt une chapelle ardente dans la basilique. De fait, vers deux heures du matin, le cortège funèbre d'Henriette d'Angleterre, escortée de flambeaux et suivie de toute sa Maison et de la cour, arrive à Saint-Denis. Placé sur un catafalque sous un dais de velours noir à ses armes, le cercueil est béni et la messe des morts récitée immédiatement. Si le roi, comme l'exige le protocole, n'assiste pas à cette cérémonie mortuaire, chacun remarque l'absence de Monsieur, son époux, resté à Saint-Cloud. À l'issue de la célébration, le corps de la princesse est placé dans une chapelle derrière le chœur, gardé nuit et jour par un détachement des gardes de Monsieur jusqu'aux obsèques solennelles (qui ne doivent se dérouler que dans six semaines)². Et, le 21 août 1670, le portail de la basilique est tendu de velours noir aux armes de Madame jusqu'à la première corniche. De chaque côté, deux squelettes assis de marbre blanc gardent l'entrée. À l'intérieur, la nef et le chœur sont tapissés de velours noir, soutenu à chaque pilier par d'autres squelettes drapés tandis que tous les vitraux sont cachés. Quarante

flambeaux de cire blanche éclairent le chœur, face à l'autel de marbre aux coins duquel des urnes d'or vomissant des flammes reposent sur trois têtes de mort ! Au milieu du chœur, le tombeau de marbre noir soutenu par quatre léopards de bronze est encadré de trois cents chandeliers d'argent, au milieu desquels repose le cercueil de Madame, recouvert d'un drap d'or bordé d'hermine sur lequel sont exposés le manteau et la couronne ducal.

Au milieu de cette pompe funèbre grandiloquente, toute la cour assiste aux funérailles à l'exception toujours de Louis XIV pour la même raison. En revanche, la reine est présente tandis que Monsieur brille de nouveau par son absence (alors que rien dans le protocole ne s'y oppose). Sous les voûtes de la basilique retentissent les puissants accents de la voix de Bossuet, désigné par le roi pour prononcer l'oraison funèbre : « Monseigneur, j'étois donc encore destiné à rendre ce devoir funèbre à très haute et très puissante princesse Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Elle, que j'avois vue si attentive pendant que je rendois le même devoir à la reine sa mère, doit être sitôt après le sujet d'un discours semblable, et ma triste voix étoit réservée à ce déplorable ministère. Ô vanité ! ô néant ! ô mortels ignorants de leurs destinées ! L'eût-elle cru il y a dix mois ? Et vous, messieurs, eussiez-vous pensé pendant qu'elle versoit tant de larmes en ce lieu qu'elle dût vous y rassembler pour la pleurer elle-même³ ? »

Alors, comme nous y invite l'évêque de Condom, remontons le temps et revenons dix mois plus tôt sous ces mêmes pierres séculaires à l'occasion des obsèques d'Henriette-Marie de France (fille d'Henri IV). La mère de la duchesse d'Orléans souffrait depuis plusieurs mois d'une affection pulmonaire chronique (sans doute une tuberculose) et de fréquentes insomnies. Pour combattre celles-ci, ses médecins lui donnèrent de la poudre d'opium, et il semble bien que la dose fut si forte qu'elle entraîna un arrêt respiratoire au cours de son sommeil et rendit celui-ci éternel ! Le 12 septembre 1669, Henriette d'Angleterre, sa fille, sœur du roi d'Angleterre Charles II et épouse de Philippe, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIV, mène le deuil dans cette basilique où Bossuet prononce pour sa mère l'une de ses plus célèbres oraisons⁴.

Selon la tradition de la cour, le frère le plus proche du roi porte le titre de « Monsieur » et son épouse est désignée sous le nom de « Madame », vocables communément employés pour désigner Philippe et Henriette dont le mariage remonte à mars 1661, peu après la mort de Mazarin. En cette fin d'année 1669, toute la politique du Roi-Soleil est orientée vers la signature d'un traité d'alliance avec Charles II, en vue d'isoler celui-ci de l'Espagne, des Provinces-Unies (la Hollande) et de la Suède. Les discussions butent sur les compensations financières énormes demandées par le roi d'Angleterre et Louis XIV garde en secret l'idée de demander à Madame de jouer les émissaires de luxe auprès de son frère. Bien entendu, le roi, qui laisse soigneusement son frère en dehors des affaires du royaume, évite de lui en toucher le moindre mot, de peur de le voir divulguer ses intentions à toute la cour et aux ambassadeurs étrangers. Philippe d'Orléans est un personnage curieux, très coquet, fardé et parfumé, artiste et très raffiné de goûts, mais versatile, superficiel et surtout bavard. Ses penchants homosexuels sont un secret de polichinelle ! À Versailles, nul n'ignore que son affection ne va guère à son épouse mais à son favori, le chevalier de Lorraine (à la fois son mauvais génie et selon l'avis général à la cour, son amant). Ledit chevalier mange ouvertement à tous les râteliers puisque, non content d'afficher publiquement son état de « favori de Monsieur », il a pour maîtresse Mme de Coëtquen qui, elle-même, octroie ses faveurs au vieux maréchal de Turenne (dont le roi aime à prendre conseil pour sa grande expérience).

Et c'est à partir de ces confidences d'alcôves ou de divans que la nouvelle du voyage en

Angleterre de son épouse parvient aux oreilles de Monsieur. Furieux d'être tenu à l'écart, il vient faire une scène à son frère, révélant de ce fait la manière dont il avait percé le secret. En effet, l'une des conditions de Charles II pour accepter de négocier le traité était le voyage de « Minette » (comme il appelait sa sœur) outre-Manche ! Inutile de dire que le roi n'apprécie guère qu'un simple chevalier, de surcroît corrupteur de son frère, puisse déjouer les desseins royaux et commettre de telles indiscretions.

Tout pardon est impensable et, le 31 janvier 1670, sous le premier prétexte venu, Louis XIV fait arrêter le chevalier de Lorraine dans l'appartement même de Monsieur et l'envoie sous bonne escorte à la prison de Pierre-Encise, près de Lyon ! Fou de douleur, Monsieur supplie son frère de lui rendre son ami et, devant un refus dédaigneux, s'enferme à Villers-Cotterêts. Envoyé en émissaire par Louis XIV pour le ramener, Colbert reçoit un accueil glacial et revient bredouille. Le roi ne peut supporter une telle bravade de la part de son frère et donne l'ordre de transférer le chevalier au château d'If, au large de Marseille, sous surveillance plus étroite encore. La colère de Philippe éclate brutalement, comme peut le faire celle des faibles trop longtemps contrariés, et ses échos en retentissent jusqu'à la cour et auprès des ambassadeurs étrangers. Pour le Roi-Soleil, la situation devient gênante et, de plus, Henriette, retenue par son époux, commence à lui manquer dans ses talents de négociatrice.

Colbert retourne auprès de Philippe, porteur d'un ordre formel de Louis XIV : le retour immédiat et sans condition à Saint-Germain avec son épouse ! Toute discussion ou tergiversation serait fatale au chevalier de Lorraine. Conscient qu'un refus entraînerait la perte de son ami, Philippe rentre le soir même et son épouse, le lendemain. En signe d'apaisement, le Roi-Soleil ordonne de libérer le chevalier, en lui interdisant de reparaître à la cour, et le fait conduire en Italie. Néanmoins, Monsieur reste persuadé du rôle de son épouse dans la disgrâce du chevalier et ne manque désormais aucune occasion de lui en faire violemment le reproche !

Au début d'avril, Louis XIV informe Monsieur de sa décision d'emmener toute la cour en Flandres pour visiter les villes nouvellement annexées (à la suite du traité d'Aix-la-Chapelle, signé en 1668) : Lille, Douai, Armentières, Tournai, Courtrai, Bergues et Furnes. Madame embarquera ensuite à Dunkerque pour rejoindre son frère à Douvres. Philippe prend très mal la nouvelle, « le plus mal qu'il se pouvait, et avec de grands emportements⁵ » et ce d'autant plus que lui-même n'est pas invité par Charles II. Il restera donc en France tandis que « Minette » tirera seule tous les bénéfices et les honneurs du voyage. Le départ pour les Flandres est fixé au 28 avril sur ordre de Louis XIV. Alors, Monsieur imagine un stratagème machiavélique pour priver son épouse du voyage : lui qui pleurait encore le départ du chevalier de Lorraine se met à la poursuivre chaque nuit de ses assiduités conjugales dans l'espoir qu'une grossesse la rende malade et lui interdise le voyage ! Les huit grossesses en neuf ans de Madame lui donnent bon espoir d'arriver à ses fins. Il n'en est rien et, à la date prévue, le Roi-Soleil, la cour et trente mille soldats prennent la route des Flandres.

Le ciel n'est guère favorable à l'expédition et les carrosses s'embourbent sous une pluie battante. À l'approche de Landrecies, la Sambre sort de son lit et les inondations rendent impossible l'accès à la ville. Alors, il n'y a plus d'autre solution que d'utiliser comme gîte une simple ferme des environs et, si la reine a un lit pour elle seule, on assiste à un spectacle inimaginable : dans un même lit, sur trois matelas posés par terre, dorment ensemble le roi, Monsieur, Madame, la Grande Mademoiselle (leur cousine), La duchesse de La Vallière, la marquise de Montespan et deux filles

d'honneur de la reine ! Louis XIV semble s'accommoder avec humour de cette nuit de bivouac collectif à deux pas de l'étable, si loin des habitudes de la cour. Dès l'aube, on se remet en marche vers Lille. Madame semble triste et mange à peine ; son teint s'altère de jour en jour.

Il faut dire que l'attitude de Monsieur à son égard devient odieuse : excédé de n'avoir pu arriver à ses fins, il multiplie les vexations. Alors que, dans le carrosse, la conversation vient à dévier sur l'astrologie, il laisse tomber nonchalamment en présence d'Henriette : « On m'a prédit que j'aurai plusieurs femmes, et en l'état où est Madame, j'ai raison d'y ajouter foi⁶. » Dès l'entrée dans la ville, Louis XIV est informé que l'escadre anglaise envoyée par Charles II attend sa sœur à Dunkerque. Après un dernier entretien en tête à tête avec lui, Madame et sa suite prennent le chemin de l'Angleterre. À Douvres, après une traversée sans histoire, Charles accueille sa chère « Minette » à bras ouverts, avec tout le faste dû à son rang. Monsieur a exigé que l'ambassade de Madame ne dure que trois jours. En fait, Henriette reste dix-sept jours auprès de son frère à profiter du plaisir des retrouvailles, mais aussi à peaufiner le traité avec lequel elle revient en France.

Devenue la coqueluche de la cour d'Angleterre, Madame souhaite ardemment prolonger son séjour mais les meilleures choses doivent avoir une fin. Le 12 juin 1670, elle reprend la mer pour rejoindre les côtes de France à Calais. Monsieur, jaloux du succès de son épouse, refuse de faire le voyage pour l'accueillir. Qu'importe, le retour vers Paris est triomphal pour l'ambassadrice. Au château de Saint-Germain, le roi accueille sa belle-sœur pour lui témoigner publiquement son attachement et sa satisfaction. Dès le lendemain, Monsieur, au comble de l'exaspération et de la jalousie, l'emmène à Saint-Cloud, loin de la cour. Et aussitôt reprennent les disputes conjugales, parfois si intenses que la Grande Mademoiselle doit s'interposer. Le 25 juin, les deux époux rejoignent le roi à Versailles. Madame n'a pas encore eu l'occasion de lui rendre compte des résultats de son ambassade auprès de son frère. Le lendemain, Louis s'entretient en privé avec sa belle-sœur des clauses du traité obtenu lorsque Monsieur fait irruption dans la pièce. Immédiatement, un silence glacial s'installe. Conscient d'être considéré comme un intrus, il demande à son frère le sujet d'un si mystérieux colloque. La réponse tombe comme un couperet des lèvres du roi : « Mon frère, il n'y a pas lieu de vous en faire part. » Philippe entre en fureur et fait alors une scène mémorable à son épouse au point que, la voyant entrer ensuite chez la reine, pâle et au bord des larmes, Mademoiselle dit « qu'elle ressemblait à une morte habillée à qui l'on aurait mis du rouge ».

Le 27 juin, lors d'une balade dans le parc du château de Saint-Cloud, Madame se plaint d'une douleur d'estomac (« à laquelle elle était sujette », selon Mlle de Montpensier⁷). Le soleil du zénith darde ses rayons et la chaleur écrase les jardins. Madame décide alors de prendre un bain dans la rivière toute proche (ce bain qui tracassera tant Geslin, son médecin). Le lendemain, Mme de La Fayette, venue lui rendre visite au château, lui trouve une mine de papier mâché : rien d'étonnant car Madame a passé une partie de la nuit en promenade au clair de lune dans ses jardins ! Le dimanche 29 juin... Mais laissons à nouveau la parole à Bossuet pour le passage le plus célèbre de son oraison : « Ô nuit désastreuse ! Ô nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle : Madame se meurt... Madame est morte⁸. » Ce matin-là, Madame, levée de bonne heure, descend dans les appartements de son époux qu'elle trouve dans son bain. Elle entame avec lui une longue conversation qui les mène jusqu'à ce que le déjeuner soit servi. Sortant de la chambre, elle rencontre Mme de La Fayette et lui confie qu'elle a passé une très bonne nuit comme elle n'en a pas eu depuis fort longtemps.

Elle fait fort honneur au repas de grand appétit et décide d'aller voir travailler un artiste anglais du nom de Lely qui réalise le portrait de sa fille aînée, Marie-Louise. Puis, elle s'allonge sur des coussins tout en devisant avec son amie, Mme de La Fayette, et glisse dans le sommeil. Tout en dormant, son visage devient d'une pâleur extrême et ses traits se tirent au point que son amie le remarque et s'en effraie ! Au réveil, sa mine est tellement désastreuse que même Monsieur en fait la remarque. Madame décide alors de faire quelques pas et rejoint dans le salon Boisfranc, trésorier du prince, auquel, tout en marchant, « elle se plaint plusieurs fois de son mal de côté ». Vers dix-sept heures, Mme de Meckelbourg et Mme de La Fayette la rejoignent alors que Mme de Gamaches, sa dame de compagnie, lui apporte un verre d'eau de chicorée (que Madame a demandé pour se rafraîchir). Mme de La Fayette, témoin oculaire, nous relate ainsi les événements⁹ : « Elle le but, et en remettant d'une main la tasse sur la soucoupe, de l'autre elle se prit le côté et dit, avec un ton qui marquait beaucoup de douleur : “Ah ! quel point de côté ! Ah ! quel mal, je n'en puis plus !”. Elle rougit en prononçant ses paroles et, dans le moment d'après, elle pâlit, d'une pâleur livide qui nous surprit tous... Nous la prîmes sous les bras, elle marchait à peine et toute courbée en avant... On la mit au lit, et sitôt qu'elle y fut elle cria encore plus et se jeta d'un côté et d'un autre comme une personne qui souffroit énormément. »

Appelé d'urgence, son premier médecin, M. Esprit (ça ne s'invente pas !), diagnostique une simple colique et prescrit les remèdes ordinaires en pareil cas. Sceptique devant les explications du praticien, Madame dit « que son mal était plus considérable qu'on ne pensoit, qu'elle alloit mourir, et qu'on lui allât chercher un confesseur ». Après une discrète accalmie d'une demi-heure, les douleurs reviennent, amenant les larmes aux yeux de Madame et lui arrachant même des cris. Alors l'idée lui vient : c'est l'eau de chicorée qui était empoisonnée ! Elle supplie qu'on y regarde, que l'on s'est peut-être trompé de bouteille ou qu'on y a versé du poison. Afin de rassurer son épouse, Monsieur ordonne d'aller chercher du contrepoison et propose que l'on donne à boire cette eau à un chien. Aussitôt, la femme de chambre de Madame, Mme Desbordes, se récrie qu'elle a elle-même préparé cette eau et en avale sur-le-champ plusieurs gorgées pour prouver son innocuité. Mme de Meckelbourg, pour ne pas être en reste, achève la bouteille. Aucune des deux ne présente le moindre soupçon de colique ! Néanmoins, Henriette n'est pas convaincue et continue à réclamer le contrepoison ; alors Sainte-Foi, valet de chambre de Monsieur, lui propose de la poudre de vipère (sorte d'antidote omnipotent pour tous les empoisonnements selon la pharmacopée du XVII^e siècle).

Rien n'y fait, les souffrances de Madame continuent. Attendrie par la présence de Monsieur au chevet de son lit, elle l'embrasse et murmure : « Hélas, Monsieur, vous ne m'aimez plus, il y a longtemps, mais cela est injuste, je ne vous ai jamais manqué. » S'avisant que les médecins ne lui ont même pas pris le pouls, Monsieur demande à Mme de Gamaches de bien vouloir s'en charger. Après quelques instants, celle-ci se retire rapidement de la chambre, blême et apeurée : elle ne trouve plus de pouls à sa maîtresse et ses mains et pieds sont glacés ! Affolé, Monsieur court auprès du sieur Esprit pour l'en informer mais celui-ci lui rétorque d'un air hautain « que c'est un accident fort ordinaire à la colique, et qu'il répondoit de Madame ». Alors, Philippe éclate de rage, jetant à la figure du médecin « qu'il avoit répondu de M. de Valois, qu'il étoit mort, et qu'il répondoit de Madame, et qu'elle mourroit encore¹⁰ ». M. de Valois était le premier fils de Philippe, mort vers l'âge de deux ans et demi, le 2 décembre 1666.

À l'époque, Esprit avait mis la fièvre élevée et les convulsions de l'enfant sur le compte de la

dentition et garanti à Madame que la vie de son fils n'était pas en danger. Le petit Philippe-Charles avait rendu le dernier soupir moins de six heures plus tard ! (Ce qui n'avait nullement empêché Esprit de garder sa charge de premier médecin.)

Alors le médecin, fort marri de l'évolution d'une affection à laquelle il ne comprend goutte, propose le « remède-miracle » : la saignée ! Madame y consent mais à condition que ce soit au pied. Esprit maintient que seule la saignée au bras sera efficace. Les palabres cessent à l'arrivée de Geslin et Vallot, deux éminents confrères appelés en renfort. Geslin reproche à la duchesse le fameux bain et lui conseille de suivre les prescriptions de son *alter ego*. Convaincue, elle accepte la saignée du bras qui semble la soulager un peu. Alors, dans la chambre, il se chuchote que Madame va mieux, qu'elle va guérir. Surprenant ces paroles, Henriette murmure à Mme de La Fayette, restée à son chevet : « Cela est si peu véritable, que, si je n'étais pas chrétienne, je me tuerais, tant mes douleurs sont excessives... Il ne faut point souhaiter de mal à personne, mais je voudrais bien que quelqu'un pût sentir un moment ce que je souffre, pour connaître de quelle nature sont mes douleurs. »

Vers vingt et une heures, Vallot prescrit un lavement avec du séné en espérant un meilleur résultat qu'avec la saignée. Les trois médecins continuent à rassurer Monsieur et à répondre de son épouse (au point que Vallot retourne tranquillement souper à Versailles). Le lavement se révèle aussi inopérant que les thérapeutiques précédentes et la princesse se plaint de nausées sans pour autant arriver à vomir. Son époux l'exhorte à essayer encore : « Vomissez, Madame, afin que cette bile ne vous étouffe point¹¹. » Une heure plus tard, le roi est prévenu que « Madame est en grand péril ». Immédiatement, le carrosse royal emprunte la route de Saint-Cloud. Prenant à part les médecins, Louis XIV leur demande ce qu'ils pensent de l'état de la duchesse. Leur réponse glace le sang de Mme de La Fayette : « Ces mêmes médecins qui, deux heures auparavant, en répondoient sur leur vie, et qui trouvoient que les extrémités froides n'étoient qu'un accident de la colique, avouèrent qu'elle étoit sans espérance, et que cette froideur et ce pouls étoient une marque de gangrène... qu'il falloit lui faire recevoir Notre-Seigneur¹². »

Averti, Monsieur fait envoyer chercher Bossuet, le tout récent évêque de Condom, avec lequel Madame s'est souvent entretenue de religion. Conscient qu'il importe avant tout de ne pas inquiéter la malade, Louis XIV revient dans la chambre en se vantant sur le ton de la plaisanterie « d'avoir discuté au moins trente remèdes avec les médecins ». Madame n'est pas dupe et se contente de lui citer ironiquement Molière : « Il faut bien mourir par les formes. » Les douleurs reprennent avec une intensité encore jamais atteinte ; en désespoir de cause, on fait mander Brayer qui fut, quelques années plus tôt, le médecin personnel de Mazarin. Brutalement, Madame est prise d'un hoquet irréductible et violent, « le hoquet de la mort », pense-t-on dans l'antichambre. Henriette l'a bien compris : elle glisse à l'oreille du roi qui l'embrasse en la quittant pour la nuit : « La première nouvelle que vous aurez demain sera celle de ma mort. » Puis, elle réclame les sacrements et, comme Bossuet n'est pas encore arrivé, c'est Feuillet, le curé de Saint-Cloud, qui les lui administre et qui confesse la mourante. À l'issue de l'absolution, lord Montagu, ambassadeur d'Angleterre, s'approche de Madame pour recevoir un dernier message destiné à son frère Charles. Comme il lui demande si elle ne pensait pas qu'elle fût empoisonnée, Feuillet, qui a surpris le mot poison s'interpose en disant : « Madame, n'accusez personne, et offrez à Dieu votre mort en sacrifice. » Madame ne dira rien de plus, même si en son for intérieur elle partage l'opinion de lord Montagu.

Brayer arrive enfin et consulte ses confrères avant de proposer... une saignée au pied ! On tente de la réaliser mais elle est un échec complet : pas une goutte de sang, même le pied dans l'eau. Entre-

temps, les douleurs sont devenues transfixiantes et insupportables et Madame glisse dans un souffle à Feuillet : « Mon Dieu, ces grandes douleurs ne finiront pas bientôt ? », ce qui lui vaut aussitôt de la part de l'austère confesseur cette réplique sans appel : « Quoi, Madame ! il y a vingt-six ans que vous offensez Dieu, et il y a six heures que vous faites pénitence. » À l'entrée de Bossuet dans la chambre, Henriette lui dit de s'approcher et une longue conversation à voix basse s'engage : « Madame, je puis vous assurer que vos peines finiront bientôt. » Puis, elle le questionne : « À quelle heure Jésus-Christ est-il mort ? — À trois heures. — Peut-être me fera-t-il la grâce de mourir à pareille heure. » Puis, elle lui demande le crucifix qui a accompagné la reine mère Anne d'Autriche dans ses derniers instants, quatre années plus tôt. Elle le garde pressé contre ses lèvres jusqu'au moment où ses forces l'abandonnent et, après quelques mouvements convulsifs du visage, elle est enfin délivrée de ses douleurs. Elle expire doucement vers deux heures et demie du matin, le 30 juin 1670. En lui fermant les yeux, Bossuet songe peut-être déjà à la phrase de l'*Ecclésiaste* qui introduira son oraison funèbre : « *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas.* » (*Vanité des vanités, et tout est vanité.*) Comme il le dira si bien : « Madame cependant a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs... Le matin, elle fleurissait, avec quelle grâce, vous le savez ; le soir, nous la vîmes séchée¹³. »

La brutalité de cette disparition peut la rendre en effet suspecte aux yeux de son frère, le roi d'Angleterre. En accord avec Monsieur, Louis XIV décide donc que l'autopsie de Madame sera pratiquée conjointement par des médecins français et anglais, en présence de l'ambassadeur d'Angleterre, afin que toute idée d'empoisonnement puisse être écartée officiellement. Dans cette attente, le corps d'Henriette est laissé intact dans son lit jusqu'au lendemain, sans que nul soit autorisé à y toucher. Brayer, dernier médecin appelé auprès de Madame, est chargé « d'amener de Paris, six des plus fameux médecins et chirurgiens pour ouvrir le corps et dresser le rapport de la cause de son mal ». Pendant ce temps, Monsieur fait prévenir l'ambassadeur que l'autopsie va être réalisée et le prie de vouloir bien y assister en personne avec les médecins et chirurgiens de son choix. Le temps de régler ces préparatifs et c'est le lendemain, 2 juillet 1670, que le corps de Madame est porté dans l'antichambre afin que la nécropsie puisse se dérouler en toute clarté. L'ambassadeur d'Angleterre, arrivé le premier en compagnie de Hugh-Chamberlain, médecin du roi, et Boscher, chirurgien du roi (d'Angleterre bien entendu), est obligé de patienter deux heures pour attendre que tous les praticiens convoqués soient présents.

Ainsi, pour l'ouverture du corps de la défunte princesse, sont réunis autour du lit : l'ambassadeur, le médecin et le chirurgien anglais, les médecins français Vallot, d'Aquin, Brayer, Bourdelot (qui était également abbé !), Blondel, Petit, Yvelin, Lebel et les chirurgiens Félix, père et fils, Levasseur et La Chambre, soit, en tout, plus de quinze témoins de haute compétence. Une mission de confiance leur est dévolue : répondre à la question qui hante les esprits : Madame a-t-elle été empoisonnée ? L'autopsie est alors pratiquée par le jeune Félix et les discussions vont bon train entre les praticiens. À l'issue de celle-ci, Bourdelot est chargé de transmettre au roi et à Monsieur les conclusions de la Faculté : le poison n'est pour rien dans la mort de Madame. Fort bien, mais alors, de quoi est-elle morte ? Et les médecins énoncent cette conclusion stupéfiante : Henriette d'Angleterre est morte du choléra !

Pour la médecine moderne, cette affirmation est de la plus grande stupidité : le tableau clinique de l'agonie de Madame n'a absolument rien de commun avec un choléra aigu. Les principaux symptômes du choléra sont une diarrhée incontrôlable et incessante, associée à des vomissements incoercibles. Or, chez Madame, non seulement on ne signale pas de diarrhée mais les lavements

furent inefficaces et, si les nausées existaient, elle ne pouvait vomir. On constate donc une discordance totale entre le tableau clinique d'un choléra aigu et le trépas de Madame. Alors quelle explication donner ?

Il faut reprendre les éléments cliniques et les données de l'autopsie. De l'ouverture du cadavre de Madame sont parvenues jusqu'à nous cinq relations : celles de Vallot, de Bourdelot, du chirurgien anglais, du médecin anglais et, enfin, le procès-verbal signé des quinze médecins présents. Le côté tardif de cette autopsie est d'abord à relever : plus de quarante-huit heures se sont écoulées depuis la mort, le corps est resté exposé sur un lit dans une pièce non aérée et sous une chaleur insupportable comme l'on peut en connaître au début de juillet. D'ailleurs Bourdelot le confirme dans son introduction¹⁴ : « On trouva le ventre bouffi. Les bouts de doigts étaient déjà noirs ; le flanc gauche fort meurtri parce que le corps avoit été longtemps sur ce côté-là. » Il poursuit : « Au premier coup de ciseau que l'on donna dans le ventre, à la région de l'estomac, il en sortit une puanteur horrible et le ventre s'affaissa beaucoup. On continua l'ouverture jusqu'à la serviette qui était juste au-dessous du nombril. »

Toutes ces versions concordent sur les lésions observées, ne différant que sur des détails. Sans entrer dans les précisions techniques mais pour permettre de juger des différentes hypothèses envisagées, il nous faut résumer les principales constatations des médecins. Laissons à nouveau la parole à Bourdelot et Vallot¹⁵ : « Les intestins parurent tous boursoufflés, tendans à la gangrène. La vessie du fiel (la vésicule biliaire) étoit grossie extraordinairement et remplie de bile. Au fond des intestins, sous le diaphragme, étoit répandue une liqueur jaune blanchâtre, d'aspect huileux. On trouva le foie, cendreau, d'une couleur jaunâtre, ventre de biche. La rate étoit assez bonne, et même les reins. On ouvrit la poitrine, et on trouva les poumons engorgés d'un sang noir... le gauche étoit attaché au côté et, comme on l'ouvrit, on trouva la partie supérieure sanieuse (pleine de pus). Il fallut regarder l'estomac et l'œsophage, où probablement devoit être plus visible la cause de la mort. » Seul l'examen rigoureux et méthodique des organes digestifs supérieurs est en effet susceptible de confirmer ou d'infirmer la thèse de l'empoisonnement (ce qui était le premier souci des opérateurs).

Boscher, le chirurgien anglais, prend alors le relais du jeune Félix¹⁶ : « Le ventricule ou estomac étoit par l'extérieur beau et bien conditionné, mais au dedans tout fourré et teint d'une bile aduste (brûlée) jusques au haut de l'œsophage, laquelle se nétoiroit aisément avec le doigt... sans y avoir trouvé aucune excoriation depuis l'orifice d'en haut jusques au bas, que je visitay fort exactement, seulement un petit trou dans la partie moyenne et antérieure, lequel estoit arrivé par mégarde du chirurgien qui l'avoit coupé. Surquoy, je fus le seul qui fis instance (qui insistai sur ce point) mais l'ayant bien visité de près, je n'y trouvay aucune excoriation, ni corrosion, ni dureté, ni noirceur, ni macule (zone rougeâtre) ni lésion d'aucune partie. » Dès lors, la mission est terminée : « L'on n'a point ouvert la teste ni les boyaux... la cause de la mort ayant estée trouvée dans le ventre, qui est à ce qu'on a jugé une trop grande effusion de bile. »

Ainsi les médecins peuvent confier à Bourdelot le message destiné au roi : Madame n'a pas été empoisonnée ! À l'heure actuelle, que pouvons-nous déduire du tableau clinique et de cette autopsie ? Henriette d'Orléans a présenté un syndrome douloureux abdominal très intense, sans vomissements ni diarrhée, sans fièvre, à début brutal, accompagné d'un tableau de choc (disparition du pouls, extrémités glacées) dont l'évolution a été fatale de manière extrêmement rapide : neuf heures seulement se sont écoulées entre les premiers symptômes et le décès ! Ce caractère foudroyant de

l'évolution réduit déjà considérablement les diagnostics possibles : seules des urgences médicales ou chirurgicales suraiguës peuvent ainsi emporter en moins de douze heures une jeune femme (vingt-six ans) en bonne santé apparente. Que nous apprend l'autopsie ? L'existence quasi certaine d'une tuberculose pulmonaire, l'intégrité des reins, de l'estomac et de l'œsophage (à l'exception du petit orifice sur lequel nous reviendrons), une vésicule biliaire dilatée, un foie semblant exsangue et des lésions intestinales difficilement évaluables du fait de la putréfaction. Alors, telle une enquête policière, nous allons reprendre tour à tour les diverses pistes émises au cours des siècles pour expliquer la mort de Madame.

Tout d'abord, comme nous l'avons déjà montré, le diagnostic de choléra, posé par les praticiens de 1670, ne correspond plus à rien à l'heure actuelle. Madame peut-elle avoir été empoisonnée et, dans l'affirmative, comment ? En cette fin du XVII^e siècle, la célèbre Affaire des poisons va éclabousser jusqu'à l'entourage de Louis XIV, lorsque la marquise de Brinvilliers sera exécutée en 1676. On peut sans peine imaginer que de tels procédés existent sous le manteau six années plus tôt. Si l'hypothèse est historiquement possible, aucun argument contemporain du trépas ne vient appuyer cette affirmation. L'accusation d'empoisonnement est reprise par deux chroniqueurs célèbres : Saint-Simon et Madame Palatine.

Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, conte que le premier maître d'hôtel de Madame, Bonneau de Purnon, aurait avoué à Louis XIV, dans la soirée du 1^{er} juillet 1670 (soit le lendemain de la mort), que la princesse avait été empoisonnée par le comte de Beuvron et le marquis d'Effiat sur ordre du chevalier de Lorraine. L'hypothèse d'une vengeance de celui-ci peut se tenir, compte tenu de ce que nous avons déjà relaté, mais se heurte à des difficultés pratiques (du fait de son exil en Italie). De plus, Saint-Simon dit tenir cette confidence du procureur général du Parlement, Joly de Fleury, à qui Purnon l'aurait contée de nombreuses années plus tard. Bref, ses sources se bornent à un témoignage de troisième main, reposant sur une accusation révélée près de vingt ans plus tard. Quant aux *Mémoires* eux-mêmes, ils sont rédigés cinquante ans après le trépas de Madame ! De surcroît, le célèbre écrivain n'est pas toujours d'une précision et d'une objectivité indiscutables et nombre de ses anecdotes sont quelque peu enjolivées.

Madame Palatine n'est autre que Charlotte-Élisabeth, la seconde épouse de Monsieur. À l'époque des faits, elle vit encore au Palatinat, à Heidelberg, loin de la cour de France où elle n'arrive qu'à la fin de l'année 1671. Bien sûr, elle bénéficie d'informations de première main mais elle ne commence à parler de la première Madame dans ses lettres que vers 1689, et à ne dire enfin clairement « qu'il n'est que trop vrai que feu Madame fut empoisonnée¹⁷ » qu'en juillet 1716, alors qu'Henriette repose à Saint-Denis depuis quarante-six ans ! Si elle accuse également du forfait le marquis d'Effiat, toujours sous l'inspiration du chevalier de Lorraine, elle ne dit mot ni du comte de Beuvron ni de l'interrogatoire de Purnon par le Roi-Soleil. Enfin, si pour Saint-Simon, on a bien empoisonné l'eau de chicorée, pour Madame Palatine, ce n'est pas l'eau mais le verre qui a été empoisonné.

En clair, les deux témoignages tardifs, reprenant des bruits traînant à la cour, concordent sur l'essentiel : les coupables. Si l'on ne peut balayer du revers de la main ces accusations, il est permis de faire remarquer que, d'une part, les sources peuvent être communes (Saint-Simon fait partie de l'entourage de Madame Palatine) et, d'autre part, qu'elles restent discrètes sur le poison employé et discordantes sur la manière dont il a été administré. Enfin, aucun des deux n'explique l'absence de réaction du Roi-Soleil après avoir appris l'empoisonnement de sa belle-sœur ! Revenons donc à ce

qui constitue le centre du problème : quel poison a pu être employé ? Au XVII^e siècle, deux substances sont en vogue pour expédier rapidement « *ad patres* » un gêneur : l'arsenic et le sublimé.

L'arsenic¹⁸ est toxique sous la forme de ses deux sulfures, le réalgar (sulfure rouge) et l'orpiment (sulfure jaune ou jaune royal). Leur simple mélange à l'eau est très repérable par la victime présumée, du fait, d'une part, de la coloration et, d'autre part, de l'odeur repoussante du liquide. De ce fait, ils sont généralement mêlés à des aliments solides. Le tableau clinique de l'intoxication aiguë est voisin de celui du choléra, associant vomissements très abondants et diarrhée profuse. On le voit, il est impossible que l'arsenic ait pu se trouver dans l'eau de chicorée absorbée par Madame. De fait, celui-ci est très rarement utilisé de manière aiguë mais bien plus de manière chronique, par très petites doses dans la nourriture, pour aboutir à une intoxication arsenicale, progressivement (et discrètement) mortelle dans un tableau intestinal chronique, attribué par les médecins du temps à un excès de bile !

Le sublimé corrosif¹⁹ est une solution de bichlorure de mercure dont la toxicité aiguë est liée aux propriétés de ce métal. Si l'empoisonnement massif est mortel en quelques heures, avec des douleurs abdominales très violentes, et une peau froide par état de choc (qui peut correspondre à la description des dernières heures de Madame), il s'y associe des vomissements violents, une diarrhée sanguinolente, une salivation abondante et des brûlures buccales par effet caustique, ce qui ne rentre plus dans le cadre des derniers moments de la princesse. Le professeur Brouardel, expert toxicologue du début du XX^e siècle, fait également remarquer très justement un autre obstacle majeur à cette théorie : « Si l'eau de chicorée avait contenu une dose même minime de sublimé, Madame aurait repoussé le verre après la première gorgée. Le sublimé a un goût révoltant. À dose médicamenteuse (1 gramme pour 1 litre), le goût est atroce. Pour tuer une personne, il faut au moins 10 à 15 centigrammes, dose qui correspond à une quantité de solution d'environ 200 grammes de liquide. Il semble impossible de l'ingérer sans être arrêté par une vive répugnance²⁰. » Enfin, un dernier point vient contredire cette théorie : l'autopsie aurait dû retrouver des lésions de brûlure au niveau de la bouche, de l'œsophage ou de l'estomac, du fait de la nature corrosive du sublimé. Or, rappelons-nous les termes du chirurgien anglais²¹ : « Je visitay soigneusement le ventricule ou estomac et l'œsophage... sans avoir trouvé aucune excoriation depuis l'orifice du haut jusques au bas. » En réalité, l'hypothèse de l'empoisonnement par le sublimé ne tient pas non plus. Quant à imaginer, comme l'ont fait certains auteurs, un poison inconnu, subtil, indécélable et foudroyant, nous quittons le domaine de la science pour celui du roman. Alors, si Madame n'est pas morte du choléra et n'a pas été victime du poison, comment expliquer sa mort ?

Au début du siècle, de nombreux auteurs rivalisent d'ingéniosité médicale pour proposer un diagnostic pour la maladie terminale de la duchesse d'Orléans. En premier lieu, on évoque la péritonite par perforation appendiculaire (sorte d'appendicite aiguë immédiatement compliquée de péritonite). Les arguments invoqués par les tenants de cette hypothèse sont :

- L'existence de vagues douleurs abdominales les jours précédents (début de l'appendicite) ;
- Le point de côté, assimilé au point de Mac Burney, bien connu des médecins (douleur de la région inférieure droite du bas-ventre) ;
- L'absence de diarrhée ;
- Le tableau de choc général ;
- La constatation à l'autopsie des lésions intestinales, et du liquide entourant les intestins,

signant la péritonite.

En 1670, l'appendicite est totalement inconnue puisqu'elle ne fut réellement répertoriée que vers les années 1820, et on ne peut donc reprocher aux médecins du XVII^e siècle de l'avoir méconnue. Pourtant, d'autres éléments rendent ce diagnostic très peu probable : si tous les auteurs ont signalé le point de côté de Madame, aucun n'en donne une localisation exacte (sous les côtes, en région ombilicale, au bas-ventre ?) ni même ne précise de quel côté il s'agit (droit ou gauche). Ensuite, la péritonite par perforation appendiculaire ne tue pas un malade en neuf heures. Enfin, si les lésions constatées à l'autopsie peuvent correspondre à une atteinte intestinale, il n'est nullement fait mention d'abcès appendiculaire ni de bloc inflammatoire intestinal et d'adhérences, ce qui caractériserait une péritonite aiguë, par définition inflammatoire, et même gangréneuse, pour expliquer une telle vitesse d'évolution. Dernier argument, une péritonite appendiculaire donne un tableau de « ventre chirurgical » avec un « ventre de bois » à la palpation. À une époque où l'inspection et la palpation sont les seuls moyens d'examen des médecins, il est surprenant qu'aucun d'entre eux ne signale ce fait, alors que diagnostiquant une « colique », ils ont vraisemblablement examiné le ventre de Madame. On le voit, le diagnostic d'appendicite, s'il est plus vraisemblable que l'empoisonnement, se heurte quand même à des objections majeures.

En 1905, le docteur Cabanès conclut à une péritonite mais d'une autre origine : une perforation d'un ulcère de l'estomac. Les principaux arguments avancés pour étayer ce diagnostic sont les suivants : selon Mlle de Montpensier, Madame « était sujette aux douleurs d'estomac ». La perforation d'ulcère survient brutalement, caractérisée par de violentes douleurs abdominales et un tableau de choc pouvant entraîner la mort en quelques heures. En outre, l'ulcère de l'estomac n'est ni connu cliniquement ni décrit sur le cadavre à l'époque de Madame ; les médecins ne peuvent donc le diagnostiquer. Les praticiens qui réalisent l'autopsie mentionnent bien « un petit trou dans la partie moyenne et antérieure du ventricule²² », caractéristique de la perforation ; le liquide jaunâtre trouvé lors de l'ouverture du ventre correspond à l'écoulement de l'huile absorbée comme contrepoison par l'orifice de perforation. Comme on peut le constater, ce diagnostic repose sur des éléments concrets à la fois cliniques et autopsiques, qui le rendent plausible. Le tableau clinique est en effet tout à fait concordant bien que les douleurs de la perforation d'ulcère soient classiquement médianes (alors qu'on parle de point de côté) et qu'elles s'accompagnent souvent de vomissements sanglants (mais qui ne sont pas constants et dont l'absence chez Madame ne peut faire récuser le diagnostic).

La constatation de la perforation à l'autopsie est l'argument massue des tenants de ce diagnostic et, pourtant, il en constitue la principale pierre d'achoppement. Bien entendu, l'ulcère de l'estomac est décrit bien plus tard par Cruveilhier vers 1860, et les chirurgiens ne peuvent reconnaître une lésion dont ils ignorent l'aspect. Mais le chirurgien anglais mentionne bien qu'au voisinage et au pourtour de la perforation, il n'existe dans l'estomac « que je visitay fort soigneusement, aucune excoriation du haut jusques en bas ». Un ulcère de l'estomac, évoluant depuis plusieurs mois (selon les affirmations de Mademoiselle de Montpensier) et arrivant au stade de perforation, présente au moins autour de celle-ci une réaction inflammatoire, un épaississement, un dépôt fibrineux, toutes choses que le chirurgien anglais ne mentionne pas alors que, fort soigneux dans son examen, il n'aurait pas manqué de le faire au moindre doute. Si l'ulcère n'est pas en cause, quelle est l'origine de cette perforation ? La réponse est simple : les ciseaux du chirurgien. Trois des témoins de l'autopsie confirment que la brèche stomacale a été faite par le jeune Félix dès l'ouverture du cadavre. Boscher, le chirurgien anglais, précise que la perforation « estoit arrivée par mégarde du

chirurgien qui l'avait coupé ». Bourdelot, l'abbé-médecin, mentionne : « Il arriva par mégarde lors de la dissection, que la pointe du ciseau fit une ouverture du ventricule, sur laquelle beaucoup de gens se récrièrent, demandant d'où elle venoit. Le chirurgien dit qu'il l'avait faite par mégarde ; et M. Vallot dit avoir vu quand le coup avait été donné. » Ainsi, un témoin visuel confirme la maladresse de Félix. De plus, dans le récit de Vallot, celui-ci relate que Bourdelot explique pourquoi cette perforation ne peut être pathologique (arguments que nous avons déjà donnés plus haut) : « M. Bourdelot fit voir que cette ouverture avait été faite en disséquant ; car la peau au bord de cette ouverture n'étoit ni cautérisée, ni enflammée... n'étoit point bouffie ni épaisse, comme il arrive aux plaies qui sont faites dans les corps vivants. » On le voit, les résultats de l'autopsie se retournent contre les tenants de l'ulcère de l'estomac perforé. Un dernier élément vient clore ce débat : si on met en doute les trois témoins oculaires, il faut rappeler les premiers mots du procès-verbal : « Au premier coup de ciseau que l'on donna dans le ventre, il en sortit une puanteur horrible, et le ventre s'affaissa beaucoup. » Ces deux éléments, affaissement brutal du ventre et éjection massive de gaz de putréfaction, sont caractéristiques de l'ouverture brutale, par les ciseaux de l'opérateur, d'un organe digestif creux distendu par la putréfaction (estomac ou intestin). Ainsi, la péritonite par perforation d'ulcère de l'estomac ne peut être retenue comme étiologie du décès de Madame.

Toujours au début du ^{xx}e siècle, un gynécologue renommé, le professeur Pozzi, avance un diagnostic tout différent : une rupture de grossesse extra-utérine²³ ! Nous sommes là très loin des premières affections évoquées et cette histoire de grossesse rompue est fort étonnante. Pourtant, les arguments invoqués ne manquent pas de pertinence et de finesse d'observation. Reprenant en détail l'observation clinique de l'ultime affection de Madame, le professeur Pozzi met en avant trois éléments majeurs : la vitesse d'évolution, entraînant la mort en moins de dix heures (ce qui limite aux urgences extrêmes) avec début brutal ; la douleur atroce quasi syncopale ; et les signes évoquant une hémorragie interne : extrémités froides, disparition du pouls. La rupture de grossesse extra-utérine survient en début de grossesse par éclatement de la trompe où s'est implanté l'embryon et provoque, de ce fait, un saignement massif dans le péritoine. En l'absence de geste chirurgical immédiat pour stopper l'hémorragie, elle est mortelle en quelques heures. Pour expliquer que l'autopsie ne mentionne ni grossesse ni hémorragie, il invoque le caractère rapide, incomplet et limité à l'estomac de l'examen du cadavre.

Pour juger de la pertinence de ce diagnostic, il nous faut reprendre les éléments un à un. Tout d'abord, Madame pouvait-elle être enceinte sans que son état soit connu ? Rien ne vient s'opposer à cette hypothèse, bien au contraire. Elle n'est pas stérile puisqu'elle a déjà présenté huit grossesses dont quatre menées à terme²⁴. D'autre part, comme nous l'avons conté au début, Monsieur la poursuivit de ses assiduités, chaque nuit durant, au mois d'avril 1670 : qu'une grossesse en résultât n'aurait surpris personne ! Dans cette hypothèse, lors de sa mort, elle aurait été enceinte de deux mois environ. L'autopsie a révélé une tuberculose pulmonaire et il est possible qu'une atteinte génitale tuberculeuse y soit associée. Ce dernier élément peut constituer un facteur d'implantation tubaire de l'œuf et donc de grossesse extra-utérine. Enfin, l'âge présumé de la grossesse (deux mois) correspond à la période la plus propice aux ruptures. On le voit, la théorie du professeur Pozzi reste pour l'instant tout à fait compatible.

Les médecins pouvaient-ils ignorer la grossesse de Madame ? Sans nul doute puisque, pour confirmer la grossesse à ce moment-là, à une époque où seul le diagnostic clinique est possible, il

fallait réaliser un toucher vaginal, ce que n'ont manifestement pas fait les médecins. Le tableau clinique de la rupture de grossesse extra-utérine associe un début brutal, par une douleur atroce située en région abdominale inférieure sur l'un ou l'autre côté (selon que l'œuf se trouve dans la trompe droite ou gauche), et des signes d'hémorragie interne (pâleur, syncope, extrémités froides, pouls rapide ou imprenable). L'évolution, sans une intervention chirurgicale rapide, est fatale en quelques heures. On le voit, l'histoire des derniers instants de Madame peut tout à fait correspondre à ce diagnostic, puisque l'on retrouve la douleur brutale (« Ah, quel point de côté »), son caractère intolérable (« Je me tuerais tant mes douleurs sont excessives »), avec les signes de choc hémorragique : pâleur et tendance syncopale, disparition du pouls, et de plus impossibilité de réaliser la saignée du pied. Si la clinique correspond parfaitement à l'hypothèse du professeur Pozzi, il reste un obstacle de taille : aucun des médecins ayant pratiqué l'autopsie ne rapporte ni grossesse ni hémorragie interne.

À cela, l'éminent gynécologue oppose plusieurs arguments : l'autopsie recherche des traces d'empoisonnement et, par conséquent, les médecins se sont focalisés sur certains organes. D'autre part, l'examen complet du cadavre n'a pas été effectué. Il est indubitable que les praticiens chargés de l'autopsie avaient en tête un but bien précis mais le procès-verbal semble néanmoins indiquer une certaine minutie dans l'examen des organes (surtout de la part du chirurgien anglais qui fait même retourner le cadavre de Madame avant son ouverture afin de vérifier qu'il n'existe aucune lésion dans le dos²⁵ !). En revanche, une certaine réserve imposée par l'identité de la défunte (l'autopsie d'un cadavre de sang royal implique le respect), la chaleur étouffante de la pièce, la décomposition avancée du corps, l'impatience de l'ambassadeur anglais et la certitude d'avoir tout de suite trouvé la réponse à l'accusation d'empoisonnement ont pu inciter les praticiens à terminer rapidement leur œuvre. Néanmoins, aucune relation de la nécropsie ne mentionne la moindre présence de sang, tout au plus celle du liquide jaunâtre baignant les intestins (qui ne peut absolument pas y correspondre). Le seul élément en faveur d'une hémorragie est « le foie couleur ventre-de-biche, cendreau ». En effet, le foie est normalement gorgé de sang et cet aspect peut résulter d'une hémorragie ayant « saigné à blanc » la patiente (mais aussi d'un collapsus vasculaire).

Alors, faut-il abandonner la piste de la grossesse extra-utérine ? Peut-être pas car, à la relecture des rapports, on constate d'autres éléments en faveur de la théorie du gynécologue. Bourdelot dit : « On continua l'ouverture jusques à la serviette qui était juste au-dessous du nombril²⁶. » Ce qui signifie que ladite incision alla du sternum à l'ombilic et ne fut pas prolongée jusqu'au pubis (sans doute toujours par décence envers la personne de sang royal). Or, une telle incision ne permet en aucun cas un examen correct des organes du petit bassin (utérus notamment). De plus, le chirurgien anglais indique clairement dans son rapport au roi d'Angleterre : « L'on n'a point ouvert la teste, ni les boyaux, la cause de la mort ayant été trouvée dans le ventre. » La solution de la grossesse extra-utérine retrouve ainsi du poids. Les organes pelviens n'ayant vraisemblablement pas été examinés lors de l'autopsie, il suffit, pour admettre cette solution, que l'hémorragie pelvienne soit restée strictement localisée à la région du cul-de-sac de Douglas (petit bassin) et se soit coagulée localement secondairement sans diffuser dans le reste de l'abdomen. Dernier élément non encore cité, la *Gazette de France* mentionne que « les entrailles de Madame furent portées aux Célestins de Paris ». L'ablation des intestins de la princesse aurait dû révéler l'hémorragie. Mais le terme « entrailles » recouvre à l'époque une notion assez floue. Il est possible que l'on se soit contenté d'adresser aux religieux l'estomac et l'œsophage. Et, si le corps est embaumé, nul ne précise par qui,

ni même si l'intestin est enlevé (l'autopsie faite, ce travail est sans doute laissé à des religieux ou à des serviteurs qui n'ont ni la compétence ni le souci de rectifier le diagnostic des médecins). Si l'hypothèse du professeur Pozzi implique certaines coïncidences et omissions, elle n'en colle pas moins à la réalité clinique et ne se heurte à aucune impossibilité absolue.

Juste après la seconde guerre mondiale, le docteur Marchesseau évoque dans sa thèse une nouvelle possibilité : une péritonite liée à une cholécystite aiguë²⁷. La cholécystite est une inflammation de la vésicule biliaire, consécutive, le plus souvent, à la présence d'un calcul avec infection de la bile et avec, secondairement, perforation de la vésicule et péritonite bactérienne.

Certains éléments cliniques concordent en effet assez bien et, en premier lieu, les antécédents douloureux de Madame (« d'une douleur d'estomac à laquelle elle était sujette ») et la nécessité de l'allonger pour les calmer. Le tableau douloureux aigu, la tendance à l'arrêt du transit intestinal, les nausées importantes peuvent correspondre à cette cholécystite et à une péritonite fatale. De plus, rappelons à l'autopsie la constatation : « La vessie du fiel étoit grossie extraordinairement, et remplie de bile », traduisant l'existence probable d'un calcul²⁸. Pourtant, l'absence de certains signes permet d'en douter : aucun témoin ne mentionne de fièvre (constante en cas de cholécystite suppurée), l'évolution paraît trop rapide, la cholécystite ne passant au stade de péritonite suppurée que rarement en quelques heures mais plutôt en deux ou trois jours. Enfin, si l'existence d'une vésicule dilatée traduit bien la probabilité d'une lithiase, l'autopsie ne montre ni perforation de cette vésicule (au contraire puisqu'elle est distendue par la bile) ni signes de péritonite biliaire infectieuse avec adhérences inflammatoires et purulentes des intestins et de la face inférieure du foie.

En 1985, le professeur Jean Bernard, célèbre hématologue, membre de l'Académie française, évoque une possibilité toute différente, en relation avec ses travaux sur la génétique et les maladies du sang : une porphyrie aiguë²⁹. La porphyrie est une maladie métabolique à transmission familiale, caractérisée par des crises douloureuses abdominales aiguës très violentes avec nausées ou vomissements et constipation, pouvant simuler un tableau chirurgical.

Elle s'associe habituellement à des troubles psychiques et, à la suite de la crise, à des manifestations neurologiques à type de paralysie des membres inférieurs. Si le tableau clinique de la crise douloureuse est effectivement plausible, le professeur Jean Bernard avance surtout des arguments génétiques historiques précis : la porphyrie aiguë a été diagnostiquée à plusieurs reprises dans la famille royale d'Angleterre et sa transmission génétique a été prouvée. Ainsi, les rois Jacques I^{er} Stuart, et George III en furent atteints, et elle peut également être évoquée pour Marie Stuart et George IV. Or, Madame est la fille du roi Charles I^{er} : le roi Jacques I^{er} n'est autre que son grand-père. Il est également l'ancêtre commun à Madame et au roi George III, qui est l'arrière-petit-fils d'Élisabeth, fille de Jacques I^{er}. Ainsi, sur le plan génétique, en amont et en aval de Madame, la porphyrie a été authentifiée. Cependant, la clinique s'oppose à la confirmation de ce diagnostic : la crise de porphyrie est de durée plus longue (quelques jours), elle est rarement mortelle et il n'y a eu aucun symptôme neurologique associé. De plus, elle ne permet pas d'expliquer les lésions autopsiques et, dernier argument, la porphyrie entraîne un signe tout à fait curieux : après émission, les urines prennent une coloration rouge brunâtre rappelant le vin de Porto ! Une telle anomalie n'a jamais été signalée chez Madame en un temps où l'examen visuel des urines était l'un des piliers du diagnostic médical : impossible d'imaginer que tous les praticiens qui se succédèrent chez Madame aient ou caché ce signe ou omis de s'en apercevoir.

En 1998, il nous a été permis d'évoquer une autre hypothèse : un infarctus mésentérique³⁰ qui reproduit un tableau douloureux abdominal aigu identique à celui de Madame, sans vomissements, avec des lésions de nécrose intestinale fort comparables à celles retrouvées à l'autopsie : « Les intestins parurent tous boursoufflés, tendans à la gangrène. » Mais, il nous faut dans cette hypothèse découvrir une cause à cette thrombose artérielle, ce qui ne paraît guère évident de prime abord. Toutefois, grâce à l'aide du professeur Éric Hachulla³¹, nous avons pu retrouver une étiologie connue depuis quelques dizaines d'années, associant dans le tableau clinique des thromboses artérielles profondes, et des avortements à répétition (quatre avortements spontanés pour Madame en six ans !). Cette affection auto-immune est le syndrome des anticorps antiphospholipides³². Le seul diagnostic positif n'est possible qu'à partir de dosages sanguins et il est évident que la preuve en est impossible sur la seule clinique. On peut simplement dire qu'il s'agirait là vraiment de la première observation clinique de cette affection !

Après ce tour d'horizon médical, il reste une autre possibilité, ignorée à la fois des médecins de l'époque du Roi-Soleil et même de ceux du début du siècle : une pancréatite aiguë nécrosante. L'existence du pancréas, en tant qu'organe, est connue depuis le début du XVI^e siècle (Gonthier d'Andernach, 1487-1574³³) mais sa physiologie et son rôle restent très obscurs aux médecins du Roi-Soleil.

Le tableau clinique classique de la pancréatite aiguë comprend : un syndrome douloureux abdominal très brutal, survenant parfois après un repas, en région médiane épigastrique ou du flanc (droit ou gauche), terriblement violente et d'intensité d'emblée maxima. Des signes digestifs s'y associent : nausées, vomissements (inconstants), pas de diarrhée mais plutôt une tendance à l'arrêt des matières et des gaz et, souvent, un hoquet tenace. Enfin, un collapsus vasculaire avec pâleur, extrémités livides et froides, et un pouls rapide, voire imprenable, complètent le tableau clinique. D'évolution souvent mortelle (trois quarts des cas), parfois en quelques heures, la pancréatite aiguë est un drame brutal mais il peut exister dans les antécédents des crises douloureuses régressives. De plus, elle est souvent associée à une lithiase biliaire (calculs vésiculaires), surtout chez la femme. Au même titre que pour la perforation d'ulcère ou pour la grossesse extra-utérine rompue, les signes cliniques majeurs collent tout à fait à la chronologie rapportée des derniers instants de Madame. Il est même deux détails, d'apparence anodine dans les textes des biographes, qui orientent plus précisément vers cette dernière hypothèse. Tout d'abord, Mme de La Fayette précise que Madame « était toute courbée en avant ». Cela est important car la position penchée en avant se trouve être une attitude antalgique bien connue des médecins dans la pancréatite. D'autre part, lors de la phase terminale, Madame a présenté un hoquet très violent et tenace, « que l'on croyait être le hoquet de la mort ». Rappelons que ce symptôme est expressément décrit dans la pancréatite aiguë.

Mais, de nouveau, se dresse devant nous la même objection majeure : les constatations nécropsiques où personne ne parle du pancréas. Nous ne répéterons pas ici tout ce que nous avons écrit précédemment sur les conditions de l'autopsie et le comportement des médecins : ceci vaut aussi bien pour la pancréatite que pour la grossesse extra-utérine. Rappelons quand même que le pancréas est un organe de découverte assez récente, mal connu, présentant peu d'intérêt et dont nul ne connaît la pathologie. De plus, s'il est de consistance ferme chez le vivant, il devient très vite friable et déliquescent après la mort (par auto-digestion enzymatique). Par conséquent, lors d'une autopsie faite tardivement, sur un cadavre à la putréfaction déjà bien entamée, il est plus que probable que les

médecins n'auraient pas trouvé grand-chose de cet organe. En revanche, les praticiens signalent tous « que la vessie du fiel étoit grossie extraordinairement, et remplie de bile », ce qui laisse supposer un obstacle (calcul) à l'écoulement de la bile au niveau du canal cholédoque, et donc une lithiase biliaire. Or, ladite lithiase, d'une part, explique les épisodes douloureux dans les antécédents de Madame et, rappelons-le, constitue une des causes déclenchantes reconnues de la pancréatite. À l'autopsie, les lésions caractéristiques de la pancréatite forment des taches blanchâtres et cireuses, dites « taches de bougie », correspondant à la saponification des graisses sous l'effet des enzymes pancréatiques libérés. Ces taches, situées sur le pancréas, le duodénum voisin et les intestins, ne sont nullement signalées dans le procès-verbal. Mais, là aussi, il faut tenir compte de la putréfaction du corps. Les médecins disent bien : « les intestins étoient tous boursoufflés, tendans à la gangrène », ce qui ne laisse aucune chance d'apercevoir les lésions éventuelles. Enfin, rappelons que les témoins oculaires parlent de la présence sur les intestins « d'une liqueur jaunâtre, huileuse ». Ce liquide pourrait correspondre au mélange, d'une part, de bile échappée de la vésicule et, d'autre part, du liquide de décomposition de ces taches cireuses, ce qui expliquerait tout à fait sa couleur. Alors, en définitive et pour clore cette discussion ardue mais passionnante, que peut dire de nos jours un praticien de la mort de Madame ?

En premier lieu, que le diagnostic de choléra émis par ses médecins est une absurdité mais, à leur décharge, il faut tenir compte de l'ignorance de la médecine de l'époque et de la nécessité pour eux, aux yeux du Roi-Soleil, de mettre un diagnostic sur cette mort. Ensuite, la thèse de l'empoisonnement, si elle possède ses mobiles, ne peut être raisonnablement soutenue sur des arguments cliniques et toxicologiques et elle est contredite par les données de l'autopsie. La théorie de la péritonite appendiculaire doit être abandonnée sans hésitation : Madame n'est pas morte d'appendicite. La perforation d'un ulcère de l'estomac, explication fort en vogue au début du siècle, ne résiste plus à la critique logique des documents. La péritonite biliaire par cholécystite aiguë est intéressante et comporte sans doute une part de vérité mais elle ne suffit pas à tout expliquer : elle se heurte à quelques absences curieuses tant sur le plan clinique (fièvre) qu'autopsiques (vésicule intacte non perforée). La porphyrie aiguë, séduisante sur le plan génétique, ne peut coller à la réalité clinique.

Il nous reste les trois dernières hypothèses : la grossesse extra-utérine rompue, l'infarctus mésentérique et la pancréatite. Rappelons immédiatement que, si les données cliniques et autopsiques peuvent correspondre à l'infarctus mésentérique, le syndrome des antiphospholipides reste une hypothèse d'école qui ne pourra jamais être confirmée, faute de données biologiques. Il nous faut donc, pour la clarté de la conclusion, mettre entre parenthèses cette hypothèse (qui demeure séduisante) pour ne garder que les deux premières.

Toutes deux présentent une concordance clinique troublante mais se heurtent aux données de l'autopsie. Si les deux diagnostics sont médicalement possibles, l'objectivité impose de dire clairement que la théorie du professeur Pozzi nécessite un certain nombre de coïncidences et d'omissions lors de l'ouverture du cadavre (mais que les explications données restent tout à fait plausibles). En revanche, la pancréatite aiguë nécrosante, si elle n'est pas démontrée par l'autopsie, n'en est pas pour autant écartée, et cela sans faire appel à aucune circonstance particulière. De surcroît, de petits détails cliniques et autopsiques incitent à faire pencher la balance en sa faveur. Par expérience, il nous semble préférable de se rallier à la solution la plus naturellement probable qu'à la plus exceptionnelle. Ainsi, la pancréatite aiguë est le diagnostic qui, en définitive, remporte nos suffrages. Dans tous les cas, Madame doit bien sourire de voir que son trépas est, depuis plus de trois

siècles, l'objet de questions et presque d'enquête médico-légale. Sans doute est-ce là un dernier effet du charme de cette princesse qui « disparut du matin au soir, telle l'herbe des champs ».

[1.](#) Texte de la lettre adressée par Louis XIV au père abbé de l'abbaye de Saint-Denis le 4 juillet 1670.

[2.](#) Pour le détail de la cérémonie des funérailles à Saint-Denis, voir J. Duchêne, *Henriette d'Angleterre*, pp. 411-417.

[3.](#) Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette-Anne d'Angleterre*.

[4.](#) Bossuet, *Oraison funèbre de la reine Henriette d'Angleterre*.

[5.](#) Comme l'indique dans une lettre sa cousine Anne Marie Louise d'Orléans, dite la Grande Mademoiselle.

[6.](#) Ph. Erlanger, *Monsieur, frère de Louis XIV*.

[7.](#) Mlle de Montpensier, *Mémoires*, Chéruel, 1858.

[8.](#) Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre*.

[9.](#) Mme de La Fayette, *Histoire de Madame Henriette*, Jouaust, Paris, 1890.

[10.](#) Poncet de La Grave, *Relation de la Mort de Madame Henriette d'Angleterre*, dans *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, rapporté dans A. Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, *op. cit.*, p. 28. On retrouve également ces propos dans les *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier.

[11.](#) Mme de La Fayette, *op. cit.*

[12.](#) Mlle de Montpensier, *op. cit.*

[13.](#) Bossuet, *op. cit.*

[14.](#) Voir le texte intégral de Bourdelot : *Relation de la maladie, mort et ouverture du corps de Madame par M. l'abbé Bourdelot, médecin*, in A. Cabanès, *op. cit.*, pp. 261-267.

[15.](#) A. Cabanès, *op. cit.*

[16.](#) Voir le rapport du chirurgien anglais in A. Cabanès, *op. cit.*, pp. 269-271.

[17.](#) Lettre du 19 juillet 1716, de Madame Palatine à Caroline de Galles : « Il n'est que trop vrai que feu Madame fut empoisonnée, mais sans que Monsieur le sût ou le voulût » (D. Van der Cruysse,

[18.](#) Voir le tableau clinique de l'intoxication aiguë par l'arsenic, qui rappelle celui du choléra, dans E. Fournier, *Éléments de médecine légale*, Flammarion, 1976, au chapitre *Toxicologie médico-légale*, p. 89.

[19.](#) E. Fournier, *op. cit.*, p. 92.

[20.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 49.

[21.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 270.

[22.](#) Voir le rapport de Bourdelot.

[23.](#) L'avis du professeur Pozzi, daté du 18 mars 1907, est donné en intégralité en appendice de son ouvrage par A. Cabanès, *op. cit.*, pp. 367-375.

[24.](#) Madame avait accouché de quatre enfants : Marie-Louise (1662), Charles-Philippe (1664), une fille mort-née (1665) et Anne-Marie (1669), et elle avait fait quatre fausses couches en mars 1663, juillet 1665, mars 1667 et juillet 1668.

[25.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 264 : « Il n'y avait rien au dos, que le Chirurgien Anglois désira voir. »

[26.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 264.

[27.](#) R. Marchesseau, thèse de médecine, Bordeaux, 1947.

[28.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 26.

[29.](#) Pr. Jean Bernard, *Le Sang et l'Histoire*, pp. 134-141.

[30.](#) L'infarctus mésentérique est la nécrose d'une partie importante de l'intestin par thrombose de l'artère mésentérique par un caillot. La vascularisation étant arrêtée, les tissus intestinaux se nécrosent et se gangrènent, aboutissant à un tableau rapidement mortel.

[31.](#) Le professeur Éric Hachulla exerce au sein du service de médecine interne du CHU de Lille. Nous avons présenté cette étude ensemble en 1998 : J. Deblauwe, É. Hachulla, « Non, ce n'était pas l'appendicite », *Revue de Médecine Interne*, 1998, 19, pp. 320-321.

[32.](#) Le syndrome des antiphospholipides, décrit initialement dans le cadre du lupus érythémateux disséminé (LED), est en fait une affection bien individualisée, atteignant préférentiellement la femme, caractérisée par des thromboses veineuses et artérielles profondes, graves, des avortements spontanés

[33.](#) Professeur Pierre Hillemand, *Histoire de la Gastro-entérologie*, dans M. Martiny et J.

XVIII

« Blessée au service du roi »

À L'ÉTÉ 1679, LE MARIAGE DE MARIE-LOUISE D'ORLÉANS rassemble toute la cour dans la chapelle du château de Saint-Germain. Fille de Monsieur, frère du roi et de la défunte Madame (Henriette d'Angleterre), Mademoiselle est éprise de son cousin le dauphin, mais Louis XIV a décidé de la donner pour épouse au roi d'Espagne Charles II. Conformément aux usages du temps, c'est par procuration que se déroule l'union, à laquelle assiste Sophie de Hanovre dont la nièce, la princesse Palatine, est la seconde épouse de Monsieur. Guère impressionnée par les fastes de la cérémonie, elle n'en parle dans ses mémoires que pour relater ce que tout Versailles murmure de bouche-à-oreille : « Pour le roi, il regarda Mlle de Fontanges avec plus de dévotion que l'autel... elle était dans une tribune en haut de son côté, ce qui lui fit souvent hausser la tête. » Elle ajoute même : « Je vis Mlle de Fontanges fort avantageusement mise avec son bréviaire à la main, qui lui servait de contenance pour jeter les yeux en bas sur le roi qu'elle aimait sans doute plus que le Roi des Rois¹. »

Événement à la cour du Roi-Soleil, où les rôles semblaient bien attribués : depuis la disgrâce et le départ pour le couvent de Louise de La Vallière, Françoise-Athénaïs de Montespan est la maîtresse officielle de Louis XIV. Le petit duc du Maine, aîné des enfants illégitimes du roi et de sa favorite, est confié, comme ses frères et sœurs, à la garde de Mme de Maintenon. Alors que vient faire Mlle de Fontanges dans ce bal bien ordonné ? Un an plus tôt, celle qui porte encore le nom de Marie-Angélique de Scorailles de Roussille a quitté son Auvergne natale pour rejoindre la cour à Saint-Germain. Dès octobre 1678, cette jolie rousse de dix-sept ans figure au nombre des filles d'honneur de Madame Palatine. Soucieuse de se garder les bonnes grâces du roi, celle-ci ne se prive pas de lui proposer d'emmener l'une d'entre elles lors des chasses royales, ce qui déclenche la fureur de Mme de Montespan : « On dit que Mme de Montespan avait aussi voulu faire supprimer les demoiselles d'honneur de Madame, au temps où il semblait vraiment que la duchesse d'Orléans entretînt la pépinière des maîtresses pour le roi, mais il n'y eut pas moyen². »

Madame apprécie la jeunesse et la fraîcheur d'esprit de Marie-Angélique qui n'hésite pas à lui conter ses rêves : « Avant de venir chez moi, elle avait rêvé tout ce qui devait lui arriver, et un pieux capucin lui avait expliqué son rêve. Elle me l'a raconté elle-même, avant de devenir la maîtresse du roi. Elle rêva qu'elle était montée sur une haute montagne, et qu'étant sur la cime, elle fut éblouie par un nuage resplendissant ; que tout à coup elle se trouva dans une si grande obscurité qu'elle se réveilla de frayeur. Quand elle fit part de ce rêve à son confesseur, il lui dit : prenez garde à vous : cette montagne est la cour où il vous arrivera un grand éclat, cet éclat sera de très peu de durée. Si

vous abandonnez Dieu, il vous abandonnera et vous tomberez dans d'éternelles ténèbres³. » En ce début d'année 1679, Mme de Montespan ne craint guère celle qu'elle surnomme « le chat gris⁴ » car, si l'on s'extasie devant son charme juvénile, on la dit « sotté comme un panier » !

Madame elle-même le reconnaît dans ses lettres : « La Fontanges était belle depuis les pieds jusques à la tête ; on ne pouvait rien voir de plus merveilleux. Elle avait aussi le meilleur caractère du monde, mais pas plus d'esprit qu'un petit chat⁵. » Pourtant, le roi accepte à plusieurs reprises que ce petit chat fasse partie de sa suite lors des chasses en forêt de Saint-Germain ! Il aime le respect du protocole et la discrétion dans ses escapades amoureuses. Mais cela ne l'empêche nullement de faire, un soir, au galop, les dix lieues de Saint-Germain à Paris pour rejoindre le Palais-Royal. Primi-Visconti raconte de manière laconique mais éloquente cette soirée : « Mlle des Adrets ouvrit la porte de l'appartement des filles de Madame, ses compagnes, et ce fut la première fois que le roi posséda Mlle de Fontanges⁶. » Au petit jour, le Roi-Soleil regagne Saint-Germain mais le secret de polichinelle ne tarde pas à être connu de Mme de Montespan dont les informateurs sont partout.

Françoise-Athénaïs songe-t-elle déjà à recourir au poison pour éliminer une rivale ? Mlle Des Œillets, sa femme de chambre, est en commerce avec sorcières et empoisonneurs depuis plus de douze années. Nous sommes alors en pleine « Affaire des poisons » et la marquise de Brinvilliers a été décapitée en place de Grève, le 16 juillet 1676. Le 12 mars 1679, Catherine Deshayes, dite la Voisin, est arrêtée et incarcérée : que va-t-on faire avouer à la plus célèbre empoisonneuse de l'affaire, familière de la Des Œillets ? Dès la nouvelle connue, Mme de Montespan quitte brutalement Saint-Germain. Toute la cour met ce départ au compte d'une nouvelle dispute avec le roi, comme en témoigne Mme de Scudéry : « Mme de Montespan partit brusquement de Saint-Germain mercredi 15 de ce mois pour Paris. On dit qu'il y a quelque brouillerie dans le ménage et que cela vient de la jalousie qu'elle a d'une jeune fille de Madame appelée Fontanges⁷. » Quelques jours plus tard à son retour, Françoise-Athénaïs retrouve Marie-Angélique installée dans un petit appartement du château, qui communique directement avec la chambre du roi⁸ !

Et, en avril 1679, celui-ci octroie à Marie-Angélique le titre de duchesse de Fontanges avec, outre 20 000 écus de rente mensuelle, le « tabouret » protocolaire des duchesses au dîner du roi. Quelle humiliation pour Mme de Montespan qui, si elle a droit aux égards dus aux duchesses, n'a jamais pu en obtenir le titre ni le fameux tabouret (le roi eût dû, pour ce faire, octroyer le titre de duc à son mari, le marquis de Montespan, chassé de Versailles après avoir ouvertement porté à la cour le deuil de son épouse dès le début de la liaison de celle-ci⁹ !). Mme de Sévigné informe sa fille des réactions de la favorite mortifiée : « Mme de Montespan est enragée, elle pleura beaucoup hier et vous pouvez juger du martyre que souffre son orgueil. » Aussi, Sophie de Hanovre ne rapporte-t-elle que ce que chacun constate : la Fontanges a ravi le cœur du roi à Françoise-Athénaïs. D'ailleurs, le bruit court que la preuve n'en saurait tarder : Marie-Angélique se plaint de maux de tête et de nausées ! Pourtant, dans une lettre du 28 juillet, Mme de Montmorency dément la rumeur : « Fontanges n'est point grosse comme on l'avait cru. Le roi l'aime éperdument, ce dont Mme de Montespan enrage¹⁰. » La cote de la duchesse de Fontanges est au plus haut à Saint-Germain : ayant perdu son chapeau lors d'une promenade à cheval dans les futaies du parc, elle détache un ruban de sa toilette pour en faire un bandeau dont les nœuds retombent sur le front. Cette initiative plaît tant au Roi-Soleil qu'illa prie de ne point quitter cette coiffure de la soirée. Dès le lendemain, toutes les

dames de la cour sont coiffées « à la Fontanges » !

La jalousie de Mme de Montespan ne fait que croître, d'autant que le confesseur du roi, le père La Chaise, a adjuré Louis XIV de mettre fin à sa liaison avec Françoise-Athénaïs. Furieuse, celle-ci accuse Mme de Maintenon de jouer le jeu de la Fontanges : « Vous étiez complice du roi, tout comme son confesseur ce Père La Chaise. Pourquoi n'exige-t-il pas que le roi rompe avec Fontanges comme avec moi ? » Avec le plus grand calme, Mme de Maintenon lui rapporte les arguments du confesseur : « Mlle de Fontanges, elle, n'est pas mariée ; elle ne commet pas le péché d'adultère », s'attirant aussitôt les foudres de la favorite : « Votre père La Chaise n'est qu'une chaise de commodité ¹¹ ! » Mme de Maintenon accepte néanmoins d'essayer de convaincre la duchesse de Fontanges de « renoncer volontairement à Satan et quitter le roi ». Peine perdue car la jeune beauté lui rétorque avec candeur : « Mais Madame, vous me parlez de me défaire d'une passion comme d'un habit. » Et ce qui doit arriver arrive : « La nouvelle maîtresse est grosse », confie Bussy-Rabutin dans une lettre datée du 13 décembre 1679¹².

Pendant ce temps, à la Bastille, le lieutenant La Reynie poursuit les interrogatoires de la Voisin lors des sessions de la « Chambre ardente ». Chaque jour, de nouveaux noms de la cour sont cités et nul ne peut se sentir en sécurité. Ne vient-on pas de trouver dans les papiers de l'empoisonneuse un billet manuscrit de la comtesse de Foix ? « Plus je frotte et moins ils poussent », écrit-elle avant d'avouer non sans gêne au roi qu'il ne s'agit que d'un onguent demandé en vue de faire grossir ses seins¹³ ! Le 22 février 1680, la Voisin est brûlée en place de Grève sans avoir fait plus de confidences. Dès le lendemain de l'exécution de sa mère, Marguerite Voisin vient donner à La Reynie force précisions sur les clientes de l'officine maternelle, aveux confirmés par les abbés Guibourg et Mariette, officiants des messes sataniques pratiquées rue de la Lune. Pour le lieutenant de police, l'affaire devient brûlante : parmi les nobles dames ayant eu recours aux « bons offices » de la Voisin, sa fille et l'abbé démoniaque citent la Des Œillets, mais surtout Françoise-Athénaïs elle-même. Et les accusations sont terribles : évocation du démon, philtres destinés au roi, messes noires pratiquées sur le corps nu de la favorite royale, au cours desquelles le calice recueille le sang d'un enfant égorgé, et même placet empoisonné destiné au roi en personne¹⁴ !

Entre-temps, la grossesse de Mlle de Fontanges se poursuit, mais non sans problème : des hémorragies surviennent à plusieurs reprises en février-mars 1680. Les médecins n'arrivent guère à contrôler ces accidents et la jeune duchesse s'anémie progressivement. En avril, à Maubuisson, une nouvelle hémorragie les conduit à laisser intervenir le prieur de Cabrières, « un homme très charitable, en qui M. de Louvois, Mme de Montespan, Mme de Maintenon et le roi lui-même avaient une confiance absolue¹⁵ ». Charles Trimont de Cabrières n'est ni médecin ni apothicaire mais un ecclésiastique qui se targue de bien connaître la botanique. Mme de Sévigné écrit de lui « qu'il était rien moins que médecin, quoiqu'il eût des remèdes pour bien des maladies ». Elle insiste d'ailleurs sur ce point dans une lettre à sa fille, du 26 avril : « Cependant, ce médecin forcé traite Mme de Fontanges d'une perte de sang très opiniâtre, dont ses prospérités sont troublées¹⁶. »

Pour accepter de laisser ainsi un empirique prendre leur place auprès de la maîtresse du roi, il faut que les médicastres aient été bien désorientés mais les « guérisseurs » de tout poil jouissent d'un certain engouement à Versailles, à côté de la médecine officielle. De jour en jour, Mme de Sévigné fait vivre à sa fille pratiquement en direct le bulletin de santé de la duchesse et sa confiance, d'abord

relative, puis convaincue dans les talents du prieur : « Vous savez tout ce que la fortune a soufflé sur la duchesse de Fontanges ; voici ce qu'elle lui garde : une perte de sang si considérable qu'elle est encore à Maubuisson dans son lit avec la fièvre qui s'y est mêlée. Le prieur de Cabrières ne la quitte pas ; s'il fait cette cure, il ne sera pas mal à la Cour » (1^{er} mai 1680). « Mme de Fontanges revient demain. Voyez un peu comme le prieur de Cabrières est venu redonner cette belle beauté à la Cour » (6 mai). « Nous avons très bien jugé du prieur de Cabrières : c'est le médecin forcé. Cependant, Mme de Coulanges me mande qu'il a guéri Mme de Fontanges qui est revenue à la Cour où elle reçut d'abord publiquement une fort belle visite. Le roi veut qu'elle s'établisse à Paris » (14 mai). Le traitement instauré semble en effet couronné de succès puisque « à Saint-Germain, Mlle de Fontanges présente toutes les apparences de retour à la santé¹⁷ ».

Mais est-ce la grossesse ou la lassitude, le roi semble se détacher peu à peu d'elle. Bussy-Rabutin ajoute : « On dit que la passion du roi pour elle est fort diminuée ; cela ne me surprend pas ; j'ai toujours cru qu'il fallait de l'esprit à la maîtresse pour faire durer un amour jouissant. » Faut-il rappeler que Madame Palatine avait la même opinion : « La Fontanges était un stupide petit animal, mais elle avait un très bon caractère et était jolie comme un ange » ? En juin 1680, alors que Louis XIV se prépare à partir de Fontainebleau pour les Flandres, elle est victime d'un nouveau « flux de sang » qui l'oblige à rester couchée, alors qu'elle arrive presque au terme de sa grossesse. Elle donne bientôt le jour à une fille¹⁸. À son sujet, les avis divergent : certains historiens la donnent comme non viable, d'autres comme morte en période néonatale, d'autres encore affirment qu'elle fut empoisonnée avec sa nourrice, quelques mois plus tard. Les suites des couches ne sont pas moins compliquées : la fièvre accompagne de nouvelles hémorragies avec la délivrance. Le 14 juillet 1680, Mme de Sévigné écrit : « Vous avez ri de cette personne blessée dans le service du roi ; elle l'est à un point qu'on la croit invalide¹⁹. » Devant l'aggravation de son état, on conseille à la duchesse de quitter la cour et sa vie trépidante pour se reposer à l'abbaye de Chelles. Le prieur de Cabrières n'a plus la cote si l'on en croit la marquise : « Mme de Fontanges est partie pour Chelle. La belle perdant tout son sang, pâle, changée, accablée de tristesse. Votre prieur de Cabrières a fait là une belle cure²⁰ ! »

Vers le mois d'octobre, elle rentre à Paris, à l'abbaye de Port-Royal, un couvent du faubourg Saint-Jacques où elle espère terminer sa convalescence. Mais, quelques mois plus tard, la fièvre la reprend, et la revoilà alitée. Mme de Sévigné écrit à sa fille : « La jeune duchesse est en son lit avec la fièvre qui s'en est mêlée. Elle commence même à enfler et son beau visage est un peu bouffi. » Le roi en personne vient lui rendre visite et, dit-on, pleure beaucoup lors de cette entrevue. La duchesse le confirme en ces termes : « Je meurs contente, puisque mes yeux ont vu pleurer le roi. » Et, malgré les soins attentifs des religieuses, Marie-Angélique de Fontanges succombe le 28 juin 1681 à une heure du matin.

À l'annonce de sa mort, le roi écrit au duc de Noailles, chargé des funérailles : « Quoique j'attendisse depuis longtemps la nouvelle que vous m'avez mandée, elle n'a pas laissé de me surprendre et de me fâcher. Je vois par votre lettre que vous avez donné tous les ordres nécessaires pour faire exécuter ce que je vous ai ordonné. Sur ce que l'on désire de faire ouvrir le corps, si on le peut éviter, je crois que c'est le meilleur parti. Louis²¹. » Dès la mort de la duchesse, le bruit court à Versailles qu'elle a été empoisonnée par Mme de Montespan au moyen d'une paire de gants préparés tout exprès, quelques mois plus tôt. Madame Palatine se fera d'ailleurs l'apôtre de cette théorie toute

sa vie durant : « Fontanges est morte empoisonnée, il n'y a rien de plus certain²². » D'ailleurs, Bussy-Rabutin n'est pas moins explicite à ce sujet : « La douleur du roi fut si sensible qu'il ne put s'empêcher de la faire paraître et il est certain qu'il se fut vengé de Mme de Montespan d'une manière éclatante s'il n'avait eu des raisons puissantes pour dissimuler son ressentiment²³. » Est-ce pour ces mêmes raisons que Louis XIV indique clairement au duc de Noailles son souhait d'éviter l'autopsie ? En réalité, il est plus que probable qu'il craint que cet examen ne révèle des constatations accablantes pour la favorite alors que l'instruction de l'Affaire des poisons est toujours en cours.

Comme Mme de Sévigné et sa jolie expression « blessée au service du roi », Mme de Caylus penche pour l'évolution néfaste des suites de couches de la duchesse : « Il courut beaucoup de bruits sur cette mort, mais je suis convaincue qu'ils étaient sans fondement, et je crois, selon que je l'ai entendu dire à Mme de Maintenon, que cette fille s'est tuée pour avoir voulu partir de Fontainebleau le même jour que le roi, quoiqu'elle fût en travail et prête à accoucher²⁴. » Pourtant, le Roi-Soleil revient rapidement à plus de sagesse puisqu'il autorise la nécropsie dès le lendemain. Six médecins et chirurgiens signent le procès-verbal. Lors de cet examen, on note « une hydropisie dans la poitrine, contenant plus de trois pintes d'eau, avec beaucoup de matières purulentes dans les lobes droits du poumon, dont la substance était entièrement corrompue et gangrenée et adhérente de toutes parts. Le cœur un peu flétri, de l'eau sur la membrane qui l'enveloppe, en trop grande abondance et de mauvaise odeur. Le ventricule s'est trouvé fort sain et net. La matrice et la vessie très saines et naturelles²⁵ ». Que faut-il conclure de tout cela et à quoi attribuer le trépas de la duchesse de Fontanges : au poison ou à une cause plus naturelle ?

Avant d'étudier les causes directes de sa mort, il nous faut dire un mot de la pathologie présentée lors de sa grossesse. La date de l'accouchement reste incertaine pour les historiens ; mais, si l'on considère que l'accouchement a eu lieu à terme en juin 1680, les hémorragies génitales répétées sont apparues vers la fin du cinquième ou le début du sixième mois de grossesse. Ce symptôme est caractéristique d'une complication gravidique appelée *placenta praevia*. Il s'agit d'une anomalie de position du placenta qui se trouve en insertion anormalement basse sur la paroi utérine. Cette partie, nommée « segment inférieur », se forme et se distend énormément dans le dernier trimestre de la grossesse. Ce phénomène entraîne un décollement partiel du placenta et des hémorragies à répétition. Dans le cas de la duchesse de Fontanges, ce diagnostic est une quasi-certitude. L'existence d'une hémorragie abondante juste avant l'accouchement incite même à penser qu'il s'agissait d'un *placenta praevia* « recouvrant » : le placenta recouvre alors en partie l'orifice de l'utérus, entraînant une hémorragie importante dès le début de la dilatation du col.

Cette anomalie placentaire explique également l'infection et les hémorragies après l'accouchement : le *placenta praevia* est une cause connue de rétention placentaire (persistance d'un morceau du placenta dans l'utérus après la délivrance)²⁶. Si cela éclaire la pathologie de la grossesse de Marie-Angélique, il ne peut nullement expliquer le trépas de la duchesse, une année entière après son accouchement. Mais alors, qu'en disent les médecins qui pratiquent l'autopsie ? Selon ces praticiens, « la cause de la mort de la dame doit être uniquement attribuée à la pourriture totale des lobes droits du poumon, qui s'est faite en suite de l'altération et intempérie chaude et sèche de son foie qui, ayant fait une grande quantité de sang bilieux et âcre, lui aurait causé les pertes

naturelles qui ont précédé²⁷ ». Laissons de côté le raisonnement physiopathologique de ces émules de Diafoirus pour en retenir l'élément essentiel : la cause de la mort se trouve liée à l'état des poumons.

En effet, la lecture du procès-verbal permet de diagnostiquer successivement : un épanchement pleural (« hydropisie de la poitrine, plus de trois pintes d'eau ») de caractère purulent (« de matières purulentes »), associées à une pneumonie droite (« les lobes droits du poumon dont la substance était entièrement corrompue et gangrenée ») et à un épanchement péricardique (« de l'eau sur la membrane qui enveloppe le cœur »), lui aussi probablement purulent (« en grande abondance et de mauvaise odeur »). Le décès de la duchesse de Fontanges est donc lié à une pleurésie purulente droite, associée à une péricardite et à une pneumonie droite²⁸. Les données sont insuffisantes pour pouvoir trancher entre origine microbienne banale ou origine tuberculeuse. La longueur d'évolution (dix mois) et le caractère adhérent des poumons inclineraient à pencher pour l'origine tuberculeuse. Mais, a contrario, l'absence de lésions pulmonaires caractéristiques (cavernes, caseum), l'absence d'autres localisations tuberculeuses (digestives notamment) et le caractère fluide, non adhérent, du liquide d'épanchement pleural et péricardique tendent à faire rejeter l'hypothèse d'une tuberculose. En revanche, même si Mme de Montespan a songé à empoisonner sa rivale, aucun signe clinique ne permet de penser que la favorite déçue soit passée à l'acte. Bien au contraire, le procès-verbal mentionne clairement l'intégrité de l'estomac et des intestins, ce qui va à l'encontre de l'absorption de tout poison, même de façon chronique et prolongée. Nous sommes ainsi au regret de devoir contredire Madame Palatine.

Enfin, contrairement à ce que pensait Mme de Caylus, si la grossesse de la duchesse de Fontanges l'a laissée fort anémiée et sans doute affaiblie (faisant ainsi le lit de l'affection microbienne), son trépas n'est aucunement lié à son accouchement. La meilleure preuve en est donnée par le rapport lui-même : « La matrice et la vessie fort saines et naturelles. » Ainsi, si la duchesse de Fontanges a été « blessée au service du roi », il est clair qu'elle n'est nullement morte de ses blessures mais que celles-ci ont sans doute accentué sa fragilité par le biais d'une anémie chronique, faisant d'elle une proie rêvée pour les complications infectieuses respiratoires.

1. Mémoires de Sophie de Hanovre, rapportés par D. Van der Cruysse, *Madame Palatine*, p. 244.

2. J.-B. Primi-Visconti, *Mémoires*, p. 46, rapporté également par D. Van der Cruysse, *op. cit.*, p. 218.

3. Lettre de Madame Palatine du 17 novembre 1719 (voir D. Van der Cruysse, *op. cit.*, p. 219).

4. Madame de Montespan appelle ainsi sa rivale en privé (voir Bussy-Rabutin, *Histoire amoureuse*, également rapporté par A. Cabanès, *Le Cabinet secret de l'histoire*, p. 75).

5. Madame Palatine, lettre du 30 octobre 1719.

6. J.-B. Primi-Visconti, *op. cit.*, pp. 208-209.

[7.](#) Michel de Grèce, *Louis XIV*, pp. 228-229.

[8.](#) À un évêque qui reproche au Roi-Soleil sa nouvelle liaison, le roi rétorque : « Vous me ferez le plaisir, Monsieur, de conserver votre zèle pour votre diocèse » (J.-C. Petitfils, *L’Affaire des poisons*, p. 205).

[9.](#) Sur le tabouret de duchesse non octroyé à Madame de Montespan, voir Ambelain, *La Chapelle des damnés*, p. 255.

[10.](#) Lettre de Madame de Montmorency à Bussy, en date du 28 juillet 1679, rapportée par A. Cabanès, *op. cit.*, p. 81.

[11.](#) Michel de Grèce, *op. cit.*, p. 231.

[12.](#) Lettre de Bussy-Rabutin à La Rivière, 13 décembre 1679.

[13.](#) Cet épisode comique est rapporté par Michel de Grèce, *op. cit.*, p. 230.

[14.](#) Pour le détail des accusations, voir J.-C. Petitfils, *op. cit.*, pp. 174-202 et Ambelain, *op. cit.*, pp. 198-210.

[15.](#) Le prieur Trimont de Cabrières était une sorte de rebouteux qui justifiait ses remèdes par des considérations mi-astrologiques mi-religieuses (Saint-Simon, *Mémoires*, *op. cit.*).

[16.](#) Madame de Sévigné, lettre du 26 avril 1680, relatée dans Y. Pouliquen, *Madame de Sévigné et la médecine du Grand Siècle*, p. 86.

[17.](#) Bussy-Rabutin, lettre du 2 mai 1680.

[18.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 83.

[19.](#) Madame de Sévigné, *Lettres* (lettre à sa fille du 14 juillet 1680).

[20.](#) Madame de Sévigné, *Lettres* (lettre à sa fille du 17 juillet 1680).

[21.](#) Le texte de cette lettre de Louis XIV, publié par P. Clément, *La Police sous Louis XIV*, est reproduit par A. Cabanès, *op. cit.*, p. 86.

[22.](#) Lettre de Madame Palatine, en date du 14 septembre 1719.

[23.](#) Bussy-Rabutin, *Mémoires*, *op. cit.*

[24.](#) Madame de Caylus, *Souvenirs*.

[25.](#) Le compte rendu de l’autopsie, pratiquée par le chirurgien Chemineau, est donné par A. Cabanès, *op. cit.*, pp. 86-87.

[26.](#) Voir Merger et coll., *Précis d'Obstétrique*, *op. cit.*

[27.](#) Conclusion des médecins Bellay, Petit, Moreau, Thuillier et Vezon, reproduite par A. Cabanès, *op. cit.*, p. 88.

[28.](#) La pneumonie et la pleurésie sont confirmées par une lettre de l'un des gentilshommes de Mlle de Fontanges au commissaire Delamarre, en date du 24 juin (soit trois jours avant sa mort) : « Il y a tout à craindre pour cette nuit... l'abcès de Madame est crevé et elle crache le pus. On craint que celui qui est répandu dans sa poitrine ne l'étouffe » (J.-C. Petitfils, *op. cit.*, p. 208).

XIX

L'affaire de la saignée fatale

LE 31 JUILLET 1683, LA *GAZETTE DE FRANCE* inscrit dans ses colonnes une information inattendue pour tous les non-familiers de la cour de Louis XIV : « Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, mourut hier à Versailles au quatrième jour de sa maladie, âgée de quarante-cinq ans¹. » Qu'a-t-il bien pu se passer pour que la reine de France quitte aussi brutalement l'existence ?

L'infante Marie-Thérèse d'Autriche, fille du roi Philippe IV d'Espagne (et donc nièce d'Anne d'Autriche la reine mère), a épousé Louis XIV en juin 1660. Très vite, en 1661, elle lui a donné un fils, Louis de France dit « le Grand Dauphin », qui se tient prêt à succéder à son père, le moment venu.

Malheureusement en cette année 1683, le Grand Dauphin est le seul survivant des six enfants qu'elle a donnés au roi. Anne-Élisabeth, née en novembre 1662, est morte au berceau, âgée d'à peine six semaines ; Marie-Anne, née en novembre 1664 et morte en décembre de la même année, n'a pas vécu plus de temps que sa sœur aînée ; Marie-Thérèse, née en 1667, a égayé un peu plus longtemps la famille royale puisque la maladie l'emportée en mars 1672, peu avant sa cinquième année. Deux autres fils, Philippe, né en 1668, et Louis-François, né en juin 1672, sont venus compléter la postérité légitime du Roi-Soleil. Ils ne firent qu'un court passage dans la généalogie royale, puisque le premier mourut âgé de trois ans à peine, et le second ne vécut qu'un peu moins de six mois. On ne connaît à la reine aucun antécédent médical notable si l'on en croit ses médecins, et surtout Mme de Sévigné, infatigable chroniqueuse de la cour, qui ne manquèrent pas d'exposer tous les détails du moindre accès de fièvre de la souveraine.

Ses accouchements se sont bien passés à l'exception de celui de Marie-Anne en 1664. Le 14 novembre 1664, Gui Patin, son médecin, écrit à Falconet, son confrère : « La jeune reine, grosse de huit mois, a la fièvre tierce, et en a eu trois accès. Elle a déjà été saignée trois fois². » Deux jours plus tard, Marie-Thérèse accouche prématurément de la petite Marie-Anne. Les poussées de fièvre ne cèdent pas après l'accouchement et l'on pose un emplâtre sur le ventre de la reine « pour calmer les douleurs, et il se fit une évacuation si extraordinaire de quelque chose qui devoit la faire mourir la nuit suivante », ce quelque chose qui est « deux cailloux de sang gros comme la main³ ». Il s'agit vraisemblablement, non seulement de caillots sanguins mais aussi d'une partie du placenta. La reine a ainsi subi une rétention placentaire après un accouchement prématuré, sans doute déclenché par une infection gravidique (soit une listériose soit une infection rénale ou urinaire). De la même manière, on peut penser que le décès néonatal (six semaines) de la petite Marie-Anne est le fait d'une part de

sa prématurité et, d'autre part, de facteurs infectieux.

Hormis cet épisode obstétrical, la reine n'a jamais plus donné de travail à ses médecins. D'ailleurs, elle récupère vite, comme le confirme Gui Patin : « Notre jeune reine se porte bien, Dieu merci... Tout son mal a été une fièvre tierce et un accouchement qui fut un petit [peu] avancé par un purgatif donné à contre temps⁴. » Le 20 juillet 1683, Louis XIV et son épouse rentrent à Versailles, après un voyage en Bourgogne et en Alsace, qui leur a bien profité. Chacun loue la mine superbe de la reine et la taquine sur l'embonpoint qu'elle a pris durant ce périple. Le 27, elle ressent quelques frissons et un léger malaise auquel on ne prête guère attention. Durant la nuit du 27 au 28, la fièvre se déclare. Fagon, premier médecin de la reine, appelé en consultation, découvre rapidement une sorte de tumeur à l'aisselle gauche, qui s'est développée en quelques heures. D'Aquin, premier médecin du roi, et Moreau sont appelés en consultation en renfort et les trois praticiens, perplexes, se rangent à l'avis « d'un rhumatisme tombé sur l'épaule⁵ ». Ils ordonnent l'omnipotente saignée. Les douleurs s'amplifient nettement durant la nuit, et la fièvre ne fait que s'accroître. Toute la journée du 29, la maladie empire, sans qu'aucun des trois médecins puisse mettre un diagnostic sur cette étrange tumeur.

Il faut dire qu'une discorde sans pareille règne entre les praticiens de l'entourage royal pour de basses questions de jalousie et de préséance. Antoine d'Aquin, est le neveu par alliance d'Antoine Vallot, premier médecin du roi (depuis qu'il l'a guéri de la petite vérole à l'âge de neuf ans). Nommé premier médecin de la reine en 1667 sur recommandation de son oncle, il succède à celui-ci, à sa mort, en 1672, dans la charge de premier médecin du roi. Il a également été le médecin de Mme de Montespan. À l'opposé, Guy-Crescent Fagon, premier médecin de la reine, est également celui de Mme de Maintenon (qui ne porte guère Mme de Montespan dans son cœur). D'ailleurs, il succédera à d'Aquin comme premier médecin du roi en 1693, après la disgrâce de celui-ci.

Au matin du 30, l'état de la reine inquiète fort son époux et les médecins sont priés de trouver au plus tôt une thérapeutique capable de sauver la patiente. Après de longues discussions, d'Aquin et Fagon n'arrivent pas à se mettre d'accord. Le premier préconise une saignée au pied, à laquelle son confrère est opposé, craignant d'affaiblir la reine⁶. D'Aquin étant en titre le premier médecin du roi, la décision finale lui appartient. Il fait appeler Pierre Dionis, premier chirurgien de la reine car, à cette époque, il est inimaginable qu'un médecin s'abaisse à réaliser un tel geste (dont il est d'ailleurs bien incapable) ! Dionis, lui, a immédiatement reconnu un abcès à l'aisselle gauche et il est partisan d'une incision immédiate afin de laisser le pus s'écouler au-dehors. Inutile de dire que l'ordre de d'Aquin ne lui plaît guère et qu'il essaye de convaincre les médecins de l'inutilité et du danger d'une saignée. Madame Palatine (belle-sœur de la reine) nous relate la scène entre les deux praticiens : « Le chirurgien qui saigna la reine dit au médecin qui lui en avait donné l'ordre : “Monsieur, y songez-vous bien ? Ce sera la mort de ma maîtresse !”. D'Aquin répliqua : “Faites ce que je vous ordonne !”. Le chirurgien pleurait amèrement et disait à d'Aquin : “Vous voulez donc que ce soit moi qui tue ma maîtresse ?” » Tenu d'obéir aux médecins, Dionis préfère encore que la saignée soit faite correctement par ses soins plutôt que de voir sa royale patiente en d'autres mains. Peu de temps après l'avoir effectuée, la reine se sent très faible, et dit qu'elle s'en va. Fagon avait bien évalué les risques et, pour y remédier, décide de lui administrer un lavement qui n'améliore à l'évidence pas l'état de sa royale patiente⁷.

Affolés et impuissants, les médecins tergiversent. D'Aquin choisit en dernier recours l'émétique.

Un diplomate brandebourgeois du nom de Spanheim confirme qu'on y a recours : « La saignée fut suivie d'un vin émétique dont on se promettait un bon effet. » Rien n'y fait et, vers trois heures de l'après-midi, quelques minutes après le vomitif, la reine rend le dernier soupir dans les bras d'une de ses femmes de chambre qui l'aide à se retourner dans son lit. Un courtisan est témoin quelques instants plus tard d'une algarade entre messieurs de Villacerf et d'Aquin qui reçoit un magistral soufflet, pour « avoir tué la reine par la saignée qu'il avait ordonné contre l'avis de Fagon⁸ ».

Peu avant d'expirer, la reine confie à Madame Palatine : « De toute ma vie depuis que je suis reine, je n'ai eu qu'un seul jour de véritable contentement. » Louis XIV ne paraît pas trop affligé du trépas de son épouse et ne fait pas figure de veuf inconsolable. Mme de Maintenon se tient prête à remplacer la défunte. Il se contente, pour la cour, de laisser tomber cette seule phrase : « C'est le premier chagrin qu'elle m'ait causé. » Mme de Caylus est plus sévère sur la réalité du deuil de la cour : « Comme l'attendrissement produit d'abord les mêmes effets, et que tout paraît considérable dans les grands, la cour fut en peine de sa douleur⁹. » Seule, Madame Palatine semble avoir sincèrement regretté sa belle-sœur : « J'avoue que cela m'est allé droit au cœur, car la bonne reine m'a toujours témoigné dans tous mes chagrins la plus grande amitié du monde¹⁰. »

L'algarade citée plus haut n'est qu'un des multiples épisodes montrant la réaction désapprobatrice de la cour sur les soins reçus par la reine. Les contemporains ne manquent pas d'accuser les médecins, à tout le moins d'incompétence, et au plus de n'être ni plus ni moins que des assassins. Madame Palatine écrit ainsi : « Vendredi dernier à trois heures de l'après-midi, elle est morte, et cela par l'ignorance des médecins qui l'ont fait mourir comme s'ils lui avaient passé l'épée au travers du cœur. Je suis si touchée de ce spectacle que je ne puis m'en rétablir¹¹. » Les responsables choisis divergent. Le duc de Saint-Simon écrit dans ses mémoires : « La perte de la reine eut pour cause l'ignorance profonde et l'opiniâtreté du premier médecin d'Aquin¹² », tandis que Madame Palatine accuse Fagon : « Le vieux méchant diable de Fagon l'avait fait à dessein, afin d'assurer par là la fortune de la vieille guenipe¹³. »

Comme de tradition dans la famille royale et pour écarter toute idée d'empoisonnement, l'autopsie de Marie-Thérèse est pratiquée le lendemain. Elle permet de découvrir « un vaste abcès dans l'aisselle gauche, qui s'était fait jour dans la cavité thoracique. Il se trouvait dans sa poitrine une pinte de matière purulente épanchée¹⁴ ». Seul d'Aquin, qui assiste à cette nécropsie du fait de sa fonction, rapporte « qu'il ne fallait pas s'étonner de la promptitude de la mort de la reine, puisque tous ses poumons étaient gangrenés¹⁵ ». Aucun autre témoin ne mentionne ces lésions pulmonaires et on peut légitimement se demander si le médecin ne souhaite pas, par cette affirmation, se disculper dans l'affaire de la saignée.

En réalité, le trépas de la reine Marie-Thérèse s'explique fort bien : elle a fait un abcès à l'aisselle gauche, responsable de la tuméfaction et pris à tort par les médecins pour « un rhumatisme tombé sur l'épaule ». L'incision de cet abcès aurait permis son évacuation immédiate et entraîné une guérison quasi certaine. En l'absence de ce geste chirurgical, celui-ci s'est étendu et s'est secondairement ouvert dans la plèvre axillaire gauche, entraînant une pleurésie purulente immédiatement fatale (« Il se trouvait dans sa poitrine une pinte de matière purulente épanchée »). Il est d'ailleurs probable que cet épisode dramatique de rupture de l'abcès s'est produit lorsque sa femme de chambre a retourné la reine dans son lit, recueillant ainsi sans délai son dernier soupir. Le

diagnostic de pleurésie microbienne primitive, s'il est compatible avec la présence de l'épanchement purulent dans la plèvre, n'explique pas la tuméfaction de l'aisselle du même côté et ne peut donc être valablement retenu. L'origine est bien dans l'abcès de l'aisselle et non au niveau des poumons.

Dionis avait donc raison, qui préconisait d'éviter la saignée et d'utiliser immédiatement le bistouri et non la lancette. Mais, à cette époque, que valait l'opinion d'un simple chirurgien face à celle des doctes médecins de la Faculté dont l'omniscience ne pouvait être mise en doute ? Certainement trop peu pour permettre de sauver la reine de France ! Celle dont Madame Palatine écrira de nombreuses années plus tard en guise d'ultime éloge : « On peut bien dire que tout le bonheur de la France est mort avec elle. »

- [1.](#) *Gazette de France*, 31 juillet 1683, reproduite dans A. Rossel, *Histoire de la France à travers les journaux du temps passé*, *op. cit.*, tome 1.
- [2.](#) G. Patin, *Correspondance*, *op. cit.*, p. 490.
- [3.](#) Madame de Sévigné, lettres des 20 et 24 novembre 1664.
- [4.](#) G. Patin, correspondance, lettre du 2 janvier 1665.
- [5.](#) A. Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, *op. cit.*, p. 72.
- [6.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, pp. 72-73.
- [7.](#) Michel de Grèce, *Louis XIV*, p. 269.
- [8.](#) *Mémoires* d'Amelot de La Houssaye, rapportés dans l'introduction du *Journal de la santé du roi* de Vallot, d'Aquin et Fagon.
- [9.](#) Madame de Caylus, *Souvenirs*.
- [10.](#) Dick Van der Cruysse, *Madame Palatine*, p. 369.
- [11.](#) Dick Van der Cruysse, *Madame Palatine*, p. 370.
- [12.](#) Duc de Saint-Simon, *Mémoires*, cité dans Jacques Levron, *Les Inconnus de Versailles*.
- [13.](#) Madame Palatine accuse Fagon d'avoir agi par intérêt en préparant la place pour Madame de Maintenon dont il était « la créature » et qu'elle appelle « la vieille guenipe » (cité dans Jacques Levron, *op. cit.*).
- [14.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 73.
- [15.](#) Voir Vallot, d'Aquin et Fagon, *Journal de la santé du roi*, *op. cit.*, p. 158.

XX Et il n'en resta qu'un !

Versailles, 10 janvier 1711

B IEN À L'ABRI DES OFFENSIVES du « général Hiver », blotti au fond des grands appartements, Louis XIV songe que le terme de son règne approche. Mais par bonheur, l'avenir de la monarchie est assuré : trois générations sont prêtes à lui succéder ! De surcroît, aucun membre de la famille royale n'a été victime des terribles rigueurs des deux hivers précédents, qui ont conduit au trépas nombre de ses sujets. Il faut dire que, de mémoire de roi, jamais le froid et la famine n'ont ainsi saigné à blanc le peuple de France.

Tout commence dans la nuit de l'Épiphanie 1709. Paris s'est réveillé, emprisonné dans une gangue polaire, par une température voisine de -20° . En une nuit, la Seine ressemble à la banquise et, en deux jours, on la retrouve gelée jusqu'à son embouchure ! Pris dans les glaces, les bateaux chargés de bois, de vin et de céréales se brisent comme fétus de paille sur les piles des ponts ou coulent à pic, broyés par les glaces. Toute l'Europe occidentale subit cette vague de froid sans précédent et l'on voit des spectacles inimaginables : à Venise, tous les canaux gèlent et on circule à pied dans la cité des doges ! Pire encore, à Lisbonne toute la ville est transie de froid et l'estuaire du Tage est bloqué par les glaces. Une seconde vague de froid immobilise Versailles dans une prison de glace et la neige tombe dix journées entières sans aucun répit à partir du 25 janvier. Février voit le thermomètre descendre encore : selon certains calculs, une température de -30° est sans doute atteinte. Des scènes insensées se déroulent sous les yeux du Roi-Soleil. M. de Saint-Simon raconte dans ses mémoires que « le vin gèle dans les verres dès servi¹ ». Même « l'eau de la reine de Hongrie² », remède à haute teneur alcoolique (fort prisé de Mme de Sévigné quelques décennies plus tôt), se transforme en glaçons !

La marquise d'Huxelles écrit : « Les nouvelles sont courtes, Monsieur, car l'encre gèle au bout de la plume. » Madame Palatine avoue dans sa correspondance : « En Allemagne, je n'ai jamais connu un tel hiver. À peine peut-on boire quelque chose, le vin et l'eau se transforment en glace près du feu ! Ce qu'on veut manger est gelé. » La belle-sœur du roi est pourtant originaire du Palatinat où les hivers rigoureux ne sont guère exceptionnels³. Dans une lettre à sa tante Sophie de Hanovre, elle affirme même : « Tous les jours, on meurt de froid ici, on en enterre 18 et 20 en un jour. Personne, quel que soit son âge, ne se souvient d'avoir vécu une telle gelée. » Cet hiver draconien bloque le roi à Versailles (il gèlera à nouveau à la mi-mai !) et se prolonge par des inondations catastrophiques et un été pourri, noyé sous la pluie. Le 2 février, la princesse Palatine écrit : « Rien qu'à Paris, il est

mort 24 000 personnes du 5 janvier à ce jour⁴. » Un conseiller au Parlement rapporte une tragique découverte : « J'ai vu deux pauvres petits Savoyards trouvés morts, gelés de froid au coin d'une porte où ils s'étaient blottis et embrassés l'un l'autre pour se réchauffer⁵. »

La famine dévaste le royaume. *Fame perit* (« mort de faim ») : cette simple mention emplit les registres de décès des paroisses. Pire encore, les curés sont contraints de rédiger des actes d'inhumation collective anonyme, tant les cadavres abondent⁶. Les vignobles sont entièrement gelés et arbres fruitiers et vergers ne survivent pas. En Provence, il faut se résoudre à couper les oliviers au pied, renonçant à toute récolte pour sept années. M. de Saint-Simon confirme : « ... il ne resta plus ni noyers, ni oliviers, ni pommiers, ni vignes, à si peu près que ce n'est pas la peine d'en parler. Le pain enchérit à proportion du désespoir de la récolte⁷ ». Le bétail disparaît dans des proportions effroyables et le gibier meurt de froid ; on ne trouve plus ni perdrix ni faisan ni lièvre, même en braconnant. Les loups affamés rôdent autour des villes et, à Alençon, ils dévorent le courrier royal et son cheval ! La cour n'échappe pas au massacre et de grands personnages rendent leur âme à Dieu (ou parfois au diable) : le prince de Conti, la princesse de Soubise, la marquise d'Heudicourt (dame de compagnie de Mme de Maintenon), les maréchales de La Mothe et de Vivonne. La vieille abbesse de Maubuisson (quatre-vingt-sept ans) dont chacun cite les vertus en exemple ne se souvient point d'un tel froid, et elle trépassa aussi durant cet hiver. Le confesseur du roi, le père La Chaise, la suit de peu dans la tombe (en attendant de connaître la célébrité posthume grâce à au cimetière parisien érigé sur les terres du couvent où il est mort). Serait-ce un châtiment divin⁸ ?

Louis XIV ne reste pas insensible et inactif face à cette catastrophe. Dès février 1709, il recherche des sources possibles d'approvisionnement, d'abord pour Paris, puis pour le pays entier. Mais ses guerres incessantes lui ont mis l'Europe entière à dos et les caisses du royaume sont vides. Seule la Turquie répond à son appel et huit cents navires, chargés de blé, quittent les ports du Bosphore pour cingler vers la France entre février et septembre 1709. Bien peu arrivent à destination, interceptés par la marine anglaise, ou fort tard de surcroît. En cette maudite année 1709, il n'y aura pas de récolte au royaume de France ! En avril, le Roi-Soleil institue une « taxe pour les pauvres » à laquelle il émarge le premier pour 4 200 livres. Devant l'ampleur du drame, il décide, en juin, ce qu'aucun n'aurait imaginé : il donne l'ordre de porter sa vaisselle d'or à l'hôtel des Monnaies afin de la faire fondre, obligeant ainsi les courtisans à suivre son exemple ! Pour s'en assurer, il se fait d'ailleurs remettre chaque soir la liste des généreux donateurs⁹. L'hiver 1710 est, lui aussi, très froid avant que la situation ne s'améliore progressivement. Mais il lui apporte une consolation : le 15 février 1710, « à huit heures trois minutes et trois secondes », selon les précisions du duc de Saint-Simon, la duchesse de Bourgogne lui donne un nouvel arrière-petit-fils, Louis, aussitôt titré duc d'Anjou¹⁰.

Ainsi, la famille royale sort intacte de ces hivers, et s'agrandit même. Louis XIV compte désormais donc cinq héritiers en ligne directe. En premier lieu, figure Louis, dit le « Grand Dauphin », son fils, que toute la cour appelle « Monseigneur ». Âgé maintenant de près de cinquante ans, il a épousé, en 1679, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière qui lui a donné trois fils, avant de disparaître en 1690 : Louis (né en 1682), Philippe (né en 1683) et Charles (né en 1686).

Louis, duc de Bourgogne, l'aîné, a pris pour épouse, en 1697, Marie-Adélaïde de Savoie (qui n'avait que douze ans). Un premier fils, Louis, titré duc de Bretagne, est né en juin 1704 mais n'a

vécu que dix mois ; aussi le 18 janvier 1707, le titre de duc de Bretagne passe-t-il à son second fils, né ce même jour. Philippe, duc d'Anjou, le cadet, a dû renoncer à ce titre en 1700 lorsque le testament du roi d'Espagne, Charles II, l'a désigné comme successeur à la couronne d'Espagne. Le Roi-Soleil, son grand-père, l'a convaincu d'accepter cette désignation et il règne désormais sous le nom de Philippe V. Le titre de duc d'Anjou passe au troisième fils du duc de Bourgogne, qui naît en 1710. Charles, duc de Berry, le benjamin, vient d'épouser en juillet 1710, Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, et n'a pas encore de descendance. Comme Philippe V a dû renoncer à prétendre à la succession au trône de France en montant sur celui d'Espagne, le Roi-Soleil possède donc un fils, deux petits-fils, et deux arrière-petits-fils susceptibles de lui succéder (sans préjudice des naissances futures), soit bien les cinq héritiers en ligne directe mentionnés. Mais la danse macabre s'apprête à débiter à Versailles.

Le prélude s'ouvre en 1711, au château de Meudon où réside le Grand Dauphin. Au lendemain des fêtes de Pâques¹¹, Monseigneur « rencontra à Chaville un prêtre qui portait Notre Seigneur à un malade. Il demanda à quel malade on le portait ; il apprit que ce malade avait la petite vérole. Il y en avait partout quantité. Monseigneur ne l'avait eu que légère volante¹² et la craignait fort¹³ ». Le lendemain matin, 9 avril, il se sent très faible et, voulant se lever, manque de tomber en syncope¹⁴ ! Aussitôt, on le recouche mais il est saisi de frissons et son médecin¹⁵ est mandé d'urgence à son chevet. Sa décision est sans surprise : il faut appliquer *illico* la « thérapeutique universelle » que Molière raille à plaisir, c'est-à-dire la saignée. Dès le soir, une forte fièvre se déclare, suivie de près par une éruption de boutons : c'est la « petite vérole » (ou variole). Dès le lendemain, au sortir de la messe, Louis XIV se rend à Meudon près de son fils, non sans avoir auparavant interdit à Bourgogne et Berry, ses deux petits-fils, de le suivre. (Seul le roi a déjà contracté la petite vérole et est, de ce fait, immunisé, au contraire des deux fils de Monseigneur). Le samedi 11, l'éruption se généralise et l'évolution semble favorable. Les deux jours suivants, la fièvre cède et les pustules blanchissent. Bref, selon Fagon, premier médecin du roi, « la maladie se développe favorablement, et Monseigneur se porte bien mieux¹⁶ ».

Le 14 au matin, la Faculté estime le Grand Dauphin tiré d'affaire et la nouvelle rassurante dévale les escaliers de Versailles, de bouche à oreille de courtisan. Fagon affirme même aux proches de Monseigneur « que les choses allaient selon leurs souhaits et au-delà de leurs espérances ». L'après-midi, Madame Palatine, épouse du frère du roi, accompagne celui-ci au chevet du malade « pour se réjouir de ce que Monsieur le Dauphin était si bien ». Avant d'entrer en Conseil des dépêches, Louis XIV a pris l'habitude chaque jour, depuis une semaine, d'aller voir son fils. Au sortir de sa dernière visite, il paraît inquiet et les médecins peinent à le rassurer. Vers dix-huit heures, à l'issue du conseil, il est frappé « de l'enflure extraordinaire du visage et de la tête de Monseigneur¹⁷ ». Boudin propose à Fagon, son médecin, « d'envoyer quérir conseil des médecins de Paris, eux médecins de la cour ne voyant jamais aucune maladie de venin ».

Fagon est alors tout-puissant à la cour et chacun tremble devant ses colères. Il s'oppose à l'initiative de son confrère, s'estimant capable de faire aussi bien et mieux que tout le secours qu'ils pourraient faire venir. Mieux, il exige qu'on laisse le roi achever son souper sans l'interrompre ni l'avertir afin de ne pas le déranger. Dans ce temps, dans la chambre de Monseigneur, la situation tourne au drame : le patient est presque hors d'état de parler tant l'enflure a gagné et il reçoit

l'absolution du curé de la paroisse après une confession difficile et quelques mots bredouillés en guise d'acte de contrition. Au sortir du repas, Fagon, agité et troublé, se présente au roi pour lui crier que tout est perdu ! Comme l'écrit Saint-Simon : « On peut juger quelle horreur saisit tout le monde en ce passage si subit d'une sécurité entière à la plus désespérée extrémité¹⁸. »

Louis XIV se précipite dans la chambre de son fils mais la princesse de Conti¹⁹ et les médecins lui en refusent l'accès, lui disant « qu'il ne fallait plus désormais penser qu'à lui-même ». Et, durant une longue heure, le Roi-Soleil va rester dans le cabinet attenant à la chambre jusqu'à ce que le Grand Dauphin expire vers vingt-trois heures trente. Contraint par l'étiquette à se retirer, il part cacher sa peine au château de Marly, non sans avoir ordonné « qu'on fit tout ce qu'il fallait faire pour mon fils²⁰ ». Auprès de la dépouille, accourent en une nuit plus de courtisans qu'en toute son existence le Grand Dauphin, à l'ombre de son père, n'en a vu. Ainsi disparaît Louis de France « devant la Faculté confondue, les valets éperdus, le courtisan bourdonnant », selon Saint-Simon, ce même Dauphin qui fut « fils de roi, père de roi, mais jamais roi lui-même ». (princesse Palatine). Après avoir rendu ses derniers hommages au milieu de la famille éplorée, chacun regagne Versailles, laissant le corps du défunt aux soins des officiers des cérémonies. Mais, par crainte de la contagion, ceux-ci ont détalé du château dès que le souverain a tourné les talons. Seuls six moines capucins, appartenant au couvent voisin du château, acceptent de se charger de la toilette funèbre. La mise en bière ne se passe d'ailleurs pas sans mal car Monseigneur est plus que bien portant et, selon les mémoires du baron de Breteuil, « l'ouvrier qui fit le cercueil l'ayant fait trop étroit, ne fit entrer le corps dedans qu'à force de trépigner de ses genoux sur le ventre du Dauphin²¹ ». Un simple carrosse escorté de douze gardes le conduit vers une inhumation furtive à Saint-Denis, comme un miséreux.

La petite vérole fait d'autres ravages dans les cours royales d'Europe : les trois enfants du duc de Lorraine et l'empereur d'Autriche, Joseph I^{er}, y succombent dans le mois qui suit la mort de Monseigneur. En France, le titre de Dauphin passe donc à Louis duc de Bourgogne, fils aîné du défunt et petit-fils du Roi-Soleil. La vie continue à Versailles et la duchesse de Berry est enceinte : un nouvel héritier potentiel s'annonce pour le royaume. Malheureusement, le 21 juillet 1711, elle met au monde une fille mort-née. Louis et Marie-Adélaïde s'installent dans leurs nouvelles fonctions de Dauphin et Dauphine au milieu d'une cour empressée. Louis XIV entreprend de parfaire l'éducation de son futur successeur et de lui enseigner les nécessités et les subtilités politiques de son futur métier. Âgé de vingt-neuf ans, celui-ci siège déjà au Conseil d'En-Haut depuis plusieurs années, mais le roi l'associe de plus en plus à ses avis, et aime à s'entretenir avec lui.

Dans la soirée du 5 février 1712, la Dauphine Marie-Adélaïde se sent fiévreuse et décide de se coucher immédiatement. Le lendemain matin, elle retrouve son entrain et son charme à la grande joie de la cour mais, dans la soirée, la fièvre remonte. Le dimanche 7, elle décide de ne pas quitter la chambre d'autant que la fièvre persiste et qu'apparaissent en fin d'après-midi de violents maux de tête. Saint-Simon parle « d'une douleur au-dessous de la tempe, qui ne s'étendait pas tant qu'une pièce de six sous, mais si violente qu'elle dit qu'elle avait plus souffert qu'en accouchant ». Les médecins restent perplexes. Bien sûr, la Dauphine est de santé fragile et ses grossesses successives l'ont bien fatiguée (six fausses couches et trois maternités en dix ans !) mais quelle peut bien être l'origine de cette fièvre ? Boudin, son premier médecin, prescrit successivement le tabac « à fumer et à mâcher », puis deux saignées au bras, puis la poudre d'opium pour calmer les céphalées, sans aucun résultat tangible. Le 9, elle « tomba dans un grand assoupissement » et des marques rougeâtres

apparaissent d'abord sur le visage, puis sur tout le corps. *Eurêka !* Enfin, les médecins peuvent mettre un nom sur cette mystérieuse affection : « une rougeole pourprée infectieuse » dont l'épidémie sévit à Paris et à Versailles au même moment.

Mais ce beau diagnostic ne les avance guère sur le plan thérapeutique : la Dauphine est soumise à l'alternance de bains brûlants, de saignées abondantes et d'émétique (vomitif) à forte dose. Malgré cela (ou peut-être à cause de ces traitements énergiques), la fièvre redouble le 10 et la somnolence persiste²². Le 11 février, consciente de la gravité de son état, elle réclame et reçoit les derniers sacrements, puis demande que l'on récite pour elle les prières des agonisants. Ses confesseurs se récrient et lui assurent que « l'heure n'est point encore venue ». (Ils ne se trompent que de moins de vingt-quatre heures.) Ils prescrivent une saignée au pied, exécutée dans l'urgence. Le lendemain, la Dauphine murmure : « Princesse aujourd'hui, demain rien, dans deux jours oubliée » et ce même 12 février 1712, Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne et Dauphine de France, quitte la terre de son royaume, âgée d'à peine vingt-sept ans. La princesse Palatine se fait un devoir d'en informer sa tante Sophie de Hanovre en des termes significatifs sur la compétence et l'efficacité de Boudin et de ses confrères : « Je suis persuadée que les médecins ont achevé cette pauvre princesse aussi sûrement que je vous l'affirme²³. »

Le Dauphin, bouleversé, n'a pas quitté le chevet de son épouse durant toute sa maladie mais, comme pour le trépas de son père, l'étiquette l'oblige à quitter Versailles. Il rejoint le Roi-Soleil parti le premier pour Marly en compagnie de Mme de Maintenon. À son arrivée, le duc de Bourgogne paraît écrasé de fatigue et fiévreux (cette fièvre est apparue le 11, alors qu'il veillait son épouse). Grelottant, il s'alite immédiatement afin de se rétablir au plus vite pour les obsèques de son épouse. Pendant ce temps, à Versailles, Boudin, Fagon (premier médecin du roi), Mareschal (premier chirurgien) et Boulduc (premier apothicaire), s'apprêtent à réaliser l'autopsie de la Dauphine. Curieuse assemblée où seul Mareschal a l'expérience de ce type de pratique. À ses côtés, figurent un médecin dont l'emploi vient de disparaître avec sa patiente (Boudin), un médecin septuagénaire presque aveugle (Fagon) et un apothicaire plus à l'aise dans son officine que devant un cadavre (Boulduc). Ces trois médecins et apothicaire, sans doute désireux de masquer l'inanité de leurs soins, affirment qu'un poison « avait brûlé le sang de Madame la Dauphine ». Seul Mareschal refuse de souscrire à cette opinion et affirme que la mort est liée à la rougeole. Louis XIV s'abstient de trancher entre ces deux thèses opposées et impose le silence.

Il faut dire que d'autres soucis le hantent déjà : en ce 16 février, viennent d'apparaître sur le corps du Dauphin les mêmes plaques rouges qui ont signé l'arrêt de mort de son épouse ! De plus, « le pouls, enfoncé et fort extraordinaire, était très menaçant ». La fièvre redouble et le duc de Bourgogne se plaint d'être « dévoré par un feu consumant » et, conscient de la similitude des maladies, murmure à propos de son épouse : « Ma pauvre Adélaïde, ce que tu as dû souffrir. Plaise à Dieu que ce fût pour le repos de ton âme. » Le 18 février, vers deux heures du matin, il rejoint son épouse dans la mort comme il l'a toujours accompagnée dans la vie, laissant deux orphelins : le duc de Bretagne et le duc d'Anjou. Le titre de « Monseigneur le Dauphin » passe donc au duc de Bretagne qui vient juste d'avoir cinq ans. Les corps du Dauphin et de son épouse sont déposés dans la chapelle de Versailles. Les courtisans commencent à murmurer que le poison n'est peut-être pas étranger à cette suite de trépas qui rapproche rapidement de la couronne l'un des princes de France : Philippe, duc d'Orléans. Fils du premier duc d'Orléans (« Monsieur », frère de Louis XIV) et de Madame Palatine et, par conséquent, petit-fils de Louis XIII, Philippe d'Orléans (le futur Régent) pourrait en

effet faire valoir ses droits à la couronne après la mort de Louis XIV si tous ses héritiers en ligne directe venaient à disparaître : il est « celui à qui le crime profite ».

Lorsque, le 22 février, Philippe d'Orléans vient donner l'eau bénite aux dépouilles de Louis et de Marie-Adélaïde à Versailles, la foule le couvre d'insultes. Le lendemain, les corps des deux défunts sont conduits à Saint-Denis pour les obsèques, à bord « de six carrosses de deuil à huit chevaux, escortés de mousquetaires et de deux compagnies de gendarmes », à la lueur des flambeaux (le cortège funèbre a quitté Versailles vers dix-huit heures). Le convoi n'atteint Saint-Denis que vers deux heures du matin, après avoir évité de justesse une émeute aux abords du Palais-Royal où la populace, reconnaissant les armes du duc d'Orléans sur son carrosse, manque de lui faire un mauvais parti. Seule la présence de l'escorte permet au cortège (et à Philippe) d'arriver sans encombre. Pour la première fois dans l'histoire de la famille royale, mari et femme sont enterrés ensemble lors de la même cérémonie (à laquelle Louis XIV, retranché à Marly, ne semble pas avoir assisté).

Le dimanche 6 mars, les premiers signes de la rougeole apparaissent sur les visages des deux jeunes ducs de Bretagne et d'Anjou. Aussitôt, le roi ordonne que les deux enfants soient baptisés au plus tôt et que l'on prenne pour parrains et marraines les personnes présentes (conformément à la coutume, les deux jeunes princes n'avaient été « qu'ondoyés » à la naissance car on réservait le baptême officiel pour l'âge de six ans environ). Neuf médecins, pas un de moins, s'empressent autour du nouveau Dauphin, multipliant les saignées pour enrayer la fièvre (chez un enfant de cinq ans !). Le 7 mars, au réveil, le petit duc de Bretagne raconte à sa gouvernante Mme de Ventadour : « Maman, j'ai rêvé que j'étais au paradis, que j'avais très chaud, mais que tous les petits anges battaient des ailes pour me rafraîchir²⁴. » Les médecins décident d'associer l'émétique (un vomitif) aux saignées et, de fait, ne tardent pas à achever leur petit patient. Le 8 mars, peu après minuit, le duc de Bretagne rejoint ses parents outre-tombe, éphémère Dauphin durant seulement dix-neuf jours. Madame Palatine informe son gendre, le duc de Lorraine : « Nous avons perdu Monsieur le Dauphin, ci-devant duc de Bretagne. C'était le plus aimable et joli enfant qu'il soit possible de voir²⁵. » Puis, elle accuse sans détours les médecins : « Lorsque le petit Dauphin était déjà tout empourpré de la rougeole et en transpiration, ils [les médecins] l'ont saigné, puis donné de l'émétique, et le pauvre enfant est mort au milieu de l'opération²⁶. »

Véritable « Gazette de Versailles », la correspondance d'Élisabeth-Charlotte (Madame Palatine) relate même une scène touchante qui a ému toute la cour : « Hier, le petit chien de Monsieur le Dauphin m'a fait pleurer : la pauvre bête vint hier à la tribune de la chapelle, chercha son maître à l'endroit où elle l'avait vu s'agenouiller la dernière fois, et regardait tout le monde d'un air triste, comme si elle voulait nous demander où était passé son maître²⁷. » Plus marqué qu'il ne le montre, Louis XIV confie au duc de Villars : « Il y a peu d'exemples de ce qui m'arrive, et que l'on perde dans la même semaine son petit-fils, sa petite-fille et leur fils, tous de grande espérance et tendrement aimés. Dieu me punit, je l'ai bien mérité. » Le petit duc d'Anjou, deux ans à peine, est ainsi le quatrième Dauphin en moins d'une année ! Le terme d'hécatombe en devient faible face à la liste des disparitions parmi les « successibles » du Roi-Soleil ; ceci d'autant que le bambin en question est lui aussi atteint de la rougeole comme son frère.

Par bonheur, les médecins, agglutinés auprès du duc de Bretagne, ont quelque peu négligé son cadet, ce dont sa gouvernante, la même Mme de Ventadour, a profité pour le mettre à l'abri de leurs œuvres. Lorsqu'après le décès de son frère, les archiatres veulent prodiguer leurs soins au benjamin,

ils trouvent porte close, vaillamment défendue par Mme de Ventadour et Mme de Villefort, son adjointe. Celles-ci gardent au chaud le nouveau Dauphin, lui donnant du biscuit et un peu de vin, et laissant la maladie évoluer d'elle-même. À la surprise de toute la Cour, ce bambin si frêle, que l'on croyait promis à une mort prochaine, en réchappe ! Madame Palatine en profite pour régler définitivement son compte à la Faculté : « Et ce qui prouve bien que les médecins ont aussi tué le Dauphin, c'est que son petit frère avait la même maladie. Pendant que les neuf médecins étaient occupés de l'aîné, les femmes du cadet se sont enfermées avec lui, et lui ont donné un peu de vin et du biscuit. Cet enfant a été sauvé à la honte des médecins²⁸. »

Ainsi, au printemps 1712, ne restent plus en vie que deux héritiers directs du Roi-Soleil : le fragile Dauphin, dont toute la cour, selon Saint-Simon, « tenait pour certain qu'il ne tarderait guère à rejoindre ses parents » et le duc de Berry, frère du défunt duc de Bourgogne. En réalité, la succession est loin d'être aussi simple et inquiète fort à la fois l'Angleterre, l'Autriche, et la Hollande : l'idée que la France et l'Espagne puissent être réunies sous une même couronne les terrorise. En effet, chacun s'accordant déjà à rayer de la carte le petit Dauphin, la couronne devra passer sur la tête du duc de Berry si l'on ne tient pas compte des droits de son frère aîné, Philippe, devenu Philippe V d'Espagne. Mais si le duc de Berry vient à trépasser sans postérité, le duc d'Orléans se retrouve en tête de la succession alors qu'il n'est pas héritier en ligne directe, au contraire du roi d'Espagne. Cela, Philippe V ne le veut à aucun prix et il est bien décidé, dans ce cas, à faire valoir ses droits directs. L'ambassadeur de France le précise clairement au Roi-Soleil : « Le roi d'Espagne cédera la France à son frère, le duc de Berry, mais si le duc de Berry venait à mourir sans enfants, il ne voudrait pas avoir fait une cession qui profitât au duc d'Orléans. » Mais, dans ce cas, les deux royaumes de France et d'Espagne auront le même souverain et seront donc, de fait, unifiés ! La solution va venir de l'épilogue de la guerre de Flandres et de la victoire des armées du Roi-Soleil. En novembre 1712, Philippe V renonce officiellement à ses droits sur la couronne de France, décision approuvée par les Cortès (parlement espagnol) en échange de quoi le duc de Berry et le duc d'Orléans renoncent eux aussi à leurs droits éventuels à la succession d'Espagne (ce qu'ils font sans problème).

Ainsi la situation se clarifie quelque peu : le duc de Berry devient le pivot de la succession. Le jeune Dauphin n'atteindra sans doute jamais sa majorité et, dans cette attente, la régence lui reviendra de droit. Cela ne doit d'ailleurs pas manquer d'inquiéter Louis XIV car la princesse Palatine brosse un portrait bien peu flatteur de son petit-neveu : « Il ne serait pas si niais, si l'on ne l'avait pas élevé dans une telle ignorance, mais il ne sait rien de rien. » Comme cela a été souvent le cas pour les frères cadets d'un Dauphin, l'éducation du duc de Berry a été plus que négligée au bénéfice de celle de son aîné. Il est beaucoup plus attiré par les exercices violents, la chasse et la ripaille que par toute forme de culture ou de gouvernement. Selon ses propres termes, il « n'était qu'un sot et une bête, incapable de tout », autoportrait peu flatteur pour un futur régent (à tout le moins). Seul rayon de soleil dans cette tourmente : son épouse, la duchesse de Berry, est à nouveau enceinte. Le 25 mars 1713, dans la soirée, elle entre dans les douleurs, bien qu'elle soit encore à un mois du terme prévu. L'accouchement est fort douloureux mais, vers quatre heures du matin, le Roi-Soleil peut contempler un nouvel héritier, aussitôt titré duc d'Alençon.

Le prématuré est toutefois fort fragile, et « on craint qu'il ne puisse pas vivre ». Il est immédiatement installé dans ses appartements (ceux du cardinal de Rohan) et Louis XIV fait même déplacer le lieu de la revue de ses régiments de garde afin que le bruit des tambours ne gêne pas le

nouveau-né. Les médecins restent inquiets, d'autant que le bambin a subi des convulsions. Pendant vingt jours, le duc de Berry veille son premier-né, renonçant pour ce faire aux plaisirs de la chasse. Mais, le 16 avril, meurt l'éphémère duc d'Alençon. « La nature a résisté plus qu'on ne croyait », rapporte le marquis de Dangeau. Et pendant ce temps, son cousin, le petit duc d'Anjou, s'accroche à la vie et, malgré quelques alertes, vient de fêter son troisième anniversaire.

Une année plus tard, le 26 avril 1714, le duc de Berry chasse à Marly sous une petite pluie froide. Brusquement, dans les bois, son cheval glisse des antérieurs. Il tente de le retenir mais sa monture se cabre en tentant désespérément de se rétablir, et le pommeau de la selle vient heurter le duc au creux de l'estomac avec une extrême violence. Un paysan, témoin de l'accident, le relate ainsi aux gens du roi : « Il faut que les princes aient les os plus durs que nous autres paissants, car je luy vis recevoir un coup jedy à la chasse, en relevant son cheval, dont trois paissants en seroient crevés²⁹. » Le duc ressent une vive douleur mais poursuit la chasse. Le soir même, il trouve du sang dans ses selles mais interdit à ses valets d'en parler. Madame Palatine affirme qu'« il pensait avoir la dysenterie et ne voulut rien en dire, de peur qu'on ne lui fit avaler un tas de remèdes ». Il ne change rien à ses habitudes (et à ses plantureux repas), les jours suivants mais, dans la nuit du 30, apparaissent des maux de tête, une grande faiblesse et un peu de fièvre. La Faculté, aussitôt dépêchée, décide de recourir à l'émétique (erreur excusable, car le duc continue à cacher l'accident et l'existence de nausées). Les médecins ont la main lourde puisque « neuf grains d'émétique » sont administrés. Le duc vomit alors une matière « semblable au chocolat » (dont il était grand amateur) qui se révélera être du sang digéré. L'importance des vomissements provoqués ne fait qu'aggraver l'hémorragie digestive, mais la fièvre disparaît³⁰.

Au matin du 3 mai, le duc, qui a subi avec courage ces thérapeutiques, est très pâle : « Je sors de sa chambre à l'instant, on vient de le saigner pour la huitième fois, et il est affreusement défait », raconte Madame Palatine. Le premier apothicaire, Boulduc, confie à Saint-Simon : « Il ne reviendra pas. »

Pourtant, dans l'après-midi, le duc se sent nettement mieux et, lors de la visite de Madame Palatine il lui dit en riant : « Pour cette heure, Madame, je vais pouvoir dire que je suis sauvé. Je n'ai plus de fièvre et ne sens plus de mal. » En début de soirée, il est pris d'un violent hoquet et respire avec difficulté. Son confesseur l'adjure de recevoir l'extrême-onction et le duc murmure : « Ouy, très volontiers, mais que ce ne soit qu'après le coucher du roy, pour luy épargner ce triste spectacle qui pourrait trop le toucher. » Quelques instants plus tard, il ajoute : « Non, ne reculons rien, je vois que cela presse³¹. » Le Roi-Soleil lui-même accompagne le grand aumônier pour aller chercher le Saint-Sacrement et la triste cérémonie se déroule dans le recueillement et la prière. Lorsque sonnent quatre heures du matin, le dimanche 6 mai 1714, le duc de Berry rend l'âme « avec une grande fermeté », laissant sa jeune épouse de dix-neuf ans enceinte de six mois environ. Le vieux Roi-Soleil, brisé par cette nouvelle épreuve, part voir le petit duc d'Anjou et, le prenant dans ses bras, soupire : « Voilà ce qui me reste de toute ma famille. » Le 16 juin, la duchesse de Berry accouche prématurément à sept mois et demi de grossesse d'une petite fille qui ne vécut que douze heures.

Ainsi s'achève le terrible jeu de massacre commencé seulement trois années auparavant et qui laisse la France avec un monarque de soixante-seize ans dont le seul héritier est un bambin de quatre à qui toute la cour promet un trépas rapide avant même de pouvoir porter la couronne. Devant Philippe d'Orléans s'ouvre la perspective d'une régence à tout le moins, sans doute la route du trône.

Faut-il pour autant l'accuser d'avoir un peu « aidé la nature » et accéléré sa remontée dans l'ordre de succession ? Rendons-lui cette justice : l'avalanche des décès fut bien plus le fait de l'incompétence des médecins que d'éventuels empoisonnements et il n'est nul besoin de chercher d'autres explications.

La mort du Grand Dauphin est un cas typique de variole, celle du duc de Bourgogne, de sa femme et du petit duc de Bretagne, sont le fait d'une rougeole (sans doute compliquée d'une encéphalite ou d'une méningite rougeoleuse en ce qui concerne Marie-Adélaïde pour laquelle des épisodes de coma semblent décrits). Le duc de Berry a succombé à une hémorragie digestive et, vraisemblablement, à une hémorragie interne associée, causées par son accident de cheval. Il est licite de penser que l'hémorragie interne retardée de plusieurs jours puisse être la conséquence d'une rupture de rate en deux temps (bien connue des chirurgiens modernes). De surcroît, les saignées abondantes (plus de huit fois une palette de sang) n'ont fait qu'aggraver la perte sanguine et précipiter le trépas. Enfin, les deux enfants du duc de Berry ont été victimes de leur prématurité à une époque où même les enfants nés à terme paient un lourd tribut à la mortalité infantile.

Toute cette danse macabre entraîne le Roi-Soleil à prendre une décision qui fait scandale, quelques semaines plus tard, le 2 août 1714 : afin de garder la possibilité de transmission de son « sang royal », il décide que ses enfants naturels, bâtards légitimés, sont élevés au rang de princes du sang authentiques et que la couronne leur reviendra en cas d'extinction des branches légitimes. Ainsi, le duc du Maine, fruit de ses amours avec Mme de Montespan, se voit devenir successeur potentiel. Cette décision, enregistrée à regret par le Parlement, est un précédent contraire à toutes les traditions du droit monarchique depuis les Valois. Louis XIV mourut à peine une année plus tard, laissant la régence à Philippe d'Orléans, et la couronne au seul rescapé de l'hécatombe : le petit duc d'Anjou, condamné par chacun, mais qui régna sur la France durant près de soixante années sous le nom de Louis XV.

1. Saint-Simon, *Mémoires*. Relaté également par Michel de Grèce, *Louis XIV*, p. 406.

2. L'eau de la reine de Hongrie était un parfum à base de romarin macéré dans l'esprit-de-vin (alcool).

3. Dick Van der Cruysse, *Madame Palatine*, p. 458.

4. Madame Palatine, lettre du 30 janvier 1709.

5. Michel de Grèce, *op. cit.*, p. 405 (cette anecdote est confirmée dans la lettre de Madame Palatine citée ci-dessus).

6. T. Sarmant, *Le Grand Siècle en mémoires*, p. 383.

7. Pour le détail des personnalités de la cour victimes du froid polaire de 1709, voir Dick van der Cruysse, *op. cit.*, p. 459.

8. Le 5 juin, au couvent des Carmélites de Paris, sœur Louise de la Miséricorde est retrouvée

évanouie sur le carrelage du cloître. Le lendemain à midi, meurt celle qui portait avant d'entrer en religion le nom de Louise de La Vallière, l'une des plus célèbres maîtresses de Louis XIV.

[9.](#) Michel de Grèce, *op. cit.*, p. 406.

[10.](#) Michel de Grèce, *op. cit.*, p 420.

[11.](#) Le lundi de Pâques, 8 avril 1711.

[12.](#) La « petite vérole volante » est l'ancien nom de la varicelle !

[13.](#) T. Sarmant, *Le Grand Siècle en mémoires*, p. 401.

[14.](#) L'épisode est survenu peu avant de se mettre en route pour une chasse au loup.

[15.](#) Jean Boudin était premier médecin de Monseigneur... Un patronyme prédestiné pour un adepte acharné de la saignée.

[16.](#) Pourtant, Dangeau note dans son journal à la date du 11 avril 1711 : « La vérole est un mal bien dangereux chez un homme de cinquante ans. »

[17.](#) *Mémoires* de Saint-Simon.

[18.](#) T. Sarmant, *Le Grand Siècle en mémoires*, p. 408.

[19.](#) Louise-Françoise de Bourbon (Mlle de Nantes), fille aînée légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan, avait été titrée princesse de Conti.

[20.](#) Selon la tradition, lorsqu'un membre de la famille royale trépassait, le roi ne devait point passer la nuit dans le même lieu que lui.

[21.](#) G. Poisson, *Monsieur de Saint-Simon*.

[22.](#) Sur la suggestion de Madame Palatine, on lui administre de la « poudre cordiale de Milady Kent » dont « on n'eut pas la patience d'attendre les effets ».

[23.](#) Madame Palatine, lettre du 14 février 1712.

[24.](#) Mémoires de Mlle d'Aumale. Rapporté par Michel de Grèce, *op. cit.*, p. 440.

[25.](#) Madame Palatine, lettre à son gendre, le duc de Lorraine, du 15 mars 1712.

[26.](#) Madame Palatine, lettre à sa tante Sophie, du 10 mars 1712.

[27.](#) Madame Palatine, *op. cit.*, 17 mars 1712.

[28.](#) Suite de la lettre de Madame Palatine, en date du 10 mars de la même année.

[29.](#) Épisode et dialogue relatés par Madame Palatine dans une lettre du 6 mai 1714 qui détaille les circonstances de l'accident du duc de Berry.

[30.](#) Madame Palatine, lettre du 3 mai 1714.

[31.](#) Madame Palatine, suite de la lettre du 6 mai.

XXI

« Coassez, crapauds, le soleil s'est couché »

DEPUIS LA PENTECÔTE 1715, MARESCHAL, premier chirurgien du roi, s'inquiète pour son maître : celui-ci maigrit et semble avoir une petite fièvre. Il en parle à Fagon, le premier médecin, qui le remet sèchement en place. En Angleterre, les paris à la mode portent sur la mort prochaine de Louis XIV : il a atteint l'âge canonique pour l'époque de soixante-seize ans et son règne ne peut se poursuivre très longtemps. Le Roi-Soleil, à qui rien n'échappe, prend le parti de l'ironie et, à son dîner du 18 juin, il laisse tomber nonchalamment : « Si je continue à manger avec tant d'appétit, je vais ruiner bon nombre d'Anglais qui ont misé des fortunes sur ma mort d'ici septembre¹. »

En cet été 1715, le roi et sa cour ont déserté Versailles pour le château de Marly qu'affectionne tout particulièrement Louis XIV et où il supervise l'installation de statues de marbre de Rome dans les jardins. L'après-midi du 9 août, où la chasse est au programme, il traque le cerf sans relâche puis rentre « un peu fatigué » mais prend plaisir à assister en soirée au concert de la Grande Musique. Le lendemain, il se plaint d'une douleur d'estomac et d'une grande fatigue et décide de rentrer à Versailles. Les courtisans restés au château, en le voyant revenir « amaigri et boiteux² », ne manquent pas de répandre la funeste nouvelle : le roi est malade. En effet, une douleur à la jambe gauche est apparue, pour laquelle Fagon prescrit l'alcool d'ambre, diagnostiquant une sciatique. Le duc de Saint-Simon est bien plus alarmant : « Jamais le dépérissement d'un corps vigoureux n'est venu avec une précipitation semblable à la maigreur dont il était devenu en peu de temps. Il semblait à voir son corps nu, qu'on en avait fait fondre les chairs³. » Le 11, levé tôt comme à son habitude mais tirant la jambe, il annule sa partie de chasse, préférant une promenade jusqu'au Trianon en compagnie de Mme de Maintenon. De retour à Versailles, le soir même, il subit la purge mensuelle ordonnée par ce bon M. Fagon avec « une grande évacuation⁴ » pour résultat. Le sieur Fagon est un adepte convaincu (pour ne pas dire un maniaque) de la purge. Digne des médecins de M. Molière, il se vante de son efficacité « qui faisait aller le roi jusqu'à la selle rouge⁵ » (le *Journal de santé du roi* mentionne jusqu'à seize selles après une telle purge !).

Le mardi 13 août, malgré sa douleur, le Roi-Soleil reçoit les courtisans puis assiste à l'audience de congé de l'ambassadeur de Perse (ou soi-disant tel, car certains contemporains ont laissé entendre qu'il ne s'agissait que d'un riche négociant). Toujours convaincu de la sciatique, Fagon propose le quinquina tandis que Mareschal enveloppe la jambe de linges chauds. Après le souper et la petite musique, la douleur contraint le roi à se coucher mais la nuit est peuplée de cauchemars alternant

avec des périodes d'insomnie. Une soif persistante semble impossible à étancher. Au matin du 14, toutes les sommités de la Faculté sont appelées en consultation au chevet : après avoir tâté le pouls royal (par ordre d'ancienneté), elles délibèrent longuement avant de se prononcer, comme thérapeute, pour le lait d'ânesse associé aux figues et à de grands verres d'eau glacée pour apaiser la soif. Le 15, le roi se réveille vers dix heures et assiste à la messe à la chapelle où il a dû se faire porter en fauteuil tant la douleur est grande. Petit à petit, un mieux apparaît et, durant quatre jours, le vieux Fagon (il est né la même année que le roi) triomphe et ne veut pas démordre de son diagnostic : c'est une sciatique !

Les journées du monarque déclinant se ressemblent comme gouttes d'eau : lever tardif, messe à la chapelle, travail avec les ministres l'après-midi, dîner à la chambre. Puis, il se fait porter chez Mme de Maintenon pour écouter chansons et violons. Quatre jours plus tard, quand Mareschal, comme chaque matin, vient changer les linges chauds, il remarque une petite tache qu'il frotte avec du vin chaud. Le lendemain au lever, l'assemblée des praticiens décide, « afin de lui garder sa chaleur naturelle », de placer la jambe dans une grande vasque d'argent contenant du vin aromatique brûlant⁶. Louant l'habileté de Fagon et la qualité de ses soins, quatre éminents spécialistes de la capitale, appelés en renfort, ordonnent que soit administrée, en complément, de la casse (un purgatif notoire) dont, nous dit Dangeau, « ils obtiennent un triple résultat, qu'ils regardent comme une très bonne marque ».

Le 22 août, un événement bouleverse la fourmilière des courtisans : le roi n'est pas en état de passer en revue sa compagnie de gens d'armes. De ce fait, il charge le tout jeune Dauphin de le remplacer en lui adjoignant, comme mentor, le duc du Maine, premier de ses enfants légitimés (dont il a promulgué l'année précédente la reconnaissance comme princes du sang). Quel outrage pour le duc d'Orléans, régent potentiel (puisque le petit Dauphin, le duc d'Anjou, n'a que cinq ans et demi), de se voir préférer un bâtard royal ! De surcroît, en tant que commandant de cette compagnie, il va devoir rendre le salut au duc du Maine et au Dauphin. Mais, quand Philippe passe à la tête de ses troupes, il salue bien bas le Dauphin puis ignore superbement le duc. Inutile de dire que toute la cour, aussitôt informée, se gausse d'un tel geste. Les partisans du duc d'Orléans voient leurs rangs grossir rapidement.

Au petit déjeuner du vendredi 23, Louis XIV se voit offrir le désormais traditionnel bol de lait d'ânesse et un nouveau bain de vin aromatique chaud pour sa jambe. Puis, recommence le défilé des robes noires des Diafoirus, préfigurant sinistrement l'arrivée de la camarde. D'ailleurs ce matin, le pouls est irrégulier et capricieux. Et, le lendemain, lorsque Mareschal retire les bandages de la jambe, Louis s'aperçoit bien du mouvement de recul de ses courtisans : celle-ci est marbrée de traînées noirâtres ! Est-ce la gangrène ? murmure-t-on de bouche à oreille. Depuis plus d'une semaine, le roi a décidé, vu sa fatigue, de maintenir son souper en public mais de le faire dans sa chambre à coucher. Ce samedi 24, il éprouve une assez grande faiblesse après son souper, au point de demander à se confesser⁷ !

Le lendemain, dimanche 25 août, est la Saint-Louis, fête du roi, la fête nationale avant l'heure. Dès son réveil, les tambours et les hautbois viennent donner une aubade sous ses fenêtres. Charmé de cette attention, Louis XIV demande même que les vingt-quatre violons et les hautbois reviennent dans l'antichambre en soirée pour jouer tout au long du dîner. Mais, vers dix-neuf heures, juste au moment où ceux-ci arrivent, il se réveille brutalement après s'être assoupi, se sent mal et tombe en syncope⁸.

Il reste inconscient près d'un quart d'heure, selon Saint-Simon. Lorsqu'il reprend connaissance, il réclame les derniers sacrements, persuadé que ses heures sont comptées. Vers vingt heures, le cardinal de Rohan, grand aumônier, et le curé de la paroisse reviennent de la chapelle avec le viatique et les saintes huiles par les escaliers dérobés pour ne pas inquiéter les courtisans : « Cela s'est fait avec tant de précipitation que cette pieuse et triste fonction devait être faite avec plus de décoration pour le moindre citoyen⁹, il n'y avait que sept ou huit flambeaux. » Après l'extrême-onction, le Roi-Soleil, sa lucidité intacte, décide de prendre les ultimes dispositions pour le bien du royaume. Après avoir demandé qu'après son trépas, son cœur soit déposé chez les Jésuites de Paris et avoir ajouté à son testament un codicille confiant le commandement de la garde royale au duc du Maine, il fait mander auprès de lui le duc d'Orléans.

À l'arrivée de Philippe, chacun comprend que Louis XIV a décidé de faire de son neveu et gendre le futur régent. Le Roi-Soleil ne s'embarrasse pas de formules : « Mon neveu, je vous fais régent du royaume. Vous ne trouverez rien en mon testament dont vous ne dussiez être content. Je vous recommande le Dauphin, servez-le aussi fidèlement que vous m'avez servi. S'il venait à manquer, vous seriez le maître. J'ai fait les dispositions que j'ai cru les plus sages, et les plus équitables pour le bien du royaume, mais comme on ne saurait tout prévoir, s'il y a quelque chose à changer ou à réformer, l'on fera ce que l'on trouvera à propos¹⁰. » Après une pause, et devant le duc d'Orléans bouleversé, au bord des larmes, il ajoute ces quelques mots devenus célèbres : « Vous allez voir un roi dans la tombe et un autre dans le berceau. Souvenez-vous toujours de la mémoire de l'un et des intérêts de l'autre. » La gorge serrée, le futur régent ne peut que murmurer : « Sire, je supplie votre Majesté de croire que j'exécuterai très ponctuellement tout ce qu'elle m'ordonne. »

Après avoir reçu les autres princes du sang, Louis se remet entre les mains des chirurgiens pour les pansements puis demande de fermer les rideaux de son lit vers vingt-trois heures. Le lendemain 26 août va être en quelque sorte « la journée des adieux » : dès son réveil, la chambre ne désemplit pas. Ne parlons pas de l'antichambre et des couloirs. La Galerie des Glaces est noire de courtisans et de gentilshommes attendant d'avoir « leur entrée ». Après avoir suivi la messe de son lit, le Roi-Soleil demande à voir le jeune Dauphin, qu'il appelle « le jeune roi ». Prenant l'enfant dans ses bras, il dit à voix haute afin que chacun puisse entendre son « testament moral » : « Mignon, vous allez être un grand roi. N'oubliez jamais les obligations que vous avez à Dieu, vous lui devez tout ce que vous êtes. Ne m'imitiez pas dans le goût que j'ai eu pour la guerre, et tâchez de soulager votre peuple autant que vous pourrez¹¹. »

Lorsque Mareschal renouvelle le pansement, ce matin-là, il trouve les marques noires montant jusque sous le genou : « au-dessous de la marque que l'habitude qu'il avait de porter une jarrettière sous le genou avait faite autour de la jambe ». Le chirurgien décide alors de prendre la lancette pour confirmer la gangrène. Les premières incisions superficielles ne provoquent aucune réaction du roi : il ne ressent aucune douleur, la lame ne traverse que des chairs déjà mortes. Alors, Mareschal va plus profondément et, comme le rapporte Dangeau : « Sur les dix heures on a pansé la jambe du roi, dans laquelle on lui a donné plusieurs coups de lancette et fait des incisions jusqu'à l'os ; et comme on a trouvé que la gangrène gagnait jusque-là, il n'y a plus à douter qu'elle vient du dedans et qu'on ne peut y apporter aucun remède¹². »

La nouvelle traverse le château plus vite que l'éclair et, lorsque le duc d'Orléans regagne ses appartements, il y trouve tant de courtisans « qu'une épingle n'y serait pas tombée par terre¹³ ». Le

27 août, le roi brûle nombre de ses papiers personnels puis consacre sa journée à Mme de Maintenon. Il lui confie : « J'avais ouï dire qu'il est difficile de se résoudre à la mort. Pour moi qui me trouve sur le point de ce moment si redoutable aux hommes, je ne trouve pas que cette résolution soit si pénible à prendre. » À ses laquais, serviteurs et gens de cour, il demande de venir dans la chambre pour leur confier un ultime message : « Messieurs, je suis content de vos services. Vous m'avez fidèlement servi et avec envie de me plaire. Je suis fâché de ne pas vous avoir récompensé mieux que je ne l'ai fait. Je vous quitte avec regret, servez le Dauphin avec la même affection. C'est un enfant de cinq ans qui peut essayer bien des traverses, car je me souviens d'en avoir essayé beaucoup dans mon jeune âge. J'espère que vous ferez votre devoir et que vous vous souviendrez quelquefois de moi¹⁴. »

Le mercredi 28 au matin, apercevant deux jeunes laquais en pleurs au pied de son lit, il leur dit doucement : « Pourquoi pleurez-vous ? M'aviez-vous cru immortel ? Vous auriez dû, à l'âge où je suis, vous préparer à me perdre. » Mme de Maintenon ne quitte pas la chambre et le roi veut trouver les mots pour lui témoigner son affection. Mais les termes choisis ne sont pas du goût de la favorite : « Ce qui me console de vous quitter, c'est l'espérance qu'à l'âge où vous êtes, nous nous rejoindrons bientôt. » Boulduc, son premier apothicaire, croise la marquise sortant de la chambre avec un visage long comme un jour sans pain et l'entend marmonner : « Voyez-vous là le rendez-vous qu'il me donne ! Cet homme n'a jamais aimé que lui¹⁵. » En fin de matinée, un paysan provençal nommé Brun, inconnu de tous, arrive au château de Versailles, porteur, selon lui, d'un élixir souverain contre la gangrène même qui tient du dedans ! Le désarroi des médecins est tel, face à l'état du roi, qu'ils acceptent de parler au nouveau venu. À leur demande, Brun leur indiqua que son remède était fabriqué « à partir du corps d'un animal, de la même manière à peu près que l'on fait les gouttes d'Angleterre avec des crânes d'homme¹⁶ ».

Dans des circonstances normales, aucun de ces praticiens n'aurait même daigné écouter ce charlatan mais, affolés par la gravité de l'état du roi, ses médecins sont prêts à croire au miracle. Ils acceptent de donner à Louis XIV dix gouttes du remède dans trois cuillerées de vin d'Alicante. La liqueur aux propriétés miraculeuses a, en revanche, une odeur horrible... au point que Sa Majesté dit en l'absorbant : « Je ne le prends ni dans l'espérance ni dans le désir de guérir, mais je sais que, dans l'état où je suis, je dois obéir aux médecins¹⁷. » Par précaution, on a, auparavant, demandé au paysan provençal d'absorber un peu de son remède, ce qu'il fait sans difficulté. Une heure après, Louis XIV se sent un peu plus gaillard mais, vers les quatre heures, son pouls redevient irrégulier. Les médecins hésitent à poursuivre la médication et la discussion est vive au point que l'on décide de demander l'avis du duc d'Orléans (lui qui n'a rien d'un médecin !). Il décide d'autoriser Brun à entrer dans la chambre royale et même à tâter le pouls du roi au milieu des médecins officiels¹⁸. Puisqu'il semble ne plus y avoir d'espoir de sauver le roi et qu'une légère amélioration s'est produite, ils décident de lui administrer un peu du remède toutes les huit heures. Lors du pansement, on peut constater que la gangrène n'a pas évolué mais le pouls reste fort irrégulier, et le roi a toujours des épisodes d'absences et une soif inextinguible.

Les médecins administrent donc toutes les huit heures le remède provençal. Miracle ! Au matin, « il a paru que cet élixir spiritueux ranimait le roi et lui donnait plus de force qu'il n'en avait eu la veille¹⁹ ». La nouvelle se répand comme une traînée de poudre, divisant les courtisans en deux

factions selon Saint-Simon : « Certains pensaient que Brun était une espèce d'ange envoyé du ciel pour guérir le roi, et qu'il fallait que l'on jetât tous les médecins de la Cour à la rivière. D'autres disaient qu'il ne fallait regarder l'effet de l'élixir que comme un peu d'huile qu'on remet dans une lampe qui s'éteint²⁰. » Le même jour, Louis XIV, qui ne s'alimentait presque plus, se remet à manger à son dîner des biscuits et un peu de vin. Cet excellent présage ramène les courtisans pour faire aussitôt le siège de l'antichambre royale. Comme le dit le duc d'Orléans à Saint-Simon : « Encore une bouchée et il n'y aura plus personne dans mes appartements²¹ ! »

Vers vingt-deux heures, Mareschal refait le pansement et s'aperçoit que la gangrène a progressé : elle a gagné toute la jambe jusqu'au genou et la cuisse est très enflée. Le vendredi 30, le roi sombre dans une demi-inconscience et Dangeau rapporte les difficultés que l'on a pour l'alimenter : « Quand on lui donne de la gelée, ou à boire avec le biberon, il faut lui ouvrir la bouche et lui tenir les mains, parce que sans cela il ôterait de la bouche tout ce qu'on lui donne²². » Brun, le paysan provençal, en profite pour filer à l'anglaise avant que les médecins ne le chassent²³. Lorsque le soir, à l'heure habituelle, Mareschal vient ôter les pansements, le spectacle est atroce : la gangrène a atteint toute la cuisse. Selon les témoins, on trouve la jambe « aussi pourrie que s'il y avait six mois qu'il fût mort et l'enflure de la gangrène au genou et dans toute la cuisse²⁴ ». Le roi sombre peu à peu dans le coma au cours de la journée du 31 août et son confesseur décide de réciter les prières des agonisants. Entre deux versets, il glisse à Mme de Maintenon : « Vous pouvez partir, vous ne lui êtes plus nécessaire. »

Vers vingt-trois heures, le Roi-Soleil sort une dernière fois de l'inconscience pour murmurer avec les prêtres les paroles des prières « *nunc et in hora mortis* », avant d'ajouter en un soupir : « Oh mon Dieu, venez à mon aide, secouez-moi vite ! » Puis, il entre définitivement en agonie, et vers huit heures et quart, au matin du dimanche 1^{er} septembre 1715, quatre jours avant son soixante-dix-septième anniversaire, la mort vient enfin le délivrer²⁵. La foule des courtisans qui attend dans la cour de marbre voit apparaître au balcon un officier, portant une plume noire au chapeau, qui annonce : « Le Roi est mort ! » Puis il disparaît. Quelques minutes plus tard, la foule bourdonnante le voit réapparaître avec une plume blanche pour crier bien haut : « Vive le roi Louis XV ! »

Conformément à la tradition, les médecins et chirurgiens du roi, auxquels s'adjoint le doyen de la faculté de Paris, sont chargés de l'autopsie royale. Le procès-verbal de cette autopsie figure dans les registres conservés à l'École de Médecine, et nous en donnons le texte *in extenso*²⁶ : « Aujourd'hui, deuxième septembre de l'an 1715, nous nous sommes assemblés à neuf heures du matin dans le château de Versailles, pour y faire l'ouverture du corps du Roy, où nous avons trouvé ce qui suit : à l'extérieur, tout le côté gauche nous parut gangrené, depuis l'extrémité du pied jusqu'au sommet de la tête. L'épiderme s'enlevait généralement par tout le corps des deux côtés. Le côté droit étoit gangrené en plusieurs endroits, mais beaucoup moins que le gauche, et le ventre paroissoit extrêmement bouffi. À l'ouverture du bas-ventre, les intestins se sont trouvés altérés avec quelques marques d'inflammation ; surtout ceux qui estoient situés du côté gauche, et les gros intestins prodigieusement dilatés. Les reins étoient assés dans leur état naturel, on a trouvé seulement dans le gauche une petite pierre de pareille grosseur à celle qu'il a rendue par les urines plusieurs fois pendant la vie, sans aucun signe seulement de douleur. Le foie, la rate, l'estomac, la vessie, étoient absolument sains et dans leur état naturel tant au dedans qu'au-dehors. À l'ouverture de la poitrine, nous avons trouvé les poumons sains, aussi bien que le cœur dont les extrémités des vaisseaux et

quelques valvules étoient osseuses ; mais tous les muscles de la gorge étoient gangrenés. À l'ouverture de la tête, toute la dure-mère s'est trouvée en adhérence au crâne, et la pie-mère avoit deux ou trois taches purulentes le long de la faux... Au reste le cerveau étoit dans l'état naturel, tant au dedans qu'en dehors... La cuisse gauche, dans l'intérieur, s'est trouvée gangrenée, aussi bien que les muscles du bas-ventre et cette gangrène montoit jusqu'à la gorge. Le sang et la lymphe étoient dans une entière dissolution, universellement dans les vaisseaux. »

Ce rapport d'autopsie est particulièrement clair et montre que le Roi-Soleil a succombé à une gangrène du membre inférieur gauche et que, quelles que soient les compétences de ses médecins, l'affection étoit au-dessus de toute thérapeutique pour l'époque. À la lumière des connaissances de la médecine moderne, peut-on expliquer la cause de cette gangrène ? Une telle affection résulte d'une ischémie (arrêt de la circulation sanguine) au niveau du membre, qui peut résulter soit d'une obstruction progressive des artères (artérite des membres inférieurs) soit d'un caillot venant boucher l'une des artères principales du membre (ischémie aiguë). L'artérite des membres inférieurs se révèle par des crampes à la marche, obligeant à l'arrêt immédiat de l'effort, mais qui disparaissent rapidement après cet arrêt. Elle correspond à une lésion progressive des parois de l'artère.

Si l'autopsie montre bien l'importance de l'artériosclérose vasculaire (« les extrémités des vaisseaux étoient osseuses »), aucun contemporain ne mentionne l'existence de ces crampes fort réparables, et nous pouvons sans hésiter rejeter cette hypothèse. La gangrène résulte bien d'une ischémie aiguë brutale, comme le confirment le mode de début et la vitesse d'évolution de la gangrène, qui incite à penser à un caillot obstruant totalement l'artère.

Cette évolution rapide est sans doute favorisée par le diabète probable du roi : en effet, on retrouve dans la relation de ces derniers instants des signes fort évocateurs du diabète, et notamment la soif inextinguible nocturne, ainsi que le contraste entre l'appétit important et l'amaigrissement rapide noté par les courtisans. Les médecins de Louis XIV ne disposaient pas des moyens de recherche du sucre dans l'urine qui auraient confirmé ce diagnostic mais le tableau clinique est presque caricatural²⁷.

Il nous reste à essayer de trouver quelle étoit l'origine du caillot (embol), responsable de l'ischémie aiguë. Pour cela, il faut se reporter aux diverses observations et remarques concernant le pouls royal. À plusieurs reprises, il est décrit comme « irrégulier... capricieux²⁸ ». Parmi les affections susceptibles d'expliquer une telle irrégularité complète, se trouve la fibrillation auriculaire (ou arythmie complète). L'arythmie complète survient chez des personnes de plus de cinquante ans le plus souvent, et consiste en une fibrillation de l'oreillette qui, ainsi, ne se contracte plus. Il en résulte deux phénomènes : un rythme cardiaque irrégulier du fait du passage aléatoire de l'influx de commande de la contraction ventriculaire et une stagnation du sang dans l'oreillette responsable de la formation potentielle de caillots. Ainsi, l'arythmie complète, connue pour être emboligène, pour donner des épisodes syncopaux et une irrégularité du pouls, devient un diagnostic très probable chez le Roi-Soleil qui, rappelons-le, avait soixante-seize ans²⁹. Sa mort est donc due, selon toute vraisemblance, à une ischémie aiguë du membre inférieur, causée par une embolie liée à une arythmie complète, compliquée de gangrène chez un sujet probablement diabétique³⁰.

Le 9 septembre, le corps est conduit à Saint-Denis pour ses obsèques, au milieu d'une foule en liesse. Le Roi-Soleil a levé nombre d'impôts pour assurer le train de vie de Versailles et de l'État, et le peuple ne le lui pardonne guère. L'un des courtisans qui accompagne la dépouille, excédé par les

braillards et les ivrognes, leur lance de son carrosse : « Coassez, crapauds, maintenant que le soleil s'est couché. » N'est-ce pas là un superbe hommage au défunt roi et la meilleure justification de son surnom³¹ ?

[1.](#) M. Carolly, *Le corps du Roi-Soleil*, p. 176.

[2.](#) « Sa faiblesse et sa maigreur effrayèrent tous ceux qui le virent » : extrait du *Mercurie Français*, rapporté par A. Cabanès, *Les morts mystérieuses de l'histoire*, p. 78. Il faut rappeler qu'en plus de ses problèmes intestinaux anciens, était apparue depuis 1709 la « gravelle », lithiase urinaire à répétition.

[3.](#) T. Sarmant, *Le Grand Siècle en mémoires*, p. 454. Le duc de Saint-Simon était un familier de la chambre du roi, assistant régulièrement à son lever et à sa toilette. En ce temps, se montrer nu aux courtisans pour le lever n'avait rien de choquant. Son appréciation sur l'évolution de la maigreur de Louis XIV est donc plus qu'intéressante et fiable.

[4.](#) Depuis son opération de la fistule anale en 1686, le Roi-Soleil s'opposait systématiquement à tout lavement, préférant ingurgiter les purges préconisées par d'Aquin puis Fagon.

[5.](#) Vallot, d'Aquin, Fagon, *Journal de la santé du Roi*, tome II.

[6.](#) M. Carolly précise même qu'il s'agit de vin de Bourgogne, dont la qualité échauffante est meilleure (*op. cit.*, p. 179).

[7.](#) Ce détail montre bien le caractère angoissant du malaise. Saint Simon indique d'ailleurs que le roi fut confessé vers vingt-trois heures.

[8.](#) F. Bluche, *Louis XIV*, p. 887 : « Son pouls se révéla fort mauvais et Louis perdit conscience près d'un quart d'heure. »

[9.](#) Cette remarque de Saint-Simon indique clairement l'intention de Louis XIV d'être discret.

[10.](#) Michel de Grèce, *Louis XIV, l'envers du Soleil*, p. 470.

[11.](#) F. Bluche, *op. cit.*, p. 890.

[12.](#) Dangeau, *Journal*, rapporté par Michel de Grèce, *op. cit.*, p. 472. Il faut également en retenir le texte de Buvat, *Journal* : « Monsieur Mareschal, premier chirurgien... enfonça plus avant sa lancette... et en fit sortir quantité d'eau rousse et puante, qui fit juger que la partie était gangrénée » (également rapporté par M. Carolly, *op. cit.*, p. 180).

[13.](#) Saint-Simon, *Mémoires*, tome V, p. 465.

[14.](#) Ph. Erlanger, *Louis XIV*, p. 671.

[15.](#) Saint-Simon, *op. cit.*, et Michel de Grèce, *op. cit.*, p. 472.

[16.](#) D. Van der Cruysse, *Madame Palatine*, p. 542.

[17.](#) F. Bluche, *op. cit.*, p. 895.

[18.](#) Cette exception étonnante montre bien le désarroi et le sentiment d'impuissance des médecins.

[19.](#) *Mémoires* de Saint-Simon, rapportés par T. Sarmant, *op. cit.*, p. 463.

[20.](#) Saint-Simon, *op. cit.*, également rapporté par F. Bluche, *op. cit.*, p. 896.

[21.](#) G. Poisson, *Monsieur de Saint-Simon*, p. 270.

[22.](#) Dangeau, *Journal de la cour de Louis XIV*, p. 542.

[23.](#) Le remède provençal abandonné, les médecins essayent alors le « remède du père Aignan », ordinairement donné pour la petite vérole, ce qui indique clairement qu'ils jugeaient la situation désespérée (précision rapportée par Madame Palatine).

[24.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 82.

[25.](#) « Il a rendu l'âme sans effort, comme une chandelle qui s'éteint », écrit Dangeau dans son journal (et rapporté par D. Van der Cruysse, *op. cit.*, p. 542).

[26.](#) Le texte du rapport d'autopsie est reproduit intégralement dans A. Cabanès, *op. cit.*, pp. 89-90, et en quasi-totalité dans P. Rentchnik, *Ces malades...*, pp. 83-84. On peut également en retrouver les données principales dans M. Carolly, *op. cit.*, p. 179.

[27.](#) Ce n'est qu'en 1778 que Cowley démontre la présence de sucre dans les urines au cours du diabète.

[28.](#) Rappelons l'épisode de perte de connaissance au soir du 25 août, où « son pouls se révéla fort mauvais ».

[29.](#) Ceci d'autant plus que les épisodes de bradycardie sont confirmés par Dangeau, rapporté par Michel de Grèce, *op. cit.*, p. 473 : « Le pouls redevint plus bas encore qu'avant le remède. »

[30.](#) Le décès du roi et l'impuissance de Fagon provoquèrent sa disgrâce : écarté de sa charge de premier médecin du roi, il obtint de se retirer au Jardin Royal (Jardin des Plantes).

[31.](#) Michel de Grèce, *op. cit.*, p. 477.

XXII

« Est-ce la petite vérole ? »

LES DERNIERS LAMBEAUX DE BRUME SE DISSIPENT lentement sous les premiers rayons de l'aube, jouant à travers les allées du parc : en cette fin d'avril 1774, le Petit Trianon s'éveille doucement. La fourmilière des laquais, valets et cuisiniers s'affaire dans un ballet impressionnant de précision : le roi Louis XV va demander son petit-déjeuner. Dès la fin des fêtes de Pâques, il est venu séjourner au château en compagnie de sa maîtresse en titre Mme du Barry et de quelques seigneurs de la cour. Le vieux monarque (soixante-quatre ans depuis deux mois) est taciturne et morose et les prédications du Carême l'ont fortement marqué, mais il garde une vigueur physique qui force l'admiration des courtisans. Ce matin du 27 avril, le réveil est pénible : après une nuit agitée, il se plaint de courbatures, de frissons et de violents maux de tête¹. Qu'importe ! Le bon air et l'exercice lui feront le plus grand bien. Aussi décide-t-il de ne rien modifier des ordres donnés la veille : il ira à la chasse. Seule concession à ce refroidissement, il ne montera pas à cheval mais suivra en calèche car l'air vif et glacial du petit matin ne lui dit rien qui vaille.

Au retour, vers dix-sept heures, il refuse de manger et se met au lit très tôt, à l'étonnement général : il ne manque jamais, d'habitude, de prendre une « collation » fort copieuse au retour de ces chevauchées (« levraut, omelette au lard, figues, abricots... », selon le duc de Narbonne). Ce petit « en-cas » ne l'empêche d'ailleurs nullement de souper de fort bon appétit, quelques heures plus tard ! On le voit, la boulimie de Louis XV n'a rien à envier à celle, légendaire, de son aïeul le Roi-Soleil. Dans la nuit, une forte fièvre se déclare, accompagnée de maux de reins. Le Monnier, premier médecin ordinaire, est aussitôt mandé. Il constate la fièvre et, en l'absence d'autres signes probants, conclut à une indigestion (!), conseillant le repos en chambre. Au matin, devant la recrudescence des douleurs, Mme du Barry fait appel à La Martinière, premier chirurgien du roi, l'un des rares « hommes de l'art » qui soit apprécié et écouté de Louis XV. Celui-ci arrive vers quinze heures et sa décision est immédiate et sans appel : « Sire, c'est à Versailles qu'il faut être malade ! »

La célèbre phrase, tombée des lèvres du chirurgien désireux d'éloigner le roi des miasmes du Petit Trianon, a pour celui-ci valeur d'évangile. Aussitôt, il ordonne de préparer son carrosse et, à quatre heures, enveloppé de sa robe de chambre et d'un simple manteau, il s'engouffre dans sa voiture avec ces seules paroles : « Au château, à toutes jambes ! » Trois minutes suffisent à l'équipage pour traverser au grand galop le parc de Versailles et entrer dans la cour de marbre. Tenu d'attendre que sa chambre soit installée, le roi patiente dans celle de sa fille, Madame Adélaïde. En effet, à cette époque, le mobilier de la chambre royale suit le souverain lors de chaque séjour dans

ses autres résidences, imposant une réinstallation à Versailles. Dès que possible, il se recouche, toujours en proie à la fièvre, aux maux de reins et à une grande lassitude.

La nuit est fort difficile et, pour couper la fièvre qui augmente, Le Monnier prescrit des « mouches de Milan » aux tempes et une sangsue sur la poitrine². Au matin du 29 avril, il pratique avec La Martinière, mais sans succès, une saignée, puis font appeler en consultation Bordeu (médecin de Mme du Barry), Lorry (médecin parisien renommé), et Lassonne³. La température ne cède toujours pas et, vers midi, on envisage la nécessité d'une seconde saignée : quel mal inconnu frappe donc le roi ? La cohorte médicale (pas moins de cinq médecins, six chirurgiens et trois apothicaires) qui s'agite autour du lit reste perplexe : les symptômes évoquent la « petite vérole » (ou variole) mais le roi en a déjà été victime en 1728, et cette affection laisse immunisé celui qui en réchappe. Un ballet (digne du *Malade imaginaire*) se poursuit dans la chambre royale : selon un témoin oculaire, « le roi se faisait prendre le pouls 6 fois par heure, par les quatorze médecins et chirurgiens, par ordre de protocole⁴ ». Inquiet de nature, Louis XV n'accorde que peu de confiance à ses médecins : « Vous dites que je ne suis pas mal, et que je serai bientôt guéri, mais vous n'en pensez pas un mot ! »

Les médecins envisagent donc de faire immédiatement la seconde saignée et, même, d'en prévoir une troisième dans la soirée. Or Louis XV recommande, depuis des années, de ne point subir une troisième saignée sans se préparer chrétiennement au trépas. Aussi, les médecins décident-ils de pratiquer la seconde saignée vers quinze heures mais de la faire suffisamment abondante pour éviter une troisième⁵. En lieu et place de cette troisième saignée, Fargeau, premier apothicaire, administre à Sa Majesté un abondant lavement sur ordre des sommités médicales. Vers vingt-deux heures, le roi demande à boire d'une voix devenue rauque et, lorsque le valet de chambre approche le chandelier du lit, les médecins restent interloqués : le visage et les joues de Louis XV sont parsemés de boutons rougeâtres. Le doute n'est plus permis : c'est bien la petite vérole !

Immédiatement, les médecins décident d'éloigner de la chambre le Dauphin qui n'a ni contracté la petite vérole ni été inoculé ainsi que la Dauphine Marie-Antoinette qui, elle, a reçu l'inoculation à la cour d'Autriche. Celle-ci est pratiquée en Europe depuis une vingtaine d'années et elle a été introduite en France, surtout à l'initiative de Tronchin, le médecin de la famille d'Orléans. Contrairement à toutes les autres maisons royales d'Europe, les Bourbons refusent cette pratique qui « répandait le germe de la maladie dans l'air ». Venue d'Angleterre, cette pratique consiste à infecter le sujet à partir d'un malade atteint d'une forme bénigne de la maladie, en espérant créer ainsi une immunité (ce qui ne se déroule pas sans risques !). La véritable « vaccination », avec le virus du « cow-pox » ou vaccine, ne sera mise au point par Jenner que quelques années après la Révolution (1796). Trempé de sueur, le roi est placé sur un lit de damas rouge, en avant de son lit à colonnes habituel, et veillé par ses filles Mesdames de France. L'annonce à la cour par les médecins du diagnostic est paradoxalement accueillie avec un certain optimisme : enfin une maladie connue et non plus une fièvre maligne ! La nuit est fort agitée et, au matin du dimanche 1^{er} mai, les pustules commencent à confluer au visage et à s'étendre sur les membres. Constatant son état, le roi murmure : « Si je n'avais pas déjà eu la petite vérole, je croirais l'avoir⁶ ! »

Louis XV, certain de l'inocuité de son mal, n'hésite ni à garder ses filles auprès de lui ni à leur faire examiner ses mains et son visage (ce qu'il n'aurait jamais fait s'il avait eu conscience de la réalité de son affection dont il connaissait parfaitement le caractère contagieux). Madame Louise, nommée « Madame Dernière », est entrée en religion quatre ans plus tôt au carmel de Saint-Denis,

sous le nom de Sœur Thérèse de Saint-Augustin. Dès que la nouvelle de la maladie lui parvient, elle et toute la communauté se relaient en prières auprès du Saint-Sacrement, jour et nuit, pour demander la guérison du souverain. L'état du patient reste stationnaire tandis que l'éruption semble se stabiliser. Le mardi dans l'après-midi, le roi se dresse soudain dans son lit et s'exclame : « Sûrement, c'est la petite vérole. » Devant cet éclair de lucidité, ses médecins ne cherchent plus à le détromper et Louis XV comprend qu'il est temps pour lui de se mettre en règle avec Dieu. Doucement, il se tourne vers Mme du Barry pour lui signifier son départ : « Madame, si j'avais su ce que je sais maintenant, vous ne seriez point entrée. Je me dois désormais à Dieu et à mon peuple, il faut que vous vous retiriez⁷ ! » Dès le lendemain, la favorite quitte Versailles pour le château de Rueil en compagnie de la duchesse d'Aiguillon.

Le mercredi matin, les médecins retrouvent quelque espoir : la suppuration ralentit, et ils décident de publier un bulletin de santé (manuscrit) encourageant : « Mercredi 4 à huit heures du matin – Il y a eu une légère augmentation de fièvre à minuit, qui a fini à 4 heures du matin par une bonne moëtteur. Sa Majesté a peu dormi, mais elle a été sans ardeur et sans agitation. Les pourtours du visage et du col sont en suppuration. Les urines coulent en grande abondance et de bonne qualité. Les vésicatoires continuent à faire le plus grand effet⁸. » Vers le soir, le roi veut se lever et, avec l'accord des médecins, on tente de le mener dans un fauteuil mais la douleur des pustules de la plante des pieds (et des vésicatoires appliqués) l'oblige à renoncer à cette intention. Le 5 mai, les démangeaisons s'intensifient au niveau de l'éruption et, le lendemain, la fièvre reprend de plus belle, responsable d'une extrême agitation. Dans la nuit du 6 au 7, vers trois heures du matin, Louis mande qu'on aille quérir son confesseur, l'abbé Maudoux, resté en prières dans la chapelle du château. Il sait être au neuvième jour de sa maladie, jour où, selon la croyance populaire, la maladie guérit ou redouble. Afin de ne pas alerter les courtisans, il a sans doute choisi volontairement cette heure indue pour que le confesseur ne rencontre personne dans les couloirs. Après sa confession dont les témoins ont même rapporté la durée exacte (dix-sept minutes⁹ !), il se remet à prier puis demande au cardinal de La Roche-Aymon, grand aumônier de France, d'aller chercher le Saint Sacrement. Vers sept heures, il reçoit l'extrême-onction.

Curieusement, les médecins ne semblent pas considérer que le roi est à sa dernière extrémité : « Bulletin de la maladie du roi, de Versailles, le 7 mai à 8 heures et demie du matin – Le dédoublement de la nuit a été moins fort et moins long que celui de la nuit précédente. Il y a eu quelques intervalles de bon sommeil. La suppuration étend ses progrès sur tout le corps, tandis que les pustules du visage continuent à se dessécher. Les urines sont bonnes. Les vésicatoires vont toujours bien. Quoique l'état du roi n'ait empiré en rien, Sa Majesté, de son propre mouvement, a demandé à recevoir les sacrements, et les a reçus à 7 heures. Signé: Le Monnier, Lassonne, Lorry, Bordeu, De Lassaigne, La Martinière, Andouillé, Boiscaillaud, Lamarque, Colon¹⁰. »

Pourtant, si l'on en croit le duc de Croÿ, l'aspect du souverain n'incite guère à l'optimisme : « Il était sans mouvement, la bouche ouverte, comme une tête de More (de nègre) cuivrée et enflée. » Au carmel de Saint-Denis, en apprenant la confession de son père, Louise rend grâce à Dieu : « Le ciel a exaucé mes vœux. Ma joie est complète depuis que le bon Dieu est en possession du cœur de mon pauvre père. » Au matin, le grand aumônier de France demande au roi s'il veut que l'on rende publics les termes de sa confession. Celui-ci trouve la force de murmurer : « Répétez ce que je vous ai dit, et que je dirais moi-même s'il me restait assez de forces. » Alors, le cardinal se dirige vers la porte de

la chambre, en franchit le seuil et d'une voix haute s'adresse aux courtisans : « Messieurs, le roi me charge de vous dire qu'il demande à Dieu pardon de l'avoir offensé, et du scandale qu'il a donné à son peuple... que si Dieu lui rend la santé, il s'occupera de faire pénitence, du soutien de la religion, et du soulagement de son peuple¹¹. » Durant deux journées entières, Louis XV continue à résister, écoutant la messe et se confessant chaque matin, dans un état hallucinant. On ne distingue plus chez lui qu'un visage boursoufflé et noirâtre dont la peau part en lambeaux et les pustules se dessèchent en croûtes noires, le tout émergeant d'un drap immaculé, dans la pénombre de la chambre juste troublée par quelques chandelles. Malgré une odeur infecte, ses filles restent à son chevet aux côtés des médecins toujours aussi nombreux. Madame Dernière a même envoyé au confesseur une indulgence *in articulo mortis* (à l'article de la mort) et un crucifix contenant une relique, en lui précisant : « Fût-il mort quand vous recevrez cette lettre, placez le crucifix sur sa tête. »

Les escarres des pustules à la gorge et à la bouche empêchent désormais toute déglutition et le roi, les yeux collés par les croûtes, n'y voit presque plus. Une bougie allumée a été placée sur la fenêtre de sa chambre : elle y brillera tant qu'il sera en vie. Au matin du 10 mai, il a encore la force de prendre le crucifix envoyé par sa fille et de le presser sur ses lèvres en murmurant : « Je souffre atrocement, mais je voudrais souffrir plus encore. » Puis, il entend la messe une dernière fois et entre en agonie vers onze heures. Vers treize heures, alors que les médecins le croient tombé dans le coma, l'abbé Maudoux s'approche de son lit pour lui demander : « Votre Majesté souffre-t-elle encore beaucoup ? » Dans le silence de la chambre, on entend Louis soupirer : « Ah... ah... beaucoup. » Ce sont ses dernières paroles tandis que le grand aumônier glisse à voix basse au confesseur : « Il ne peut plus parler mais nous entend encore. Récitons les prières des agonisants ! » À trois heures et quart de l'après-midi, la flamme de la chandelle disparaît de la fenêtre : Louis XV vient de rendre son âme à Dieu tandis que ses confesseurs récitent encore les derniers versets destinés à l'accompagner auprès du Seigneur. Aussitôt, un bruit « semblable au tonnerre » (selon Marie-Antoinette) se fait entendre : c'est la foule des courtisans qui se précipite à travers la Galerie des Glaces pour aller saluer le nouveau roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette¹².

Selon la coutume, après la mort d'un roi, ses médecins et chirurgiens sont chargés de réaliser l'ouverture de son corps afin de connaître les causes de son décès (et surtout d'éliminer la suspicion d'un geste criminel, empoisonnement notamment). À cette occasion, la tradition, depuis les Valois, veut que le cœur soit prélevé, embaumé et confié à l'une des églises de Paris pour y être inhumé à part du reste de la dépouille royale qui reposera à Saint-Denis. Selon le vœu de Louis XV, c'est l'église du Val-de-Grâce qui sera dépositaire du sien. Le 11 mai, lendemain du décès, l'archevêque de Paris est informé que « le corps du roi est à ce point infect qu'il n'est point question d'en faire l'ouverture, et qu'il ne sera donc point dépositaire des entrailles de ce prince ».

Les bruits les plus terribles courent sur la putréfaction du corps. On murmure que les moines n'ont pu dire aucune prière au lit du mort tant l'odeur de la chambre était pestilentielle et même que deux chirurgiens sont morts subitement avant d'avoir pu ouvrir le cadavre du fait des émanations¹³. Ces affirmations sont, sans nul doute, mensongères. Néanmoins, il est certain que l'autopsie n'a pas lieu : Louis XV sera le seul monarque à reposer avec son cœur à Saint-Denis. Son corps, placé dans un double cercueil de plomb et de cèdre¹⁴, est emmené presque clandestinement de nuit, le 12 mai. Dans une simple voiture de chasse, escortée de quarante gardes de la Grande Écurie mais en l'absence de tout courtisan (à l'exception du prince de Soubise qui a seul le courage d'accompagner

la dépouille), le dernier voyage de Louis XV est peuplé de quolibets, d'injures, lancés tout au long du chemin par la populace (criant « Taïaut, taïaut ! » pour ironiser sur le goût de la chasse du défunt).

Pour être tout à fait objectif, il faut rapporter le témoignage ultérieur d'Alexandre Lenoir, fondateur des Musées des monuments, présent en 1793 lors de la violation des sépultures royales de Saint-Denis par les révolutionnaires. Il relate dans son journal : « Tout ce qui a été dit sur la mort de Louis XV m'invite à rapporter ici ce que j'ai vu lors de l'exhumation de son corps ; ce cadavre infect lors de sa mort en 1772 (!), exhumé en ma présence le 10 octobre 1793 (ce qui fait vingt ans d'ensevelissement) a été trouvé très conservé et la peau aussi fraîche que s'il venait d'être inhumé. Je dirai plus, il ne se répandit aucune exhalaison à l'ouverture de ce tombeau. » Qu'il nous soit permis d'exprimer quand même quelques doutes sur la prétendue fraîcheur de la peau d'un sujet décédé de variole vingt ans auparavant¹⁵ !

En effet, le diagnostic rétrospectif de la maladie fatale à Louis XV ne semble pas poser de doutes : celui-ci a bien succombé à la variole. D'une part, les témoins oculaires rapportent l'existence d'une épidémie, à ce moment, ayant notamment provoqué la mort du duc d'Aumont et, d'autre part, la propre fille du roi, Madame Sophie, qui l'a assisté durant ses derniers jours, présente à son tour une variole, le 18 mai (ce qui correspond à la durée d'incubation de douze jours¹⁶). Le tableau clinique est bien celui d'une « petite vérole » où l'on peut retrouver successivement : la phase d'incubation avec fièvre et maux de reins, l'éruption débutant par le visage, les pustules caractéristiques, leur suppuration et leur dessiccation en croûtes noirâtres.

L'évolution en deux phases, avec redoublement et aggravation au dixième jour, est également tout à fait significative. Le diagnostic est donc certain : il s'agit d'une variole typique. Seul obstacle mais de taille : celle-ci entraîne une immunisation définitive et l'affection ne peut survenir une seconde fois (sauf cas plus que rarissimes). Or Louis XV l'a déjà contractée en 1728 ! Les deux choses semblent a priori inconciliables et, pourtant, la maladie de 1774 est typique.

Alors que penser de celle de 1728 ? En octobre 1728, Louis XV alors âgé de dix-huit ans séjourne au château de Fontainebleau. Le 26, alors qu'il assiste à la messe, il est pris de malaise et doit s'aliter. Dès le lendemain, des boutons apparaissent sur tout le corps et ses médecins, appelés en consultation, diagnostiquent une « petite vérole ». Il garde le lit durant quatre jours mais l'évolution est heureuse et, le 31 octobre, on le déclare hors de danger. Ainsi que le remarque un de ses médecins : « Il n'y a jamais eu de petite vérole plus heureuse que celle du roi. » Un de ses confrères précise même : « Il n'a point été malade, ni eu de fièvre ; de sorte qu'avec le sommeil et sans aucun remède il en a réchappé. »

Nous tenons là la solution probable du mystère : Louis XV a dû présenter une éruption de type vésiculeux, ressemblant aux pustules varioliques mais sans passage à la suppuration et sans fièvre. Cette maladie a eu une évolution courte et spontanément régressive. Tous ces éléments inclinent à penser, avec une quasi-certitude, que l'affection de 1728 était une varicelle (et non la variole), ce qui explique sa non-immunisation en 1774. Alors, que penser des médecins royaux et de leur avis de 1728 ? Peut-être la similitude des éruptions est-elle à l'origine d'un diagnostic erroné ou pour le moins hâtif ! Toutefois, le prince de Soubise dans sa correspondance propose une autre explication : le désir de se hausser du col et de se donner l'honneur d'avoir guéri le roi d'une maladie alors redoutable¹⁷ ! Quelle que soit l'hypothèse retenue sur les motivations de leur attitude, il ne peut y avoir aucun doute à l'heure actuelle : Louis XV est bien mort de la variole.

1. Selon le duc de Croÿ, le roi « avait mauvais visage et des malaises depuis une semaine » (Lettre de fin avril 1774).
2. B. Cortequisse, *Mesdames de France*, p. 279.
3. Lassonne était le médecin de la Dauphine Marie-Antoinette. Il allait être chargé en juillet de la même année de réaliser l'inoculation des enfants de la famille royale.
4. Voir notamment la savoureuse description de l'examen de la langue royale par ordre de préséance des médecins dans A. Castelot, *Marie-Antoinette*, p. 96.
5. Louis XV aurait même ajouté : « Une troisième saignée ! C'est donc une maladie » (A. Castelot, *op. cit.*, p. 97).
6. A. Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, p. 119.
7. B. Cortequisse, *op. cit.*, p. 281.
8. Bulletin de santé manuscrit en date du 4 mai à huit heures, reproduit par A. Cabanès, *op. cit.*, p. 121.
9. B. Cortequisse, *op. cit.*, p. 282.
10. Bulletin reproduit notamment par A. Cabanès, *op. cit.*, p. 129.
11. B. Cortequisse, *op. cit.*, p. 282, et A. Castelot, *op. cit.*, p. 98.
12. A. Castelot, *op. cit.*, p. 99.
13. Si la mort des deux chirurgiens n'est qu'une fable, La Martinière répondit à la demande de Lethieuller, médecin de la faculté, de réaliser l'autopsie, en ces termes : « Monsieur le Duc, votre charge vous oblige à tenir la tête du cadavre ; je vous déclare que s'il est ouvert, ni vous, ni moi, ni aucun de ceux qui y auront assisté ne seront vivants dans huit jours » (rapporté par P. Rentchnick, *Ces malades...*, p. 93).
14. Le Monnier, un autre des médecins, écrit : « Vu le genre de maladie dont Sa Majesté est décédée, on se contenta d'ensevelir le corps dans un taffetas ciré bien garni de poudres aromatiques, dont on remplit ensuite le cercueil de plomb » (P. Rentchnick, *op. cit.*).
15. Ce d'autant plus que Lenoir écrit quelques lignes plus loin qu'on trouva le corps « marinant dans sa saumure » (P. Rentchnick, *op. cit.*, p. 94, et A. Corlieu, *La Mort des rois de France*).
16. B. Cortequisse, *op. cit.*, p. 285, confirmé par A. Cabanès, *op. cit.*, p. 119.
17. Autre argument pour le diagnostic de varicelle, dans cette correspondance, le prince de Soubise ajoute « des anciens se ressouvenaient que les médecins avaient dit en confidence qu'ils

croyaient que ce n'était que la petite vérole volante ». Le terme de « petite vérole volante » était alors employé pour désigner la varicelle ! (rapporté en note par A. Cabanès, *op. cit.*, p. 118)

XXIII

« Laid comme le fils de Satan »

MASSÉE DE PART ET D'AUTRE DU BOULEVARD, la foule forme une haie silencieuse. Sur les épaules de douze sergents du bataillon de la Garde Nationale, le cercueil vire lentement au coin de la rue de la Chaussée-d'Antin sous les accents de la musique funèbre de Gossec. Quelques mètres plus avant, un garde porte solennellement une urne de plomb, ornée d'une couronne de fleurs, qui contient le cœur du défunt. Loin devant dans la fraîcheur du soir¹, les Suisses, les Invalides et un détachement de la Garde font rouler les tambours. Paris tout entier est venu rendre un dernier hommage au grand homme de la patrie, au premier hôte de ce Panthéon dont on termine la construction. Presque unanime², l'Assemblée Nationale a accordé ce privilège à Mirabeau. Et, dans le cortège, derrière la dépouille mortelle, c'est au grand complet que ladite Assemblée accompagne son président vers l'église Saint-Eustache³. Ami ou adversaire, jacobin ou royaliste, chacun pense au tribun, à l'orateur de génie : la voix du peuple s'est éteinte, celle qui, deux ans auparavant, répondait au marquis de Dreux-Brézé, envoyé par Louis XVI : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et qu'on ne nous en arrachera que par la force des baïonnettes⁴ ! »

Huit heures sonnent au clocher lorsque celui que Camille Desmoulins nommait « Mirabeau-Tonnerre » quitte Saint-Eustache à la lueur des flambeaux pour rejoindre la crypte de l'ancienne église Sainte-Geneviève⁵. La ferveur populaire est telle qu'il faudra plus de deux heures pour y parvenir ! Au club des Jacobins, le lendemain, ses amis décrètent huit jours de deuil et placent son buste dans la salle des séances. Mieux encore, l'anniversaire de sa mort sera désormais célébré à perpétuité⁶ ! Pour ne pas être en reste, l'Assemblée propose de débaptiser la rue de la Chaussée-d'Antin au profit de « rue Mirabeau le patriote⁷ ». À la tribune, Robespierre évoque « cet homme illustre qui, dans les époques critiques, a déployé tant de courage contre le despotisme⁸ ». Talleyrand prononce l'éloge funèbre : « M. Mirabeau est mort ! Cet astre bienfaisant, cet ami tendre, cet illustre défenseur et protecteur des droits sacrés des citoyens français vient de disparaître⁹. » Camille Desmoulins a la plume encore plus emphatique : « De quelle immense proie la mort vient de se saisir ! »

Honoré-Gabriel Riqueti, comte de Mirabeau, voit le jour le 9 mars 1749, dans le château de Bignon, en plein cœur du Gâtinais¹⁰. Solide bébé, né comme Louis XIV avec deux dents sorties mais avec un pied bot, l'enfant ne souffre pas des forceps appliqués à sa mère. En revanche, selon le

médecin accoucheur, le nouveau-né a « la langue bridée par le filet, il aura bien du mal à parler¹¹ ». Atteint de la petite vérole [variole] à l'âge de trois ans, il porte à jamais sur son visage les cicatrices qui lui vaudront le surnom de « Mirabeau le grêlé ». L'enfant n'a pas été inoculé contre la terrible maladie et un traitement local appliqué par sa mère semble avoir aggravé les choses¹². Son père, le marquis de Mirabeau, va jusqu'à écrire à son frère : « Ton neveu est laid comme celui de Satan¹³. »

Adulte, son portrait reste peu flatteur : « Il avait une stature haute, carrée, épaisse. La tête, déjà forte bien au-delà des proportions ordinaires, était encore grossie par une énorme chevelure bouclée et poudrée. Les traits de sa figure étaient enlaidis par des marques de petite vérole¹⁴. » Conscient de ce handicap, Mirabeau sait le transformer en un atout : « On ne connaît pas la toute-puissance de ma laideur ; quand je secoue ma terrible hure, il n'y a personne qui osât m'interrompre¹⁵. » Ses talents d'orateur (« d'un mot, il éclaircissait la question ; d'un mot, il apaisait le tumulte¹⁶ ») ne peuvent masquer sa vie aventureuse, ses frasques amoureuses et son goût de l'argent. Dès lors, on le soupçonne de mener double jeu, de défendre à la fois la Révolution et Louis XVI, en définitive d'être « acheté » par le roi. Au sein de l'Assemblée, cette rumeur prend corps. Marat écrit : « Quant à Riqueti l'aîné, il ne lui manque qu'un cœur honnête pour faire un patriote illustre¹⁷. » Le polémiste Rivarol est plus direct encore : « Mirabeau est capable de tout pour gagner de l'argent, même d'une bonne action... L'argent ne lui coûte que des crimes, et les crimes ne lui coûtent rien¹⁸. » En définitive, le seul à prendre sa défense est son adversaire acharné, La Fayette : « Pour aucune somme, Mirabeau n'aurait soutenu une opinion qui eût détruit la liberté et déshonoré son esprit¹⁹. »

Dans ces premiers mois où elle balbutie encore, Mirabeau incarne l'âme de la Révolution. Conscient des périls qui guettent la petite flamme de la liberté, il refuse pour autant de détruire le régime lui-même. La monarchie lui paraît l'instrument indispensable pour garantir l'ordre dans le pays. Mais dès octobre 1789, il n'ignore rien des difficultés de l'entreprise : « Quand on se mêle de diriger une révolution, la difficulté n'est pas de la faire aller, c'est de la retenir²⁰. » Au sein de cette Constituante qu'il surnomme « l'âne rétif », son autorité naturelle, ses réparties cinglantes et la jalousie de ses collègues, tout concourt à la multiplication de ses adversaires. Dînant un soir au Palais-Royal avec le jeune Chateaubriand, il lui confie : « Ils ne me pardonneront jamais ma supériorité. »

À l'opposé, Louis XVI ne l'apprécie guère car Mirabeau a compris l'influence de Marie-Antoinette sur lui : « Le roi n'a qu'un homme près de lui : sa femme²¹ ! » Mais la reine ne voit en lui qu'un ennemi : « Nous ne serons jamais assez malheureux, je pense, pour être réduits à la pénible extrémité de recourir à Mirabeau²² » (juillet 1790). En octobre, peiné de cet ostracisme, il s'indigne devant La Marck : « Mais à quoi pensent ces gens-là ? Ne voient-ils pas les abîmes qui se creusent sous leurs pas²³ ? » Quelques semaines plus tard, il ajoute : « Vous verrez, la populace battra leurs cadavres²⁴. » Étonnante intuition que l'avenir ne tardera pas à confirmer, tout comme cette autre prédiction à Mauvillon : « La révolution peut sans doute encore avorter au profit de l'anarchie, mais certes elle ne rétrogradera jamais au profit du despotisme²⁵. »

En février 1791, Mesdames, tantes du roi²⁶, décident de quitter Paris pour Rome. Stoppées par

la Garde Nationale à Arnay-le-Duc, elles y attendent les ordres demandés par la municipalité à l'Assemblée. Tandis qu'à Vincennes, et aux Tuileries, La Fayette calme à la fois l'insurrection populaire, liée à la crainte du départ du reste de la famille royale, et les nobles qui veulent protéger le roi, le Comité de Constitution prépare un projet de décret contre l'émigration afin de le soumettre à l'Assemblée. Le 28 février à la tribune, Chapelier, rapporteur du projet, le déclare lui-même inconstitutionnel (le décret confie à un conseil de trois personnes désignées par l'Assemblée le pouvoir dictatorial d'autoriser ou de refuser la sortie du territoire). Il propose à l'Assemblée de décider elle-même de la nécessité ou non d'une loi sur ce sujet. Sous la présidence de Mirabeau, un débat houleux s'engage. Le baron de Menou manie l'ironie : « L'Europe sera bien étonnée d'apprendre que l'Assemblée nationale ait débattu si longtemps sur le départ de deux femmes qui aiment mieux aller entendre la messe à Rome qu'à Paris²⁷ », tandis qu'à la tribune, Robespierre soutient la proposition du rapporteur : « Je ne suis pas plus que M. Chapelier partisan de la loi sur les émigrations ; mais c'est par une discussion solennelle que vous devrez reconnaître l'impossibilité ou les dangers d'une telle loi²⁸. »

Mirabeau donne lecture d'une lettre sur la liberté d'émigrer, écrite huit ans plus tôt au roi de Prusse, qui résume ses convictions à ce sujet, puis il propose de passer à l'ordre du jour sans entendre le projet, considérant qu'aucune loi sur l'émigration n'est compatible avec la Constitution. Mais devant les protestations d'une minorité de députés, il autorise la lecture du décret... qui déclenche le tumulte ! Reprenant la parole, le président fustige ce texte : « La barbarie du projet prouve qu'une loi sur l'émigration est impraticable. Je nie que le projet puisse être mis en délibération. Je déclare que je me croirai délivré de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale ! Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y obéir jamais²⁹. » Par ces mots, Mirabeau vient de se heurter à la minorité jacobine, et notamment Barnave, Duport et les frères Lameth. Lorsqu'il demande de revenir à l'ordre du jour initial, un député réclame l'ajournement du débat.

La plus extrême confusion s'installe et, tandis que Mirabeau tente de reprendre la parole, un député jacobin s'écrie : « C'est une espèce de dictature de M. de Mirabeau dans cette Assemblée³⁰ ! » Piqué au vif, le tribun s'écrie : « Je prie Messieurs les interrupteurs de remarquer que j'ai toute ma vie combattu le despotisme et que je le combattrai toute ma vie. » Le tumulte provenant des rangs jacobins le forçant à s'interrompre, la foudre jaillit de Mirabeau-Tonnerre : « Silence aux trente voix ! » L'apostrophe cloue sur leur banc les députés jacobins et fait prendre conscience au reste de l'Assemblée que cette minorité essaie d'imposer sa loi à la Constituante³¹. À sa suite, celle-ci vote à l'unanimité le rejet du projet et l'ajournement du débat.

Membre, lui aussi, du club des Jacobins, Mirabeau n'hésite pas à s'y rendre le soir même pour défendre ses idées : « Mon sentiment sur l'émigration, c'est la pensée universelle des sages et des philosophes ; si l'on se trompait dans la compagnie de tant de grands hommes, il faudrait bien s'en consoler. » Alexandre de Lameth et Duport sont les plus acharnés à le critiquer, eux qu'on n'a guère entendus le matin même ! Avant de quitter la salle, il les cloue d'une dernière repartie : « Il y a deux sortes de dictatures, celle de l'intrigue et de l'audace, celle de la raison et du talent. Ceux qui n'ont pas établi ou gardé la première, et qui ne savent pas s'emparer de la seconde, à qui doivent-ils s'en prendre, sinon à eux-mêmes³² ? » Désormais, il sait où se trouvent ses ennemis. Le 20 mars 1791, il

préside la séance consacrée au problème de l'exploitation des mines, dernière occasion d'entendre retentir à la tribune les puissants accents de la voix du tribun. En quittant la salle, il glisse à Lachèze, son collègue : « Arrachez-moi d'ici, j'ai besoin de repos³³. »

Depuis trois ans, Mirabeau est sujet à des crises douloureuses périodiques dans la région de l'estomac, accompagnées de fièvre et se terminant par des coliques. L'année précédente, peu avant l'ouverture de l'Assemblée, une de ces crises s'est même accompagnée d'un ictère (jaunisse). De longue date, il souffre également d'hémorragies nasales³⁴ et de coliques néphrétiques, apparues lors de son séjour à la Bastille, plus de dix ans auparavant³⁵. Depuis quelques semaines, les accès douloureux se sont modifiés : Cabanis³⁶, son médecin, parle « d'un rhumatisme qui attaque les bras et la poitrine, avec douleurs sourdes, mais qui ne se termine par aucune crise complète ». Quelques pages plus loin, il emploie les mots « d'oppressions, de crispations diaphragmatiques, d'étouffements convulsifs, comme une barre à la région du diaphragme ». Le lundi 28 mars, Mirabeau quitte sa maison d'Argenteuil pour Paris, où il arrive en proie à une crise plus intense encore. La douleur « abandonnant l'intestin côlon qu'elle avait constamment occupé dans tous les accès, se porte avec violence sur l'os sternum, parcourt en un instant le diaphragme, la région précordiale, le médiastin, les mamelles, les clavicules, et cause l'impression d'une griffe de fer qui serrerait les parties sensibles avec force³⁷ ».

Cabanis conseille le bain qui calme tant le patient que celui-ci décide de se rendre à la Comédie-Italienne pour entendre la Morichelli. Le retour est des plus pénibles, appuyé au bras de son ami Lachèze : « Il dut faire tant d'efforts, mettre tant de temps, subir tant de crises qu'il crut mourir avant d'arriver. » Aussitôt, Lachèze fait appeler le docteur Cabanis. À l'arrivée à son hôtel particulier, le praticien le trouve « près de suffoquer, respirant avec la plus grande peine, le visage gonflé, le pouls intermittent et convulsif, et faisant de vains efforts pour retenir les plaintes que lui arrachait la douleur³⁸ ». Mirabeau l'accueille dans des termes non équivoques sur ses souffrances : « Mon ami, il m'est impossible de vivre plusieurs heures dans des anxiétés si douloureuses. Hâtez-vous, cela ne peut durer³⁹. »

Tout l'arsenal de la thérapeutique est essayé : saignée au pied, vésicatoires, sinapismes avec succès, semble-t-il, puisque Mirabeau passe la nuit et le mardi dans un bien-être relatif. Mais dès le mercredi matin, « les spasmes se réveillent à la poitrine ». Le jeudi 31, *Le Moniteur* publie un bulletin de santé assez rassurant : « On craignait encore hier matin pour la vie de M. Riqueti l'aîné. Sa situation s'est améliorée pendant le cours de la journée ; elle était très satisfaisante sur le soir, quoiqu'il n'y eût pas lieu de croire que tous les accidents fussent terminés⁴⁰. » En réalité, dans la nuit du mercredi au jeudi, une nouvelle crise très violente a causé les plus grandes inquiétudes. Dérouté par la progression anormale de cette maladie, par l'alternance d'épisodes douloureux impressionnants, suivis de rémission totale, Cabanis décide alors d'essayer le quinquina⁴¹, remède coûteux, dont on vante les pouvoirs thérapeutiques. Le bulletin du 1^{er} avril traduit une inquiétude grandissante : « Les espérances qu'on avait conçues, mardi soir, de M. Mirabeau l'aîné, ont été détruites par son bulletin d'hier. Le mal est devenu plus grave vers neuf heures, et le danger plus pressant. Dans l'après-midi, le caractère évidemment périodique des accès et leur violence, qui est aggravée progressivement aux jours impairs, a déterminé les médecins à donner le quinquina. Une

crise très vive a eu lieu dans la soirée ; un assoupissement l'a suivie, et à 11 heures, l'état du malade laissait encore les plus grandes inquiétudes⁴². »

Au matin du vendredi, Talleyrand se fait annoncer rue de la Chaussée-d'Antin. Fort peu désireux des secours de la religion, Mirabeau en profite pour dire à son entourage : « Si un prêtre vient me proposer assistance, vous lui direz que je suis avec son supérieur l'évêque d'Autun⁴³. » À peine à son chevet, l'évêque apostat lui confirme l'émoi du peuple de Paris : « On a bien de la peine d'arriver jusqu'à vous ; je suis venu comme le peuple de Paris trois fois par jour à votre porte et il y a deux heures que j'y attends de vos nouvelles avec lui » pour s'attirer une dernière repartie du tribun : « Ah ! je sais bien, pour le peuple c'est toujours un grand jour que celui où l'on meurt⁴⁴. »

Cabanis a réussi à persuader son patient d'appeler en consultation un confrère nommé Petit. Tout en confirmant la gravité de la situation (« J'estime que nous vous sauverons, mais je n'en répondrai pas »), ce dernier propose les vésicatoires et le camphre (0,5 g toutes les demi-heures) comme tonique. Le bulletin du 2 avril a bien du mal à trouver des raisons d'être optimiste : « Après les orages de la journée, la soirée est un peu meilleure ; les vésicatoires du bras, ranimés avec les ventouses et de l'alcali volatil, sont enfin devenus douloureux et, dès lors, la respiration a cessé d'être aussi pénible et aussi courte. Le pouls a fait sentir quelques légers frémissements au carpe, surtout à celui du bras droit, l'estomac a paru très affecté de ce spasme ; la voix est devenue plus ferme et plus nette ; la tête a d'ailleurs toujours eu la même liberté et la même netteté ; les forces musculaires augmentent plutôt qu'elles ne diminuent⁴⁵. » Dans la soirée, pas plus le quinquina que le camphre n'améliorent l'état du patient. Cabanis cherche vainement le remède souverain tandis qu'à la porte, la foule gronde sur son impuissance. Les idées les plus folles jaillissent : un jeune homme propose la transfusion, pour laquelle il est prêt à donner son sang ; d'autres exigent qu'on lui administre de la poudre de James⁴⁶, qui le sauvera à coup sûr !

De plus en plus conscient de sa fin inéluctable, Mirabeau murmure à son médecin : « N'étiez-vous pas mon médecin et mon ami ? Ne m'aviez-vous pas promis d'éviter les douleurs d'une telle mort, voulez-vous que j'emporte le regret de vous avoir donné ma confiance⁴⁷ ? » pour ajouter quelques instants plus tard : « J'emporte avec moi les derniers lambeaux de la monarchie⁴⁸. » Quelques minutes plus tard, tandis que les médecins préparent une potion calmante⁴⁹, Mirabeau se tourne sur le côté droit et expire dans un ultime mouvement convulsif. Il est huit heures et demie du soir, le 2 avril 1791. Que ce colosse de Mirabeau soit emporté en cinq jours par un mal sur lequel les médecins n'arrivent pas mettre un nom, voilà qui laisse libre cours à toutes les suppositions, et notamment aux allégations d'empoisonnement ! Les coupables sont tout désignés : les Jacobins, et notamment les frères Lameth, qui n'ont pas pardonné le « Silence aux trente voix ! » du tribun.

L'autopsie est réalisée avec la plus large audience. Sous une tente dressée dans le jardin du défunt, huit chirurgiens, neuf médecins, huit députés, vingt commissaires de section, les accusateurs publics, et les officiers municipaux y assistent. Ce n'est plus une dissection, c'est un spectacle mondain ! Il faut même ajouter au nombre dix témoins pris au hasard parmi la foule qui attend au-dehors. Le procès-verbal sera d'ailleurs signé de tous les chirurgiens, médecins et officiers publics présents⁵⁰. De ce très long rapport, nous ne donnons que les passages significatifs : « Ouverture du bas-ventre – Le péritoine ouvert, l'épiploon était en bon état. On a remarqué à l'estomac une légère

phlogose [inflammation] vers l'orifice du pylore et la petite courbure. Le duodénum gonflé et rouge. Les intestins grêles et les gros intestins dans l'état naturel. Le diaphragme du côté droit très enflammé et la convexité du grand lobe du foie de même. La vésicule du fiel [vésicule biliaire] remplie d'une bile très foncée et épaisse. Le rein droit enflammé dans sa substance même et plus gros que le gauche. »

Cette première partie ne nous renseigne guère sur la cause de la mort mais confirme, d'une part, l'atteinte rénale droite (liée aux coliques néphrétiques anciennes) et, d'autre part, l'inflammation gastrique et duodénale consécutive aux coliques hépatiques pour lesquelles plaide également l'aspect de la vésicule biliaire. La seconde moitié est bien plus instructive : « Ouverture de la poitrine – Le péricarde ouvert s'est trouvé rempli de trois demi-setiers⁵¹ d'une humeur jaunâtre et opaque ; la surface du cœur et la face interne du péricarde étaient recouvertes de concrétions lymphatiques très épaisses qui formaient adhérences entre les surfaces jusque sur l'origine des vaisseaux... Dans la cavité gauche de la poitrine, il y avait un épanchement d'une chopine⁵² au moins de fluide rougeâtre... Le poumon du côté droit avait des adhérences... Les cavités du cœur contenaient seulement quelques caillots de sang. » En conclusion, « les médecins et chirurgiens soussignés estiment que l'ouverture du cadavre n'offre de cause qui puisse être regardée comme mortelle que l'état où ont été trouvés le péricarde, le cœur et le diaphragme⁵³ ».

Que penser de l'opinion des praticiens de 1791 ? À coup sûr le plus grand bien. À l'évidence, la cause de la mort se situe au niveau du cœur et du péricarde. Mais est-il possible d'être plus précis sur la maladie fatale à Mirabeau ? En reprenant le tableau clinique des crises douloureuses décrites par Cabanis, le doute n'est pas permis : il s'agit bien d'angor [angine de poitrine]. Classiquement, la douleur angineuse siège dans la poitrine, rétrosternale comme une barre thoracique transversale, à type d'oppression, de poids, et à caractère constrictif⁵⁴. Ce dernier critère est clairement mentionné : « Elle cause l'impression d'une griffe de fer qui serrerait les parties sensibles avec force. » La première description de « *l'angor pectoris* » est due à William Heberden en 1768, à Londres⁵⁵. À l'époque du trépas de Mirabeau, cette affection est encore peu connue, et, surtout, son étiologie imprécise. Aussi, il ne faut guère s'étonner que Cabanis ne la mentionne pas comme telle. D'ailleurs, durant plus de cinquante ans, la discussion persiste pour savoir s'il faut considérer l'angine de poitrine comme une maladie cardiaque ou comme une forme de névralgie (comme le pense Trousseau⁵⁶).

La réalité des crises angoreuses de Mirabeau ne fait aucun doute, comme en témoigne leur survenue à l'effort. Rappelons-nous la description du retour à l'hôtel lors de la soirée du 28 mars 1791 : « Il dut faire tant d'efforts, mettre tant de temps, subir tant de crises qu'il crut mourir avant d'arriver. » Pourtant, l'angine de poitrine ne peut suffire à l'entraîner dans la tombe. En 1983, P. Rentchnick émet une hypothèse ingénieuse : l'angine de poitrine de Mirabeau serait une description princeps (première) de l'angor de Prinzmetal⁵⁷. Cette forme d'angor signe une menace imminente d'infarctus : la mort de Mirabeau serait donc consécutive à un infarctus du myocarde.

À l'appui de cette idée, on peut relever un terrain familial (son père, le marquis de Mirabeau, était déjà sujet à de telles crises), une hypertension artérielle (traduite par les hémorragies nasales) et, sans doute, un diabète méconnu (la soif perpétuelle du patient n'est calmée que par l'absorption de limonade). L'infarctus massif se serait produit durant la soirée du 28 mars et les difficultés

respiratoires signalées à l'arrivée de Cabanis (« près de suffoquer, respirant avec la plus grande peine ») s'expliquent par un œdème aigu du poumon, complication classique de la phase aiguë de l'infarctus du myocarde. Enfin, l'épanchement péricardique retrouvé à l'autopsie serait réactionnel à la lésion du tissu myocardique.

Au début du ^{xx}^e siècle, Cabanès donne pour sa part une version toute différente : la mort de Mirabeau est consécutive à une péricardite purulente⁵⁸. Celle-ci se traduit par des douleurs thoraciques de type angineux, une dyspnée (difficultés respiratoires) associées à une fièvre modérée et, parfois, à un faciès rouge et œdématisé⁵⁹. Elle correspond à un épanchement liquidien, séreux ou purulent dans le péricarde. Le tableau clinique et sa vérification anatomique *post-mortem* sont connues des contemporains de Mirabeau puisqu'on peut en retrouver trois observations très détaillées dans l'ouvrage de Corvisart⁶⁰, publié en 1818. Le principal argument en faveur de cette thèse est la présence à l'autopsie d'un épanchement séro-fibrineux jaunâtre d'allure purulent dans le péricarde. Comment trancher entre ces deux diagnostics ? Existe-t-il des éléments incompatibles avec l'une ou l'autre des hypothèses ?

Si l'infarctus du myocarde correspond parfaitement à la clinique des douleurs, si ses complications peuvent expliquer la dyspnée et l'épanchement, il existe deux éléments gênants dans le compte rendu de l'autopsie. Tout d'abord, les médecins ne mentionnent aucune lésion du muscle cardiaque, zone de l'infarctus, qui aurait dû se traduire par une zone blanchâtre correspondant à la région atteinte. Or, ils connaissaient cet aspect sans en comprendre le sens. Dans son ouvrage, Corvisart consacre un article entier à ces « taches blanches » du cœur, retrouvées aux autopsies⁶¹. Il est difficile d'imaginer que de telles lésions n'aient été signalées, compte tenu du nombre d'observateurs, ce qui incline à conclure à leur absence. En second lieu, l'épanchement péricardique est décrit comme « une humeur jaunâtre et opaque ; la surface du cœur et la face interne du péricarde étaient recouvertes de concrétions lymphatiques très épaisses ». Dans l'infarctus, l'épanchement éventuel est d'aspect séreux, à liquide clair, assez différent de celui observé⁶². De plus, le volume de l'épanchement (750 ml) semble très important pour une péricardite secondaire à un infarctus.

À l'opposé, la péricardite purulente tire ses principaux arguments de l'autopsie : la nature du liquide retrouvé évoque fortement un épanchement purulent et son volume ne vient pas en contradiction avec cette hypothèse. Sur le plan clinique, les symptômes douloureux correspondent, tout comme la dyspnée, et on retrouve même un épisode de turgescence du visage (« respirant avec la plus grande peine, le visage gonflé »). Un signe clinique manque à l'appel : la fièvre qui n'est pas expressément mentionnée dans la relation des derniers jours de Mirabeau. Pourtant, sa présence est attestée par un signe indirect : l'utilisation du quinquina. En effet, l'indication première de ce remède est la fièvre résistante et son administration est clairement mentionnée dans le bulletin de santé du 1^{er} avril.

Ainsi, la force des constatations nécropsiques, l'absence d'élément strictement incompatible dans le tableau clinique sont de nature à privilégier la seconde hypothèse : Mirabeau a plus probablement succombé à une péricardite purulente.

Dernière ironie de l'histoire, il ne resta qu'à peine plus de deux ans au Panthéon. À la suite de la découverte de documents prouvant ses relations avec le roi (la célèbre « armoire de fer » de Louis XVI), la Convention décida de retirer la dépouille du tribun du « sanctuaire des grands

hommes⁶³ ». Le cinquième jour sans-culottide de l'an II⁶⁴, un huissier de la Convention, devant le Panthéon, « fait lecture du décret qui exclut d'yceluy, les restes d'Honoré Riqueti Mirabeau, qui aussitôt ont été porté dans un cercueil de bois hors de l'enceinte dudit temple... nous avons fait déposer ledit cercueil dans le lieu ordinaire des sépultures⁶⁵ ». Selon la tradition, ce lieu ordinaire n'est autre que le carré des suppliciés du cimetière de Clamart, où l'on ensevelit nombre de guillotins (encore appelé enclos ou cimetière Sainte-Catherine). Ayant échappé aux œuvres de Sanson⁶⁶, Mirabeau rejoint ainsi, malgré lui, la multitude des victimes de la « veuve ».

Ce qu'il advint ensuite des restes du grand homme demeure un mystère : ses ossements accompagnèrent-ils ceux de Danton, de Robespierre, de Marat ou de Saint-Just parmi les Catacombes, lors de la fermeture des cimetières en question ? Le 27 vendémiaire an XII (17 octobre 1798), la direction des Domaines autorise la citoyenne Lasteyrie du Saillant (la sœur de Mirabeau) « à faire exhumer les restes funéraires du citoyen Riqueti-Mirabeau⁶⁷ », sans, pour autant, indiquer le lieu de leur transfert. Enfin, le célèbre écrivain Eugène Sue a toujours prétendu jusqu'à sa mort être le détenteur du crâne de Mirabeau⁶⁸ ! En réalité, seul peut-être Satan connaît-il la vérité sur le devenir des restes de celui qui avait été désigné comme le sosie de son fils !

1. Il est environ dix-sept heures, ce 4 avril 1791, lorsque le cortège funèbre quitte le 42, rue de la Chaussée-d'Antin, dernière demeure du défunt (H. de Jouvenel, *La vie orageuse de Mirabeau*, pp. 251-252).

2. Le décret du 4 avril, décidant « que Mirabeau avait mérité les honneurs qui seront décernés par la nation aux grands hommes qui l'ont bien servie », a été voté par l'Assemblée à l'unanimité moins trois voix !

3. Mirabeau avait été élu président de l'Assemblée, le 29 janvier précédent. Pour le détail du cortège, voir G. Chaussinand-Nogaret, *Mirabeau*, p. 267.

4. Les termes exacts de la célèbre apostrophe de Mirabeau semblent être ceux rapportés par L. Barthou (*Mirabeau*, p. 169).

5. À l'Assemblée, le duc de La Rochefoucauld a proposé « que l'église Sainte-Geneviève, fût transformée en lieu de sépulture pour les grands hommes, afin que le temple de la religion devînt le temple de la patrie, et que la tombe d'un grand homme devînt l'autel de la liberté » (L. Barthou, *op. cit.*, p. 286).

6. G. Chaussinand-Nogaret, *op. cit.*, p. 268.

7. A. Cabanès, *Le cabinet secret de l'histoire*, p. 268.

8. Discours du 3 avril 1791 à l'Assemblée (G. Walter, *Robespierre*, p. 619).

[9.](#) A. Castelot, *Talleyrand ou le cynisme*, p. 83.

[10.](#) Bignon est un village situé entre Nemours et Montargis, « à dix lieues de Sens » où son père, le marquis de Mirabeau, avait acquis le château avant même son mariage (L. Barthou, *op. cit.*, p. 10).

[11.](#) Dans une lettre de 1780, le marquis de Mirabeau évoque l'enfance de son fils : « Depuis son premier jour où l'on vint me chercher pour me montrer qu'il avait le filet et la cheville du pied tordue » (H. de Jouvenel, *op. cit.*).

[12.](#) Son père reprochera amèrement à son épouse de s'être opposée à cette inoculation, pratiquée régulièrement à la cour de France. Quant aux cicatrices : « Atteint à trois ans de la petite vérole, il fut victime d'un traitement imprudemment appliqué par sa mère et dont sa figure resta sillonnée de coutures » (L. Barthou, *op. cit.*, p. 21).

[13.](#) A. Castelot et A. Decaux, *Histoire des Français au jour le jour*, tome 6, p. 141.

[14.](#) La Marck, 1788, cité par L. Barthou, *op. cit.*, p. 190.

[15.](#) G. Chaussinand-Nogaret, *op. cit.*, p. 173.

[16.](#) E. Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, p. 235.

[17.](#) Marat dans son journal *L'ami du Peuple*, le 10 août 1790.

[18.](#) Boissier, *Dictionnaire...*, p. 771.

[19.](#) L. Barthou, *op. cit.*, p. 220.

[20.](#) L. Barthou, *op. cit.*, p. 227.

[21.](#) A. Castelot, *Marie-Antoinette*, p. 33.

[22.](#) A. Castelot, *op. cit.*, p. 332.

[23.](#) A. Castelot, *Le Rendez-vous de Varennes*, p. 243.

[24.](#) A. Castelot, *op. cit.*, p. 43.

[25.](#) L. Barthou, *op. cit.*, p. 248.

[26.](#) *Mesdames* étaient les deux dernières filles de Louis XV encore en vie, Adélaïde et Victoire, sœurs du dauphin, père de Louis XVI. Elles ne veulent pas, pour Pâques, recevoir la communion des mains d'un prêtre-jureur et, pour cette raison, décident de quitter le pays pour Rome.

[27.](#) G. Chaussinand-Nogaret, *op. cit.*, p. 256.

[28.](#) J. Michelet, *Histoire de la Révolution Française*, tome 2, p. 368.

[29.](#) J. Michelet, *op. cit.*, tome 2, p. 369.

[30.](#) Les auteurs divergent sur l'identité du député, tout en s'accordant sur son appartenance au banc jacobin, et au clan des Lameth. Il s'agit sans doute de Goupil de Préfelin.

[31.](#) Les députés jacobins sont au nombre de trente-trois et forment l'extrême gauche de l'Assemblée (G. Chaussinand-Nogaret, *op. cit.*, p. 259).

[32.](#) J. Michelet, *op. cit.*, tome 2, p. 372.

[33.](#) A. Cabanès, *Le Cabinet secret de l'histoire*, p. 289.

[34.](#) Ces épistaxis [hémorragies nasales] répétées sont sans doute la traduction d'une hypertension artérielle.

[35.](#) Dans l'ouvrage de A. Cabanès, on trouve la reproduction d'une lettre de Mirabeau à son médecin M. de Lassaigue, datée du 6 octobre 1779, qui décrit parfaitement la colique néphrétique, et qui précise, de surcroît, que de telles crises sont déjà survenues auparavant (A. Cabanès, *op. cit.*, p. 282).

[36.](#) À ne pas confondre avec le docteur Cabanès déjà cité, Pierre-Jean-Georges Cabanis était le médecin de Mirabeau. Il a laissé un *Journal de la maladie de Mirabeau*, en 1791, republié en annexe d'un ouvrage intitulé *Du degré de certitude de la médecine*, en 1803.

[37.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 290, et P. Rentchnik, *op. cit.*, p. 104.

[38.](#) H. de Jouvenel, *La vie orageuse de Mirabeau*, p. 246.

[39.](#) H. Gourdon de Genouillac, *Paris à travers les siècles*, p. 189.

[40.](#) *Le Moniteur* du 31 mars 1791 (rapporté par A. Cabanès, *op. cit.*, p. 291).

[41.](#) Le quinquina, introduit en Europe sous Louis XIV sous le nom d'écorce du Pérou, est surnommé ensuite « poudre des Jésuites ». On l'utilise dans le traitement des fièvres, mais la Faculté est fort divisée sur ses indications (J.-C. Dousset, *Histoire des médicaments*, pp. 161-163).

[42.](#) *Le Moniteur* du 1^{er} avril 1791 (A. Cabanès, *op. cit.*).

[43.](#) H. de Jouvenel, *La Vie orageuse de Mirabeau*, p. 248. Pourtant Mirabeau ne se faisait aucune illusion sur Talleyrand : à La Marck, il avait écrit : « Pour de l'argent, Talleyrand vendrait son âme et il aurait raison, car il troquerait son fumier contre de l'or ! » Ou encore : « Il n'est pas possible que Dieu fasse, par génération, deux scélérats pareils. »

[44.](#) A. Castelot, *Talleyrand ou le cynisme*, p. 82.

[45.](#) *Le Moniteur* du 2 avril 1791 (rapporté par A. Cabanès, *op. cit.*, p. 295).

[46.](#) La « poudre de James » était une poudre de phosphate d'antimoine à laquelle on attribuait maints succès thérapeutiques.

[47.](#) A. Castelot, *Talleyrand ou le cynisme*, p. 83.

[48.](#) H. de Jouvenel, *La vie orageuse de Mirabeau*, p. 251.

[49.](#) Cette potion comprenait du sirop diacodé, de la liqueur minérale d'Hoffmann et deux onces d'eau de menthe distillée, selon l'ordonnance de Cabanis (A. Cabanès, *op. cit.*, p. 295).

[50.](#) Le texte intégral du procès-verbal est reproduit par A. Cabanès, *op. cit.*, pp. 278-281.

[51.](#) Le demi-setier est une mesure de capacité de l'époque, valant 0,250 litres. Il s'agissait donc d'un épanchement de 750 ml environ dans le péricarde.

[52.](#) À Paris, la chopine désignait une demi-pinte. La pinte était une mesure de contenance valant 0,930 litre.

[53.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 280.

[54.](#) G. Bouvenot, B. Devulder et coll., *Pathologie Médicale*, tome 3, pp. 32-33.

[55.](#) M. Martiny, J. Poulet, *Histoire de la médecine...*, tome 3, p. 320.

[56.](#) Trousseau différencie nettement l'angine de poitrine consécutive à une lésion de l'aorte ou du cœur, qu'il considère comme une vraie maladie, et l'angine de poitrine essentielle qui, pour lui, est de nature hystérique et épileptiforme et correspond à une névralgie. Il décrit toutefois, dans l'une de ses observations, un angor périodique non lié à l'effort (A. Trousseau., *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris*, pp. 434-457).

[57.](#) Décrit pour la première fois par le cardiologue américain Prinzmetal en 1959, l'angor qui porte son nom se caractérise par la survenue de crises spontanées, sans rapport avec l'effort, mais à une périodicité régulière et très rapprochée. Correspondant à une lésion sévère du tronc d'une des coronaires, cet angor particulier constitue un syndrome de menace imminente d'infarctus du myocarde.

[58.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, pp. 295-298.

[59.](#) G. Bouvenot, B. Devulder et coll., *Pathologie Médicale*, tome 3, pp. 95-96.

[60.](#) J.-N. Corvisart, *Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux*, pp. 7-14.

[61.](#) J.-N. Corvisart, *op. cit.*, pp. 32-33.

[62.](#) Les caractères et spécificités de l'épanchement péricardique selon leurs causes sont très bien repris par H. U. Zollinger, *Abrégé d'anatomie pathologique*, tome 2 : *Pathologie spéciale*, pp. 1-3.

[63.](#) Sur rapport de Marie-Joseph Chénier, l'Assemblée ordonna que les restes de Mirabeau soient exclus du Panthéon et que ceux de Marat prennent sa place (Décret du 5 frimaire an II : 25 novembre 1793).

[64.](#) Le 21 septembre 1794. (J. Massin, *Almanach de la Révolution...*, p. 266)

[65.](#) J. Michelet, *Histoire de la Révolution Française*, tome 2, p. 391.

[66.](#) Sanson était le bourreau chargé d'exécuter les sentences du Tribunal Révolutionnaire, et la guillotine était surnommée la « machine à Sanson ».

[67.](#) A. Cabanès, *Légendes et curiosités de l'histoire*, tome 1, p. 324.

[68.](#) I. Bricard, *Dictionnaire de la mort des grands hommes*, p. 317.

XXIV

Enquête sur le citoyen Louis-Charles Capet

N° 364 – *DU VINGT-QUATRE PRAIRIAL DE L'AN TROIS de la République.*

Acte de décès¹ de Louis Charles Capet du vingt de ce mois trois heures après midy, âgé de dix ans deux mois, natif de Versailles département de Seine et Oise, domicilié à Paris aux tours du Temple, section du Temple, fils de Louis Capet, dernier Roy des français, et de Marie-Antoinette Joséphe Jeanne Dautriche. Sur la déclaration faite à la maison commune, par Étienne Lasne, âgé de trente-neuf ans, profession gardien du Temple, domicilié à Paris rue et section des Droits de l'Homme n° 48, le déclarant a dit être voisin, et par Rémy Bigot, âgé de cinquante-sept ans, profession employé, domicilié à Paris Vieille rue du Temple, n° 61, le déclarant a dit être ami. Vu le certificat de Dussert, Commissaire de police de ladite section, du vingt deux de ce mois. L'officier public, Pierre Jacques Robin.

Jamais pièce officielle n'a fait couler autant d'encre² que cet acte daté du 24 prairial an III (12 juin 1795), enregistrant le décès, survenu quatre jours plus tôt dans la prison du Temple, de Louis-Charles Capet, devenu Louis XVII depuis que la guillotine a abrégé l'existence de son père. Au lendemain de la tragique journée des Tuileries du 10 août 1792, les portes du Temple se sont refermées sur Louis XVI, Marie-Antoinette, leurs deux enfants, Marie-Thérèse (Madame Royale) et Louis-Charles le Dauphin, ainsi que sur Madame Élisabeth, sœur du roi. Madame Royale seule en sortira en vie, trois années plus tard.

Derrière les murs d'enceinte érigés en 1128 par les Templiers, une véritable ville s'est organisée : près de quatre mille personnes y vivent en 1790. Au centre, se dresse le donjon, appelé la « tour du Temple », sorte de cube de vingt-cinq mètres de côté, flanqué de quatre tourelles d'angle, auquel est adossé au mur nord-ouest un bâtiment quadrangulaire nommé « petite tour » (sans communication entre eux), logement de Berthélemy, le gardien des archives de l'Ordre de Malte, maître des lieux depuis l'anéantissement de l'Ordre des Templiers en 1307 par Philippe le Bel³. Tandis que la famille royale est installée dans la petite tour, commencent dans Paris les exécutions sommaires des prisons, les tristement célèbres « massacres de Septembre ». Sous ses murs, Marie-Antoinette entend hurler la meute excitée des sans-culottes : « La Lamballe, l'Autrichienne... » et, s'approchant des fenêtres, voit surgir au bout d'une pique la tête exsangue de son amie, la princesse de Lamballe, revenue d'émigration pour partager son sort, que les émeutiers viennent de massacrer et décapiter à la prison de la Force.

Après quelques travaux d'aménagement, le roi, transféré dans la tour à la fin de septembre, est rejoint par le reste de la famille, le 26 octobre. Louis XVI, Cléry, son valet, et le dauphin occupent le deuxième étage, tandis que la reine, Madame Élisabeth et Madame Royale se partagent le troisième⁴. La famille ne se retrouve que pour les repas, pris dans les « appartements » de la reine. Au rez-de-chaussée, dans la chambre du conseil, huit commissaires chargés de garder les prisonniers se relaient par moitié toutes les vingt-quatre heures, tandis qu'au premier étage, quarante gardes sont relevés au même rythme. On le voit, la surveillance de la famille royale n'est pas le fait de quelques individus isolés.

Le 11 décembre, deux municipaux entrent dans la chambre du roi, pour l'informer du décret « portant que Louis Capet sera traduit à la barre de la Convention Nationale » et que le dauphin sera désormais confié à sa mère. Louis-Charles est brutalement retiré du second étage pour rejoindre sa sœur au troisième. Le procès de Louis XVI vient de commencer. Le 17 janvier 1793, la porte du second s'ouvre devant Malesherbes, l'un des défenseurs du roi : « Sire, ils ont voté la mort », avoua-t-il, avant d'expliquer à Louis qu'un nouveau vote nominal est en cours sur le sursis. Mais, le 20 janvier 1793, délégués par leurs pairs, Garat et Lebrun viennent lui donner lecture du décret le concernant : « La Convention Nationale déclare Louis Capet, dernier roy des français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'état. La Convention Nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort. Le conseil exécutif provisoire notifiera le présent décret dans le jour à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures à compter de sa notification⁵. » Le roi est autorisé à faire ses adieux à sa famille, le soir même. À neuf heures, le lendemain matin, cent tambours traversent le Temple pour l'accompagner à l'échafaud. Vers dix heures trente, les salves d'artillerie et les cris de « Vive la Nation », repris par la garde du Temple, apprennent à Marie-Antoinette et aux siens que la tête de Louis XVI vient de rouler dans le panier de la guillotine.

Louis-Charles se nomme désormais Louis XVII car le roi ne meurt point⁶. Il devient « l'otage de la nation », dont il importe d'assurer la sécurité : Cléry est congédié, la surveillance renforcée (jusqu'à cent quatre-vingt-quatorze gardes nationaux) tandis que sous le sobriquet de « Père Duchesne », Hébert appelle à se débarrasser du petit roi, « ce sapajou engendré par une guenon ». À l'extérieur, partout dans Paris, on ne parle que de complots royalistes et de contacts qu'aurait réussi à prendre la reine pour organiser l'évasion de la famille royale ou, à tout le moins, celle de son fils. Aussi, le 1^{er} juillet 1793, le Comité de salut public décrète « que le jeune Louis, fils de Capet, sera placé dans un appartement à part, le mieux défendu de tout le local du Temple » et, le 3 juillet, après une scène d'adieux déchirante avec sa mère et sa sœur, Louis-Charles réintègre l'appartement du second étage, vacant depuis l'exécution de son père. Pour veiller à son éducation républicaine un « instituteur » est nommé : un ancien gargotier en faillite (!) devenu cordonnier, Antoine Simon. Jusqu'à cette date du 3 juillet 1793, la présence de Louis XVII au Temple ne fait évidemment pas l'ombre d'un doute. En réalité, l'identité du jeune prisonnier est indiscutée jusqu'au 16 vendémiaire an II (7 octobre 1793), date de la dernière entrevue de l'enfant avec sa tante Madame Élisabeth, et sa sœur, Madame Royale.

Entre-temps, Hébert monte une odieuse et ridicule tentative pour faire accuser d'inceste Marie-Antoinette en dictant à l'enfant ce témoignage monstrueux : « que de manière que l'enfant s'est expliqué, il nous a fait entendre qu'une fois sa mère le fit approcher d'elle, qu'il en résulta une

copulation (à huit ans !) et un gonflement à un de ses testicules pour lequel il porte encore un bandage et que sa mère lui a recommandé de n'en jamais parler, et que ses actes ont été répétés plusieurs fois depuis⁷ ». Marie-Antoinette, transférée à la prison de la Conciergerie au début d'août, monte à son tour sur l'échafaud, le 25 vendémiaire (16 octobre). À dater d'octobre 1793, plus aucun membre de la famille royale ne revoit Louis-Charles : Madame Élisabeth est guillotinée le 10 mai 1794 et Madame Royale ne sera plus autorisée à voir son frère. Après six mois « d'éducation du jeune Capet », tant à la beuverie qu'aux chansons et injures révolutionnaires, le savetier Simon se voit contraint de renoncer à son poste. Le 3 janvier 1794, un arrêté du Conseil de la Commune, inspiré par Chaumette, impose que « tout membre du conseil ayant une fonction l'obligeant à s'absenter aux heures d'assemblée du Conseil, sera tenu d'opter », ce qui impose à Simon ou de démissionner du Conseil avec le risque d'être accusé d'antipatriotisme (ce qui en pleine Terreur suffit à vous envoyer à la guillotine) ou de cesser ses fonctions de précepteur du jeune Capet.

Simon et sa femme quittent donc le donjon, le 5 janvier, pour venir loger au-dessus des écuries, tandis que, le 16 janvier, le Comité de sûreté générale « regarde comme inutile une surveillance particulière du fils Capet » : désormais, Louis-Charles sera confié à la garde des commissaires du rez-de-chaussée. Le 19 janvier 1794, les quatre commissaires de garde signent le procès-verbal de décharge de Simon : « Le 30 nivôse l'an II, ledit jour, neuf heures du soir, Simon et sa femme, ci-devant préposés à la garde de Charles Capet ayant fait invite nous membres de la Commune, soussignés, de service au Temple ce jourd'hui, à monter dans la chambre dudit Capet, et nous y étant rendus, ils nous ont exhibé la personne dudit Capet prisonnier, étant en bonne santé, nous requérant de bien vouloir nous charger de la garde dudit Capet. Signé : Legrand, Lasnier, Cochefer, Lorinet⁸. »

Au-dehors, sous la férule de Robespierre et de l'accusateur public du Tribunal Révolutionnaire Fouquier-Tinville, la « Terreur » règne sur Paris : en moins d'un mois, les têtes les plus célèbres de la Révolution tombent ! Le 4 germinal (24 mars 1794), Hébert et ses amis gravissent les marches de l'échafaud : le « Père Duchesne » finit dans les bras de celle qu'il avait nommée « Sainte Guillotine ». Avec Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, et Fabre d'Églantine, l'illustre Danton lui-même n'échappe pas au couperet fatal : le 16 germinal (5 avril), il lance pour dernière diatribe : « Bourreau, tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut la peine. » Huit jours plus tard, le 24 germinal, Chaumette, le procureur de la Commune, responsable de la surveillance du Temple, n'échappe pas à la machine infernale. Pendant ce temps, Louis-Charles est cloîtré dans une pièce dont on a fait renforcer la porte et où l'on a aménagé la cloison d'un guichet pour faciliter son isolement et sa surveillance. Madame Élisabeth est transférée à la Conciergerie d'où elle part pour l'échafaud, le 21 floréal (10 mai). Madame Royale est toujours détenue au 3^e étage de la tour. Elle rapporte dans ses mémoires les conditions d'hygiène déplorable imposées à son frère : « Le lit qu'on n'a pas remué de six mois. Les punaises et les puces qui rongeaient son linge et sa personne... ses ordures restaient dans la chambre. L'odeur était infecte. »

Sans doute peut-on penser que Madame Royale, de nombreuses années plus tard, noircit le tableau, qu'elle ne connaît de surcroît que par les dires des gardiens. Pourtant, en mars 1794, un des gardes nommé Cressend ose dénoncer dans son rapport les conditions de détention de l'enfant. Dès le lendemain, on peut lire dans un arrêté du conseil de la Commune : « Le citoyen Cressend s'est permis de plaindre le sort du petit Capet. Après discussion et sur proposition de plusieurs membres, le conseil arrête que le citoyen Cressend est exclu du sein du conseil, et qu'il sera envoyé à la police

sur-le-champ⁹. » Toute vérité ne semble pas être bonne à dire en l'an II de la République !

Le 9 thermidor, en début de soirée, les commissaires de garde s'inquiètent : leurs camarades chargés de la relève n'arrivent pas et le tocsin sonne depuis deux heures sans qu'ils aient aucun moyen d'en connaître la raison. Vers trois heures du matin, le citoyen Laurent, porteur d'ordres de la Convention, vient les tirer du sommeil : Robespierre, Saint-Just et Couthon, le triumvirat maître de la Révolution, viennent d'être déclarés hors-la-loi ! En pleine Terreur, ces trois mots sont synonymes de billet pour l'au-delà, sans même l'infime chance d'un jugement. Et, effectivement, le lendemain, 10 thermidor (28 juillet 1794), la charrette macabre emporte « l'Incorruptible » et ses amis goûter à leur tour du couperet sanglant, accompagnés, ironie suprême, du cordonnier Simon (!), et de Lasnier, Cochefer et Legrand, trois des commissaires signataires de la décharge du 19 janvier. Barras, nommé commandant de la force armée, se présente au Temple dès six heures du matin, à grand renfort de tambours, pour s'assurer de la présence de Louis-Charles. Entouré des commissaires de garde, Tessier, Tombe et Lorinet (seul survivant des commissaires présents lors du départ de Simon) ainsi que du conventionnel Goupilleau de Fontenay, il pénètre dans la cellule de l'orphelin du Temple, pour découvrir « le jeune prince dans une petite couchette en forme de berceau. Je lui demandais pourquoi il ne couchait pas dans le grand lit tout proche. Il me répondit que ses genoux étaient enflés et le faisaient souffrir, et que le berceau lui convenait mieux¹⁰ ».

L'enfant est très pâle, et ses genoux sont très gonflés et d'une couleur livide¹¹. Dans son rapport, Barras demande que les municipaux soient remplacés par un gardien permanent, nomination effectuée dès le lendemain par un arrêté signé, entre autres, par Collot d'Herbois, Billaud-Varenne et Carnot : « Les Comités de salut public et de sûreté générale arrêtent que le citoyen Laurent, membre du comité révolutionnaire du Temple, est provisoirement chargé de la garde des enfants du tyran, détenus au Temple. Les deux comités réunis lui recommandent la plus exacte surveillance¹². » Créole d'origine martiniquaise, Jean-Christophe Laurent est membre de la section du Temple du Comité Révolutionnaire et disciple de Barras. D'entrée, il s'emploie à essayer d'adoucir la vie quotidienne de Louis-Charles en améliorant l'hygiène et ses conditions d'isolement. Très vite, il demande qu'on veuille bien lui nommer un adjoint pour l'assister dans sa garde. Le 28 octobre, Goupilleau de Fontenay et Reverchon sont envoyés par le Comité et, sur leur rapport, le 18 brumaire (8 novembre 1794), « le Comité de sûreté générale adopte et choisit le citoyen Louis Gomin pour être adjoint à la garde du Temple, et charge la section de police de l'appeler à son poste ».

Le 19 décembre, Harmand de la Meuse, lui aussi membre du Comité, vient s'assurer de l'état du petit prisonnier. Dans ses mémoires, il dresse un tableau larmoyant et interminable de sa visite, dont il ressort que Louis-Charles est devenu pratiquement muet, qu'il présente des « tumeurs » aux genoux et qu'il marche à peine. Harmand s'y donne le beau rôle, proposant jeux, jouets, raisins, et secours de toutes sortes à l'instant. Précisons que ses mémoires tardifs sont rédigés en 1814, époque où il n'est pas sans intérêt de se présenter, sinon comme royaliste de toujours, du moins comme ayant tout fait pour adoucir les derniers mois du Dauphin¹³ ! Le 9 germinal an III (29 mars 1795), Laurent renonce à sa charge et il est aussitôt remplacé par Étienne Lasne, membre de la section des Droits de l'Homme. Cette arrivée ne semble rien modifier des habitudes au Temple. Dans son ouvrage (1853), Beauchesne rapporte les témoignages de Lasne et Gomin, tous deux rencontrés en 1837, témoins privilégiés des derniers moments de l'enfant. Le 4 mai, ils préviennent le Comité de sûreté que « le petit Capet est dangereusement malade ».

Desault, médecin-chef de l'Hospice de l'Humanité (ex-Hôtel-Dieu) est chargé de lui porter ses soins. Dès sa première visite, il prescrit « chaque jour, trois tasses d'une décoction de sommité de houblon dans lesquelles on ajoutera une cuillerée de sirop antiscorbutique. Matin et soir, on lui frotera les genoux et le poignet d'un liniment composé d'huile d'amandes douces et d'alcali volatil¹⁴ ». Si ce traitement semble anodin et bien léger pour un enfant à l'état inquiétant, il faut savoir qu'il est conforme aux connaissances de l'époque et révèle surtout que Desault impute la maladie de Louis-Charles aux carences. Du 6 au 30 mai, il visite quotidiennement son petit patient mais, le 30 mai, au sortir d'un banquet de conventionnels, il est pris de fièvre et de vomissements et trépassa dès le lendemain¹⁵.

Les historiens « évansionnistes » y voient un empoisonnement, visant à empêcher le praticien de dévoiler que l'enfant soigné n'est pas le petit dauphin (Desault avait été médecin des enfants du roi avant 1789). L'argument ne tient pas car, d'une part, durant tout le mois de mai Desault aurait largement eu le temps de faire de telles confidences et, d'autre part, son autopsie, effectuée par son élève Bichat et par Corvisart, futur médecin de Napoléon, montre de manière certaine qu'il est mort d'une méningite dont succombe également six jours plus tard son ami le chirurgien Chopart ! Voilà qui réduit à néant ces suppositions machiavéliques¹⁶.

Le 5 juin, Pelletan, chirurgien en chef du même hôpital, est chargé de succéder à son confrère¹⁷. À son arrivée au Temple, il trouve le petit Capet « dans le dernier degré de faiblesse par le fait d'une diarrhée chronique en si fâcheux état que je demandai instamment qu'il me fût adjoint une autre personne de l'art pour me soulager d'un fardeau que je ne voulais point porter seul¹⁸ ». Outre la prescription de décoction de houblon, d'extrait de quinquina et de poudre de rhubarbe (pour une diarrhée !), il exige qu'on change le jeune malade de chambre pour le mettre dans une pièce ensoleillée de la petite tour.

Au soir du 19 prairial, Louis-Charles est pris de coliques et de vomissements. Affolés, Lasne et Gomin envoient un cavalier chercher Pelletan. La réponse du chirurgien se trouve toujours aux Archives Nationales : « Citoïens, l'état du malade ne peut être rendu très inquiétant par les circonstances que vous me détaillez, et la nuit n'est pas un temps favorable pour l'application d'aucune espèce de remède, je crois que vous devez vous en tenir à faire prendre au malade, un demi-gros de diascordium que vous délaïerez dans une cuillerée de vin quoique je sois extrêmement fatigué de mes travaux du jour, et qu'il soit onze heures du soir, je me transporterai sur-le-champ auprès de l'enfant si je savais lui être de la moindre utilité. D'un autre côté, vous n'ignorez pas que le citoyen Dumangin, médecin de l'hôpital de la charité, vient d'être chargé de partager les soins que je donne au jeune malade, et nous nous proposons de le voir ensemble demain matin... en attendant notre visite, vous lui ferez prendre son eau blanche, et ce soir, le demi-gros de diascordium susdit. Salut et fraternité ! 19 prairial, 11 heures du soir, Pelletan¹⁹. » Comme l'indique Pelletan, le Comité de sûreté a ordonné à Dumangin de rejoindre son confrère dès le lendemain. Réunis au chevet de l'enfant vers onze heures, les deux médecins rédigent leur rapport : « Nous avons trouvé le fils Capet ayant le pouls déprimé, le ventre tendu, douloureux et maeteorié. Il avait eu dans la nuit et encore le matin, plusieurs évacuations verdâtres et bilieuses. Cet état nous ayant paru grave, nous avons résolu de revoir l'enfant ce soir, après avoir prescrit ce que nous avons jugé convenable. Il est indispensable de mettre auprès de l'enfant une garde-malade intelligente. »

Pour l'heure, c'est le commissaire civil Damont, arrivé prendre sa garde à midi, qui joue ce rôle. Vers deux heures, les violentes coliques reprennent, baignant l'enfant de sueurs profuses. Une demi-heure plus tard, tandis que Gomin est sorti pour chercher d'urgence Pelletan, et Damont descendu remplir le registre de la prison, l'orphelin du Temple expire dans les bras de Lasne resté à son chevet. Nous sommes le 8 juin 1795, Louis XVII est mort et l'énigme du Temple vient de naître !

Sur ordre du Comité, Pelletan et Dumangin sont chargés de l'autopsie en compagnie de deux professeurs des écoles de médecine, Lassus et Jeanroy. L'opération est réalisée le lendemain, 9 juin à onze heures, dans une pièce attenante à la chambre de Louis-Charles. Vers seize heures, les quatre experts rédigent le compte rendu de leur examen, attribuant le décès à une tuberculose²⁰. Le 22 prairial (10 juin 1795), vers dix-huit heures, Dussert, commissaire de police du Temple, assiste à la levée du corps, placé dans une bière en bois blanc livrée le matin même par Bureau, le concierge du cimetière. Une heure plus tard, le cortège funéraire se dirige vers le cimetière Sainte-Marguerite : quatre hommes se relaient deux à deux pour porter le cercueil recouvert d'un drap noir. Derrière eux, Dussert, Lasne, Damont et les commissaires de garde au Temple lors de la mort suivent. La Convention a délégué trois commissaires civils pour s'assurer du bon déroulement de « l'inhumation et la sépulture du fils de Louis Capet dans le lieu et suivant les formes ordinaires ». Deux détachements d'infanterie de la garnison de Paris, soit cinquante hommes, escortent le convoi pour éviter toute manifestation populaire. Comme ordonné par le Comité, le défunt Louis-Charles Capet est jeté dans la fosse commune, à huit ou neuf pieds du mur d'enceinte du cimetière. Une fois la fosse comblée, les commissaires se retirent vers vingt heures après avoir signé le procès-verbal d'inhumation²¹, laissant deux gardes de faction au cimetière pour la nuit, afin que nul ne vienne enlever le corps de Louis XVII...

Contrairement à la légende propagée par certains historiens en mal de romanesque, le petit dauphin n'a pas été enterré à la lueur des flambeaux (en juin, à vingt heures, le soleil n'est pas encore couché !). Le dernier sommeil de Louis XVII sera respecté de longues années tant sous le Directoire et le Consulat que sous l'Empire. En 1814, tandis que Napoléon se morfond sur l'île d'Elbe, Louis XVIII fait rechercher les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette au cimetière de la Madeleine. Éternelle ironie de l'histoire, c'est grâce à la chaux vive déversée sur leur dépouille que les squelettes sont identifiés. Destinée à ce que les royalistes ne puissent tirer des reliques des corps des deux suppliciés, ce zèle des révolutionnaires permit une reconnaissance formelle des deux défunts ! Par contre, nul ne songe à se préoccuper de la dépouille de Louis XVII. Il faut attendre le 18 janvier 1816, au retour des Bourbons après Waterloo, pour qu'à l'instigation de Chateaubriand, les Chambres votent une loi visant à rechercher les restes du petit roi pour les inhumer à Saint-Denis.

En février, Louis XVIII ordonne une enquête confiée à Decazes, le ministre de la Police, en vue d'identifier le lieu de la sépulture de son neveu, grâce aux témoins de l'inhumation encore vivants à cette date. Parmi ceux-ci, les enquêteurs entendent au premier chef Lasne, puis Dussert le commissaire, Voisin le conducteur du convoi funèbre, Bureau le concierge du cimetière, et enfin l'abbé Dubois curé de Sainte-Marguerite. Alors que l'on peut s'attendre à une localisation facile avec ces témoins oculaires, les dépositions ne cessent de se contredire ! Lasne soutient que la bière a bien été ensevelie à huit pieds du mur d'enceinte mais dans une fosse particulière ! Dussert confirme l'inhumation dans une fosse séparée (à son initiative bien entendu) mais ne peut se souvenir de l'endroit où elle se situe. Voisin affirme avoir creusé lui-même une fosse particulière, mais à gauche

de la croix centrale du cimetière, où il a transféré le cercueil royal après « avoir en outre marqué la bière de bois blanc d'un "D" à la tête et aux pieds avec du charbon ». Bureau, le concierge, jure que le cercueil a été déposé dans la fosse commune, qu'aucune tombe particulière n'a été creusée, rappelant à juste titre qu'à cette époque ceci était d'ailleurs expressément défendu²². Comme si la situation n'était pas assez embrouillée, l'abbé Dubois, curé de la paroisse, rapporte les confidences indirectes d'une de ses ouailles, Bétrancourt dit Valentin, qui était en 1795 le fossoyeur dudit cimetière. À son ami Decouflet (qui l'a rapporté à l'abbé), Bétrancourt aurait raconté en 1802 que, la nuit suivant l'inhumation de Louis XVII, il avait déterré le corps du jeune roi de la fosse commune et l'avait réinhumé dans une fosse creusée moitié dans le mur de fondation de l'église, moitié dans le cimetière, au-dessous d'une croix gravée dans la pierre du mur de fondation ! D'une inhumation en fosse commune, les enquêteurs se trouvent désormais devant deux, voire trois localisations (dont deux réinhumations à des endroits opposés du cimetière). De surcroît, impossible d'interroger le sieur Bétrancourt car il est décédé en 1809²³ !

Privilégiant la thèse de la réinhumation, les enquêteurs prévoient d'effectuer, le 12 juin 1816, des fouilles officielles au cimetière Sainte-Marguerite, à l'emplacement indiqué par Voisin et à celui de Bétrancourt. Mais la veille, un jardinier du Luxembourg, Toussaint Charpentier, vient leur déclarer que le 13 juin 1795, le comité de section du Luxembourg l'a envoyé creuser une fosse au cimetière de Clamart et qu'à onze heures et demie du soir, en sa présence, « des membres du comité y avaient descendu eux-mêmes un cercueil de quatre pieds et demi », amené en voiture. Après lui avoir fait jurer le secret, l'un d'eux a déclaré en quittant le cimetière : « Le petit Capet aura bien du chemin à faire pour retrouver sa famille²⁴. » Il n'est même plus certain que le corps de Louis XVII soit encore au cimetière Sainte-Marguerite...

Entre-temps, un autre confident de Bétrancourt vient confirmer son histoire, à ceci près qu'il situe la nouvelle sépulture à l'ouest du cimetière, à l'opposé de l'église ! Devant tant d'incertitudes et de doutes, les recherches sont purement et simplement abandonnées avant même toute fouille. En novembre 1846, l'abbé Haumet, curé de Sainte-Marguerite, décide de faire construire un hangar pour abriter une cloche dans le cimetière, désaffecté depuis 1819. Comme ce bâtiment doit s'élever contre l'église, à peu près à l'emplacement où Bétrancourt aurait réinhumé le corps du petit roi, il y a là une belle occasion de fouilles ! Et, en creusant à cet endroit, « on trouva en face du pilier gauche, à une profondeur moindre que celle qui est exigée pour les inhumations, un cercueil de plomb vétuste et ouvert en plusieurs endroits à sa partie inférieure²⁵ ». Certain d'avoir exhumé le corps de Louis XVII, l'abbé le fait transporter au presbytère, où il pourra être examiné à loisir par un médecin de ses amis, le docteur Milcent.

Dans une lettre datée du 3 février 1847 à l'abbé, le médecin écrit : « J'ai examiné avec beaucoup de soin les ossements. J'ai trouvé sur l'extrémité inférieure de la cuisse gauche des traces évidentes d'une carie. En 1817, M. Pelletan rappelle la manière dont le crâne fut scié au-dessus des orbites et c'est en effet ce que j'ai constaté. Je compte exposer plus nettement mes réflexions dans une pièce plus régulière²⁶. » En clair, pour le médecin, il n'existe aucun doute : le squelette exhumé porte les traces d'une atteinte osseuse et le crâne a bien été scié comme lors d'une autopsie, donc nous sommes en présence des restes de l'enfant du Temple ! Pourtant, ces fouilles restent secrètes et le cercueil et les ossements sont réinhumés à la même place car on renonce à construire le bâtiment. En 1894, à la demande pressante de partisans de Naundorff, des experts officiels exhument à nouveau le cercueil et

se livrent à une étude médicale et anthropologique sérieuse. L'étude de ces rapports va nous être précieuse pour essayer de résoudre les différentes énigmes de cette affaire.

Depuis plus de deux siècles, les défenseurs de la substitution d'enfant (évasionnistes), les avocats de la mort prématurée au Temple du petit roi remplacé par un autre enfant et les partisans des quelque quarante-trois « Dauphins retrouvés », répertoriés à ce jour, s'affrontent à coups de théories, de témoignages, de mémoires et de souvenirs divers, ne s'accordant que sur un seul objectif : battre en brèche la version « officielle » de l'Histoire, la mort de Louis XVII au Temple, le 8 juin 1795. En se limitant au strict plan médical, est-il possible d'aider à élucider cette « énigme du Temple » ? En premier lieu, il nous faut définir clairement les questions indispensables, qui serviront de fil conducteur à notre recherche :

- Quelle est la cause de la mort de l'enfant du Temple ?
- Médicalement, cet enfant pouvait-il être Louis XVII ?
- L'enfant exhumé au cimetière Sainte-Marguerite peut-il être Louis XVII ?
- L'enfant exhumé au cimetière Sainte-Marguerite est-il celui autopsié au Temple ?
- Y a-t-il eu présomption ou possibilité de substitution d'enfant entre le 8 octobre 1793 et le 8 juin 1795 ?
- La science du XXI^e siècle peut-elle permettre d'apporter une certitude ?

1. Quelle est la cause de la mort de l'enfant du Temple ?

Cette première question est sans doute celle à laquelle il est le plus facile de répondre. En effet, le rapport d'autopsie a paru le 14 juin 1795 dans *Le Moniteur*, journal officiel de la Convention Nationale, et l'importance de cette pièce justifie d'en donner le texte intégral, d'autant que nous allons nous y référer à maintes reprises :

« Procès-verbal de l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet – À la Tour du Temple, le vingt et un prairial de l'an troisième de la République Française, une et indivisible, à onze heures et demie du matin.

Nous soussignés, Jean-Baptiste-Eugénie Dumangin, médecin en chef de l'Hospice de l'Unité, et Philippe-Jean Pelletan, chirurgien en chef du grand Hospice de l'Humanité, accompagnés des citoyens Nicolas Jeanroy, ancien professeur aux écoles de médecine de Paris, et Pierre Lassus, professeur de médecine légale à l'école de santé de Paris, que nous nous sommes adjoints en vertu d'un arrêté du Comité de sûreté générale de la Convention Nationale, daté d'hier et signé Bergoing, président, Courtois, Gautier, Pierre Guyomar, à l'effet de procéder ensemble à l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet et en constater l'état, avons agi ainsi qu'il suit : Arrivés tous les quatre à onze heures du matin, à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires qui nous ont introduits dans la tour. Parvenus au deuxième étage, nous sommes entrés dans un appartement dans la seconde pièce duquel, nous avons trouvé dans un lit, le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnoient des soins depuis quelques jours. Les susdits commissaires nous ont déclaré que cet enfant étoit décédé la veille vers trois heures de relevée ; sur quoi nous avons cherché à vérifier les signes de la mort que nous avons trouvés caractérisés par la pâleur universelle, le froid de toute l'habitude du corps, la roideur des membres, les yeux ternes, les taches violettes ordinaires à la peau du cadavre, et surtout par une putréfaction commencée au ventre, au scrotum, et au-dedans des cuisses. Nous avons remarqué avant

que de procéder à l'ouverture du corps, une maigreur générale qui est celle du marasme. Le ventre étoit extrêmement tendu et météorisé.

Au côté interne du genou droit, nous avons remarqué une tumeur sans changement de couleur à la peau, et une autre tumeur moins volumineuse, sur l'os radius près le poignet du côté gauche : la tumeur du genou contenoit environ deux onces d'une matière grisâtre puriforme et lymphatique, située entre le périoste et les muscles, celle du poignet renfermoit une matière de même nature mais plus épaisse. À l'ouverture du ventre, il s'est écoulé plus d'une pinte de sérosité purulente, jaunâtre et très fétide ; les intestins étoient météorisés, pâles, adhérens les uns aux autres ainsi qu'aux parois de cette cavité ; ils étoient parsemés d'une grande quantité de tubercules de diverses grosseurs, et qui ont présenté à leur ouverture la même matière que celle contenue dans les dépôts extérieurs du genou et du poignet. Les intestins, ouverts dans toute leur longueur étoient très sains intérieurement, et ne contenoient qu'une petite quantité de matière bilieuse. L'estomac nous a présenté le même état ; il étoit adhérent à toutes les parties environnantes, pâle au-dehors, parsemé de petits tubercules lymphatiques semblables à ceux de la surface des intestins ; sa membrane interne étoit saine, ainsi que le pylore et l'œsophage ; le foie étoit adhérent par sa convexité au diaphragme, et par sa concavité aux viscères qu'il recouvre ; sa substance étoit saine, son volume ordinaire, la vésicule du fiel médiocrement remplie d'une bile couleur vert foncé. La rate, le pancréas, les reins et la vessie étoient sains ; l'épiploon et le mésentère, dépourvus de graisse, étoient remplis de tubercules lymphatiques semblables à ceux dont il a été parlé. De pareilles tumeurs étoient disséminées dans l'épaisseur du péritoine, recouvrant la face inférieure du diaphragme. Ce muscle étoit sain.

Les poumons adhéroient par toute leur surface à la plèvre, au diaphragme et au péricarde ; leur substance étoit saine et sans tubercules, il y en avoit seulement quelques-uns aux environs de la trachée-artère et de l'œsophage ; le péricarde contenoit la quantité ordinaire de sérosité, le cœur étoit pâle, mais dans l'état naturel. Le cerveau et ses dépendances étoient dans la plus parfaite intégrité. Tous les désordres dont nous venons de donner le détail sont évidemment l'effet d'un vice scrofuleux, existant depuis longtemps, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant. Le présent procès-verbal a été fait et clos à Paris, au lieu susdit, par les soussignés, à quatre heures et demie de relevée, les jours et ans que dessus.

Signé : J. B. E. Dumangin, Ph. J. Pelletan, P. Lassus, N. Jeanroy²⁷. »

À l'issue de l'autopsie, Pelletan prélève le cœur²⁸ : « Je conçus alors le dessein de m'emparer du cœur de l'enfant. J'entourai de son ce viscère et l'enveloppai dans un linge puis le mis dans ma poche. » Après cela, et sur sa demande, il remit à Damont, le commissaire, une mèche des cheveux. Comme on peut le lire en tête du procès-verbal, les médecins et chirurgiens qui ont pratiqué l'autopsie sont des praticiens expérimentés, responsables des plus grands services hospitaliers du temps : Pelletan avait déjà été chargé de l'examen du corps de Marat après son assassinat. De plus, Bergoing, le président du Comité de sûreté, signataire du décret et responsable du choix est lui-même médecin, et donc parfaitement à même de connaître la valeur professionnelle des médecins requis. Dans ces conditions, nous pouvons penser que ce rapport très minutieux est parfaitement digne de foi dans ses descriptions techniques. De ce rapport, plusieurs conclusions sont indiscutables :

— L'enfant autopsié est âgé d'environ dix ans.

— Il présente des lésions de tuberculose osseuse caractérisée au niveau du poignet gauche et du genou droit.

— On retrouve également des lésions de tuberculose intestinale et péritonéale, atteignant tant

l'intestin grêle que l'estomac, et le péritoine recouvrant l'ensemble des organes digestifs.

— Les poumons sont exempts de toute lésion tuberculeuse ou autre.

— Le cœur et le cerveau ne présentent aucune lésion.

Ces lésions caractéristiques de tuberculose digestive et osseuse sont très évoluées. Elles ont nécessité de nombreux mois pour se constituer et sont, manifestement, responsables du décès de l'enfant. Contrairement aux allégations de certains ouvrages, aucun signe n'existe en faveur d'un empoisonnement et aucune lésion liée à un toxique à absorption digestive n'est retrouvée. En clair, l'enfant du Temple est mort naturellement, d'une tuberculose généralisée, osseuse et surtout digestive au stade terminal.

2. Médicalement, l'enfant autopsié pouvait-il être Louis XVII ?

Poser la question de cette manière revient, en réalité, à rechercher s'il existe des discordances entre l'état de santé antérieur, les caractéristiques physiques et les lésions connues de Louis XVII avant son séjour au Temple et les éléments retrouvés lors de l'autopsie. D'entrée, il importe de donner réponse à un argument repris par nombre d'auteurs « survivantistes », concernant la non-reconnaissance de l'enfant par les chirurgiens, au motif que figure au début du procès-verbal la mention : « Le corps mort d'un enfant que les commissaires nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet. »

Cette formule, bien connue des médecins légistes, est systématiquement employée dans tous les rapports médico-légaux²⁹. Elle ne présume en rien d'un doute mais simplement du fait qu'il n'appartient pas au médecin d'affirmer des données juridiques (identité) qui sortent de son domaine d'expertise³⁰. En ce qui concerne l'âge de l'enfant, les experts parlent « d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans » et Louis XVII, né le 27 mars 1785, aurait eu à la date de son décès, dix ans et deux mois, ce qui est tout à fait comparable. Les adversaires de la version officielle font grand cas « d'éléments médicaux concernant le dauphin, qui ne figurent pas sur le rapport d'expertise ». En vrac, ils parlent d'une hernie, d'un « signe du Saint-Esprit » à la cuisse, de marques d'inoculation au bras gauche et d'une cicatrice à la lèvre, toutes lésions qui auraient dû être décrites à l'autopsie. Leur absence prouve que l'enfant n'est pas Louis XVII ! Pour être objectif, il nous faut donc reprendre ces lésions une à une.

La hernie inguinale serait apparue en juin 1793 alors que l'enfant jouait avec un bâton. Elle doit donc être présente deux ans plus tard. Effectivement, la trace de cet incident se retrouve dans le registre des délibérations du conseil de la Commune, le 11 juin 1793 : « Le conseil du Temple fait part que le fils des prisonniers a une hernie et soumet la proposition de le faire soigner par le citoyen Piplé, bandagiste. » Mais un examen plus approfondi des documents de cette époque rectifie le prétendu diagnostic des fonctionnaires du Temple. Louis-Charles est examiné par Thierry, médecin des prisons, qui vient de le soigner durant tout le mois de mai pour une bronchite³¹. Celui-ci fait même appel à son confrère Soupé, chirurgien des prisons, et les deux praticiens ne concluent pas à une hernie, mais à « un engorgement du témoin (testicule) gauche³², pour lequel il sera fait appel au citoyen Pipelet, bandagiste » pour réaliser un bandage suspensoir. A posteriori, il est impossible de dire s'il s'agit d'une orchite traumatique due au bâton ou d'une orchite inflammatoire ourlienne (oreillons), possible à cet âge. Toutefois, un mois plus tard « l'incommodité avait disparu sans laisser de traces », ce qui explique l'absence de découverte à l'autopsie d'une hernie qui n'a jamais

existé !

Second argument, le « signe du Saint-Esprit » est une sorte de colombe, tête en bas et ailes déployées, dessinées sur la cuisse du dauphin par les veinules de la peau. Déjà, sa reconnaissance suppose une certaine dose d'imagination et, de plus, seule Mme de Rambaud, berceuse du Dauphin, la signale. Mme de Tourzel, sa gouvernante durant toute son enfance, n'a jamais évoqué son existence ! Mais surtout, au-delà de la discussion sur sa réalité, cette image est formée par les petites veines superficielles de la cuisse. Comment peut-on imaginer la retrouver en *post-mortem*, en l'absence de toute circulation sanguine depuis près de vingt heures, et de plus alors que selon les médecins il existe « une putréfaction commencée au ventre, au scrotum et au-dedans des cuisses » !

La même Mme de Rambaud affirme avoir formellement reconnu Naundorff comme le dauphin, en raison de trois marques en triangle, laissées sur le bras gauche du Dauphin par l'inoculation variolique faite à l'âge de trois ans³³. Il serait logique de retrouver ces cicatrices sur l'enfant mort au Temple. Mais il faut déjà éviter de se tromper de cible : l'autopsie est effectuée dans le but de rechercher les causes de la mort et non d'identifier le cadavre.

Dans ce cadre, la présence de petites cicatrices anciennes sur un bras ne présente aucun intérêt médical et n'amène aucun élément complémentaire ; il est donc parfaitement logique que, en admettant leur présence, les médecins ne les signalent pas. Par curiosité, nous avons recherché l'existence de documents médicaux concernant l'inoculation du Dauphin : il existe un procès-verbal et sept bulletins de santé consécutifs à cette intervention, tous signés de Jauberthon, médecin du comte d'Artois, auteur de la variolisation, et de Brunyer, médecin des deux enfants de France ! On y trouve plusieurs précisions de grand intérêt : d'une part, Mme de Rambaud n'assistait pas à l'opération (« en présence de la famille royale, de Mme la Gouvernante des enfants de France [Mme de Tourzel et des officiers de santé] ») et d'autre part l'inoculation « a été pratiquée suivant la méthode des piqûres sur les deux bras du Prince ». Enfin, les bulletins suivants montrent le développement identique des pustules varioliques aux deux bras et leur régression progressive et similaire. Tout cela n'en rend que plus douteuse l'existence d'une cicatrice caractéristique sur un seul bras, et dans une image en triangle non décrite par le médecin qui a fait la vaccination³⁴.

De tous les prétendus « signes caractéristiques non retrouvés à l'autopsie », il ne nous reste qu'une cicatrice de la lèvre supérieure, survenue lorsque Louis-Charles a été mordu par l'un des lapins avec lesquels il jouait dans le jardin des Tuileries à l'âge de trois ans. Outre le fait qu'une telle cicatrice (d'ailleurs non reproduite sur les portraits ultérieurs) doit être discrète car on ne retrouve pas trace de soins médicaux importants à cette date, elle peut naturellement s'être estompée chez un jeune enfant, sept années plus tard. D'autre part, rappelons que la remarque faite à propos de la cicatrice d'inoculation et du but de l'autopsie reste tout à fait fondée : il n'y a, pour les médecins, aucun intérêt médical à mentionner cette cicatrice, ce qui, a contrario, ne permet absolument pas de dire que l'enfant autopsié n'en est pas porteur.

Enfin, dernier point de cette question, un contage tuberculeux est-il possible pour Louis XVII ? Rien ne permet de l'exclure et ce, d'autant moins que son frère aîné, le premier dauphin, est décédé en 1789 d'une tuberculose pulmonaire confirmée. Pour cette seconde question, il faut donc constater qu'il existe une parfaite concordance d'âge, qu'un contage tuberculeux ne peut être exclu, et qu'aucun élément médical ne permet d'affirmer que l'enfant autopsié au Temple le 9 juin 1795 n'est pas Louis XVII.

3. L'enfant du cimetière Sainte-Marguerite peut-il être Louis XVII ?

Lors de la première exhumation de l'enfant du cimetière, en 1846, le docteur Milcent conclut à la concordance entre les ossements mis au jour et ceux du Dauphin. La réalité est beaucoup plus nébuleuse : pour l'aider, il a fait appel au professeur Récamier, professeur d'anatomie, dont l'avis est tout autre. Selon lui, « les os des membres et les dents semblent appartenir à un sujet de quinze à seize ans environ ou plus. La tête et les os du tronc, les sutures des os du crâne correspondant à un sujet de douze ans environ. Les côtes et les clavicules sont certainement d'un très jeune enfant³⁵ ». Si l'on en croit ce médecin, il y a donc dans le cercueil exhumé des ossements provenant de deux ou trois enfants différents !

Lors des fouilles de 1894, qui concernaient le même cercueil de plomb, l'examen des ossements a été beaucoup mieux réalisé et a fait l'objet de trois rapports par trois équipes techniques différentes. De Backer et Bilhaut, tous deux chirurgiens, estiment « que nous nous trouvons en présence d'un sujet de sexe masculin... que le sujet a atteint l'âge de quatorze ans, qu'il peut avoir dépassé, comme le confirme l'état des épiphyses des fémurs des humérus et des tibias ». Maginot et Manouvrier, spécialistes d'anthropologie, concluent que « le squelette soumis à notre examen est celui d'un sujet de sexe masculin, mesurant environ 1 m 63, et certainement âgé de 18 à 20 ans ». Les professeurs Amoëdo et Poirier, de l'école d'odontologie, indiquent que « le crâne examiné devait appartenir à un individu âgé de dix-huit ans au moins³⁶ ». À l'unanimité, et de manière indépendante, chirurgiens, anthropologues et odontologistes (piliers de l'identification osseuse médico-légale) affirment que le squelette examiné ne peut avoir moins de quatorze ans, qu'il mesure 1 m 63 et que, selon toute vraisemblance, il est âgé d'environ dix-huit ans ! Or, Louis XVII était âgé de dix ans à sa mort et rappelons que le niveau d'ossification des os et des sutures crâniennes d'un enfant de cet âge ainsi que son état dentaire ne peuvent absolument pas se confondre avec ceux d'un individu ayant terminé sa croissance. Faut-il ajouter que le squelette mesure 1 m 63, et que Louis XVII ne mesurait en 1793 à huit ans que « trois pieds deux pouces³⁷ », soit 1 m 02. Impossible d'imaginer une croissance de soixante centimètres en deux ans ! Ainsi on peut formellement affirmer que l'enfant exhumé au cimetière Sainte-Marguerite ne peut en aucun cas être Louis XVII.

4. L'enfant du cimetière est-il celui autopsié au Temple ?

La réponse à cette question devient primordiale car, comme nous avons montré que l'enfant du cimetière ne peut en aucun cas être Louis XVII, s'il s'avère que cet enfant est bien celui autopsié au Temple, il nous faudra donc en conclure que l'enfant mort au Temple n'est pas Louis XVII et qu'il y a eu substitution certaine. Pour les historiens partisans de la survivance, la question ne se pose même pas : à l'évidence, la réponse est oui ! Sur quels éléments se basent-ils ? Sur un point anatomique incontestable : le crâne de l'enfant du cimetière est scié longitudinalement au-dessus des orbites, exactement comme Pelletan dit l'avoir réalisé lors de l'autopsie (dans une lettre de 1817). Peut-on rêver meilleure preuve que de retrouver sur le squelette les lésions causées lors de l'autopsie ?

De prime abord, cet argument semble inattaquable et définitif et pourtant il existe un biais. Bien entendu, il est indispensable de retrouver les lésions osseuses dues à l'autopsie sur le crâne de l'enfant exhumé mais, si cette constatation est nécessaire, elle n'est en rien suffisante pour conclure. En effet, le cimetière Sainte-Marguerite est sur-employé de longue date : à la fin du règne de Louis XVI, on y enterre plus de mille deux cents morts par an ! Durant la Révolution, il reçoit les

dépouilles de tous les guillotins de la place de la Bastille, c'est dire si les ossements abondent à fleur de terre. Mais surtout, élément très important, ce cimetière accueille tous les cadavres en provenance de l'Hôtel-Dieu, des hôpitaux Sainte-Marguerite et de la Salpêtrière jusqu'en 1804 ! Peut-on s'étonner d'y retrouver le squelette d'un enfant autopsié ? La technique des autopsies crâniennes étant invariable, affirmer qu'un squelette portant des traces d'une telle intervention est indubitablement celui de l'enfant du Temple est un raccourci facile et péremptoire : il existe certainement plus d'un squelette d'enfant ayant subi une autopsie dans le cimetière qui fut celui des hôpitaux durant plus de cinquante années³⁸.

Nous ne reviendrons pas sur les péripéties de la localisation de la, ou plutôt, des sépultures de l'enfant inhumé en juin 1795 et sur le doute majeur qu'elles font planer sur l'identification du squelette exhumé en 1846. Mais s'il s'agit bien du squelette de l'enfant du Temple, celui-ci doit porter les stigmates non seulement de l'autopsie mais également de la maladie terminale. Rappelons que, lors du début de cette étude, nous avons clairement montré que l'enfant était mort le 8 juin 1795 d'une tuberculose osseuse et digestive avec abcès du poignet gauche et du genou droit : les lésions osseuses doivent se retrouver sur l'enfant exhumé. Or, aucun des six experts de 1894 ne signale d'atteinte osseuse dans ces articulations. Quant à Milcent, en 1846, s'il affirme avoir retrouvé des lésions de carie osseuse, il les place au niveau du genou gauche ! Celles qu'il est le seul à évoquer sont malheureusement du mauvais côté : c'est au genou droit que l'enfant du Temple souffrait de tuberculose !

Dernier problème, mais de taille dirions-nous, l'enfant mort au Temple « nous a paru âgé d'environ dix ans » et celui exhumé « est celui d'un sujet de sexe masculin, mesurant environ 1 m 63, et certainement âgé de 18 à 20 ans ». Or, le cercueil livré le lendemain de la mort de l'enfant par le concierge du cimetière « mesurait quatre pieds et demi » (ce qui fait 1 m 46). L'enfant mort au Temple le 8 juin 1795 a pourtant bien été inhumé dans cette bière ou, alors, il faudrait être assez retors pour imaginer une substitution *post-mortem* entre l'autopsie et l'inhumation, ce qu'aucun historien sérieux n'a jamais ni imaginé, ni soutenu. Inhumé un enfant de 1 m 63 dans un cercueil de 1 m 46, voilà qui représente un joli tour de force ! Faut-il encore ajouter que le cercueil de l'enfant inhumé en 1795 était en bois blanc et qu'à défaut de se transformer en or, il se serait changé en plomb pour celui de l'enfant exhumé en 1846 et 1894. Des lésions osseuses fantômes, du bois blanc devenu du plomb et un cercueil plus petit que son occupant, voilà de quoi créer plus que des doutes et faire penser que les stigmates crâniens d'une autopsie dans un cimetière des hôpitaux en deviennent un argument bien léger, surtout lorsque la sépulture cause des fouilles a fait l'objet de localisations aussi rocambolesques qu'imprécises !

À cette question également, nous pouvons répondre sans hésitation : l'enfant exhumé du cimetière Sainte-Marguerite ne peut être celui mort au Temple le 8 juin 1795. À ce moment de notre étude, il faut se rendre à ce qui est une évidence médicale : tout l'épisode des exhumations du cimetière Sainte-Marguerite n'a aucun rapport ni avec Louis XVII ni avec l'enfant mort au Temple ! Le pilier principal de l'argumentation des partisans de l'évasion du dauphin s'effondre : bien sûr, l'enfant du cimetière ne peut être Louis XVII mais il n'est pas non plus celui mort au Temple ! Nous voilà revenus presque au point de départ, avec une seule certitude : aucun élément médical n'est incompatible avec la version officielle indiquant que l'enfant mort au Temple était Louis XVII.

5. Y a-t-il eu présomption ou possibilité de substitution d'enfant entre le 8 octobre 1793 et le

8 juin 1795 ?

Nous rentrons ici dans le domaine des conjectures et des hypothèses où l'historien sera plus à l'aise que le médecin. Pourtant quelques-uns des témoignages clés sont soit l'œuvre de médecins soit éclairés par les déclarations des divers médecins qui ont soigné l'enfant du Temple. Du 13 août 1792 (entrée au Temple) au 7 octobre 1793 (dernière confrontation de l'enfant avec Madame Royale), l'identité du prisonnier ne peut faire aucun doute, sauf à considérer toute la famille royale comme complice d'une substitution.

En mai 1793, le docteur Thierry vient soigner l'enfant pour une bronchite, puis pour « l'engorgement du témoin gauche ». Par son mémoire d'honoraires, nous savons que Thierry effectue trente et une visites à Louis-Charles, de mai 1793 à janvier 1794, soit durant pratiquement toute la durée de la garde de Simon. Comme il n'aurait pas manqué de s'apercevoir de la substitution et que la masquer lui aurait coûté son poste de médecin des prisons (voire peut-être sa tête !), il est certain que l'enfant présent au Temple en janvier 1794 est toujours Louis-Charles. Le 19 janvier 1794, quatre commissaires signent le procès-verbal de décharge de Simon. Parmi eux, il y a un officier de santé : Lorinet, qui n'hésite pas à signer le document attestant : « Ils nous ont exhibé la personne dudit Capet prisonnier, étant en bonne santé. » Si Lorinet a quelque compétence pour juger de l'état de santé du prisonnier, il en a également pour le reconnaître puisqu'il ne s'agit pas de sa première entrée au Temple : comme ses trois collègues commissaires, il a déjà pris de nombreuses gardes depuis août 1792 ! Il est difficile d'imaginer que chacun des quatre hommes soit resté silencieux, complice d'une substitution... d'autant plus que si Legrand, Lasnier et Cochefer feront partie des charrettes de Thermidor, Lorinet lui vivra jusqu'en 1815 sans jamais évoquer le moindre doute (alors que, sous la Restauration, plus rien ne s'opposait à ce qu'il parle, bien au contraire).

Le citoyen Cressend (celui qui osa déplorer les conditions de détention) est présent lors de l'interrogatoire du 7 octobre 1793. Il sera de nouveau de garde à six reprises au Temple avant l'épisode du 19 mars 1794, et n'émettra jamais aucun doute sur l'identité du prisonnier. Après les journées de Thermidor, lors de la visite de Barras, le 28 juillet 1794, il est présent. Tandis que les têtes maîtresses de la Révolution sont en route pour l'échafaud, son intérêt n'est guère de se rendre complice d'une substitution de l'enfant, « otage de la nation », au risque de se voir reprocher son silence plus tard. S'il avait eu le moindre doute, l'occasion aurait été trop belle d'en accuser Robespierre ! La simple logique incite à penser que l'enfant vu le 19 janvier et celui du 28 juillet 1794 ne sont qu'une seule et même personne. Lors de la visite du 28 juillet, le conventionnel Goupilleau de Fontenay accompagne Barras et il revient au Temple le 28 octobre, alors qu'entre-temps, l'enfant a été placé sous la garde de Laurent... Toujours aucun doute ou aucune objection émis ! À dater du 8 novembre, Gomin vient épauler Laurent, lui-même remplacé par Lasne, le 29 mars 1795. Ni Laurent, ni Gomin n'ont signalé d'anomalie les incitant à douter de l'identité du prisonnier. Quant à Lasne, qui recueille le dernier soupir, il affirme devant la justice, en 1834, qu'il est bien persuadé que c'est Louis XVII qui est mort dans ses bras le 8 juin 1795.

Cette chaîne ininterrompue de témoins oculaires qui se succèdent en se superposant couvre toute la période d'août 1792 à juin 1795. Le Dauphin est reconnu successivement d'août 1792 à octobre 1793 par sa famille, de juin 1793 à janvier 1794 par le docteur Thierry, d'octobre 1793 à mars 1794 par le citoyen Cressend, de janvier 1794 à juillet 1794 par Lorinet, de juillet à décembre 1794 par Goupilleau de Fontenay, de juillet 1794 à mars 1795 par Laurent, et par Gomin (depuis novembre 1794) et Lasne (depuis mars 1795) jusqu'à sa mort le 8 juin 1795. Les deux

derniers gardiens de l'enfant du Temple témoignent tous deux, lors de l'enquête de 1834, de leur certitude d'avoir gardé Louis XVII. Imaginer une substitution suppose nécessairement la complicité de l'un de ces témoins mais aussi celle des très nombreux gardes qui se relaient durant trois ans. En effet, si un seul d'entre eux est pris d'un doute, toute la machination de la substitution s'écroule ! Enfin, ni Desault, ni Pelletan, les derniers médecins de Louis-Charles, n'ont eu le moindre doute sur l'identité de leur patient, au point que Pelletan a même prélevé le cœur de l'enfant et a entrepris, lors de la Restauration, des démarches pour le rendre au roi Louis XVIII.

Pour clore cette question, il faut se garder d'oublier que les deux autres médecins chargés de l'autopsie, Lassus et Jeanroy, n'ont également formulé aucune objection lorsqu'on leur a présenté le cadavre. Or, tous deux ont sans nul doute eu l'occasion de rencontrer le Dauphin avant son incarcération au Temple : Jeanroy soigne Mme de Tourzel, gouvernante du petit Dauphin, et Lassus a été le premier chirurgien de Mesdames de France ! Si aucun argument formel ne permet d'éliminer une substitution, il nous faut reconnaître qu'un faisceau d'arguments concordants et solides plaide contre cette solution : si la substitution n'est pas impossible, elle est hautement improbable. De nos interrogations primitives, il nous est possible de conclure :

— que l'enfant exhumé au cimetière Sainte-Marguerite ne peut être, ni celui mort au Temple, ni Louis XVII ;

— qu'aucun élément médical constaté ne permet de dire que l'enfant mort au Temple n'est pas Louis XVII ;

— que la substitution d'enfant est hautement improbable et se heurte à une chaîne ininterrompue de témoignages et de reconnaissances.

Pour l'heure, et sur la base des documents objectifs et des études médicales techniques, rien ne permet de s'écarter de ce que nous dit l'histoire : Louis XVII est mort à dix ans le 8 juin 1795 dans la prison du Temple.

Comme le font remarquer justement certains auteurs, tout ce mystère n'aurait jamais existé si Madame Royale avait été admise à voir le corps de son frère ! Pour autant, on ne peut voir là une raison suffisante pour conclure à la substitution car, si, en 1795, la reconnaissance du corps pour la déclaration de décès doit être faite par le plus proche parent, les femmes n'ont pas valeur de témoin aux yeux de l'état civil. Madame Royale ne peut donc avoir aucune utilité dans un acte officiel (et ce, d'autant plus qu'elle est, de surcroît, encore mineure !). Peut-être est-ce tout simplement la raison pour laquelle on l'a écartée de cette formalité ? En réalité et en dépit de toutes les études pointilleuses des livres de blanchisserie, des dires des témoins indirects bénéficiaires de confidences, des hypothèses et des raisonnements ingénieux des auteurs survivantistes, aucune preuve réelle et scientifique n'est venue infirmer la version officielle de l'histoire. Aussi, n'en déplaise à une « mode évasionniste » actuelle, la logique impose de considérer la version « officielle » de l'énigme du Temple comme la plus solide et la plus étayée scientifiquement.

6. La science du XXI^e siècle permet-elle d'obtenir une certitude ?

La mort d'un enfant de dix ans dans la plus noire misère, au cœur d'une géôle révolutionnaire, est une idée pénible pour chacun et le rêve de tout historien est de trouver la « preuve scientifique » que ce cauchemar s'est bien terminé et que l'enfant a pu s'évader !

Le premier, en 1943, l'historien André Castelot croit tenir cette preuve lorsqu'il a l'idée de demander au professeur Locard, du laboratoire de police technique de Lyon, de comparer au

microscope une mèche de cheveux provenant de l'enfant du Temple (donnée à Robespierre) et une autre coupée sur la tête du prétendant Naundorff après sa mort. Les deux mèches possèdent une curieuse particularité fort rare : le canal médullaire du cheveu est très excentré. Le rapport conclut à leur identité³⁹ : Naundorff est Louis XVII !

En mars 1951, une occasion encore plus formelle de conclure se présente : le corps de Naundorff est exhumé officiellement par la justice néerlandaise pour expertise⁴⁰ ! Des cheveux prélevés sur le cadavre sont mis sous scellés et transmis au professeur Locard. Stupeur à l'examen : ces cheveux ne présentent nullement l'anomalie précitée. En clair, la seule mèche d'origine certaine de Naundorff ne correspond plus à celle supposée provenir du dauphin⁴¹ ! De cet épisode scientifique rocambolesque, il ne reste qu'une probabilité : les deux premières mèches analysées provenaient vraisemblablement du Dauphin à des âges différents !

Parmi les techniques scientifiques modernes, une seule permet d'acquérir une certitude dans la comparaison des tissus biologiques : les empreintes génétiques⁴². En comparant l'ADN de tissus biologiques provenant du Dauphin avant son emprisonnement et de l'enfant mort au Temple, il serait possible de conclure sans risque d'erreur à la concordance ou à la substitution. Le problème est de retrouver ces tissus biologiques, d'une part, et d'avoir la certitude de leur origine, d'autre part. Du dauphin avant son emprisonnement, il ne subsiste aucun tissu biologique, à l'exception peut-être de quelques mèches de cheveux dont l'origine est plus que douteuse⁴³. De l'enfant mort au Temple, il ne subsiste pas d'ossements puisque nous avons clairement conclu à la non-concordance de ceux du cimetière Sainte-Marguerite.

En revanche, le cœur de l'enfant a été prélevé par Pelletan lors de l'autopsie⁴⁴. De retour chez lui, il le place dans un vase de cristal, rempli « d'esprit-de-vin⁴⁵ », et le cache derrière les livres de sa bibliothèque. Dix années plus tard, le cœur ayant été complètement desséché et durci par l'évaporation, il le garde dans un tiroir parmi d'autres pièces anatomiques. Temporairement dérobé, puis restitué par l'un de ses élèves⁴⁶, l'organe est de nouveau placé dans une urne de cristal et dans l'esprit-de-vin. Dès le retour de Louis XVIII, après l'abdication de Napoléon, Pelletan effectue de très nombreuses démarches⁴⁷ afin de restituer à la famille royale la précieuse relique. Mais ses efforts se heurtent à une inertie totale et, avant de mourir, en 1829, il confie le cœur de l'enfant à monseigneur de Quélen, archevêque de Paris, avec pour mission de le remettre au roi. En 1830, Paris est agité par la révolution et les célèbres « Trois Glorieuses ». L'archevêché est mis à sac par les émeutiers, poussant Charles X à l'abdication. Qu'est devenu le cœur de l'enfant, gardé dans la bibliothèque, après le passage des révolutionnaires ?

Par un des caprices ironiques dont l'Histoire est friande, c'est le fils de Pelletan, Philippe-Gabriel, qui, avec l'aide du nommé Lescroart, l'imprimeur ayant vainement tenté de la mettre en lieu sûr, retrouve la relique. L'urne brisée, le cœur a été jeté sur un tas de sable à la porte de l'église⁴⁸ ! À la mort de Pelletan fils, en 1883, ses héritiers tentent de le remettre au comte de Chambord (ex-Henri V), alors en exil en Autriche, prétendant à la couronne en cas de restauration monarchique⁴⁹. Hélas, celui-ci meurt quelques mois plus tard sans avoir pu recevoir cet héritage. Après d'interminables péripéties entre les héritiers de Pelletan, puis de son architecte (qui vont temporairement détenir le cœur), celui-ci est remis officiellement en 1895 à Don Carlos de Bourbon,

aîné de la branche dynastique des Bourbons d'Espagne. Le cœur de l'enfant est désormais gardé dans la chapelle du château de Frohsdorf⁵⁰, sous la protection du fils, puis de la fille de Don Carlos, la princesse Béatrice Massimo. L'urne de cristal le contenant sera enfin remise au comte de Bauffremont, président du Mémorial de France à Saint-Denis, par la fille de la princesse, le 10 avril 1975⁵¹. Depuis cette date, le cœur de l'enfant mort au Temple repose dans le caveau des Bourbons, à la basilique de Saint-Denis.

Inutile de dire que ces péripéties ne permettent nullement de garantir formellement l'authenticité de la relique mais on peut difficilement imaginer l'existence d'un autre cœur d'enfant, identiquement conservé, de mêmes tailles, se trouvant opportunément au bon endroit pour une substitution ! Il reste qu'en l'absence de tissu biologique du Dauphin, la comparaison est impossible. Mais il existe une autre technique de comparaison d'ADN, fondée sur une méthode très voisine, qui compare l'ADN mitochondrial⁵² (ADNmt) . Elle est utilisée notamment dans les problèmes de filiation et permet de confirmer ou d'infirmer la parenté existante entre deux sujets par l'analyse de l'ADNmt d'échantillons de tissus biologiques. En effet, l'ADN mitochondrial (ADNmt) possède la propriété d'être uniquement et intégralement transmis par la mère. Au sein de cet ADNmt, une région appelée D-loop⁵³ est très polymorphe d'un individu à l'autre et donc, par là même, très susceptible de conclure à la parenté si elle est identique sur deux ADNmt d'origine différente. En 1995, un chercheur néerlandais nommé Petrie parvient à confier au professeur Cassiman, du laboratoire de l'Université de Louvain, et au docteur Pascal, du CHU de Nantes, d'une part des cheveux et ossements prélevés lors de l'exhumation de Naundorff (le principal « prétendant dauphin ») et, d'autre part, des cheveux des archiduchesses Marie-Josèphe et Jeanne-Gabrielle d'Autriche, toutes deux sœurs de Marie-Antoinette⁵⁴. Leurs cheveux étaient gardés scellés dans deux médaillons d'or, fixés au chapelet de l'impératrice Marie-Thérèse, leur mère, conservé à la mort de celle-ci au couvent des Élisabéthaines de Klagenfurt. Leur origine est donc indiscutable⁵⁵.

Après isolement des fractions d'ADNmt, les résultats des deux laboratoires sont formels : il n'existe aucun lien de parenté entre Naundorff et la lignée des Habsbourgs⁵⁶ ! Afin de valider leurs résultats, les chercheurs ont contrôlé les séquences d'ADNmt caractéristiques de la famille impériale autrichienne, avec des cheveux d'autres membres décédés ou de descendants actuels par la lignée maternelle⁵⁷. Ces prélèvements confirment les séquences caractéristiques de la lignée maternelle des Habsbourgs. Si cette conclusion formelle élimine la piste Naundorff, elle ne permet toujours pas d'affirmer la mort de Louis XVII au Temple. Mais, en 1999, l'historien Philippe Delorme, après maintes démarches, obtient que puisse être prélevé un fragment du cœur de l'enfant gardé à Saint-Denis pour qu'une analyse de l'ADNmt soit réalisée, afin de la comparer à la séquence génétique caractéristique des Habsbourgs. Afin d'éviter les polémiques, elle est confiée à deux laboratoires étrangers : celui du professeur Cassiman, de l'Université de Louvain (Belgique) qui possède déjà le code génétique des Habsbourgs, extrait lors des précédentes analyses, et celui du professeur Brinkmann, de l'Université de Munster (Allemagne). Le prélèvement officiel de fragment du cœur, conservé à Saint-Denis, est effectué le 15 décembre 1999⁵⁸ : une spécialiste de médecine légale du

laboratoire allemand⁵⁹ effectue un examen détaillé du cœur, puis l'adjointe du professeur Cassiman prélève, ou plutôt doit découper à la scie chirurgicale, un fragment de la pointe du cœur tant celui-ci est durci⁶⁰.

Les termes du rapport d'examen du cœur ne sont pas sans intérêt : « Il s'agit d'un cœur humain de petite taille, pouvant correspondre à celui d'un enfant de 5 à 12 ans. La partie pendante de l'aorte fait 2 cm. Les autres grands vaisseaux du cœur sont repliés et rattachés à la surface extérieure de l'échantillon en découpant la pointe, les ventricules ont été ouverts. Les valvules ne sont pas visibles. Deux échantillons de la pointe et de l'artère principale ont été prélevés pour l'analyse d'ADN et remis au laboratoire⁶¹. » Avant d'envisager l'analyse de l'ADN elle-même, signalons que deux éléments de cet examen militent en faveur de l'authenticité du cœur comme étant celui prélevé par Pelletan, lors de l'autopsie de l'enfant du Temple. D'une part, il s'agit du cœur d'un enfant d'âge correspondant à celui du Dauphin ; et le durcissement extrême du cœur correspond bien à une conservation dans l'alcool éthylique, donnée concordante avec ce que l'on connaît de l'odyssée de ce cœur. Mais, surtout, d'autre part, il existe encore, rattachée au cœur, une portion de l'aorte de 2 cm, ce qui est inhabituel dans les autopsies mais qui est un détail caractéristique du cœur prélevé par Pelletan, comme il l'indique lui-même lors de ses démarches à la restauration, et comme le confirme son fils Philippe-Gabriel⁶².

Les analyses ADN sont réalisées en parallèle dans les deux laboratoires, et les résultats en sont donnés lors d'une conférence de presse le 19 avril 2000 :

« Les fragments du cœur et de l'aorte prélevés le 15 décembre 1999 ont permis d'obtenir des résultats fiables dans une dizaine d'expériences indépendantes. Les séquences de l'ADN mitochondrial obtenues à Louvain sont corroborées par celles obtenues à Munster et permettent une comparaison avec les séquences obtenues à partir des cheveux de Marie-Antoinette et de ses sœurs. Ces séquences sont identiques, indiquant une parenté plus que probable entre ces différentes personnes, une variante dans l'ADN du cœur retrouvée également chez Anne de Roumanie et son frère, renforce encore cette probabilité que le cœur est bien celui du dauphin. »

Il faut donc maintenant conclure : aucun élément médical ne contredit la thèse de la mort du dauphin au Temple et la génétique confirme que le cœur de l'enfant mort au Temple est apparenté génétiquement et directement sans doute possible avec Marie-Antoinette et ses sœurs. Il ne subsiste donc plus de place ni pour l'énigme, ni pour l'évasion, ni pour la survivance : Louis XVII est bien mort au Temple le 8 juin 1795.

1. L'acte de décès original est reproduit dans Beauchesne, *Louis XVII*, tome 2, pp. 487 et ss. La copie barrée remise à Lasne figure aux Archives Nationales (AN BB 30-964). Ce document est à ne pas confondre avec la déclaration de décès en date du 22 prairial, et également reproduite dans Beauchesne.

2. Une bibliographie non exhaustive réalisée en 1992 par L. Parois recensait alors mille cent quatre-vingt-douze références, sans compter les très nombreux volumes et articles parus sur le sujet depuis dix ans, notamment avec la recherche des tests ADN et leur résultat. On doit à ce jour

dépasser largement les mille cinq cents ouvrages !

[3.](#) Le plan détaillé de l'enclos du Temple est donné dans l'ouvrage de M. Garçon, *Louis XVII ou la fausse énigme*.

[4.](#) Pour la disposition des pièces des étages, voir le plan des 2^e et 3^e étages figurant dans Cléry, *Journal...*, pp. 154-155, et dans A. Castelot, *Louis XVII*, p. 138. Toutefois, la description la plus détaillée, avec un plan très précis, est due à Beauchesne et est reproduite dans P.-É. Blanrue, *Le Mystère du Temple...*, p. II-III des illustrations.

[5.](#) Le texte des décrets des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier 1793 est reproduit dans l'ouvrage de Cléry, *op. cit.*, pp. 209 et ss.

[6.](#) La seule pièce officielle signée par le petit Louis XVII en tant que roi de France sera une lettre collective adressée par sa mère, sa sœur et lui-même au comte de Provence, futur Louis XVIII, qui s'est proclamé régent (lettre reproduite dans A. Castelot, *op. cit.*, p. 98).

[7.](#) La déposition signée par le Dauphin est gardée aux Archives Nationales. On peut en trouver la reproduction intégrale dans A. Castelot, *op. cit.*, p. 128, où les mots « en résulta une copulation » sont bien lisibles. En prenant connaissance de cette initiative d'Hébert, Robespierre s'écria : « L'imbécile d'Hébert, ce n'est pas assez qu'elle soit réellement une Messaline, il faut qu'il en fasse encore une Agrippine. »

[8.](#) La reproduction de cette décharge figure dans P.-É. Blanrue, *Le mystère du Temple*, p. VIII.

[9.](#) Procès-verbal de séance du conseil général de la Commune en date du 7 germinal (27 mars 1794).

[10.](#) Témoignage de Barras, livré dans ses *Mémoires* (Hachette 1895), et reproduit par G. Lenôtre, *Le Roi Louis XVII*, J.-P. Romain, *Louis XVII roi de Thermidor*, et P.-É. Blanrue, *op. cit.*, p. 109.

[11.](#) Ce fait est rapporté par Lorinet (d'autant plus fiable que celui-ci est, selon les historiens, officier de santé, ou même médecin) qui sera d'ailleurs emprisonné dès le lendemain avec les deux autres commissaires (Castelot, *Louis XVII*, p. 170).

[12.](#) Arrêté du Comité de salut public du 11 thermidor an II.

[13.](#) Le témoignage d'Harmand de la Meuse est reproduit par Romain, *op. cit.*, pp. 237-241.

[14.](#) P.-É. Blanrue, *op. cit.*, p. 60.

[15.](#) L'acte de décès de Desault est reproduit dans A. Bégis, *Louis XVII*, p. 18 (note).

[16.](#) A. Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, p. 219. Le procès-verbal de l'autopsie de

Desault se trouve dans les *Œuvres Chirurgicales* de Bichat (1798, tome 1, p. 47).

- [17.](#) Le texte de l'arrêté du 17 prairial an III (5 juin) figure dans A. Cabanès, *Légendes et curiosités de l'histoire*, p. 122.
- [18.](#) Lettre de Pelletan, rédigée lors de la Restauration (datée du 17 avril 1817).
- [19.](#) Cette réponse est reproduite dans A. Castelot, *op. cit.*, pp. 206-207.
- [20.](#) Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur ces conclusions et sur ce diagnostic.
- [21.](#) Cette minute d'inhumation de l'enfant du Temple figure dans les archives de la préfecture de police, et dans A. Castelot, *op. cit.*, p. 219.
- [22.](#) L'ensemble des témoignages recueillis à cette occasion figure dans Beauchesne, *op. cit.*, tome 2, pp. 350 à 355.
- [23.](#) Archives de la préfecture de police, cote AA362.
- [24.](#) Beauchesne, *op. cit.*, p. 359.
- [25.](#) Abbé Haumet, *La Ville de Paris*, 1884, cité par P.-É. Blanrue, *op. cit.*, p. 304.
- [26.](#) P.-L. Thillaud, *Louis XVII...*, pp. 82-83. Le texte de la lettre de Milcent à l'abbé est également rapporté par P.-É. Blanrue, pp. 305-307.
- [27.](#) Le texte intégral du rapport d'autopsie est donné dans la quasi-totalité des ouvrages consacrés à Louis XVII. Les deux exemplaires originaux de Dumangin et Pelletan figurent aux Archives Nationales.
- [28.](#) Cette initiative hardie permettra deux siècles plus tard de bénéficier de tissu biologique de l'enfant mort au Temple, et de réaliser les tests ADN.
- [29.](#) Ladite formule figure à la même époque dans le rapport concernant le suicide de la logeuse de Robespierre !
- [30.](#) Sur les soins donnés par Thierry et Soupé, voir L. Hastier, *La Double Mort de Louis XVII*, pp. 38-40.
- [31.](#) D'ailleurs, dans une lettre en date du 17 août 1817, Pelletan écrit : « Je certifie que l'enfant auquel j'ay donné mes soins dans la prison du Temple, au mois de juin 1795, et qui m'avait été présenté comme le fils de Louis Seize, l'étaient véritablement » (A. Cabanès, *Légendes...*, p. 126, note).
- [32.](#) Cet engorgement testiculaire inspira sans doute à Hébert l'accusation d'inceste, déjà évoquée.

[33.](#) Selon les auteurs, son témoignage change, parlant tantôt de marques en triangle, tantôt en croissant !

[34.](#) Sur le problème de l'inoculation variolique du dauphin, voir le remarquable travail effectué par A. Cabanès, repris dans *Légendes et curiosités...*, pp. 279 à 290, et qui comporte notamment la transcription de l'ensemble des bulletins médicaux de réalisation de cette inoculation et de son évolution. Ces bulletins sont signés par Jauberthon, médecin inoculateur et par Brunyer, médecin des Enfants de France. Leur précision exclut tout doute à ce sujet.

[35.](#) Cité par P.-L. Thillaud, *op. cit.*, p. 85.

[36.](#) Les conclusions de ces divers experts sont données dans l'ouvrage de Backer, reprises dans celui de P.-L. Thillaud, *op. cit.*, pp. 86-88, et également résumées par P.-É. Blanrue, *op. cit.*, pp. 312-314.

[37.](#) C'est Marie-Antoinette elle-même, qui, comme nombre de mères, avait mesuré l'enfant sur le mur de la chambre, au début du séjour au Temple.

[38.](#) D'autant que Pelletan, qui effectua l'autopsie, était chirurgien-chef de l'Hôtel-Dieu, principal pourvoyeur de ce cimetière, et qu'il a dû réaliser nombre d'autopsies médicales d'enfants décédés dans son service.

[39.](#) Rapport du professeur Locard n°6399, en date du 12 novembre 1943, retranscrit dans A. Castelot, *Louis XVII*, p. 313.

[40.](#) Les héritiers de Naundorff demandant officiellement à la justice néerlandaise (Naundorff est mort à Delft) la reconnaissance de leur filiation et le droit de porter le patronyme de Bourbon, l'expertise était demandée par les tribunaux de La Haye.

[41.](#) Rapport du professeur Locard n°10131, en date du 4 mai 1951.

[42.](#) La technique des empreintes génétiques consiste à extraire l'ADN (acide désoxyribonucléique) d'un tissu et à le comparer avec l'ADN d'un individu, ou d'un autre tissu biologique. L'ADN cellulaire est un véritable « code-barre génétique » caractéristique d'un individu, et la concordance de la succession des bases qui le forment sur des séquences précises permet de conclure ou d'exclure l'identité des deux tissus comparés, avec un risque d'erreur quasi nul du fait de l'extrême diversité de ces séquences d'un individu à l'autre, et de la constance de ces séquences pour un individu donné.

[43.](#) Le professeur Locard à la suite de sa première analyse avait confié lors d'une interview, « qu'il avait reçu assez de cheveux de toutes origines, (même canadiennes !) supposés appartenir au Dauphin pour en faire une perruque ! » De plus, il faut savoir que, pour être utilisables pour une étude de leur ADN, les cheveux doivent avoir encore leurs racines.

[44.](#) Ce fait est confirmé par un des autres médecins présents, Dumangin, qui atteste « qu'à la fin

de l'opération, il a vu M. Pelletan envelopper soigneusement quelque chose qu'il a mis dans sa poche » (précisé dans une note du préfet de police au ministre Decazes en 1817, gardée aux Archives Nationales réf. F7 6808).

[45.](#) L'esprit-de-vin était la dénomination de l'alcool éthylique à cette époque.

[46.](#) Cet élève nommé Tillos, auteur du larcin, meurt quelques mois plus tard de tuberculose et sa jeune veuve restitue le cœur à Pelletan, conformément aux derniers vœux du défunt.

[47.](#) Pour la narration complète de ces démarches, voir Ph. Delorme, *Louis XVII, la vérité*, pp. 45-58.

[48.](#) Lescroart, découvrant l'urne de cristal dans le bureau de l'archevêque, avait tenté de l'emporter pour la déposer à l'Hôtel-Dieu. Le sabre des émeutiers avait brisé le vase et avait projeté le cœur derrière ce tas. Philippe-Gabriel reconnaît la relique : « Le cœur était dur comme la pierre, et sentait encore l'esprit-de-vin » (Ph. Delorme, *op. cit.*, pp. 65-67).

[49.](#) Nous sommes alors sous la III^e République mais le régime est fragile, et d'aucuns n'ont pas perdu espoir de remettre les Bourbons sur le trône !

[50.](#) C'est au château de Frohsdorf que la famille royale française avait trouvé refuge en exil. Charles X et le comte de Chambord y moururent. La précieuse relique figurait dans la chapelle, aux côtés du fichu ensanglanté et du bonnet que Marie-Antoinette portait le jour de son exécution.

[51.](#) Le procès-verbal officiel de cette restitution est reproduit par Ph. Delorme, *op. cit.*, p. 215.

[52.](#) Cette technique a permis d'identifier avec certitude les restes de la famille Romanov, le tsar Nicolas II et ses filles, par comparaison de l'ADNmt des ossements avec celui des plus proches survivants de la famille.

[53.](#) D-loop, pour *Displacement loop* : boucle de déplacement.

[54.](#) L'impératrice d'Autriche Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette (et donc grand-mère de Louis XVII), a eu seize enfants. Les deux duchesses Marie-Josèphe et Jeanne-Gabrielle sont mortes respectivement en 1762 et en 1767.

[55.](#) Le procès-verbal d'ouverture sous contrôle d'huissier des médaillons et de la remise au professeur Cassiman est retranscrit par Ph. Delorme, *op. cit.*, p. 226.

[56.](#) Communiqué officiel du 2 juin 1998. Le résultat en est tardif du fait des contrôles effectués sur les autres prélèvements de la famille des Habsbourgs.

[57.](#) Ont également été analysés : des cheveux de Marie-Antoinette, des cheveux de la reine Louise-Marie de Belgique et de sa fille Charlotte (retrouvés dans les archives royales et malheureusement peu exploitables car très dégradés) et, pour ce qui concerne les descendants

vivants, des prélèvements sanguins chez la reine Anne de Roumanie et des cheveux de son frère, André de Bourbon-Parme.

[58](#). Le compte rendu de cette cérémonie figure dans Ph. Delorme, *op. cit.*, pp. 88-92.

[59](#). Après transport du cœur dans un laboratoire d'analyses parisien, le docteur Heidi Pfeiffer, assistante du professeur Brinkmann, effectue un examen macroscopique complet du cœur avant prélèvement.

[60](#). Le docteur Els Jehaes, adjointe du professeur Cassiman, prélève à la scie chirurgicale stérile un fragment de la pointe du cœur, ainsi que de l'aorte. Ce prélèvement est fractionné en deux parties et scellé, à destination de chaque laboratoire.

[61](#). Voir le texte complet dans Ph. Delorme, *op. cit.*, p. 251.

[62](#). Dans un témoignage repris dans un numéro spécial du *Journal du Littoral de la Somme* du 16 novembre 1895 (Ph. Delorme, *op. cit.*, p. 178).

XXV

La baignoire et le poignard

ENGLUÉS DANS L'AIR LOURD ET MOITE DE CE DÉBUT de soirée, les bruits de la rue n'atteignent qu'à peine le premier étage. Derrière la fenêtre aux croisillons à verres de Bohême, assis dans sa baignoire sabot, l'homme corrige les épreuves du *Publiciste Français* que l'on vient de lui apporter. Sous un drap sale, une planche jetée par-dessus la baignoire lui sert d'écritoire. À travers le brouhaha, il reconnaît la voix éraillée de la femme Pain, la concierge : « Le citoyen ne reçoit pas ! » Une voix plus jeune mais très ferme lui réplique : « Le citoyen Marat peut bien me recevoir, puisqu'il a reçu ce jeune homme à l'instant. Je lui apporte des nouvelles fort importantes. Oui ou non, lui avez-vous remis ma lettre¹ ? » La visiteuse n'est pas une inconnue pour la concierge : elle l'a éconduite le matin même, alors qu'elle cherchait déjà à rencontrer l'ami du peuple. Mieux encore, en l'absence de la logeuse, la jeune fille est revenue vers onze heures et c'est Catherine Évrard, la sœur de la compagne de Marat qui, à son tour, lui a barré l'entrée.

Arrivée deux jours plus tôt par le coche de Normandie, Charlotte Corday s'est installée à l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins. En ce matin du 13 juillet 1793, vers neuf heures, elle s'est fait conduire au 20 de la rue des Cordeliers², que Marat ne quitte plus guère depuis sa maladie. Devant ses deux échecs successifs, elle décide de lui écrire quelques mots pour obtenir l'entretien désiré : « Je viens de Caen. Votre amour de la Patrie doit vous faire désirer connaître les complots qu'on y médite. J'attends votre réponse. » L'après-midi passe sans nouvelle du député et, vers six heures du soir, elle rédige un autre billet : « Je vous ai écrit ce matin, Marat, avès-vous reçu ma lettre ? Puis-je espérer un moment d'audience ? Si vous lavez reçue, j'espère que vous ne me refuserez pas voyant combien la chose est intéressante. Suffit que je sois bien malheureuse pour avoir droit à votre protection³. » Et, sans attendre la réponse, elle reprend le chemin de la rue des Cordeliers, où elle tente à nouveau de forcer le passage. Simone Évrard, la compagne de Marat depuis plusieurs années, voit d'un très mauvais œil la visite de cette jeune fille d'allure distinguée, habillée avec recherche. Mais l'ami du peuple a entendu les éclats de la discussion et, de sa baignoire, demande à Simone la cause de ce tumulte : « C'est la visiteuse qui est déjà venue deux fois, et qui a écrit le billet. — Fais-la entrer ! »

Dans le cabinet où pénètre Charlotte, règne l'odeur âcre de l'eau sulfureuse : Marat macère dans son bain. Des mèches de cheveux gras s'échappent de la serviette enduite de vinaigre qui entoure sa tête. Seules ses épaules émergent de la baignoire et son bras droit à la peau jaunâtre et squameuse tient la plume avec laquelle il corrige les épreuves. Quel contraste avec la jeune fille aux épaules

couvertes d'un fichu rose, à la robe élégante et au chapeau à rubans !

Après avoir renvoyé Simone, Marat fait asseoir la visiteuse sur un tabouret et lui demande aussitôt : « Quelles sont ces nouvelles importantes que vous voulez à tout prix me communiquer, citoyenne ? — Je suis venue vous entretenir des troubles de Caen. La ville s'agite fort depuis l'arrivée des députés. » Les Girondins ! Ces traîtres que la Convention a décrétés d'arrestation le 2 juin et que Saint-Just, au nom du Comité de salut public, a déclarés hors-la-loi à la tribune, un mois plus tard⁴. Marat va enfin pouvoir les retrouver ! C'est dire si les révélations de cette jeune fille l'intéressent au plus haut point. « Combien sont-ils ? — Dix-huit. — Je veux les noms des dix-huit ! » Marat jubile : à la tribune de la Convention, il sera celui qui a retrouvé les proscrits ! Tandis qu'il s'apprête à noter les noms que vient de lui confier Charlotte, il marmonne : « C'est bien. Sous peu de jours, je les ferai tous guillotiner à Paris. »

Penché sur l'écritoire, il ne prête pas attention à Charlotte qui se lève et qui, sortant de dessous son fichu un couteau⁵, le lui plonge dans la poitrine avant qu'il n'ait pu inscrire un seul nom de la liste fatale ! Aussitôt, le sang gicle de la plaie, éclaboussant mur et carrelage et rougissant l'eau du bain⁶. Marat n'a poussé qu'un cri : « À moi, chère amie⁷ ! » avant de perdre connaissance. Simone et sa sœur se précipitent dans la pièce et tentent de sortir le corps de l'eau sanglante pour le porter dans la chambre. Pendant ce temps, Charlotte a repris le couteau et est passée dans l'antichambre où elle se heurte à Laurent Basse, le jeune commissionnaire du *Publiciste Français*, resté quelques instants en discussion à la loge. Celui-ci l'étourdit d'un coup de chaise avant de lui lier les mains dans le dos.

Attiré par les hurlements des deux sœurs, un chirurgien-dentiste, locataire de la maison, accourt à l'aide et tente d'appliquer une compresse sur la plaie d'où le sang sort « gros comme le pouce⁸ » mais il est trop tard pour sauver Marat qui vient de rendre le dernier soupir. On est allé chercher Pelletan, le chirurgien-chef de l'Hôtel-Dieu, qui demeure dans la rue de Touraine toute proche mais, à son arrivée, il ne peut que confirmer le décès. Sans tarder, il rédige les premières constatations : « Le couteau a pénétré sous la clavicule du côté droit, entre la première et la seconde vraie côte, et cela si profondément que l'index fait écart pour pénétrer de toute sa longueur à travers le poumon blessé et que, d'après la position des organes, il est probable que le tronc des carotides a été ouvert, ce qu'indique la perte de sang qui a causé la mort et qui sortait de la plaie à flots, au dire des assistants⁹. »

Dans la pièce voisine, Guellard, le commissaire de police du quartier, découvre, épinglé au revers de son fichu, l'acte de baptême de la jeune fille : Marie Anne Charlotte Corday d'Armont¹⁰. Une aristocrate a occis l'ami du peuple !

D'ailleurs ne vient-on pas de trouver accroché à ce document une *Adresse aux Français* qu'elle a rédigée alors qu'elle méditait son forfait ? En effet, c'est la veille au soir, dans sa chambre, que la jeune fille a écrit ces lignes, destinées à éclairer les motifs de son acte et à exprimer ses espérances pour le peuple français. Rejoint par les conventionnels Chabot et Legendre, il commence l'interrogatoire : « Avez-vous essayé de vous évader par la fenêtre ? — Je n'en avais nul dessein, mais je m'en serais allée par la porte si on ne s'y était opposé, répond Charlotte. — Vous porterez votre tête sur l'échafaud, misérable ! » lui lance Chabot d'une voix haineuse, pour s'entendre répondre très calmement : « Je le sais bien. » Lorsque vers dix heures, Charlotte franchit le seuil de la maison, la foule se presse pour lui faire payer son crime. « N'allez pas la tuer, nous perdrons les

« fils du complot ! », clame Guellard, qui profite de l'accalmie pour pousser l'accusée dans le fiacre, direction la prison de l'Abbaye.

Entre-temps, les médecins tentent d'embaumer le corps de Marat dans l'odeur mêlée des aromates et du sang. La nouvelle a parcouru les rues de la capitale jusqu'au moindre faubourg. Le célèbre *Père Duchesne*, le journal d'Hébert, « hurle sa grande douleur au sujet de Marat assassiné par une garce du Calvados. Marat n'est plus, foutre ! Peuple, gémis, pleure ton meilleur ami¹¹ ! ». Chacun rivalise d'idées pour honorer la victime. Dès le lendemain, le corps est installé sur un lit triomphal, dans le jardin des Cordeliers, aux côtés de la baignoire et de la chemise teintée de sang. La grandiloquence et le théâtral n'ont plus de limites ! Mais la décomposition du cadavre est rapide et Drouet propose à la Convention des obsèques immédiates : « Voilà quarante-deux heures que les restes de notre collègue sont sans sépulture¹². » Chargé d'organiser la cérémonie, le peintre David imagine un tableau où le grandiose le dispute au morbide. Il expose en détail son idée à la tribune : « On ne peut découvrir aucune partie du corps du martyr, car vous savez qu'il avait la lèpre et que son sang est brûlé, mais j'ai pensé qu'il serait intéressant de l'offrir dans l'attitude où je l'ai trouvé, écrivant pour le bonheur du peuple. Un drap mouillé représentera la baignoire ; ce drap arrosé de temps en temps empêchera l'effet de la putréfaction déjà avancée¹³. »

Dans l'ancienne église des Cordeliers, le cadavre de Marat est placé dans une cuve de porphyre. Le bas du corps est recouvert d'un drapeau tricolore, l'avant-bras émergeant du drapeau et tenant une plume de fer. Mise en scène grotesque dont, fort heureusement, le peuple ignore les détails macabres : les yeux n'ont pas été fermés, il a fallu couper la langue qui sort obstinément de la bouche et l'état de décomposition est tel que le bras pendant hors de la baignoire est celui d'un autre cadavre¹⁴ ! Un monument provisoire (des blocs de pierre encadrant l'ouverture d'un souterrain) est érigé sur la place du Théâtre-Français¹⁵ pour abriter les restes du martyr de la Révolution. Au même moment, dans son cachot, Charlotte Corday écrit pour la dernière fois à son père, reprenant dans sa lettre le vers célèbre de Corneille : « Le crime fait la honte et non pas l'échafaud¹⁶. » Ce 17 juillet, le Tribunal révolutionnaire la condamne à mort et, vers cinq heures de l'après-midi, alors que Hauer est en train de réaliser son portrait, Henri Sanson¹⁷ pénètre dans la pièce avec les ciseaux et la chemise rouge des parricides.

Après la « toilette de la mort », le bourreau veut lui lier les poignets et, devant les meurtrissures laissées par ceux qui l'ont arrêtée, lui dit : « Ceux qui vous ont ainsi blessée sont des maladroits. Je ne vous ferai pas de mal. » D'un pâle sourire, Charlotte lui rétorque : « Évidemment, ils n'avaient pas votre habitude. » Debout dans la charrette qui les emmène par la rue Saint-Honoré, elle reste indifférente à la populace braillarde qui tente de lui cracher au visage. Devant un soupir, Sanson s'enquiert : « Vous trouvez que c'est bien long ? — Bah ! Nous sommes toujours sûrs d'arriver », répond-elle. Au débouché sur la place de la Révolution, le bourreau apitoyé tente de lui masquer la guillotine mais Charlotte le repousse en disant : « Laissez-moi donc voir, j'ai bien le droit d'être curieuse, je n'en ai jamais vu ! » Tandis qu'un orage éclate sur Paris, noyant l'échafaud sous une pluie diluvienne, Charlotte gravit les marches sans hésitation. Très vite, on la couche sur la planche et le couperet s'abat dans un bruit sourd. Sous les hurlements de joie de la foule, un des aides du bourreau ramasse sa tête dans le panier et lui administre par deux fois un soufflet : le peuple est vengé !

De la mort de Marat, tout a été dit et son explication médicale ne semble guère utile. Pourtant, deux questions restent en suspens. Tout d'abord, comment un seul coup de poignard administré par une jeune fille a-t-il pu tuer cet homme en si peu de temps ? Ensuite, le lieu du crime n'est pas banal : la baignoire. Charlotte Corday a souhaité frapper le monstre sur les lieux mêmes de ses forfaits : à la Convention. Mais Marat n'y mettait plus guère les pieds, cantonné chez lui par une maladie de peau que seuls des bains prolongés soulageaient. Quelle est donc cette mystérieuse maladie ? Voilà les deux énigmes qu'il nous reste à résoudre.

« J'ai frappé comme cela s'est trouvé », dit Charlotte lors de son procès et, pourtant, le coup fut fatal. Selon le rapport d'autopsie de Deschamps, chirurgien en chef de la Charité, existe « près du sternum, du côté droit, une plaie transversale un peu oblique, de la largeur de six lignes à peu près¹⁸ ». Cette plaie se situe dans l'espace entre la première et la deuxième côte droite, au ras du sternum. La rapidité et la violence de l'hémorragie révèlent à coup sûr la blessure d'un gros tronc artériel, sans doute l'aorte elle-même. Pourtant, selon la localisation de la plaie où est entré le couteau, si le coup de poignard a été porté horizontalement et perpendiculairement à la paroi thoracique, il n'a pu en aucun cas rencontrer un gros tronc artériel¹⁹. Seule une blessure de la plèvre et du poumon droit aurait été constatée (ce qui ne cadre plus avec l'hémorragie) si, toutefois, la lame n'avait pas été arrêtée par l'une des côtes. Pour atteindre l'aorte, le couteau a dû se diriger vers le bas et vers la gauche afin de blesser successivement la crosse de l'aorte puis la base de l'oreillette gauche. L'absence de lésion sur l'artère pulmonaire montre que l'aorte n'a pas été sectionnée entièrement et que la profondeur probable de la plaie est de onze à douze centimètres (ce qui correspond bien à la taille du couteau). L'explication devient évidente lorsque l'on se remémore la scène : de petite taille (moins de 1 m 60), Marat est, de plus, assis dans sa baignoire. Tandis qu'il s'apprête à écrire, Charlotte se lève en se plaçant à sa droite. Plus grande que lui²⁰, elle se place sans doute un peu en arrière pour cacher à Marat le couteau. La direction de la plaie, de haut en bas et de droite à gauche, devient naturelle et la lame n'a rencontré aucune résistance pour pénétrer aussi profondément. Dès lors, la force du coup n'a plus d'importance : dans cet angle, la crosse de l'aorte est pratiquement sous la lame.

Ainsi la baignoire joue un rôle bien involontaire dans le meurtre tant en permettant à Charlotte d'être seule avec Marat qu'en mettant la meurtrière et la victime en position « balistique » idéale pour que la lame atteigne les organes vitaux. Mais quelle maladie a ainsi pu obliger Marat à passer ses derniers mois en quasi-permanence dans son bain ? En premier lieu, il nous faut faire justice du diagnostic émis par David à la tribune : la « lèpre » de Marat n'est qu'une expression imagée pour parler de sa maladie de peau. En aucun cas, celle-ci ne peut correspondre à la véritable lèpre qui aurait entraîné les déformations du visage (visage léonin) et les mutilations des extrémités que provoque cette terrible maladie, hélas non encore éradiquée dans certaines régions du globe.

Avant de dresser le tableau clinique de la maladie, il nous faut rappeler un détail parfois éludé par ses biographes : Marat est lui-même médecin. Il semble avoir fait ses études en Angleterre²¹ avant de revenir à Paris en 1776. Dans plusieurs de ses publications, le titre de docteur en médecine est clairement mentionné²². Il étudie notamment les effets de l'électricité mais abandonne la médecine à partir de 1786. La maladie de Marat paraît débiter vers la fin de l'année 1792. C'est, du moins, à partir de cette période qu'il est obligé d'espacer ses présences aux séances de la

Constituante pour raison de santé. Si l'on en croit son ami Souberbielle²³, il a d'abord souffert d'une dartre de la région périnéo-scrotale, très prurigineuse. L'éruption, majorée de croûtes noirâtres liées aux lésions de grattage, semble s'être étendue sur tout le corps, même au niveau du visage lors de certaines poussées. Des démangeaisons intolérables l'obligent à passer de longues heures immergé dans sa baignoire (seul un bain a un effet calmant). Les lésions du périnée doivent être très évoluées car elles donnent à Marat une démarche très particulière, signalée par ses collègues²⁴. Dernier point remarqué sur les bancs de l'Assemblée : lors des séances, il croque presque constamment des gâteaux et des sucreries et a une soif inextinguible qu'il calme avec une boisson particulière : « de l'eau, mélangée de pâte d'amande et de terre glaise ». Ces deux derniers éléments permettent de suspecter un diabète associé, sans toutefois qu'on puisse en être certain²⁵.

Ainsi, Marat présente une dermatose prurigineuse, généralisée sur tout le corps, avec des lésions vésiculopustuleuses noirâtres par surinfection après grattage et avec desquamation (bien notée par ses amis). En premier lieu, on peut envisager une parasitose. La gale donne des lésions très prurigineuses provoquant, la nuit, une augmentation des démangeaisons. Elle prédomine aux mains, aux aisselles, à l'aîne et dans la région périnéale. Or les démangeaisons de Marat se situent plutôt le jour. Autre argument contre le diagnostic de gale, celle-ci, même dans les formes très étendues que l'on peut rencontrer à l'époque, épargne toujours le visage (contrairement à Marat). Toutefois, Marat lui-même a dû écarter cette hypothèse car les bains de soufre, ou plutôt d'eau sulfureuse, sont à l'époque le traitement prescrit pour cette affection²⁶.

La seconde parasitose possible est la phthiriasis ou pédiculose ou, en termes moins ésotériques, les poux ! Sans aucun doute, les démangeaisons de la pédiculose corporelle sont bien connues et leur localisation préférentielle – dos, aisselles, ceinture et pubis – correspond aux lésions présentées par Marat. De surcroît, tous les contemporains affirment « que Marat était d'une saleté répugnante dans ses habits et dans sa personne²⁷ ». Les lésions noirâtres peuvent être liées à la surinfection après grattage. Les éléments gênants pour retenir ce diagnostic sont la longueur d'évolution (dix-huit mois) alors que les bains d'eau sulfureuse ont une action antiseptique qui aurait dû conduire à une sédation plus rapide et, d'autre part, la lésion initiale importante au niveau du périnée, localisation peu habituelle pour une pédiculose.

Au début de ce siècle, le docteur Cabanès propose un diagnostic tout différent : un eczéma généralisé. Au crédit de son idée, il faut porter les localisations des lésions, qui peuvent toutes se rencontrer lors d'un eczéma, notamment au visage et sur le cuir chevelu. En revanche, la région périnéo-scrotale n'est pas atteinte habituellement, notamment en début d'évolution. Nous serions donc en présence d'un terrain allergique dont les poussées sont favorisées par les surinfections microbiennes (souvenons-nous de l'hygiène médiocre) ou par contact avec divers allergènes cutanés. Indiscutablement, l'eczéma peut expliquer les démangeaisons, la desquamation de la peau et l'effet calmant relatif du bain. Mais nous manquons par trop d'éléments historiques pour identifier l'origine de cette pathologie et, surtout, ce qui a entraîné sa généralisation. Néanmoins, ce diagnostic reste tout à fait plausible (d'autant que les ingrédients mis dans les bains et la baignoire en cuivre elle-même ont pu entretenir cette allergie). Il bénéficie également d'un argument de probabilité : l'eczéma est une dermatose très fréquente²⁸.

Il nous reste à étudier un dernier type de dermatose : le prurigo. Il s'agit d'une éruption papulo-

vésiculeuse, localisée ou généralisée à l'ensemble du corps, évoluant très souvent vers la surinfection des lésions et la chronicité. Les facteurs qui le déclenchent sont mal connus et peuvent être très variés : allergie, parasitoses, alimentaires, stress. Les démangeaisons sont extrêmement violentes, quasi incessantes et provoquent rapidement des lésions de grattage féroce. Ce diagnostic est d'ailleurs également évoqué par le docteur Cabanès²⁹. À l'heure actuelle, le prurigo est plus volontiers considéré comme un syndrome dermatologique, un mode de réaction cutané que comme une maladie individualisée. Dans le cas de Marat, outre l'argument capital que constituent les démangeaisons et leur intensité, la généralisation de l'éruption et son aspect plaident en faveur de cette hypothèse³⁰. Il nous faut revenir un instant sur ce que nous avons dit à propos de la pédiculose : les conditions d'hygiène personnelle de Marat la rendent très probable. Or, le prurigo reconnaît les parasitoses comme une cause. De ce fait, les objections émises au diagnostic de pédiculose s'estompent : la survenue du prurigo expliquerait et la chronicité de l'évolution et la localisation périnéo-scrotale³¹.

Bien que les éléments historiques soient minces pour étayer le diagnostic d'eczéma (qui reste cependant très plausible), la logique incite à proposer le scénario suivant : en raison de son hygiène corporelle déplorable, confirmée par ses amis, Marat présente en 1792 une éruption cutanée liée à l'infestation des cheveux et des vêtements par les poux. Il est plus que probable qu'à cette époque, l'habitude des bains ne lui est pas encore venue. Rapidement, il développe sur cette pédiculose un prurigo, d'abord à début périnéal puis rapidement généralisé. La pratique des bains d'eau sulfureuse élimine sans doute les poux mais le prurigo évolue de son côté, d'autant que les lésions de grattage et leur surinfection (n'oublions pas l'hygiène) auto-entretiennent cette dermatose. En définitive, on peut se demander, par un raccourci saisissant, si ce ne sont pas les poux qui ont tué Marat ! Ils ont entraîné le prurigo, le prurigo les bains, la réception de Charlotte Corday dans la baignoire, et l'angle idéal pour le poignard, cascade de complications inattendues d'un manque d'hygiène !

1. A. Castelot, *La Révolution Française*, p. 204.

2. La rue des Cordeliers correspond à l'actuelle rue de l'École-de-Médecine, et la demeure de Marat se trouvait à peu près à l'angle de ladite rue et du boulevard Saint-Germain.

3. Nous avons gardé l'orthographe originale de Charlotte Corday. (Voir la reproduction du billet dans A. Castelot, *op. cit.*, p. 205.) À signaler au bas du document la mention manuscrite de l'officier de police Guellard, indiquant le motif de sa non-distribution : « Sa présentation vers les sept heures et demi de relevée, heure à laquelle elle a consommé son forfait. »

4. Le 2 juin 1793, alors qu'Hanriot et la Garde Nationale avaient investi la Convention, celle-ci, sur proposition de Marat, a voté le décret d'arrestation de vingt-neuf députés de la Gironde. Simplement gardés à leur domicile, vingt d'entre eux se sont enfuis de Paris (J. Massin, *Almanach de la Révolution*, p. 219).

5. Charlotte avait acheté le matin même le couteau. Vers huit heures, à l'ouverture des boutiques,

sous les arcades du Palais-Royal, elle était entrée chez le coutelier Badin et avait fait l'acquisition « d'un couteau de cuisine avec manche de bois brun à virole d'argent, avec sa gaine de gros papier façon chagrin » (A. Castelot, *op. cit.*, p. 203). Il lui avait coûté quarante sols (J. Castelnau, *Marat, l'ami du peuple*, p. 223).

[6.](#) Procès-verbal de l'officier de police Guellard.

[7.](#) Déposition de Laurent Basse au Tribunal Révolutionnaire.

[8.](#) Ce chirurgien-dentiste se nommait Michon-Delafondée, et les termes sont repris de sa déposition au Tribunal Révolutionnaire (A. Cabanès, *Les Indiscrétions de l'histoire*, p. 122).

[9.](#) J. Castelnau, *op. cit.*, pp. 227-228.

[10.](#) Marie Anne Charlotte Corday d'Armont a été baptisée le 28 juillet 1768 en l'église paroissiale de Saint-Saturnin-des-Ligneriers, diocèse de Sées, dans l'Orne. (Voir la reproduction du registre paroissial des baptêmes, mariages et sépultures dans A. Castelot, *op. cit.*, p. 202.)

[11.](#) J. Castelnau, *op. cit.*, p. 232.

[12.](#) J. Castelnau, *op. cit.*, p. 235.

[13.](#) En réalité, la baignoire était un ancien sarcophage que l'on était allé chercher au palais du Louvre (A. Castelot, *op. cit.*, p. 207).

[14.](#) La foule embrassa tellement la main qui tenait la plume, que le bras se détacha et tomba du catafalque !

[15.](#) L'actuelle place de l'Odéon.

[16.](#) Voir la reproduction de cette lettre dans A. Castelot, *op. cit.*, p. 209.

[17.](#) Henri Sanson a succédé à son père Charles-Henri dans sa charge de bourreau de Paris, en avril 1793. Celui-ci aurait abandonné sa charge en proie au remords d'avoir été l'exécuteur de Louis XVI quelques mois plus tôt (le 21 janvier).

[18.](#) La ligne était une mesure de longueur valant 1/12 de pouce, soit environ 2,25 mm. La largeur de la plaie était donc d'environ 13,5 mm.

[19.](#) Voir M. Orfila, *Traité de médecine Légale*, tome III, pp. 567-571.

[20.](#) Selon son laissez-passer, Charlotte Corday mesurait 1 m 64.

[21.](#) L'université de Saint-André d'Écosse lui décerna le diplôme de docteur en médecine, le 30 juin 1775. Il est impossible de savoir si ce diplôme sanctionnait de réelles études complètes ou s'il était de pure forme (C. Saucerotte, *Les Médecins pendant la Révolution*, p. 138).

[22.](#) *La Gazette de santé* du 13 novembre 1777 publie une lettre de M. Marat, docteur en médecine sur la « pulmonie » et, en 1779, il publie un ouvrage intitulé *Découvertes de M. Marat* où il est présenté comme docteur en médecine et médecin des gardes du corps de monseigneur le comte d'Artois.

[23.](#) Joseph Souberbielle était un chirurgien, élève de Desault, plutôt orienté vers la chirurgie urinaire. Il fut nommé juge au Tribunal révolutionnaire et fut également l'un des jurés du procès de la reine Marie-Antoinette.

[24.](#) Fabre d'Églantine parle « d'une démarche sautillante et dandinante ». Sans doute, le frottement des bourses, lors de la marche, entraînait-il une démangeaison intolérable et l'obligeait à avancer « en canard ».

[25.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 164.

[26.](#) J. Hewitt, P. Huard, *Dermatologie d'hier...*, planche 44.

[27.](#) L'hygiène déplorable de Marat est sans doute également à l'origine de l'érysipèle du visage dont il fut atteint en juillet 1791 (A. Cabanès, *op. cit.*, pp. 162-163).

[28.](#) C'est l'un des arguments qui incite A. Cabanès à retenir ce diagnostic : voir son ouvrage, pp. 161-165.

[29.](#) A. Cabanès évoque le diagnostic de prurigo de Hebra, forme particulière chez l'adolescent et l'adulte jeune, à guérison spontanée, et l'écarte sur des arguments de probabilité en raison de la grande rareté de cette affection.

[30.](#) La remarquable planche dermatologique de d'Alibert concernant le prurigo pédiculaire, reproduite par Hewitt (J. Hewitt, P. Huard, *op. cit.*, planche 45), évoque tout à fait ce que devait être l'éruption de Marat.

[31.](#) La lésion du périnée et des bourses serait alors un prurigo local, secondaire à la présence de poux au niveau de l'aîne et du pubis.

XXVI

Le gendarme et l'incorruptible

PRAIRIAL AN II¹. LA GRANDE TERREUR A DÉBUTÉ. Une parole malheureuse, une attitude suspecte d'antirépublicanisme, et c'est le billet pour l'échafaud. Selon les propres termes de l'accusateur public Fouquier-Tinville, « les têtes tombent comme des ardoises² ». Même parmi les députés, nul ne se sait à l'abri : il y a à peine deux mois que Danton et ses amis ont été conduits à la guillotine. Saint-Just traduit bien l'inquiétude qui paralyse la Convention : « La Révolution est glacée. L'exercice de la Terreur a blasé le crime comme les liqueurs fortes blasent les palais³. » À la tribune le 24 prairial, guidé par « la vertu, sans laquelle la terreur est funeste », Robespierre dénonce les intrigants. Interrompu par Bourdon de l'Oise, il rétorque : « Je n'ai pas nommé Bourdon ; malheur à qui se nomme lui-même ! Mais s'il veut se reconnaître au portrait que mon devoir m'a forcé de tracer, il n'est pas en mon pouvoir de l'en empêcher. Les intrigants ne sont pas de la Montagne⁴ ! » À ces mots, le tumulte s'installe et l'on somme Robespierre de donner des noms. Et l'Incorruptible de répondre : « Je les nommerai quand il le faudra. » Étonnante erreur politique de la part de celui qu'on appelle déjà le tyran : désormais chacun sur les bancs de la Convention ignore s'il est du nombre, et la menace plane sur les têtes.

Au début de messidor, le peuple gronde : il est tellement las du sang qu'il a fallu déplacer la guillotine de la place de la Révolution vers la barrière de Vincennes. Au Comité, Billaud-Varenne tient tête à Robespierre. Lorsque celui-ci, le lendemain, demande au Comité la révocation de Fouquier-Tinville⁵, ses collègues la lui refusent. Maximilien se sent isolé : Couthon est malade et Saint-Just a été envoyé auprès des armées. De surcroît, sa propre santé n'est pas florissante et l'empêche de revenir à la Convention durant tout le mois. Le 5 thermidor, les deux Grands Comités (sûreté générale et salut public) tiennent séance commune à laquelle participent Saint-Just, rentré à Paris, Couthon et Robespierre. La réconciliation n'est que de façade, et l'ambiance toujours aussi pesante. Chacun attend avec anxiété le retour de ce dernier à la barre. Le 8 thermidor vers midi, Collot d'Herbois, président de séance, passe la parole à Maximilien. D'entrée, celui-ci annonce ses intentions : « J'ai besoin d'épancher mon cœur, vous avez besoin aussi d'entendre la vérité. Ne croyez pas que je vienne tenter aucune accusation : un soin plus pressant m'occupe et je ne me charge pas des devoirs d'autrui⁶. »

Il s'attache à rassurer ses collègues : « Est-il vrai que l'imposture a été répandue avec tant d'art et d'audace qu'un grand nombre de nos collègues n'osent plus habiter la nuit leur domicile ? On s'est

attaché particulièrement à prouver que le tribunal révolutionnaire est un tribunal de sang, créé par moi seul, et que je maîtrisais absolument pour faire égorger tous les gens de bien. Je me bornerai à dire que depuis six semaines la force de la calomnie, l'impuissance de faire le bien, m'ont forcé à abandonner mes fonctions de membre du Comité de salut public ; la patrie en est-elle plus heureuse ? Je le souhaite⁷. » Mais, aussitôt, son discours se transforme en un réquisitoire contre « des députés perfides, quelques scélérats auteurs de tous nos maux, la ligue des fripons qui a des complices dans le Comité de sûreté générale et à laquelle sont affiliés des membres du Comité de salut public⁸ ». C'est la douche froide à la Convention et, lorsqu'il descend de la tribune, l'assistance reste sous le choc. Barrère et Lecointre demandent l'impression du discours ; Couthon renchérit en proposant l'envoi à toutes les communes de la République. Alors que la Convention vote sans enthousiasme cette proposition, Cambon se précipite à la tribune et s'écrie : « Il est temps de dire la vérité tout entière : un seul homme paralyse la Convention, et cet homme c'est Robespierre ! » À l'énoncé de cette accusation, les applaudissements éclatent. Chacun veut prendre la parole. Billaud-Varenne propose que le discours de l'Incorruptible soit soumis aux comités avant son impression. « Quoi ! On enverrait mon discours à l'examen des membres que j'accuse ? », s'écrie Robespierre. Mais la réponse fuse de l'assistance : « Nommez-les donc ! » Buté, il refuse de répondre et retourne s'asseoir auprès de Couthon. Alors, ses adversaires se déchaînent et, finalement, le décret est annulé : le discours ne sera pas envoyé aux communes. Robespierre en sortant, soupire : « Je suis perdu ! »

Pourtant, le soir même, aux Jacobins, il est acclamé et chacun jure de le venger de la Convention. À la lecture de son discours de l'après-midi, il ajoute : « Ce discours est mon testament... Je succombe sans regrets. Je vous laisse ma mémoire et vous la défendrez ! » Dans l'enthousiasme général, on décide l'exclusion du club de tous les députés qui ont voté contre l'impression du discours. Deux d'entre eux, Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, sont jetés dehors sans ménagement, et regagnent furieux le Comité de salut public où ils retrouvent Saint-Just, occupé à écrire le texte de son intervention du lendemain à la Convention. « Tu rédiges notre acte d'accusation ? », lui lance Collot en entrant. « Tu ne te trompes pas ! », répond Saint-Just et, devant les protestations de ses collègues, il s'engage à leur montrer son écrit avant d'aller à la Convention. Cependant, il s'éclipse avant le petit jour. La séance est prévue pour midi : il reste peu de temps pour s'organiser mais les adversaires de Robespierre ont un atout de poids : Collot d'Herbois est président de séance.

Maximilien a confié à Saint-Just le soin de « dénoncer les traîtres, les ennemis de la vertu ». À peine celui-ci a-t-il pris la parole que le tumulte se déclenche dans l'hémicycle. Tallien se précipite à la tribune pour le remplacer, Collot agite sa sonnette sans discontinuer, décidé à ne laisser la parole qu'à ses amis. Voyant cela, Robespierre se précipite pour demander la parole mais Billaud-Varenne l'a devancé et hurle de plus belle pour couvrir la voix de l'Incorruptible. Rapidement, Tallien⁹ et Barrère prennent le relais de Billaud et parlent sans arrêt pour ne pas laisser à Maximilien la possibilité d'intervenir.

Au perchoir, Thuriot (ancien ami de Danton) remplace Collot et manie la clochette avec la même dextérité ! À onze reprises, Robespierre tente d'intervenir sans succès. Couthon est bloqué dans son fauteuil et Saint-Just, bâillonné comme lui par les conjurés qui crient même : « À bas le tyran ! » Retournant s'asseoir à son banc, Maximilien prend en plein visage l'apostrophe de Garnier de l'Aube : « Le sang de Danton t'étouffe ! » Dominant le tumulte, il fait une ultime tentative vers Collot : « Président d'assassins, pour la dernière fois je te demande la parole ! »... sans même

obtenir une réponse. Et soudain, une voix anonyme ose crier : « Je demande le décret d'accusation contre Robespierre¹⁰ ! » Lebas, l'ami de Saint-Just, s'écrie : « Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret. Je demande aussi mon arrestation. » Robespierre le jeune l'imite : « Je suis aussi coupable que mon frère. Je partage ses vertus, je veux partager son sort. Je demande aussi le décret d'arrestation contre moi. » La motion est immédiatement mise au vote mais à mains levées, et la décision est vite enlevée. Aussitôt, les gendarmes pénètrent dans la Convention pour arrêter Robespierre, Saint-Just, Couthon, Lebas et Robespierre le jeune. Ils ne laissent même pas à Couthon le temps d'utiliser son fauteuil d'infirme et l'emportent dans leurs bras. Quant aux députés, ils reprennent tranquillement l'ordre du jour et se mettent à débattre du varech des îles Glénans !

Chacun des prisonniers doit être conduit à une prison différente¹¹. Au Luxembourg, à la vue de Robespierre, le gardien-chef, effaré du prisonnier qu'on lui amène, refuse d'ouvrir les portes. Peu importe, Robespierre est conduit à la mairie et remis à l'administrateur de la police. Au même moment, la nouvelle arrive à la Commune, et à l'hôtel de Ville. Le maire, Lescot-Fleuriot, appelle à l'insurrection en brandissant la *Déclaration des Droits de l'Homme*¹². De partout, les ordres contradictoires jaillissent : Hanriot¹³ part sonner le rassemblement des patriotes à l'hôtel de ville ; il est arrêté par les gendarmes et conduit au Comité de sûreté générale. Vers neuf heures, Coffinhal¹⁴, vice-président de la Commune, à la tête des insurgés, arrive aux Tuileries, enlève les postes de garde, pénètre au Comité et délivre Hanriot. Dans les salles voisines, les députés s'attendent au pire : Collot d'Herbois s'écrie à la tribune : « Citoyens, voici l'instant de mourir à notre poste ! » Mais Hanriot qui a repris le commandement des troupes n'ose aller plus loin et les insurgés se replient sur l'hôtel de ville. La Commune fait libérer les autres prisonniers qui les rejoignent tandis qu'on part chercher Robespierre à la mairie (quai des Orfèvres). À la Convention, l'orage est passé et la réplique est prompte : Barras est nommé commandant de la force armée et Barrère fait décréter la mise hors-la-loi, non seulement des cinq députés arrêtés l'après-midi, mais aussi des chefs de l'insurrection Hanriot et Coffinhal. En clair, selon la loi de prairial, plus besoin de Tribunal Révolutionnaire, il suffit de mettre la main sur le tyran et ses amis pour les guillotiner sans jugement.

À l'hôtel de Ville, seul Couthon n'a pas rejoint ses amis : il craint que son infirmité ne soit un handicap. Robespierre et Saint-Just lui envoient quelques lignes lui demandant de venir : « Couthon, tous les patriotes sont proscrits ; le peuple tout entier est levé ; ce serait le trahir de ne pas te rendre à la Commune où nous sommes actuellement¹⁵. » En attendant son arrivée, ils rédigent un appel aux armes : « Courage, patriotes de la section des Piques, la liberté triomphe. Déjà ceux que leur fermeté a rendus formidables aux traîtres sont en liberté. Partout le peuple se montre digne de leur caractère. Le point de réunion est la Commune, dont le brave Hanriot exécute les ordres du comité d'exécution, qui est créé pour sauver la patrie. » Le document est signé de tous les présents. Seul Robespierre n'inscrit que « Ro », les deux premières lettres de son nom : a-t-il été interrompu ou s'est-il ravisé ? La présence de taches rougeâtres sur le document a fait dire que sa blessure ne lui avait laissé écrire que le début de son nom¹⁶.

À son arrivée, Couthon conseille d'écrire aux armées, mais à quel titre ? « Au nom de la Convention, n'est-elle pas toujours où nous sommes ? », suggère-t-il, tandis que Robespierre propose : « Non, il faut écrire au nom du Peuple Français. » Il hésite et critique les termes de l'appel¹⁷. La discussion s'éternise tandis qu'au-dehors, il est presque minuit et que les troupes de la

Commune, lassés d'attendre les ordres, commencent à se clairsemer : puisqu'on n'a plus besoin d'eux, chacun retourne se coucher, prêt à revenir le lendemain. Vers deux heures du matin, accompagné de deux sections de gendarmes, Barras débouche sur la place quasi déserte. Aucune résistance à l'entrée de l'hôtel de Ville : la petite troupe débarque sans grande résistance au premier étage. Des coups de feu éclatent. Philippe Lebas se tire une balle dans la tête, Augustin Robespierre (le jeune) se jette par la fenêtre et se brise la cuisse, Couthon roule à bas du fauteuil où on l'a posé¹⁸, seul Saint-Just n'oppose guère de résistance. Quant à Maximilien, il est effondré sur la table, la mâchoire gauche fracassée par une balle.

Hanriot et Coffinhal se sont enfuis. Une heure plus tard, les prisonniers sont amenés aux Tuileries, dans la salle d'audience du Comité de salut public : Couthon toujours porté, Saint-Just, Robespierre le jeune gravement blessé, Maximilien ensanglanté et même le corps de Lebas ! Tout à côté, Barras rend compte à la Convention de sa mission. Allongé sur une table¹⁹, la tête posée sur une boîte de bois blanc contenant du pain de munition destiné aux soldats, Maximilien essuie le sang qui goutte de sa blessure avec un fourreau de pistolet en cuir. Son bel habit de nankin bleu et sa chemise à jabot en sont tout maculés et une main secourable lui tend des feuilles de papier blanc (faute de linge) pour éponger ce sang.

À l'aube, Lacoste, membre du Comité de sûreté générale, décide de faire transférer les prisonniers à la Conciergerie mais l'état de l'Incorruptible lui cause les plus vives inquiétudes : et s'il allait mourir en prison et échapper à la guillotine ? Il fait appeler deux médecins proches des Tuileries pour apporter leurs secours : ce sont Vergez, officier de santé de 1^{re} classe et Marrigues, chirurgien-major des grenadiers de la Convention. Après avoir lavé sa blessure, le chirurgien en retire quelques esquilles osseuses et effectue un pansement de contention car « la mâchoire se détachait chaque fois qu'elle n'était pas comprimée par la main²⁰ ». Leurs soins achevés, ils rédigent un rapport pour la Convention et autorisent le transport à la Conciergerie vers dix heures du matin, ce 10 thermidor. Tout au long de la matinée, les gendarmes y amènent d'autres proscrits : Dumas, Payan, Lescot-Fleuriot (le maire de la Commune), Simon (le cordonnier qui avait gardé le jeune Louis XVII au Temple) et même Hanriot que l'on a réussi à rattraper. Pendant ce temps, et avant même le procès, l'accusateur public Fouquier-Tinville fait transmettre au charpentier des domaines l'ordre de démonter la guillotine de la barrière de Vincennes pour l'installer de nouveau place de la Révolution !

En réalité, il n'y eut pas de procès, les accusés étant hors-la-loi : huit juges sont simplement chargés d'établir le questionnaire d'identité nécessaire à l'exécution de l'arrêt. Et, vers deux heures de l'après-midi, commence le défilé des accusés, emmenés par trois brancards : Couthon, Robespierre le jeune et Maximilien, son pansement ensanglanté. Au président qui s'obstine à lui demander s'il est bien Maximilien Robespierre, l'Incorruptible ne peut que montrer d'un geste sa mâchoire. Qu'importe ! On fait venir deux témoins qui assurent qu'il s'agit bien du tyran : envoyer l'accusé à l'échafaud, soit, mais dans les règles ! Et vers cinq heures, les charrettes emmenant les vingt-deux condamnés se mettent en route vers l'échafaud. Le trajet a été soigneusement étudié pour permettre de passer rue Saint-Honoré, devant la maison où, dans les mêmes circonstances, Danton a prédit à Robespierre qu'il le suivrait²¹. Il faut une heure entière pour atteindre la place de la Révolution tant la populace se presse et hurle autour du convoi. Dans les trois charrettes, on a même emporté le cadavre de Lebas, que l'on jette au pied de l'échafaud. Couthon est hissé le premier mais

le bourreau met un long quart d'heure à le guillotiner tant il est impossible de le lier sur la planche, du fait de la rétraction de ses jambes. Tour à tour, Dumas, Saint-Just et Augustin, son frère, sont exécutés sous les yeux de Robespierre. Un témoin nommé Desessarts rapporte : « C'était un malheureux, dont le visage était à moitié couvert par un linge sale et ensanglanté. Ce qu'on apercevait de ses traits était horriblement défiguré. Une pâleur livide achevait de le rendre affreux. On observa que, pendant tout le temps qu'on exécutait ses complices, il ne donna aucun signe de sensibilité. Ses yeux furent constamment fermés et il ne les rouvrit que lorsqu'il se sentit transporter sur l'échafaud²². » Lorsque vient son tour²³, avant qu'on le fasse basculer, « le bourreau, après l'avoir attaché à la planche, et avant de lui faire faire la bascule, arracha brutalement l'appareil mis sur sa blessure [afin qu'il ne gêne pas la chute du couperet]. La mâchoire inférieure se détacha de la mâchoire supérieure et, laissant jaillir des flots de sang, la tête de ce misérable n'offrit plus qu'un objet monstrueux et dégoûtant. Il poussa un rugissement semblable à celui d'un tigre mourant, qui fut entendu des extrémités de la place²⁴ ».

Sans attendre, le couperet s'abat et la tête de l'Incorruptible roule dans le panier. La Terreur s'achève, le tyran est mort ! Tandis que la foule quitte la place, on fait avancer deux tombereaux : les corps décapités y sont entassés à côté d'un grand coffre d'osier qui contient toutes les têtes. Le sinistre cortège prend la route du cimetière des Errancis²⁵. On vient d'y creuser la fosse commune destinée aux suppliciés. Les corps sont déshabillés (leurs effets sont envoyés à l'Hôtel-Dieu, pour les malades) et l'inhumation se déroule selon la procédure prévue sur ordre de la Convention²⁶. « Passant, qui que tu sois, ne pleure pas sur mon sort, si je vivais, tu serais mort ! » Cette épitaphe anonyme circula après la mort de Robespierre, sans doute pour renforcer l'image du tyran sanguinaire responsable de la Terreur. Cependant, il nous reste un point que nous avons laissé dans l'ombre en racontant ces journées de thermidor et qui constitue une énigme pour les historiens : qui a tiré la balle qui blessa Robespierre ? En d'autres termes, Maximilien a-t-il voulu se suicider ou est-ce l'un des gendarmes qui l'a blessé ?

En effet, un jeune gendarme du nom de Merda affirma avoir été le premier à entrer dans la pièce et avoir tiré sur Robespierre. Présenté à la Convention par Bourdon de l'Oise, il donne le récit de son acte de bravoure : « Je monte rapidement à la porte de la salle de l'assemblée de la Commune. J'entre dans la salle du Conseil en me disant ordonnance secrète. Assommé de coups par les partisans des conjurés, je parviens cependant à la porte du secrétariat ; je frappe plusieurs fois, enfin la porte s'ouvre. Je vois alors une cinquantaine d'hommes dans une grande agitation. Je reconnais au milieu d'eux Robespierre aîné : il était assis dans un fauteuil, ayant le coude gauche sur les genoux et la tête appuyée sur la main gauche. Je saute sur lui et, lui présentant la pointe de mon sabre au cœur, je lui dis : "Rends-toi, traître !" Il relève la tête et me dit : "C'est toi qui es un traître, et je vais te faire fusiller !" À ces mots, je prends de la main gauche un de mes pistolets, et faisant un à-droite, je le tire. Je croyais le frapper à la poitrine, mais la balle le prend au menton et lui casse la mâchoire gauche inférieure²⁷. » À la lecture de ce témoignage, l'affaire est claire et le doute n'est pas permis. Et pourtant, le ton de gloriole employé par Merda est déjà gênant mais ce qui l'est bien plus, c'est l'évolution de son témoignage au cours des années. En effet, tout au long du Directoire, du Consulat et de l'Empire, il ne va pas cesser de réclamer les fruits de son héroïsme.

D'années en années, il élargit son rôle et ses talents : en 1798, il écrit au Directoire pour

réclamer une place de chef d'escadron, en faisant appel au souvenir du 9 thermidor²⁸. En 1800, il écrit au Premier consul Bonaparte : « J'ai eu le bonheur de forcer le repaire des conjurés, de frapper le traître et de dissiper l'Assemblée. » Mieux encore, en 1804, il sollicite de l'empereur la légion d'honneur au motif « qu'il a reçu plusieurs blessures et meurtrissures à la tête et aux bras dans les salles du conseil et du secrétariat de la Commune où il frappa Robespierre et Couthon le 9 thermidor ». À l'époque de la Convention, il ne semblait guère avoir reçu de blessures et jamais il ne fut question d'avoir lui-même blessé Couthon en sus de Robespierre !

Mais Merda ne s'arrête pas là. En juillet 1804, alors qu'il a reçu ladite légion d'honneur, il écrit : « Je m'honore d'avoir reçu cette récompense nationale le 9 thermidor, jour d'une grande époque pour l'Empire et pour moi, puisque c'est celui où, malgré tous les conjurés et les coups dont ils m'assaillirent, je parvins à frapper Robespierre, Couthon et autres conjurés²⁹. » À l'occasion de cette lettre, il réclame d'ailleurs son passage au grade d'officier de la légion d'honneur ! Une année plus tard, si on l'écoute, il a pris l'hôtel de Ville à lui tout seul : « La fameuse journée du 9 thermidor, où je parvins à frapper Robespierre, à arrêter les conjurés et tous ses nombreux partisans ». La propension à déformer les faits en sa faveur incite donc à prendre le témoignage initial de Merda avec beaucoup de réserve. D'autant que, du côté de la Convention, il est certes plus glorieux d'avoir blessé le tyran que de l'avoir laissé se suicider sous ses yeux. Ne peut-on imaginer un montage dans ce sens ? Alors, avant de voir si des éléments médicaux peuvent nous aider, existe-t-il des témoignages oculaires en faveur du suicide ?

Le premier témoin est le concierge de la Commune, Michel Bochart. Quelques jours après Thermidor, il déclare : « Sur les deux heures du matin, un gendarme m'a appelé et m'a dit qu'il venait d'entendre un coup de pistolet dans la salle de l'Égalité. Je suis entré, j'ai vu Lebas étendu par terre, et de suite, Robespierre l'aîné s'est tiré un coup de pistolet dont la balle, en le manquant, a passé à trois lignes de moi ; j'ai failli être tué, puisque Robespierre est tombé sur moi en quittant la salle³⁰. » Dans une lettre de 1803, alors qu'il exerçait toujours les mêmes fonctions, il confirme « avoir assisté à la tentative de suicide de Robespierre ». Le second témoin, sans relation avec le concierge, est Dulac, employé au Comité de salut public. En 1795 (soit un an plus tard), devant les rodomontades de Merda, il rectifie la vérité : « Alors il nous arriva du renfort et, aussitôt informé de l'endroit où devait être Robespierre l'aîné (car je savais déjà que l'autre s'était jeté par la fenêtre), j'y volai de suite. En effet, je le trouvai étendu près d'une table, ayant un coup de pistolet qui lui prenait environ un pouce et demi sous la lèvre inférieure, et lui sortait sous la pommette de la joue gauche. Il faut que vous observiez, pour l'honneur de la vérité, que c'est moi qui l'ai vu le premier et qu'il n'est donc pas vrai que le gendarme qui a été présenté à la Convention par Bourdon lui ait brûlé la cervelle comme il est venu s'en vanter. Il est nécessaire de révéler cela. » Les conclusions en sont claires : Robespierre a tenté de se suicider et Merda n'est qu'un affabulateur ! Les deux versions en deviennent tout à fait incompatibles.

Mais il existe d'autres éléments troublants : à la barre de la Convention, Barrère déclare le 10 thermidor (soit quelques heures après les faits) : « Lebas s'est tué d'un coup de pistolet, Robespierre jeune s'est jeté par la fenêtre, Robespierre aîné aussi s'est blessé³¹. » Fait capital, c'est Barrère, auteur de la mise hors-la-loi des proscrits, incitateur de la charge vers l'hôtel de ville, qui vient confirmer à la tribune que Robespierre s'est blessé lui-même ! (Bourdon n'a pas encore amené Merda devant la Convention.) Dans un passage autographe de ses mémoires, Barras, l'homme qui

dirigea l'assaut de la Commune, écrit : « Robespierre, ainsi que ses collègues mis hors la loi, accepta un des deux pistolets dont s'était muni Lebas. La balle ne lui fracassa que la mâchoire. Lebas se tua avec l'arme qui lui restait³². » Le 9 thermidor an III, dans son rapport sur l'anniversaire de Thermidor, Courtois de l'Aube a une position plus curieuse : s'il confirme le suicide de Robespierre, il fait intervenir Merda : « Robespierre, qu'un gendarme croit avoir immolé, se tire un coup de pistolet qui ne fait que le punir dans l'organe de l'éloquence de l'abus qu'il en a fait³³. »

Que peut-on tirer d'intéressant de ces témoignages ? En premier lieu, la chronologie des événements : d'abord le suicide de Lebas puis Robespierre le jeune se jette par la fenêtre, enfin Maximilien se tire une balle dans la mâchoire. En second lieu, il reste un obstacle dont nous n'avons pas encore parlé mais qui constitue un préalable au suicide : comment Robespierre était-il en possession d'un pistolet alors qu'il venait de la prison où il avait été fouillé ? À l'évidence, le fait que Lebas ait deux pistolets règle le problème : il en a tendu un à Maximilien. Comme on a pu le voir, la thèse du suicide est celle évoquée spontanément par les contemporains (et également par les journaux d'époque : *Le Mercure Français*, *Le Courrier de l'Égalité*, *Le Courrier Républicain*). Peut-on en dire plus au niveau médical ?

Le seul document que nous possédons est le rapport des deux médecins qui examinèrent Robespierre avant son transfert à la Conciergerie : « Rapport des officiers de santé sur les pansements des blessures de Robespierre aîné – Nous soussignés, ayant été requis ce matin à cinq heures par le Comité de sûreté générale, de panser la blessure du scélérat Robespierre aîné, avons trouvé le susnommé étendu sur une table dans une salle du Palais des Tuileries. Après avoir lavé la figure du blessé, nous avons d'abord aperçu un gonflement à toute la face, plus considérable à gauche ; il y avait aussi érosion à la peau, ecchymose à l'œil du même côté. Le coup de pistolet avait porté au niveau de la bouche à un pouce de la commissure des lèvres. Comme sa direction était oblique de dehors en dedans, de gauche à droite, de haut en bas, et que la plaie pénétrait dans la bouche, elle intéressait extérieurement la peau, le tissu cellulaire, les muscles triangulaire, buccinateur, etc. En introduisant le doigt dans la bouche, nous avons trouvé fracture avec esquilles à l'angle de la mâchoire inférieure, et nous avons retiré les dents canines, première molaire, et quelques portions d'os de cet angle ; Mais il nous a été impossible de suivre le trajet du plomb, et nous n'avons trouvé ni contre-ouverture, ni indice de la balle. Nous sommes même fondés à croire, par la petitesse de la plaie, que le pistolet n'était chargé qu'à plomb. Paris, ce décadi 10 thermidor l'an II de la République française une et indivisible. Signé Vergez fils, Marrigues³⁴. »

La première lecture de ce rapport n'est pas favorable à la thèse du suicide : Robespierre a été atteint à la bouche et à la joue gauche mais le coup de pistolet a été dirigé de dehors en dedans, de gauche à droite (et Maximilien n'a jamais été décrit comme gaucher) et, surtout, de haut en bas, trajectoire quasi irréalisable avec la main droite. Mais, en étudiant de près ce document, il se révèle truffé de contradictions qui posent plus de questions qu'elles n'en résolvent. En premier lieu, quels sont le point d'entrée et la direction réelle de la balle ? Le rapport indique que « le coup de pistolet avait porté au niveau de la bouche à un pouce de la commissure des lèvres », sans indiquer dans quelle direction se trouve cette distance d'un pouce³⁵. Comme les médecins précisent que la plaie concerne les muscles triangulaires (qui n'existent qu'à ce niveau), l'entrée de la balle devrait être sur la lèvre inférieure. Mais alors, pour briser la canine et la première molaire, puis surtout l'angle de la mâchoire, la direction devrait être de bas en haut et de dedans en dehors (soit le contraire de ce qui

est indiqué !). Serait-ce alors vers la lèvre supérieure ? Mais, dans ce cas, la direction de la balle devrait être de dedans en dehors et de droite à gauche, et non l'inverse. De plus, le muscle triangulaire n'existe qu'à la lèvre inférieure : comment aurait-il pu être touché ?

Dernière possibilité, une entrée de la balle sur la joue, légèrement vers le bas : les muscles pourraient être atteints par un trajet de haut en bas mais vers l'avant puisqu'on se trouve alors en arrière de la canine et de la première molaire. Comment la balle peut-elle ensuite revenir en arrière pour fracasser l'angle de la mâchoire ? En réalité, le point d'apparence le plus précis du rapport, le point d'entrée et le trajet se révèlent un nœud inextricable de contradictions³⁶. Autre constatation curieuse, les médecins diagnostiquent une fracture de l'angle de la mâchoire « en introduisant le doigt dans la bouche ». À moins d'un fracas osseux, l'angle de la mâchoire, recouvert par le muscle ptérygoïdien interne, ne peut être palpé par un doigt endobuccal. Or, les médecins insistent sur le côté minime de la plaie : « Nous sommes même fondés à croire, par la petitesse de la plaie. » Difficile, dans ce cas, de croire à une brisure du maxillaire ! Pourtant, rappelons-nous les termes des témoins de l'exécution pour lesquels, en arrachant le pansement, « la mâchoire inférieure se détacha de la mâchoire supérieure, laissant jaillir des flots de sang », ce qui paraît pour le moins étonnant s'il s'agissait d'une petite plaie. Plus encore, le député Rhul a écrit : « La mâchoire se détachait chaque fois qu'elle n'était pas comprimée par la main. » Comment croire réellement à cette « petite plaie » ? Le maxillaire est bien au minimum fracturé à plusieurs endroits !

Il existe une dernière notion, fort importante dans les blessures par arme à feu et dont ne parle aucun des médecins : la forme de l'orifice d'entrée et la présence de tatouages de poudre sur la peau qui entoure la plaie³⁷. Ces grains de poudre noire auraient dû être signalés sur la joue, surtout à une époque où la poudre mal préparée était de déflagration incomplète et très lente. L'absence de ces tatouages signifie un coup de feu tiré à plus d'un mètre (et donc exclut de fait le suicide). Mais nous avons montré les graves carences de ce rapport : l'absence de mention de ces traces ne permet pas d'en déduire ipso facto leur absence. Sans compter qu'à une telle distance, avec les pistolets chargés de plomb de l'époque, on s'explique mal les lésions importantes de la mâchoire³⁸. Le fracas osseux du maxillaire induit la quasi-certitude d'un coup de feu tiré à bout portant. Alors, d'un rapport qui devait éclairer la question, il nous reste surtout des invraisemblances, des lacunes et rien qui permette d'opter avec certitude pour l'une ou l'autre thèse.

En définitive, les témoignages oculaires et ceux des contemporains inciteraient à privilégier la thèse du suicide. Le rapport médical, avec toutes ses insuffisances, et même s'il semble un peu plus favorable au coup de feu tiré de plus loin, ne permet absolument pas d'exclure la possibilité du suicide, du fait même de sa médiocrité. Finalement, peut-être la vérité se situe-t-elle dans l'hypothèse émise par Cabanès : Robespierre a le pistolet en main droite quand Merda entre, celui-ci saisit et retourne la main de Robespierre vers la gauche, et le coup part ! Mais cela, aucune donnée médicale n'est disponible pour le confirmer. Seul l'Incorruptible sait quels furent ses intentions et ses gestes dans cette nuit du 9 thermidor an II. Ce secret, il l'a emporté avec lui sur l'échafaud, mais le « suicide à l'antique » n'est-il pas la solution la plus conforme à la psychologie et aux convictions profondes de Robespierre ?

1. 10 juin 1794. La Convention vient de voter la terrible « Loi de Prairial » qui inaugure la

[2.](#) A. Castelot, A. Decaux, *Histoire de la France...*, tome 6, p. 299. Entre le 10 juin et la fin de juillet (thermidor) soit en six semaines, deux mille cinq cent cinquante-quatre têtes vont tomber sur l'échafaud ! (selon l'historien Donald Greer, cité par J.-C. Halle, *Histoire de la Révolution* p. 187).

[3.](#) A. Castelot, *Histoire de la Révolution Française*, p. 305.

[4.](#) J. Massin, *Robespierre*, p. 268.

[5.](#) Robespierre reproche à Fouquier-Tinville d'avoir refusé de lui transmettre le dossier du procès de Catherine Théot. Il s'agissait d'une vieille femme de Montmartre, visionnaire, qui annonçait le retour du Messie. Mais Vadier, membre du Comité de sûreté, l'avait dénoncée en affirmant que son Messie ressemblait trait pour trait à Robespierre : manière quasi jésuitique de dénoncer l'Incorruptible comme le Messie, le dictateur, le tyran. N'avait-il pas fait célébrer la fête de l'Être Suprême ?

[6.](#) J. Massin, *op. cit.*, p. 280.

[7.](#) J. Matrat, *Robespierre*, p. 343.

[8.](#) G. Lenôtre, A. Castelot, *Les Grandes Heures de la Révolution*, tome 5, p. 106.

[9.](#) Tallien a des motifs beaucoup plus personnels de souhaiter l'arrestation de Robespierre : sa maîtresse (et future femme), Thérèse Cabarrus, a été emprisonnée sur ordre de Maximilien. Le 7 thermidor, elle lui a fait parvenir ces quelques lignes : « L'administrateur de police est venu m'annoncer que demain je monterais au Tribunal. Cela ressemble bien peu au rêve que j'ai fait cette nuit : Robespierre n'existait plus et les prisons étaient ouvertes. Mais grâce à votre insigne lâcheté, il ne se trouvera bientôt plus personne en France capable de réaliser mon rêve ! » (A. Castelot, A. Decaux, *Dictionnaire d'Histoire de France*, p. 978.)

[10.](#) Les députés auteurs de la demande sont en réalité deux : Louchet et Loiseau. Inconnus jusque-là, on n'entendit plus jamais parler d'eux après cette séance mémorable.

[11.](#) Maximilien Robespierre est conduit au Luxembourg, Saint-Just aux Écossais, Couthon à Port-Libre (ex-Port-Royal) et Augustin Robespierre et Lebas à la Force.

[12.](#) La nouvelle *Déclaration des Droits de l'Homme*, rédigée par les Montagnards, ceux-là mêmes qui ont décrété l'arrestation, dit : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple le plus sacré et le plus indispensable des devoirs. »

[13.](#) François Hanriot est le chef de la Garde nationale depuis mai 1793. Les Parisiens l'ont surnommé « La bourrique à Robespierre » (J.-C. Halle, *op. cit.*, p. 196).

[14.](#) Jean-Baptiste Coffinhal-Dubail, vice-président de la Commune, est aussi membre du Tribunal

révolutionnaire (il fut président du tribunal qui condamna Lavoisier). Ses interventions fréquentes contre les accusés lui ont valu le surnom de « Citoyen Tu-n'as-pas-la-parole ». En fuite le 10 thermidor, il fut arrêté et guillotiné huit jours plus tard.

[15.](#) La reproduction de ce document se trouve dans G. Lenôtre, A. Castelot, *op. cit.*, p. 117.

[16.](#) Cette hypothèse est erronée car ce document est parvenu à la section des Piques vers minuit et demi (soit avant l'assaut de l'hôtel de ville). L'analyse chimique est discordante : L. Hastier affirme qu'il s'agit de sang, J. Matrat qu'il s'agit d'encre. Sans doute faut-il voir en ces taches l'enjolivement du document par un de ses possesseurs ultérieurs. En revanche, cela n'explique pas le motif de l'interruption de Robespierre : s'est-il rétracté ? Ou encore a-t-il été interrompu par une discussion et a-t-il pensé ensuite avoir signé totalement le texte ?

[17.](#) Robespierre hésite à déclencher le soulèvement populaire : cette discordance de l'Incorruptible entre la pensée et l'action a bien été analysée par Rœderer, qui écrit : « Qui de nous a jamais vu Robespierre en action ? Il était paralytique quand il fallait agir. »

[18.](#) Le fauteuil roulant de Couthon était resté à la Convention : les gendarmes l'avaient emporté à bras vers la prison.

[19.](#) La table où fut étendu Robespierre est gardée aux Archives Nationales.

[20.](#) Cette phrase du député Rhul est rapportée par A. Cabanès, *op. cit.*, p. 369.

[21.](#) Alors que la charrette stoppe devant la maison, un enfant a trempé un balai dans le sang de l'étal d'un boucher voisin et en badigeonne la porte de la maison sous les yeux de Robespierre.

[22.](#) G. Walter, *Robespierre*, pp. 689-690.

[23.](#) Selon les historiens, Robespierre a été guillotiné le vingtième, vingt et unième ou vingt-deuxième du groupe. Tous les autres principaux conjurés avaient été exécutés sous ses yeux.

[24.](#) Duval, *Souvenirs Thermidoriens*, rapporté par J. Matrat, *op. cit.*, p. 360.

[25.](#) Le 9 ventôse an II (27 février 1794), la Commune avait décidé l'ouverture d'un nouveau cimetière à la barrière de Monceau (entre ce qui est actuellement le boulevard de Courcelles, la rue de Miromesnil et la rue de Monceau). On l'appela cimetière des Errancis, du nom de la rue qui y menait.

[26.](#) Les fossoyeurs placent les corps tête-bêche, et les têtes sont placées indistinctement dans les espaces disponibles (à l'exception du corps de Lebas, seul intact). Une couche de chaux vive « est étendue sur eux pour empêcher de les diviniser ». Puis la fosse est recouverte de six pouces de terre après la première couche de corps et de trois pieds de terre dans la partie supérieure (G. Walter, *op. cit.*, p. 690).

[27.](#) A. Decaux, *Grands secrets, grandes énigmes*, p. 178.

[28.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 380.

[29.](#) A. Decaux, *op. cit.*, p. 179.

[30.](#) A. Decaux, *op. cit.*, p. 180.

[31.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 380.

[32.](#) A. Decaux, *op. cit.*, p. 186.

[33.](#) A. Cabanès, *op. cit.*, p. 379.

[34.](#) Le rapport est retranscrit intégralement par A. Cabanès, *op. cit.*, pp. 371-372.

[35.](#) Une distance d'un pouce représente 2,7 cm. Cette distance peut être mesurée vers la lèvre inférieure, vers la lèvre supérieure ou vers la joue.

[36.](#) Ce point est très bien discuté par le Dr. Reclus, dans l'ouvrage de A. Cabanès, pp. 374-375.

[37.](#) La présence de ces traces permet d'évaluer la distance du coup de feu. Schématiquement, ces tatouages de poudre autour de la plaie signent un coup de feu tiré à moins de 40 cm, voire à bout portant s'il existe un délabrement cutané important dit chambre de mine (E. Fournier, *Éléments de médecine légale*, pp. 177-178).

[38.](#) Pour entraîner une fracture du maxillaire « avec esquilles osseuses », il fallait que le pistolet soit proche de la joue, sinon les plombs n'auraient pas eu la force de fracasser l'os.

XXVII

« L'air n'est pas bon ici »

« VOUS N'AVEZ PAS QUITTÉ L'IMPÉRATRICE pendant toute sa maladie ?

— Non, Sire.

— Quelle a été selon vous la cause de sa maladie ?

— L'inquiétude... le chagrin...

— Vous croyez ? D'où venait ce chagrin ?

— De ce qui se passait, Sire ; de la position de votre Majesté.

— Ah ! Elle parlait de moi ?

— Souvent... très souvent...

— Bonne femme ! Bonne Joséphine ! Elle m'aimait vraiment celle-là n'est-ce pas ?

— Oh, oui Sire ! ... Elle disait un jour qu'impératrice des Français, elle aurait traversé Paris à huit chevaux, toute sa maison en grande livrée, pour aller vous rejoindre à Fontainebleau et ne plus vous quitter.

— Elle l'aurait fait, Monsieur, elle était capable de le faire ! »

Les murs des Tuileries sont les seuls confidents de cet émouvant dialogue : nous sommes en avril 1815, et l'aigle a volé de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame ! Napoléon vient d'entamer l'extraordinaire aventure des Cent Jours et son interlocuteur n'est autre que Horeau, médecin de l'ex-impératrice Joséphine. Près d'une année plus tôt, la Malmaison avait protégé le dernier soupir de celle qui avait accompagné le général Bonaparte dans son ascension vers l'Empire. Mais remontons un peu le cours du temps.

« Il ne faut pas que votre Majesté s'attende à trouver une demeure royale ; Saint-Leu n'est qu'une simple résidence de femme du monde et votre Majesté devra préparer toute son indulgence pour la modestie de l'accueil qui lui sera fait¹. » C'est par ces mots que Joséphine accueille l'empereur Alexandre, tsar de Russie, dans la propriété de sa fille, la reine Hortense², en ce 14 mai 1814. Il ne s'est même pas passé un mois depuis qu'au pied du grand escalier du château de Fontainebleau, Napoléon a fait ses derniers adieux à la Garde Impériale, pour prendre le chemin de l'exil vers l'île d'Elbe. Le drapeau blanc flotte à nouveau sur Paris et Louis XVIII est remonté sur le trône des Bourbons ! Le sort de Joséphine et de ses enfants est aux mains des Alliés et elle ne peut qu'espérer en leur mansuétude afin de ne pas partager le sort de celui dont elle a partagé la vie avant de se retrouver à la Malmaison. Mais les souverains étrangers apprécient le charme de l'impératrice, sa distinction et ses manières affables, elle qui a tant d'années régné sur la cour impériale, qualités

qu'ils ne retrouvent guère dans l'entourage de Louis XVIII. Attendu pour le dîner, le souverain russe arrive bien plus tôt tant il préfère cette visite amicale à ses obligations parisiennes : « Vous ne savez pas qu'il y a aujourd'hui à Paris un service solennel en l'honneur du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette ? Tous les souverains étrangers doivent s'y trouver », confie-t-il à voix basse à la fille de l'ex-impératrice. Après le déjeuner, Hortense lui propose de lui faire les honneurs du parc. Bien naturellement, Joséphine et le prince Eugène les accompagnent pour cette promenade en calèche³.

Malgré le temps gris, la balade se prolonge dans la forêt de Montmorency toute proche. Au retour, Joséphine se plaint d'avoir eu froid⁴. Elle réclame de l'eau de tilleul et une infusion de fleurs d'oranger puis monte se reposer dans sa chambre. Au dîner, elle tient à présenter elle-même ses hommages à son impérial visiteur et descend pour le repas, mais ne veut rien avaler. Cette diète volontaire n'inquiète guère son entourage, comme le confirme sa femme de chambre : « Je ferai observer ici que ce refus de ne rien prendre ne pouvait pas être pour moi un symptôme alarmant, car toutes les fois que Sa Majesté se sentait le moins du monde indisposée, elle observait une diète rigoureuse : c'était un des principes de médecine du docteur Corvisart, qui disait qu'en s'abstenant de toute nourriture quand on était incommodé, si l'on avait le germe d'une maladie dangereuse, on pouvait par là l'empêcher d'être mortelle⁵. » Effectivement, la nuit se passe au mieux et, au matin, l'impératrice décide de rentrer à la Malmaison aussitôt après le déjeuner. La vie reprend son cours habituel et les visites se succèdent au château.

Depuis quelques mois, Joséphine s'inquiète du sort de ses enfants et présente une tendance dépressive. Elle se plaint souvent de sensations de malaise mal définies qui laissent Corvisart assez sceptique : « Une des manies de l'impératrice était de se croire malade et de se soigner ; elle demandait toujours à Corvisart quelques remèdes à prendre et il se faisait longtemps prier avant de n'en ordonner aucun ou, s'il cédait, c'était en donnant des ordonnances tellement anodines que l'effet du remède était précisément celui qu'aurait produit un verre d'eau⁶. » Le 21 mai, Hortense emmène l'empereur Alexandre visiter la machine de Marly⁷ tandis qu'à la Malmaison, Joséphine reçoit la visite de Mme de Staël dont l'aversion pour Napoléon est un secret de Polichinelle, trop heureuse de venir aux nouvelles ! Au sortir de l'entretien, Joséphine, rouge de colère, confie à la duchesse de Reggio : « Je sors d'un pénible entretien. Croiriez-vous qu'entre autres questions qu'il a plu à Mme de Staël de m'adresser, elle m'a demandé si j'aimais encore l'empereur ? Elle semblait analyser mon état d'âme en présence de cette grande infortune. Moi qui n'ai jamais cessé d'aimer l'empereur à travers son bonheur. Serait-ce aujourd'hui que je me refroidirais pour lui⁸ ? » Mme de Staël ne figure pas au rang des intimes de l'impératrice, loin s'en faut, même si elle la connaît depuis l'époque où elle l'a rencontrée chez Barras alors qu'elle n'était encore que la veuve du général de Beauharnais. Mais la curiosité l'a poussée à venir constater comment Joséphine supporte sa « seconde disgrâce » avec la chute de l'empereur.

La seconde visiteuse de cette journée n'est pas moins surprenante : la comtesse Walewska ! La petite Polonaise que Napoléon a tant aimée ! Aussi étonnant que cela puisse paraître, la comtesse est l'invitée de l'impératrice : « Quant à Mme Walewska, à force de lui envoyer des invitations, Joséphine avait fini par la décider à rentrer en relation avec elle. Mme Walewska venait quelquefois à la Malmaison. Joséphine la comblait d'attentions et accablait son fils de bonbons et de bijoux⁹. »

Ultime rencontre entre celle qui tentera vainement de rejoindre Napoléon à l'île d'Elbe et celle qui ne cessa jamais de l'aimer !

Le 23 mai, le roi de Prusse et ses deux fils sont les hôtes du déjeuner à la Malmaison. Bien qu'elle se sente quelque peu souffrante, Joséphine leur fait découvrir le parc, les serres et la ménagerie à l'issue du repas. Le prince Eugène, au nombre des convives, trouve sa mère très affectée, comme il le confie à Hortense. Dans l'après-midi, celle-ci apprend en lisant le *Journal des débats* une terrible nouvelle : sur ordre du roi Louis XVIII, les restes de son petit-fils Napoléon-Charles, le fils aîné d'Hortense¹⁰, ont été exhumés de Notre-Dame pour être déposés dans un simple cimetière communal¹¹ ! L'impératrice confie à son fils sa révolte : « On ose toucher aux tombeaux ! C'est comme au temps de la Révolution. »

Le lendemain, sont attendus au château l'empereur Alexandre et les grands-ducs Michel et Nicolas mais Joséphine a passé une nuit agitée, elle a peine à parler car la gorge lui fait mal quoiqu'elle n'ait pas de fièvre. Son médecin, Horeau, penche pour un catarrhe et lui conseille de garder le lit pour la journée mais il se fait rabrouer : « Vous devriez sentir, Monsieur Horeau, qu'il n'y a pas moyen que je fasse autrement¹². » Un ton aussi tranchant est rarissime dans la bouche de l'impératrice dont la courtoisie et la gentillesse sont quotidiennes. Il révèle chez elle à la fois le sens du devoir d'hospitalité envers ses hôtes et l'inquiétude qu'elle ressent de ne pas être physiquement capable de l'assumer au mieux. Après le dîner, Joséphine est prise de frissons et doit s'aliter, laissant Eugène assurer à sa place la traditionnelle visite du parc. Durant la nuit, la fièvre redouble et, le 25 au matin, Eugène s'inquiète de l'état de sa mère : « Notre mère est bien souffrante depuis deux jours, et ce matin elle a beaucoup de fièvre ; le médecin dit que ce n'est qu'un catarrhe, mais moi je ne la trouve pas bien du tout », écrit-il à son épouse Auguste¹³. D'ailleurs, au réveil, Joséphine présente une éruption cutanée « miliaire », généralisée à l'ensemble du corps, mais plus marquée sur la poitrine et les bras. Cette éruption qui va s'effacer en vingt-quatre heures sans laisser de traces ! Hortense insiste pour appeler en consultation un autre médecin mais sa mère refuse : « Cela ferait de la peine à mon docteur¹⁴. » Le 27, au matin, Horeau lui trouve « la langue plus embarrassée, la tête entreprise comme si elle eut été dans l'ivresse » ; l'arrière-gorge est très rouge et Joséphine tousse de plus en plus. En sortant de la chambre, il ne cache pas son inquiétude : « Je trouve Sa Majesté bien mal, il faudrait la couvrir de vésicatoires¹⁵. » Se rangeant à l'avis d'Hortense, il propose de prendre assistance de trois confrères parisiens, Bourdois de La Motte¹⁶, Lamoureux et Lasserre¹⁷.

Dans l'intervalle, le tsar Alexandre, inquiet lui aussi et attendu au château le lendemain, lui envoie son médecin personnel¹⁸. Joséphine a de plus en plus de peine à parler, la gorge a viré au pourpre, et les praticiens ne peuvent que confirmer le diagnostic d'angine purulente posé par Horeau et le bien-fondé des vésicatoires. Le médecin de Joséphine hésite à rentrer à Paris où d'autres patients l'attendent mais l'impératrice le presse vivement de la laisser : elle n'est pas la seule à avoir besoin de ses soins.

Dans la soirée, l'aggravation est telle que l'on envoie quérir un médecin de Rueil qui conseille d'appliquer sur le cou et les épaules vingt-cinq sangsues mais refuse de commencer le traitement avant le retour de son confrère ! Appelé en urgence, Horeau se précipite à la Malmaison pour

reprocher aussitôt à son confrère son inertie : « Dans un pareil cas, il ne fallait pas m'attendre. Deux heures perdues sont mortelles¹⁹. » Il n'en prescrit pas moins de nouveaux vésicatoires et un sinapisme au membre inférieur, sans obtenir de grands résultats. Lorsque Hortense lui amène ses deux petits-fils²⁰ pour lui souhaiter bonne nuit, Joséphine lui conseille de les éloigner avec ces mots prémonitoires : « L'air n'est pas bon ici, il pourrait leur faire mal. » Au matin du 29 mai, son état est dramatique : son visage est décomposé et elle brûle de fièvre. Les mots ne peuvent sortir de sa bouche tant la gorge est enflammée et serrée. Une respiration haletante et sifflante annonce l'issue fatale.

Hortense ne peut se cacher la vérité : « Je la trouvai si changée que l'affreuse certitude de la perdre vint frapper mon esprit pour la première fois. Je ne fus plus maîtresse de mon désespoir. Mon frère m'annonça qu'on allait apporter les sacrements mais que, néanmoins, les médecins ne désespéraient pas entièrement²¹. » Pieux mensonge de la part d'Eugène ! Lorsque l'abbé Bertrand vient administrer les derniers sacrements, sa sœur s'évanouit et on la transporte dans sa chambre tandis que Joséphine sombre dans l'inconscience, après avoir murmuré « Bonaparte ». Et à midi, Eugène recueille seul son dernier soupir tandis que l'on ouvre toutes les volières du parc, comme Joséphine l'avait demandé avant sa mort²² !

En ce dimanche de Pentecôte 1814, Marie Joséphe Rose Tascher de La Pagerie, ex-impératrice des Français, vient de rendre son âme à Dieu à l'âge de cinquante et un ans, curieusement le même que celui qu'aura Napoléon, l'homme qu'elle a tant aimé, le jour de sa mort à Sainte-Hélène²³ ! À peine deux heures plus tard, Hortense et Eugène quittent la Malmaison pour ne plus y reparaître : l'étiquette impériale leur impose de n'assister ni aux veillées funèbres ni aux funérailles de leur mère ni même d'entrer dans la chambre mortuaire²⁴ ! Lors de la déclaration du décès à la mairie de Rueil, l'officier de l'état civil reste perplexe sur les termes qu'il doit employer pour nommer la défunte (du fait de l'abdication et du retour sur le trône de Louis XVIII). Après maintes réflexions, il désigne Joséphine sous un vocable plus que surprenant : « l'impératrice Joséphine, femme de Napoléon Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie²⁵ » !

Vingt-quatre heures plus tard, l'autopsie de Joséphine est réalisée. En présence de Horeau, l'ouverture du corps est faite par Béclard (chef des travaux anatomiques de la Faculté) et Cadet de Gassicourt. Elle permet de retrouver les lésions suivantes : « On trouva tout l'intérieur de la trachée-artère dans un état d'inflammation extrêmement prononcé ; la membrane qui tapisse la surface interne de ce conduit était de couleur pourpre et se déchirait facilement ; le milieu de la face antérieure de la cavité du larynx présentait un point gangréneux large de 4 à 5 lignes²⁶ ; les bronches, jusque dans leurs dernières ramifications, étaient remplies d'un liquide écumeux et sanguinolent ; les poumons, fortement gorgés de sang, étaient adhérents à la plèvre ; tous les autres organes étaient parfaitement sains²⁷. » À la lecture de ce rapport, la cause du décès de Joséphine est claire : les lésions décrites sont caractéristiques d'une part d'une angine et laryngite ulcéreuse et gangrenée, et d'autre part d'une pneumonie infectieuse grave.

Le tableau clinique initial évoque une angine microbienne (fièvre et gorge douloureuse, disparition de la voix) mais dont l'évolution est rapide, grave, et qui s'accompagne de lésions d'abord érythémateuses, puis gangrenées du pharynx, puis du larynx. Les angines érythémateuses sont

en règle générale d'origine virale ou dues au streptocoque. À l'évidence, il faut exclure ces deux possibilités : les angines virales ne sont jamais aussi graves et les angines streptococciques ne s'accompagnent ni de lésions ulcérées ni de complications pulmonaires. À ce stade, il nous faut évoquer deux étiologies particulières des angines ulcéro-nécrotiques ou pseudo-membraneuses : la diphtérie et la mononucléose infectieuse (M.N.I.).

La diphtérie est une maladie endémique au début du XIX^e siècle²⁸. D'ailleurs, une épidémie se déclare à la fin de l'année 1814 dans une garnison militaire de la région de Tours. Mais l'angine diphtérique a pour caractéristique la présence de « fausses membranes » adhérentes, tapissant l'arrière-gorge, manifestement absentes dans le cas présent (n'oublions pas qu'Horeau examine à de nombreuses reprises la gorge de sa patiente et que, jamais, il n'évoque de membrane). D'autre part, si la diphtérie peut se propager au larynx, elle ne se complique pas d'atteinte pulmonaire. La mononucléose infectieuse commence également par une angine qui peut être pseudo-membraneuse ou ulcérée. L'éruption cutanée²⁹ fugace présentée par Joséphine constitue un argument intéressant en faveur de la mononucléose. Mais d'une part les signes généraux sont généralement moindres et, surtout, l'évolution spontanée est favorable. En outre, comme pour la diphtérie, il n'existe pas de complications pulmonaires.

En revenant au rapport d'autopsie, nous pouvons constater que les lésions bronchiques (« les bronches, jusque dans leurs dernières ramifications, étaient remplies d'un liquide écumeux et sanguinolent ») et pulmonaires (« les poumons, fortement gorgés de sang, étaient adhérents à la plèvre ») indiquent sans aucun doute possible une pneumopathie aiguë microbienne. La toux n'est signalée qu'après quelques jours, ce qui correspond bien à une pneumonie compliquant une angine microbienne initiale. Il est, en revanche, extrêmement difficile de préjuger du type de germe responsable de cette angine. Si nous avons pu exclure l'étiologie streptococcique, il reste la possibilité d'une angine à staphylocoque, ou à germes anaérobies³⁰.

Dans les deux cas, la pneumonie est une complication potentielle. Les infections à anaérobies surviennent préférentiellement sur un terrain immunodéprimé, ou lors de maladies graves sous-jacentes (leucémies, etc.), ce que rien ne laisse supposer chez Joséphine. Ainsi, l'origine staphylococcique semble la plus probable, sous forme d'une angine initiale secondairement associée à une pneumopathie. Il existe même un détail intéressant pour étayer ce diagnostic : l'éruption cutanée présentée par l'impératrice a très probablement pour origine une toxine staphylococcique³¹.

Ironie du destin, Joséphine adorait les robes décolletées qui mettaient en valeur sa poitrine et ses épaules nues, et ce péché mignon n'est pas sans rapport avec son trépas. À l'île d'Elbe, en apprenant sa mort, Napoléon soupire « Pauvre Joséphine... elle est bien heureuse maintenant » et refuse de sortir durant deux jours³² ! Avant son second mariage, une bohémienne lui avait prédit « qu'elle deviendrait plus grande qu'une reine, mais qu'elle mourrait dans un hôpital³³ ». Longtemps, elle a cru à la véracité de la première partie de la prophétie, gravissant aux côtés de Bonaparte les échelons de la gloire jusqu'au sacre, jusqu'à devenir impératrice des Français. Que n'a-t-elle songé au nom de son château : la Malmaison, la mal-maison, qui évoque une maison pour les malades ! Bien avant qu'elle ne s'y installe, n'a-t-il pas servi d'hôpital à une époque ? Voilà sans nul doute l'ultime clin d'œil du destin à l'impératrice Joséphine qui repose auprès de sa fille dans l'église de Rueil, victime de « l'air de la Malmaison ».

[1.](#) J. Turquan, *L'Impératrice Joséphine*, p. 292.

[2.](#) Le château de Saint-Leu, près de Montmorency, appartenait à Hortense de Beauharnais, fille de Joséphine. Louis XVIII venait de l'ériger en duché pour elle. L'acte officiel d'établissement sera établi quelques jours plus tard, le 30 mai 1814 (voir le texte intégral dans F. Masson, *Napoléon et sa famille*, tome X, pp. 148-149).

[3.](#) La calèche est en réalité un break, sorte de char à bancs de luxe, aménagé avec des banquettes sur lesquelles Hortense aimait s'allonger pour se promener au pas. Il s'agissait en tout cas d'une voiture découverte et peu abritée (F. Masson, *Napoléon et sa famille*, p. 137). Figurent également au nombre des promeneurs la maréchale Ney, et le duc de Vicence (Caulaincourt).

[4.](#) Comme à l'habitude, Joséphine portait une de ses robes préférées, laissant découvertes ses épaules.

[5.](#) Mlle d'Avrillion, *Mémoires*, tome 2, p. 307. Mlle d'Avrillion était la première femme de chambre de l'impératrice Joséphine.

[6.](#) Mlle d'Avrillion, *Mémoires*, tome 1, p. 124.

[7.](#) La machine hydraulique de Marly, construite sous Louis XIV, était destinée à alimenter en eau le château de Versailles à partir de la Seine. Elle comprenait quatorze roues mues par le courant de la Seine, alimentant deux cent vingt et une pompes montant l'eau de 162 m jusqu'à l'aqueduc de Louveciennes. En 1812, les services impériaux lui ont substitué un système de pompes à feu, mais les roues fonctionnaient toujours.

[8.](#) Duchesse de Reggio, *Récits de guerre et de foyer*, p. 323, rapporté par F. Masson, *Joséphine répudiée*, p. 296.

[9.](#) Le fils adultérin de Napoléon, le comte Alexandre Walewski, devint sous Napoléon III président du Corps législatif (F. Masson, *op. cit.*, p. 297).

[10.](#) Mort à La Haye en 1807 (de complications de la rougeole, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent) et inhumé dans le chœur de Notre-Dame sur ordre de l'empereur, la même année.

[11.](#) La reine Hortense fit transporter le corps de son fils dans la chapelle de Saint-Leu (J. Turquan, *La Reine Hortense*, p. 59).

[12.](#) B. Chevallier, C. Pincemaille, *L'Impératrice Joséphine*, p. 424.

[13.](#) Le prince Eugène de Beauharnais a épousé, en 1806, Auguste-Amélie, princesse de Bavière, fille du roi Maximilien-Joseph et sœur du futur Louis I^{er} de Bavière. De retour d'Italie, il a laissé son épouse et ses enfants à la cour de son beau-père à Munich pour venir discuter du sort de sa mère et d'Hortense avec les Alliés.

[14.](#) A. Castelot, *La Mort de Joséphine* (Historia, 1964).

[15.](#) A. Castelot, *op. cit.*

[16.](#) Bourdois de La Motte avait soigné Bonaparte à Paris, du temps où il était Premier Consul.

[17.](#) Lasserre était le médecin personnel de la reine Hortense.

[18.](#) Le médecin du tsar Alexandre était le chirurgien écossais Sir James Wylie, une sommité médicale de l'époque.

[19.](#) A. Cabanès, *Légendes et curiosités de l'histoire*, p. 95.

[20.](#) Ces petits-fils sont les deux jeunes fils d'Hortense : Napoléon-Louis (né en 1804) et Charles Louis Napoléon (né en 1808), le futur Napoléon III !

[21.](#) B. Chevallier, C. Pincemaille, *op. cit.*, p. 426.

[22.](#) A. Castelot, A. Decaux, *Dictionnaire de l'Histoire de France*, p. 491.

[23.](#) Joséphine est née en 1763 aux Trois-Îlets à la Martinique.

[24.](#) L'*Almanach impérial* prévoit leur absence ainsi que les six mois de deuil suivants : six semaines de très grand deuil en étoffes de laine, six semaines de grand deuil en crêpe et soie, et trois mois de deuil simple ! (F. Masson, *Napoléon et sa famille*, p. 140.)

[25.](#) I. Bricard, *Dictionnaire de la mort des grands hommes*, p. 256.

[26.](#) La ligne était une mesure de longueur valant 1/12 de pouce, soit environ 2,25 mm. La zone gangrenée mesurait donc près d'un centimètre.

[27.](#) Rapport d'autopsie de l'impératrice Joséphine, rapporté par F. Masson, *Joséphine répudiée*, p. 377, et par A. Cabanès, *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, p. 106.

[28.](#) La diphtérie a été évoquée comme étiologie de la mort du petit Napoléon-Charles, le petit-fils de Joséphine, sept années plus tôt (comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent).

[29.](#) Dans la mononucléose, l'éruption cutanée de type rougeole est très souvent liée à l'administration d'un antibiotique de type amoxicilline, mais elle survient spontanément dans près de 15 % des cas.

[30.](#) Les germes anaérobies se développent en l'absence d'oxygène, et sont responsables d'infections graves, et de lésions de gangrène notamment.

[31.](#) Le plus souvent l'éruption staphylococcique a un caractère exfoliateur (desquamation de la peau), mais ce caractère n'est pas constant.

[32.](#) « L'Empereur resta deux jours sans voir personne et pendant quelque temps, tout en lui annonçait une tristesse qu'il cherchait en vain à cacher » (F. Masson, *Napoléon et sa famille*, p. 352).

[33.](#) La Malmaison, comme l'indique son nom, était à l'origine une maison pour les malades (A. Cabanès, *Légendes et Curiosités de l'Histoire*, p. 92).

XXVIII

« Ma naissance et ma mort, voilà toute mon histoire »

PARIS, 19 MARS 1811. DANS LE GRAND SALON des Tuileries, les invités surveillent du coin de l'œil la porte des appartements de l'impératrice. Le spectacle prévu en l'honneur du grand-duc de Würzburg¹ ne va pas tarder à commencer et chacun guette l'entrée de l'impératrice au bras de son époux. Stupeur ! En lieu et place du couple impérial, on voit surgir « la duchesse de Montebello à peine habillée » qui se précipite dans la galerie menant aux appartements de l'empereur. Chacun connaît les ordres de Napoléon : « Lorsque l'impératrice sentira quelques douleurs qui annonceront qu'elle ne tardera pas à accoucher, la dame d'honneur prendra les ordres de sa Majesté l'empereur. » Aussitôt, la nouvelle se répand : « C'est pour ce soir ! » Les hommes courent revêtir leur uniforme tandis que Napoléon fait dire aux dames de rester. L'accouchement ne tardera donc pas ! Peu après, la cloche de Notre-Dame annonce aux Parisiens le début des douleurs et les invite aux « prières de quarante heures ».

Pour assurer la délivrance de son épouse, l'empereur a nommé Antoine Dubois, accoucheur à la maternité de Port-Royal². Mais Marie-Louise, qui ne le connaît guère, ne jure que par les avis de Corvisart, premier médecin de son époux. Depuis plusieurs semaines, elle ne cesse de le questionner sur le sexe de l'enfant, s'étonnant devant sa réponse négative « qu'un aussi grand savant ne pouvait ignorer un détail aussi capital³ ». L'empereur brûle du désir d'avoir un fils. Longtemps il s'est cru stérile au point d'avoir envisagé, avant le divorce d'avec Joséphine, l'adoption d'un héritier⁴ ! Son impatience à savoir, lui aussi, si son enfant sera garçon ou fille, est l'occasion de poèmes ironiques :

*« Le sexe de l'enfant, espoir de la patrie
Même pour l'Empereur est encore un secret
C'est la seule fois dans sa vie
Qu'il n'a pas su ce qu'il faisait ⁵. »*

Vers vingt heures, « des maux de reins insupportables » ont saisi Marie-Louise. Tout ce que la cour impériale compte de dignitaires se rassemble dans le salon de l'impératrice. Berthier et Cambacérès, chargés par l'empereur de rédiger l'acte de naissance, attendent déjà, plume prête, dans le salon du billard. Napoléon, qui a rejoint son épouse, ne cesse d'arpenter la chambre, incapable de masquer son anxiété. Corvisart, qui a toute sa confiance, lui a expliqué maintes fois en détail le

déroulement de l'accouchement et, en privé, s'étonne « des terreurs du guerrier pour une petite chose si ordinaire⁶ ».

Antoine Dubois est, lui aussi, nerveux mais pour une tout autre raison : à l'accoutumée, il est secondé par une sage-femme extrêmement compétente, Mme La Chapelle⁷, mais sa présence a été refusée catégoriquement par l'empereur comme contraire à l'étiquette impériale ! Aussi Dubois cherche-t-il le calme en alignant minutieusement sur une petite table au pied du lit de l'impératrice ses instruments, ce qui n'a, sans doute pas, pour vertu première de rassurer la future accouchée ! Vers vingt-deux heures, Corvisart traverse le salon pour rentrer chez lui se coucher, affirmant avec calme que rien ne presse. Effectivement, les douleurs se calment et l'impératrice s'endort, ce qui permet au premier médecin de rédiger, à son retour à l'aube de ce 20 mars, ce communiqué : « Sa Majesté l'Impératrice a éprouvé hier soir vers huit heures des douleurs pour l'accouchement. Elles se sont ralenties dans la nuit et ont presque cessé vers le jour. Sa Majesté se trouve d'ailleurs dans le meilleur état⁸. »

Six heures viennent de sonner lorsque les douleurs reprennent tandis qu'à son habitude à cette heure, Napoléon se trouve dans son bain. Dubois s'y précipite, pâle comme un spectre, et le récit de leur conversation nous est rapporté par Napoléon lui-même, à Sainte-Hélène :

— Sire, les eaux ont crevé... Sur mille couches qui arrivent dans Paris, il ne s'en présente pas de plus difficiles !

— Comment allez-vous faire ?

— Je serais obligé de me servir des ferrements.

— Est-ce qu'il y aura danger ?

— Il faudra ménager l'un ou l'autre, la mère ou l'enfant.

— La mère ! C'est son droit. Avec la mère, j'aurai un autre enfant. La nature n'a pas deux lois. Faites comme s'il s'agissait d'une boutiquière de la rue Saint-Denis. Conduisez-vous comme si vous attendiez le fils d'un savetier⁹.

Quel événement singulier a ainsi rendu l'accoucheur impérial aussi pessimiste en si peu de temps ?

Dubois lui-même nous donne la réponse : « Le travail s'était accéléré avec une violence accrue, au point de provoquer une rupture des membranes. Pour comble de malheur, l'enfant se présentait mal, par la hanche semblait-il, et les contractions de l'utérus, quoique de cadence précipitée, se montraient inefficaces¹⁰. » Une présentation de la hanche chez une primipare¹¹ avec rupture prématurée des membranes, l'accoucheur impérial peut, à juste titre, se croire maudit et nourrir de solides inquiétudes ! La présentation de la hanche signifie que l'enfant se situe en position transversale à l'intérieur de l'utérus, et que la partie du fœtus orientée vers le col dilaté est l'une des hanches. On conçoit aisément que cette position est incompatible avec la descente de l'enfant entre les os du bassin et son expulsion. Pour éviter, d'une part, l'infection liée à la rupture des membranes et, surtout d'autre part, le blocage et la mort de l'enfant, il est impératif de modifier sa position et d'utiliser pour ce faire les forceps¹². Dubois avait, sans nul doute, espéré un accouchement plus simple pour l'héritier (ou l'héritière) de la couronne impériale !

Les cris de Marie-Louise redoublent lorsqu'elle s'entend annoncer que l'on va la changer de lit pour utiliser les fers. Mme de Montesquiou tente de la rassurer en lui disant qu'elle-même les a subis

par deux fois et que tout s'est très bien passé, mais elle s'écrie : « On veut me sacrifier à mon fils¹³ ! » Tandis que l'empereur s'éclipse discrètement dans le cabinet de toilette voisin, Corvisart et ses confrères, Bourdier et Yvan, maintiennent fermement l'impératrice. Dubois, aidé du chirurgien Auvity, empoigne les forceps et se met en demeure de terminer le travail. « Une habile prise de forceps dégagea la tête et, après vingt-six minutes de travail, l'enfant naquit par les pieds. » Il est neuf heures vingt, ce 20 mars 1811, et l'empereur vient d'avoir un fils ! Pourtant, alors qu'il entre dans la chambre, il n'accorde qu'un coup d'œil à ce nouveau-né silencieux, posé sur le tapis, tandis qu'on s'affaire autour de la mère. Il le croit mort¹⁴ et se précipite vers Marie-Louise qu'il serre dans ses bras.

Pendant ce temps, Corvisart prend le nouveau-né, le trempe dans une baignoire d'eau chaude, l'enveloppe de serviettes et lui souffle quelques gouttes d'eau-de-vie dans la bouche. Ce n'est qu'après sept longues minutes que le roi de Rome pousse enfin son premier cri¹⁵. Aussitôt, l'empereur se retourne, le prend dans ses bras : « Mon fils ! Mon intention est qu'il porte les prénoms de Napoléon François Joseph Charles », ce que ne manque pas de consigner immédiatement sur l'acte de naissance le secrétaire d'État Regnault de Saint-Jean-d'Angély, sous le contrôle vigilant de Cambacérès et Berthier.

Tandis que l'empereur rentre dans ses appartements en lançant l'ordre célèbre : « Les cent un coups de canon ! », Antoine Dubois peut enfin pousser un soupir de soulagement : la catastrophe a été évitée. Pour cela, il lui a fallu faire appel à tout son art et les accoucheurs modernes n'ont aucun mal à imaginer les manœuvres qu'il a effectuées : une version podalique interne, suivie de forceps sur tête dernière. Dans des termes moins ésotériques, cela signifie que Dubois a tout d'abord réussi à modifier la présentation en introduisant la main par le col dilaté pour attraper les jambes de l'enfant et le tirer au-dehors comme pour un accouchement par le siège. Dans un second temps, comme la tête (la partie la plus large de l'enfant) sort la dernière, son expulsion est favorisée et accélérée par l'utilisation des forceps. Comme on peut le constater, la naissance du roi de Rome n'a pas été des plus aisées et l'image, parfois propagée, d'un accoucheur tremblant et pusillanime est loin de correspondre à la réalité¹⁶ !

Depuis plus d'un an (le 17 février 1810), un sénatus-consulte a décidé d'accorder au futur prince impérial le titre et les honneurs de roi de Rome. Le nouveau-né est présenté à la cour par l'empereur lui-même. Son baptême a lieu en grande pompe le 2 juin suivant à Notre-Dame, selon un cérémonial réglé par Napoléon lui-même¹⁷.

Par les caprices de l'histoire, que chacun connaît et que nous ne reprendrons pas ici, c'est sous le nom de Franz, duc de Reichstadt, que nous allons le retrouver, exactement vingt années plus tard, à Vienne à la cour de l'empereur François I^{er}. En cet été 1831, l'épidémie de choléra¹⁸ vient d'atteindre les portes de Vienne et toute la famille impériale s'est presque barricadée dans le château de Schönbrunn. Le duc est devenu un jeune homme longiligne, sujet aux maux de gorge et à une toux habituelle, accompagnés de fréquentes extinctions de voix. Depuis le mois de mai, l'empereur, son grand-père, lui a confié le commandement d'un bataillon d'infanterie hongroise. Les manœuvres militaires sont la grande occupation de la cour impériale autrichienne et le jeune duc tient à diriger lui-même les évolutions de ses hommes par tous les temps, ce qui n'améliore guère sa santé et ses problèmes respiratoires. Le 3 septembre, Malfatti, son médecin, écrit à Marie-Louise : « L'affection

catarrhale avec fièvre éphémère, toux, légère expectoration et douleur rhumatique à l'épaule droite, est le résultat du zèle et de l'activité avec laquelle Son Altesse s'est lancée dans sa nouvelle carrière¹⁹. » Volontairement tenu dans l'ignorance de l'existence et des faits d'armes de son père, Franz (ou plutôt François) a découvert, vers seize ans, la personnalité et les grandes victoires du règne de Napoléon I^{er}. Depuis, il se sent plus Bonaparte qu'Habsbourg et il s'est pris lui aussi de passion pour les choses militaires.

La peur du choléra hante toujours Schönbrunn et, de septembre à la mi-novembre, toutes les lettres de François à sa mère, alors à Parme, débordent de conseils à ce sujet : « Le choléra n'arrivera pas chez vous avant six mois, selon la marche qu'il prend. Soyez rassurée, chère Maman, une vie régulière et sobre, une grande précaution à ne pas s'exposer au brouillard garantit entièrement de ce mal. » Ou encore : « Nous sommes tous chargés de préservatives : des plaques de cuivre suspendues au cou, des flacons de vinaigre que nous portons sans cesse au nez, une précaution que je vous recommande est de faire analyser les eaux de vos sources à Parme et d'en choisir la plus pure²⁰. » Toute menace bientôt écartée, François regagne le palais de la Hofburg, le 16 novembre, sans toutefois qu'aient disparu la toux et les maux de gorge. Il faut dire que les remèdes préconisés par Malfatti sont assez originaux : « du lait de femme d'une nourrice en bonne santé et du même âge que Son Altesse, de chaleur naturelle et préparé en la chambre voisine, avant chaque repas » et, pour les extinctions de voix, François posera sur sa gorge « des serviettes trempées dans de la graisse de veau cuite sans sel²¹ ».

Lors des funérailles du général von Siegenthal, le 16 janvier 1832, celui-ci commande son bataillon sur la Josefplatz par un froid polaire (-18°). À son retour à la Hofburg, grelottant de fièvre, Dietrichstein (un autre de ses médecins) diagnostique une congestion pulmonaire, sans que son état lui semble inquiétant. Comme Malfatti, il est persuadé que « Son Altesse souffre d'un engorgement du foie et des glandes lymphatiques du bas-ventre, la poitrine en fut moins saisie²² ». La convalescence s'annonçant rapide, leur opinion n'en est que plus confortée. Malfatti affirme à Marie-Louise : « Tout ce que j'ai fait pour découvrir l'état de la poitrine a été jusqu'à présent rassurant. » Quant à Dietrichstein, il va jusqu'à lui écrire : « Il emploie tous les moyens pour s'égayer sur notre compte en empirant son mal ! » En clair, François n'est rien moins qu'un simulateur !

Au début de mars, si la fièvre a disparu, François est épuisé. Sans se démonter, Malfatti met la maladie et les quintes de toux sur le compte de l'équinoxe ! Tout doit disparaître avec celui-ci et, d'ailleurs, Son Altesse ne souffre que du foie, ce que confirme le duc de Reichstadt lui-même à sa mère, à trois jours de ses vingt et un ans : « Cette mélancolie qui ne m'abandonnait pas depuis trois mois provenait d'engorgement du foie. Malfatti vient de m'en guérir par des mixtures si acides et dont le goût est si amer qu'en comparaison la rhubarbe est du sucre²³. » Bien que l'arrivée de l'équinoxe n'améliore en rien leur patient, nos confrères s'accrochent à leur diagnostic. Dietrichstein maintient : « Il paraît bien certain que le foie du prince est très affecté » tandis que Malfatti prescrit à son patient deux fois par jour... un bain de tripes²⁴ !

Le 16 avril, une providentielle crise de goutte terrasse Malfatti et deux médecins de l'empereur, Reimann et Wiehrer, sont appelés en consultation. Selon lui, ils confirment en tout point son diagnostic et même son curieux traitement. En réalité, dans le journal de Mélanie de Metternich (la femme du chancelier), à la date du 20 avril, on peut lire : « L'empereur a dit à Clément [son mari]

qu'il avait réuni des médecins pour se prononcer sur l'état du duc de Reichstadt, et que tous avaient déclaré que la situation du malade leur paraissait désespérée. Il crache déjà des morceaux de poumon et n'a plus que quelques mois à vivre. Que la volonté du ciel s'accomplisse²⁵. » Pourtant, le 8 mai, le général Hartmann écrit à Marie-Louise : « La santé du prince non seulement n'a pas empiré, mais paraît au contraire s'être améliorée en suite du traitement des médecins et à l'apparition de la meilleure saison. » Aveuglement atterrant ou volonté délibérée de cacher la gravité du mal ? Cinq jours plus tard, l'empereur nomme son petit-fils colonel en titre du régiment du prince Wasa. Maigre consolation pour un être conscient de son état : « Écrivez à ma mère que je suis très mal en point, elle viendra » (à Dietrichstein le 17 mai).

Le jeune duc de Reichstadt ignore que sa mère ne tient nullement à paraître à Vienne car, comme l'écrit le maréchal Maison : « Les méchants disent que sa mère est trop avancée dans un travail de remplacement du fils qui meurt et qu'elle ne peut guère paraître²⁶. » Qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! À Parme, Marie-Louise est enceinte et nul n'ignore qu'elle ne quitte les bras d'un amant que pour un autre depuis que le baron Neipperg n'a pas arrêté son service au seuil de la chambre à coucher. Pourtant, Dietrichstein a enfin compris son erreur et la missive du 23 mai est une supplique à Marie-Louise : « Je ne puis le cacher à Votre Majesté, le prince court les plus grands dangers et le mal fait des progrès rapides. »

François a été transporté à Schönbrunn, où, par une cruelle ironie de l'histoire, il occupe la chambre du premier étage, à côté du salon des Laques, celle-là même où son père a dormi après Austerlitz et à la veille de Wagram ! Malgré le temps estival, son état empire au début de juin : la fièvre ne le quitte plus, la toux est incessante et l'amaigrissement progressif. Un nouveau traitement associe le lait d'ânesse, entrecoupé d'eau de Seltz. Lors de ses rares promenades en calèche vers le Prater, les Viennois regardent passer « le petit Napoléon » avec tendresse : ses portraits en uniforme blanc de colonel du régiment s'arrachent chez les marchands !

Le 12 juin, l'orage le surprend en pleine promenade. La nuit même, il se plaint d'une violente douleur au côté droit, la fièvre grimpe et il crache le pus et le sang ! Les médecins attribuent cette aggravation « à la rupture d'un abcès du poumon ». Cette évacuation semble le soulager et la journée se passe dans une relative accalmie mais la chaleur étouffante gêne sa respiration. Dans la soirée, le baron Moll, resté à son chevet, l'entend murmurer : « Ma naissance et ma mort, voilà toute mon histoire²⁷. » Peu après l'orage éclate, apportant de l'air frais qui le soulage. Au matin, la fièvre est tombée et il mange de bon appétit. Il attend toujours la visite de sa mère qui devait quitter Parme le 11 juin mais qui a été retenue par un « accès de fièvre » bien opportun : celui-ci ressemble fort à une fausse couche ! Le chancelier Metternich est tenu au courant des progrès de la maladie et de l'état du jeune prince. Pour lui, il n'y a plus aucun espoir, comme il l'écrit le 21 juin à son ambassadeur à Paris : « Je considère le duc comme perdu. Sa maladie est une phtisie pulmonaire complètement développée. Ce mal atteint les humains à tout âge, et les tue rapidement à vingt et un ans²⁸. » Le 22, le baron Moll, informé du départ de Marie-Louise l'avant-veille, le dit à François : « Votre mère va venir... Elle est en route. — Je n'y croirais pas tant que je ne l'aurai pas vue. » Le même jour, après la visite de l'aumônier Wagner, il confie : « Personne ne peut plus m'aider et je ne trouverai plus de repos que dans la tombe. Entre mon berceau et ma tombe, il y a un grand zéro²⁹. »

Enfin, au matin du dimanche 24, Marie-Louise arrive à Schönbrunn. Elle a peine à reconnaître son fils dans ce jeune homme décharné, fiévreux, déchiré par des quintes incessantes. Tout au long

des deux semaines suivantes, alors que l'entourage du prince ne se préoccupe plus déjà que de sa succession, François résiste du mieux qu'il peut, tentant de trouver un peu d'air sur le balcon de sa chambre, appuyé sur un domestique. Le 6 juillet, à l'autre bout du château, l'archiduchesse Sophie, sa cousine, la seule qui lui ait toujours témoigné sa tendresse, met au monde le petit Maximilien (qui connaîtra une fin tragique comme empereur du Mexique). Le surlendemain, l'archevêque d'Eylau, venu pour le baptême, prie François de prendre patience en attendant que les remèdes le soulagent. Il s'attire pour seule réponse un sourire et ces quelques mots : « Avoir de la patience, ce serait maintenant vraiment difficile³⁰. » Le dimanche 15 juillet, il descend pour la dernière fois au jardin mais ne peut y rester que quelques minutes tant il respire avec difficulté. Le lendemain, il n'arrive plus à parler, tant la gorge est enflée, et le pus envahit la bouche.

Durant deux jours il ne fait que somnoler, demandant : « Ma mère est-elle venue ? » alors qu'elle vient de sortir de la chambre où volette une petite grive apprivoisée, sa seule compagne. À l'entrée du château, les médecins sont assaillis par les guérisseurs qui proposent des remèdes pour sauver le jeune prince : une potion miraculeuse à boire toutes les deux minutes, jour et nuit, durant douze jours ! Mieux encore, un charlatan s'affirme capable de le guérir, s'il avale soixante-quatre escargots vivants³¹ ! Dans la soirée du samedi 21, une nouvelle crise se déclenche : il étouffe ! Il arrive péniblement à articuler : « *Ich gehe unter. (Je m'en vais.) Meine Mutter rufen ! (Appelez ma mère !)* » Puis il perd connaissance pour ne retrouver un semblant de conscience que lorsque le prêtre lui administre les sacrements.

La petite grive s'est blottie dans la main du mourant et, lorsque vers cinq heures du matin, le dimanche 22 juillet 1832, un dernier spasme d'agonie le secoue, sa main droite entraîne l'oiseau avec lui dans la mort. Cette nuit-là, la foudre a brisé l'un des aigles de la toiture.

L'autopsie du duc de Reichstadt³² est réalisée dès le lendemain, à Schönbrunn, par Senditsch, le chirurgien de la cour, en présence de Malfatti, de Wiehrer, déjà cités, et de trois autres médecins de l'empereur. L'examen de la tête et des organes digestifs se révèle strictement normal. Le procès-verbal précise même : « Le foie est un peu gros, mais sa substance cependant tout à fait normale. » Quel camouflet pour Malfatti contraint de signer le document ! En réalité, la lecture de la suite du compte rendu nous livre la solution : « Le poumon droit était attaché en même temps à la plèvre et au diaphragme. Toute sa substance ne consistait qu'en d'innombrables sacs de matières vomiques, qui formaient une base squirreuse contenant une matière fluide ichoreuse³³ de la plus mauvaise odeur. À la partie supérieure du poumon gauche, il y avait un gros tubercule près de passer en suppuration. La membrane muqueuse de la trachée-artère de tout côté corrodée. » Devant ces lésions caractéristiques et un tel tableau clinique, point n'est besoin d'évoquer le poison et la main du chancelier Metternich pour expliquer le trépas de l'Aiglon (comme ont cru devoir le discerner certains historiens en mal de romanesque). Le diagnostic est une évidence médicale : François a succombé à une tuberculose pulmonaire massive, responsable, sans le moindre doute possible, de l'évolution fatale. La clinique retrouve la fièvre, l'amaigrissement, la toux incessante, les crachats sanglants et purulents, l'évolution prolongée sur deux années (qu'on cite dans toutes les descriptions de la « phtisie pulmonaire » du XIX^e siècle). Quant aux lésions nécropsiques, elles ne laissent aucune place au doute sur l'existence d'une tuberculose pulmonaire bilatérale, abcédée et caverneuse au niveau du poumon droit. « Ma naissance et ma mort, voilà toute mon histoire », a dit le fils de Napoléon. Probablement, ne pensait-il pas que sa lucidité historique masquerait une vérité médicale !

Vêtu de son uniforme blanc de colonel, François va reposer dans la crypte de l'église des Capucins, sépulture impériale de la maison d'Autriche. Sur la croix qui orne le cercueil de cuivre, cette inscription rappelle : « Au souvenir éternel de François Joseph Charles, duc de Reichstadt, fils de Napoléon empereur des Français et de Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche³⁴. » Pour la première fois officiellement à Vienne, l'Aiglon n'était plus « né de père inconnu » mais le fils de l'empereur Napoléon ! En 1847, Marie-Louise vint rejoindre son fils dans son dernier sommeil au sein du caveau impérial, bien longtemps avant que... Dans Paris endormi, occupé par les troupes allemandes, dans la nuit glaciale du 15 décembre 1940, un cercueil de bronze, placé sur une prolonge d'artillerie, traverse la Seine face aux Tuileries pour s'immobiliser sur l'esplanade des Invalides. Sous la neige, entre une double haie de torches, vingt gardes républicains prennent le cercueil sur leurs épaules et traversent lentement le tapis immaculé de la cour tandis que les tambours battent aux champs comme naguère pour saluer le catafalque³⁵. Le corps du duc de Reichstadt est placé devant l'autel, au-dessus du tombeau de porphyre rouge où son père l'attend depuis un siècle. Un siècle exactement, puisque ce fut le 15 décembre 1840 que les cendres de Napoléon revinrent sous le dôme. Le 15 décembre 1970, le cercueil du fils de l'empereur est inhumé dans la petite scella de la crypte où vont lui tenir compagnie l'épée d'Austerlitz et le chapeau de Wagram, face au tombeau de son père, « au bord de la Seine au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé », selon les termes employés par son père dans ses dernières volontés.

1. Ferdinand, grand-duc de Würzburg, est le propre frère de l'empereur François d'Autriche et, par conséquent, l'oncle de l'impératrice Marie-Louise. Il est à Paris depuis trois jours, pour assister « aux couches de sa nièce ».

2. Aussitôt après son remariage, Napoléon avait nommé accoucheur de l'impératrice le célèbre Baudelocque qui dirigeait la maternité de Port-Royal. Malheureusement, celui-ci était décédé un an plus tôt (1810) et Antoine Dubois lui avait succédé à la fois à la tête de la maternité et comme professeur à la Faculté de médecine (M. Martiny, J. Poulet, J.-Ch. Sournia, *Histoire de la médecine*, tome 4, p. 172).

3. P. Ganière, *Corvisart*.

4. Son choix s'était porté sur Napoléon-Charles, le fils de son frère Louis et de la reine Hortense. Malheureusement l'enfant, âgé de quatre ans, était mort en mai 1807 d'une rougeole grave (F. Masson, *Napoléon et son fils*, p. 16).

5. V. Bibl, *Napoléon II...*, p. 49.

6. A. Castelot, *L'Aiglon*, p. 56.

7. Marie-Louise La Chapelle (1769-1821) était sage-femme en chef de l'Hôtel-Dieu. Fille de sage-femme, épouse d'un chirurgien de cet hôpital, elle donna des cours réputés, et fut l'auteur d'un *Pratique de l'art des accouchements*, qui complète l'enseignement de Baudelocque et contient des

innovations fort importantes sur l'application des forceps et l'accouchement en présentation de la face (M. Martiny, p. 175).

8. Communiqué signé également par Dubois (A. Castelot, *op. cit.*, p. 58, et F. Masson, *op. cit.*, p. 125).

9. Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, tome 1, p. 243, également rapporté par J. Tulard, *Napoléon II*, p. 51.

10. A. Castelot, *op. cit.*, p. 59.

11. Une primipare est une femme dont c'est le premier accouchement. On appelle « présentation » la partie du fœtus qui se présente la première pour franchir le bassin et le col utérin (la présentation normale est celle de la tête, ou à défaut du siège).

12. En pratique, l'accoucheur doit d'abord essayer de transformer cette présentation de la hanche en présentation du siège (plus physiologique) avant d'envisager l'application des forceps.

13. Las Cases, *op. cit.*, tome 1, p. 243. Voir aussi A. Castelot, *op. cit.*, p. 59.

14. Au baron Gourgaud, Napoléon confiera à Sainte-Hélène : « Le roi de Rome resta au moins une minute sans crier. Lorsque j'entraï, il gisait sur le tapis comme un mort. Enfin, à force de frotter, l'enfant revint à lui : il était seulement égratigné sur la tête par les fers » (Gourgaud, *Journal inédit de Sainte-Hélène*, p. 438).

15. J. Tulard, *op. cit.*, p. 52, et F. Masson, *op. cit.*, p. 127.

16. Naissance d'autant moins aisée que Marie-Louise indique dans une lettre à son père datée du 23 avril 1811 que le nouveau-né pesait près de neuf livres ! (soit 4,5 kg) (V. Bibl, *op. cit.*, p. 52)

17. Le parrain était l'empereur François I^{er} (représenté par le grand-duc de Würzburg), et la marraine Caroline, reine de Naples (représentée par la reine Hortense). La cérémonie est décrite en détail par Hoffbauer, *Paris..., Notre-Dame*, p. 31, et surtout par F. Masson, *Napoléon...*, qui y consacre un chapitre entier (pp. 159-171).

18. Partie de Russie en 1830, une épidémie de choléra va décimer l'Europe entière atteignant Varsovie, Berlin et Vienne en 1831, puis Paris en 1832, pour ne s'éteindre qu'en 1837. On estime que rien qu'à Paris, elle fut responsable de plus de quinze mille morts sur l'année 1832 (J. Ruffié, J.-Ch. Sournia, *Les Épidémies...*, pp. 133-142).

19. A. Castelot, *op. cit.*, p. 410.

20. Lettres du duc de Reichstadt à sa mère, en date du 2 septembre et du 15 octobre 1831.

21. A. Castelot, *op. cit.*, p. 423.

[22.](#) A. Cabanès, *Légendes et curiosités...*, p. 205.

[23.](#) Lettre du duc de Reichstadt à sa mère, datée du 17 mars 1832 (reproduite intégralement par A. Castelot, *op. cit.*, pp. 433-434).

[24.](#) Ces bains de tripes sont prescrits « vu l'état de déperissement produit par la suspension des forces digestives » (A. Cabanès, *op. cit.*, p. 206).

[25.](#) J. Tulard, *op. cit.*, p. 194.

[26.](#) A. Castelot, *Drames et tragédies...*, p. 318.

[27.](#) A. Castelot, *L'Aiglon*, p. 449.

[28.](#) V. Bibl, *op. cit.*, p. 301.

[29.](#) A. Castelot, *op. cit.*, p. 449.

[30.](#) A. Castelot, *op. cit.*, p. 459.

[31.](#) A. Castelot, *op. cit.*, p. 462.

[32.](#) Le compte rendu de l'autopsie se trouve dans toutes les biographies (A. Cabanès, *op. cit.*, pp. 234-236).

[33.](#) Le terme « matière ichoreuse » désigne un pus sanguinolent et d'odeur fétide.

[34.](#) V. Bibl, *op. cit.*, p. 308.

[35.](#) Le retour des cendres aux Invalides est raconté par A. Castelot, témoin oculaire, dans *L'Aiglon*, pp. 471-472.

Bibliographie

- AMBELAIN Robert, *La Chapelle des damnés : la véritable affaire des poisons* (Laffont, 1983)
- ANDRIEUX Maurice, *Henri IV* (Hachette, 1955)
- ARIES Philippe, *L'Homme devant la mort* (Seuil, 1977)
- AUBIGNÉ Agrippa d', *Œuvres complètes* (Caussade, 1873)
- AUBRY Octave, *Sainte-Hélène* (2 volumes, Flammarion, 1935)
- AUTIN Jean, *Eugène de Beauharnais (de Joséphine à Napoléon)* (Perrin, 1989)
- AUTRANT Françoise, *Charles VI* (Fayard, 1986)
- AVRILLION Mademoiselle d', *Mémoires de mademoiselle d'Avrillion* (Mercure de France, 1969)
- BACKER Docteur Félix de, *Louis XVII – Au cimetière Sainte-Marguerite* (Ollendorf, 1894)
- BAILLY Auguste, *François I^{er}* (Flammarion, 1954) ; *Les Derniers Valois* (Flammarion, 1957)
- BALCOMBE Betsy (Mrs Lucia-Élisabeth Abell, née), *Napoléon à Sainte-Hélène – Souvenirs de Betsy Balcombe* (Plon, 1933)
- BARBICHE Bernard, *Sully* (Albin Michel, 1978)
- BARIETY Maurice, COURY Charles, *Histoire de la médecine* (Fayard, 1963)
- BARTHOU Louis, *Mirabeau* (Hachette, 1913)
- BASSOMPIERRE François de, *Mémoires (1594-1640)* (publiés par la Société de l'Histoire de France)
- BAUDON DE MONY Charles, *La Mort et les Funérailles de Philippe le Bel* (Bibliothèque de l'École des Chartes, LVIII, 1897)
- BEAUCHESNE Alcide-Hyacinthe du Bois de, *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort* (Plon, 1871)
- BEAULIEU Geoffroy de, *Vita et sancta conversatio piae memoriae Ludovici quondam regis Francorum* (Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome XX, pp. 3-27)
- BEGIS Alfred, *Louis XVII – Sa mort au Temple* (Paris, 1896)
- BENZONI Juliette, *Dans le lit des reines* (Plon, 1983) ; *Dans le lit des rois* (Plon, 1984)
- BERCE Yves-Marie, *Le Roi caché – Sauveurs et imposteurs* (Fayard, 1990)
- BERNARD Professeur Jean, *Le Sang et l'histoire* (Buchet-Chastel, 1983)
- BERTHEVIN Louis, *Recherches historiques sur les derniers jours des rois de France* (Paris, 1825)
- BERTRAND Général Henri, *Cahiers de Sainte-Hélène* (Sulliver, 1951)
- BIBL Victor, *Napoléon II, roi de Rome, duc de Reichstadt* (Payot, 1935)
- BLANRUE Paul-Éric, *Le Mystère du Temple : la vraie mort de Louis XVII* (Claire Vigne, 1996)
- BLUCHE François, *Louis XIV* (Fayard, 1986) ; *La Vie quotidienne au temps de Louis XIV* (Hachette, 1984) ; *Dictionnaire du Grand Siècle* (Fayard, 1990)
- BOISSIER Denis, *Dictionnaire des anecdotes littéraires* (Éd. du Rocher, 1995)

- BORDONOVE Georges, *Henri IV le Grand* (Pygmalion, 1982) ; *Louis XIV* (Pygmalion, 1982) ; *Saint Louis* (Pygmalion, 1984) ; *François I^{er}, le roi-chevalier* (Pygmalion, 1987) ; *La Tragédie des Templiers* (Pygmalion, 1993) ; *Louis XVII et l'énigme du Temple* (Pygmalion, 1995)
- BOSSUET Jacques-Bénigne, *Œuvres – Oraisons funèbres* (Bibl. de la Pléiade, 1961)
- BOURGEOIS Louise, *Récit véritable de la naissance de Messeigneurs et dames les enfants de France* (Paris, 1625) ; *Observations diverses sur la stérilité, perte de fruit, fécondité, accouchements, et maladies des femmes et enfants nouveau naiz* (Melchior, 1626)
- BOUVENOT Gilles, DEVULDER Bernard, GUILLEVIN Loïc, QUENEAU Patrice, SCHAEFFER Annette, *Pathologie médicale* (Masson, 1996)
- BRACHET Auguste, *Pathologie mentale des rois de France* (Paris, 1903)
- BRANTÔME Pierre de Bourdeille, seigneur de, *Œuvres complètes* (A. Desrez, 1884)
- BRICARD Isabelle, *Dictionnaire de la mort des grands hommes* (Cherche-Midi, 1995)
- BULLY Philippe, *Charles VII, le roi des merveilles* (Tallandier, 1994)
- BUSSY-RABUTIN Roger, comte de, *Histoire amoureuse des Gaules* (Adam, 1967)
- BUVAT Jean, *Journal de la maladie et de la mort de Louis XIV* (Journal de la Régence, 1865)
- CABANÈS Docteur Augustin, *Légendes et curiosités de l'histoire* (Albin Michel, 1907) ; *Le Cabinet secret de l'histoire* (Albin Michel, 1903) ; *Les Indiscrétions de l'histoire* (Albin Michel, 1905) ; *Les Morts mystérieuses de l'histoire* (Albin Michel, 1906)
- CAMBIER Jean, MASSON Maurice, DEHEN Henri, *Abrégé de Neurologie* (Masson, 1973)
- CAROLY Michelle, *Le Corps du Roi-Soleil – Grandeur et misères de Sa Majesté Louis XIV* (Imago, 1990)
- CARRÉ Henri, *Gabrielle d'Estrées* (Hachette, 1935)
- CASTELNAU Jacques, *Henriette d'Angleterre* (Tallandier, 1948) ; *Catherine de Médicis* (Tallandier, 1954) ; *Marat, l'ami du peuple* (Hachette, 1939)
- CASTELOT André, *Les Grandes Heures des cités et châteaux de la Loire* (Perrin, 1959) ; *Marie-Antoinette* (Perrin, 1962) ; *Bonaparte* (Perrin, 1967) ; *Napoléon* (Perrin, 1968) ; *Le Rendez-vous de Varennes* (Perrin, 1971) ; *Louis XVII* (Perrin, 1971) ; *Le Drame de Sainte-Hélène* (Perrin, 1976) ; *L'Aiglon* (Perrin, 1979) ; *Talleyrand ou le cynisme* (Perrin, 1980) ; *Drames et Tragédies de l'histoire* (Perrin, 1983) ; *François I^{er}* (Perrin, 1983) ; *Le Calendrier de l'histoire* (Perrin, 1985) ; *Henri IV* (Perrin, 1986) ; *La Révolution française* (Perrin, 1987)
- CASTELOT André, DECAUX Alain, *Histoire de la France et des Français au jour le jour* (8 volumes, Perrin, 1983) ; *Dictionnaire d'Histoire de France* (Perrin, 1981)
- CAYLUS Madame de, *Souvenirs* (Mercure de France, 1965)
- CAZAUX Yves, *Henri IV ou la grande victoire* (Albin Michel, 1977) ; *Henri IV, les horizons du règne* (Albin Michel, 1986)
- CHARLIER Philippe, *Médecin des morts* (Fayard, 2006) ; *Les Secrets des grands crimes de l'histoire* (Vuibert, 2012)
- CHAUSSEIER Professeur François, *Recueil de mémoires sur divers objets de médecine légale* (Barrois, 1824)
- CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Mirabeau* (Seuil, 1982)
- CHEVALIER Bernard, PINCEMAILLE Christophe, *L'Impératrice Joséphine* (Presses de la Renaissance, 1988)
- CHOISY Abbé de, *Mémoires* (Mercure de France, 1966)

- CLÉRY Jean-Baptiste, *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, Roi de France* (Mercure de France, 1987)
- CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis* (Fayard, 1979) ; *Henri II* (Fayard, 1985)
- CONRAD Philippe, *L'Énigme du roi perdu* (Du May, 1988)
- CORLIEU Docteur A., *La Mort des rois de France* (Baillière, 1897) et *Chronique médicale* du 15 octobre 1897
- CORTEQUISSE Bruno, *La Sainte Guillotine* (France-Empire, 1988) ; *Mesdames de France, filles de Louis XV* (Perrin, 1990)
- CORVISART Docteur Jean-Nicolas, *Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux – 1818* (Parienté, 1988)
- COURLET DE VREGILLE Docteur M.-C., *Aspects médicaux de la mort d'Henri II* (Thèse de médecine, Dijon, 1978)
- CULLERIER Docteur L., *De quelle maladie est mort François I^{er} ?* (Paris, 1856)
- DANGEAU Philippe de Courcillon, marquis de, *Journal de la cour de Louis XIV* (Soulié-Dussieux, 1854)
- DARMON Pierre, *La Variole, les nobles et les princes* (Complexe, 1989)
- DAVET Michel, *Mademoiselle de Fontanges* (Paris, 1940)
- DEBLAUWE Docteur Jacques, HACHULLA Professeur Éric, « Non, ce n'était pas l'appendicite – Henriette d'Angleterre » (*Revue de Médecine interne*, 1998, 19, pp. 320-321)
- DECAUX Alain, *Grands Mystères du passé* (Perrin, 1964) ; *Grands Secrets, Grandes Énigmes* (Perrin, 1970) ; *Les Grandes Heures de Versailles* (Perrin, 1971) ; *Histoire des Françaises* (Perrin, 1972)
- DELAVEAU P., *Histoire et Renouveau des plantes médicinales* (Albin Michel, 1982)
- DELORME Philippe, *Louis XVII, la vérité* (Pygmalion, 2000)
- DÉON Michel, *Louis XIV par lui-même* (Gallimard, 1991)
- DESPRAT Jean-Paul, *Les Bâtards d'Henri IV* (Perrin, 1994)
- DEVULDER Professeur Bernard, HATRON Pierre-Yves, GOSSET Didier, LACROIX Gilbert, HACHULLA Éric, *Abrégé de médecine interne* (Masson, 1993)
- DOUSSET Jean-Claude, *Histoire des médicaments des origines à nos jours* (Payot, 1985)
- DUCHÊNE Jacqueline, *Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans* (Fayard, 1995)
- DULONG Claude, *Anne d'Autriche* (Hachette, 1980) ; *La Vie quotidienne des femmes au Grand Siècle* (Hachette, 1984)
- DUMONT Édouard, *Souvenirs sur Mirabeau* (Genève, 1832)
- DUPLAND Edmond, *Vie et mort de Louis XVII* (Olivier Urban, 1987)
- DUSSOLIER Docteur L., *Psychologie des derniers Valois* (Lyon, 1895)
- ECKARD Jean, *Mémoires historiques sur Louis XVII, roi de France et de Navarre* (H. Nicolle, 1817)
- EERLANGER Philippe, *Monsieur, frère de Louis XIV* (Hachette, 1953, Perrin, 1981) ; *Diane de Poitiers* (Hachette, 1955) ; *L'Étrange Mort d'Henri IV* (Amiot-Dumont, 1957) ; *Louis XIV* (Hachette, 1965)
- FAVIER Jean, *Un conseiller de Philippe le Bel : Enguerrand de Marigny* (Paris, 1963) ; *Philippe le Bel* (Fayard, 1978) ; *La Guerre de Cent Ans* (Fayard, 1980) ; *Dictionnaire de la France médiévale* (Fayard, 1990)

- FERRAND Franck, *Du sang sur l'histoire* (Flammarion, 2012)
- FEUER Didier, HENDECOURT Jean d', *Dictionnaire des rois et des reines de France* (Pygmalion, 2006)
- FLEURY Michel, *À propos des fouilles du cimetière Sainte-Marguerite* (Cahiers de la Rotonde, 1981)
- FOUCHÉ Joseph (duc d'Otrante), *Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante, ministre de la Police* (Paris, 1824) (réédition Jean de Bonnot, 1986)
- FOURNIER Étienne (Pr.), *Éléments de médecine légale* (Flammarion, 1976)
- FRAISSE Docteur M., *Sur la maladie et la mort de François I^{er}* (Thèse de médecine, Paris, 1962)
- FUNCK-BRENTANO Frantz, *La Mort de Philippe le Bel* (Paris, 1884)
- GALLO Max, *Robespierre, histoire d'une solitude* (Perrin, 1968)
- GANIÈRE Docteur Paul, *Corvisart, médecin de l'empereur* (Paris, 1951)
- GARÇON Maurice, *Louis XVII ou la fausse énigme* (Hachette, 1952) ; *Le Procès Louis XVII* (Amiot-Dumont, 1955)
- GASCAR Pierre, *Le Bal des ardents – Charles VI* (Gallimard, 1977)
- GAUVARD Claude, *La France au Moyen Âge du v^e au xv^e siècle* (PUF, 2002)
- GAXOTTE Pierre, *Le Siècle de Louis XIV* (Fayard, 1966) ; *Louis XIV* (Flammarion, 1974) ; *Louis XV* (Flammarion, 1980)
- GÉLIS Jacques, *La Sage-Femme ou le médecin* (Fayard, 1988) ; *Accoucheur de campagne sous le Roi-Soleil – Traité des accouchements de Guillaume Mauquest de la Motte* (Imago, 1989)
- GOBRY Ivan, *Le Procès des Templiers* (Perrin, 1995)
- GOURDON DE GENOUILLAC Henri, *Paris à travers les siècles* (7 volumes, F. Roy, 1882)
- GOURGAUD Général Baron Gaspard, *Sainte-Hélène – Journal inédit de 1815 à 1818* (Flammarion, 1899)
- GUENÉE Bernard, *La Folie de Charles VI* (Perrin, 2008)
- GUTH Paul, *Henri IV* (Flammarion, 1962)
- HACKETT Francis, *François I^{er}* (Payot, 1984)
- HALLE Jean-Claude, *Histoire de la Révolution Française* (Nathan, 1983)
- HASTIER Louis, *La Double Mort de Louis XVII* (Flammarion, 1951) ; *Nouvelles Révélation sur Louis XVII* (Flammarion, 1954)
- HEILLY Georges d', *Extraction des cercueils royaux à Saint-Denis en 1793* (Paris, 1868)
- HÉRITIER Jean, *Catherine de Médicis* (Perrin, 1985), *La Sève de l'homme : de l'âge d'or de la saignée aux débuts de l'hématologie* (Denoël, 1987)
- HEWITT Professeur Jean, HUARD Docteur Pierre, *Dermatologie d'hier et d'aujourd'hui – Jean-Louis Alibert* (Da Costa, 1973)
- HOFFBAUER F., *Paris à travers les âges* (Firmin-Didot, 1877)
- HURIEZ Claude, DESMONS Francis, BERGEND Henri, *Abrégé de Dermatologie et de Vénérologie* (Masson 1973)
- JACOB Yves, *Bertrand Du Guesclin, connétable de France* (Tallandier, 1999)
- JACQUART Jean, *François I^{er}* (Fayard, 1994)
- JOINVILLE Jean de, *Vie de Saint Louis* (De Wailly, 1874)
- JOUVENEL Henry de, *La Vie orageuse de Mirabeau* (Plon, 1928)
- KERMINA Françoise, *Agnès Sorel, la première favorite* (Perrin, 2005)

- KLEINMAN Ruth, *Anne d'Autriche* (Fayard, 1993) ; « *Facing cancer in the 17th century : the last illness of Anne of Austria (1664-1666)* » (Advances in Thanatology 1977, vol. 4, n° 1, pp. 37-55)
- KOUPERNIK Cyril, SCHNEIDER Jean-Jacques, *Pathologie médicale – f. 19 : Psychiatrie* (Flammarion, 1979)
- LA BATUT Guy de, *La Cour de Monsieur, frère de Louis XIV* (Paris, 1927) ; *Les Amours des Rois de France* (Paris, 1928)
- LA FAYETTE Madame de, *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre* (Michaud, 1839)
- LA RÉVEILLIÈRE-LEPEAUX Louis-Marie de, *Mémoires de La Réveillière-Lépeaux, membre du Directoire exécutif de la République* (Hetzel, 1873)
- LAS CASES Emmanuel, comte de, *Le Mémorial de Sainte-Hélène* (2 volumes, Paris, 1851)
- LAVISSE Ernest, *Louis XIV* (Tallandier, 1978)
- LECHERBONNIER Bernard, *Bourreaux de père en fils – Les Sanson* (Albin Michel, 1989)
- LE GOFF Jacques, *Saint Louis* (Gallimard, 1996)
- LENÔTRE Georges, *Le Roi Louis XVII et l'énigme du Temple* (Perrin, 1925) ; *Vieilles Maisons, vieux papiers* (5 volumes, Perrin)
- LENÔTRE Georges, CASTELOT André, *Histoire de la Révolution Française* (Perrin, 1962) ; *Les Grandes Heures de la Révolution française – Thermidor* (Perrin, 1963) ; *Les Grandes Heures de la Révolution française – 18 Brumaire* (Perrin, 1963)
- LE ROY LADURIE Emmanuel, *Histoire de France - L'Ancien Régime de Louis XIII à Louis XIV* (Hachette, 1991)
- LÉVIS-MIREPOIX Antoine, duc de, *François I^{er}* (Albin Michel, 1931) ; *Saint Louis, roi de France* (Perrin, 1970) ; *Henri IV* (Perrin, 1971) ; *Philippe le Bel* (Perrin, 1973)
- LEVRON Jacques, *Henri IV* (Perrin, 1949) ; *Louis le Bien-Aimé* (Perrin, 1974) ; *Saint Louis ou l'apogée du Moyen Âge* (Perrin, 1976) ; *Philippe-Auguste ou la France assemblée* (Perrin, 1979) ; *Les Rois de France ne divorcent jamais* (Paris, 1986)
- LOISELEUR Julien, *La Mort de Gabrielle d'Estrées* (Paris, 1872)
- MADÉLIN Louis, *Histoire du Consulat et de l'Empire* (16 volumes, Hachette, 1937-1954)
- MARCHESSEAU Docteur R., *Une urgence abdominale, la mort de Madame Henriette d'Angleterre* (Thèse de médecine, Bordeaux, 1947)
- MARTINY Marcel, POULET Jacques, SOURNIA Jean-Charles, *Histoire de la médecine, de la pharmacie, de l'art dentaire et de l'art vétérinaire* (8 volumes, Albin Michel-Tchou-Laffont, 1978)
- MASSIN Jean, *Almanach de la Révolution française* (Club Français du Livre, 1963) ; *Almanach du Premier Empire* (Club Français du Livre, 1965) ; *Robespierre* (Alinea, 1988)
- MASSON Frédéric, *Napoléon et son fils* (Ollendorf, 1904) ; *Napoléon et sa famille* (12 volumes, Ollendorf, 1897-1914) ; *Napoléon et les femmes* (Ollendorf, 1909) ; *Joséphine répudiée* (Ollendorf, 1911)
- MATRAT Jean, *Robespierre ou la tyrannie de la majorité* (Hachette, 1971)
- MERGER Robert, LÉVY Jean, MELCHIOR Jean, *Précis d'obstétrique* (Masson, 1974)
- MICHEL DE GRÈCE, *Louis XIV, l'envers du soleil* (Olivier Orban, 1979)
- MICHELET Jules, *Histoire de la Révolution Française* (10 volumes, Lacroix, 1877-1878)
- MILLEPIERRES François, *La Vie quotidienne des médecins au temps de Molière* (Hachette, 1964)

- MOLLARET Henri, BROSSOLET Jacqueline, *Sur la mort de saint Louis (La Presse Médicale 74 n° 55 du 25 décembre 1966)*
- MONTPENSIER Mademoiselle de, *Mémoires* (Chéruel, 1858)
- MOTTEVILLE Françoise de, *Mémoires* (Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, volumes 36-40 Foucault, 1824)
- MOUSNIER Roland, *L'Assassinat d'Henri IV* (Gallimard, 1964)
- MOUSSET Jean, *Saint Louis* (Paris, 1950)
- MURAISE Éric, ÉTIENNE Maurice, *Les Treize Portes du Temple et les six morts de Louis XVII* (G.Trédaniel, 1980)
- MURAT Inès, *Gabrielle d'Estrées* (Fayard, 1992)
- MURRAY-KENDALL Paul, *Louis XI* (Fayard, 1974)
- NÉRET Jean-Alexis, *Claude de France, femme de François I^{er}* (Éd. de France, 1942) ; *Charles VIII* (Éd. de Paris, 1947)
- NOHL Johannes, *La Mort noire – Chronique de la peste* (Payot, 1986)
- NOUAILLAC Joseph, *Henri IV raconté par lui-même* (Champion, 1913)
- ORFILA Professeur Mathieu, *Traité de médecine légale* (Béchet Jeune, 1836)
- PATIN Gui, *Correspondance* (Armand Colin, 1901)
- PETITFILS Jean-Christian *L'Affaire des poisons* (Albin Michel, 1977) ; *Le Régent* (Fayard, 1986) ; *Louise de La Vallière* (Perrin, 1990)
- PICHON Jean-Charles, *Nostradamus en clair* (Laffont, 1970)
- POISSON Georges, *Monsieur de Saint-Simon* (Fayard Mazarine, 1987)
- POTIQUET Docteur, *La Mort de François II* (Paris, 1893)
- PRÉAUD Maxime, *Les Astrologues à la fin du Moyen Âge* (Lattès, 1984)
- PRIMI-VISCONTI Jean-Baptiste, *Mémoires sur la cour de Louis XIV* (Lemoine, 1908)
- RATINAUD Jean, *Robespierre* (Le temps qui court-Seuil, 1966)
- RAYNAUD Maurice, *Les Médecins au temps de Molière* (Didier, 1866)
- RENTCHNICK Pierre, *Ces malades qui font l'histoire* (Plon, 1983)
- RICORD (moine), *Gesta Philippi-Augusta* (Paris, 1854)
- RITTER Raymond, *Charmante Gabrielle* (Albin Michel, 1947)
- ROBERT Henri-Guy, PALMER Raoul, COHEN Jean, BOURY-HEYLER Claudine, *Précis de gynécologie* (Masson, 1974)
- ROMAIN Jean-Pascal, *Louis XVII roi de Thermidor* (De Guibert, 1995)
- ROSSEL André, *Histoire de la France à travers les journaux du temps passé – tome 1 : Le Faux Grand Siècle (1604-1715) – tome 3 : La Révolution Française (1789-1799)* (Éd. de l'Arbre Verdoyant, 1982)
- ROUVIÈRE Henri, *Anatomie humaine descriptive et topographique* (3 volumes, Masson, 1991)
- RUDLER Raymond, *François I^{er}* (Calmann-Lévy, 1980)
- RUFFIÉ Jacques, SOURNIA Jean-Charles, *Les épidémies dans l'histoire de l'homme* (Flammarion, 1984)
- RULLIÈRE Docteur R., *Abrégé de cardiologie* (Masson, 1971)
- SAINT-PATHUS Guillaume de, *La vie et les miracles de Monseigneur saint Louis* (Éd. Cèdre, 1971)
- SAINT-SIMON Louis de Rouvroy, duc de, *Mémoires* (Boislisle-Hachette, 1879) ; *Mémoires* (Bibl. de la Pléiade, 1953)

- SAINTE-CLAIRE DEVILLE Paul, *À la recherche de Louis XVII* (Flammarion, 1947)
- SALTEL Jean, *La Folie du roi Charles VI* (Thèse de médecine, Toulouse, 1907)
- SARMANT Thierry, *Le Grand Siècle en mémoires* (Perrin, 2011)
- SAUCEROTTE Docteur Constant, *Les Médecins pendant la Révolution* (L. Parienté, 1989)
- SÉGURY Georges, *Philippe Auguste* (Plon, 1993)
- SERVIER Docteur P., *Histoire du Val-de-Grâce* (Paris, 1888)
- SÉVIGNÉ Marie de Rabutin-Chantal, marquise de, *Correspondance* (Bibl. de la Pléiade, 1973)
- SIMOND Charles, *Paris de 1800 à 1900* (Plon, 1900)
- SOURNIA Jean-Charles, *Histoire et Médecine* (Fayard, 1982)
- SPEERT Harold, *Histoire illustrée de la gynécologie et de l'obstétrique* (Da Costa, 1976)
- SULLY Maximilien de Béthune, duc de, *Mémoires* (Collection des mémoires pour servir à l'Histoire de France, Michaud, Paris)
- TALLEMENT DES RÉAUX Gédéon, *Historiettes* (Balland, 1986)
- TERRASSE Charles, *François I^{er}, le roi et son règne* (3 volumes, Grasset, 1943)
- THARAUD Jean, THARAUD Jérôme, *La Tragédie de Ravallac* (Plon, 1922)
- THIBAUDEAU Antoine Claire, comte, *Mémoires sur la Convention et le Directoire* (Paris, 1824)
- THILLAUD Docteur Pierre-Léon, *Louis XVII. Études paléopathologiques* (Cahiers de la Rotonde 1983/6)
- TROUSSEAU Professeur Antoine, *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris* (Baillièrre, 1868)
- TULARD Jean, *Napoléon II* (Fayard, 1992) ; *Joseph Fouché* (Fayard, 1998)
- TURQUAN Joseph, *L'Impératrice Joséphine* (Tallandier, 1923) ; *La Reine Hortense, d'après les témoignages des contemporains* (Tallandier, 1927)
- VAISSIÈRE (Pierre de), *Henri IV* (Fayard, 1933) ; *Scènes et tableaux du règne d'Henri IV* (Fayard, 1935)
- VALLOT Antoine, AQUIN Antoine d', FAGON Guy, *Journal de la santé du roi Louis XIV, de l'année 1647 à l'année 1711* (Le Roi, 1862)
- VAN DER CRUYSSSE Dick, *La Mort dans les mémoires de Saint-Simon* (Nizet, 1981) ; *Madame Palatine* (Fayard, 1988) ; *Mémoires et lettres de voyage de Sophie de Hanovre* (Fayard, 1990)
- WAGENER Françoise, *La Reine Hortense* (Lattès, 1992) ; *L'Impératrice Joséphine* (Flammarion, 1999)
- WALTER Gérard, *Robespierre* (Gallimard 1946)
- WILLIAMSON Hugh-Ross, *Catherine de Médicis* (Pygmalion, 1994)
- WITKOWSKI Docteur Gustave-Joseph, *Comment moururent les rois de France* (Bibl. Curieux, 1920) ; *Les Curiosités historiques sur les accouchements* (Paris, 1925)
- ZOLLINGER Docteur Hans Ulrich, *Abrégé d'anatomie pathologique, tome 2 : Pathologie spéciale* (Masson, 1971)